









# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

# VENDOMOIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)

1<sup>er</sup> TRIMESTRE

1906-45

(JANVIER, FÉVRIER, MARS)

## SOMMAIRE

Liste des Membres présents à la séance du 18 janvier 1906 . . . . .	1
Liste des Membres admis depuis la séance d'octobre 1906 . . . . .	2
<i>Allocution de M. Peltreau</i> , président sortant . . . . .	2
Installation des nouveaux membres du Bureau. Composition du Bureau pour 1906 . . . . .	7
<i>Allocution de M. R. de Saint-Venant</i> , président entrant . . . . .	8
Comptes de l'année 1905 et Budget 1906. . . . .	11
Description sommaire des Objets entrés au Musée depuis la séance d'octobre 1905 . . . . .	12
Bibliographie. . . . .	16
<i>Histoire du Collège et du Lycée de Vendôme</i> (suite, chap. VIII et chap. IX), par M. G. Bonhoure . . . . .	20
<i>Généalogie de la famille du Bienheureux Agathange de Vendôme</i> (2 <sup>e</sup> partie), par M. Jean Martellière. . . . .	31
<i>La Zone à Marsupites dans la craie de Vendôme</i> , par M. Marius Filliozat . . . . .	63
Chronique. . . . .	70

VENDOME

TYPOGRAPHIE F. EMPAYTAZ ; G. VILETTE, Sr.

1906

La grève des Typographes est cause du retard  
de l'envoi du présent bulletin



BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE  
DU VENDOMOIS





BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE  
DU  
VENDOMOIS

*(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)*

---

TOME XLV

1906



VENDOME

TYPOGRAPHIE F. EMPAYTAZ ; G. VILETTE, S<sup>c</sup>.

1906



SOCIÉTÉ  
ARCHÉOLOGIQUE

*Scientifique & Littéraire*

DU VENDOMOIS

---

45<sup>E</sup> ANNÉE -- 1906

---

1<sup>er</sup> TRIMESTRE

---

(JANVIER, FÉVRIER, MARS)

*174<sup>e</sup> Réunion générale. — Séance publique du 18 janvier 1906*

---

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 18 janvier 1906, à deux heures.

Étaient présents :

MM. Peltreau, président sortant; R. de Saint-Venant, président entrant; Bonhoure, secrétaire; Renault, conservateur du Musée; Martellière (Jean), bibliothécaire-archiviste; Chanteaud, trésorier; Filliozat, l'abbé Gougeon, Rolland (Jules), membres du Bureau;

Et MM. Bertrand, Bourgoïn (Alphonse), l'abbé Brisset, Denizot, Duriez de Vildesove, l'abbé Gauthier, Girault, Martellière (Paul), Maziaux, l'abbé Ouvray, Ripé (Clovis), Verdier.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des membres admis depuis la séance d'octobre 1905.

Ce sont :

Mlle de Brunier, à Vendôme ;

MM. l'abbé Plat, l'abbé Brisset, à Vendôme ;

Bertrand (Henri), Denizot (Georges), à Vendôme.

M. Peltereau, président sortant, prononce l'allocution suivante :

### **Discours de M. Peltereau, président sortant**

MESSIEURS,

Me voici arrivé au terme de mes fonctions et j'ai peine à me figurer que ma présidence ait duré trois ans, tant son cours s'est écoulé paisiblement. Ne dois-je pas cette tranquillité, cette absence d'orages, au désir réciproque de vivre en bonne intelligence et au zèle des collaborateurs que vous m'avez donnés ? Aussi manquerais-je à tous mes devoirs si je ne commençais pas par vous remercier d'avoir facilité ma tâche. Aux membres du bureau tout particulièrement, avec lesquels j'ai eu des relations si cordiales, j'exprime ma gratitude et le regret d'être privé de leurs aimables réunions.

Vous rendre compte de nos travaux, c'est surtout vous parler de notre bulletin. Il a continué à paraître régulièrement, grâce à l'activité de notre dévoué secrétaire, et nous n'y avons fait que deux modifications : d'abord en donnant plus d'extension à la chronique, qui permet sous une forme un peu moins solennelle, de rendre compte de tous les faits rentrant dans le cadre de nos études ; puis en faisant paraître, avec une pagination spéciale, les copies des chartes Vendomoises encore inédites ou disséminées dans différents recueils. M. l'abbé Métais nous a offert son concours éclairé pour cette œuvre et nous l'avons accepté avec empressement. Ce travail se poursuit régulièrement et j'ajouterai (éloge rarement mérité

des auteurs) avec une célérité qui n'est tempérée que par la prudence de notre trésorier, fidèle gardien de nos deniers.

Par la diversité des sujets qui sont traités dans notre bulletin, vous voyez que nous sommes loin d'avoir épuisé toutes les études à faire sur le Vendomois. L'archéologie et l'histoire y sont toujours mieux représentées que les sciences, la plume si autorisée du regretté M. Nouel n'ayant jamais été remplacée. On semble aussi avoir oublié que notre Société est en même temps littéraire. La lyre de tous nos poètes est-elle brisée et ne pouvons nous au moins exhumer des manuscrits légués par nos prédécesseurs quelques vers inédits ?

Vous m'excuserez si je ne vous fais pas une analyse des travaux qui vous ont été présentés depuis trois ans ; leur étendue n'est pas si considérable pour que l'on ne puisse s'en rendre compte à la seule inspection des titres, et en ne parlant que des articles principaux, j'aurais laissé dans l'ombre les auteurs qui ont donné dans la chronique des renseignements parfois fort intéressants. Pour n'omettre personne, je me dispenserai donc de prodiguer des louanges quasi officielles qui auraient peu de poids. Je préfère dire à nos écrivains que nous les remercions sincèrement de leurs efforts et de leur aide ; que nous tenons à encourager et à rassurer tous nos collaborateurs. Nos bulletins ne sont pas faits uniquement pour ceux qui savent écrire élégamment leurs impressions ou leurs découvertes ; ils s'ouvrent largement aux débutants qui veulent s'essayer. C'est mieux, si ce qu'ils font est correct ; c'est encore utile, s'il s'y trouve des imperfections. Il n'y a pas de si mauvais livre dans lequel il n'y ait quelque chose à glaner.

Les sociétés voisines nous honorent toujours de leur estime et parfois de leurs visites. La société archéolo-

gique de Châteaudun a fait une excursion à Montoire, Trôo et Lavardin ; elle nous avait conviés à nous joindre aux archéologues du pays Dunois. Nous nous sommes rendus à cette invitation et il est inutile de vous dire que nous avons été bien reçus et fêtés.

Le 8 juillet 1904, plus de trente membres de la Société historique et archéologique du Maine, sous la direction de leur infatigable président, M. Robert Triger, bravant les fatigues d'un voyage trop rapide dans le bas Vendomois et d'une température par trop chaude, ont consacré quelques heures à la visite de notre musée, de la bibliothèque et des principaux monuments de la ville. Notre pays y a gagné un compte rendu très bien fait, illustré de nombreuses photographies et gravures, qui est un véritable guide de l'archéologue dans la vallée du Loir, à ajouter à ceux qui ont déjà paru. Cette trop courte réunion, dans laquelle nous avons resserré les liens de bonne confraternité qui ont toujours existé entre les deux sociétés voisines, m'a laissé les meilleurs souvenirs, mais aussi des remords ; car je n'ai pas oublié que j'avais promis à nos amis une visite au Mans des membres de notre société, et j'espère que mes successeurs se chargeront d'exécuter la promesse qu'une longue absence, au printemps dernier, m'a empêché de remplir.

Si la présidence que vous m'aviez conférée a eu ses joies, elle a eu aussi ses moments de tristesse, et l'un de ses premiers devoirs a été de porter vos hommages et vos regrets sur la tombe de M. Auguste de Trémault. J'ai déjà retracé dans ce bulletin sa longue carrière toute de dévouement à notre société, et il est superflu de vous redire quel vide et quel chagrin cette mort a causés parmi nous.

Mais là ne s'arrêtent pas nos pertes et la liste en est bien longue.

Je relève d'abord les noms de ceux qui, par leurs travaux, ont contribué à enrichir nos bulletins : M. le marquis de Nadaillac, dont la vie et les travaux ont été retracés par M. Julien de Saint-Venant ; M. de Froberville, qui nous a doté, pour les vingt premières années de notre bulletin, d'une table analytique si complète qu'après sa lecture il n'est presque plus besoin d'avoir recours aux articles originaux ; M. de La Vallière, que son départ n'avait pas détaché de nous et qui mettait toujours avec complaisance, au service de tous, ses connaissances en généalogies et armoiries des familles. Voici encore des noms de membres qui n'ont jamais quitté le pays : M. Buffereau ; le Docteur Martellière, enlevé si prématurément à ses malades et à sa famille ; M. Taillebois, que vous aviez appelé à faire partie du Bureau ; M. Coupa ; le colonel Boulé ; M. Hême de la Cotte ; M. de Tarragon. Enfin, parmi les membres n'habitant pas Vendôme, qui s'y rattachaient par des occupations passagères, des souvenirs ou des amitiés et qui n'en avaient que plus de mérite à nous soutenir de leur autorité morale, ou simplement de leurs cotisations, je vous citerai encore MM. Champelauvier, de Montoire ; Laurand-Vignot, des Montis ; Fournier, neveu et héritier de M. Gervais Lannay, l'un des fondateurs de la société ; le docteur Dureaux ; M. Jourdain, de Blois, dont l'ancêtre figure parmi les professeurs de l'ancien collège ; le marquis de Chauvelin, d'Onzain ; M. Talpomba ; le marquis de Lauriston, à Villefrancœur ; M. de Bodard ; M. Robin, de Paris.

Je suis certain d'être l'interprète de vos sentiments en envoyant à toutes les familles de ces disparus notre souvenir ému.

Malgré ces vides, le nombre de nos sociétaires se tient à peu près dans les mêmes limites. Nos finances, tout en

étant modestes, nous permettent de poursuivre nos travaux ordinaires. L'an dernier, nous avons fait quelques économies ; nous les avons employées cette année à refaire les rayons de notre bibliothèque devenus insuffisants pour contenir les publications de nos correspondants.

Rien ne nous empêche donc de regarder l'avenir avec confiance. L'archéologie est plus en honneur que jamais. Elle offre une retraite paisible à tous, aussi bien à ceux qu'effraie la marche si rapide des idées, qu'à ceux qui se laissent entraîner dans cette course en avant, mais qui sentent le besoin de reposer de temps en temps leurs regards et leurs pensées en les reportant en arrière. Si la critique moderne ne craint pas d'attaquer les idées les plus invétérées, l'esprit public a fait du moins des progrès en inculquant le respect des choses matérielles. Nos pères ont vu brûler sur la place publique les vieux parchemins ; disperser et détruire les monuments les plus vénérables et les souvenirs les plus chers à leur cœur ; briser sous le marteau les tombeaux de leurs ducs. En supposant qu'aujourd'hui ces monuments aient gêné la science qui a besoin d'espace, ou seulement les idées de ceux que le passé offusque, on ne les détruirait plus ; on les enverrait au musée, refuge inviolable de l'esprit conservateur. Là tout repose en paix dans une promiscuité qui ne choque personne. De son cadre, Henri IV contemple sans haine le crâne de Maillet Benehart, sa victime ; dans la même vitrine s'étalent les vieux ornements d'église, des Bouddhas, des croissants, des emblèmes maçonniques ; les portraits des rois ou des gouvernants tombés en disgrâce, chassés des endroits publics où ils étaient tolérés par habitude, trouvent enfin ici un dernier refuge et viennent se suspendre à nos murs à côté de leurs adversaires les plus implacables.

Quelle leçon de tolérance !



Assurément, Messieurs, on ne peut pas demander autant de vertu aux hommes qui pensent, parlent et écrivent. Nous n'exigeons pas que nos sociétaires changent leurs idées en franchissant le seuil de notre porte. Nous leur rappelons seulement, puisque nous accueillons toutes les bonnes volontés, sans distinction d'opinion, qu'ils doivent s'efforcer de ne point froisser les convictions des voisins. Ceci n'exclut pas le droit de dire la vérité historique ; présentée simplement, elle ne blesse personne.

C'est dans cet esprit que je me suis toujours appliqué à diriger nos travaux et je suis certain que le successeur que vous m'avez choisi continuera cette tradition.

Je n'ai point besoin de vous présenter M. de Saint-Venant, puisque c'est la troisième fois que vous l'appellez à la présidence. Sa compétence et son zèle vous sont connus, et j'ai eu bien souvent recours à ses lumières et à son obligeance qui ne m'ont jamais fait défaut. C'est sans crainte que je lui transmets la direction de nos affaires, confiant dans son tact et la bonne volonté de tous pour conserver l'union si indispensable à notre prospérité.

Installation des membres du Bureau :

Il est procédé à l'installation des membres du Bureau, nommés à la séance générale du 26 octobre 1905.

Ce sont :

MM.

R. de Saint-Venant, président ;  
Chanteaud, trésorier ;  
Alexandre }  
Rolland (Jules) } *membres.*

Composition du Bureau pour l'année 1906 :

R. de Saint-Venant, président ; G. Bonhoure, secrétaire ; Renault, conservateur du Musée ; J. Martellière, bibliothécaire-archiviste ;

Chanteaud, trésorier ; Alexandre, Filliozat, l'abbé Gougeon, Lemercier, Rolland (Jules), de Sachy, membres.

**Allocution de M. de Saint-Venant, président  
rentrant**

MESSIEURS,

Pour la troisième fois vous venez de me nommer président ; je ne puis que vous remercier d'un pareil honneur. J'y vois un témoignage de reconnaissance pour l'attachement que je n'ai cessé de professer à l'égard de notre Société et cela depuis un bien grand nombre d'années. Car ils sont rares ceux-là qui devinrent sociétaires avec moi en janvier 1865.

Nous étions alors 17 postulants élus le même jour et presque tous aujourd'hui nous ont quittés, la plupart pour cause de... force majeure, et contre leur gré ; aussi nous est-il impossible de leur en vouloir.

Vous pouvez donc compter sur tout mon dévouement. Je suis d'autant plus fondé à vous le promettre, que je sais pouvoir faire fonds sur la collaboration zélée des membres du bureau.

Il est pourtant nécessaire de faire observer qu'il y a quelque'inconvénient à revenir toujours aux mêmes hommes. Par là on s'expose à tourner dans un même cercle et à se priver des idées neuves et de certains travaux inédits et parfois originaux, comme les hommes nouveaux savent en apporter.

Nous en avons eu la preuve lorsque M. Peltreau a été, il y a trois ans, chargé par vous de la présidence.

Il a cherché à pousser votre bureau dans une voie nouvelle et n'a pas manqué de donner lui-même l'exemple en nous gratifiant d'une conférence très documentée sur un des sujets les plus intéressants de

l'histoire naturelle. Vous en avez sûrement gardé le souvenir.

Malheureusement cet exemple est resté isolé. La plupart en effet de nos travaux et études ne peuvent comporter autre chose qu'une simple lecture.

Ces conférences scientifiques sont pourtant bien attrayantes. Nous ne saurions trop les encourager. Nous faisons donc appel à ce propos à toutes les bonnes volontés.

Les sujets peuvent en être variés : sciences, arts, géographie, voyages, etc.

Néanmoins, il est certain que le fonds lui-même de nos travaux portera toujours sur l'étude de l'histoire et tout particulièrement de l'histoire locale.

Et sous ce rapport, permettez-moi de rectifier une opinion que j'ai parfois entendu exprimer, à savoir que tout, dans cet ordre, était bien près d'être épuisé. C'est là une idée tout à fait erronée.

Grâce à des publications qui se développent tous les jours, et notamment celles des vieilles chartes de nos régions, voici que des aperçus nouveaux s'offrent à nous ; des documents authentiques nous permettent de préciser certains points d'histoire locale qui, jusqu'à ce jour, nous avaient été exposés d'une manière tout à fait vague et incertaine, même parfois erronée.

De même, la facilité avec laquelle on peut aujourd'hui consulter les archives nationales active grandement les efforts des travailleurs. Il en résulte que bien des choses peuvent nous être familières dont la connaissance était soustraite à nos devanciers.

C'est ainsi que devant nous s'étend un champ très vaste encore à défricher.

L'honorable président qui quitte ce fauteuil, ainsi que notre bureau, laissent notre Société dans un état prospère.

Nous n'aurons qu'à continuer leurs errements ; mais nos efforts doivent porter tout spécialement sur le recrutement de nos membres ; c'est là qu'il y a le plus à faire.

Bien que nos travaux ne soient plus comme jadis ceux qui passionnent, et qu'ils laissent, il faut bien le dire, à d'autres genres d'études un plus grand intérêt d'actualité, il s'en faut pourtant que la masse des gens lettrés lui soit indifférente.

Très nombreuses sont les personnes attachées aux recherches historiques ; mais la plupart du temps il faut les découvrir et les aller trouver. D'elles-mêmes, non par indifférence, mais par une sorte d'habitude prise dans le courant de la vie quotidienne, parfois même par timidité et défiance de soi-même, l'initiative ne leur viendra pas de chercher à s'intéresser à nos études. Il nous appartient donc de les inviter à être des nôtres et prendre leur place, sinon dans nos travaux, au moins parmi nos lecteurs et auditeurs.

Je suis persuadé que nos efforts de ce côté seront couronnés de succès.

Il n'est pas possible que le nombre toujours croissant des hommes instruits ne soit pas frappé d'un fait clairement établi dernièrement par un des professeurs les plus éminents de l'Université. Parlant à ses élèves réunis pour un concours d'histoire, ils leur exprimait cette pensée en termes plus élégants que ceux dont je me sers : « En « étudiant l'histoire de France, disait-il, je ne suis plus « seulement de mon siècle, je vis, non depuis cinquante « ans, mais bien depuis mille ans ».

On ne peut faire comprendre en termes plus frappants que l'étude de l'histoire donne non pas seulement l'expérience acquise au cours d'une vie laborieuse, elle y ajoute, par surcroît, l'expérience des siècles.

Et c'en est assez pour justifier les efforts des sociétés comme la nôtre, qui travaillent dans le calme à constituer et façonner les matériaux destinés à rendre plus sûres et plus solides les bases du monument splendide qu'on appelle l'**Histoire**.

M. le Président invite M. le Trésorier à présenter les comptes de l'exercice 1905 et le projet de budget pour 1906.

### COMPTE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'ANNEE 1905

#### RECETTES

En caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1905.....	586 fr. 91
241 cotisations de 1905 à 6 francs.....	1.446 »
8 diplômes d'entrée à 1 franc.....	8 »
Ventes de bulletins et autres.....	47 »
Compte Picard de 1904.....	300 »
Subvention du Département.....	15 »
Rente 3 0/0, arrérages de 1905.....	47 »
<b>TOTAL.....</b>	<b>2.449 fr. 91</b>

#### DÉPENSES

Frais d'administration.....	244 fr. 67
Impression du <i>Bulletin</i> .....	1.663 25
Bibliothèque.....	208 65
<b>TOTAL.....</b>	<b>2.116 fr. 57</b>

#### BALANCE

RECETTES.....	2.449 fr. 91
DÉPENSES.....	2.116 57
<b>EXCÉDENT DES RECETTES..</b>	<b>333 fr. 34</b>

### SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1905

L'actif se compose de :

1 <sup>o</sup> Encaisse du trésorier.....	333 fr. 34
2 <sup>o</sup> Livret de caisse d'épargne en principal et intérêts....	1.503 77
<b>TOTAL.....</b>	<b>1.837 11</b>

Non compris 15 francs de rente 3 0/0 sur l'État portés pour mémoire et affectés au paiement du 4<sup>e</sup> Bulletin de l'année qui se paye sur l'exercice suivant.

Au 31 décembre 1905, l'actif se composait de :

Encaisse du trésorier.....	586 fr. 91
Livret de caisse d'épargne.....	1.459 97
TOTAL.....	<u>2.046 88</u>
Actif en 1905.....	1.837 11
Diminution de l'actif en 1905.....	<u>209 77</u>

A la suite de cette lecture, M. le Président demande si quelqu'un a des observations à faire. L'Assemblée adopte ces comptes et en donne décharge au trésorier.

Celui-ci donne ensuite lecture du projet du budget pour 1906.

### BUDGET POUR L'ANNÉE 1906

#### RECETTES

250 cotisations à 6 francs.....	1.500 fr. »
5 diplômes d'entrée.....	5 »
Vente de <i>Bulletins</i> et autres.....	60 »
Subvention du Département.....	300 »
Rente 3 % arrérages de 1906.....	15 »
Intérêts sur les fonds à la caisse d'épargne.....	45 »
TOTAL.....	<u>1.925 fr. »</u>

#### DÉPENSES

<i>Bulletin</i> et planches.....	1.450 fr. »
Frais d'administration.....	300 »
Bibliothèque.....	80 »
Dépenses imprévues.....	95 »
TOTAL.....	<u>1.925 fr. »</u>

Le budget, mis aux voix, est accepté à l'unanimité.

## MUSÉE

*M. Renault, conservateur, présente les objets entrés au Musée depuis la dernière séance et en donne une description sommaire.*

Nous avons reçu :

Don de M. PAUL MARTELLIÈRE, de Pithiviers, notre collègue :

1<sup>o</sup> **Une peinture à l'huile** : *Sous-bois*, pris au Monceau, près Pithiviers ;

2<sup>o</sup> **Une aquarelle** : *Marine, le Phare de Terre-Nègre près Royan*. Ces deux charmants petits tableaux, œuvres du dona-

teur, ne manqueront pas d'attirer l'attention des amateurs et des connaisseurs sur le talent de notre collègue déjà dignement représenté au Musée.

3<sup>o</sup> **Un croquis de Justin Ouvrlé**, (1806-1879), peintre et lithographe de valeur qui, passant à Vendôme en 1839, avait relevé une *Vue du Portail occidental de l'ancienne église Saint-Martin*, prise de l'extrémité de la rue au Blé. Nous possédons plusieurs dessins de ce portail, mais celui-ci présente en plus l'ancien état du tribunal actuel du côté de la rue en question.

Artiste et archéologue, M. Paul Martellière s'ingénie à dépister tout ce qui peut intéresser le Vendomois, et mieux encore, à en enrichir nos collections ; qu'il veuille bien agréer tous les remerciements de la Ville et de la Société archéologique dont je me fais ici l'interprète.

---

Don de M<sup>lle</sup> D. DE TRÉMAULT :

**Une estampe ancienne** représentant une *fête des fous* : c'est une gravure en nielle du XVI<sup>e</sup> s., de l'École hollandaise, non signée. Insérée dans un cadre rond elle présente, au centre le buste d'un personnage armé et casqué portant, suspendu au cou, un masque de fou, et entouré de cette légende écrite dans un dialecte hollandais et traduite ainsi : *Le Capitaine des Follie*. Puis, tout autour, se déroulent circulairement des scènes finement dessinées il est vrai, mais au moins grotesques et rappelant les saturnales antiques ; on comprendra que je m'abstienne de les décrire. L'ensemble est entouré d'une légende écrite aussi dans les deux langues, et dont le sens n'apparaît pas très clair, ni intéressant.

---

Don de M. G. COTTREAU, au château de la Mézière, notre collègue :

**Une reproduction à l'aquarelle de l'Étendard de la Compagnie de Gendarmerie de Loir-et-Cher, sous la Révolution.** — Des drapeaux semblables avaient été distribués le 28 germinal an III à toutes les compagnies des départements. M. Cottreau explique qu'ils furent tous retirés en 1804 et changés pour un autre modèle, de sorte qu'en 1814 les Prussiens les trouvèrent dans les arsenaux, les prirent et les emportèrent à Berlin comme des trophées de guerre. Ils y sont encore, et c'est là qu'ils ont été reproduits et tirés en couleur à raison d'un seul exemplaire par département. On remarquera sur notre étendard qui est fort bien dessiné et colorié, *l'œil ouvert*,

symbole de la vigilance, attribué aussi alors aux agents de la police et des douanes, et à divers fonctionnaires de la Révolution.

---

J'ai extrait de nos réserves une gravure non cataloguée mais qui méritait bien les honneurs de l'encadrement.

**Gravure anglaise au lavis** par Thomas Watson d'après Josué Reynolds (1723-1792) dit le fondateur de l'Ecole anglaise de peinture ; — ce sont les portraits de Mrs Beresford, Mrs Gardiner et de Anne Viscountess Townschend.

---

Par acquisition :

**Une plaque de cheminée** : Enfants dans la campagne et prenant un serpent.

---

Don de M. PERROCHON, industriel aux Coulis (Vendôme) :

**Un petit baril en terre cuite blanchâtre** ; cet objet, muni en dessus de deux larges anses était sans doute destiné à contenir de la boisson à porter aux champs. Il a été trouvé par le donateur lors de déblaiements de terre exécutés pour permettre la construction de magasins au flanc du coteau. (Rue de la Grève, n° au lieu dit « les Coulis »). Ces fouilles ont mis à jour deux anciens fours à poterie, de nombreux débris de cette industrie, et aussi beaucoup d'ossements non déterminés, le tout ayant été jeté dans les remblais d'une usine voisine.

---

Par acquisition :

**Un gros clou forgé ancien**, provenant de l'ancienne chapelle de la Mézière.

---

#### PRÉHISTORIQUE

---

De M. FONTAINE, professeur au Lycée :

**Un silex taillé de forme solutréenne** ; — cet instrument en *feuille de laurier*, c'est-à-dire ovulaire, allongé et pointu des deux bouts, de 15 centimètres de long sur une largeur moitié moindre, est correctement taillé sur les deux faces avec retouches sur les bords ; il est en silex opaque à patine d'un gris jaunâtre, et intact. Il mérite notre attention car, à ma connaissance, c'est le premier de cette forme qui ait été signalé dans notre pays. Il provient du voisinage de la Guine-



tière où il a été ramassé à la surface du sol par le donateur lui-même.

Toutefois il ne saurait être attribué à l'industrie solutréenne ; son épaisseur, la torsion de ses arêtes et d'autres détails montrent qu'il convient de laisser cette belle pointe à l'*Acheuléen*. D'ailleurs aucune station de l'époque de Solutré n'a été signalée dans notre région, la plus proche étant celle de Thorigné-en-Charnie dans la Mayenne. Quoi qu'il en soit, la pointe de la Guinetière est très intéressante pour nous.

---

Don de M. le docteur LATRON, notre collègue :

**Un grattoir-tranchet** en silex blond, bien retouché sur trois bords formant grattoirs et d'un tranchant net et vif sur le quatrième ; ce joli petit outil est robenhausien ; trouvé à Sainte-Anne.

---

Don de M. RICHAUDEAU, de Sougé, notre collègue :

**Une pointe triangulaire** en silex pyromaque.

---

Don de M. CAMILLE GÉDON, à Vendôme :

**Une hache en pierre de la Guadeloupe** ; cet instrument est moderne ; on sait que certains insulaires des Antilles et de l'Océanie en fabriquaient encore à une époque récente, pour leurs besoins ; mais cet âge de la pierre moderne peut être considéré maintenant comme entré dans le domaine de l'archéologie.

---

Par acquisition :

**Un lot de petits silex taillés**, provenant de Crucheray ; simples éclats plus ou moins retouchés.

---

## NUMISMATIQUE

---

M. Letessier donne la description qui suit :

Par acquisition :

**Une pièce gauloise des Carnutes**, en bronze, trouvée près de la Mézière :

A). Tête barbare à droite, les cheveux hérissés, entourée d'un grenetis.

R). Deux aigles vus de face, les ailes étendues, celui de droite plus petit que l'autre. Au dessus de ce dernier, un serpent. Entre les deux une croix cantonnée de 4 points; à gauche une étoile à cinq pointes. Le tout entouré d'un grénétis.

---

Un jeton d'argent de Louis-Joseph de Vendôme, pour les galères, daté de l'année 1704.

La face porte l'écu et la légende ordinaires de ces jetons. Le revers offre la légende. *Temnit tranquilla frementes* autour d'un rocher au-dessus duquel rayonne le soleil, et que battent les vents et le tonnerre.

A l'exergue, Galères, 1704.

---

Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

Ouvrages entrés à la Bibliothèque de la Société depuis le 26 décembre 1905 jusqu'au 25 mars 1906.

### I. — DONNÉS D'AUTEURS OU D'AUTRES :

— *Carte statistique de Paris*, pour faire apprécier la répartition des enfants de la Creuse dans les quatre-vingts quartiers de Paris. On y voit que les Creusois se tiennent surtout à la Sorbonne, au Jardin des Plantes, à Necker, à la Santé, et pas du tout sur les boulevards.

— *Le dégagement de la cathédrale de Chartres*, réponse à M. Hallays par Ch. Famin, Chartres, 1906. (Amusant attrapage de l'incompétent M. Hallays qui avait cru devoir blâmer les Chartrains d'avoir dégagé leur cathédrale.)

— *Lettres rurales* par un vieux Manceau, Le Mans, 1905; 2 exemplaires.

— *La Science Sociale*. — *Enquête sociale* sur la circonscription régionale élémentaire : le pays.

### II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

— *Annales du Musée Guimet*, Paris, 1905.

Bibliothèque d'études, tome 18<sup>e</sup>, le Népal, étude historique d'un royaume hindou (vol. II).

— *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris. Comptes rendus des séances de l'année 1905 : bulletin de septembre-octobre.

— *Congrès international d'Anthropologie et Archéologie Préhistoriques*, 13<sup>e</sup> session, qui aura lieu, du 16 au 22 avril prochain, à Monaco, pour les souscripteurs à 15 francs ; programmes d'excursions et prix des hôtels de la principauté.

— **Romania**, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Ant. Thomas, Paris. Tome XXXIV, n<sup>o</sup> 136 (octobre 1905).

— *Comité des Travaux Historiques et Scientifiques* :

— *Bulletin de la section des Sciences Economiques et Sociales*, Congrès des Sociétés Savantes de 1904, tenu à Paris.

*Bulletin Archéologique*, année 1905, 2<sup>e</sup> livraison (presqu'en entier rempli par le Congrès d'Alger) ;

*Bulletin de la Société des Sciences*, compte rendu du Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des Départements tenu à Alger en 1905 ;

— *Bulletin Historique et Philologique*, année 1905, n<sup>os</sup> 1 et 2 (voir le Règlement de police de la ville de Laon au moyen-âge).

### III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — ÉCHANGES :

#### I. — France.

— *Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, Angers. Mémoires, 5<sup>e</sup> série, tome VIII, année 1905.

— *Société d'Anthropologie de Paris*, publication bimestrielle, Paris. Bulletins et Mémoires, 5<sup>e</sup> série, tome VI, année 1905, n<sup>os</sup> 3 et 4.

— *Société nationale des Antiquaires de France*, Paris. Mémoires et Documents, Fondation Auguste Prost, Mettensia IV, fascicule supplémentaire, n<sup>o</sup> 3, (commence la publication du Cartulaire de l'évêché de Metz, et est rempli par le 3<sup>e</sup> registre des fiefs).

— *Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers* (Hérault), Béziers. Bulletin, 3<sup>e</sup> série, tome VI, 1904, 1<sup>re</sup> livraison (vol. 35 de la collection).

— *Société de Borda*, Dax (Landes), Dax. Bulletin trimestriel, 30<sup>e</sup> année, 1905, 4<sup>e</sup> trimestre.

— *Société Dunoise, Archéologie, Histoire, Sciences et Arts*, Châteaudun. Bulletin trimestriel, n<sup>o</sup> 144, janvier 1906.

— *Les Annales Fléchoises et la Vallée du Loir* (Société d'histoire, Lettres, Sciences et Arts de la Flèche), revue historique, archéologique, artistique et littéraire, paraissant tous les deux mois, la Flèche. Tome VI, novembre-décembre 1905 (les souvenirs (laissés par les) Ronsart dans les églises paroissiales de leurs seigneuries ; sur les ancêtres maternels de Pierre de Ronsart) ; tome VII, janvier-février 1906 (notes sur les inondations du Loir).

— *Revue Henri IV* (Supplément aux Annales Fléchoises), paraissant tous les deux mois ; tome I, n° 3 (novembre-décembre 1905).

— *Société d'études des Hautes-Alpes*, Gap. Bulletin trimestriel, 25<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> série, n° 17, (1<sup>er</sup> trimestre 1906).

— *Revue de Loir-et-Cher*, Blois, 18<sup>e</sup> année, 1905, nos 215-216, (novembre-décembre) ; 1906, nos 217-218 (janvier-février).

— *Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher*, Blois. Bulletin, 9<sup>e</sup> vol. (allocutions et comptes rendus des excursions en 1904 et 1905 ; lire article et voir le dessin de la mosaïque de Verdes).

— *Revue Mabillon* (archives de la France monastique), Paris. 1<sup>re</sup> année, n° 4, février 1906.

— *La Province du Maine*, revue mensuelle de la Société des Archives Historiques, Laval. Tome 14, année 1906, janvier, février, mars.

— *Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, Laval, Bulletin trimestriel, 2<sup>e</sup> série, tome 21<sup>e</sup>, année 1905, n° 68.

— *Société Polymathique du Morbihan*, Vannes. Bulletin, année 1904, Mémoires, fascicules 1, 2.

— *Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, Orléans. Bulletin, tome XIV, n° 182, année 1905, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres.

— *Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers. Bulletin, 2<sup>e</sup> série, tome 10<sup>e</sup>, année 1905, 3<sup>e</sup> trimestre (juillet-août-septembre).

— *Polybiblion*, revue bibliographique universelle, paraissant tous les mois. Partie littéraire, Paris, 1906.

2<sup>e</sup> série, tome 63<sup>e</sup> (106<sup>e</sup> de la collection), 39<sup>e</sup> année, 1906, 3<sup>e</sup> livr. (mars) ; rend compte de notre Bulletin 1905 par la seule énonciation du titre des articles.

— *Société Archéologique de Rambouillet*, Versailles. Mémoires, série in-8<sup>e</sup>, tome XVIII, années 1904 et 1905.

— *Revue de Saintonge et d'Aunis*, Bulletin de la Société des Archives Historiques paraissant tous les deux mois, Saintes. 26<sup>e</sup> volume, 1<sup>re</sup> livraison (1<sup>er</sup> janvier 1906), 2<sup>e</sup> livr. (1<sup>er</sup> mars).

— *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, Le Mans. Bulletin, 2<sup>me</sup> série, tome 32<sup>e</sup> (60<sup>e</sup> de la collection), années 1905-1906, 1<sup>er</sup> fascicule.

— *Société des Sciences historiques et naturelles de Semur-en-Auxois*, Semur. Bulletin, tome 33<sup>e</sup>, année 1904.

— *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, Auxerre. Bulletin, 58<sup>e</sup> volume, (8<sup>e</sup> de la 4<sup>e</sup> série), année 1904, 2<sup>e</sup> semestre.

## II. — Étranger.

— *Société d'Archéologie de Bruxelles*, Bruxelles. Annales; Mémoires, rapports et documents, tome 19<sup>e</sup>, année 1905, livraisons III et IV (Lire : l'Hosté, villa belgo-romaine, à Basse-Wavre).

— *Academy of Science of St-Louis* (Missouri), St-Louis. Transactions and Mémoires; classified list of Papers and notes contained in volumes I-XIV; vol. XIV, n<sup>o</sup> 7 (30 décembre 1904), the Texas tradescantias; vol. XV, n<sup>o</sup> 1 (25 février 1905) our present Knowledge of ancient plants; n<sup>o</sup> 2 (4 avril), a revision of the american paderini; n<sup>o</sup> 3 (9 may), the molluscan fauna of Mac-Gregor, Iowa; n<sup>o</sup> 5 (5 août) the bacteriological examination of river Water; n<sup>o</sup> 8 (18 février), title page, préfatory matter and index, record from jan. 1 to dec 31, 1904.

— *Annual Report of the board of regents of the Smithsonian institution*, for the year ending june 30 1904. Washington 1905.

## IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS

— *Archives historiques du diocèse de Chartres*, revue mensuelle, paraissant le 25 de chaque mois, Chartres. 12<sup>e</sup> année, 1906, n<sup>o</sup> 133 (25 janvier), n<sup>o</sup> 134 (25 février), n<sup>o</sup> 135 (25 mars).

— *Revue Numismatique*, dirigée par Schlumberger, Babelon, Blanchet (procès-verbaux de la Société Française de Numismatique), Paris. 4<sup>e</sup> série, tome 9<sup>e</sup>, année 1905, 4<sup>e</sup> trimestre.

JEAN MARTELLIÈRE.

---

# HISTOIRE DU COLLÈGE ET DU LYCÉE DE VENDÔME

PAR

G. BONHOURE

(Suite)

---

## CHAPITRE VIII <sup>(1)</sup>

### I. — Supérieurs <sup>(2)</sup>

---

*Robert Bréard* (1623-1625). — *Jehan Martin* (1626-1627) (3). — *Jean-Baptiste Gaultier* (1631-1633). — *Pierre de La Boulaye* (1634-1642). — *Estienne Bernier* (1644-1649). — *Pierre-François Salles* (1650). — *Pierre de Verneuil* (1650-1653). — *François Pineau* (1653-1655). — *Estienne Bernier* (2<sup>me</sup> fois) (1655-1658). — *Pierre de Verneuil* (2<sup>me</sup> fois) (1660-1662). — *Claude Feu* (1662). — *Guy Micault* (1663-1667). — *Nicolas Morin* (1668-1670).

(1) A. N. — A. D. — Bibl. Vendôme. — Batterel, *Mémoires domestiques*. — Cloyseault, *Vies de quelques prêtres de l'Oratoire*.

(2) La liste que nous donnons n'est pas l'exacte reproduction de celle publiée par M. l'abbé Métais (v. Bul. an 1889, p. 237). Nos recherches nous ont permis de combler certaines lacunes et de rectifier quelques inexactitudes.

(3) Ces dates n'indiquent pas absolument le début et la fin des fonctions, mais plus exactement les années, où, documents à l'appui, nous les trouvons à Vendôme. Ainsi entre J. Martin et J.-B. Gaultier il y a une lacune, qui n'est peut-être qu'apparente. Il est possible que le premier soit resté supérieur au-delà de 1627 ou bien que le second l'ait été avant 1631.

— *Nicolas-Joseph Poisson* (1670-1676). — *Anthoine de Vallée* (1677-1680). — *Estienne le Vassor* (1680-1681). — *René Bossé* (1682-1684). — *Jean de Crouy* (1685-1689). — *Jean Bouguelier* (1691-1693). — *Jean de Crouy* (1) (2<sup>me</sup> fois) (1694-1699). — *Estienne le Vassor* (2<sup>me</sup> fois) (1700). — *Gabriel Fouilloux* (1701-1705). — *Alexandre d'Areynes* (1706-1708). — *Pierre Rousselet* (1709-1710). — *Mathurin de Courcelles* (1710-1717). — *Gaspard Massillon* (2) (1717-1718). — *Guillaume Mauduit* (1719-1723). — *Charles-François Houbigant* (1723-1728). — *Guillaume Mauduit* (3) (2<sup>me</sup> fois) (1728-1733). — *Bernard de la Borde* (1734-1739). — *Jean-Estienne Renoul* (1740-1742). — *François Darras* (1744-1745). — *Gabriel Vernulie* (1746-1754). — *Petit* (1754-1756) (4). — *Jean-Jacques Juglard* (1757-1758). — *Pierre Duverdier* (1760-1772). — *Antoine de Balagny* (1773-1784). — *Antoine Olivier* (1784-1791) (5).

## II. — Régents (6) et autres personnes de la Maison

*Senault* (1623-1625 (7), 4<sup>me</sup>, puis 1<sup>re</sup> ou rhétorique. — *Chailly* (1628-1632) 1<sup>re</sup>. — *Lecoïnte* (1629-1634) humanités. — *Parisot* (1634-1637) rhétorique. — *De Clerq*

(1) L. P. de Crouy dut ne pas quitter la maison de Vendôme, car nous le trouvons y résidant en 1703, et il y meurt en 1711.

(2) Frère de l'illustre évêque de Clermont.

(3) Le P. Mauduit résida à Vendôme jusqu'à sa mort (1750).

(4) (Voir Hamel, *Histoire du Collège de Juilly*, p. 324 et suiv.).

(5) En 1792, c'est le P. Ricunier, supérieur du collège de Tours, qui signe toutes les pièces de comptabilité.

(6) Nous donnons tous les noms que nous avons trouvés d'oratoriens ayant enseigné au collège de Vendôme. Mais notre liste est certainement bien incomplète.

(7) V. note 3, p. précédente.

(1634-1640), rhétorique. — *Bonichon* (1634-..). — *Bon de Merbes* (1637-1639) 1<sup>re</sup>. — *Berthault* (1637-..). — *Chaduc* (1637-..). — *Laubigeois* (1637-..). — *De Moissey* (1637-..). — *Ferry* (1637-..). — *Du Faur* (1637-..). — *Du Breuil* (1637-..). — *Thomassin (Louis)* (1642-..), humanités. — *Du Vachet* (1642-1643) humanités, puis rhétorique. — *Sarciault* (1642-1643), assistant. — *Marin de Tham* (1642-1643). — *Lecoïnte* (1643), histoire. — *Rousseau* (1642-1643), préfet. — *Michaelli* (1642-1643), philosophie. — *Courtot* (..-1645). *Le Boux* (1644-..), rhétorique. — *Lecoïnte* (1647-1649), histoire. — *Moireau* (1648-1654), fait la rhétorique en 1654 ; nous le trouvons encore à Vendôme (1657-1658), comme préfet du Collège. — *Toutblanc* (1651-1663). — *Chais* (1652-1654), 1<sup>re</sup>. — *Mascaron* (1654-1655), 3<sup>me</sup>. — *D'Ayrens* (1654-..), 1<sup>er</sup> assistant et philosophie. — *Fresneau* (1654-1679), 2<sup>me</sup>, [de 1679 à 1682, supérieur à Juilly], et (1682-1703), résidant à Vendôme jusqu'à sa mort. — *Launay* (1654-1655), 4<sup>me</sup>, puis 3<sup>me</sup>. — *Ferotin*, (1654-1655), 5<sup>me</sup>, puis 4<sup>me</sup>. — *Rousseau* (1655-..), préfet des pensionnaires. — *Barbey* (1655-..), préfet du Collège. — *Mauduit* (1655-..), philosophie. — *Daiglum* (1655-..), 2<sup>me</sup>. — *Olivier* (1655-..). — *Boullerot* (1655-..), 5<sup>me</sup>. — *Thomassin (Honoré)* (..-1656) (1) — *De Clugny* (1657), grammaire et humanités. — *Germi* (1657-..), économiste. — *Frère Cotret* (1658-..). — *Le Porcq* (1660-1670)

(1) Il était à Vendôme, lorsqu'il fut exclu de l'Oratoire. Nous ignorons pour quel motif. Voici la copie de la note qui le concerne : « Le P. Honoré Thomassin est prié de se retirer doucement de la congrégation, de laquelle dès à présent il est déclaré exclus. On sera averti en toutes nos maisons que le P. Honoré Thomassin est sorti de la congrégation, en a été exclus et qu'il ne doit plus être reçu en aucune de nos maisons. » (A. N. MM 577). — On ne le confondra pas avec l'éminent professeur oratorien, Louis Thomassin, déjà cité, qui enseigna les humanités à Vendôme en 1642.



humanités, puis philosophie. — *Lamy*, (1660-1663), humanités. — *Rainssant* (1662-..), humanités. — *De Loménie*, (1665). — *Chapuis* (1665). — *de Fursi* (1665). — *M<sup>r</sup> Hastel* (1665-..), chirurgien du Collège. — *Hubert* (1669). — *Reynault* (1669-..), humanités. — *Mudel* (..-1669), procureur. — *Prevost* (1670). — *Poisson* (1670). — Frère *Michel* (1669-1684). — *Tallay* (1671-...). — *Longuel* (1671-..). — *Roger* (1672-1689), domestique (dépensier). — Frère *Richard* (..-1674). — *Cadot* (1675-..). — *Boyer* (1676), humanités. — Frère *des Vertus* (..-1680). — *Legay* (...-1680), médecin. — *Galipaud* (1682), 5<sup>me</sup>. — Frère *Queuillon* (..-1684). — *Dupin* (1686-..). — *Calabre* (1686-1689), 5<sup>me</sup> et (1694-1696), préfet du Collège. — *Frin* (1687-1688), rhétorique. — *Courtion* (1687). — *De Villeneuve de Vence* (1689-1741), humanités, rhétorique, préfet du Collège. — *Roger* (..-1689), domestique. — *Gerbaut* (1697-..). — *D'Areynes* (1701-1703), théologie, puis supérieur (1706-1708). — *Huet de Berthault* (de Blois) (1703-1710), théologie. — *Laurencin* (1703-1705), procureur. — *Pajot* (1703-1705), préfet du Collège. — Frère *Nepveux* (..-1703). — *Mougault* (1704-..), humanités. — *Hyp* (1705). — *Vivien de la Borde* (1705-...), philosophie. — *Desportes* (1705), rhétorique. — *J. Ferrier* (1705), 2<sup>e</sup>. — *De Montigni* (1705-..), 3<sup>e</sup>. — *Geoffroy* (1705-.., 4<sup>e</sup>. — *De Seillous* 1705-..), 5<sup>e</sup>. — [*Employés ou Domestiques en 1705* : *Forbet* à la procure (mort en 1709). — *Harpin*, dépensier. — *Doré*, cuisinier. — *Aimonel*, aide de cuisine. — *Girard*, pour les pensionnaires. — *Belot*, portier (1)]. *Renou* (1712-..). — *Yvart* (..-1715), physique. — *Lesueur* (..-1718), procureur. — *De Heere* (1720-..). — *Lefèvre* (1723-1725), résidant.

(1) Il y a, en 1705, 48 pensionnaires, en tout 47 personnes dans la Maison.

— *Boutefer* (1723-..), physique. — *Doucet* (1723-..), préfet. — *Salmon* (1723-..). — *Verne* (1723-1739, préfet, puis procureur. — *Combes* (..-1729). — *Picheré* (1734-..). — *Frère Charles* (..-1736). — *De la Bastide* (1737-..). — *Darras* (1738-..). — *Du Perray de Subligny* (1738-..). — *Caraccioli* (1739-..). — *De la Roche* (1739-..). — *De Renusson* (1739). — *De La Mustière* (1740). — *Melois* (..-1740). — *Petit* (1741-1742), préfet ; (1754-1756) supérieur. — *Du Casse* (1741-..). — *Martin* (..-1742) — *Frère Verelé* (..-1743). — *Hersant* (..-1748). — *Laforge* (1753-....), préfet du Collège. — *Fossereau* (..-1743), domestique. — *Pardessus* (..-1753), jardinier. — *Duguet* (1750), domestique. — *Ferré* (1761-1765), rhétorique. — *Fydé* (1761-..). — *Sauvigny* (1761-..), 3<sup>e</sup>. — *Ason* (1763-1767), cuisinier. — *Devault* (1765). — *Nouard* (1774-..), physique. — *Lorieux* (1774-..). *Le Bateux* (1774-..), préfet. — *Mathias* (..-1774), mathématiques. — *Wouliod* (1775-1777), procureur. — *Baudichon* (1776-1780), mathématiques ; (1780-1792) procureur. — *Olivier* (1777-1784), préfet, puis supérieur. — *Des Brosses* (1777-1778), économe. — *De La Haye* (1777-1779), physique, réside à Vendôme jusqu'en 1792. — *Blanche* (1777-1779), logique. — *Cheron de la Filonière* (1777-1779), rhétorique. — *Corneille* (1777-1779), seconde. — *De Malécharde* (1777-1779), troisième. — *Alhoy* (1777-1779), quatrième. — *Paris* (1777-1779), cinquième. — *Drœling* (1777-1782), suppléant et professeur d'allemand. — *Daburon* (1777-1779), préfet des grands. — *Delon* (1777-1781), préfet suppléant. — *Rocher* (1777-1780), préfet des petits. — *Aubert* (1777-..), portier. — *Joultain* (1777-..), dépensier. — *Pacaud* (1777-1778). — *Norjeu* (1777-1780). — *Hubert* (1779-1781), mathématiques ; (1781-1792), physique. — *Cassius* (1779-1781), logique. — *Bordes* (1779-1781), rhétorique. — *Bion*

(1779-1780), troisième. — *Boucher* (1779-1781) cinquième.

*Gibon* (1779-1781), préfet de la pension, puis 5<sup>me</sup>. — *Brun* (1780-1781), physique. — *Edme de Sainte-Marthe* (1780-1792), mathématiques. — *Roulhac* (1780-1781), 3<sup>me</sup>. — *Dessaigues* (1781-1792) : préfet de pension, 3<sup>me</sup> (1788), philosophie, (1790-1792). — *Dagoreau* (1781-1788), logique jusqu'en 1785. — *Bernardi* (1781-1788, rhétorique, puis préfet du Collège. — *Juliard* (1781-1782), mathématiques. — *Rebecca* (1781-1788), préfet de pension. — *Girard*, (1783-1784), philosophie. — *Sommer* (1783-1784) anglais. — *Kirschbaum* (1783-1784), allemand. — *Tasqué* (1783-1792), écriture. — *Morin* (1783-1788), féodiste. — *Isabeau* (1784-1787), préfet de collège. — *Roy* (1785-1892, 6<sup>me</sup>, 4<sup>me</sup>, 2<sup>me</sup>. — *Fouché* (1785-1787), logique. — *Maréchal* (1787-1792), préfet de pension, 5<sup>me</sup>. — *Jourdain* (1787-1892), seconde. — *Employés pour la pension (1787-1792)* : *M<sup>me</sup> de Bilderbeck* ; *Bricon* ; *Meignan* (dépensier) ; *Lionnet* (ce dernier depuis 1777). — *Hallais* (1788-1792), mathématiques. — *Boulin-Delaunay* (1788-1792, 5<sup>me</sup>, 4<sup>me</sup>. — *Beau* (1788-1792) préfet de pension, 6<sup>me</sup>. — *Chantepie* (1788-1792) 3<sup>me</sup>, 2<sup>me</sup>. — *Adam* (1789-1792), préfet de pension. — *Le Benne* (1790), rhétorique. — *Du Bouelle* (1790-1792), suppléant de pension. — *De Perrigny* (1790), suppléant de pension. — *Monnyer* (1790-1792), suppléant de pension. — *Marcotte* (1790-1792), préfet de pension. — *Béranger* (1790-1792), préfet de Collège. — *Dufour* (1790) préfet de pension. — *Barbet* (1790), préfet de pension. — *Hérard* (1792), préfet de pension. — *Renard* (. . -1792), préfet de pension. — *Egron* (1791-1792). — *Dupuis* (. . -1792), maître de dessin. — *Dissaux* (. . -1792), maître d'armes. — *Pidolle* (. . -1792), maître de danse. — *Héroid* (. . -1792), maître de violon. — *Arquin* (. . -1792), maître d'écriture. — *Desacres*

(. .-1792), instituteur (classes élémentaires). — *Beaussier* (. .-1792), médecin. — *Gendron* (. .-1792), médecin. — *Beaussier* (. .-1792), chirurgien. — *Vaugelaide* (. .-1792), chirurgien-dentiste. — *Deronziers* (1775-1792), apothicaire (1).

## II. — Nécrologe

La bibliothèque de Vendôme possède un manuscrit (N<sup>o</sup> 288), déjà cité, où, à la suite des « usages et coutumes de l'église collégiale de Saint-Jacques », et du « mémoire des meubles de la sacristie, vérifié pour la première fois en 1694 », sont enregistrées toutes les cérémonies funèbres et extraordinaires, célébrées dans cette chapelle depuis 1658 jusqu'en 1780. Nous avons là par conséquent le nécrologe de l'ancien collège. Toutes les personnes décédées dans la maison, maîtres, élèves, domestiques, étaient inhumées dans la chapelle Saint-Jacques. Et nous verrons que le nombre en fut considérable. On y enterrait même des personnes de la ville. Que de cadavres dans ce lieu clos et étroit ! Aussi l'édit du roi de 1776, qui défendait les sépultures dans les églises et dans l'intérieur des villes et des bourgs (v. Bul. an. 1903, p. 47), nous apparaît-il comme une mesure de salubrité publique.

### 1. — *Personnes de l'établissement ou de la ville inhumées dans la chapelle Saint-Jacques*

Août 1658, le frère *Cotret*. — Juillet 1662, le P. *Claude Feu*, supérieur (laisse 400 livres à la sacristie). —

(1) L'abbé Simon cite « les Terrasson, les Dulerins, les Pacaud » parmi les plus célèbres prédicateurs oratoriens, qui ont passé par notre collège. Nous trouvons en effet le P. Pacaud à Vendôme en 1777-1778. Mais il ne nous a pas été possible de déterminer l'année ou les années où les PP. Terrasson et Dulerins y résidaient.

Février 1669, le frère *Nicolas Mudet*, procureur du Collège. — Juin 1672, *Pierre Bry*, fils de M. *Bry*, greffier de la maison, mort « pulmonique » âgé de 22 ans. — Octobre 1672, le frère *Victor Reynault*, mort subitement à Courtiras, âgé de 67 ans (laisse 50 pistoles au Collège). — Novembre 1674, le frère *Richard*. — Août 1675, l'abbé de la *Poplinière*, résidant dans la maison. « M. le curé de La Madeleine voulut avoir la moitié du luminaire, mais il n'eut rien du tout ». — Septembre 1675, *François Rouillis*, jardinier. — Décembre 1680, *Charles Descorman*, prieur de St-Opportune, curé de St-Claude et St-Jean-Froidmentel (lègue au collège la métairie de La Haye-Cochereau.) — Décembre 1680, le frère *Estienne des Vertus*. — Juin 1681, Madame *Bry*. — Décembre 1683, Mademoiselle *Berruier*. — Septembre 1684, le frère *Robert Queuillon* (laisse par testament 50 livres à la Maison). — Septembre 1684, le frère *Michel* (v. Bul. an. 1905, p. 51), âgé de 70 ans 6 mois, trouvé mort dans les bois de Courtiras. — Septembre 1686, *Claude Bry*, seigneur de Buissay, « mort dans sa maison dudit lieu paroisse d'Azé; il était en son vivant procureur fiscal de nos fiefs et seigneuries; il avait désiré d'être enterré dans l'église où sont tous ses parents ». — Novembre 1687, *Louis Menard*, « bourgeois de cette ville, père de M. Menard, docteur en médecine ». — Janvier, 1689, *Antoine Royer*, domestique dans cette maison depuis plus de 16 ans, âgé de 49 ans (laisse 100 livres à l'établissement). — Janvier 1703, le P. *Jacques Fresneau*, âgé de 73 ans (laisse au Collège tout ce qu'il possède; l'argent affecté particulièrement à la bibliothèque). — Août 1703, le frère *Achile Nepveux* mort « d'une furieuse apoplexie ». — Janvier 1709, *Guillaume Forbel*, âgé de 63 ans, natif de Paris, (avait été employé à la Procure). — Septembre 1710, le P. *Huet de Berthault*, âgé de 60 ans. — Mars 1711, le

*P. Jean de Croüy*, âgé de 75 ans (1). — Avril 1712, le *P. d'Arcy*, âgé de 56 ans ; « il avait enseigné la théologie dans cette maison, il était chanoine du château en qualité de théologal ». — Mars 1715, le *P. Yvert*, régent de physique, âgé de 33 ans, natif de Dieppe. — Octobre 1718, le *P. Lesueur*, âgé de 57 ans, mort chez son frère, procureur. — Septembre 1725, le *P. Louis Lefebvre*, âgé de 71 ans. — Octobre 1729, le confrère *Combes* âgé de 30 ans, natif de Martigues-en-Provence. — Décembre 1736, le frère *Charles* âgé de 40 ans. — Novembre 1740, le confrère *Melois*. — Février 1741, le *P. François de Villeneuve de Vence*, âgé de 78 ans. — Décembre 1742, le *P. Emeric Martin*. — Février 1743, le frère *Gabriel Verelé*. — Avril 1743, le confrère *Toussaint Picheré*. — Avril 1743, *Jacques Fossereau*, domestique. — Janvier 1748, le *P. Nicolas Hersant*, âgé de 77 ans. — Avril 1750, *Jean Duquet*, domestique, âgé de 22 ans, de Pezou. — Septembre 1750, le *P. Guillaume Mauduit* (2). — Mai 1751, mademoiselle *Gestart de Neuville*, âgée de 97 ans. — Juillet 1753, *Mathurin Pardessus* (3), âgé de plus de 80 ans. — Juillet 1754, le *P. Gabriel Vernulic* (4) supérieur, âgé de 64 ans. — Janvier 1767, *Julien Ason*, cuisinier.

Le nécrologe se termine par la mort du *P. Norjeu* (juillet 1780), ancien procureur du Collège, sans mention du lieu où il fut inhumé. On avait dû cesser d'enterrer

(1) Le *P.* de Croüy, après avoir été deux fois supérieur à Vendôme (1685-1689), (1694-1699), était resté dans cette maison.

(2) Le *P.* Mauduit, après avoir été « supérieur pendant douze ans dans cette maison, où il avait rendu les plus grands services, » était resté à Vendôme.

(3) Longtemps jardinier du collège. Devenu invalide et hors d'état de servir, il avait été conservé dans la maison jusqu'à sa mort.

(4) Il était supérieur à Vendôme depuis plus de 8 ans ; il avait dirigé le collège « avec beaucoup de sagesse ».

dans la chapelle dès la publication de l'édit royal de 1776.

2. *Élèves pensionnaires décédés dans l'établissement et inhumés dans la chapelle Saint-Jacques*

Novembre 1678, *Jean Fenouilles* d'Orléans. — Avril 1688 (1), *Jean de la Boissière*, de Saint-Calais, élève de rhétorique, « mort d'une furieuse léthargie ; était un des meilleurs élèves de sa classe ». — Avril 1705, *Jacques Meunier*, âgé de 12 ans. — Août 1705, *Alexandre de Thierville*, âgé de 15 ans. — Mars 1730, *Jean Verne de Mondor*, âgé de 12 ans. — Février 1732, *Jean-François Durand* de l'Abbaye du Bec. — Janvier 1748, *François de La Chassaigne*, de Bordeaux, âgé de 8 ans. — Juin 1754, *Louis-Antoine Gentil*, âgé de 16 ans, « fils de Monsieur Antoine Gentil, bailli de Mer, diocèse de Blois et de dame Marie-Anne Bertaut ». — Mai 1755, *François Monnet*, de La Martinique, « âgé de 16 ou 17 ans, fils de M. Monnet, capitaine au *François*, proche le fort St-Pierre, à La Martinique ». — Décembre 1755, *Louis-René Le Vayjer*, du Mans, âgé de 10 ans, « fils de messire Louis Le Vayjer seigneur de Faverolles et autres lieux et de dame Anne-Louise Larsonneau, de La Falaise. — Avril 1763, *Auger Duclion*, de Bordeaux, âgé de 8 ans, fils de M. Auger Duclion, écuyer. — Mars 1766, *Pierre Rocher* de Tours, âgé de 12 ans, élève de cinquième « fils de Jean Rocher, négociant à Tours, et de Jeanne-Marguerite Girollet » (2). — Octobre 1767, *Louis-François Le Groin*

(1) Le 18 décembre de la même année on fit un service dans la chapelle Saint-Jacques, à la suite de la mort d'un élève externe, de seconde, fils de M. Bourgogne, conseiller aux grands jours.

(2) Note du nécrologe : « Jusqu'à M. Rocher on n'avait jamais eu d'autre registre mortuaire dans cette maison que ce livre mémorial. Mais depuis l'époque de la mort de M. Rocher on a fait parapher deux

de la Romagère, pensionnaire depuis 15 jours. — Janvier 1768, Jean-Charles de Veseau de Rancogne (1), de St-Domingue, âgé de « 7 à 8 ans » (2).

registres mortuaires comme il se pratique pour toutes les églises qui ont sépulture. Et il est de conséquence d'y enregistrer les actes mortuaires en faisant signer les témoins ».

(1) C'est le dernier nom inscrit sur ce registre. La mortalité des élèves nous paraît avoir été relativement élevée, si nous considérons le nombre de pensionnaires, qui était, en 1705, de 18, et, vers 1773, de 60. (Voyez Bul. 1905, p. 206).

(2) Noms de personnes diverses citées dans le *nécrologe* :

Mme de Huchigny (1666); Mme de Villesauve, demeurant au Bois-la-Barbe (1667); Mme Vinsot (1668 et 1674); Mme Breton (1668); Mme du Clos (1669); M<sup>lle</sup> Linault (1670); Mme Durant (1671); Mme Longuet (1672); Mme Goislard (1675); Mme de Pointoire (1676); M. et Mme René Angry (1677-1704); Mme Olivier (1678); Mme Legay (1680), femme de M. Legay, médecin de la Maison; Mme Leonnoi (1681); Mme Roger (1682, 1702), femme de M. Roger, procureur fiscal des justices, fiefs et seigneuries de la Maison; Mme Gaussant (1701), femme de M. Gaussant, procureur au siège de Vendôme et greffier des justices, fiefs et seigneuries de cette Maison; Mme Dallon, poissonnière à Vendôme (1703); Mme de Bellessort (1704) épouse de M. Louis Jabre de Bellessort; Mme Begon (1705), épouse de M. Begon, receveur des tailles (de la famille de Begon, collectionneur et naturaliste français, né à Blois, en souvenir de qui le botaniste Plumier a donné le nom de *begonia* à un genre de plantes); M<sup>lle</sup> Debellaire (1705); Mme Allard Debellaire (1706), épouse de M. Hyacinthe Girard, officier au grenier à sel; Mme Maurisset (1707), épouse de M. François-Nicolas Hogu, sieur de la Sauverie, conseiller du Roi; Mme Marie Crespon, veuve de M. Noël Deputaux.

---



## CHAPITRE IX

### Maitres éminents qui ont résidé à Vendôme

---

#### LE P. SENAULT

Des cinq professeurs chargés des classes d'humanités à l'origine du collège, en 1623, nous ne connaissons que le nom du régent de 4<sup>me</sup>. Mais c'est celui d'un oratorien illustre, le P. Senault, dont la mémoire fait grand honneur à notre établissement.

Entré à l'Oratoire en 1618, le P. Senault fut régent de 4<sup>me</sup> au Collège de Vendôme, depuis l'ouverture du Collège jusqu'au 24 juillet 1625. Par une lettre de M. de Bérulle, nous apprenons qu'à cette date il quitta Vendôme et la congrégation. Il rentra à l'Oratoire deux ans plus tard, en 1627, et en devint un des principaux ornements.

Il fut 25 ans supérieur à Orléans et à Paris. Mais son talent pour l'éloquence était si marqué, qu'il dut se donner tout entier à la prédication ; et il s'y rendit un des premiers hommes de son siècle. Voltaire le compte parmi « les premiers restaurateurs de la chaire chrétienne ».

Il purgea la chaire de trois défauts qu'on remarquait dans la plupart des prédicateurs de ce temps-là : nulle méthode dans le discours ; un grand étalage de la science profane ; et enfin la plaisanterie (1) qu'on croyait néces-

(1) Voir Tallemant des Réaux, *le P. André*, prédicateur de l'ordre des Augustins.

saire pour attirer la bienveillance des auditeurs ; il substitua en leur place la méthode, la pure doctrine de l'évangile et la gravité. « Il avait en chaire l'air modeste, humble et majestueux tout ensemble, la voix nette et sonore, le geste noble et réglé, et une clarté dans le discours qui le rendait intelligible à tous (1) ». Sa réputation était telle qu'on voyait de nombreuses personnes autour de sa chaire prendre par écrit ses sermons ; et des prédicateurs les prêchaient après lui sans y rien changer.

Il prêcha pendant plus de trente années dans les meilleures églises de Paris et à la Cour.

A la mort du P. Bourgoing, il fut élu supérieur général (1663). « Le caractère conciliant du P. Senault, joint à un talent véritable pour l'administration, firent de son généralat une des périodes les plus florissantes de l'histoire de l'Oratoire (2) ». On a pu le louer « de n'avoir jamais rien entrepris qui n'eût réussi ». Il visita toutes les maisons : partout il portait la paix ; chacun était charmé de l'entendre ; il n'édifiait pas moins par ses actions que par ses discours ; il ne souffrait jamais la moindre distinction. Il faisait peu de corrections, et, quand il y était obligé, il s'y conformait de manière qu'on eût dit qu'il était le coupable.

Plusieurs fois sollicité par la Reine-Mère d'accepter un évêché, il avait toujours refusé, aimant mieux rester simple prêtre de l'Oratoire. Il mourut le 3 août 1672.

Parmi ses nombreux sermons, nous citerons : *Le Panégyrique de Louis XIII et de sa mère Marie de Médicis (1644)*, *l'oraison funèbre de Gaston de France, duc d'Orléans (1660)*, *l'oraison funèbre d'Anne, reine de France et mère du roi (1666)*, *l'oraison funèbre de*

(1) Cloyseault.

(2) A. Perraud.

*Henriette-Marie de France, reine de la Grande-Bretagne (1670).*

LE P. CH. LECOINTE

Un des plus illustres maîtres dont s'honore notre Collège est le P. Lecointe qui, à trois périodes différentes, professa à Vendôme.

Il naquit à Troyes en 1611. A peine entré à l'Oratoire, il fut envoyé à Vendôme en 1629 où, pendant cinq ans, il enseigna les humanités. Après avoir fait la rhétorique dans divers collèges, il revint à Vendôme en 1643, mais, cette fois, avec l'autorisation de se livrer aux études historiques, pour lesquelles il avait une inclination naturelle, se condée par une prodigieuse mémoire. Il y était depuis six mois lorsqu'il fut désigné par le P. Bourgoing pour accompagner à Munster, en qualité d'aumônier de l'ambassade, M. de Servien, le plénipotentiaire envoyé par la France pour les négociations de la paix de Westphalie. Le P. Lecointe trouva là une circonstance inattendue de mettre sa science au service de la France. M. de Servien comprit bien vite de quel secours cet homme pourrait lui être et il le consulta sur les questions les plus importantes.

C'est le P. Lecointe qui rassembla la plupart des mémoires et documents pour le fameux traité de Westphalie. Et quand il revint en France, après une absence de quatre ans, la paix n'était pas encore signée, mais elle était sur le point de l'être. En reconnaissance de ses services, Colbert obtint pour lui de Mazarin une pension de quinze cents livres ; et cette pension fut doublée plus tard par Colbert lui-même, devenu ministre.

A son retour en France, il fut envoyé, pour la troisième fois, à Vendôme (1647) où, pendant trois ans, il

enseigna l'histoire. Il y trouva le duc de Mercœur, le fils aîné de César, qui depuis fut duc de Vendôme et cardinal. Ce prince se plaisait fort à s'entretenir avec lui et à s'informer de l'état des affaires de l'Europe, des mœurs et des intérêts de chaque pays et de quantité d'autres choses qu'un prince doit connaître et que le P. Lecointe possédait en perfection. Aussi le duc de Mercœur lui rendait-il souvent visite, et il l'invitait à sa table.

Nous avons déjà dit un mot au chapitre IV (Bull. an., 1904, p. 39) des fameux cahiers d'histoire, conservés à la Bibliothèque nationale, que le P. Lecointe dictait à nos écoliers, et qui franchirent bientôt le seuil de la maison pour se répandre dans toute la France.

C'est à Vendôme qu'il dressa tout le plan de son vaste ouvrage « *Les Annales ecclésiastiques de la France* ». Mais n'y trouvant pas toutes les ressources nécessaires pour un tel sujet, il obtint d'aller résider à Paris. Grâce à un travail infatigable, cet ouvrage, d'une rare érudition fut publié en 8 volumes in-fol., de 1665, date de la publication du premier, à 1679, date du dernier, qui parut deux ans après la mort de l'auteur.

#### LE P. PARISOT

Le P. Joseph Parisot professa la rhétorique à Vendôme de 1634 à 1637.

C'est dans notre ville qu'il fit imprimer, en 1634, son ouvrage *De Arte bene dicendi seu Rhetoricæ libri tres*, fameux manuel qui eut, à cette époque, une véritable vogue dans les collèges oratoriens. Ce n'était pourtant qu'une rhétorique ordinaire qui ne valait ni plus ni moins que les traités dont se servaient les Jésuites et

l'Université. L'ouvrage ne justifie vraiment pas les éloges que lui décerne l'imprimeur vendômois, François de La Saugère :

« Cette œuvre incomparable à la postérité  
Se moquera du temps ès années suivantes,  
Et fera voir à l'œil que nos plumes sçavantes  
Disputent de la gloire avec l'antiquité. »

« Tous les régents d'alors de la maison de Vendôme, tels que les P. Bonichon, A. de Clercq, Chaduc, Le Cointe, font l'éloge en vers de ce livre. Après eux viennent aussi divers écoliers de rhétorique et de seconde. Il fallait qu'on eût étrangement la manie dans ce temps-là, de se faire encenser, puisqu'on recueille l'encens même de ses disciples (1) ».

Le P. Parisot fut presque toute sa vie supérieur de divers collèges. Il mourut en 1678.

#### LE P. LOUIS THOMASSIN

Le P. Louis Thomassin, un des quatre grands Oratoriens mis par Ch. Perrault au nombre de ses hommes illustres, était régent d'humanités au Collège de Vendôme en 1642. Il professa ensuite la rhétorique à Troyes et à Marseille, partout avec distinction, « s'attachant à donner à la jeunesse, qui lui était confiée, outre les leçons de classe ordinaires, une teinture de géographie, de blason, d'histoire, quelques éléments de langues vivantes et ne négligeant aucun moyen de la former aux Beaux-Arts propres à cet âge » (1). De 1645 à 1650 il enseigna les mathématiques à Juilly. Enfin les conférences qu'il fit à Saint-Magloire (2) pendant quatorze ans, de 1654 à 1668,

(1) Batterel.

(2) La maison de Saint-Magloire, à Paris, était l'un des trois séminaires, où se formaient les jeunes oratoriens ; un autre était à Lyon ; le troisième à Aix.

ui acquirent la réputation d'un « théologien incomparable ». Il se retira ensuite à la Maison de l'Institution et donna dès lors au public une série d'ouvrages d'érudition, qui lui gagnèrent l'estime de tous les grands hommes de son temps et le placèrent en haut rang parmi les philosophes. Ce qui le caractérise surtout, « c'est un éclectisme complaisant, qui lui inspire pour la philosophie ancienne plus que de la tolérance, de l'admiration et de l'enthousiasme (1) ».

Nous avons dit un mot au chapitre IV (v. Bull., ann. 1904, p. 42) de sa « Méthode d'étudier et d'enseigner les lettres humaines » et de sa « Méthode d'enseigner la grammaire et les langues ».

#### LE P. PIERRE DE VERNEUIL, SUPÉRIEUR

Le P. Pierre de Verneuil fut deux fois supérieur à Vendôme. C'était un homme instruit et capable, qui savait donner à toutes choses une vive et intelligente impulsion. Le P. de Condren, dont il avait mérité toute la confiance, l'avait, en 1639, mis à la tête du Collège de Juilly qui venait d'être créé (2). C'est après avoir assuré les destinées de ce Collège et fondé sa réputation que le P. de Verneuil fut envoyé à Vendôme en 1650. Notre établissement ne pouvait que se féliciter d'un tel choix. A l'expiration de son triennat, nous le retrouvons à Juilly,

(1) G. Compayré.

(2) C'est lui qui eut la mission de recevoir et de diriger le confrère La Fontaine, alors âgé de vingt ans, qui « par la plus étrange de toutes ses distractions, s'était cru appelé à la vie oratorienne ». Mais le jeune novice se distingua si peu par la piété et par le travail que le P. de Verneuil dut bientôt le rappeler à ses devoirs et le renvoyer à Paris. On raconte qu'une des occupations favorites du futur fabuliste était d'attacher sa barrette remplie de mie de pain à une corde et de la faire descendre du haut de la fenêtre de sa chambre jusque dans la basse-cour, pour attirer la volaille et rire tout à son aise des mœurs querelleuses et gloutonnes de la « gent qui porte crête ».

de 1654 à 1657, puis une deuxième fois à Vendôme, de 1660 à 1662, enfin une troisième fois à Juilly, de 1666 jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'en 1671. Il avait posé les assises de la renommée du Collège de Vendôme comme de celui de Juilly « en se rendant l'interprète aussi habile que dévoué des grandes vues du P. de Condren sur l'éducation » (1).

C'est le P. Verneuil qui fut chargé de publier la première grammaire latine en français dont le P. Condren était l'auteur (v. Bull. 1904, p. 41).

### MASCARON

Jules Mascaron, fils d'un célèbre avocat au Parlement d'Aix, naquit à Marseille en 1634. Après avoir fait de brillantes études au collège de cette ville, il entra à l'Oratoire en 1650.

Nous le trouvons à Vendôme, régent de 3<sup>me</sup> en 1654 et en 1655. De Vendôme, il fut envoyé au Mans, pour y professer la rhétorique.

C'est à Saumur, en 1663, que commencèrent ses succès de prédicateur. L'église de Saint-Pierre ne se trouva pas assez vaste ; il fallut dresser des échafaudages. Il prêcha ensuite à Aix, à Marseille, à Nantes, puis à Paris, et partout on accourait en foule pour l'entendre. On lui trouvait toutes les qualités de l'orateur. « Il avait une prestance majestueuse, le son de voix agréable, le geste naturel et réglé ; avec ces beaux dehors, un fond d'éloquence naturelle, cultivée par beaucoup d'étude, soutenue d'un esprit solide et d'un goût exquis » (2).

A la cour où il prêcha, de 1666 à 1670, chaque année

(1) Hamel, *Histoire de Juilly*.

(2) Moreri.

ou l'avent ou le carême, il sut trouver le tour ingénieux pour dire « aux grands et aux rois de la terre la vérité qu'ils entendent si rarement ». Quelques courtisans ayant essayé de le perdre dans l'esprit de Louis XIV, à la suite d'un sermon qui avait paru quelque peu hardi, le roi leur ferma la bouche en leur répondant : « le prédicateur a fait son devoir ; c'est à nous à faire le nôtre ».

Il fut chargé de prononcer au mois d'août 1670, à deux jours seulement d'intervalle, l'oraison funèbre de Madame Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans, et celle du duc de Beaufort. Il s'en acquitta fort heureusement. L'oraison funèbre du duc de Beaufort eut même pour résultat de faire pencher la balance du côté de l'Oratoire dans un procès en instance au Parlement, entre l'Université et cette congrégation, qui se disputaient le collège de Provins. L'avocat de l'Université avait avancé que les régents oratoriens passaient trop légèrement par les classes pour former d'habiles rhétoriciens. Les voix s'étant trouvées également partagées, le premier Président de Lamoignon, par conséquent maître du jugement, opina en faveur de l'Oratoire en disant : « Je vous laisse à penser, Messieurs, si le Père Mascaron, que nous entendîmes hier, n'est pas capable d'enseigner la rhétorique. »

En 1671, Mascaron fut nommé à l'évêché de Tulle. En 1675, il prononça l'oraison funèbre de Turenne, qui est regardée comme son chef-d'œuvre oratoire : « Quand il prononça son discours, il n'y eut qu'un cri d'admiration, écrit M<sup>me</sup> de Sévigné à sa fille. » En 1679, il fut transféré à l'évêché d'Agen, où il mourut en 1703 (1).

(1) On lui avait proposé, en 1695, de faire l'oraison funèbre de M<sup>sr</sup> de Harlay, archevêque de Paris ; s'en étant défendu sous le prétexte de ses infirmités, l'évêque de Noyon lui dit : « Ah ! Monseigneur, ce n'est pas tant parce que vous êtes incommodé que parce que la matière n'est pas commode. »



LE P. BERNARD LAMY

Le P. Bernard Lamy, dont nous avons analysé au chapitre IV un des principaux ouvrages « *Les Entretiens sur les sciences* », (v. Bull., ann. 1904, p. 42), et qui fut un des hommes les plus remarquables de la Congrégation, enseigna les humanités au Collège de Vendôme pendant trois ans, de 1660 à 1663.

Il était né au Mans en 1640 et avait fait de solides études au Collège de cette ville, où Mascaron, son professeur de rhétorique, avait pressenti son talent.

Il quitta notre Collège pour aller professer la rhétorique à Juilly. Ses leçons publiées, en 1670, sous le titre de *l'Art de parler* ou *Traité de rhétorique* furent traduites en italien, en anglais et en allemand et « obtinrent les éloges de Bayle, de Dupin, du Journal de Trévoux et de Malebranche ; celui-ci, quoique avare de louanges en faveur des belles-lettres, ne tarissait pas sur le mérite de cet ouvrage et écrivait à un de ses amis que, s'il ne l'avait pas dans sa bibliothèque, il lui manquerait un *Livre accompli* et qu'elle serait imparfaite » (1). Il quitta Juilly en 1671, pour aller professer la philosophie d'abord à Saumur et, deux ans après, en 1673, à Angers. « Là, ses opinions cartésiennes soulevèrent contre lui l'opposition des disciples d'Aristote. On accusait encore le P. Lamy d'avoir enseigné dans son cours une *politique* dont le régime absolu du temps devait fort peu s'accommoder. Le gouvernement s'en mêla ; et comme le roi avait fait défense, pour de bonnes raisons, d'enseigner les sentiments de M. Descartes, une lettre de cachet vint en 1675 apprendre au P. Lamy qu'on ne s'affranchissait pas impunément du péripatétisme officiel » (2). Il fut exilé à l'Oratoire de Saint-Martin-de-

(1) Hamel.

(2) A. Perraud.

Misère, au diocèse de Grenoble. « On fait défendre aux Pères de l'Oratoire, écrivait M<sup>me</sup> de Sévigné, d'enseigner la philosophie de Descartes, et par conséquent au sang de circuler. Les lettres de cachet dont on est menacé sont de puissants arguments pour convaincre d'une doctrine. Dieu jugera ces questions à la vallée de Josaphat. En attendant, vivons avec les vivants ».

Moins de trente ans après, cette doctrine, qui avait fait interdire au P. Lamy la prédication aussi bien que l'enseignement, ralliait à elle ses adversaires eux-mêmes. La disgrâce du P. Lamy fut du reste de courte durée. Estimé de l'évêque de Grenoble, le cardinal Lecamus, il devint son vicaire-général. En 1686, il fut rappelé à Paris, où il demeura jusqu'en 1689. Il passa les vingt-six dernières années de sa vie dans la Maison de Rouen, où il mourut en 1715.

---

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE  
DU  
BIENHEUREUX AGATHANGE DE VENDOME

PAR  
M. JEAN MARTELLIÈRE

---

ADDENDA A LA PREMIÈRE PARTIE

(*Bulletin 1905, pp. 219 à 232*)

---

J'ai pu rendre à Agathange ses grands parents maternels (côté Bégon), et même son bisaïeul, Michel I Bégon. J'ai d'autre part réussi à exhumer ses grands parents paternels, les Noury-Guillot. Si je pouvais retrouver l'un de ses bisaïeux paternels ?

I. — *Sur la famille Guillot.*

C'est fait, au moins pour l'un des deux, le bisaïeul Guillot ; et du coup, voilà retrouvée cette famille sur laquelle je n'avais pu donner encore aucune indication ; et me voici avec une généalogie de plus à faire.

« Honorable homme maistre *Jehan* GUILLOT, licencié ès loix, esleu pour le Roy nostre seigneur à Vendosme », figure, comme partie prenante, au compte (1) dressé par Phelippes Fleurin, recepveur des deniers communs de

(1) Publié avec commentaires par Joseph Thillier, sous le titre : *Un budget municipal au XVI<sup>e</sup> siècle*, Bulletin 1868, pp. 24-45, 113-134.

la ville de Vendosme, par lui rendu à l'expiration de l'année financière communale 1559 (1560 n. s.) qui allait alors d'une Chandeleur à l'autre. Il a, comme ses collègues, reçu « 57 sols 6 deniers tournois pour ses gaiges à luy ordonnez et qu'il a acoustumé d'avoir et prendre pour ses salaires et vacations d'assister et vacquer aux causes de la ferme du diziesme de la ville et banlieue de Vendosme » (1).

Trente-trois ans après, dans le compte de la Chastellenye de Vendosme pour l'année 1583 (2) allant cette fois d'un 1<sup>er</sup> janvier à l'autre, on voit que Jehan Guillot vient de mourir, car on va poursuivre ses héritiers en paiement « des droicts de mutation, pour raison du fief et seigneurie de la Marquerye » (en Lunay), que Guillot possédait après Michel Regnard.

Ses héritiers sont (3) :

1<sup>o</sup> La femme de *Jehan BERRUYER* ; elle s'appelait *Marie Guillot* et fut marraine en 1587 et 1589 à Saint-Martin de V. Son mari était mort avant 1587. Je note qu'en 1560, un Jehan Berruyer était eschevin de Vendôme.

2<sup>o</sup> « La vefve M<sup>e</sup> *Françoys NOURY* » ; c'est *Léonarde Guillot*, devenue veuve au cours du 2<sup>e</sup> semestre 1583 (voir ma 1<sup>re</sup> partie, p. 221).

3<sup>o</sup> La femme de *René CHEREAU*.

II. — *Sur Noury-Guillot, le grand-père d'Agathange.*

J'étais très fier d'avoir pu retrouver dès 1565 cet aïeul paternel, mais le voici dès 1560.

(1) *Ibid.*, p. 133.

(2) Publié avec commentaires, par Joseph Thillier, sous le titre : *Compte de la Recette de Vendôme pour l'année 1583*, Bulletin 1879, pp. 36-56, 74-112, 172-214, 311-325 ; 1880, pp. 54-80, 138-156, 255-272.

(3) *Id.*, Bulletin 1880, p. 267.

Cette année-là, en effet, on voit « maistre François Noury, licencié ès loix, procureur de la communaulté de la ville (1) », figurer au compte de Fleurin; il reçoit « 4 livres tournois acoustumez luy estre paiés pour ses gaiges de l'année à cause dudit estat » (2). Au même compte figure aussi « Mathurin Bigot, clerc de maistre F. N. » qui reçoit « 20 sols tournois à lui ordonnés par lesdicts eschevins pour ses sallaies d'avoir faict et escript pour les affaires de ladicté ville plusieurs requestes lectres missives. » (3).

Des quatre échevins de Vendôme cette année-là, l'un s'appelait Michel d'Huisseau, et je n'oublie pas que mon septaïeul Jacques Bourgongne avait épousé une Marguerite d'Huisseau. Les échevins de Vendosme reçurent chacun du receveur « la somme de 4 livres tournois pour ses gaiges ordinaires », et je ne trouve point si arriérés les Vendosmois du XVI<sup>e</sup> siècle.

### III. — *Sur le père d'Agathange.*

Il possédait « ès forsbourgs (de la Porte) Chartrayne, vers Saint-Denis », dit beaucoup trop vaguement, en 1626, M<sup>e</sup> Jehan Joly, notaire tabellion et garde-notte héréditaire juré (assez !) de la cour de Vendosme, « un lieu appelé *Montplaisir* » (il n'y a pas de *mont* dans la tenue Saint-Denis, écrivez donc, notaire, *Mon Plaisir*, et ça ira comme un gant au secrétaire de la reine Marguerite), consistant en :

« 1<sup>o</sup> Une maison composée de chambre à cheminée...

(1) En 1536, c'était François Bodineau ; en 1545, Charles Gault ; en 1554, Jehan Rotrou. Cette charge si utile n'existe plus. (Renseignements puisés aux procès-verbaux des adjudications de la ferme des biens de la ville, conservés à la Bibliothèque municipale).

(2) *Budget municipal*, etc. Bulletin 1868, p. 134.

(3) *Id.*, Bulletin 1868, p. 130.

une petite basse-roue au derrière, et deux petites chaumines aux deux bouts ; 2<sup>o</sup> un grand jardin où il y a plusieurs arbres fruitiers ; 3<sup>o</sup> un petit pré au bout jusques à la *rivière* ou *ruisseau* qui descend des Grands Prés de l'abbaye de Vendosme » (c'est le bras Saint-Denis).

« Le tout enclos de haie vive, contenant treze boessellées ou environ. » Cela fait 67 ares 22 ; prenons 100 mètres de long, la distance qui existe toujours entre : e « chemin tendant de la Porte Chartrayne à Saint-Denis » sur lequel abute ce « lieu », (et qui est notre rue du Champ-de-Mars actuelle, et en même temps notre chemin vicinal n<sup>o</sup> 16 de Vendôme à Saint-Ouen), et la rivière Saint-Denis ; en large prenons 67 mètres, à quelques mètres de l'angle de la vieille auberge « O 20 100 O », et nous aurons reconstitué Mon Plaisir. La maison devait se trouver sous l'emplacement de la bascule actuelle.

D'un côté à l'est le tout joignait « l'*antien* chemin à aller auxdicts Grands Prez ». C'est parce qu'il était ancien, donc délaissé, que les Ursulines ne durent se faire aucun scrupule d'y déverser le trop plein des eaux qu'elles tirèrent en 1709 du bras Saint-Denis et qu'elles étaient obligées de lui rendre, après avoir constitué chez elles un vivier. Le chemin en usage dès 1626 était donc celui qui sert toujours à l'exploitation des Grands Prés et qui s'appelle toujours : ruelle des Grands Prés.

François Noury vendit de son vivant « son plaisir » à Jehan Brisset-Mingres, dont la veuve et la fille « demeurans au lieu de Montplaisir » le vendirent, par acte du 10 décembre 1626 (auquel nous avons emprunté cette désignation), à « René Deniau-Dupin, fournier et boulanger, demeurant au four à ban des sieurs de Saint-Georges, rue Saint-Jacques ». C'est aujourd'hui la maison

Hallé-Frogé, à l'angle de la rue Saint-Jacques et de la rue Poterie. Cette rue ne tire pas son nom de ce four qui n'a jamais été un four à potier, puisque au mois d'août 1239, Jean IV, comte de Vendôme et Montoire, donna à la Maison-Dieu « la dime du *fournage* du Four de la Poterie qu'il avait fait construire » (Inventaire des Titres de la M. D). Le four prit son nom, comme la rue, du quartier qui avait déjà pris ce nom ; on disait en effet : *en la Poterie, en la Chèverie, etc.*

---

## SECONDE PARTIE

---

Reprenons maintenant la généalogie de la famille Noury au point où nous l'avons laissée (Bulletin p. 228).

*Marguerite* NOURY, seconde enfant des époux Noury-Bégon et sœur aînée d'Agathange, baptisée le 10 octobre 1596, comme ses frères et sœur en l'église Saint-Martin de Vendôme, fut marraine pour la première fois en cette église en 1607, et sept autres fois avant son mariage. Elle vivait encore en 1662.

Elle épousa au début de 1617, noble homme Me *François* HUET, sieur de Berthault (j'incline à croire que c'est le fief situé sur la paroisse de Périgny, et non celui de Lancé). Dès 1620, on le trouve « conseiller et esleu pour le Roy en l'élection de Vendôme ». Il fut ensuite lieutenant criminel en la même élection jusqu'à sa mort qui survint avant 1651.

Six enfants issurent de ce mariage :

I. — *Jacques* HUET, sieur de Berthault, b. à Saint-Martin de Vendôme le lundi 7 mars 1622, eut pour P. son

grand-père Noury-Bégon avocat, et pour M. *Marguerite Huet*, femme de H. H. Jehan Boisallard (lisez Goulard), marchand, demeurant à Chicheré (sur Pezou) en 1617, sieur de l'Épau en 1620. En 1657, il est qualifié de « noble homme J. H. sieur de Bertault, conseiller du Roi et de Monseigneur le Duc d'Orléans oncle du Roi, et lieutenant de robe longue au siège royal des eaux et forests du comté de Blois, y demeurant » ; en 1671, il demeure paroisse Saint-Solenne ; il dut mourir de 1710 à 1712.

Il épousa vers 1646 *Marguerite MICHEL*, fille de défunt noble homme *Hervé Michel*, bailli de la seigneurie de Suèvres et de *Marie Guyot*. Ce ne fut pas sans difficultés. La jeune Marguerite, fuyant peut-être plus le mari que le mariage, avait profité d'une courte absence de sa maman, pour s'ensauver au couvent des Carmélites, et refusait d'en sortir. Le juge, Laurent Bry, s'y transporta, interrogea la fille qui prétendit avoir la vocation depuis 4 ans ; le juge ordonna qu'elle viendrait demeurer trois jours chez sa mère (février 1646). Il paraît que cette courte épreuve eut raison de la vocation, puisque la fille se laissa marier (1).

Elle apporta à son mari, soit en dot, soit par succession, la métairie « vulgairement et d'ancienneté appelée le Chastellier », au hameau de ce nom, sur Suèvres. Elle mourut au début de 1662, laissant cinq enfants :

1<sup>o</sup> *Jacques Huet* de Berthault, prêtre de l'Oratoire, professeur de théologie en la maison de Vendôme, y demeurant en 1706 ; il mourut entre 1707 et 1713.

(1) Ces renseignements, ainsi que ceux qui vont suivre sur la descendance Huet-Michel, sont tirés d'un article *Note sur les Châtelliers*, par M. Regnault de Beaucaron, publié par la *Revue de Loir-et-Cher*, n<sup>o</sup> de février 1902, col. 23 et suiv.



2<sup>o</sup> *Léonard Huet*.

3<sup>o</sup> *François Huet*, sieur de Berthault, conseiller au bailliage et siège présidial de Blois (1706-1717), demeurant en 1706 à Blois, paroisse Saint-Solenne ; il posséda, l'ayant acquis ou reçu en 1686 de son frère Jacques, le fief et seigneurie du Chastellier, assis en la paroisse Saint-Lubin de Suèvres, et en fit foy et hommage en 1713 à Philippe d'Orléans, comte de Beaugency. En 1700, les curé et marguilliers de cette paroisse lui concèdent une place dans l'église « au-dessous des balustres qui renferment le chœur, pour y mettre et poser un banc de 8 pieds de long et 4 de large pour servir à lui et à sa famille à perpétuité ». Il blasonnait : d'azur à un chevron d'or, accompagné en chef de 2 étoiles de même, et en pointe d'une gerbe d'or, becqueté d'un oiseau de même (1697). Il épousa *Thérèse Cahu*, qui portait : d'argent à une noix de sable cantonnée de 4 étoiles d'azur.

Fille unique : *Thérèse Huet* de Berthault, qui épousa M<sup>r</sup> *François (Joseph) Baudry*, écuyer, sieur de la Blaudinière, conseiller du roi et son procureur général à la Chambre des Comptes, demeurant à Blois ; il rendit en 1727 foy et hommage de ses fief et seigneurie du Châtellier au Duc d'Orléans, et mourut avant 1760. A cette date, sa veuve achète des biens, paroisse d'Épiais.

La famille Baudry, anoblée, comme la famille Drüillon, par le privilège de *patre et avo consulibus*, à raison de charges remplies dans les Cours souveraines, s'est éteinte sous la Restauration.

4<sup>o</sup> *Marguerite Huet*.

5<sup>o</sup> *Marie Huet*, vivait en 1677.

II. — *Léonard HUET*, baptisé en l'église Saint-Martin de Vendôme, le mardi 16 juillet 1624, eut pour P. H. H. *Jehan Gouallard*, sieur de l'Épau, receveur du

taillon à Vendosme, (il avait fait du chemin le marchand de Chicheré de 1617!), et pour M. *Marie Tahuron*, épouse de Georges Noury, (c'est la mère de Madame Augry, et la tante par alliance de l'enfant). Il était déjà décédé en 1673, et qualifié de fermier de la maison du Roy.

Il épousa *Marie Cornet* qui vivait en 1685 à Blois paroisse Saint-Sauveur.

Il eut pour fils *Léonard Huet* sieur de Berthault; P. à Naveil le 30 décembre 1673; en 1685, il demeurait à Blois paroisse Saint-Sauveur; lieutenant particulier au présidial de Blois en 1686 et 1688, au bailliage de Vendôme en 1699, officier de feu Madame la Dauphine (1717-1724). En 1715, il bailla à moitié fruits sa métairie des Ruelles (en Lignièrès), dont son père avait pu se qualifier seigneur, sa métairie du Houx (en Lignièrès), et en 1717 il baille à ferme sa métairie de la Gaucherie, sise au-dessus du château de Lignièrès (1).

Il épousa à Vendôme paroisse Saint-Martin, le 6 novembre 1685, *Catherine Poullard*, de ladite paroisse, fille de noble homme *Denis Poullard*, sieur d'Ailbert, conseiller du roi, élu en l'élection de Vendôme en 1670, mort avant 1688, et de D<sup>lle</sup> *Françoise Le Brethon*, demeurée sa veuve, et sœur de Marguerite Poullard qui épousa, même paroisse, le 21 janvier 1699, Paul-Louis Dajon, escuier, sieur de Haye de Champ.

Deux enfants sont nés de ce mariage :

1<sup>o</sup> *Marie-Catherine Huet de B.*, b. paroisse Saint-Martin de Vendôme, le 1<sup>er</sup> novembre 1686.

2<sup>o</sup> *Denis-Raimond Huet de B.*, b. même paroisse le 10 juillet 1688; en 1724 il était licencié ès loix, et

(1) Inventaire sommaire des Archives Départem. de Loir-et-Cher, Série E, p. 109, col. 1.

parrain de la plus grosse des deux cloches du petit clocher de Saint-Martin (1).

**III.** — *Marguerite* HUET, née paroisse Saint-Martin de Vendôme le 8 décembre 1625, eut pour P. son grand oncle François Baillé-Bégon (v. Bulletin, p. 227). Elle mourut avant 1689.

Elle épousa à l'âge de 25 ans à Saint-Martin le 23 janvier 1651 M<sup>e</sup> *Philippe* BELLANGER.

Cette alliance nous fait rentrer en Vendômois. Philippe est le 4<sup>e</sup> enfant de N. H. Mathurin Bellanger, licencié en droit, avocat à Vendôme (1611-1613), procureur au bailliage de Vendôme en 1622, mort avant 1643, et de Marie Girard.

Le 1<sup>er</sup> enfant de Bellanger-Girard, et le frère aîné de Philippe, est Mathurin Bellanger (1615-1676) esquier (?), sieur de l'Espinay, officier du roy, fourrier des logis du roy, lieutenant particulier du bailli de Vendôme, e marié trois fois. De son 1<sup>er</sup> mariage, célébré à Saint-Martin de Vendôme, le 31 janvier 1645, avec Catherine Guymont, morte en 1663, (fille du 1<sup>er</sup> mariage de Vincent Guymont, M<sup>d</sup> tanneur à Vendôme, avec Nicolle Chaufourneau), est issue la branche des Bellanger de l'Espinay (aujourd'hui ferme sise commune de Danzé, à 2 kil. au N. du bourg).

Le 2<sup>e</sup> des 10 enfants de ce 1<sup>er</sup> lit fut *Louis-Auguste Bellanger* (2) (1647-1699) qui, après avoir reçu en 1673 Pondichéry pour la France, devint capitaine au régiment de Normandie, et ingénieur des camps et des armées du Roy. Sa descendance, issue de son 2<sup>e</sup> mariage avec Marie

(1) *Le Vendômois, Epigraphie et Iconographie*, par Ach. de Rochambeau, Paris, 1889, I p. 93.

(2) Voir au Bulletin 1894 les Mémoires de son voyage aux Indes Orientales, et au B. 1895 (p. 35-54) un essai de généalogie. §

Bastard (1676-1706), se termine en 1815 par les Bernardon, de Bouville, et les Blanchet, de Langeron. Louis-Auguste possédait ma vigne de Brenière (en Naveil). Il la recéda à sa sœur Marie-Magdelaine, qui la réunit au clos et à la buroche de ma closerie du Bois-aux-Moines, comme l'avait possédée sa mère, comme l'avait possédée son grand père Guymont. En 1691, elle vendit le tout à mon quintaïeul Jouvenon-Adam. Mon pressoir porte sur le jambage gauche de son arche d'entrée la date : 1664, et le nom : Bellanger.

Philippe Bellanger, né à Vendôme le 11 octobre 1622, avocat en Parlement (1649-1707), fut conseiller du roy, lieutenant criminel en l'élection de Vendôme en 1656 et 1663, lieutenant et garde des sceaux en l'élection de Vendôme en 1680 ; il demeurait encore à Vendôme en 1706. En 1700 il habitait le village de Varennes, et y ramassait sur la route un neveu mourant (voir plus loin).

Cinq enfants sont issus de son union avec Marguerite Huet :

1<sup>o</sup> *Philippe Bellanger* le jeune, fut P. à Naveil le 23 septembre 1664, avocat à Blois en 1690, conseiller du roi et son procureur en la prévosté et capitainerie de Chambort (1690-1706). Il vivait à Blois paroisse Saint-Solenne; en 1716, il achetait le fief de Villenourrisson (paroisse de Villebarou).

Il épousa *Rose Adam*, dont il eut, notamment :

Un fils *Léonard Bellanger*, qui fut P. en 1707.

2<sup>o</sup> *Alexandre Bellanger*, notaire royal, demeurant à Blois, paroisse Saint-Honoré (1706-1717);

Il épousa *Madeleine Grémy*, avec laquelle il acheta en 1698 Grand-Maison (en Saint-Lubin-en-Vergonnois).

3<sup>o</sup> *Anne Bellanger* assista à Naveil, le 4 may 1685, avec ses amies : Rose-Louise Rouget, Françoise Souin,

Marie-Anne Froment et Jeanne Duboullay, la marraine, au baptême d'une fille de Damian-Léons, qualifié en 1690 de « équier, sieur de Saunay, sieur de Prespatour ».

Elle épousa le 11 avril 1690, paroisse Saint-Martin de Vendôme, noble *Jean Lochon*, avocat en parlement et aux sièges de Vendôme (1690-1706), officier (1717-1729) de la duchesse de Berry. Les deux époux vivaient en 1729 sur la paroisse Saint-Martin. Jean Lochon était fils de *Odet Lochon*, sieur de la Calottière, élu en l'élection de Château-du-Loir, mort avant 1690, et de *Catherine Houtebert*, laquelle demeurait à Montdoubleau en 1690.

De ce mariage naquirent neuf enfants, tous baptisés paroisse Saint-Martin de Vendôme :

A. — *Jean Lochon*, b. le 28 janvier 1691, né la veille, avocat en parlement, épousa en l'église Saint-Georges de Vendôme le 14 février 1729 *Catherine Day de la Chapelle*, « demeurant paroisse du château ». Elle était fille de *François D. de la Ch.*, chef de gobelet chez le roi, mort avant 1729, et de Marguerite-Catherine Cadot, ondoyée le 11 août 1687 à Saint-Martin ; et petite fille de *Joseph-François Cadot*, s<sup>r</sup> de l'Oliverie, gendarme ordinaire de Sa Majesté, marié à Saint-Martin de Vendôme le 9 février 1684 à *Catherine Olivier*. Ce Cadot était fils de noble *Philippe Cadot*, lieutenant général du Vendomois et de *Marguerite Leconte*.

B. — *Philippe Lochon*, né le 21 février 1692, b. le 23.

C. — *Pierre Lochon*, b. le 18 may 1693.

D. — *Pierre-Louis-Auguste Lochon*, b. le 20 janvier 1696.

E. — *Jacques Lochon*, b. le 10 may 1697.

F. — *Jean Lochon*, b. le 7 avril 1698.

G. — *Marie-Anne Lochon*, née et b. le 26 avril 1699.

H. — *Susanne Lochon*, née en 1704 (voir plus loin).

I. — *Nicollas Lochon*, né et b. le 1<sup>er</sup> mai 1707.

Ma généalogie en restait là depuis des années, et aurait pu y demeurer longtemps encore, si un hasard heureux, (mais est-il des hasards pour le chercheur?), ne m'avait donné la suite, au moins d'une branche, jusqu'à nos jours.

Il a suffi que mon cousin Paul Martellière m'adressât, le 28 novembre, pour en faire le dépôt en son nom à la Bibliothèque de la ville, une généalogie manuscrite de la famille Godineau, dressée par M. Péan en 1835; rien qu'en l'ouvrant, je suis tombé sur l'alliance de *Susanne Lochon* avec un Godineau. Je suis heureux de pouvoir trouver cette occasion de remercier une fois de plus mon excellent cousin de ses dons précieux et de l'obligeance avec laquelle il les fait passer d'abord par mes mains.

*Susanne Lochon*, née en 1704, décédée à Vendôme et inhumée église Saint-Martin le 3 janvier 1761, épousa même paroisse le 19 janvier 1740 *Henri-Joseph GODINEAU DE LA BRETONNERIE*, né en 1703 à Vendôme, mort dite ville paroisse Saint-Martin, le 23 juin 1783, conseiller du roi en l'élection de Vendôme.

La famille Godineau est une vieille famille vendomoise qu'il est intéressant de connaître, au moins sommairement. Godineau-Lochon était le 4<sup>e</sup> des 10 enfants de *André GODINEAU DU TREMBLAY* (1657-1732), conseiller au bailliage, échevin perpétuel de Vendôme et de *Jeanne Buée*; cet André était le fils puiné du 1<sup>er</sup> mariage de *François II GODINEAU*, receveur des tailles à Vendôme, lieutenant en l'élection de Vendôme en 1680, mort le 10 septembre 1692, et de *Jeanne-Marie Neilz*, fille elle-même des *Neilz-Crespon*; François II G. était le fils aîné de *François I GODINEAU*, notaire à Montoire, puis

conseiller du roi, lieutenant en l'élection de Vendôme, marié à Blois paroisse Saint-Honoré le 18 juin 1607, à *Marie Petit*, l'aînée des 12 enfants des époux *Petit-Fichet*; et *François I* GODINEAU était le fils aîné de *Nicolas* GODINEAU, notaire à Thoré lès Vendôme, né à Blois, paroisse Saint-Honoré, en novembre 1550 et de *Gervaise Le Maryé*.

Le frère aîné de Godineau-Lochon fut *Jean-André* GODINEAU DU TREMBLAY (1694-1794), maire de Vendôme (voir la plaque de marbre posée en son honneur dans l'église Saint-Martin) (1), marié à *Claire-Élisabeth du Mur* (1696-1777), dont le 2<sup>e</sup> enfant fut *Simon-Joseph* GODINEAU DE VILLECHENAY (1730-1810), avocat aux Conseils du Roi, et créateur de la fontaine de la place Saint-Martin (2).

Du mariage Godineau-Lochon sont issus quatre enfants :

I. — *Anne-Susanne-Jeanne* GODINEAU DE LA BRETONNERIE, née Vendôme, paroisse Saint-Martin, le 14 janvier 1741.

II. — *Henri-Jacques* G. DE LA B., (qui suit).

III — *Marie-Anne-Henriette* G. DE LA B., baptisée Vendôme, paroisse Saint-Martin, le 27 juillet 1745, décédée le 24 et inhumée le 25 septembre 1747 à Sainte-Anne lès Vendôme.

IV. — N.... né à Vendôme? le 22 novembre 1749, décédé sans doute peu après.

*Henry-Jacques* G. DE LA B., né Vendôme, paroisse Saint-Martin, y baptisé le 1<sup>er</sup> avril 1744, mort à Vendôme

(1) *Le Vendomois. Épig. et Iconog.* par de Rochambeau, I, p. 88.

(2) Voir article de notre collègue M. G. Chanteaud : *La Fontaine Godineau*, Bulletin 1902, p. 77.

le 18 février 1801, fut conseiller et avocat du roi au bailliage de Vendôme.

Il épousa à Mer le 4 juin 1776 *Elisabeth* DE L'ÉCLUZE DE L'ARCHE, morte à Vendôme le 23 juin 1844 ; elle était fille de *Jacques* DE L'ÉCLUZE DE L'ARCHE, conseiller du roi, lieutenant particulier au bailliage et présidial de Blois, l'un des fondateurs du canal de Briare, marié à Blois Saint-Honoré le 13 septembre 1753 à *Elisabeth-Claude* RAVEND DE LA ROCHE.

Trois enfants sont issus de ce mariage :

1<sup>o</sup> *Henry-François* G. DE LA B., docteur en médecine, né à Mer le 16 novembre 1778, mort en janvier 1816, mari de *Marie-Victoire Dumont*, décédée à Mer le 16 juin 1872.

Ils eurent pour fille *Alexandrine-Elisa* G., née à Forges (Orne) le 31 mars 1812, qui épousa à Mer le 26 août 1834 mon cousin *Pierre-Henry Drüillon*, écuyer, avocat à Blois, puis juge suppléant à Blois, le dernier représentant mâle de la maison Drüillon, né au château de Roujou (Fresnes), le 21 juin 1800, mort à Mer, sans postérité, le 12 juillet 1845.

En secondes noces *Elisa* G. épousa *Pascal Pinsard*, décédé à Mer sans postérité en mars 1867. Sa veuve décéda à Mer le 10 novembre 1892.

2<sup>o</sup> *Louis-Henri-Aimé* G. DE LA B., né à Mer le 20 juin 1784, maire de Vendôme, décédé à Paris, épousa le 19 juillet 1809 *Marie-Anne-Alexandrine* BULTÉ DE L'HÉRY, une des 8 enfants de *Charles-Louis B. de Ch.*, écuyer, ancien avocat général en la Chambre des Comptes de Blois en 1779, marié à *Elisabeth-Marie Pointeau*.

Ils eurent deux enfants :

A. — *Henri-Alexandre* GODINEAU, né à Vendôme. y décédé architecte le 6 mars 1877, marié à *Marie-Estelle Chesneau*. Dont deux enfants :



a. — *Henriette-Marguerite G.*, épouse *Henri-Edmond ROBLIN*, décédée sans postérité à Paris le 21 décembre 1885.

b. — *Henri-Albert G.*, décédé à Vendôme le 20 mai 1847, âgé de 4 ans.

B. — *Louis G.*, épousa à Paris *Alexina Desrard* ; deux filles : Berthe et Marie ; mort en Égypte quelques mois avant son frère aîné.

3<sup>o</sup> (1) *Henriette-Susanne-Elisabeth G. DE LA B.*, née à Mer le 29 avril 1777, décédée à Thoré le 20 août 1850, épousa à Vendôme le 31 juillet 1798 *Michel-Salomon HÈME*, né à Mer le 20 novembre 1775, mort à Thoré le 17 mai 1858, fils de *Michel Hème*, et de *Madeleine Hanrion*.

Quatre enfants :

1<sup>o</sup> *Henriette-Elisabeth-Charlotte HÈME*, née à Vendôme, le 13 frimaire an IX (4 décembre 1800), y décédée le 2 juillet 1870, épousa à Vendôme le 28 novembre 1820, *Marie-Pierre-Gabriel-Florent DE SACHY DE FOURDRINOY*, né à Amiens le 1<sup>er</sup> août 1784, fils des époux *de Sachy-Pingré*, décédé chef d'escadrons en retraite, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Louis, le 2 décembre 1866.

Deux enfants :

A. — *Marie-Henriette-Elisabeth-Augustine DE S.*, née à Vendôme le 10 décembre 1822, décédée à Cahors le 2 octobre 1901, épousa à Vendôme le 20 avril 1842 *Victor-Roch-Parfait DE BEAUVAIS-CHÈNEMOIREAU*, procureur du Roi, né le 16 août 1805 à Romorantin, décédé à Chênemoireau le 17 juillet 1873 ;

(1) Pour la famille Godineau, je dois quelques renseignements précieux à M. de Sachy, notre ancien Président ; mais la généalogie Hème a été faite en entier par lui, je n'ai fait que copier ; je lui transmets donc, avec bien du plaisir, l'expression de notre commune gratitude

Cinq enfants :

a. — *René-Philippe-Michel* DE B.-CH., né à Vendôme le 21 mars 1843 (1), épousa à Sarlat le 12 juillet 1869 *Marie-Gabrielle Le Comte*, née à Romorantin le 13 septembre 1848 ; pas d'enfants.

b. — *André-Victor-Henri* DE B.-CH., né à Vendôme le 14 juillet 1847, épousa le 4 octobre 1879, au Buisson (Lot), *Berthe-Marie-Louise Le Comte*, sœur cadette de la précédente, née à Romorantin le 19 juin 1853,

Dont deux filles, l'une mariée.

c. — *Anne-Marie-Charlotte* DE B.-CH, née à Vendôme le 6 juillet 1863, épousa à Vendôme le 25 juillet 1883 *Étienne-Charles DEPEYRE*, né à Cahors le 28 décembre 1856,

Dont deux fils célibataires.

d et e. — Deux enfants morts en bas âge.

B. — *Marie-Michel-Gabriel-Florent* DE S. DE F., né à Vendôme le 28 avril 1825, capitaine d'état-major, épousa à Danzé le 25 avril 1854 *Marie-Louise-Amélie* DE LA MARLIER, née à Vendôme le 6 février 1834, de *Louis-Victor-Gédéon* DE L.-M., et de *Marie-Louise-Rose* DE TAILLEVIS DE JUPEAUX.

Trois enfants:

a. — *Marie-Gabriel-Robert* DE S., né à Paris et y décédé le 28 janvier 1865, à l'âge de sept ans.

b. — *Marie-Louise Elisabeth* DE S., née à Paris le 26 janvier 1861, épousa à l'Isle-Jérémie près Vendôme, le 8 juillet 1884, *Hubert-Xavier vicomte de la Rochebrochard*, né à Poitiers le 27 mai 1856.

(1) Sa trisaïeule, M<sup>me</sup> Godineau de l'Écluze, vivait encore ! Fait bien rare, me fait remarquer avec raison M. de Sachy.

Trois enfants :

*Hélène-Marie*, née à Saintes le 13 avril 1885.

*Renée-Joséphine*, née à Saintes le 24 mars 1888.

*Jean-Xavier*, né à l'Epau, commune de l'Isle, le 13 septembre 1902.

c. — *Gaston-Gabriel-Robert-Florent* DE S., né à Vendôme le 27 septembre 1866, épousa à l'Isle-Jérémie le 28 septembre 1897, *Marguerite-Marie Barré de Saint-Venant*, née à Saint-Ciers-du-Taillon (Charente-Inférieure), le 28 octobre 1872, de *Raoul comte Barré de Saint-Venant* et de *Marie-Eustelle-Caroline-Thérèse-Hubertine de Saint-Légier*.

Un fils, *Marie-Pierre-Gabriel-Florent* DE S., né à l'Epau le 17 juillet 1902.

2<sup>o</sup>. — *Elisabeth-Claire-Marie* HÈME, née à Vendôme en 1808, décédée au Ronceray (arrondissement de Lisieux) le 13 avril 1848, épousa à Vendôme en janvier 1826, *Cyprien* LE MYRE DE VILERS capitaine de cavalerie, né à Saint-Martin de Mailloc (Calvados) le 13 mars 1793, décédé au Ronceray (arrondissement de Lisieux), le 9 février 1871.

Cinq enfants :

A. *Marie-Henriette-Elisabeth-Cécile* LE M., née à Vendôme le 31 décembre 1826, épousa le 8 décembre 1847 *Louis Henri* DE FROMONT DE BOUAILLE, né à Alençon le 23 décembre 1819, décédé au château de Mieuxcé (Orne) le 24 septembre 1863.

Quatre enfants :

a. — *René-Marie-Henri* DE F., né à Alençon le 14 décembre 1848 et décédé quelques jours après.

b. — *René-Marie-Henri* DE F., né à Alençon le 7 décembre 1849, tué à l'ennemi, le 2 décembre 1870, à

la bataille de Champigny, étant sous-lieutenant d'infanterie.

c. — *Thérèse-Marie-Claire* DE F., née à Alençon le 16 janvier 1851, épousa le 21 juin 1870 *Louis-Henri* DE LIÉNARD, né à Cambrai, mort à Alençon le 12 juillet 1904 dans sa 62<sup>e</sup> année ;

Dont un fils *Jean-Marie* DE L., né le 18 juin 1871, marié, sans enfants.

d. — *Geneviève-Marie-Henriette* DE F., née à Alençon le 18 juin 1854, décédé à Lourdes le 23 mai 1876, épousa le 4 février 1873 *Henri baron* DE SAINTE-PREUVE ;

Dont deux enfants : *Renée-Marie-Henriette de Sainte-Preuve*, épouse de *Abel comte* DE MASSOL, et *Frédéric-Marie-Charles de Sainte-Preuve*, marié.

B. — *Henri-Marie* LE M., né à Thoré. en l'été de 1830, décédé capitaine de hussards, au Mont-Dore, le 11 juillet 1859.

C et D. — Deux jumeaux nés à Vendôme en 1831 et y décédés à l'âge de sept mois.

E. — *Charles-Marie* LE M., né à Vendôme le 17 février 1833, épousa à Paris, le 20 avril 1862, *Isabelle-Pierrette* HENNET DE GONTEL.

Trois enfants :

a. — *Hélène* LE M., née en 1864, épousa en 1885 *Raoul* DE CROUSNILLON, lieutenant de hussards, dont trois enfants ;

b. — *Marie-Jean* LE M., né à Joigny le 1<sup>er</sup> mai 1867 ; capitaine de cavalerie ;

c. — *Madeleine-Clémentine* LE M., née à Bergerac, le 8 décembre 1869, décédée aux Mussets (en Bullou) le 1<sup>er</sup> août 1894, épousa à Paris, le 10 mai 1891. *Georges-Henri* comte DE MASSOL, dont un fils *Abel* DE M., né le 23 février 1892.

3<sup>o</sup> *Louise-Henriette-Émilie-Elisabeth* HÈME, née à Vendôme, décédée à Bullou en 1889, épousa à Vendôme, le 24 novembre 1828 *Anne-Abel* DE MALARTIC DE FONDAT, officier de cavalerie, né Paris, en 1796, décédé à Divran.

Trois enfants :

A. — *Léon-Henri* DE M., décédé à Thoré à l'âge de 4 ans.

B. — *Anne-Henriette* DE M., née aux Mussets, décédée à Cannes, le 4 janvier 1864, épousa *Stephen-Joseph* ANDRÉ DU HOMME, né à Ryes (Calvados), décédé.

Deux enfants :

a. — *Marthe-Andrée* A. DU H., née à Ryes, célibataire.

b. — *Xavier-André* A. DU H., né à Cannes, épousa en 1888 *Jeanne* de Sommièvres, dont deux enfants.

C. — *Marie-Elisabeth* DE M., née aux Mussets, y décédée le 8 septembre 1871, épousa à Bullou, le 29 mai 1854 *Jean-Henri-Marie* comte DE MASSOL DE REBETZ, né à Trucy (Yonne) en 1825, décédé aux Mussets le 13 février 1898.

Quatre fils :

a. — *Georges-Marie* DE M., décédé à l'âge de 6 ans.

b. — *Abel-Charles-Marie* DE M., né aux Mussets, le 6 septembre 1856, épousa *Renée* de Sainte-Preuve, (voir ci-dessus p. 33) ;

c. — *Jean-Marie-Charles* DE M., né le 21 septembre 1859, épousa à Fontaine la Guyon (E.-et-L.) le 12 février 1889 *Adrienne* de La Marlier, dont un fils et deux filles.

d. — *Georges-Henri* DE M., né aux Mussets le 4 septembre 1864, épousa en premières noces *Madeleine* *Le Myre de Vilers*, dont un fils (voir ci-dessus, p. 33), et

en secondes nocés, à Saint - Sélîer - sous - Avranches (Manche) le 14 avril 1896, *Simone-Arthur-Marie* DE CLINCHAMP, née le 26 décembre 1879, dont un fils et une fille.

4<sup>e</sup> *Charles-Michel-Salomon* HÈME, docteur en médecine, né à Vendôme le 14 juillet 1816, décédé aux Créneaux-de-Thoré le 17 novembre 1903, épousa à Blois le 19 novembre 1850 *Marie-Elisabeth Guisable de la Cotte*, née le 30 décembre 1822, décédée à Thoré le 10 novembre 1900.

Six enfants :

A. — *Michel-Marie-Charles* H., né à Thoré le 24 octobre 1851, mort sous-lieutenant d'infanterie à Mer le 13 décembre 1870, des blessures reçues au combat de Villarceau (9 décembre).

B. — *Claire-Marie-Charlotte-Élisabeth* H., née à Thoré le 19 novembre 1852, épousa à Thoré le 5 juillet 1875 *Joseph* FOURNIER V<sup>te</sup> de BELLEVUE, né à Miniac (Morbihan) le 18 février 1850 ; sans enfants.

C. — *Louis-Michel-Marie* H., né à Thoré le 10 octobre 1855, maître de verrerie à Rougemont, épousa à Cormeray (L.-et-Ch.) en 1884 *Françoise-Marie-Joséphine* HUSSON DE SAMPIGNY, née à Blois le 8 octobre 1863 ; neuf enfants, dont huit vivants.

D. — *Élisabeth-Marie-Pauline* H., née à Thoré, le 3 janvier 1858, y décédée le 23 février 1881.

E. — *Henri-Marcel-Marie* H., né à Thoré le 27 janvier 1859, épousa à Orléans le 7 janvier 1890, *Marie-Charlotte Vignat*, dont trois enfants : un fils et deux filles.

F. — *Marguerite-Marie-Françoise* H., née à Thoré le 27 juillet 1863, épousa le 22 mai 1882 *Paul* ROUALT DE

COLIGNY, né à Saint-Servan le 18 juillet 1847 ; sans enfants.

5<sup>e</sup> enfant de Bellanger-Huet, *Marguerite B.*, née à Vendôme, paroisse Saint-Martin, le 1<sup>er</sup> juin 1656, P. René Augry « conseiller du roy et esleu » ; M., sa tante, M<sup>me</sup> Bellanger-Guymont.

6<sup>e</sup>. — Mathurin B., mort à Vendôme paroisse Saint-Martin le 13 mai 1663.

**IV.** — *Michel HUET*, sieur de Longuetousche, élu à Blois en 1659 et en 1662, décédé avant 1679, épousa (contrat de mariage Delaunay, notaire à Blois, le 10 mai 1655) Anne de Bernouville, décédée au Chatellier en février 1679 ;

Deux enfants assurément.

1<sup>o</sup> Un fils, *Barthélemy H.* ; je copie un acte de décès inséré au 3<sup>e</sup> registre (de ceux subsistants, car il y en avait d'autres) des actes paroissiaux de Naveil.

« Bartelemey Huet, sieur de Longue Touche, a été trouvé mort dans le vilage de Varane (Varenes, paroisse de Naveil), et a été inhumé dans cette église, après que M. Belanger (Philippe B.-Huet), advocat en parlement, et sa servante, nous auraient assuré des actes de contrition que led. deffunct auroit faicte *avant son decez* et des autres actes de chrestien, ce 12 juin 1700, signé J. Gaulard. » (Jacques Gaulard, curé de Naveil, du 29 janvier 1684 à son décès ; inhumé à Naveil, le 21 avril 1717).

2<sup>o</sup> *Anne H.*, mariée à un Gabriel DUBOIS, avocat.

Dont un seul fils, *Gabriel D.*, demeurant à Suèvres en 1706 ; il céda après 1707, à François Huet-Cahu, ses droits dans la succession de M<sup>me</sup> Augry.

**V.** — *Charles HUET*, sieur de la Poirière en 1662, offi-

cier de feu Madame, douairière d'Orléans, et demeurant Périgny en 1706 ; mourut entre 1707 et 1717, épousa une fille *Souin*.

Trois enfants :

1<sup>o</sup> *Agathange* (ça, c'est bien !) *Huet*, sieur de la Poirière, écrivain de l'ordre de la marine en 1717, épousa *Anne Godineau*, dont deux enfants mineurs et orphelins en 1748.

2<sup>o</sup> *Marguerite Huet*, épouse *François Bourdilleau*, marchand en 1717.

3<sup>o</sup> *Charles Huet*, prêtre, prieur de Sainte-Anne lès Vendôme, de 1711 à 1727, né vers 1666, mort le 17 et inhumé à Sainte-Anne le 18 juillet 1749.

**VI.** — *Françoise HUET*, morte avant 1706, épousa M<sup>e</sup> *Jacques Randon*, sr de la Bretonnerie en 1760, officier de la deffunte reine-mère en 1670 ; il mourut avant 1706. Il était fils de René Randon et fut P. dès 1625.

Trois enfants :

1<sup>o</sup> *Françoise-Marguerite Randon*, née le 14 avril 1670, b. à Saint-Martin-de-Vendôme, le 17 mai suivant.

2<sup>o</sup> *Gabriel-Pierre Randon*, b. à Saint-Martin le 28 août 1761.

3<sup>o</sup> *Jacques Randon*, seul représentant de sa branche en 1706, principal commis à la recepte de la douane de Lyon et y demeurant en 1706.

Une fille, *Jacqueline Randon*, mariée à *Jean-Baptiste Genesté*, agent de change à Paris.

Les époux Genesté firent déclaration de la métairie des Hameaux au fief des Poiriers, le 27 août 1743, et la vendirent (acte Palu, notaire à Paris, le 15 avril 1745) à Charles Ballyer Barbe, demeurant à Vendôme cul-de-sac du Petit-Bourg-Neuf.

(A suivre.)



## LA ZONE A MARSUPITES

### DANS LA CRAIE DE VENDOME

Par M. MARIUS FILLIOZAT

---

Si les affinités de la craie supérieure de Touraine avec la craie hippuritique du midi de la France ont été assez facilement reconnues, par contre les relations avec la craie blanche du bassin de Paris de cette assise qu'on est convenu d'appeler craie de Villedieu n'ont pas encore été bien nettement établies.

Grâce à d'intéressantes observations de M. A. de Gros-souvre (1), nous savons que c'est dans la vallée de l'Eure, aux environs de Chartres, que la craie blanche présente le plus d'affinités avec la craie de Touraine. Notre savant confrère a retrouvé à Saint-Prest, le *Micraster turo-nensis*, absolument conforme au type de Villedieu, dans une couche qu'un peu plus en aval, à Saussay, il a reconnu être immédiatement supérieure à une autre renfermant *Micraster coranguinum*.

Cette zone supérieure à *Micraster coranguinum* des environs de Chartres a également fourni, avec des plaques de Marsupites, quelques espèces du niveau supérieur de Villedieu : *Orthopsis miliaris*, *Salenia scutigera*, *Ostrea frons*, *Ostrea Peroni*, *Vulsella turonensis*.

(1) 1892. *La Craie de Chartres*. Comptes-rendus de l'Académie des Sciences, 1<sup>er</sup> août.

Cette coupe est donc des plus significatives. Mais ce qui vient confirmer encore, et d'une façon très précise, les conclusions de M. de Grossouvre, c'est la découverte à Vendôme de la zone à Marsupites.

La zone à Marsupites est, en effet, l'un des meilleurs représentants de l'Unter-Senon Westphalien. Reconnue pour la première fois par M. Ch. Barrois dans la craie de l'Angleterre et de l'Irlande (1), où elle est parfaitement bien définie, cette zone a été signalée en France, mais dans le bassin de Paris seulement, près de Sens (2), de Dieppe (3), de Chartres (4), de Breteuil (Oise) (5), de Beauvais (6), d'Amiens (7) de la Faloise et de Montdidier (Somme).

La Craie à Marsupites de Vendôme est une roche gris-jaunâtre, assez sableuse, souvent pulvérulente,

(1) Ch. Barrois. Exposé de ses recherches sur le terrain crétacé supérieur de l'Angleterre et de l'Irlande. *Ann. Soc. Géol. du Nord*, t. III, p. 190, 1876.

Ch. Barrois. Recherches sur le terrain crétacé supérieur de l'Angleterre et de l'Irlande. *Mém. Soc. Géol. du Nord*, tome I, mém. I, p. 21, 1876.

(2) J. Lambert. Notice stratigraphique sur l'étage sénonien aux environs de Sens. *Bull. des Sciences histor. et natur. de l'Yonne*, vol. XXXII, 2<sup>e</sup> partie, p. 151, 1879.

(3) J. Lambert. Note sur la Craie du département de l'Yonne. *Bull. Soc. géol. de France*, 3<sup>e</sup> sér., t. VII, p. 205-206, 1879.

(4) D'Orbigny. *Prodr. de Paléontologie*, vol. II, p. 275, 1850.  
A. de Grossouvre. Recherches sur la Craie supérieure. *Mémoire pour servir à l'explication de la carte géologique détaillée de la France*, p. 125, 1901.

(5) A. de Grossouvre. La Craie de Chartres. *Comptes-rendus, Académie des Sciences*, t. CXV, p. 301, 1892.

A. de Grossouvre. Recherches sur la Craie supérieure, p. 345.

(6) L. Graves. *Essai sur la Topographie géognostique du département de l'Oise*, p. 689, 1847.

(7) Maurice Leriche. La « Zone à Marsupites », dans le Nord de la France. *Annales de la Société Géolog. du Nord*, t. XXXIV, p. 50, séance du 1<sup>er</sup> février 1905.

renfermant d'assez nombreux minéraux détritiques. Elle est très fossilifère.

Sa faune diffère un peu de celle de Villedieu. De tous les fossiles de ce classique gisement, les Céphalopodes sont, à Vendôme, les moins bien représentés ; je n'y ai en effet rencontré, et encore très rarement, que de minuscules becs de Nautilus.

Par contre les autres Mollusques y sont nombreux :

Citons parmi les Brachiopodes : *Rhynchonella* aff. *Boreni*, particulièrement abondante ; *Terebratula chrysalis* var. *striata*, Schlotheim ; *Terebratula*, aff. *semiglobosa*, en échantillons généralement aplatis et déformés ; *Argiope microscopica*, Schlotheim (1), etc.

Les lamellibranches y sont assez variés : quelques petites Limes, *Lima Dujardini*, *L. semisulcata*, etc, de nombreux Pecten, *Pecten quadricostatus*, *P. substriatocostatus*, etc ; et surtout beaucoup d'huitres : *Ostrea plicifera* var. *plicifera*, *O. plicifera* var. *ligeriensis*, *O. proboscidea* d'Arch, *O. canaliculata* (= *O. lateralis*), *O. Peroni*, *O. frons*, *Vulsella turonensis*, etc.

Mais ce sont surtout les Bryozoaires qui prédominent. J'y ai reconnu plus de cent espèces, parmi lesquelles je citerai :

Onychoella	Acis (2)
—	Cynthia.
—	Cypræa.
—	matrona, <i>Hagenow</i> .
—	Dance.
—	Alimena.
—	at borea.
—	Agatha.

(1) C'est la première fois que ce ravissant petit Brachiopode est signalé de la craie de Touraine.

(2) Toutes les espèces de Bryozoaires sans désignation d'auteur sont d'Alcide d'Orbigny.

Lima semisulcata.  
Diastapora papillosa var. echinata.  
Melicertites tuberosa.  
— semiluna.  
Onychocella Acis, etc.

Parmi les espèces les plus caractéristiques, je signalerai :

Callianassa Archiaci, Edw.  
Crania Ignabergensis, Retz.  
Rhynchonella nova species (1).  
Kingena (?) Vendocinensis, d'Orb. (2).  
Semicleusa angulosa.  
Melicertites punctatum.  
Elea hexagona, etc.

Triger a rencontré cette marne à *Crania Ignabergensis* (3) à Duneau et à Nogent-le-Rotrou. Moi-même j'ai pu l'observer en amont et en aval de Vendôme Au

nom de *Ceratostreon Delaunayi* nov. sp., une grande Exogyre provenant de Vendôme. Incontestablement il s'agit de l'*Ostrea auricularis*, Brongniart = *Ostrea plicifera* var. *ligeriensis*.

(1) Cette espèce est intermédiaire entre *Rhynchonella plicatilis*, Sowerby et *Rhynchonella Cuvieri* d'Orbigny, tout en se rapprochant un peu plus de la première dont elle diffère par son lobe médian bien plus rectangulaire (larg. 7 à 8 mill. environ) et par son moins grand nombre de côtes se coupant obliquement.

(2) Cette espèce n'a jamais été figurée et n'existe pas non plus dans la collection d'Orbigny, ainsi que je m'en suis assuré. Elle est seulement connue par la courte diagnose du Prodrôme (vol. II, p. 258, n° 965) : « Petite espèce globuleuse, ronde, lisse, sinueuse sur la région palléale, la petite valve peu convexe, France, Vendôme ».

L'examen de quelques échantillons munis de l'appareil brachia m'a permis de reconnaître que l'espèce de d'Orbigny n'était pas un Térébratule, mais devait probablement entrer dans le genre *Kingena*.

(3) Triger cite *Magas Pumilus* comme accompagnant *Crania Ignabergensis*. Cette espèce n'est certainement pas le *Magas*. Peut-être s'agit-il du petit Brachiopode que M. de Grossouvre a trouvé dans le Turonien et qu'il a identifié à *Terebratula lenticularis*, Arnaud. (= *T<sup>1</sup>a engolismensis*, de Grossouvre)?

Melicertites tuberosa.  
— semiluna.  
Elea lamellosa, etc.

Les Echinides sont assez pauvrement représentés par des radioles de *Cidaris subvesiculosa*, de *Cidaris pseudo-pistillum*, etc., des échantillons de Salénies (*Salenia trigonata*, *S. Bourgeoisii*), quelques Cyphosomes et de rares Hemiasters.

Les restes de Crinoïdes sont abondants. Avec quelques plaques de Marsupites, j'ai recueilli de nombreux articles de *Pentacrinus carinatus*, *P. lanceolatus*, *Bourgueticrinus ellipticus*, *Goniodiscus* sp., *Pentaceros* sp., etc.

Parmi les Spongiaires, c'est le genre *Porosphaera* Steinmann qui est le plus abondant. Presque toutes les espèces récemment décrites par Hinde (1) sont représentées : *Porosphaera globularis*, *P. patelliformis*, *P. arrecta*.

J'ai recueilli enfin, dans cette Craie à Marsupites, différents autres organismes : quelques foraminifères (*Rotalia*), des hydrophytons d'Hydrozoaires, des restes de poissons (dents d'*Otodus*, quelques rares vertèbres), des Lithothamnium, etc.

Cette zone supérieure repose à Vendôme sur la marne à *Crania Ignabergensis* de Triger, qui est une craie blanche, assez compacte, avec lits de silex noirs. Les fossiles y sont assez nombreux. J'y ai retrouvé quelques espèces de la zone à Marsupites :

*Ostrea plicifera* var. *ligeriensis* (2).  
— *proboscidea*.

(1) On the structure and affinities of the Genus *Porosphaera* *Journal of the royal Microscopical Society*, February, 1904.

(2) Bayle et Zeiller (in *Explications de la Carte Géologique de France*, t. IV, pl. CXXXIV, fig. 4 et 5) ont précisément figuré, sous le

- Onychocella Leda.  
Membranipora monilifera.  
— elliptica.  
— lacrymopora.  
Membranipora (Crassimarginatella) regularis.  
— (Rhynchotella) frondosa.  
— — echinata.  
— (Valdemunitella) excavata.  
— — marginata.  
Rhagasostoma Atalanta.  
— Zelima.  
— Egle.  
— Lamarcki, *Hagenow*.  
Floridina Villiersi.  
Stomatopora granulata, *Edwards*.  
— elevata.  
Diastopora tubulus.  
— papillosa *Reuss*, var. echinata.  
Ditaxia anomalopora, *Goldfuss*.  
— variabilis.  
— tubulosa.  
Idmonea ramosa.  
— convexa.  
Reticulipora obliqua.  
Entalophora proboscidea, *M. Edwards*.  
— — var. rustica, *Hagenow*.  
Peripora pseudospiralis, *Michelin*.  
Spiropora verticillata, *Goldfuss*.  
— macropora.  
— micropora.  
Heteropora costata.  
Mesenteripora meandrina, *Wood*.  
Truncatula tetragona, *Michelin*.  
— aculeata, *Michelin*.  
Desmeopora semicylindrica, *Lonsdale*.  
Cytis lanceolata.  
Unicytis falcata.  
Fasciporina flexuosa.  
Lichenopora Gaudryana.  
— Diademoides.  
Meandrocava elevata.  
Cea lamellosa.  
Filicea velata.  
Melicertites magnifica.

Croq-de-Marbot, par exemple, dont la coupe a été donnée autrefois par Hébert (1), j'ai retrouvé la plupart des espèces de Vendôme. Mais la zone bathymétrique n'y est pas la même. Les fossiles y sont plus rares, les Bryozoaires plus petits; *Bourgueticrinus* commence déjà à faire son apparition : nous passons insensiblement à la Craie abyssale du Bassin de Paris.

---

(1) Note sur la craie blanche et la craie marneuse dans le bassin de Paris et sur la division de ce dernier étage en quatre assises. (*Bulletin de la Société Géologique de France*, 2<sup>e</sup> série, t. 20. Séance du 15 juin 1863, p. 613, 616 et 619).

## CHRONIQUE

---

### « ÉVÉNEMENT EXTRAORDINAIRE (1)

« Un événement dont il n'y aura jamais peut-être d'exemple vient de se manifester tant dans cette ville de Vendôme, que dans les villes voisines ; il est si singulier, que nous croyons devoir le transmettre à la postérité. En conséquence nous allons l'insérer sur ce registre d'une manière historique et exacte.

« Le vendredi 23 novembre de la présente année 1792, cinquante particuliers, la plus part à cheval sous la dénomination d'une avant-garde arrivèrent à Vendôme sur les deux à trois heures après-midy ; ils venaient de Saint-Calais et des environs ; ils annoncèrent qu'ils étaient suivis de deux à trois mille autres.

« La manière vague dont ils s'expliquèrent inspira de la terreur et au point qu'on crut que c'était des brigands, chaque habitant alors s'empressa de cacher ce qu'il avait dans sa maison de plus précieux, et fit un approvisionnement de pain, afin d'appaiser ces prétendus Brigands par une bonne réception, cette troupe arriva effectivement sur les cinq à six heures du soir, sans armes, les piétons étaient seulement munis d'un bâton qui leur avait été d'une grande utilité, les chemins étant alors excessivement boueux ; trois d'entre eux se présentèrent à l'hôtel commun, où toute la municipalité était assemblée, ainsi que le Directoire du district, et le juge de paix mandés *ad hoc* ; et là l'orateur annonça avec le ton le plus honneste et le plus doux que la troupe n'avait aucune intention hostile, qu'elle venait seulement pour taxer le bled à Vendôme, ainsi que les habitans de Mondoubleau et des environs étaient venus chez eux le taxer le jeudy 24, jour de marché de Saint-Calais.

« Sur la demande qui leur fut faite des personnes qui pouvaient

(1) Le curieux document qu'on va lire est extrait d'un registre-répertoire de la Justice de paix de Vendôme. Nous adressons nos plus sincères remerciements à M. Javoy, Juge de Paix, à l'obligeance de qui nous en devons la communication.



avoir donné lieu à un rassemblement aussi considérable, ils répondirent qu'on l'attribuait à un citoyen nommé Duval, maître de la verrerie de Montmirail qui avait publié dans son canton qu'il était porteur d'une réponse de son frère Duval, membre de l'Assemblée Législative, qui, consulté sur la cherté du bled et sur la nécessité de le taxer, lui avait répondu que l'Assemblée nationale ne prendrait jamais sur elle de taxer le bled mais qu'il croyait qu'on pouvait en user à l'égard du bled comme on avait fait à l'égard du sel.

« La Municipalité leur ayant ensuite demandé leur mission, afin de leur expédier des billets de logement. « Nous n'en avons aucune, répondirent-ils, nous nous présentons comme forcés, nous n'exigeons aucuns billets de logement, notre troupe se présentera individuellement chez les citoyens, elle espère être bien reçue ; si il en est quelques-uns qui ne veulent pas les recevoir, les citoyens refusés se retireront sans murmures et iront chez un autre de meilleure volonté » — et qu'après finirent par déclarer à la municipalité qu'ils sommaient verbalement la ville ainsi qu'on les avait sommés de se transporter dans tous les marchés voisins, pour y faire verbalement la même taxe. Et effectivement le samedi 24, il se trouva à Vendôme quatre à cinq mille hommes qui s'assemblèrent tous au marché et taxèrent le boisseau de froment pezant dix huit livres depuis 28 jusqu'à 30 sols, le seigle la mouture et l'orge à proportion, l'avoine dix sols et les œufs cinq sols.

« Le dimanche suivant 25, jour qui était indiqué pour les assemblées primaires, à l'effet de nommer un juge de paix, son greffier et ses assesseurs, les Assemblées furent toutes interrompues par un rassemblement de citoyens Vendomois qui, électrisés par la conduite de leurs voisins, firent battre la générale, et exigèrent que tous les habitants partissent sur le champ pour Herbault et de là se rendissent à Blois, à l'effet d'y taxer le bled et autres denrées.

« Cette annonce impérieuse fit partir tous les citoyens, sans même en excepter les vieillards de 70 et 80 ans, et en telle sorte que la ville, pendant trois jours s'est trouvée dénuée d'hommes. La ville n'en a pas moins été bien gardée ; trente héroïnes imaginèrent de former un corps de garde, et pour cet effet, elles se transportèrent à la maison commune, ou il était resté deux seuls officiers municipaux (les citoyens Beaussier père, et Egron) et là elles nommèrent entre elles un commandant de poste et un sergent, ensuite engagèrent M. Beaussier à ne pas les quitter et même à les accompagner dans toutes leurs patrouilles, ce qui s'est exécuté avec toute la décence et l'intelligence possible. De sorte donc que tous les citoyens tant de Vendôme que des campa-

gnes voisines d'Herbault au nombre d'environ 4,000 taxèrent le bled relativement à la contenance du boisseau, c'est-à-dire à 33 sols au moyen duquel le boisseau pèse 20 livres et les autres grains à proportion, le beurre à 10 s. et les œufs à cinq sols — il est à observer que le maire (le citoyen Lardière) et les officiers municipaux d'Herbault leur ont fait l'accueil le plus favorable, et que le citoyen de Rancogne s'est également distingué par l'excellente réception qu'il a faite à plus de 400 citoyens qu'il a logés, chaussés, couchés et nourris.

« A peine la taxe fut-elle faite aux cris de vive la Nation et vive la République, que la troupe partit pour Blois éloigné de quatre lieues ; les chemins étaient affreux mais pas un citoyen ne recula, on renvoya seulement quelques boulangers et meuniers de crainte que la ville de Vendôme se trouvât sans pain.

« Le nombre des atroupés en parlant d'Herbault pouvait être comme nous l'avons dit de 4.000 ; mais ce nombre fut porté à 8.000 au moins dans la ville de Blois. Le lendemain mardy 27, ce même jour, on avait fait trouver devant la porte de la maison commune une charetée de différentes espèces de grain, et en présence de la municipalité, le bled y fut taxé vingt sols le boisseau, pesant douze livres, le menu grain à proportion, l'avoine à huit sols, le beurre à dix sols et les œufs à cinq sols ; cette opération se fit sur les neuf à dix heures du matin, et un instant après chacun s'en retourna chantant l'hymne des Marseillais et l'air connu *Ça ira, ça ira*. La feste aurait été complète si un événement fâcheux ne l'eût pas troublée dans sa fin ; lorsque les trois-quarts des étrangers étaient retirés, quelques individus dont la tête était exaltée, s'étant aperçus que les tapisseries de la maison commune étaient remplies d'écussons et de fleurs de lys, s'imaginèrent que c'était inconstitutionnel ; en conséquence, ils détachèrent ces tapisseries avec une espèce de fureur et furent les jeter dans la Loire ; cette conduite déplacée n'a pas heureusement eu d'autres suites et n'a pas été attribuée aux étrangers qui, jaloux de leur réputation purent retourner chez eux munis d'un certificat de bonne conduite. »

*Signé* : BOUTRAI, juge de paix.

On lit en marge au bas du dernier feuillet : « La taxe n'a eu son exécution que pendant 15 jours, le Département ayant fait un arrêté contraire qui a été proclamé le vendredy 7 du mois de décembre 1792. »

## L'AÉROLITHE TOMBÉ A LANCÉ EN 1872

*Note de M. Clément, instituteur à Artins*

C'est avec le plus vif intérêt que je lis en ce moment les bulletins de la Société que je ne connaissais pas encore. Celui de 1872 m'a fortement intéressé, surtout la spirituelle et savante notice du regretté M. Nouel sur le bolide du 23 juillet 1872, d'autant plus que j'étais présent à « l'exhumation dudit aérolithe » et qu'il me rappelle d'inoubliables souvenirs. Le jeudi matin 25 juillet 1872, le bruit se répandit tout à coup dans le bourg de Gombergean, qu'une « pierre du ciel » était tombée au-delà des bois de Lancé et que c'était elle qui avait produit ce bruit du 23 juillet, lequel avait si fortement intrigué tout le monde. Les gens incrédules hochaient la tête. Passa un médecin d'Herbault M. Gallais, qui tous les jeudis allait donner des consultations à Saint-Amand.

« M. Clément, dit-il à mon père, venez donc, nous verrons ce qu'il en retourne. »

Et s'adressant à moi :

« Toi, gamin, monte par derrière. »

Fier d'être de la partie, je ne me le fis pas dire deux fois et nous voilà partis pour la conquête de... la pierre. Les bois passés, nous vîmes non loin de la route un petit groupe de personnes, les unes armées de pioches, les autres de pelles. En approchant, je reconnus M. Bruneau qui sortait du puits le dernier quartier de la météorite. Pendant que les gens s'extasiaient sur « l'épave céleste », moi, quoique bien jeune, plus pratique, je sautai le premier dans le trou et je me mis à ramasser les débris de cette pierre noire. Je me rappelle que j'en avais une bonne poignée, et quand M. Bruneau, placant le plus gros morceau sur son épaule se dirigea vers Saint-Amand, il ne restait plus guère grand chose du bolide.

Enchanté de ma trouvaille, je revins à pied avec mon père après avoir donné un de mes plus beaux échantillons au docteur Gallais. Au bourg j'eus l'imprudence d'en faire présent à des voisins qui bientôt les perdirent. Mon père en donna aussi quelques-uns à diverses personnalités dont je ne me rappelle plus les noms, de sorte qu'il ne me resta que trois fragments. J'en fis cadeau de deux à un de mes amis, et le troisième je le conserve précieusement.

Il a une forme rectangulaire, plate d'un côté et de l'autre conserve sa croûte naturelle sur deux centimètres carrés environ, croûte pré-

sentant bien des rides nombreuses, donnant l'aspect d'une peau de chagrin, comme dit M. Nouel.

Tout l'aérolithe de Lancé n'est donc pas à Vienne. Il en reste, comme vous voyez, outre le fragment du Musée, un petit morceau dans les mains d'un Vendomois, qui ne l'enverra pas à l'étranger.

CLÉMENT.

---

“ LA VENDÔME ”

Les *Annales Politiques et Littéraires* publient, en ce moment, les Mémoires et Récits du poète provençal Frédéric Mistral. Dans le n<sup>o</sup> du 25 février dernier, on lit cette phrase intéressante, à propos de Saint-Michel-de-Frigolet, vieille abbaye en ruines dans laquelle se réunissaient des malandrins de toutes sortes : « Les joueurs des pays « voisins.... pour se garer des gendarmes, y venaient en cachette « l'hiver, à minuit, tailler la vendôme... »

La vendôme ? Quel était ce jeu ? Le glossaire du Vendômois n'en faisant pas mention, Larousse non plus, je me suis adressé à Mistral lui-même qui a bien voulu me répondre ainsi :

« Maillane (Provence), 3 Mars 1906.

« Cher Monsieur, la *Vendôme* est le nom que l'on donne en Provence à un jeu de cartes dans lequel le hasard décide du gain ou de la perte. C'est une espèce de baccarat. On le nomme en français « la *Marseille* ou la *Marseillaise* ». (Voir les manuels de jeux de cartes.) Ce nom rappelle probablement celui de quelque grand seigneur qui aurait été gouverneur de Provence. En France, autrefois, la *Couleur de M. de Vendôme* se disait d'une chose invisible : telle la carte à retourner, qui fait gagner ou perdre.

« Cordialement,

« F. MISTRAL. »

On sait, en effet, que deux ducs de Vendôme furent gouverneurs de Provence ; quant à « la *Couleur de M. de Vendôme* » c'est une expression connue et commentée dans le Glossaire du Vendômois. Il est possible que le souvenir du gouverneur et la location attachée à son nom aient suffi à baptiser un jeu de cartes en Provence ; mais n'est-il pas curieux que « la vendôme » soit inconnue en Vendômois ?

L. MASSE.

---

DISTINCTION HONORIFIQUE

M. Isnard, Conseiller à la Cour d'Appel de Bourges, ancien président de notre société, vient d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Nous sommes particulièrement heureux de cette distinction si parfaitement justifiée; et nous adressons à notre collègue nos plus sincères félicitations.

---

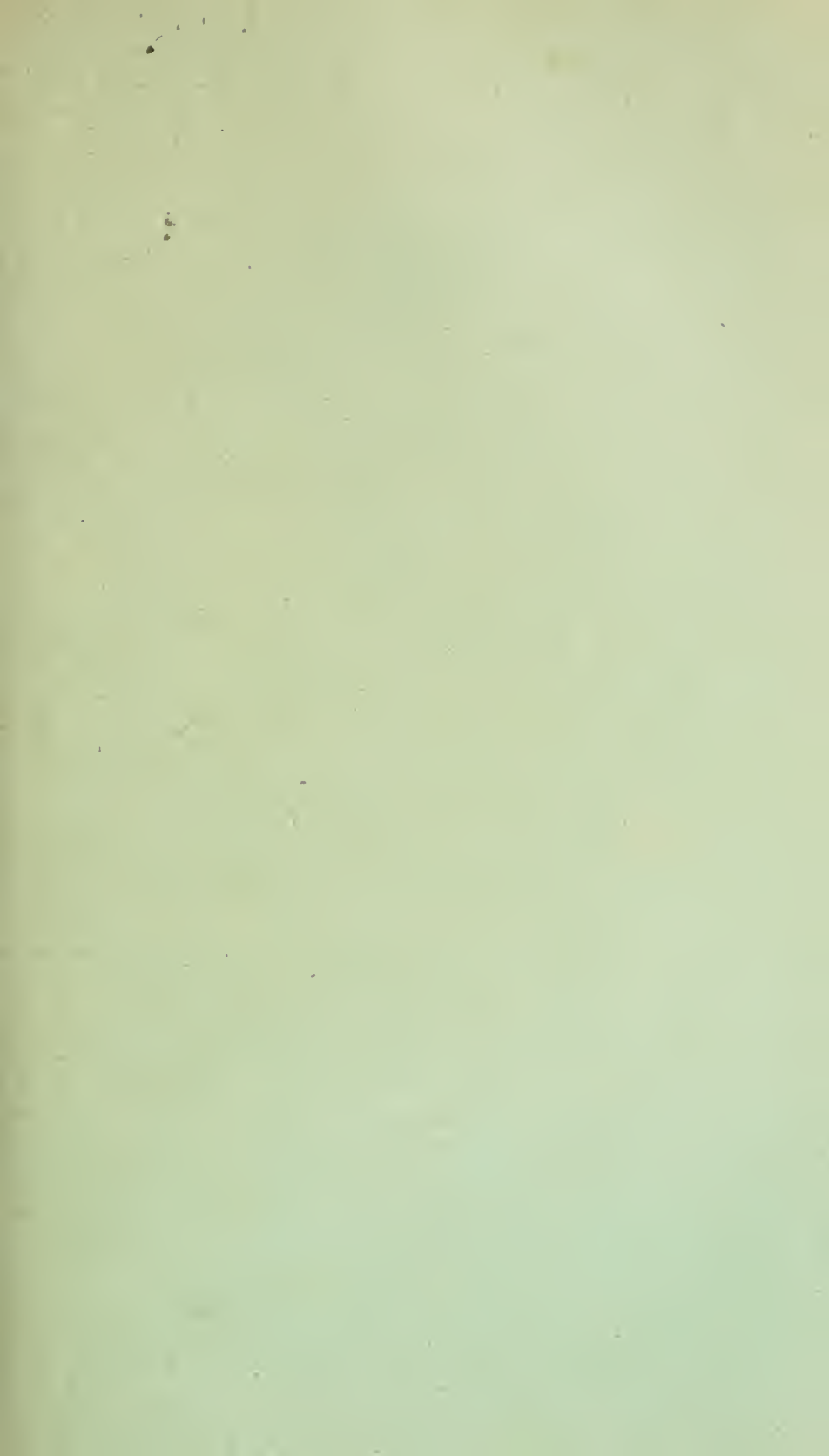
CHAPTER 10

10.1. The first part of the chapter is devoted to the study of the properties of the function  $f(x) = \sin x$ . It is shown that  $f(x)$  is periodic with period  $2\pi$  and that it is an odd function. The range of  $f(x)$  is shown to be  $[-1, 1]$ . The inverse function  $f^{-1}(x) = \arcsin x$  is defined and its properties are studied. It is shown that  $\arcsin x$  is an odd function and that its range is  $[-\frac{\pi}{2}, \frac{\pi}{2}]$ . The derivative of  $\arcsin x$  is found to be  $\frac{1}{\sqrt{1-x^2}}$ .

.

.

.



# CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

*Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault.*

Un volume in-8°. Prix : **10** francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, ÉDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDÔME : LIBRAIRIE Rouilly 15-17, RUE POTERIE

## CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE DE LA TRINITÉ DE VENDÔME

Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'abbé Ch. MÉTAIS

Quatre volumes in-8° au prix de **12** francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDÔME : Rouilly

Prix réduit pour les membres de la Société qui devront s'adresser au Secrétaire de la Société Archéologique, ou à M. GIRARD, au Musée de Vendôme

## GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par PAUL MARTELLIÈRE

*1 volume in-8°, Prix : 8 francs*

Orléans, HERLISON, éditeur, rue Jeanne d'Arc — Vendôme, librairie Rouilly

## RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDÔME

PAR G. LAUNAY

Vendôme, 1889 — in-8° — Prix : **3** francs

## TABLE MÉTHODIQUE des 40 premières années du

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire  
du Vendomois (1862-1901)

Dressée par M. ERNEST PELTEREAU

Vendôme, 1902. — Prix **2** francs 50

LA COMMUNAUTÉ D'HABITANTS ET L'ÉCHEVINAGE DE LA VILLE DE VENDÔME

## Histoire Municipale de Vendôme avant 1789

PAR A. DE TRÉMAULT

Vendôme, Empaytaz, 1904. — Un vol. in-4°, prix : 6 fr. »

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre, 2 fr. — L'année entière, 7 fr. 50  
Pour les trois derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée

Le gérant : A. HUGUET



BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE  
DU  
VENDOMOIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)

2<sup>e</sup> TRIMESTRE

(AVRIL, MAI, JUIN 1906)

SOMMAIRE

Liste des Membres présents à la séance du 26 avril 1906 . . .	77
Liste des Membres admis depuis la séance de janvier 1906 . . .	78
Description sommaire des objets entrés au Musée depuis la séance de janvier 1906. . . . .	78
Bibliographie. . . . .	82
<i>Biographie de Louis Lasneau, de Mondoubleau, évêque de Metellopolis</i> , par M. l'abbé Chéramy. . . . .	87
<i>Monsieur Henri-Emile de Boisgueret de La Vallière</i> , par M. Dufay. . . . .	107
<i>Généalogie de la famille du Bienheureux Agathange de Ven- dôme</i> (3 <sup>e</sup> partie) (suite et fin) par M. Jean Martellière . . .	113
<i>Note sur deux nouv. aux ateliers néolithiques à Pezou et à Danzé</i> , par M. G. Renault. . . . .	128
<i>Denier inédit de Bouchard, comte de Vendôme</i> , par M. Le- tessier. . . . .	132
Chronique. . . . .	135

VENDOME

TYPOGRAPHIE F. EMPAYTAZ; G. VILETTE, Sr.

1906



Ces pages sont destinées à  
remplacer les pages 65, 66, 67  
et 68 du dernier Bulletin.



renfermant d'assez nombreux minéraux détritiques. Elle est très fossilifère.

Sa faune diffère un peu de celle de Villedieu. De tous les fossiles de ce classique gisement, les Céphalopodes sont, à Vendôme, les moins bien représentés ; je n'y ai en effet rencontré, et encore très rarement, que de minuscules becs de Nautilus.

Par contre les autres Mollusques y sont nombreux :

Citons parmi les Brachiopodes : *Rhynchonella* aff. *Boreni*, particulièrement abondante ; *Terebratula chrysalis* var. *striata*, Schlotheim ; *Terebratula*, aff. *semiglobosa*, en échantillons généralement aplatis et déformés ; *Argiope microscopica*, Schlotheim (1), etc.

Les lamellibranches y sont assez variés : quelques petites Limes, *Lima Dujardini*, *L. semisulcata*, etc., de nombreux Pecten, *Pecten quadricostatus*, *P. substriatocostatus*, etc ; et surtout beaucoup d'huitres : *Ostrea plicifera* var. *plicifera*, *O. plicifera* var. *ligeriensis*. *O. proboscidea* d'Arch, *O. canaliculata* (= *O. lateralis*), *O. Peroni*, *O. frons*, *Vulsella turonensis*, etc.

Mais ce sont surtout les Bryozoaires qui prédominent. J'y ai reconnu plus de cent espèces, parmi lesquelles je citerai :

Onychocella	Acis (2)
—	Cynthia.
—	Cypræa.
—	matrona, <i>Hagenow</i> .
—	Dancæ.
—	Alimena.
—	arborea.
—	Agatha.

(1) C'est la première fois que ce ravissant petit Brachiopode est signalé de la craie de Touraine.

(2) Toutes les espèces de Bryozoaires sans désignation d'auteur sont d'Alcide d'Orbigny.

- Onychocella Leda.  
Membranipora monilifera.  
— elliptica.  
— lacrymopora.  
Membranipora (Crassimarginatella) regularis.  
— (Rhynchotella) frondosa.  
— — echinata.  
— (Valdemunitella) excavata.  
— — marginata.  
Rhagasostoma Atalanta.  
— Zelima.  
— Egle.  
— Lamarcki, *Hagenow*.  
Floridina Villiersi.  
Stomatopora granulata, *Edwards*.  
— elevata.  
Diastopora tubulus.  
— papillosa *Reuss*, var. echinata.  
Ditaxia anomalopora, *Goldfuss*.  
— variabilis.  
— tubulosa.  
Idmonea ramosa.  
— convexa.  
Reticulipora obliqua.  
Entalophora proboscidea, *M. Edwards*  
— — var. rustica, *Hagenow*.  
Peripora pseudospiralis, *Michelin*.  
Spiropora verticillata, *Goldfuss*.  
— macropora.  
— micropora.  
Heteropora costata.  
Mesenteripora meandrina, *Wood*.  
Truncatula tetragona, *Michelin*.  
— aculeata, *Michelin*.  
Desmeopora semicylindrica, *Lonsdale*.  
Cytis lanceolata.  
Unicytis falcata.  
Fasciporina flexuosa.  
Lichenopora Gaudryana.  
— Diademoides.  
Meandrocava elevata.  
Cea lamellosa.  
Filicea velata.  
Melicertites magnifica.

Melicertites tuberosa.  
— semiluna.  
Elea lamellosa, etc.

Les Echinides sont assez pauvrement représentés par des radioles de *Cidaris subvesiculosa*, de *Cidaris pseudo-pistillum*, etc., des échantillons de Salénies (*Salenia trigonata*, *S. Bourgeoisi*), quelques Cyphosomes et de rares Hemiasters.

Les restes de Crinoïdes sont abondants. Avec quelques plaques de Marsupites, j'ai recueilli de nombreux articles de *Pentacrinus carinatus*, *P. lanceolatus*, *Bourgueticrinus ellipticus*, *Goniodiscus* sp., *Pentaceros* sp., etc.

Parmi les Spongiaires, c'est le genre *Porosphæra* Steinmann qui est le plus abondant. Presque toutes les espèces récemment décrites par Hinde (1) sont représentées : *Porosphæra globularis*, *P. patelliformis*, *P. arrecta*.

J'ai recueilli enfin, dans cette Craie à Marsupites, différents autres organismes : quelques foraminifères (*Rotalia*), des hydrophytons d'Hydrozoaires, des restes de poissons (dents d'*Otodus*, quelques rares vertèbres), des *Lithothamnium*, etc.

Cette zone supérieure repose à Vendôme sur la marne à *Crania Iqnabergensis* de Triger, qui est une craie blanchâtre, assez compacte, avec lits de silix noirs. Les fossiles y sont assez nombreux. J'y ai retrouvé quelques espèces de la zone à Marsupites :

*Ostrea plicifera* var. *ligeriensis* (2).  
— *proboscidea*.

(1) On the structure and affinities of the Genus *Porosphæra* *Journal of the royal Microscopical Society. February, 1904.*

(2) Bayle et Zeiller (in *Explications de la Carte Géologique de France*, t. IV, pl. CXXXIV, fig. 4 et 5) ont précisément figuré, sous le

Lima semisulcata.  
Diastapora papillosa var. echinata.  
Melicertites tuberosa.  
— semiluna.  
Onychocella Acis, etc.

Parmi les espèces les plus caractéristiques, je signalerai :

Callianassa Archiaci, *Edw.*  
Crania Ignabergensis, *Retz.*  
Rhynchonella nova species (1).  
Kingena (?) Vendocinensis, *d'Orb.* (2).  
Semiclausia angulosa.  
Melicertites punctatum.  
Elea hexagona, etc.

Triger a rencontré cette marne à *Crania Ignabergensis* (3) à Duneau et à Nogent-le-Rotrou. Moi-même j'ai pu l'observer en amont et en aval de Vendôme Au

nom de *Ceratostreon Delaunayi* nov. sp., une grande Exogyre provenant de Vendôme. Incontestablement il s'agit de l'*Ostrea auricularis*, Brongniart = *Ostrea plicifera* var. *ligeriensis*.

(1) Cette espèce est intermédiaire entre *Rhynchonella plicatilis* Sowerby et *Rhynchonella Cuvieri* d'Orbigny, tout en se rapprochant un peu plus de la première dont elle diffère par son lobe médian bien plus rectangulaire (larg. 7 à 8 mill. environ) et par son moins grand nombre de cotes se coupant obliquement.

(2) Cette espèce n'a jamais été figurée et n'existe pas non plus dans la collection d'Orbigny, ainsi que je m'en suis assuré. Elle est seulement connue par la courte diagnose du Prodrôme (vol. II, p. 258, n° 965) : « Petite espèce globuleuse, ronde, lisse, sinueuse sur la région palléale, la petite valve peu convexe, France, Vendôme ».

L'examen de quelques échantillons munis de l'appareil brachia m'a permis de reconnaître que l'espèce de d'Orbigny n'était pas un Térébratule, mais devait probablement entrer dans le genre Kingena

(3) Triger cite *Magas Pumilus* comme accompagnant *Crania Ignabergensis*. Cette espèce n'est certainement pas le *Magas* Peut être s'agit-il du petit Brachiopode que M. de Grossouvre a trouvé dans le Turonien et qu'il a identifié à *Terebratula lenticularis*, Arnaud. (= *T<sup>la</sup> engolismensis*, de Grossouvre) ?



SOCIÉTÉ  
ARCHÉOLOGIQUE

*Scientifique & Littéraire*

DU VENDOMOIS

---

45<sup>E</sup> ANNÉE -- 1906

---

2<sup>e</sup> TRIMESTRE

---

(AVRIL, MAI, JUIN)

*175<sup>e</sup> Réunion générale. — Séance publique du 26 avril 1906*

---

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 26 avril 1906, à deux heures.

Étaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président ; Bonhoure, secrétaire ; Renault, conservateur du Musée ; J. Martellière, bibliothécaire-archiviste ; Chanteaud, trésorier ; l'abbé Gougeon, J. Rolland, membres du Bureau ;

Et MM. Bertrand, l'abbé Brisset, Denizot, l'abbé Gauthier, Girault, Hamar, Letessier, l'abbé Ouvray, l'abbé Petit, l'abbé Plat, Ripé (Clovis), Royau, Verdier.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des membres admis depuis la séance de janvier 1906.

Ce sont :

MM. Bernard, juge d'instruction à Vendôme; Berniguet, avoué à Vendôme; Grémy, instituteur aux Roches; Norbert Dubois, propriétaire, maire de Couture.

---

## MUSÉE

---

*M. Renault, conservateur, présente les objets entrés au Musée depuis la dernière séance et en donne une description sommaire.*

Nous avons reçu :

Legs de M. et M<sup>me</sup> CHARLES CHAUTARD :

**Une pendule en ancienne porcelaine de Saxe.** — Comme sujet une figure allégorique du *Temps* armé de sa faux. De chaque côté une tige fleurie formant candélabre. Au sommet un *Amour* portant une corbeille de fleurs. D'un côté du cadran un second *Amour*, de l'autre, une palme. Composition de la manufacture de Meissen, du temps d'Horold, 1720 à 1730. Quelques petites cassures et fêlures; larg. 24; hauteur 40.

**Un éventail du temps de Louis XV.** — La monture est en nacre ciselée et décorée; la gorge en papier peint à la gouache présente plusieurs petites scènes pastorales genre Boucher. Une note manuscrite de M. Chautard nous apprend que cet objet fut donné à M<sup>me</sup> Chautard-Huet, sa mère, lors de son mariage, en 1813, par M<sup>me</sup> du Vernage du château de Ranay par Montoire.

Une gravure, **Portrait de Louis XVI**, par Bervic d'après Antoine-François Callet, épreuve avec la lettre, cadre ancien; 1796, haut 684 millimètres, large 515 millimètres.

Une gravure, **Portrait de Marie-Antoinette**, par Alphonse François d'après Paul Delaroche, édition Goupil 1857. Larg. 385 millimètres, hauteur 520 millimètres.

**Deux bibliothèques à portes vitrées.** — Marqueterie d'acajou, avec filets d'encadrements en cuivre, style sobre à rapporter au temps de Louis XVI, haut. 1 m. 80; larg. 1 mètre.

En mentionnant ces dons généreux nous n'aurons garde de saluer la mémoire des regrettés donateurs. Comme on sait, M. Charles Chautard fût l'un des fondateurs de notre Société et pendant de longues années il en fût le collaborateur distingué ; ceux qui l'ont connu regretteront toujours et son aménité et son érudition.

---

Don de Mademoiselle D. DE TRÉMAULT :

**Portrait du Dauphin Louis XVII.** — Dessin au pointillé encadré dans un *médailion ovale*, et non signé ; 45 millimètres sur 53 millimètres.

**Portrait de Marie-Anne-Julie de Montigny**, née à Sours en 1765, mariée en 1784 à *Joseph, vicomte de Cambis*, contre-amiral. C'est l'aïeule de Mademoiselle de Trémault. Elle était, comme on peut en juger, d'une grande beauté et la *miniature* aussi est belle quoique un peu passée. *Médailion ovale* de 46 millimètres sur 54 millimètres.

Une médaille en argent dite **Pièce de Mariage**, commémorant, à la date du *19 mars 1815*, l'union de Auguste-François de Trémault avec demoiselle A. de Cambis. La face présente, en beau relief, la rencontre d'Eliézer et de Rebecca, gravure de Denon d'après Andrieu ; au revers les chiffres enlacés des deux époux, entourés d'une couronne de fleurs d'orangers ; sur la tranche la légende que je viens de rappeler. Il s'agit ici du mariage des parents de notre donatrice qui en se désaisissant de ce précieux souvenir de famille en faveur de la Société, nous a donné une nouvelle et touchante preuve de sa confiance en notre respect pour la famille de Trémault. — Je rappellerai que la date de ce mariage est aussi celle du jour mémorable où Napoléon au retour de l'île d'Elbe arrivait à Fontainebleau pour faire le lendemain son entrée triomphale à Paris ; le 20 Mars commençait les Cent-Jours.

---

M. MARTELLIÈRE, notre bibliothécaire archiviste, a obtenu pour le Musée, grâce à l'obligeant intermédiaire de M. RANG DES ADRETS sous-préfet.

**Une série de fers de prisonniers provenant de la Bastille.** — On sait que lors du procès de la conspiration ourdie par Babeuf, la Haute-Cour se réunit à Vendôme en 1797, dans les bâtiments de l'ancienne église de la Trinité. Une grande partie du

meublier nécessaire fût envoyée de Paris, avec des fers et des serrures provenant de la Bastille. D'après la tradition ces instruments restèrent dans les prisons de la ville ; quelques-uns seulement viennent d'être retrouvés dans les greniers ; il était temps de penser à en assurer la conservation. Je les ai fait disposer sur un panneau en manière de panoplie. On y voit de *gros anneaux* par paires, reliés par de grosses chaînes et destinés à attacher les jambes tout en laissant aux prisonniers la faculté de marcher ; d'autres semblables étaient passés dans de fortes barres de fer fixes dites *barres de justice*, et immobilisaient le patient ; parfois on n'attachait qu'un pied, c'était alors la *simple boucle*. Il y avait aussi des anneaux pour les poignets. On remarque encore *deux colliers de fer* ou *careans* formés de deux parties cintrées articulées se fermant à l'aide de *boulons* ou de *cadenas* et destinés à attacher le patient au poteau.

Don de M. RICHAUDEAU, de Sougé, notre collègue ;

**Un cadenas en forme de boucle.** — Le mécanisme de serrure est enfermé dans une sphère en fer. xve siècle.

---

## PRÉHISTORIQUE

---

Don de M. NORQUET-RICHAUDEAU, à Villiersfaux ;

**Un coup de poing Chelléen.** — Cet instrument de la forme classique, avec talon oblique, est en silex brun et revêtu d'une belle patine d'un brun-jaunâtre. Il est intact et mesure 40 centimètres de longueur sur 8 centimètres de largeur. Trouvé à Montrieux.

**Un petit coup de poing Chelléen,** à talon oblique, en silex brun-noirâtre, non patiné, trouvé aussi à Montrieux ; longueur 7 centimètres, largeur 5 centimètres.

**Une hache ébauchée robenhausienne,** offrant un léger renflement au sommet ; longueur 90 millimètres sur 55 millimètres de large. Trouvée à Villiersfaux.

**Un ciseau robenhausien ;** il est en partie poli, notamment le tranchant ; la tête manque ; longueur 73 millimètres sur 51 millimètres. Trouvé à Villiersfaux.

---

J'offre au Musée :

Une collection de spécimens des silex, outils et déchets de taille de l'atelier néolithique de Beauvoir près Pezou.

Une collection de **spécimens des silex, outils et déchets de taille de l'atelier néolithique de la Jarrietterie par Danzé.**

Le détail de ces silex sera donné dans la note que je lirai tout à l'heure.

---

## HISTOIRE NATURELLE

---

Don de M. LEBEL, charpentier à Périgny :

**Une talle de gui de chêne**, récoltée par lui-même dans les bois du Coudray. Nous savons combien ce parasite est rare sur le chêne; c'est je crois le troisième seulement qui ait été signalé à la Société; le premier, trouvé dans le bois de la Rondellière par M. de Sachy a fait l'objet d'une note de notre collègue, insérée au Bulletin de 1888; le second a été signalé par M. Alcide Couette et provenait probablement de la forêt de Blois.

---

Don de M. EDOUARD VERDIER, sculpteur, notre collègue :

**Trois morceaux de bois pétrifié** provenant du fond d'une carrière de sable siliceux située entre Authon et Prunay-le-Cassereau. On rapporte que le sable de cette carrière aurait été autrefois utilisé par une verrerie établie dans le voisinage.

---

## NUMISMATIQUE

---

Par acquisition :

**Un dernier inédit de Bouchard, comte de Vendôme**, au sujet duquel notre collègue M. Letessier, s'est livré à un savant travail que l'on trouvera plus loin dans le bulletin.

Don de M. PAUL MARTELLIÈRE de Pithiviers :

**Un jeton en cuivre, imitation des doubles tournois de Charles VI**: d'un côté trois fleurs de lis, de l'autre une croix dont les branches sont surmontées de fleurs de lis. Les légendes sont illisibles.

---

Remerciements sincères aux donateurs que nous venons de nommer.

---

## BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages entrés à la Bibliothèque de la Société depuis le 26 mars 1906 jusqu'au 20 juin suivant.

### I. — DONNÉS D'AUTEURS OU D'AUTRES :

— De M<sup>me</sup> de Boisguéret de la Vallière, veuve de notre regretté collègue et ami, en son nom et par l'obligeante entremise de notre Président :

Deux cahiers de notes précieuses, recueillies par M. Gédéon de Trémault en 1869 et 1870 dans les registres d'état civil de l'arrondissement de Vendôme, sur les familles notables ou personnages remarquables rencontrés au courant des dépouillements. Appelons les : *Dépouillement de l'état civil ancien* : I. Pour la ville de Vendôme. II. Pour les autres communes de l'arrondissement. Chaque cahier à sa table particulière. Réserve faite de quelques erreurs de lecture de noms, ce travail comblera le vide qui existait dans nos archives, et permettra aux chercheurs de commencer ou de continuer des recherches.

— *Blaisois, Sologne, Vendômois*, Blois, 1906. Guide illustré, publié par le *Syndicat d'initiative* qui vient de se former, et rédigé par le Dr Lesneur, de Blois, avec la collaboration de plusieurs autres Blaisois ; n<sup>o</sup> 81 des 120 exemplaires sur papier couché, revêtu de la signature du président, M<sup>e</sup> Simon ; 74 pages consacrées au Blaisois, annonces comprises, 12 pages au Romorantinois, 14 au Vendômois, table sommaire ; nombreuses photographies, une carte, un plan ; format oblong, coquet, pratique, qui rompt heureusement avec les Guides mastocs qui défoncent les poches des vestons. Très intéressante tentative (je parle aussi bien de l'œuvre que de l'ouvrage) qu'il faut seconder ou même imiter.

Nous avons reçu également les Statuts du Syndicat et la Conférence inaugurale du Président, du 4 février dernier.

— *Les Paroles Françaises et Romaines*, par Jean de Bonnefons, revue mensuelle, Paris. 3<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 1<sup>er</sup>, juin 1906 (consacré à la réunion plénière des évêques de France à Paris à la fin de mai dernier).

— De M. Rabouin, notre collègue :

Tirage à part de son article paru dans le Bulletin de la Société Dunoise, *Combat sous les murs de Châteaudun*, 1<sup>er</sup> septembre 1562. avec plan intitulé « plan des lieux où se fit la rencontre ».

II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE .

- *Annales du Musée Guimet*, Paris.  
Bibliothèque d'études, tome 20<sup>e</sup> : Les livres sacrés du Cambodge, 1<sup>re</sup> partie, par Adhémar Leclerc.
- *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris.  
Comptes rendus des séances : de l'année 1905, bulletin de novembre-décembre ; table des années 1857-1900 ; de l'année 1906, bulletin de janvier-février.
- **Romania**, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Ant. Thomas, Paris. Tome XXV, n<sup>o</sup> 137 (25 janvier 1906).
- *Comité des Travaux Historiques et Scientifiques* :  
*Bulletin Archéologique*, année 1905, 3<sup>e</sup> livraison.

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — ÉCHANGES :

I. — France.

- *Société d'Émulation d'Abbeville*, Abbeville :  
*Mémoires*, tome 21<sup>e</sup> de la collection, 4<sup>e</sup> série, tome V, 1<sup>re</sup> partie, année 1904.  
*Bulletin trimestriel*, année 1903, fasc. 1, 2 et 3, 4 ;  
année 1904, fasc. 1, 2, 3, 4 ; année 1905, fasc. 1, 2, 3 et 4.  
*Table générale* des publications de la Société (1797-1904), suivie de la liste des membres de la Société depuis sa fondation, Abbeville, 1905.
- *Société d'Anthropologie de Paris*, publication trimestrielle, Paris. Bulletins et Mémoires, 5<sup>e</sup> série, tome VI, année 1905, fasc. 5 et 6 ; tome VII, fasc. 1<sup>er</sup>.
- *Société nationale des Antiquaires de France*, Paris. Bulletin, publication trimestrielle, année 1905.
- *Société Française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments*, Paris :  
*Congrès Archéologique de France*, programme de la 73<sup>e</sup> session qui a eu lieu à Carcassonne du 22 au 30 mai dernier.
- *Société d'Histoire naturelle d'Autun*, Autun. 18<sup>e</sup> bulletin, année 1905 ; fort intéressant ; bien que ce volume soit tout entier consacré aux sciences, les profanes auront encore intérêt et plaisir à

regarder les splendides *images* dont s'illustre le texte; voir notamment la carte sismique de la France, et les observations qui ont permis de la dresser.

— *Société de Borda*, Dax (Landes), Dax. Bulletin trimestriel, 31<sup>e</sup> année, 1906, 1<sup>er</sup> trimestre.

— *Société d'Émulation du Bourbonnais* (Lettres, Sciences et Arts), Moulins. Bulletin, tome 13<sup>e</sup>, année 1905.

— *Société Historique et Archéologique de Corbeil*, d'Étampes et du Hurepoix, Corbeil :

*Bulletin*, 1<sup>re</sup> année, 1904, livraisons IV, V; 2<sup>e</sup> année, 1905, livraisons I<sup>re</sup>, II.

*Mémoires et Documents*, fasc. 5 (rempli par le Liber testamentorum Sancti Martini de Campis).

— *Société Dunoise*, *Archéologie, Histoire, Sciences et Arts*, Châteaudun. Bulletin trimestriel, n<sup>o</sup> 145, avril 1906.

— *Société Eduenne*, Autun. Mémoires, nouvelle série, tome 33<sup>e</sup>, année 1905.

— *Les Annales Fléchoises et la Vallée du Loir* (Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de la Flèche), revue historique, archéologique, artistique et littéraire, paraissant tous les deux mois, la Flèche. Tome VII, fasc. de mars-avril 1906 (contient de nouvelles et précieuses notes généalogiques par M. l'abbé Froger, sur les ancêtres de Ronsart).

— *Société Historique et Archéologique du Gâtinais*, Fontainebleau. Annales, tome 24<sup>e</sup>, année 1906, 1<sup>er</sup> trimestre (voir reproduction phototypique d'un diplôme inédit du roi Philippe-Auguste, homologuant le partage des biens du Chambellan Gautier, fondateur de Nemours, et étude des fiefs et localités y mentionnés).

— *Bulletin d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologie Religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers*, Romans. Avis annonçant sa disparition définitive.

— *Société Historique et Archéologique du Limousin*, Limoges. Bulletin, tome 55<sup>e</sup>, année 1905, 2<sup>e</sup> livraison (lire : les voies romaines en Limousin, avec cartes).

— *Revue de Loir-et-Cher*, Blois. 19<sup>e</sup> année, 1906, n<sup>os</sup> 219-220 (mars-avril).



— *Revue Mabillon* (Archives de la France Monastique), Ligugé-Chevetogne (Belgique). 2<sup>e</sup> année 1906, n<sup>o</sup> 1 (mai).

— *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans. Tome 57<sup>e</sup>, année 1905, 1<sup>er</sup> semestre (suite et fin du travail sur Robert Garnier; le château de Lassay (Mayenne), qui donna son nom à une branche issue des comtes de Vendôme, jolies photogravures de ce château encore existant; superbe photogravure du tombeau de Guillaume du Bellay, de Langé, compte-rendu du volume consacré par M. Bourrilly à ce Vendômois, qui aurait eu pour maître à Paris Denis Lefebvre); 2<sup>e</sup> semestre (voir les reproductions photographiques des peintures du xvii<sup>e</sup> siècle de l'oratoire du château du Lude, relatives à des sujets tirés de l'Histoire Sainte).

— *La Province du Maine*, revue mensuelle de la Société des Archives Historiques, Laval. Tome 14<sup>e</sup>, année 1906, avril, mai.

— *Société d'Horticulture de l'arrondissement de Meaux*, Meaux. Bulletin, 68<sup>e</sup> année, 1906, n<sup>o</sup> 2.

— *Société Archéologique du Midi de la France*, Toulouse. Bulletin, nouvelle série, n<sup>o</sup> 34 (séances du 29 novembre 1904 au 31 janvier 1905); n<sup>o</sup> 35 (séances du 31 janvier au 18 juillet 1905).

— *Société Archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, Nantes. Bulletin, tome 46<sup>e</sup>, année 1905, 2<sup>e</sup> semestre (lire article : les Cathédrales).

— *Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers. Bulletin, 2<sup>e</sup> série, tome 40, année 1905, 4<sup>e</sup> trimestre (octobre-novembre-décembre).

— *Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, Pau. Bulletin, 2<sup>e</sup> série, tome 33<sup>e</sup>, année 1905.

— *Société Philomathique de Paris*, Paris. Bulletin, 9<sup>e</sup> série, tome VII, année 1905 (résultats d'une enquête sur les rêves et l'inspiration mathématiques).

— *Congrès Préhistorique de France*. Programme de la 2<sup>e</sup> session qui se tiendra à Vannes du 21 au 26 août 1906.

— *L'Académie Nationale de Reims*, Reims. Travaux, 116<sup>e</sup> volume, année 1903-1904, tome 2<sup>e</sup>; 117<sup>e</sup> volume, année 1904-1905, tome 1<sup>er</sup>.

— *Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart*, revue scientifique, archéologique et agricole, paraissant tous les deux mois, Rochechouart. Bulletin, tome XV, année 1906, n<sup>o</sup> 4.

— *Revue de Saintonge et d'Annis*. Bulletin de la Société des Archives Historiques, paraissant tous les deux mois, Saintes. 26<sup>e</sup> volume, 3<sup>e</sup> livraison (1<sup>er</sup> mai 1906); titres et table du 25<sup>e</sup> volume.

— *Société Archéologique de Touraine*, Tours.

*Bulletin trimestriel*, tome XV, année 1905, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres (juillet-décembre); ne trouve à signaler dans l'année 1904 de notre Bulletin que ma note sur Ronsart et Cassandre Salviati; eh! bien, voilà une personne de goût!

*Mémoires*, tome 44, publication trimestrielle supplémentaire du Bulletin du 2<sup>e</sup> trimestre 1905: Les Registres de l'État civil du canton de Tours-Nord, tome I, par M. L. de Grandmaison (très intéressant même pour nous Vendômois; j'y ai trouvé de nombreux membres des familles de Vendôme ou devenues vendômoises).

## II. — Étranger.

— *Analecta Bollandiana*, revue trimestrielle, Bruxellis. Tomus 25, année 1906, fasc. 1 (paru le 20 janvier); exécution courte mais expéditive, du culte rendu à St-Expédit: « il faut donc avouer que ce culte est vicié dans son origine. »

— *Société d'Archéologie de Bruxelles*, Bruxelles.

*Annuaire* 1906, tome 47<sup>e</sup>.

— *Annual Report of the board of regents of the Smithsonian institution*, for the year ending june 30 1904. Washington 1906; Report of the U. S. National Museum.

## IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS

— *Archives Historiques du diocèse de Chartres*, revue mensuelle, paraissant le 25 de chaque mois, Chartres. 42<sup>e</sup> année, 1906, n<sup>o</sup> 136 (25 avril), n<sup>o</sup> 137 (25 mai).

— *Revue Numismatique*, dirigée par Schlumberger, Babelon, Blanchet (procès-verbaux de la Société Française de Numismatique), Paris. 4<sup>e</sup> série, tome 40<sup>e</sup>, année 1906, 1<sup>er</sup> trimestre.

JEAN MARTELLIÈRE.

# NOTICE BIOGRAPHIQUE

sur Louis LASNEAU (de Mondoubleau) Evêque de Metellopolis

PAR M. L'ABBÉ CHERAMY

Curé de Choue

---

Louis Lasneau, Evêque titulaire de Métellopolis et vicaire apostolique du royaume de Siam, fut un des apôtres les plus fameux et l'une des plus grandes figures de l'Eglise française dans l'Extrême Orient. Il naquit à Mondoubleau (Loir-et-Cher) et reçut le baptême dans l'Eglise paroissiale de Saint-Denis *auparavant le jour dernier de May 1637*. Il était le sixième enfant de Charles Lasneau, qualifié sieur des Ronces, (1) et de Madeleine Moron.

Son grand-père était Charles Lasneau, sieur de Plainchamp, qui, de son pays de Touraine (paroisse de Villedomer) était venu à Mondoubleau comme receveur du Grenier à sel; sa grand'mère s'appelaît Anne de Rochebouef.(2)

(1) Les Ronces, ancien manoir aujourd'hui ferme, commune de Romilly, canton de Droué, Loir-et-Cher.

(2) Voici l'acte de baptême de Louis Lasneau, tiré de l'Etat-civil ancien de Mondoubleau :

« Auparavant le jour dernier de may 1637 fut apporté à l'Eglise et baptisé l'enfant de Charles Lasneau sieur des Ronces et de Magdeleine Moron sa femme. Le nom différé à cause de l'absence du parrain Louis Tabart, intendant de la maison de Monseigneur le Marquis, (Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, seigneur de Mondoubleau), sa marraine Marie Brossier. Son nom Louis, lui a été imposé le 21 avril 1638.

Plus tard, le 26 mai 1703, Marie Lasneau, petite nièce de Charles Lasneau, sieur des Ronces, veuve de Jean Drouin, officier au grenier à sel de Mondoubleau, épousa en secondes noces Jean Laurent Gheerbrant, originaire de Besançon. C'est par ce mariage que Louis Lasneau compte encore de nombreux parents dans notre pays. Les Gheerbrant, Jourdain et Roger (de Saint-Dié). D'autres Lasneau de la même souche restés en Touraine eurent pour descendants les Miron, dont est notre

Dans cette atmosphère de haute bourgeoisie de petite ville, aux traditions familiales très solides, Louis Lasneau puisa ces grandes et fortes vertus qui devaient faire de lui l'homme des grands dévouements.

Nous connaissons très peu l'histoire de sa jeunesse. En 1660, on le trouve à Paris étudiant la théologie avec un nommé Pierre Brindeau. Une amitié saine et forte les avait unis dans une égale émulation pour la science et la charité. Et pourtant, leurs caractères étaient absolument dissemblables. Pierre, originaire de Rennes, était un vrai breton, tête de fer et cœur d'or, vif, ardent, impétueux : Louis était de son pays ; « C'était la douceur même » Il fit la conquête de son compagnon qui s'efforça de l'imiter dans son calme placide. Brindeau, de son côté, lui communiqua quelques étincelles de son bouillant enthousiasme.

A cette époque, le Saint-Siège jugea à propos d'envoyer dans l'Asie Orientale trois évêques Français. Pierre Brindeau, par une circonstance toute providentielle, se trouva un jour dans une assemblée où l'on parlait de la future mission. En entendant le récit de ces projets, son âme s'exalta : il sentit naître au fond de son cœur un désir ardent de partager la vie et les travaux des nouveaux apôtres. Rentré au logis, il communiqua son dessein à Louis Lasneau, fit taire ses hésitations, l'enflamma de la même ardeur qui le dévorait. Une même résolution les unit : « Allons, se disent-ils, ne tardons pas, avant que la journée soit passée ». (1)

Les deux amis se firent aussitôt présenter à l'Evêque d'Héliopolis, François Pallu, qui prenait ses dispositions

collègue M. Miron de Lespinay ancien procureur de la République à Vendôme (1874).

Le troisième enfant de Charles Lasneau et de Madeleine Moron, né en 1639, fut curé de Saint-Martin de Vendôme, ou il mourut le 16 mars 1687, le cinquième né en 1634 fut curé de Romilly, au-Perche (Etat-civil ancien de Saint-Martin et de Romilly).

(1) Mémoires de Benigne Vacher.

pour le voyage des Indes. Les grandes âmes se devinent : deux vaillants dans lesquels il pressentait des travailleurs le prélat les accueillit avec empressement et s'attacha les infatigables et d'intrépides missionnaires.

Le 8 novembre 1661, l'Evêque quittait Paris pour aller prendre la mer à Marseille ; il emmenait d'abord Louis Lasneau, alors âgé de 24 ans, puis Pierre Brindeau, et sept autres jeunes prêtres.

Le voyage fut long et pénible. Débarqués à Alexandrette, petite ville de la Syrie septentrionale, ils avancèrent jusqu'à Ispahan, ville très importante de la Perse. De là, ils descendirent vers le golfe Persique d'où ils firent voile pour Surate. Alors, reprenant le chemin de terre, ils traversèrent le royaume de Golconde jusqu'à Masulipatam où ils reprirent la mer. Arrivés à Tenasserim, sur la côte opposée du golfe de Bengale, ils gagnèrent Juthia, capitale du royaume de Siam. Quand la caravane fit son entrée dans cette ville, le 27 janvier 1664, vingt-sept mois après son départ de Paris, elle ne comptait plus que le vicaire apostolique et nos deux amis ; tous les autres missionnaires avaient succombé pendant le voyage et marqué les étapes de leur chemin par des tombeaux.

Alors commença pour nos deux jeunes missionnaires une vie d'activité dévorante ; mais ils furent obligés de faire un sacrifice à leur amitié. Pierre Brindeau fut envoyé en Chine et Louis Lasneau demeura à Siam. Un monastère de religieux bouddhistes, nommés *Talapoins*, lui offrit l'hospitalité, et là, pendant trois années passées à apprendre les langues, les religions et les usages du pays, il se prépara aux grandes luttes qu'il prévoyait. Il se rendit ainsi capable de traiter dans la langue siamoise avec toutes sortes de personnes, même avec les plus hauts dignitaires de la Cour et d'y écrire plusieurs ouvrages très utiles à la Mission.

Les missionnaires ne furent pas longtemps à gagner les bonnes grâces du roi de Siam et dès le commencement de l'année 1667, nous voyons Louis Lasneau, admis à fré-

quenter la Cour, enseignant au monarque par le moyen d'images en taille-douce, la vie de Jésus-Christ et les beautés de la religion chrétienne. Son zèle et ses paroles eussent peut-être obtenu la conversion du Souverain, mais les rois ont des courtisans qui travaillent sans cesse à étouffer chez eux les impulsions de leur cœur. Le monarque, lisons nous dans *l'Etablissement du Christianisme aux Indes Orientales*, lut et examina avec beaucoup d'application l'ouvrage composé par notre missionnaire, et voulut avoir avec lui plusieurs conférences à ce sujet. « Il communiqua » ensuite le livre aux plus considérables et aux plus habiles » de sa Cour. Chacun employa tout son esprit et toutes ses » lumières pour en faire un examen exact et pour pouvoir » après ces réflexions, dire au roi ce qu'il en pensait. Dans » le rapport qu'ils firent à Sa Majesté, tous avouèrent que » la religion chrétienne était belle, et qu'elle enseignait des » choses très élevées ; mais ils ajoutèrent que celle dont Sa » Majesté faisait profession n'était ni moins bonne ni » moins estimable. Le roi approuva les éloges que les Man- » darins donnèrent à la religion chrétienne et déclara en » diverses rencontres qu'elle lui plaisait extrêmement. » L'estime qu'il en avait conçu le porta à favoriser ouver- » tement les missionnaires jusqu'à la fin de sa vie. »

» Louis Lasneau fut plus heureux auprès du frère du roi, » qui le fit mander au palais par un mandarin. Dès que » ce prince l'aperçut, il lui ordonna de s'asseoir près de lui, » et le pria de l'éclairer sur notre religion qu'il trouvait » belle. L'homme apostolique profita de cette heureuse » disposition, commença à l'entretenir de nos mystères, » comme on a coutume d'en entretenir ceux qui n'en ont » jamais entendu parler. Le prince qui ne manquait ni » d'esprit ni d'éducation, prit tant de goût dans cet entre- » tien qu'il pria M. Lasneau de le venir voir de temps en » temps et après quelques conversations, désabusé du » culte des idoles, il confessa qu'il n'y avait qu'un seul Dieu » auquel il rendrait désormais ses adorations ». (*Etablis- sement du Christianisme aux Indes Orientales*. Liv. III,

p. 19). Ce fut un des premiers et des plus beaux épis glanés par notre zélé missionnaire.

Mais de nouveaux labeurs attendaient l'infatigable ouvrier. Le vicaire apostolique avait fondé à Juthia un séminaire général pour la formation du clergé indigène et il en confia le soin à notre jeune missionnaire qui déploya dans cette œuvre une activité extraordinaire. L'éducation de tant de sujets destinés à devenir un jour catéchistes et ensuite à remplir les fonctions du Sacerdoce, avait une très grande importance pour l'avenir de la Mission. Tour à tour catéchiste, professeur de langues, maître de théologie, directeur, Lasneau était partout, il était à tous. A ses nombreux élèves, il montrait à lire et à écrire le latin ; il leur faisait apprendre les vérités de la foi, les prières chrétiennes, les cérémonies, le chant de l'Eglise, et les premiers éléments des sciences. Il fallait proportionner les instructions à leur âge et à leur capacité, ce qui multipliait les leçons et ne lui laissait guère de temps pour les fonctions ordinaires de la Mission.

Cependant les missionnaires étaient devenus plus nombreux, on en adjoignit deux à Louis Lasneau dans la direction du séminaire. Il profita de cette assistance pour aller établir une nouvelle mission dans un lieu fort peuplé, nommé *Phitsilok*, à la distance d'environ cent lieues de la ville royale : il s'y rendit au mois d'août 1671. L'un des principaux habitants qui connaissait sa vertu et ses capacités, vint le recevoir et lui donna l'hospitalité. Tout le monde connut bientôt qu'un missionnaire français, très estimé du roi, était dans le pays et le peuple en foule s'empressa pour le voir.

« L'ouvrier évangélique, environné de cette multitude de  
» gens simples et dociles, était occupé du matin au soir à  
» leur expliquer les premières vérités de la foi et les prin-  
» cipes de la morale chrétienne. Ils l'écoutaient avec admi-  
» ration et disaient hautement que la religion qui ensei-  
» gnait de si sublimes vérités et des mœurs si pures était la  
» seule véritable ». (*Etablissement*, etc., liv. V ; 12).

Le missionnaire baptisa quelques enfants moribonds : rappelé au Séminaire où l'on avait besoin de lui « il prit » congé des habitants de Phitsilok, les exhorta à persévérer » dans leurs bons sentiments, leur promit de les visiter de » temps en temps, de baptiser ceux qui, par leurs bonnes » mœurs donneraient les preuves d'une véritable conver- » sion et de leur procurer dans la suite un prêtre qui ferait » sa résidence chez eux.

» Cette course apostolique lui fit sentir la nécessité de » composer un catéchisme et de traduire les prières chré- » tiennes en langue siamoise. Il mit la main à cet ouvrage » qui fut bientôt achevé et il y ajouta un petit traité sur » l'existence de Dieu, sur les mystères de la Sainte Trinité » et de l'Incarnation, sur les marques de la vraie religion » et sur la manière de réfuter les erreurs de la religion du » pays » (*Etablissement*, liv. V. 12). Profitant enfin de sa connaissance parfaite de la linguistique et de sa profonde expérience de l'enseignement, il composa une grammaire, un dictionnaire de la langue de Siam et un dictionnaire de la langue des savants qu'on nomme le *Baly*. Dans ces livres, il commenta les termes de la langue populaire ainsi que le vocabulaire des érudits. Ces deux ouvrages font encore l'admiration des connaisseurs et procurent aux missionnaires un guide sûr et un secours absolument nécessaire pour éclairer sur les mystères des idolâtres.

Tant de travaux ne suffisaient pas encore à l'ardeur de son dévouement. Pour atteindre plus facilement les âmes, il étudia la médecine et le succès qu'il obtenait dans ses guérisons le fit bientôt considérer à la ville et à la campagne comme le plus savant et le plus habile des praticiens. Il en tirait son profit pour le succès de la Mission : ceux qui avaient été guéris par les soins du charitable missionnaire mirent la religion chrétienne en grand honneur parmi les payens émerveillés de tant de zèle et de succès. Il prêchait en guérissant : sa réputation grandissait en étendant davantage son champ d'action. Les conversions se multipliaient, mais les fatigues également ; l'ardeur de



l'âme use très vite la vie du corps et le missionnaire épuisé succombait à la peine. Il lui fallut chercher dans le repos la vigueur nécessaire pour fournir une nouvelle carrière.

L'année 1673 devait amener un grand changement dans la condition du zélé missionnaire. Il fut choisi pour être vicaire apostolique de Nankin. Son administration allait s'étendre sur une partie de la Chine, la Corée, la Tartarie avec juridiction sur le royaume de Siam où il devait faire sa résidence ordinaire. On ne pouvait faire un choix plus heureux. Louis Lasneau savait parler et écrire très correctement en langue siamoise « il entendait aussi les langues de plusieurs nations qui avaient des camps autour de la ville capitale. Les visites des prisons, le soin des malades, le soulagement des pauvres, les instructions qui avaient son occupation continuelle depuis dix ans lui avaient acquis un grand crédit parmi le peuple, une grande estime à la Cour et même dans l'esprit du roi. Ce prince, par une grâce qui était rarement accordée aux étrangers et aux plus considérables du royaume, lui avait permis d'approcher de sa personne royale et de lui parler toutes les fois qu'il voudrait ».

La haute situation à laquelle il venait d'être élevé ne changea rien à l'ordre de ses travaux. Le jour même de son élection, il alla visiter les prisons, les pauvres et les malades, selon sa coutume ; son dévouement paraissait grandir avec sa dignité. Il se prépara à son sacre par un redoublement de zèle, puis par les exercices d'une austère retraite. Le jour de Pâques, qui fut cette année le 25 mars, il fut enfin consacré sous le titre d'Evêque de Metellopolis (1) par Mgr de Lamothe-Lambert, assisté de l'un de ses missionnaires, le vénérable Louis Chevreuil.

Le nouveau vicaire apostolique, se voyant chargé spécialement des Siamois, n'épargna rien pour les amener

(1) Metellopolis, évêché de la Phrygie-Pacatiene, suffragant de Laodicée (Asie-Mineure). — D'après le Dictionnaire Latin-Français des noms propres de lieux par l'abbé CHEVIN. (Communication de M. Martellière).

plus encore à la religion chrétienne. Il mit un prêtre à Ténasserim, fit bâtir une résidence et une église à Bangkok, à l'embouchure du Ménam, envoya deux missionnaires à Phitsilok, en plaça un autre dans un camp de quatre cents Pégouans, à une journée de la capitale. Les conversions se multipliaient de toutes parts. On en peut juger par ce récit d'un missionnaire. « Les Talapoins, les Mandarins, les pauvres, des villages entiers demandent le baptême avec grande ardeur : tous courent à la prédication avec une faim et une soif qui nous ravissent et j'espère que dans moins d'un an le nombre des adultes baptisés dépassera celui de mille. J'accompagne M. de Métellopolis qui va baptiser dans un seul endroit plus de cent personnes ; et de là il prétend aller ouvrir une nouvelle mission où il ne trouvera pas moins de docilité que dans les autres. Je suis témoin des effets que produisent partout ses écrits et ses paroles, tant à la Cour que dans les prisons de Siam et dans les campagnes où il est reçu et écouté comme un ange descendu du Ciel. (*Etabl. du Christ. IV. 54*).

Cet homme admirable, au cœur d'apôtre, n'était jamais à lui, mais tout aux âmes qu'il avait conquises ou dont il voulait faire la conquête : On le voyait partout, animant par son exemple et soutenant tous les courages par son action généreuse. Quand il revenait à la Capitale, c'était pour y reprendre ses travaux avec plus d'ardeur et de dévouement. Il allait régulièrement à l'hôpital qu'il avait fondé et qui était toujours rempli, dans lequel de nombreux malades venaient chercher la guérison de leurs maux. M. de Métellopolis, dit une relation de l'époque, les catéchisait et les exhortait souvent lui-même, il était dans la salle destinée à les panser et il les pansait de ses propres mains, de sorte qu'il ne pouvait manger d'ordinaire qu'à trois heures après-midi. Les guérisons qui s'opéraient souvent paraissaient miraculeuses à ceux qui se trouvaient guéris et plusieurs embrassaient la foi. Les autres, qui persistaient dans leur idolatrie publiaient partout ces prodiges ; ce qui faisait un grand honneur à la religion.

La vie privée de ce vénérable évêque n'était pas moins admirable que ses œuvres apostoliques. Un missionnaire qui vécut plusieurs années dans son intimité traçant de lui ce portrait après sa mort : « Mortifier son corps par les veilles, les jeûnes, les disciplines, les chaînes, la haire » n'était plus chez lui qu'une coutume qui tenait lieu de loi. Content d'un seul repas, si on peut l'appeler de la sorte, il s'était interdit le vin et la viande ; des légumes amers faisaient ses délices. Cependant toujours gai, joyeux, agréable, les prisonniers le revoyaient tous les jours ; les pauvres de son hôpital n'étaient pansés de leurs blessures, ulcères et autres infirmités que de sa main charitable ; les néophytes avaient des heures réglées pour leur instruction ; sa fidélité aux exercices du Séminaire de Siam était sans exemple ; enfin il était tout à tous et jamais parole malfaisante n'est sortie de sa bouche. Le voir à l'autel et dans l'Eglise durant les cérémonies était une cause d'édification pour les justes comme pour les impies. » (*Mémoires de B. Vacher*).

L'Evêque de Bérythe étant mort en 1679, Lasneau devint l'administrateur des Missions du Tonkin et de la Cochinchine et un peu plus tard de toutes les missions de l'Extrême-Orient. C'est en cette qualité, et comme délégué du Saint-Siège qu'il fit la visite de la Cochinchine en 1680. De retour à Siam, il trouva sa mission dans l'état le plus prospère. Le roi qui lui avait toujours marqué beaucoup de bienveillance, lui avait fait construire dans la capitale une belle église à trois nefs. Lui-même (le roi) lisait l'Evangile, parlait de Jésus-Christ avec le plus grand respect et il conservait un crucifix dans sa chambre. Il protégeait les missionnaires et favorisait les progrès du christianisme dans toute l'étendue de ses états.

Dans l'Extrême Orient, tout absorbé qu'il fut par ses nombreux travaux apostoliques, Mgr Lasneau n'oubliait pas son pays de France. Il en fit un très bel éloge, et le roi, enthousiasmé des œuvres de l'apôtre, conçut une vive admiration pour le pays d'où il était venu et voulut contrac-

ter une alliance avec le souverain d'une nation qui devait être bien grande puisqu'elle produisait de si grands hommes. Il envoya donc une ambassade à Louis XIV, alors à l'apogée de sa puissance et lui fit offrir de riches présents. Peu de temps après, on vit arriver à Siam la célèbre ambassade du Chevalier de Chaumont. Le représentant du grand roi fut reçu avec beaucoup d'honneur et toute la magnificence et le luxe de l'Orient. Le vicaire apostolique partagea ces honneurs, fut le héros de toutes ces fêtes et l'interprète de toutes les négociations. Mais il n'en continua pas moins sa vie austère et mortifiée. L'abbé de Choisy nous dit de lui qu'il était de haute taille, de bonne mine, mais qu'ayant seulement 48 ans, il en paraissait soixante. « Vingt-quatre ans de missions ne rendant pas le teint frais » Le roi de Siam avait fait préparer des maisons magnifiques pour loger l'ambassadeur et sa suite : « Tout était meublé de lits de Chine, de tapis de Perse, de paravents du Japon ; mais le vénérable évêque ne voulut faire paraître que sa simplicité apostolique, et par mortification il s'en allait passer la nuit sur des planches dans son *ballon*. (1).

L'ambassade réussit à souhait; le chevalier de Chaumont conclut un traité avantageux pour le commerce français en Orient et très heureux pour la religion catholique. Les troupes françaises, en signe d'alliance, furent appelées à former la garde du roi de Siam.

La mission continuait à se développer avec un succès remarquable ; le roi avait augmenté ses terrains et bâti d'autres édifices religieux. Il alla même jusqu'à défendre à ses sujets d'aller adorer les idoles.

L'ambassade avait eu lieu en 1685. Trois ans plus tard, le roi Phra-Naraï mourut : une révolution donna le trône à un usurpateur et les troupes françaises entrèrent en conflit avec cet indigne successeur. Dès lors, ce fut un revirement complet ; les missions portèrent le coup des boule-

(1) Sorte de bateau en usage dans les pays d'Orient.

versements politiques et l'Évêque dut gravir péniblement la montée du Calvaire. « On accabla le saint prélat de » toutes sortes d'injures et de mauvais traitements ; on » l'exposa à découvert sur un bastion contre lequel le canon » français faisait le plus de ravages.... Les Siamois se jetèrent avec impétuosité dans le ballon de l'Évêque, se » saisirent de sa personne, le chargèrent de tant de coups » qu'il est étonnant que ce prélat déjà infirme ne soit pas » mort entre leurs mains. Ils le traînèrent par la vase de » la rivière, le prirent par les mains, par les pieds, par la » tête et le jetèrent demi-mort sur des herbes où, pendant » deux heures, il demeura exposé aux rayons du soleil, aux » moustiques, aux insultes des soldats, des matelots, des » femmes, des enfants qui accouraient de toutes parts à ce » spectacle. On lui arrachait la barbe, on lui crachait au » visage, on vomissait contre lui les imprécations les plus » horribles et les invectives les plus atroces. Ceux qui ne » pouvaient fendre la presse et s'approcher pour le frapper » lui jetaient de la boue... On le chargea d'une cangue très » pesante ; on lui serra si rudement les bras dans des menottes dont les trous étaient trop étroits, qu'il avoua dans » la suite que cette douleur lui avait paru plus aigüe et » plus insupportable que toutes les autres.... Il passa le » reste du jour et la nuit suivante dans ses habits mouillés » et couverts de boue, ce qui le rendit pendant trois mois » comme perclus de la moitié de son corps. »

« Le lendemain matin, les Siamois le voyant moribond, » lui ôtèrent la cangue, le conduisirent à Bangkok et le » renfermèrent dans une cabane voisine de la maison » d'une vieille femme chrétienne fort âgée, qui avait souvent ressenti les effets de sa charité. Par reconnaissance, » elle lui donna tous les secours et lui rendit tous les services que sa pauvreté put lui permettre. De là, il fut » conduit à la ville royale : on le mit dans une cabane » sous la garde des *Bras-peints*, qui sont les principaux » soldats du roi. Il n'avait point de cangue, mais il était » enchaîné au cou et aux jambes, et pour lui extorquer de

» l'argent, ses gardes lui remettaient de temps en temps  
» la cangue, les menottes et les ceps ». (*Description du*  
*royaume Thai* (ou de Siam) II, p. 480).

On agit avec la même barbarie à l'égard des autres mis-  
sionnaires, des religieux et des écoliers du Séminaire,  
enchaînés pèle-mêle et conduits avec les pires scélérats au  
Lakouban « C'était une prison formée par une enceinte de  
» gros pieux, sans couvert, remplie de boue, d'insectes et  
» de puanteur où l'on est exposé à toutes les rigueurs des  
» saisons et surtout aux pluies qui inondent chaque année  
» le royaume. Là, ils partagèrent les souffrances des Fran-  
» çais... on n'eut égard ni à l'âge des écoliers dont plu-  
» sieurs étaient encore enfants, ni à la dignité des mission-  
» naires. On leur fit souffrir la faim, la soif, la nudité, les  
» cangues, les ceps, les menottes et des coups de rotin, sans  
» nulle compassion. Il n'y en eut pas un seul qui ne portât  
» marques sanglantes de la cruauté avec laquelle leurs  
» gardiens les traitaient. Sept laïques y perdirent la vie et  
» plusieurs missionnaires moururent peu de temps après  
» qu'ils furent délivrés. Ce fut alors qu'on vit dans les rues  
» de Siam ce qu'on n'avait peut-être jamais vu en aucun  
» endroit du monde : des officiers et des gentilshommes  
» français, des ecclésiastiques et des prêtres presque nus,  
» semblables à des squelettes et à des cadavres, enchaînés  
» avec les plus infâmes scélérats, porter sur leurs épaules  
» des paniers pleins de terre et d'immondices, exposés aux  
» railleries et aux insultes du peuple irrité et insolent »  
n'ayant d'autre nourriture que celle qu'on mendiait pour  
eux auprès des chrétiens étrangers, respirant l'air empesté  
des marais et succombant en grand nombre aux fièvres, à  
la dyssentrie et au désespoir.

« On ne se contenta pas de faire souffrir les mission-  
» naires, les séminaristes et les français ; des chrétiens de  
» toutes les nations furent mis en prison, exposés à des  
» traitements barbares et plusieurs payèrent de leur vie  
» leur fidélité à la religion chrétienne. Un volume entier ne  
» suffirait pas pour faire le détail des maux que souffrent

» dans toutes les provinces tant de chrétiens Français,  
» Siamois, Portugais, Chinois, Cafres, Malabars, Tongki-  
» nois et Cochinchinois. L'avarice des Mandarins leur en-  
» leva tous leurs biens et leur fit souffrir mille tourments  
» pour les contraindre à donner ce qu'ils n'avaient pas. Il  
» y en eut qui se rachetèrent jusqu'à cinq fois et furent  
» ensuite réduits en esclavage. (*Descript. du Royaume*  
*Thaï* p. 184).

Cette affreuse persécution qui sema les ruines dans la Chrétienté naissante de Siam, fit briller du plus vif éclat les vertus héroïques de l'Evêque de Métellepolis. A l'exemple de Saint Louis, son patron, il se montra encore plus grand dans le malheur que dans la prospérité. Il fut admirable par sa résignation, sa douceur et sa patience. Oubliant ses propres souffrances pour ne penser qu'à celles de ses confrères, de ses enfants du Séminaire et de tous ses chrétiens mis à la torture, il leur écrivait pour adoucir leurs peines, relever et fortifier les courages abattus. Pendant les terribles années de 1688, 1689, les pages écrites par l'Evêque prisonnier ne cessèrent de consoler les pauvres captifs et leur amour pour Jésus-Christ y trouva un nouvel accroissement. (1)

Déjà, l'année suivante, la persécution était moins violente, mais elle ne cessa qu'en 1691. Au mois de janvier, l'ordre fut donné de cesser les tortures et de rendre la liberté à tous les chrétiens. Déjà Louis Lasneau avait été élargi sous caution avec quelques religieux « On lui rendit le Séminaire et on lui permit d'y demeurer avec les missionnaires, les séminaristes et les écoliers. Comme les Siamois n'avaient laissé dans cette maison que les murailles, le prélat fut obligé d'emprunter une somme considéra-

(1) Il faut dire que ce revirement dans les idées de la cour de Siam à l'égard des missions provint, en partie du moins, des dissensions entre les ordres religieux qui se partageaient l'évangélisation des contrées de l'Extrême-Orient. Le mal causé par ces jalousies, fut la cause de la perte de la Chine pour le christianisme et la civilisation.

ble pour acheter des meubles et des ornements : on recommença le cours des études et des exercices ecclésiastiques. (*Description du royaume Thai* p. 192).

» Cependant les forces du vicaire apostolique diminuaient peu à peu : les souffrances de sa captivité, la vue de sa mission désolée, la crainte que dans l'avenir l'œuvre à laquelle il s'était dévoué ne fut détruite, toutes ces causes réunies l'avaient conduit aux portes du tombeau. Comme il l'écrivait lui-même aux Cardinaux de la S. Congrégation de la Propagande : *Damnum quod in re tanti momenti jam emergere coepit, emersurum que videtur postea, vere cum dolore canos meos deducit ad inferos.* (1)

» Sa charité néanmoins, ne faisait que s'accroître. Par ses prières et ses sollicitations, il obtint la liberté de tous les Français, offrant à les loger et à les nourrir, et le roi de Siam, touché de sa générosité, lui fit présent de cinq cents écus. Il demanda aussi avec tant d'instances l'affranchissement des chrétiens siamois réduits en esclavage que plusieurs furent relâchés. Une maladie épidémique ayant fait son apparition à Juthia, l'Evêque déjà gravement malade, envoya à la Cour une note sur la manière de la combattre.

» Voyant approcher sa dernière heure, il fit remercier le roi pour tous les bienfaits qu'il avait reçus de lui et de son prédécesseur depuis plus de trente ans, le priant de reporter cette bienveillance sur les missionnaires et sur le Séminaire. Le roi, revenu à de meilleurs sentiments depuis plusieurs années, loua le mourant devant toute la Cour, l'appelant un homme plein de sagesse et de probité. toujours semblable à lui-même jusqu'à la fin et ajoutant que sa mort l'affligerait et qu'il tiendrait compte de ses dernières recommandations. Il envoya au Séminaire un

(1) Les dommages que nous avons déjà éprouvés dans une chose si importante (les établissements de la Mission), ceux dont nous sommes encore menacés, me causent de grandes douleurs et me conduisent véritablement au tombeau.



» de ses plus habiles médecins avec ordre de prendre au  
» palais tous les remèdes nécessaires ; il fit aussi remettre  
» une forte somme d'argent qui devait servir soit à payer  
» les dépenses de la maladie du prélat, soit à lui faire des  
» funérailles solennelles s'il venait à succomber.

» La nouvelle que le vicaire apostolique était en danger  
» de mort causa partout une grande douleur : chrétiens et  
» payens s'empressaient à l'envie pour offrir des remèdes,  
» les Talapoins eux-mêmes se faisaient remarquer dans  
» ce concours unanime. L'Evêque cependant donnait ses  
» dernières instructions à ses confrères. Il les exhortait  
» surtout à ne jamais s'écarter pour quelque motif que ce  
» fut, de la plus entière obéissance au Saint-Siège. Après  
» avoir reçu les derniers sacrements, il signa encore une  
» lettre à la Sacré Congrégation de la Propagande pour lui  
» recommander la Société des Missions Etrangères, dont  
» il avait été l'un des premiers membres. » (Lettre de Pierre  
Ferreux à la S. Congrég. 12 décembre 1696.)

Le pieux évêque vit venir la mort en vaillant et d'un  
œil tranquille, comme un soldat sans peur et sans reproche  
qui expire pour la patrie en un jour de victoire. Il s'endor-  
mit du sommeil des justes le 16 Mars 1696.

Monseigneur Lasneau, composa pendant les années de  
sa persécution, un admirable traité de théologie : *De Dei-  
ficatione justorum per Jesum Christum*, dans lequel il  
trace avec une science merveilleuse la doctrine de la Jus-  
tification. Le manuscrit précieusement gardé jusqu'à nos  
jours, n'avait pas encore été imprimé. Revu tout récemment  
par un savant théologien de Rome, consultant d'une des  
principales Congrégations; il a été jugé « plein de doctrine  
d'onction et de piété ». Le précieux manuscrit a été imprimé  
à Hong-Kong en 1884 par les soins de la société des Mis-  
sions étrangères et se vend à la librairie Lecoffre, à Paris.  
Ecrit en un latin fort élégant, cet ouvrage se distingue,  
comme l'a très-bien dit le savant visiteur de la Congrèga-  
tion Romaine, par l'abondance et la vigueur de la doc-  
trine, par une onction pénétrante et un esprit de piété

très propre à faire avancer dans les voies de la perfection tous ceux qui s'en inspireront pour le règlement de la vie.

---

## SOURCES

---

**Lucien Lanier.** — Etude historique sur les relations de la France et du royaume de Siam de 1662 à 1703 (Versailles, Imp. de E. Aubert, 6, avenue de Sceaux. — Vol. in-12. 1883).

**L'abbé de Choisy.** — Journal du voyage de Siam fait en 1685 et 1686.

**Gui Tachard.** — Voyage à Siam, xviii<sup>e</sup> siècle.

**Mémoires** de Bénigne Vachet.

**Etablissement** du Christianisme aux Indes Orientales.

**Relation** des Missions des Evêques Français, Vicaires apostoliques, des années 1676-1677.

**Lettre de Pierre Ferreux**, à la S. Congrégation de la Propagande, 12 décembre 1696.

**Titres des familles** Gheerbrant, Miron, etc.

**Registres anciens** d'Etat-civil de Mondoubleau, Saint-Martin de Vendôme et Romilly, etc.

---

# Monsieur Henri-Emile de BOISGUERET de la VALLIÈRE

---

## Essai d'une Bibliographie de ses travaux

---

Il ne m'appartient pas et je n'ai point la prétention de faire précéder ces notes bibliographiques d'une notice biographique.

Quelques mots suffiront. Les souvenirs laissés par M. de la Vallière au sein de la Société Archéologie du Vendômois, où furent publiés ses premiers travaux, sont trop récents pour qu'il soit besoin de les évoquer longuement. Tous, parmi nous, le connaissaient et l'aimaient.

En aurait-il pu être autrement ? La bonté et la bienveillance étaient les traits dominants de son caractère. A première vue, l'homme commandait la sympathie, et pour peu qu'on l'eut fréquenté, elle ne tardait point à s'affirmer et à s'accroître.

Aujourd'hui où tant de gens sont nouveaux, et tant de noms plus nouveaux encore, il avait comme M. de la Saussey cette bonne fortune de représenter dans sa descendance la plus directe, une des vieilles familles du pays, l'une des très rares, dont, en raison même de la facilité et de la fréquence de l'érection des comtés et des vicomtés au XIX<sup>e</sup> siècle, les armes figurent dans l'Armorial, joint par le vieux Bernier à son histoire de Blois : « *Boisgueret*, de la Valière d'or à trois arbres de sinople, accostez de deux croix pattées de gueules, chacune soutenue d'un croissant d'or. » (1)

Laissant de côté un aveu (1654), et une offre de foi et hom

(1) Histoire de Blois, p. 309.

mage de François de Boisgueret, écuyer « pour raison de deux tiers de l'étang de Fontenilles » (23 novembre 1671), relevés par M. L. Guignard (de Butteville), dans son Inventaire des titres de la Châtellenie de Romorantin, (2) il vaudrait mieux, sans doute, héraldiquement, lire ainsi ces armes :

« D'or à trois arbres de sinople, sur une terrasse de même, accostés de deux croix pattées de gueules et soutenus d'un croissant d'azur montant en pointe. »

Mais le brave Bernier savait assez de choses et nous a laissé assez de pages intéressantes sur le Blaisois, pour qu'on lui puisse tenir rigueur d'avoir été peut-être un médiocre, héraut d'armes.

Quoiqu'il en soit, après avoir fourni des échevins à Bourges et à Blois, des officiers à l'Infanterie et à la Cavalerie, la famille de Boisgueret était, en 1789, représentée dans le tableau général de la Noblesse des bailliages de Blois et Romorantin, par Christophe-François de Boisgueret, écuyer, chevalier de Saint-Louis, seigneur de la Vallière et de Villemarsault. (3)

A Villemarsault même, paroisse de Saint-Sulpice de Pommeray, son fief ancestral. M. Henri-Emile de Boisgueret de la Vallière était né le 8 juillet 1832.

Son père, Gabriel-Félix de Boisgueret, était un ancien garde du corps de Charles X, et un sang bien blaisois coulait dans les veines de sa mère, Anne-Cécile-Victoire Le Large d'Ervau, dont la famille, — loin d'être éteinte, d'ailleurs, — figurait sur le Tableau de 1789 en la personne de Charles-Claude-Augustin Le Large d'Ervau, écuyer, seigneur de la Charmoise. (4)

Ses études terminées à Pont-Levoy, puis à Lorient, M. Henri de la Vallière était entré dans l'administration des Contributions directes. A Vendôme, il fit son plus long stage de fonctionnaire : il y passa quinze années durant

(1) Rennes, Imp. Lafolye, 1900, in-12 de 56 p.

(2) Paris, Aubry, 1863, in-8<sup>o</sup>, p. 3.

(3) Ibid. p. 14.

lesquelles, prévoyant déjà la nature des travaux qui feraient plus tard l'occupation et la joie de sa maturité, il accumula les notes et les recherches.

La guerre de 1870 le trouva à Epinal. Il eut tôt fait de quitter les dossiers de l'administration pour les rangs de la Mobile, au milieu desquels il fit bravement son devoir. Fait prisonnier par les Prussiens, après être parvenu à s'échapper par l'Allemagne et par la Suisse, il était rentré en France se mettre à la disposition du général Pourcet, dont le corps venait d'être formé, et lorsqu'au lendemain de la reprise du faubourg de Vienne (28 janvier 1871), survint l'armistice, il avait en poche une nouvelle feuille de route.

Le 21 juillet 1873, M. de la Vallière se mariait et épousait Mademoiselle Eugénie-Aure Deschères, dont il devait avoir par la suite deux enfants : un fils, M. Gaston de Boisguéret de la Vallière, et une fille, aujourd'hui vicomtesse du Moulinet d'Hardemare.

Il ne tarda point à démissionner et fut nommé, en 1876, Directeur des Assurances Mutuelles de Loir-et-Cher ; ces fonctions particulièrement délicates, lui valurent en raison de ses qualités de jugement et de tact, pendant plus de dix ans, l'estime et la sympathie générales.

A la bonté et à la bienveillance que l'on ne pouvait ne point apprécier chez lui, il convient d'ajouter la plus absolue fidélité tant à sa foi qu'à ses principes et à ses amitiés et une remarquable largeur d'esprit.

Arraché par un arrêté brutal de révocation à ses travaux et à la Bibliothèque de Blois, — devenue un peu la sienne au bout de quarante ans, — M. A. Dupré lui confia, avant de s'en aller exiler dans le Bordelais, ceux de ses papiers et de ses manuscrits qui intéressaient notre région, lui laissant toute latitude d'en disposer à sa volonté, voire, de les faire rentrer, s'il le jugeait jamais opportun, à la Bibliothèque dont il venait d'être expulsé.

Pendant près de vingt ans, tout en conservant à l'érudit absent une fidélité et une affection de toutes les heures, M.

de la Vallière a gardé ce dépôt sacré, l'entourant de tous ses soins et y glanant des études inédites, auxquelles la Revue de Loir-et-Cher et le Loir-et-Cher historique ont dû leurs pages les plus intéressantes peut-être. Ainsi, malgré son éloignement, le vieillard continuait à vivre et à n'être point oublié dans ce Blaisois, dont les archives lui étaient familières et qu'il avait tant aimé.

Puis, quand la mort fut venue mettre seule un terme à cette affection ancienne, quasi filiale et touchante dans sa constance, M. de la Vallière, jugeant que le dépôt dont il avait la garde prenait fin : le plus simplement du monde, sans rien qui ressemblât à un geste, fit hommage à la Bibliothèque de Blois des papiers et des manuscrits de son ancien Bibliothécaire.

D aucuns trouveront peut-être que c'est là un rien. Des riens comme celui-la peignent un nomme et je n'ai pas jugé inutile que ces choses de dire.

Un trait manquerait à cette très breve esquisse morale, si je passais sous silence le causeur à la mémoire riche d'anecdotes. Ignorant le mot qui égratigne, ou même involontairement peut peiner, il les contaît avec un art exquis et toujours à propos, non sans y mêler parfois un rire large d'enfant. Son indulgence lui permettait de supporter avec une inlassable patience les plus terribles « fâcheux ». Il les laissait parler et, sans chercher même à leur échapper, subissait jusqu'au bout leurs billevesées.

L heure présente semble être à la spécialisation. Ses travaux, au contraire, témoignent d'une curiosité générale, embrassant toutes les branches de l'activité humaine. Si l'histoire et l'archéologie le passionnaient, les sciences proprement dites n'avaient pas pour lui moins d'attraits, et les recherches généalogiques étaient menées par lui dans un autre but que la gloriole, qui fait, à la Bibliothèque Nationale, enchaîner la table des registres de d'Hozier.

Alors que tant d'autres, suivant leur vanité ou les nécessités de la commande, fabriquent des généalogies, il les

établissait sur des documents irréfutables et sur des preuves, et avec quelle conscience!

Cette conscience se retrouve dans tous ses travaux. Malgré l'incessant labeur d'une vie entière, leur énumération est moins longue qu'on aurait pu s'y attendre. Les scrupules de ce travailleur qui a beaucoup produit étaient extrêmes, et que de fois ne lui est-il pas arrivé, alors qu'un manuscrit était prêt à donner à l'impression, de le garder dans ses cartons, craignant qu'il laissât à désirer, qu'il ne fut pas au point.

Enlevé le 23 octobre 1904 à l'affection de sa femme et de ses enfants, M. de Boisgueret de la Vallière repose depuis dix-huit mois, auprès de ce fief de Villemarsault où il est né, dans le petit cimetière de Saint-Sulpice de Pommeray, à côté des siens.

Nous ne saurions oublier ici combien cet homme vraiment bon et de haute culture fut des nôtres et quels liens l'attachaient à la Société Archéologique du Vendômois.

Pierre DUFAY

---

## BIBLIOGRAPHIE

*des travaux de M. de la VALLIÈRE*

---

Note sur la publication et appel du ban et arrière-ban, en 1689, dans le Vendômois, et en 1691, dans le Pays Chartrain.

(Notes sur les propriétaires des fiefs appelés, leurs domaines, leurs armoiries, les familles encore existantes) Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois, tome IX, (1870), pp. : 33-54.

Tirage à part : Vendôme, Imp. Lemercier, 1870, in-8° de 27 pp.

- A propos de trois fragments de marbre noir d'une pierre tumulaire, offerts par M. Chautard, notaire à Savigny-sur-Bray et provenant de l'église de cette ville. Quelques notes sur la seigneurie de Savigny et les droits seigneuriaux.  
Ibid. tome XV (1876), pp. 119-143.
- Une simple remarque héraldique sur la famille Robertet.  
Ibid. pp. : 305-317. (pl.).
- Une visite à l'Hôtel d'Alluye.  
Blois, Imp. Lecesne, 1878, in-8° de 26 pp.
- Notes archéologiques sur la paroisse de Maves (Loir-et-Cher).  
Ibid. S. D. in-12 de 23 pp.
- Notice sur La Motte-Maindrai.  
Ibid. 1883, in-8° de 36 pp.
- Le Château de Bury ancien, la série de ses seigneurs avant 1600. Association française pour l'avancement des Sciences. Compte-rendu de la 13<sup>e</sup> session ; Blois, 1884, 1<sup>e</sup> partie, pp. : 305-306.
- Les galeries souterraines des Carnutes dans la Gaule centrale.  
Ibid. 2<sup>e</sup> partie, pp. 722-730. (pl.).
- Les pierres qui préservent du tonnerre et le silex de l'église d'Orchaise.  
Blois, Imp. Moreau, 1885, in-12 de 15 pp.
- La merveilleuse fontaine de Saint-Lié.  
Revue de Loir-et-Cher, 1887, pp. 19-20 ; 27.  
Tirage à part : S. L. N. in-8° de 7 pp.
- Un cachet du XIV<sup>e</sup> siècle.  
Ibid. pp. 34-35.
- Vieux langage blésois (Charte de 1247 concernant Saint-Romain).  
Ibid. pp. 38-39.
- Les armes de la Ville de Blois.  
Ibid. p. 53.
- La médaille trouvée en juillet 1887 à la Héronnière, commune de Chambon.  
Ibid. pp. : 53-54.
- Notice sur Viévy-le-Rahier. (Topographie, les seigneurs, leurs armoiries). Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, tome XXVII (1888), pp. 217-252.
- Renseignements sur l'inventaire des biens de l'Aumône.  
Bulletin de la Société Dunoise, tome V, (1885-1887), p. 50
- Les galeries souterraines des Carnutes dans la Gaule centrale.  
Ibid. pp. : 63-76 (plus une note de 2 pp., I-II.) (pl.)  
Tirage à part : Châteaundun, Imp. Lecesne, 1885, in-8° de 16 pp.



Les menhirs ou supports de dolmens ayant la forme dite ogivale, et les menhirs ravinées de Sainte-Barbe en Plouharnel-Carnac.

Revue du Loir-et-Cher, 1889, pp. 11-13. (pl.).

Tirage à part : Blois, 1889, in-8° de 8 pp.

Où sont nos riches archives locales du Blaisois et du Vendômois, où devraient-elles être ?

Ibid. pp. 34-35.

Bury en Blaisois. Ce que l'on sait de sa première existence, et la série de ses seigneurs depuis 1080.

Ibid. pp. : 36-39 ; 46-48 ; 63-65 ; 73-74 ; 83-84 ; 96-97 ; 195-197 ; 117-118. (pl.).

Tirage à part : Bury, Blois 1890, in-4° de 47 pp. (pl.)

Chronique.

Ibid. pp. 57-58.

Nutrisco et extinguo.

(D'après cette médaille appartenant au Musée de Blois, François I<sup>er</sup> aurait d'abord donné comme légende à la salamandre : « Notrisco albuono ». Origine de cette légende.)

Ibid. p. 78.

Découverte de la plus vieille inscription de Blois.

(Ancienne inscription de Thibault V « gravée sur une grande pierre, à la porte Saint-Fiacre du Pont ».

Ibid. pp. : 88-89.

Note sur Cellé et ses environs. Charte de fondation de son Prieuré. Le Loir-et-Cher historique, archéologique, scientifique, artistique et littéraire, 1892, pp. : 97-98 ; 129-137. (1).

Notes rapides sur quelques anciens seigneurs de la terre de Renay, en Vendômois.

Ibid. pp. : 194-111.

Les de Blois de Treslon (Vieux Treslon) en Hainaut et de Hafften en Zélande.

Ibid. pp. : 111-115.

Famille de Juglart.

Ibid. pp. : 173-176.

La famille Bichel-Berryer.

Ibid. pp. : 190-192.

Le Congrès archéologique d'Orléans.

Ibid. pp. : 193-291 ; 257-266 ; 289-394.

Liste généalogique avec armoiries des comtes, comtesses,

Ibid. pp. 207-218.

Tirage à part : Blois, Imp. G. Migault et C<sup>ie</sup>, 1893, in-4° de 8 pp

(1) Il est à remarquer que la pagination dans le Loir-et-Cher historique aussi bien que dans la seconde série de la Revue de Loir-et-Cher est établie par colonnes et non par pages.

- Notice sur l'Hôtel Jassaud, rue Fontaine des Elus, à Blois.  
Ibid. pp. : 250-256 ; 267-274 ; 311-318.  
Tirage à part : Blois, C. Migault et C<sup>ie</sup>, 1893, in-4° de 13 pp., plus une page d'armoiries, non comprise dans la pagination.
- Une voie romaine reconnue à Saint-Sulpice-de-Pommeray (Loir-et-Cher).  
Blois, Imn. C. Migault et C<sup>ie</sup>, 1892, in-12 de 14 pp.
- Un peintre de grand mérite. (J.-B. Claude Robin de Blois).  
L'Avenir de Loir-et-Cher, 13 août 1893.
- Désignation des objets antiques placés sous la galerie, au nord de la chapelle Saint-Calais, du château de Blois, avec leur provenance, lorsqu'on la connaît.  
Le Loir-et-Cher historique, etc., 1893, pp. : 155-160.
- Notice exacte sur l'époque de la fondation de l'hospice de Vendôme. Noms des fondateurs et des bienfaiteurs successifs.  
Le Loir-et-Cher historique, 1894, pp. : 42-50.
- Jugement du Tribunal criminel du département de Loir-et-Cher, séant à Mondoubleau, qui a condamné sept jeunes gens à la peine de mort. (9 octobre 1793).  
Ibid. pp. : 88-90.
- Notice historique sur la terre de Châteaurenault.  
Ibid. pp. : 65-77 ; 120-124.
- Note sur les marins du centre de la France.  
Ibid. pp. : 97-110.  
Tirage à part : Blois, Typo et litho, C. Migault et C<sup>ie</sup>, 1894, in-12 de 27 pp.
- Seigneurs du Plessis-Saint-Martin, paroisse de Viezvy-le-Rahier, depuis l'an 1180 jusqu'en 1894.  
Ibid. pp. : 289-396.  
Tirage à part : Blois, Typo et litho. C. Migault et C<sup>ie</sup>, 1894, in-8° de 26 pp.
- Cornilly.  
Le Loir-et-Cher historique, 1895, pp. : 33-40. (pl.).
- Fief de La Massuère, près Cellé, en Vendomois, situé paroisse de Bessé (diocèse du Mans, anciennement).  
Ibid. pp. : 242-245.
- La mesure n° 15 de l'Avenue de Paris.  
(Enlèvement, en octobre 1788, d'une petite bergère, originaire d'Orchaise, morte vers 1850, en Allemagne, princesse souveraine).  
Ibid. pp. : 293-300.
- Mémoires du Comte de Jouffrey.  
(Mémoires d'un ancien chasseur noble de l'armée de Condé, né au château de la Voute, près Troo. Ces mémoires ont été écrits en 1847). Le Loir-et-Cher historique, 1896, pp. : 161-177 ; 193-205 ; 225-244 ; 268-278 ; 314-320 ; 350-363.  
1897, pp. : 1-14.

Tirage à part : Blois, Typo et Litho C. Migault et C<sup>ie</sup>, 1896, in-12 de IV : 165 pp.

Découverte de polissoirs aux environs de Montrichard.

Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, tome XXXVI (1897), p. : 93.

Pierre-Angé Drouyn de La Borde, Lieutenant d'Infanterie au régiment de Royal-Roussillon. (Procès-verbal du 14 juin 1731).

(Tué en duel à Blois, en 1732, par un de ses camarades, le lieutenant Emmanuel de Vigroux, qui, après avoir été, de ce fait, condamné par contumace à être pendu, se vit gracier et devint de 1746 à 1760, chevalier d'honneur de la Cour des Comptes de Blois. Pierre-Angé Drouyn de La Borde semble, d'après ce procès-verbal, relatant les actes de brutalité et de vandalisme dont il s'était rendu coupable, en la prison de Tours, où il s'était introduit par force, avoir été un agité dangereux.)  
Revue de Loir-et-Cher, 1898, pp. : 233-239.

Copie de l'écriture « d'un vieux parchemin qui couvrait un registre » et qui paraît être un compte de recettes des droits féodaux et autres dus en 1629, au Roy, dans le faubourg de Vienne-lès-Blois, ou peut-être à Gaston d'Orléans, comme comte de Blois, depuis la fin de 1626. (L'intérêt de cette pièce semble surtout résider dans les noms qu'elle donne de plusieurs horlogers et d'un « peintre vixtrier » blaisois, ainsi que dans les renseignements, par elle fournis, sur l'ancienne topographie du faubourg de Vienne).

Ibid. pp. : 257-265.

Les Inscriptions du Blésois.

Ibid. pp. : 288-291.

Anciennes chapelles aux environs de Blois.

Revue de Loir-et-Cher, 1899 ; pp. : 34-42 ; 70-72 ; 92-94.

Seigneurie de Vienne-lès-Blois. (Note rectificative).

p. 42.

Liste chronologique des anciens propriétaires de la maison-manoir dite l'Hostel-Pasquier, aux Grouëts, commune de Blois.

Ibid. pp. : 43-45.

Heureuses trouvailles.

(Sept chartes originales, dont six inédites, se rapportant à la fondation de l'Abbaye de Notre-Dame de l'Aumône, dite « le Petit Cîteaux », dans la forêt de Marchenoir et aux dons qui lui furent faits aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. 1142 ; 1188 ; 1199 ; 1218 ; 1225 ; 1268. Publication de textes.)

Ibid. pp. : 49-59.

- Copie de charte concernant le Prieur et le Prieuré de Marchenoir le dimanche après la fête de la Circoncision 1331. (Nouveau style).  
Ibid. pp. : 73-78.
- Notes sur les chartes publiées dans la Revue de Loir-et-Cher, n<sup>os</sup> 135 et 136, de mars et avril 1899 ; (chartes concernant « le Petit Cîteaux » et le Prieuré de Marchenoir.)  
Ibid. pp. : 79-85.
- Contribution à l'histoire de la paroisse de Chauvigny, près La Ville-aux-Clercs. Métaierie, terres et bois de la Convertière, de 1216 à 1750 environ, ayant appartenu à l'abbaye de N.-D. de l'Aumône, dite « Petit Cîteaux », par suite du don d'Ansold, père d'Adam Bezenne, avant mai 1216.  
Ibid. pp. : 95-96 ; 111-120 ; 227-231.
- Extrait de la vente faite à M. Raymond Phelypeaux, conseiller, secrétaire du roi et de ses finances et trésorier de ses parties casuelles, par les commissaires ordonnées et députés par le roi, pour la vnte et revente de son domaine, le 28 novembre 1597.  
Il s'agit de la vente d'une partie de la justice de la paroisse de Neuvy à Raymond Phelypeaux, qui en possédait déjà l'autre partie comme seigneur d'Herbault en Sologne.)  
Ibid. pp. : 97-100.
- Note sur les émigrés de Loir-et-Cher.  
Ibid. pp. : 100-102.  
(Ces notes sont suivies de la Liste des Emigrés de Loir-et-Cher, extrait du greffe de Vendôme. pp. 103-110.)
- Deux ruines quand il vous est dû un million par des prescripteurs.  
(Article relatif à l'assassinat et au vol qui ruinèrent les familles Guenette des Ruelles et Dubin de Grand-descendants de l'auteur du crime.)  
maison et à la prescription acquise dont arguèrent les  
Ibid. pp. : 193-204.
- Notes sur la commune de Montrieux.  
Revue de Loir-et-Cher, 1900, pp. : 5-10.
- Dans la forêt de Marchenoir.  
Ibid. pp. : 49-52.
- Une portion de l'antique château de Celles-sur-Cher. Ses pavillons dorés.  
Ibid. pp. : 161-184.
- Acte d'hommage du comte de Cheverny au seigneur de Beaumont. 1758.  
Revue de Loir-et-Cher, 1901, pp. : 137-140.
-

GÉNÉALOGIE DE LA FAMILLE  
DU  
BIENHEUREUX AGATHANGE DE VENDÔME

PAR  
M. JEAN MARTELLIÈRE

---

TROISIÈME PARTIE

1<sup>re</sup> Partie *Bulletin* 1905, pp. 219 à 232.

2<sup>e</sup> Partie *Bulletin* 1906, pp. 41 à 62.

---

Nous voici arrivés à la branche collatérale (annoncée Bulletin 1905 p. 221), qui descend de la sœur de Noury-Guillot, aïeul paternel d'Agathange.

*Hélène* NOURY, née vers 1554, marraine à Saint-Martin de V. en mars 1589, épousa vers 1574 M<sup>e</sup> *Georges* VIAU, que je trouve successivement : parrain en 1579, « licencié ès loix, « avocat du Roy, baillif de Mazangé et Bullou » en 1583, « avocat du roy en l'élection de Vendôme » en 1585, et simple avocat à Vendôme de 1586 à 1590. Il vivait encore en 1598.

En 1596 il fut P., et sa fille aînée fut M., de *Georges* VIAU, fils de M<sup>e</sup> *René* VIAU, avocat à Vendôme en 1600, ballif de Mazangé en 1609, et de *Françoise* Gault. Je n'hésite pas à faire de ce René un frère cadet de Georges. La famille Viau était nombreuse à Vendôme à cette époque, nous allons plus loin en rencontrer une autre branche.

Huit enfants, tous baptisés à Vendôme, en l'église Saint-Martin, sont issus du mariage *Viau-Noury*.

I. — *Françoise* V, épouse de Claude II de Réméon (qui suit).

II. — *Jehanne V.*, b. le 7 octobre 1578 (c'est elle qui commence le plus ancien registre de Saint-Martin, v. *Bulletin* 1905, p. 220), M. en 1597 ; je la trouve en 1609 épouse de *Pierre PARRAIN*, procureur du roy en l'élection et grenier à sel de Vendôme,

dont un fils, *Georges P.*, b. le 24 juin 1610. Mais je pense qu'il y eut d'autres enfants.

III. — *Marie V.*, b. le 18 juillet 1583, morte avant 1639, épousa *Michel GUYNEBAULT*, avocat à Vendôme,

qui était fils de *Michel G.* esleu en l'élection de Vendôme de 1580 à 1589, mort avant 1619, et de *Marie Vallée* ;

il était frère de *Renée G.* qui épousa *Michel ROGER* l'esné, licencié, avocat à Vendôme, sieur de Villethierry dès 1588, secrétaire ordinaire de la maison du Roy, mort avant 1639 ; de cette union issurent trois enfants, entr'autres *Marie R.* qui épousa *Martin SOUYN*, marchand, demeurant à Vendôme en 1639 ; (Villethierry en Crucheray appartenait, au début du XVI<sup>e</sup> siècle, à *Marin Guynebault* que nous allons retrouver plus loin).

Du mariage *Guynebault-Viau*, deux enfants :

1° *Michel G.*, demeurant à Poiriers (en Saint-Ouen) en 1639, à Bahart en 1646 ; épousa avant 1639 *Louise du Mans* ;

2° *Marie G.* b. à Vendôme paroisse Saint-Martin, le 12 septembre 1608, morte avant 1646, épousa *Daniel JAVARY*, mort avant 1639 ;

dont *Etienne J.*, sieur de Montigny, ancien officier de feu son A.-R. d'Orléans en 1704, demeurant alors à Vergentenon, paroisse de Tournay ;

dont M<sup>e</sup> *Estienne J.* majeur en 1704.

IV. — *Hélaïne V.*, b. le 2 septembre 1585 ; sa M. fut sa cousine germaine *Léonarde Noury*, qui neuf ans après devenait Madame *Pierre MARTIN* (*Bulletin* 1905 p. 221).

V. — *Catherine V.*, b. le 29 décembre 1586 ;

VI. — *Pierre V.*, b. le 20 may 1588 ;

VII. — *Hélène V.*, b. le 1<sup>er</sup> novembre 1590 ;

VIII. — *Johanne V.*, b. le 4 avril 1597, alors que sa sœur aînée était mariée depuis deux ans tout juste.

I. — *Françoise VIAU*, née vers 1575, testa en 1643.

Elle épousa le 5 avril 1595, *Claude II de RÉMÉON*, écuyer, sieur de Mocquet (les curés le dénommaient familièrement *le capitaine Mocquet*), seigneur de Chape d'Asne-en-Saint-Firmin qu'il acheta en 1601, « capitaine dans le régiment de Vallerot en 1588, capitaine de cent hommes de guerre à pied français, suivant commission du 20 mai 1590, capitaine et sergent-major du régiment de Navarre en 1597, maréchal des logis d'Henri de Bourbon prince de Condé en 1605 » (dit d'Hozier, Reg. I<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> partie p. 457, famille de Réméon). En 1610, il testa, instituant le pape des Huguenots Duplessis-Mornay, curateur de ses enfants mineurs ; on le trouve encore en 1618 faisant des fondations en faveur de l'église de Saint-Firmin-des-Prés. Il mourut avant 1624.

Ce *Claude II* était, ainsi que son frère *Philippe*, écuyer, (dont le partage fut fait en 1597, et dont les deux fils, *Jean* et *Jacques*, moururent célibataires), fils de *Claude I de R.*, écuyer, sieur de Mocquet, capitaine d'une compagnie d'arquebusiers à cheval en 1587, qui testa en 1588 ; il avait épousé le 8 août 1551 *Marie Des Champs*, fille de *Philippe D* et de *Elisabeth du Pas*. Les partages des époux Réméon-Des Champs eurent lieu le 13 may 1597.

Claude I<sup>er</sup> était issu, avec ses deux sœurs, *Jeanne* et *Marie*, de *Philippe de RÉMÉON*, écuyer, s<sup>r</sup> d'Orval près Castel jaloux, sénéchaussée d'Albret, et de *Catherine de Remilly*, qui vivaient tous deux en 1551.

Je dois les cadres de la famille *Réméon* à une généalogie manuscrite que possède et que m'avait communiquée naguères mon cousin de Belenet, le savant antiquaire-archéologue blaisois, que je suis bien aise de pouvoir remercier une fois de plus de sa bonne grâce. Ce tableau est de la main de M. de Réméon - de Raucher, mort en 1798, et porte cette mention, de sa main et de sa rédaction : « Les

ainés de la famille de Réméon, qui sont restés en Navarre, n'ayant point voulu se dessaisir des originaux, il a fallu se contenter de copies collationnées. Comme elles ne servent de rien pour les preuves de Saint-Cyr, je ne parlerai que de ceux (les titres), que celui (l'ancêtre) qui est venu *en France* s'établir du temps d'Henri IV, a apportés en original, qui étaient les titres de sa branche. Cette famille est originaire du Béarn ».

Et plus bas « Continué en 1851 par moi, veuve de Réméon — de la Saussaye ».

J'y ai ajouté quelques renseignements cueillis dans d'Hozier, très incomplet pour les cadres de la famille.

Et le surplus est dû à mes recherches personnelles.

Du mariage de *Réméon-Viau* sont issus trois enfants (d'Hozier n'en indique qu'un) :

I. — *Claude III de R.*, qui suit :

II. — Une fille *Claude de R.*, marraine en 1610.

III. — Une autre fille *Claude de R.* (ils faisaient donc exprès ?), qui épousa noble homme M<sup>e</sup> *Jacques Doulcin*, sieur de Putereau, conseiller du roy et lieutenant général en l'élection de Vendôme (1610-1631) ; il succéda donc dans cette charge au père d'Agathange.

Ce *Jacques D.* était un des trois enfants de M<sup>e</sup> *Jacques Doulcin*, « esleu conseiller du roy en la ville et élection de Vendôme » en 1582, mort avant 1584, et de *Jacquette Taffu*, qui en 1583 possédait indivisément avec ses sœurs *Judith* et *Catherine* le fief de Villeriard en Naveil (*Bulletin* 1879 p. 95). J'engage les dames à regarder dans l'ouvrage de M. de Rochembeau, *Epigraphie et Iconographie Vendômoises*, I. p. 196, la reproduction de la pierre tombale de *Katherine*, où on a représenté la pauvre fille, morte à Sainte-Anne le 27 septembre 1604, si outrageusement serrée dans son vertugadin qu'elle est morte visiblement d'avoir voulu faire fine taille.

Ces trois sœurs Taffu étaient filles de M<sup>e</sup> *Gilles Taffu*.



lieutenant du prévost des mareschaux en Vendosmois en 1583, prévost en 1590 et 1600, sieur de la Vacherie en Sainte-Anne dès 1579 (qui lui venait de sa mère *Jacquette Longuet*), et de *Jacquette Doulcin*, baptisée à Vendôme paroisse de la Madeleine le 10 octobre 1542 ; cette dernière était fille de M<sup>e</sup> *Remy Doulcin*, docteur en médecine à Vendôme, qui épousa à la Madeleine de Vendôme le 7 février 1538 *Jehan* GUYNEBAULT, qui était fils de *Marin* GUYNEBAULT, sieur de Villethierry, mort avant 1538, et de *Jacquine Tesnière*, marraine en 1542 et 1548.

Celle-ci était la quatrième des sept enfants de *Pierre* TESNIÈRE, chastellain du Bas-Vendômois encore en 1507 et mort avant décembre 1515, et de *Huguette Frouin*, morte avant 1544. Les autres enfants étaient : 1<sup>o</sup> *Ysabeau T.* femme de *Jacques* DAMOURS, dont *Jehanne D.*, leur aînée, épousa *Michel* D'HUISSEAU, avocat à Vendôme dès 1543, l'échevin de Vendôme en 1560 (v. *Bulletin* 1906 p. 43) ; 2<sup>o</sup> *Jehan T.* bailly de Vendôme dès 1533, sieur d'Aventigny et du Chaillou en Touraine et de Sasnières en Vendômois en 1544, mort vers 1578, et de *Anne Gardette*, dont une fille *Anne* épousa *Jehan de Fescan*, sieur de Chambault, qui vendit la terre de Sasnières en 1602 ; 3<sup>o</sup> *Gilles T.* chantre de Saint-Georges et maître de la Maladerie de Vendôme en 1544 ; 5<sup>o</sup> *Pierre T.* avocat à Vendôme, mort avant 1544, 6<sup>o</sup> sire *Jacques T.*, marchant à Tours en 1544, 7<sup>o</sup> *Catherine T.*, dame de la Bussonnière, veuve en 1544 de *René* HERMAULT, bailly de Villedieu.

Du mariage DOULCIN-de Réméon sont issus sept enfants :

- 1<sup>o</sup> *Jacques D.* ;
- 2<sup>o</sup> *François D.* ;
- 3<sup>o</sup> *Anne D.*, morte célibataire ;
- 4<sup>o</sup> *Hélène D.*, morte religieuse à l'abbaye de la Gniche ;
- 5<sup>o</sup> *Françoise D.*, mariée en premières nocces à *N. de Chastellier*, et en secondes à *N. du Muray* ;
- 6<sup>o</sup> *Claude D.*, mariée ;
- 7<sup>o</sup> *Madeleine D.*, mariée ;

*Claude III de RÉMÉON*, escuyer, sieur de Mocquet, seigneur de Chape d'Asne en 1629, conseiller du roi au présidial de Blois en 1623, maître des requêtes de la reine en 1646, obtint en 1658 des lettres de vétéranee et en 1668 une maintenue de noblesse ; il avait épousé le 29 novembre 1631 *Marie Cellier*, fille de *Alexandre Cellier*, bailli de la ville et châtelain de Meung-sur-Loire, et de *Madelcine Roger*.

Quatre enfants, dont trois ont constitué des souches puissantes :

1. — *Claude IV de RÉMÉON*, écuyer, sieur de Thorigny, conseiller du roy au présidial de Blois, suivant lettres de 1666, mort avant 1680 (d'Hozier s'arrête ici) ;

épousa le 18 mars 1662 *Marguerite Minier*,

dont quatre enfants :

1<sup>o</sup> *François de R.*, qui suit ;

2<sup>o</sup> *René de R.*, chevalier de Saint-Louis, capitaine au Royal Infanterie, mort célibataire ;

3<sup>o</sup> Une fille mariée à N. DE SAUVETERRE, dont la petite-fille épousa N. DE SAINT-LOUP, et eut trois enfants ;

4<sup>o</sup> Une fille mariée, mais qui n'a pas laissé de postérité.

1<sup>o</sup> *François de R.*, cadet en 1695, écuyer, sieur de Thorigny en 1748,

dont un fils, *François-Christophe de R.* chevalier, seigneur de Thorigny, inhumé à Blois (Saint-Honoré) le 27 décembre 1754, épousa au château de Cormeray le 9 octobre 1741 *Geneviève-Gabrielle Pelluys*, morte à Blois (paroisse St-Solenne) le 15 juillet 1756 ; elle était fille de M<sup>e</sup> *Louis PELLUYS*, conseiller du roy, contrôleur général honoraire des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, mort le 24 mars 1755, inhumé à St-Honoré de Blois le 20 juin suivant ;

Quatre enfants :

A. — Un fils mort à Saint-Domingue sans postérité ;

B. — Une fille morte à l'âge de 30 ans, célibataire ;

C. — Une fille mariée à N. PETIT DU MOTTEUX, et décédée sans postérité ;

D. — Un fils *Christophe* DE RÉMÉON seigneur de Thorigny, né à Blois le 26 juillet 1754, capitaine au régiment de Biré, lieutenant des maréchaux de France à Blois, chevalier de St-Louis en 1815. mort le 2 avril 1832, épousa le 22 janvier 1787 *Marie-Marguerite de la Saussaye*, née le 1<sup>er</sup> juillet 1769, morte le 4 septembre 1851.

II— *Charles de* RÉMÉON, écuyer, seigneur de Fougerolles, conseiller du roi, lieutenant général de la capitainerie royale du comté de Blois dès 1668 (d'Hozier s'arrête ici). épousa en 1680 (contrat, Paris, 1<sup>er</sup> mars) *Françoise Beignour*.

Trois enfants :

- 1° *François de R.*, qui suit ;
- 2° Un *fil*, qui se fit cordelier ;
- 3° Une *fil*le qui mourut sans postérité.

1° *François* DE RÉMÉON, écuyer, seigneur de Longueval, né à Blois, b. à St-Solenne le 17 août 1682. maintenu de noblesse le 18 octobre 1710, épousa en l'église St-Solenne le 4 avril 1707 (contrat de mariage Boureau, notaire à Blois, le 2) *Marie-Bonne Courtin* ;

Avec cette dernière, nous rentrons en pleine famille Bégon. S'en doutait-il seulement, son mari ? Elle était la cinquième enfant de *Louis III* COURTIN, seigneur de Clénor, marié en 1682 à *Marie-Paule Bontault* ; Louis III était fils du premier lit de *Jacques C.* seigneur de Nanteuil et de *Madeleine Rogier* ; *Jacques C.* était fils de *Jean III C.* et de *Marguerite Lecomte*, laquelle était fille et la troisième des huit enfants de *Françoise Bégon*, tante maternelle d'Arathange, et de *Jacques LE CONTE*, sieur de l'Aubépin, (*Bulletin*, 1905 p. 226) ; ainsi Madame de Réméon-Courtin était cousine au 10<sup>e</sup> degré de Madame Godineau-Lochou.

Du mariage *Réméon-Courtin* sont issus sept enfants, tous nés à Blois et baptisés, les cinq premiers à Saint-Honoré, et les deux derniers à St-Solenne.

A. — *Marie-Françoise de R.* DE LONGUEVAL, née le 2 février 1708, b. le 3 ;

B. — *Louis-François de R. DE L.*, né et b. le 25 juillet 1709, mort en bas âge ;

C. — *Charlotte de R. DE L.*, née vers 1712, morte le 10 avril 1727 ;

D. — *Elisabeth DE R. DE L.*, née le 1<sup>er</sup> décembre 1713, b. le 2 ;

E. — *Pierre DE R. DE L.*, qui suit ;

F. — *François-Louis de R DE L.*, né le 2 août 1719, b. le 3, mort le 7, inh. au cimetière de la paroisse Saint-Lubin de Suèvres ;

G. — *Charles de R. DE L.*, né le 21 août 1723, b. le 22 ;

E. — *Pierre de R. DE L.*, né et b. le 28 janvier 1715, chevalier, seigneur de Longuevau, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de St-Louis, épousa (contrat Balanche, notaire à Pontarlier, 16 avril 1750), *Anne-Thérèse-Josèphe Le Belin*, fille du commandant du château de Joux ;

Trois enfants :

a. — *François Mathurin de R. DE L.*, chevalier, seigneur de Longuevau, capitaine d'infanterie, chevalier de St-Louis, né à Blois le 9 février 1751, mort à Mouchy St-Eloi près Senlis, épousa à Chantilly N. *de Collins*, morte sans postérité ;

b. — *Nicolas de R. DE L.*, chevalier, lieutenant-colonel de l'artillerie de marine, chevalier de St-Louis, né à Belfort en 1755, mort à Romorantin vers 1824, épousa à Brest en 1786 *Perrine Olivry*, morte avant lui ;

dont quatre enfants :

*Théodore de R. de L.*, écuyer, né en 1788, servait en 1813 dans le 2<sup>me</sup> régiment d'artillerie de marine ;

*Christophe de R. DE L.*, écuyer, né en 1794, servait dans le même régiment, fut blessé sur la *Melpomène* en mars 1815, et mourut à Phalsbourg le 15 janvier 1822 ;

*Adèle de R. DE L.*, née à Brest vers 1795 ;

*Valentin de R. DE L.*, écuyer, sous-lieutenant au 17<sup>e</sup> d'in-

fanterie, né à Brest en 1796, quitta le service après 1830 ; se maria ;

c. — *Marie-Hélène de R. DE L.*, née à Blois le 10 mai 1760, fut élevée à St-Cyr, et mourut célibataire à Blois.

III. — *Gilles DE RÉMÉON*, curé de St-Sauveur de Blois en 1685 ;

IV. — *Michel DE RÉMÉON*, écuyer, sieur de Mocquet, enseigne au régiment de Bretagne en 1666, mort le 21 juillet 1685, épousa le 21 novembre 1672 *Luce-Agnès de Vernaison* qui testa en 1686 ; elle était fille de *Guillaume de V.*, écuyer, exempt des gardes du corps du duc d'Orléans, et de *Madeleine Vigreux*.

Deux enfants :

1° Une fille qui semble n'avoir pas été mariée ;

2° Un fils, *Claude-Michel I de R.*, écuyer, s<sup>r</sup> de Mocquet, mort à Blois le 29 janvier 1709, inhumé à St-Solenne, épousa le 8 mars 1695 *Françoise Le Roux*, fille de Claude L. écuyer, s<sup>r</sup> de la Héronière et de *Marie Minier* ;

Deux enfants :

A. — *Claude IV de R.*, écuyer, sieur de Mocquet, seigneur de Chape d'Asne en 1753, seigneur de St-Firmin-des-Prés et de Lisle en 1720, né à Blois le 11 décembre 1695, mort à Vendôme paroisse de la Madeleine le 11 avril 1771, épousa le 29 juin 1718 *Jeanne Colheux de Longpré*, née en 1693, morte à Saint-Firmin le 11 décembre 1743, fille de *Charles Colheux*, sieur de Longpré, écuyer ordinaire de la bouche du roi, et de *Jeanne Mirault*,

dont deux enfants (ici s'arrête d'Hozier) :

a. — *Claude-Michel II de R.*, écuyer, s<sup>r</sup> de Mocquet, chevalier de St-Louis, capitaine à la suite des chevaux-légers de la garde ordinaire du roi (1750-1767), né à Saint-Firmin-des-Prés le 20 mai 1719, mort à Vendôme le 17 mai 1798, épousa le 8 mai (ce mois lui en voulait) 1764, *Marie-Anne DE RANCHER*, morte à Chape d'Asne le 20 septembre 1791, fille de *Joseph de RANCHER*, chevalier, seigneur

de Bergette, et de *Marie-Charlotte Duperray*, morte à Authon le 26 janvier 1763, et n'eut pas de postérité ;

Il épousa en secondes noces le 15 floréal an V, *Elisabeth-Marie de Fontenay*, née à Vendôme St-Martin, le 20 avril 1771, fille de *François-César de FONTENAY* (1720-22 janvier 1798), et de *Marie-Renée Anne de la Fresnaye de Beau-repos* ;

Sa seconde femme, veuve un an après, se remaria à Vendôme le 8 nivôse an VII (28 décembre 1798), à *Louis-René-César-Leufroy DIVIDIS*, ou de VÉDIE, né en 1770, mort au Tertre-Fourreau le 21 octobre 1846, dont trois enfants.

b. — *Jeanne-Elisabeth de R.*, b. à Saint-Firmin-des-Prés le 5 juin 1720, morte à Vendôme le 26 floréal an XIII (16 mai 1805), épousa le 10 mai 1757 *Alexis-Joseph DE MARTIN*, chevalier, seigneur de Joffre, Sasnières, Putereau, etc., né en mars 1710, mort à Sasnières le 4 octobre 1761 sans postérité.

Il était fils de Messire *Alexis-César DE MARTIN*, escuyer, s<sup>r</sup> de Joffre, seigneur de Sasnières, demeurant à Sasnières en 1715, mort avant 1721, et de *Anne Viau d'Orsonville*, baptisée le 4 novembre 1687, morte à Vendôme paroisse de la Madeleine le 2 avril 1752.

Elle était fille de *René-Claude-VIAU*, escuyer, s<sup>r</sup> d'Orsonville, mort avant 1696, époux de *Anne Gournil*. Orsonville est un hameau de la paroisse de Donnemain-Saint-Mamert (arrondissement de Chateaudun). Les Viau portaient : « de gueules à une bande d'or, accompagnée de six merlettes de même mises en orle, et une bordure engre-lée d'argent ». (*Bulletin* 1870, p. 40, article de M. de la Vallière). Cette branche des Viau était très proche parente de la branche Viau-Noury.

Quant à la famille de Martin de Joffre, son origine est si curieuse que notre cher et regretté M. Aug. de Tremault a cru devoir consacrer une page à son fondateur (*Bulletin* 1870, p. 92). J'ai complété par le dépouillement des titres

du château de Sasnières, qui sont au nombre des archives de notre Société.

En décembre 1602 on voit apparaître un « noble homme *Geoffre MARTIN* escuier, premier cappitaine au regiment de Navarre », qui, devant deux notaires de Paris, achete d'Anne Tesnière, épouse de Jehan de Recquan, la terre de Sasnières, le fief et seigneurie du Petit Chesnay, ensemble les métairies de Rassinère et Fourmounière. Le prix est de onze mille livres tournois ; il en paye comptant six mille, et les cinq autres 32 jours après.

Entre les deux paiements, « *Jauffre Martin* » est venu prendre possession réelle de la terre et seigneurie du Plessis-Sasnières. Successivement on l'appelle *Jauffre*, *Geoffre*, *Geoffré*, *Geoffroy* ; lui, signe *Jeofre* ; en juin 1604, on voit apparaître sa femme *Catherine Esdein*, qui partage avec son frère *Daniel* la succession de leurs parents *Ollivier ESDEIN* escuier, sieur du Plessis-Gédon (pris par Daniel), maréchal des logis ordinaires du Roy, et damoiselle *Symonne de Roullin*.

Pendant une quinzaine d'années, on le voit achetant de toutes mains fiefs terres et censives, pour s'arrondir ; en 1606, on le qualifie de « premier capitaine d'une compagnie de gens de pied français au régiment de Navarre ». En 1611, pour la première fois, il est indiqué « demeurant en son lieu et maison seigneurial de Sasnières ». Entre 1617 et 1620, il devient « lieutenant-collonel » du régiment de Navarre.

En 1673 et 1682, son petit-fils se fait appeler « *Messire Cézard de Martin* escuier, sieur de Joffre et de Sasnières ». En 1706, son arrière-petit-fils signe : « *Alexis Cœzard de MARTIN DE JOFFRE.* »

B. — La sœur de Claude IV de Réméon, *Françoise de R.*, née à Blois le 22 mars 1698, épousa à Blois Saint-Honoré le 28 novembre 1720, *Abel IV BRUNYER*, né le 1<sup>er</sup> février 1695, seigneur de Chicheray qu'il acquit en 1728, mort à Pezou le 13 avril 1767. Il était fils du protestant *Abel B.*, seigneur

de Villesablon en Chailles, qui se réfugia en Angleterre, où deux de ses frères furent tués, et un troisième blessé, en combattant au service de Guillaume III contre les troupes françaises, et de *Françoise Laugier*, qui mourut de chagrin en 1700 ; il était arrière-petit-fils d'*Abel BRUNYER*, protestant, premier médecin de Gaston d'Orléans, le créateur du jardin botanique de Blois, et l'un des fondateurs de la botanique par son traité d'*Hortus regius Blesensis* (1653), dont un exemplaire se trouve à la Bibliothèque de Blois.

*Abel IV Brunyer*, placé par l'évêque de Blois à l'Oratoire de Vendôme, devint catholique et fit souche d'une nombreuse postérité, qu'il me suffira de résumer, puisqu'elle a fait l'objet d'une généalogie imprimée par l'un de ses petits-gendres, M. de Pétigny, auteur de l'*Histoire du Vendômois*, sous ce titre « *Notice historique, biographique et généalogique de la famille de Brunier* », Rouen, 1869, in-8°, 160 pp. et des pages blanches à remplir à la fin. Un exemplaire existe à la Bibliothèque de Vendôme ; notre président, M. de Saint-Venant, a bien voulu, et je lui en exprime toute ma gratitude, me communiquer le sien qui a été complété jusqu'à cette année.

Du mariage Brunyer-de Réméon, quatre enfants :

I. — *Abel-Claude B.*, né et mort en 1721 ;

II. — *Abel-Philippe B.* qui suit ;

III. — *François-René B.* (1724-1785) ;

IV. — *François B.* (1726-1789), épousa 1768 DEVODE DE LA MAIRIE, dont une fille mariée en 1793 à Jérôme VALLE-TEAU DE CHABREFFY, dont trois enfants :

1° — *Abel-Philippe B.* (1723-1803) épousa en 1752 *Jeanne Bruzeau*, de Tours, morte en 1801, dont trois enfants :

1°. — *Marie-Victoire de B.* (1753-1800) ;

2°. — *Jacques-Philippe-Abel de B.*, qui suit ;

3° — *Elisabeth-Joséphine-Marie de B.*, (1763-1847), épou-



sa en 1806 *Paul-Julien de JOUFFREY*, morte en 1851 sans postérité.

C'est vers la fin du 18<sup>e</sup> siècle, remarque M. de Pétigny, que les Brunyer renoncèrent à l'*y*, et prirent le *de*, que sanctionna un jugement du Tribunal de Vendôme du 18 octobre 1861.

2<sup>o</sup>. — *Jacques-Philippe-Abel de B* (1761-1828) épousa 1795 *Marie de Brossard* (1767-1854), dont sept enfants ;

A. — *Abel de B* (1796-1867) épousa en 1817 *Constance de Billiard de Kerraségan*, dont onze enfants :

a. — *Paul-Abel de B* (1819-1871) épousa *Antonia-Sébastien Navarro*, dont quatre enfants, entr'autres *André-Jacques de B.*, marié à *Juliette Boutier*, dont quatre enfants, et *Henriette-Louise-Antoinette de B.*, épouse de *Jacques MELLIX*, dont quatre enfants ;

b. — *Louis-Georges de B* (1821-1906), marié en secondes noces en 1866 à *Thécle-Jeanne-Angélique de Ligniville*, morte en 1887 ; quatre enfants dont Madame *Maurice Arnoux* ;

c. — *Marie de B.*, morte en bas-âge ;

d. — *Charles de B.* (1825-1858) ;

e. — *Philippe-Pàris, dit Henri de B.* (1829-1892), épousa en 1874 *Laure Mareschal*, dont deux enfants, l'une mariée à *Georges BERNOLLIN* ;

f. — *Marie-Caroline-Alix de B.*, née en 1832 ;

g. — *Isabelle-Hélène de B.* (morte jeune) ;

h. — *Anne-Berthe de B.*, née en 1835 ;

i. — *Octave-Pierre de B.*, mort en bas-âge ;

j. — *Thérèse-Marie de B.* (1838-1894) ;

k. — *Charles-Albert de B.*, mort en bas-âge ;

B. — *Henri de B.* (1799-1865) qui fut directeur du collège de Vendôme, épousa en 1832 *Armande de la Bonminière de Beaumont*, morte en 1871 : un fils *Edouard de B.*, né en 1833, épousa en 1862 *Pauline Morry*, deux enfants, l'aîné a un fils.

C. — *Hippolyte de B.* (1801-1872), épousa en 1833 *Anna-Jenks* (1817-1899), cinq enfants :

a. — *Pauline-Louise de B.*, née en 1837, épousa en 1858 *Oscar SAMPAYO* mort en 1870 : une fille et deux fils dont le dernier *James-Osborn* épousa en 1901 *Madelcine de la Rochebrochard*, deux enfants ;

b. — *William de B.* décédé en bas-âge ;

c. — *Jacques-Albert-Ernest de B.*, né en 1842, épousa en 1875 *Louise de Roncy*, deux enfants : *Edouard-Marie-Bernard de B.*, né en 1874, marié 1903 à *Gabrielle de Roissart*, un enfant, et *Anne de Brunier*, née 1879 mariée en 1900 à *Lucien de Casiro* ;

d. — *Elisabeth-Marie de B.*, née 1845, épouse en 1868 *Marie-Pierre MARUT DE L'OMBRE* (1841-1895) ;

e. — *Jeanne de B.*, née 1851, épouse 1889 *Paul-Emmanuel BROSELARD*, né en 1844, deux enfants ;

D. — *Joseph de B.*, (1804-1836) ;

E. — *Paul de B.* mort en bas-âge.

F. — *Augustin de B.*, (1809-1873) ;

G. — *Constance de B.* née 1813, épousa en 1834 *François-Jules de PÉTIGNY de Saint-Romain*, mort en 1858, cinq enfants :

a. — *Maurice de P.*, mort en bas-âge ;

b. — *Maurice-Henri-Michel de P.*, né 1837, épouse en 1866 *Jacqueline de la Rochebrochard*, deux enfants : *François de P.*, marié à *Marguerite de Labarrière*, et *Xavier de P.*, marié à *Marguerite Bodinier*, deux enfants ;

c. — *Marie-Lucie de P.*, née 1840, épousa en 1864 *Prosper Eugène HUET DE FROBERVILLE*, quatre enfants :

*Pierre Huet de F.*, marié à *Dlle de Falendre*, cinq enfants ;

*Lucien H. de F.*, marié à *d<sup>elle</sup> Guimbaud*, trois enfants ;

*Jules-Laurent H. de F.*, marié à *d<sup>elle</sup> de Hauteclouque*, trois enfants ;

*Jeanne H. de F.*, mariée à *M. de Baulaincourt* ;

d. *Jules-Raoul de P.* (1846-1870).

e. — *Constance-Julie de P.*, née 1854, épousa 1877 *Henri-Thierry de Ville d'Aray*, six enfants :

*Marc-Antoine T. de V. d'A.*, marié à d<sup>lle</sup> de *Moers* ;

*Raoul T. de V. d'A.* ;

*Arthur-Lucien T. de V. d'A.*, marié à *Eveline Jacquelin* ;

*Maurice-Henri-Eugène T. de V. d'A.* (1887-1888) ;

*Jean-René-Marie T. de V. d'A.* ;

*Germaine-Marie-Solidad T. de V. d'A.*

---

# NOTE

sur deux nouveaux ateliers néolithiques à Pezou et à Danzé

par M. G. RENAULT.

---

**Atelier de Beauvcir.** — Cet atelier m'a été signalé dernièrement par notre collègue M. Edouard Verdier, sculpteur ; il était d'ailleurs connu depuis longtemps dans le pays, et l'un des propriétaires du terrain sur lequel il s'étend, M. Minier, avait ramassé autrefois de nombreux instruments en pierre taillée, naturellement les plus beaux, et il en avait, paraît-il, distribué et expédié une quantité importante ; le Musée de Vendôme avait été oublié. On s'étonne cependant que cette station soit restée jusqu'ici ignorée de la Société, et cela laisse bien supposer qu'il y a encore des découvertes à faire dans notre région.

La station dont il s'agit se trouve au long du coteau que l'on remarque à gauche de la ligne du chemin de fer de Pezou, et presque en face de l'usine de Fortunas. Ce coteau, exposé au sud-est, fut défriché à une époque que j'ignore, en vue d'y planter de la vigne. Comme il est d'usage en pareil cas, on le débarrassa des pierrailles qui l'encombraient, travail qui se poursuit encore aujourd'hui au fur et à mesure des labours ; ces pierres déposées en tas constituèrent ce que l'on appelle des *mergers*, comme il s'en trouve encore dans nos environs, à Thoré et ailleurs. Puis ces pierres furent reprises, cassées et charroyées sur les routes. Des centaines de mètres cubes furent ainsi enlevés de l'endroit. Or, il y avait dans cette masse une grande

quantité de silex taillés et de déchets de taille, et M. Minier semble être le premier qui s'en aperçut. Aujourd'hui, on trouve encore dans cet endroit et sur une vaste étendue que je n'ai pas pu reconnaître dans une seule visite, un grand nombre d'instruments ébauchés ou cassés, de lames ou d'éclats, et d'outils de fortune, c'est-à-dire n'ayant servi que provisoirement et pour des besoins immédiats, et rejetés presque aussitôt à cause de leurs imperfections. Je mets sous vos yeux les objets que nous avons recueillis, M. Verdier et moi, et qui représenteront au Musée, l'atelier néolithique de Beauvoir ; ils n'offrent rien d'assez remarquable pour en faire une étude digne d'être relatée au bulletin. J'en donne seulement la nomenclature que voici :

Percuteurs : 1 très gros, 1 petit, 1 en forme de pilon avec tranchant de ciseau à l'autre bout.

Rabots : 2.

Nucleus : 1 moyen, 1 petit parallélipédique. 1 pierre de jet nucléiforme.

Racloirs : 2.

Scies-racloirs : 2.

Lames-encoches à perçoirs obliques: 6; à perçoir droit, 1.

Perçoirs : 6.

Burin-perçoir : 1.

Grattoirs variés : 7.

Instruments dits retouchoirs : 4.

Haches ébauchées et fragments : 5.

Instruments divers et éclats : 10.

Lissoir (?) à facettes : 1.

En résumé, l'atelier de Beauvoir est purement néolithique et de l'époque robenhausienne ; il ne semble contenir aucun instrument poli, fait déjà constaté dans plusieurs autres de notre région, les polissoirs ne se trouvant pas d'ordinaire dans les ateliers de taille. Il ne présente pas, autant que j'en peux juger par cette étude sommaire, de caractéristique à signaler si ce n'est la présence d'un grand nombre de lames à encoches.

**Atelier de la Jarrietterie** : En 1902 j'ai eu l'honneur de remettre à la société (1) une note concernant la découverte d'un atelier néolithique au Neufmanoir près de Danzé ; Au cours de ce petit travail j'ai signalé que notre érudit collègue M. Alexandre en avait reconnu un autre à peu de distance de celui-là (700 à 800 m.) et je me plaisais à penser qu'il voudrait bien nous faire une communication à ce sujet. Il est vrai que, faute de temps, il n'avait fait que l'entrevoir, et que, d'autre part, l'endroit est très éloigné de Mondoubleau et peu accessible de ce côté ; mais en revanche, il est contigu à ma propriété, et c'est sans doute pour cette raison que, dans une pensée délicate et par un scrupule dont j'ose le blâmer, notre collègue m'a laissé le soin de relater une découverte dont tout le mérite lui appartient.

La station dont il s'agit se trouve dans un champ cultivé, situé au lieudit *La Jarrietterie* entre le Neufmanoir et les Usages de Motteux, et bordé de deux côtés par des chemins. Il est en légère pente vers une prairie où coule le ruisseau de l'étang, et exposé au nord ; son étendue est de 1 à 2 hectares. Etant en culture on a du souvent y ramasser des pierres — des silex taillés! — pour les prestations. Malgré cela il en reste assez et d'assez typiques pour qu'il n'y ait aucun doute sur leur origine. Je vous présente ici ceux que j'ai recueillis. Comme pour ceux de Beauvoir, je vous demande la permission de vous expliquer les particularités ; mais pour ne pas encombrer notre bulletin de détails qui ne sont intéressants que lorsque l'on a les objets ou des dessins sous les yeux, je me bornerai à en joindre à ma note, la liste sommaire que voici :

- 1 Bloc ou Enclume taillé tout autour et présentant le plateau de percussion avec étoilures caractéristiques.
- 3 Percuteurs dont 1 gros et 2 petits à facettes ;
- 1 Gros Nucléus et 1 petit de forme pyramidale ;
- 1 Lame de dégagement ou couteau ;

(1) Voir Bulletin 4<sup>e</sup> trimestre, p. 282.

- 1 Scie à talon ;
  - 2 Rabots ;
  - 2 Raclours du type moustérien ;
  - 1 Gros bec de perroquet ayant, en petit, l'aspect de nos serpes ou gouëts actuels ;
  - 2 Grattoirs ;
  - 10 Perçoirs variés dont 1 remarquable, en forme de cœur et 1 autre à 3 pointes, subtriangulaire ;
  - 1 Tranchet ;
  - 7 Instruments de forme triangulaire, de dimensions variées, épais, présentant d'un bout une pointe carénée et de l'autre un large tranchet ;
  - 1 Sorte de coin, épais ;
  - 2 Outils dits Retouchoirs, mais dont l'usage est mal déterminé ;
  - 12 Petites lames et outils, fragments plus ou moins intéressants.
  - 1 Hache taillée à petits éclats, entière ;
  - 1 Hache ébauchée ;
  - 6 Fragments de haches dégrossis, ébauchés ou taillés ;
  - 1 Pointe de pic, bombée, carénée, intéressante ;
- Aucun objet ne porte de traces de polissage.

L'atelier de la Jarrietterie est donc, comme le précédent, robenhausien. *L'enclume* et les grands *tranchets à pointe* semblent constituer sa caractéristique mais il serait téméraire de dire qu'il est plus ancien que celui de Beauvoir.

G. R.

---

# DENIER INÉDIT DE BOUCHARD

Comte de VENDÔME

---

Le Musée de Vendôme a eu la bonne fortune de pouvoir acquérir une nouvelle monnaie inédite de notre pays. C'est un denier de Bouchard, inconnu à Cartier et à Poey d'Avant, mais dont l'obole avait été publiée par celui-ci (n° 1811, pl. XXXVII, n° 1).

En voici la description :

BOCARD COMES. Variété du type tournois. Entre deux piliers ou tours, porte d'église romane, du sommet de laquelle part une tige qui supporte une rosace à six feuilles. — Au-dessous, étoile à six pointes aiguës, avec un trou au centre. (Ces étoiles sont souvent appelées molettes d'éperon par les numismatistes.)

R. VIDOCINENSIS. † Croix pattée cantonnée d'un anneau au 1<sup>er</sup>.  
Billon. Poids 1<sup>re</sup>.02.



Cette monnaie est d'un bon style et en parfait état de conservation.

Poey d'Avant a classé à Bouchard V les oboles portant ce type qui, tout en se rapprochant du tournois, présente quelque réminiscence du primitif chartrain-vendômois. J'ai de mon côté, essayé de vérifier cette attribution, et



mon étude m'a conduit à entrevoir un travail beaucoup plus étendu.

Il est peut-être un peu téméraire de s'attaquer à la classification de l'éminent auteur des Monnaies féodales de France ; mais l'examen du type des monnaies locales dont notre Musée s'enrichit de jour en jour fait penser à une refonte complète de l'ordre établi et admis jusqu'à présent dans la numismatique du comté de Vendôme.

Il est presque certain, par exemple, que plusieurs pièces anonymes peuvent, par leur similitude avec d'autres qui portent le nom des comtes, être intercalées entre celles-ci dont elles ne sont que l'origine ou la variante.

Pour en revenir au denier présenté aujourd'hui, mon opinion personnelle est qu'il pourrait aussi bien appartenir à Bouchard VI qu'à Bouchard V. De même je suppose que les pièces que Poey d'Avant a données au premier peuvent vraisemblablement être attribuées au deuxième : rien ne vient ne s'y opposer.

Alors que notre denier et les quatre variétés d'oboles qui lui correspondent sont d'un style relativement soigné, les monnaies classées à Bouchard VI sont d'une facture lourde et inélégante ; de plus, ces dernières portent encore le V venant de l'ancien type vendômois dont il rappelle les handelettes.

Nous trouvons ce V d'abord sur les pièces attribuées à Jean III ; sur celles qui sont données à Jean IV, il n'existe plus ; pas davantage sur les oboles de Pierre de Montoire au type carré ; mais il reparait sur celles que Poey d'Avant classe à Jean V. N'y aurait-il point lieu d'intervertir cet ordre, de passer à Jean IV ce qui est attribué à Jean V, et réciproquement ?

M. Cartier a déjà failli le faire, et je serais tout disposé à adopter cette classification.

Le denier présenté aujourd'hui, qui n'a que peu de chose de l'ancien type, pourrait être de la fin de Bouchard V ou du commencement de Bouchard VI. M. Cartier signale la présence de quelques oboles semblables dans le trésor de

Beaugency, qu'il croit avoir été enfoui vers 1270 ; ces oboles étaient fleur de coin, donc en circulation depuis très peu de temps. Si cette date d'enfouissement était à peu près exacte, notre pièce serait de Bouchard V qui mourut en 1271.

Mais que resterait-il alors comme monnaie de Bouchard VI ?

Celui-ci prit possession de son domaine après l'année 1315 (*de Pétigny*). Or, à la fin de cette même année 1315 parut le règlement célèbre qui fixa la taille et l'aloi de nombreuses monnaies féodales parmi lesquelles figurent celles de Vendôme.

Ce règlement fut une telle gêne pour les barons que la plupart de ceux dont les ateliers étaient visés cessèrent leur fabrication. M. de Pétigny dit que Bouchard VI céda son droit de monnayage au roi Philippe le Long en 1320 ; mais il est probable qu'il arrêta la frappe de ses espèces bien avant cette date.

Usa-t-il seulement de ses prérogatives monétaires ?

M. Cartier dit qu'à la suite de l'ordonnance de 1315, les coins de la monnaie de Vendôme furent délivrés à Guillaume Deshayes, son procureur, par le bailli de Tours.

Dans les monnaies portant le nom de Bouchard, je n'en vois qu'une qui pourrait avoir été frappée avec ces coins : c'est le denier de la planche XXVI, n° 21, de Poey d'Avant, dont le chatel tournois se rapproche sensiblement de celui qui figurait sur les monnaies du roi — Ce denier est attribué à Bouchard V.

Pour me résumer, je pense qu'il y aurait lieu, tout en rendant hommage à l'œuvre immense de Poey d'Avant, de reprendre le classement des monnaies vendômoises d'après les différents types et les documents parus depuis son travail.

L. LETESSIER.

---

## CHRONIQUE

---

A la séance du mois d'Avril, nos Sociétaires ont pu voir une photographie que nous avons reçue de notre collègue M. Leroyarmier. Cette photographie représentait un vieux bâtiment, appelé à disparaître pour faire place à une construction moderne, et qui dépend de l'immeuble, situé rue Ferme n° 6.

Ce n'est autre chose que la tour d'angle Ouest de l'ancien mur d'enceinte de la rue Ferme. Cette tour était cylindrique dans la partie saillante en dehors du mur, et à pans coupés vers l'intérieur de l'enceinte. Elle donnait, en plan, une figure tout à fait irrégulière et difficile à décrire.

On sait qu'un mur de défense en effet ferait la rue Ferme à l'Ouest; il commençait au bas de la roche de la Capitainerie et se poursuivait perpendiculairement au Loir, en laissant le passage par une porte appelé *Porte Saint-Jacques*, à cause de la proximité de la chapelle Saint-Jacques de Bourbier.

Arrivé proche la rivière, ce mur tournait à angle droit, cet angle étant couvert par la tour en question, et sa nouvelle direction était parallèle au Loir. C'est au travers de ce deuxième mur qu'était percée la porte dite du Pont-Neuf encore existante, et dépendant de l'immeuble situé au n° 10. Il se terminait vers le pont Saint-Bié par une tour d'angle qu'on voit encore dépendante de la maison n° 22 de la même rue Ferme. Puis un autre mur, faisant angle droit avec ce dernier, revenait vers le rocher au bas de la Rampe du Château, non sans laisser encore passage par une porte dite *Porte d'Amont*.

De cette façon la rue Ferme était tout à fait fortifiée et justifiait son nom de *via Firma*, *rue forte* ou *fortifiée* dont on a fait la *rue Ferme*.

Il est à coup sur regrettable que cette petite tourelle qui fait partie des défenses anciennes du château vienne à disparaître; mais les Archéologues ne peuvent pourtant être à ce point tyranniques que de jeter la pierre aux propriétaires tentant de faire de leurs immeubles des habitations plus confortables.

Avec cette tour, un reste du mur d'enceinte va disparaître; il est d'une longueur d'environ 7 mètres et d'une épaisseur de 2 mètres, séparant le n° 6 en question, du n° 4 à côté.

Ce n° 4 appartenant à Madame Veuve Buffereau n'était pas jadis

dans la rue Ferme, car il se trouvait hors la porte saint Jacques. C'était là les dépendances du moulin de la Fontaine, appelé aussi *Moulin aux Proust*, anciennement Moulin de Courtiras; il appartenait à l'Hôtel-Dieu, en vertu d'un acte du 16 octobre 1366 qui en faisait cession à l'Hôtel-Dieu, par le chapitre Saint-Georges (1).

La tourelle en question avait un mur d'une épaisseur d'environ un mètre. La flèche de l'arc qu'elle formait en plan dans la partie avançante à l'extérieur de l'enceinte était d'environ 1 m. 50; mais un pan coupé, du côté intérieur donnait, comme nous l'avons constaté, aux chambres qu'elle contenait, superposées l'une à l'autre, une forme très irrégulière.

Elle se partageait ainsi en trois étages. Celui du bas servait de eave et dut être percé à l'extérieur dans les temps modernes par une porte donnant sur la rivière, c'est-à-dire hors l'enceinte.

Un autre, s'ouvrant au rez-de chaussée vers l'intérieur, au-dessus de 3 ou 4 marches, ne prenait jour que par une porte d'accès. Cette pièce pouvait servir de corps de garde et devait, vers le nord être munie de barbicanes ou meurtrières dont les traces ont disparu, sous les enduits successifs.

Enfin à l'étage au-dessus, la chambre était percée de deux portes qui permettaient le passage du chemin de ronde se coupant là à angle droit. Ces portes étaient à ogives surhaussées, ce qui permettait de les dater de l'époque du XIII<sup>e</sup> ou XIV<sup>e</sup> siècles. Vers l'extérieur, c'est-à-dire du côté de la rivière, on avait, au cours des âges percé une fenêtre du même modèle que les portes. Mais cette fenêtre a dû n'être établie que bien postérieurement à la construction de la tour. Il est évident qu'elle était incompatible avec la défense raisonnée de la forteresse, et elle a dû remplacer des meurtrières dont on ne voit plus trace aujourd'hui.

Nous avons cru devoir arrêter quelques instants l'attention de nos lecteurs sur ce petit monument sans cachet artistique du reste, qui va disparaître, et se trouve être un des derniers vestiges des fortifications antiques du château de Vendôme, dans sa partie basse, celle qu'on appelait la Baille extérieure, c'est-à-dire hors de la citadelle même.

R.S.V.

(1) Table des Biens de l'Oratoire à la Bibliothèque de Vendôme, p. 141.

---



# CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

*Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault.*

Un volume in-8°. Prix : **10** francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, EDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDÔME : LIBRAIRIE Rouilly, 15-17, RUE POTERIE

# CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE

DE LA TRINITÉ DE VENDÔME

*Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS*

Quatre volumes in-8° au prix de **12** francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDÔME : Rouilly

Prix réduit pour les membres de la Société qui devront s'adresser au Secrétaire de la Société Archéologique, ou à M. GJARD, au Musée de Vendôme

# GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par PAUL MARTELLIÈRE

*1 volume in-8°, Prix : 8 francs*

Orléans, HERLUISON, editeur, rue Jeanne d'Arc — Vendôme, librairie Rouilly

# RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDÔME

PAR G. LAUNAY

*Vendôme, 1889 — in-8° — Prix : 3 francs*

# TABLE MÉTHODIQUE

des 40 premières années du

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire  
du Vendomois (1862-1901)

Dressée par M. ERNEST PELTEREAU

*Vendôme, 1902. — Prix 2 francs 50*

LA COMMUNAUTÉ D'HABITANTS ET L'ÉCHEVINAGE DE LA VILLE DE VENDÔME

## Histoire Municipale de Vendôme avant 1789

PAR A. DE TRÉMAULT

*Vendôme, Empaytaz, 1904. — Un vol. in-4°, prix : 6 fr. »*

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre, 2 fr. — L'année entière, 7 fr. 50  
Pour les trois derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée

Le gérant : A HUGUET

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DE

VENDOMOIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)

3<sup>e</sup> TRIMESTRE

(JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE 1906)

SOMMAIRE

Liste des Membres présents à la séance du 42 juillet 1906. . .	137
Description sommaire des objets entrés au Musée depuis la séance d'avril 1906 . . . . .	138
Bibliographie. . . . .	141
<i>Commentaire sur deux chartes vendômoises du XI<sup>e</sup> siècle,</i> par R. de Saint-Venant . . . . .	146
<i>Cassandre Salviali et la Cassandre de Ronsart,</i> par M. Jean Martellière . . . . .	169
<i>Note sur un nouveau polissoir,</i> par M. G. Renault. . . . .	184
Chronique. . . . .	186

VENDOME

TYPOGRAPHIE F. EMPANTAZ; G. VILETH, St.

1906





SOCIÉTÉ  
ARCHÉOLOGIQUE

*Scientifique & Littéraire*

DU VENDOMOIS

---

45<sup>e</sup> ANNÉE -- 1906

---

3<sup>e</sup> TRIMESTRE

---

(JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE)

*176<sup>e</sup> Réunion générale. — Séance publique du 12 juillet 1906*

---

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendomois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 12 juillet 1906, à deux heures.

Étaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président ; Bonhoure, secrétaire ; Renault, conservateur du Musée ; Chanteaud, trésorier ; de Sachy, membres du Bureau ;

Et MM. Bonnigal, Bourgoin (Alphonse), Bourgoin (Victor-René), l'abbé Brisset, Denizot, Girault, de Lavau (Louis), Maziaux, l'abbé Ouvray Ripé (Clovis), Verdier.

M. le Président déclare la séance ouverte.

## MUSÉE

---

*M. Renault, conservateur, présente les objets entrés au Musée depuis la dernière séance et en donne la description sommaire.*

Nous avons reçu :

De l'ADMINISTRATION DES BEAUX-ARTS :

**Après la pluie :** tableau de *M. Charles Busson*, de Montoire ; — Salon des Artistes français, 1904 :

Paysage de fin d'été ; une nuée sombre et épaisse vient de passer et continue à se déverser dans un lointain admirablement rendu. Au premier plan, dans une prairie, le lit d'un cours d'eau presque asséché par les rigueurs de l'été ; dans un gué que domine une passerelle rustique la pluie a fait couler une mince nappe d'eau. Des vaches qui paissaient dans le voisinage se sont empressées d'y venir s'abreuver. L'herbe est encore tout imprégnée de l'ondée qui vient de la coucher ; on a le sentiment d'une violente averse. Mais le soleil reparait et éclaire de pâles rayons les sommets déjà jaunis des peupliers ; la pluie est passée.

Je ne saurais oser une critique artistique de cette belle peinture, mais il m'est permis de constater que le talent de notre vénérable compatriote se maintient plus alerte, plus consciencieux, plus grand que jamais. Cette toile ne le cède en rien à celles que nous possédons déjà du même artiste et qui sont l'honneur de notre Musée.

Dimensions avec le cadre : largeur 1<sup>m</sup>05 ; hauteur 0<sup>m</sup>92.

---

Don de M<sup>me</sup> IRVOY, de Grenoble :

**Sentinelle Gauloise :** *Statue en plâtre* par feu notre compatriote **Aimé Irvoy** ; (hauteur 2<sup>m</sup>20). — Cette belle œuvre, exposée au salon de 1878, y fut très remarquée et valut une médaille à son auteur :

Le Gaulois, au torse nu, est ceint d'une peau de loup et coiffé du casque ailé ; il tient d'une main sa lance dont le talon repose sur le sol ; de l'autre une conque marine en guise de trompe. La musculature puissante, le modelé savamment anatomique, l'attitude énergique, tout concourt à faire de cette *Sentinelle Gauloise* de grande allure, une des meilleures œuvres d'Irvoy. Aussi ses compatriotes ne manqueront pas de venir tous admirer cet ancêtre imposant. Je suis sûr d'être leur interprète en adressant à M<sup>me</sup> Irvoy leurs vifs remerciements pour sa générosité et pour son pieux souvenir envers la ville natale de son mari.

---

Don de M. ALBERT AVIAT, à Vendôme :

**La Tour de Fréteval**, gravure à la pointe sèche et avant toute lettre, par le donateur ;

C'est sur ma demande que M. Aviat a bien voulu aiguiser son habile burin pour nous conserver une reproduction aussi artistique que fidèle de cette vieille tour si intéressante, mais dont la ruine nous avait semblé menaçante à la suite de certains travaux heureusement arrêtés. Comme on sait, M. Albert Aviat est un habitué du salon des Artistes français où ses œuvres sont admises et toujours remarquées, quand ses fonctions dans la Compagnie du chemin de fer d'Orléans lui laissent assez de loisirs pour en préparer. Nous le remercions bien vivement de son aimable attention.

---

Don de Mlle D. DE TRÉMAULT :

**Un médaillon en plâtre par M. H. Antoine Chapu.** — Il représente le profil du *docteur Lombard*, médecin en chef des jeunes aveugles, en 1853, et ami de la famille de Trémault. S'il est vrai que ce personnage soit un inconnu pour nous, nous n'en sommes pas moins heureux de posséder une œuvre du grand sculpteur que fut Antoine Chapu (1822-91), 1<sup>er</sup> grand prix de Rome en 1855 et auteur de tant de travaux célèbres, comme *Jeanne-d'Arc écoutant ses voix*, 1870 ; le tombeau de Mgr Dupanloup, 1886, et la statue funéraire de la duchesse d'Orléans que l'on voit dans la chapelle de Dreux.

---

Don de M. PAUL MARTELLIÈRE, de Pithiviers, notre collègue :

**Portrait d'Anthoine de Loménie, chevalier « Conseiller du Roy en ses conseils, secrétaire de ses comendemens »** ; ancienne estampe par Montcornet. On sait que ce personnage fut seigneur de la Ville-aux-Clers du temps d'Henri IV. Ses armoiries se voient en haut de l'estampe.

---

Par acquisition :

**Une plaque de cheminée** provenant de la maison ancienne qui porte le numéro 62 de la rue Poterie ; cette plaque porte des armoiries surmontées d'une couronne de marquis qu'il convient sans doute de rechercher dans les familles qui ont possédé cette maison, mais que nous n'avons pas réussi encore à identifier.

---

Don de M. LEROY MARMIER, rue Ferme, notre collègue :

**Photographie de la tourelle d'angle de la baille du château de Vendôme, du côté du pont Saint-Georges** ; cette tourelle devant être démolie, M. Leroy marmier, propriétaire de l'immeuble, a pris la judicieuse précaution de la faire photographier et a eu l'amabilité d'offrir une épreuve à la Société.

**Une pierre sculptée** provenant des terrassements pratiqués dans cet endroit ; c'est un cube de pierre tendre dont trois faces présentent chacune une cavité hémisphérique traversée par une mince cloison ménagée dans la pierre ; dans la face du milieu cette cloison est verticale, tandis qu'elle est oblique dans les deux autres ; j'ignore encore la destination de cette pierre bizarre.

---

Don de M. ROYAU, notre collègue :

**Une girouette ancienne** provenant de la maison de la rue Poterie dont nous venons de parler ; elle est en forme d'écu avec la silhouette d'un *hibou* découpée à jour, et surmontée d'une couronne de comte.

Une autre **girouette** en tôle découpée et représentant une *tête de dragon*.

---

Dons anonymes :

Une petite **balance-trébuchet** ancienne avec ses poids.

Une **paire d'anciennes lunettes**, à gros verres ronds.

Un lot de **gros sous anciens**, les uns bordés par percussion, les autres lissés et polis ayant servi au *jeu de bouchon* si usité naguère.

---

Par acquisition :

**Une carte du Blaisois en 1630.**

**Deux cartes géologiques de notre région**, détaillées et établies sur la carte topographique de l'État-major sous la direction de MM. les Ingénieurs en chef des Mines. L'une est la feuille du Mans, n° 93, l'autre celle de Beaugency, n° 94 ; Vendôme se trouve vers le sud et à peu près au centre des deux.

---

## NUMISMATIQUE

---

M. Letessier décrit les monnaies et médailles entrées au Musée.

Par acquisition :

**Une pièce d'argent** de 15 sols, à l'effigie de Louis XVI, datée de 1791, en excellent état de conservation.

**Un jeton banal**, de petit module, en cuivre, portant d'un côté une croix évidée terminée par quatre fleurs de lis, avec une autre fleur de lis au centre. Légende AVE MARIA. L'autre côté est anépigraphe, et porte une tête à droite entourée de rosaces autour desquelles serpente un cordon.

**Une médaille** commune, souvenir de l'exposition de 1889.

---

Par don :

1<sup>o</sup> de M. l'abbé PLAT.

**Un méreau** en cuivre de la collégiale de Saugues (Haute-Loire).

Cette pièce vient d'être décrite dans les procès-verbaux de la Société Française de Numismatique (séance du 6 janvier 1906).

Ces méreaux qui portaient dans le patois local les noms de Beus, ont été frappés pendant la période de 1369 jusqu'en 1625. La pièce que nous avons sous les yeux diffère comme coins de celles qui est reproduite dans la Revue Numismatique. Nous en prenons la description dans celle-ci :

Champ portant d'un côté l'image d'un évêque mitré de profil à droite, et de l'autre une crosse, deux fleurs de lis et une étoile formée de quatre pointes (sur notre exemplaire cette étoile est remplacée par une crossette).

R/ Croix bouletée, ayant chaque extrémité terminée par trois points et cantonnée de quatre points. Cercle d'un trait suivi d'un cercle de points (sur notre exemplaire le cercle d'un trait n'existe pas et les points sont autrement disposés).

L'auteur de l'article de la Revue pensait qu'il existait d'autres variétés de ce méreau que celles qu'il a fait graver. — La nôtre vient confirmer son hypothèse.

---

De M. ADET-FRETTE à Villechauve :

Deux douzains de Henri IV et une autre douzain contremarqué d'une fleur de lis, provenant du petit trésor qu'il a découvert et qui est décrit dans ce bulletin.

Du même : un sol de Louis XVI en métal de cloche.

---

De M. ROYAU :

**Empreinte en cire d'un sceau** de l'abbaye de Saint-Georges-du-Bois : Image équestre de Saint-Georges terrassant le dragon, avec cette légende : « Scel des contracts de Saint George du bois ».

Nous regrettons vivement de n'avoir que l'empreinte de ce sceau circulaire du XII ou XIII<sup>e</sup> siècle qui servait à valider les actes passés au nom de cette importante abbaye, et nous ignorons où il se trouve.

---

*Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.*

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

Ouvrages entrés à la Bibliothèque de la Société depuis le 20 juin 1906 jusqu'au 2 octobre.

I. — DONNÉS D'AUTEURS OU D'AUTRES :

— De l'auteur, M. Édouard Piette (Voir *Bulletin* 1905, p. 140) : *Gravures du Mas d'Azil et Statuettes de Menton*, Paris, 1902.

(Tirage à part des Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris).

*Études d'Ethnographie préhistorique* (extraits de l'*Anthropologie*) :

VI. — *Notions complémentaires sur l'Asylien* (déc. 1903).

VII. — *Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du Renne* (mars-avril 1904).

VIII. — *Les Écritures de l'âge glyptique* (février 1905).

Lettre de faire part du décès de l'auteur (5 juin 1906).

— De M. Pierre Plessis, notre collègue :

*Le Baptême*, poème, 3<sup>e</sup> édition, Paris, 1906.

— Supplément et deuxième Supplément à la *Petite Flore des champignons* les plus vulgaires, publiée en 1903 par R. Bigeard.

— Commission permanente des **Congrès Internationaux de Photographie**, Congrès de la *Documentation Photographique*, qui se tiendra à Marseille, le 10 octobre prochain.

## II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

— *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris. Comptes rendus des séances de l'année 1906 : bulletin de mars-avril (lire : le culte des menhirs dans le monde celtique, et l'analogie des objets trouvés dans l'oppidum de Stradonitz, oppidum boïen construit au cours du 1<sup>er</sup> siècle, avec ceux trouvés à Bibracte, l'ancien oppidum des Eduens); bulletin de mai (reproduction d'une page de la première édition des *Chroniques de Gargantua*); mesures des enceintes de villes de la Gaule Romaine au 1<sup>er</sup> et au 1<sup>ve</sup> siècles; bulletin de juin;

— **Romania**, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Ant. Thomas, Paris, tome XXXV, n<sup>o</sup> 138 (avril 1906), n<sup>o</sup> 139 (juillet).

— *Société Dunoise*, *Archéologie, Histoire, Sciences et Arts*, Châteaudun. Bulletin trimestriel, n<sup>o</sup> 146, juillet 1906.

— *Les Annales Fléchoises et la Vallée du Loir* (Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de la Flèche), revue historique, archéologique, artistique et littéraire, paraissant tous les deux mois, la Flèche. Tome III, fasc. de mai-juin 1906, et de juillet-août.

— *Société d'Études des Hautes-Alpes*, Gap. Bulletin trimestriel, V 2 année, 3<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 18 (2<sup>e</sup> trimestre 1906); n<sup>o</sup> 19 (3<sup>e</sup> trimestre).

— *Revue de Loir-et-Cher*, Blois ; 19<sup>e</sup> année, 1906, nos 221-222 (mai-juin) ; nos 223-224 (juillet-août).

— *Revue Mabillon* (Archives de la France monastique), Ligugé-Chevetogne (Belgique). 2<sup>e</sup> année, 1906, n<sup>o</sup> 2 (août).

— *Société d'Histoire Naturelle de Mâcon*, Mâcon. Bulletin trimestriel, 2<sup>e</sup> volume, année 1906, n<sup>o</sup> 19 (mars), n<sup>o</sup> 20 (juin).

— *Revue Historique et Archéologique du Maine*, Le Mans. Tome 59<sup>e</sup>, année 1906, 1<sup>er</sup> semestre.

— *La Province du Maine*, revue mensuelle de la Société des Archives Historiques, Laval. Tome 14<sup>e</sup>, année 1906, fasc. de juin (St-Turibe, évêque du Mans, disciple de St-Julien, est mort en 496 ; donc le maître Julien ne peut avoir vécu ni au 1<sup>er</sup> ni au 2<sup>e</sup> siècle) ; fasc. de juillet (fin de St-Turibe) ; fasc. d'août, fasc. de septembre (La mort de St-Julien à St-Marceau, Note sur les noms de lieux anciens).

— *Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, Laval. Bulletin trimestriel, 2<sup>e</sup> série, tome 22<sup>e</sup>, année 1906, n<sup>o</sup> 69, n<sup>o</sup> 70.

— *Société d'Horticulture de l'arrondissement de Meaux*, Meaux. Bulletin, 68<sup>e</sup> année, 1906, n<sup>o</sup> 4.

— *Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, Orléans. *Bulletin*, tome XIV, n<sup>o</sup> 183, année 1905, 4<sup>e</sup> trimestre ; tome XV, n<sup>o</sup> 184, année 1906, 1<sup>er</sup> trimestre.

*Mémoires*, tome 30<sup>e</sup>, 1906 (rempli par le Cartulaire de Sainte-Croix d'Orléans, 814-1300), précédé d'une savante introduction de M. Jarry, avec essais d'identification de noms de lieux ; on y trouvera des personnes et des choses vendomoises.

— *Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers. Bulletin trimestriel, 2<sup>e</sup> série, tome 10, année 1906, 1<sup>er</sup> trimestre (janvier-février-mars) ; 2<sup>e</sup> trimestre (avril-mai-juin).

— *Société Les amis des Sciences et Arts de Rochechouart*, revue scientifique, archéologique et agricole, paraissant deux fois par an, Rochechouart. Tome XV, année 1906, n<sup>o</sup> 2.

— *Revue de Saintonge et d'Aunis*. Bulletin de la Société des Archives Historiques, paraissant tous les deux mois, Saintes. 26<sup>e</sup> volume 5<sup>e</sup> livraison (1<sup>er</sup> septembre 1906).

— *Comité des Travaux Historiques et Scientifiques* :

. *Congrès des Sociétés Savantes* de Paris et des Départements, tenu à la Sorbonne, discours prononcés à la séance générale du 21 avril 1906 ;

Programme (10 exemplaires) du 45<sup>e</sup> Congrès qui s'ouvrira à Montpellier, le 2 avril 1907.

*Bulletin Archéologique*, année 1906, 1<sup>re</sup> livraison;

*Bulletin Historique et Philologique*, année 1905, nos 3 et 4;

*Bulletin de la Section des Sciences Économiques et Sociales*, année 1905; et Compte rendu du Congrès tenu à Alger en 1905.

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — ÉCHANGES :

I. — France.

— *Société d'Émulation d'Abbeville*, Abbeville :

*Bulletin trimestriel*, année 1906, fasc. 1 et 2 (renseignements sur la lignée des sires de Ligny issus du fils aîné de Jacques, bâtard de Bourbon-Vendôme.

— *Société d'Anthropologie de Paris*, publication bimestrielle, Paris. Bulletins et Mémoires, 5<sup>e</sup> série, tome VII, année 1906, fasc. 2;

— *Société nationale des Antiquaires de France*, Paris. Bulletins et Mémoires, publication trimestrielle; fascicule supplémentaire, 7<sup>e</sup> série, tome V, *Mémoires* 1904-1905;

— *Société de Borda*, Dax (Landes), Dax. Bulletin trimestriel, 31<sup>e</sup> année, 1906, 2<sup>e</sup> trimestre.

— *Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix*, Corbeil :

*Bulletin*, 3<sup>e</sup> année, 1906, 1<sup>re</sup> livraison;

— *Société des Sciences Historiques et Naturelles de Semur-en-Auxois*, Semur. Lettre invitant à la réunion à Alésia, le 13 septembre.

— *Société Archéologique de Tarn-et-Garonne*, Montauban. Bulletin archéologique et historique, tome 33<sup>e</sup>, année 1905, 1<sup>er</sup> trimestre, 2<sup>e</sup> trim., 3<sup>e</sup> trim., 4<sup>e</sup> trim.

— *Société Archéologique de Touraine*, Tours.

*Bulletin trimestriel*, tome XV, n<sup>o</sup> 5, 1<sup>er</sup> trimestre 1906, (janvier-mars); n<sup>o</sup> 6, 2<sup>e</sup> trimestre (avril-juin), contient une nouvelle lecture de la cloche de Marray, ayant pour p. et m. les époux de Ronsart-Louet.

— *Académie du Var*, Toulon. Bulletin, 73<sup>e</sup> année, 1905.

— *Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, Auxerre. Bulletin, 59<sup>e</sup> volume (9<sup>e</sup> de la 4<sup>e</sup> série), année 1905.



II. — Étranger.

— *Analceta Bollandiana*, revue trimestrielle, Bruxellis. Tomus XXV, année 1906, fasc. II (paru le 15 avril). (Lire article sur Saint-Silvain qui n'est autre que le dieu forestier du paganisme, surtout celui révééré à Levroux ; compte-rendu de trois ouvrages sur le bienheureux Agathange, un français, du P. Ladislas, un italien, et un éthiopien).

— *Société d'Archéologie de Bruxelles*, Bruxelles. Annales, publication périodique, *Mémoires, Rapports et Documents*, tome 20<sup>e</sup>, année 1906, livraisons I et II (lire et méditer Histoire de la maison rurale en Belgique, étude bien curieuse, vues de reconstitutions opérées d'après documents de tout genre).

IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS

— *Archives Historiques du diocèse de Chartres*, revue mensuelle, paraissant le 25 de chaque mois, Chartres. 12<sup>e</sup> année, 1906, n<sup>o</sup> 138 (25 juin), n<sup>o</sup> 139 (25 juillet), n<sup>o</sup> 140 (25 août), n<sup>o</sup> 141 (25 septembre).

JEAN MARTELLIÈRE.

---

# COMMENTAIRES

SUR

## DEUX CHARTES VENDOMOISES

DU XI<sup>e</sup> SIÈCLE

Par M. R. DE SAINT-VENANT

---

Bien que la publication des vieilles Chartes Vendômoises (1) entreprise par M. L'abbé Métais soit loin d'être achevée, on peut déjà y glaner des renseignements intéressants sur notre histoire locale.

C'est pourquoi nous voulons attirer l'attention sur deux pièces datées du commencement du XI<sup>e</sup> siècle et qui sont comprises sous les numéros 29 et 30 de cette publication.

Elles sont relatives aux rapports de l'évêque de Chartres avec les comtes de Vendôme à cette époque.

Nous considérons comme fastidieux d'en reproduire dans ce bulletin le texte latin qu'on trouvera dans la publication susdite, mais nous croyons pouvoir en donner la traduction ci-dessous :

### CHARTRE XXIX

TITRE (*en français*) donné à la Charte par M<sup>r</sup> l'abbé Métais : Fulbert, évêque de Chartres requiert son droit féodal sur le Château de Vendôme.

TITRE donné par le *Recueil des historiens des Gaules* (traduction) : A un certain homme appelé R. (Il réclame de lui l'hommage dû par un homme lige à son seigneur).

(1) Chartes vendômoises, par l'abbé Ch. Métais. — Vendôme, au bureau de la Société (1905).

*Texte de la Charte :*

6 D'un ami à un ami. — Fulbert à R. (1).

Voici ce que je réclame de vous : la sauvegarde pour ma vie et mes membres, ainsi que pour la terre que je possède ou que j'acquerrai d'après votre avis. Je réclame aussi votre aide contre tous, sauf la loi que vous devez à Robert (le roi Robert) (2). Le gîte (3) dans le *Castrum* de Vendôme, pour mon usage personnel et celui de mes fidèles qui vous en assureront la garde ; le commandement de vos hommes de guerre qui tiennent leur bénéfice de mon fief, sauf la foi qu'ils vous doivent ; la Justice sur la réquisition de *Sanction* et d'*Hubert* (4) et sur les querimonies des chanoines de notre église et d'après les lois de nos cours.

Si vous acceptez ces choses, je suis prêt à observer la convention que j'ai engagée avec vous. Si vous refusez, épargnez-moi alors la fatigue d'un voyage. Adieu.

Ainsi donc, c'est bien l'hommage dû par un homme lige à son seigneur, que réclame ici l'Évêque de Chartres. La pièce fait encore savoir (*in fine*) qu'entre Fulbert et Renauld il existait des pourparlers plus ou moins avancés au sujet de leurs rapports, soit comme évêques, soit comme seigneurs séculiers, pourparlers dont le détail n'est pas donné.

Cette Charte XXIX est reproduite par l'*Art de vérifier les dates*, dans la *Chronologie des Comtes de Vendôme*.

C'est sur elle que se fondent les Bénédictins pour faire savoir que les évêques de Chartres étaient autrefois suzerains du château de Vendôme.

Il faut tout d'abord remarquer ceci : les auteurs du

(1) Ce n'est qu'après avoir dûment consulté que nous nous sommes déterminé à traduire ainsi l'entête de cette charte : *Noto Notus R, Fulbertus*. — Il serait peut-être plus exact de dire : *D'un voisin à un voisin*. Mais cette locution nous a semblé trop familière en cette circonstance.

(2) Robert le Pieux, roi de France de 996 à 1031.

(3) *Receptus*. — Il s'agit là sans doute du droit de gîte très répandu au Moyen-Age.

(4) *Sanction* et *Hubert* semblent être là les gens de justice de l'Évêque. Mais *Hubert* pourrait bien être le vicomte *Hubert* qui paraîtra à la chartre suivante et dont nous nous occuperons tout à l'heure.

*Recueil des Historiens des Gaules* ne s'aperçoivent pas que par la simple initiale R la Charte désigne *Renauld*, évêque de Paris de 992 à 1016 qui fut en même temps comte de Vendôme de 1005 (1) à sa mort survenue en 1016 ou 1018. La preuve de cette erreur est le titre qu'ils donnent à cette Charte : *Ad R nobilem quemdam virum*. Mais, pour nous qui sommes plus familiers avec l'histoire du Vendomois, nous savons qu'il s'agit bien là du comte Renauld.

A nul autre, l'évêque de Chartres ne pouvait s'adresser dans ces termes pour réclamer les devoirs féodaux et notamment le droit de gîte dans le *Castrum* de Vendôme.

Mais il est aisé de voir que, si certain de son droit qu'ait été l'évêque de Chartres, il n'était pas tellement assuré d'être obéi que de donner à sa réclamation la forme d'une injonction impérative. Il louvoie, il redoute un refus ; il n'ose réclamer l'hommage personnel qui se faisait dans des formes quelque peu humiliantes pour le sujet. Il se contente des droits utiles, ceux que son puissant vassal ne pouvait guère refuser sans se mettre en lutte ouverte avec lui. Et encore la dernière phrase de sa lettre prévoit des difficultés dans l'acceptation. Presque en propres termes il dit : Si vous refusez, nos accords sont rompus et je ne me dérange pas pour aller vous voir.

Quel est cet accord ébauché entre eux ? La chose ne peut se savoir ; toujours est-il que Fulbert s'appuie sur cela pour obtenir ce qui lui tient au cœur, savoir : la reconnaissance de la vassalité du comté de Vendôme à l'égard de l'évêché de Chartres.

Comment donc cette suzeraineté des évêques de Chartres sur le comté de Vendôme s'était-elle établie ? Voilà ce qu'il est intéressant de rechercher.

\*  
\* \*  
\*

L'abbé Simon ne fait commencer la chronologie des

(1) Il ressort d'une Charte trouvée par M. l'abbé Métais aux Archives d'Indre-et-Loire, série H., 479, que Bouchard-le-Vénéral est mort au plus tard en l'an 1005. On trouvera cette chartre à la suite du Recueil de Chartes Vendômoises, aux *Addenda*.

comtes de Vendôme qu'à Bouchard le Vénérable (960 à 1005) sous le prétexte que son père Bouchard Ratepilate n'était comte qu'à titre d'office ; c'est-à-dire qu'il était comte promu par le roi, autrement dit simple officier de la couronne, et que son titre lui ayant été ainsi concédé par le pouvoir royal, il n'était pas comte héréditaire.

A notre avis, c'est là déjà une mauvaise raison. Cette concession en effet n'empêchait pas qu'il eût été bien vraiment connu comme comte de Vendôme.

Mais des recherches nouvelles, notamment celles de M. Bourel de la Roncière (1) sur ce personnage, tendent à prouver que ce Ratepilate (c'est-à-dire Chauve-souris) était lui-même comte par droit héréditaire.

Déjà, en mai 849, on trouve un *Burchardus* comme témoin d'une charte du comte Eudes de Blois (2.) Sa signature se trouve après celles du comte et de la comtesse de Blois, et encore après un certain Archambauld, non autrement qualifié. Ensuite se trouvent nommés vingt et un autres signataires. Or, comme l'habitude de l'époque était en général d'énumérer les témoins d'une charte par ordre d'importance, nul doute que ce Burchardus n'ait été un officier d'un rang élevé. M. l'abbé Metais, en note, indique que ce Bouchard pourrait bien être un comte de Vendôme, la coutume du temps étant de transmettre les noms du père au fils. S'il en était ainsi, ce Bouchard serait vraisemblablement le père de Bouchard Ratepilate.

Rien n'est moins certain, à vrai dire ; car nombre de Bouchard existaient à cette époque. Mais si ce Bouchard était comte de Vendôme, nous avons des raisons de croire qu'il était plutôt le grand-père que le père du Ratepilate. Bouchard-Ratepilate, en effet, ne mourut qu'entre 956 et 960 et déjà on rencontre un Bouchard intitulé *comes vel gra-*

(1) Charles Bourel de la Roncière, *Vie de Bouchard-le-Vénérable, comte de Vendôme*, etc. (Paris, Picard, 1892).

(2) Chartes Vendômoises, n° xvi.

*phio*(1) dans deux chartes de Saint-Martin de Tours du 22 mars 891 et du 5 juillet 905 (2).

Or, tous les auteurs s'accordent pour identifier ce *comes vel graphio* de l'an 891 avec le comte de Vendôme. Et en effet on n'en voit nulle part ailleurs qui puissent mieux le représenter.

Mais comment un homme déjà comte en 891, ayant déjà l'âge viril et capable d'être témoin, pourrait-il posséder encore le comté en 956 et même plus tard, soit l'espace de soixante-six ans au moins ? Sans doute la chose n'est pas matériellement impossible, mais elle est bien peu vraisemblable. Et il est beaucoup plus probable qu'il y eut là deux Bouchard : le premier qui est le *comes vel graphio* de l'an 891, le second surnommé Ratepilate (Chauve-souris), qui, nous le savons, fut un des conseillers de Hugues-le-Grand, duc de France, père de Hugues Capet (3).

Il nous paraît donc évident que l'abbé Simon aurait dû donner ce Ratepilate comme le premier de nos comtes héréditaires. Son fils Bouchard le Vénérable ne serait ainsi que Bouchard II. Mais, aujourd'hui que notre histoire locale est fondée, nous ne pouvons songer à changer la numération dans laquelle on a l'habitude d'établir la chronologie des comtes de Vendôme.

Il est clair que pour ce premier Bouchard de la fin du IX<sup>m</sup>e siècle, dénommé *comes vel graphio* (nous laissons de côté celui de l'an 849 qui n'est pas du tout prouvé comme comte), il peut très bien n'avoir été comte qu'à titre d'office. Car l'hérédité des fiefs n'était pas encore tout à fait érigée en coutume (4). Et les comtes du temps des deux premières races se trouvaient être de simples officiers

(1) *Grafio* est la latinisation du mot german *Graff* qui veut dire comte.

(2) Bourel de la Roncière, loc. cit. p. VIII.

(3) Bourel de la Roncière, *ibid.*

(4) C'est dans l'assemblée de Quercy-sur-Oise, en 877, que Charles-le-Chauve reconnut l'hérédité des fiefs. — Amédée Gabourg, Histoire de France.

nommés par la Couronne (1). On les affectait au gouvernement des *pagi* ou comtés, lesquels comtés formaient dans le principe les divisions administratives du territoire de la cité romaine. Or, cette cité romaine était devenue le *diocèse*.

Dans le désarroi où était tombée la monarchie carolingienne au cours de la seconde moitié du ix<sup>me</sup> siècle, le prestige des évêques avaient grandi au point que, dans leurs diocèses, ils avaient fini par absorber petit à petit tous les pouvoirs. Ils formaient véritablement la première puissance de l'État.

« Cette autorité des évêques remontait sans doute à la décadence carolingienne, alors que tous les pouvoirs publics s'étant évanouis, l'Eglise avait dû s'emparer, pour le salut même des peuples, du gouvernement temporel » (2).

Sans le consentement des évêques, en effet, aucun traité important n'était conclu par les rois.

Est-il étonnant que ceux-ci, dans les conditions misérables où ils se trouvaient réduits, se soient déchargés sur les évêques du soin de nommer dans leurs diocèses les officiers les plus capables d'administrer les comtés ? Les évêques étaient sur place, meilleurs juges que quiconque en pareille matière. Il n'est donc pas téméraire de croire qu'au moins pour ce qui était des comtés de minime importance, ceux dont les titulaires ne devaient pas posséder une puissance susceptible de porter ombrage au pouvoir royal, les

(1) On peut assimiler ces comtes aux sous-préfets d'aujourd'hui ; mais ils cumulaient les trois pouvoirs : militaire, administratif et judiciaire.

(2) Charles Bouchet. (Biblioth. de Vendôme, Fonds Bouchet, chemise II, dossier 2, pièce 11, page 9). Ce même sujet est traité par Lavisse (Bayet) dans son histoire de France (t. II, vol. I, 1903, p. 81), dans ces termes : « Au milieu de tous ces événements où sombrait tout ce qui avait jusqu'alors paru glorieux et désirable, les esprits troublés éprouvaient un impérieux besoin de se rattacher à quelque principe qui fut supérieur aux coups incessants du sort. » Il s'agissait là des invasions des Francs, (v<sup>e</sup> siècle). Mais la situation au moment de l'invasion des Normands devait faire naître les mêmes sentiments.

évêques, par une délégation tacite ou expresse du souverain aient assumé la charge, en cas de vacance, de pourvoir à la nomination des comtes.

Et la chose à pu être ainsi, surtout au temps des invasions normandes, alors que les peuples désorientés avaient perdu confiance en des chefs incapables ou malheureux qui laissaient les provinces en proie à l'anarchie ; alors aussi que les rois avaient peine à protéger contre leurs nombreux ennemis, intérieurs ou extérieurs, leur puissance affaiblie.

Pour ce qui regarde nos régions, si on voit les évêques de Chartres prétendre à la suzeraineté sur le comté de Chartres même, du moins ne les surprend-on pas à chercher à faire prévaloir les mêmes droits sur ceux de Blois et de Châteaudun (1) Mais il faut dire que, de bonne heure, les trois comtés dont nous parlons avaient été réunis en une seule main. Et les prélats ne se sentirent plus la force de réclamer foi, hommage et obéissance à des comtes qui s'appelaient Robert-le-Fort et Eudes et ajoutaient à leur puissance comtale celle de ducs d'entre Seine-et-Loire, en attendant que leurs descendants devinssent rois de la France elle-même.

Des cent dix comtés répandus sur le territoire composant la France actuelle (2), dont quelques uns étaient fort grands comme le comté d'Auvergne, d'autres moyens, d'autres encore petits, celui de Vendôme était, à coup sûr un des moindres. Il était formé de l'ancien *pagus vindocinensis*, dont l'étendue était plus petite que celle de l'arrondis-

(1) Ces comtes de Blois, de Chartres et de Châteaudun étaient distincts les uns des autres, jusqu'au VIII<sup>e</sup> siècle. Ce n'est qu'au siècle suivant que ces comtés furent réunis en la main d'un seul. Jusqu'au X<sup>e</sup> siècle, les évêques de Chartres prétendirent être les vrais possesseurs du comté de Chartres. — R. Merlet. « *Les comtes de Chartres, de Châteaudun et de Blois* », au Bull. Soc. archéol. Eure-et-Loir, t. XII, p. 11 et 12.

(2) « Le nombre de ces comtés (carolingiens) est d'environ 300 pour tout l'empire, dont 110 pour la France actuelle. » — Lavisse (Bayet), t. II, vol. 1, p. 317.



sement actuel de Vendôme. Avant l'annexion faite par Bouchard le Vénérable des 64 paroisses du Bas Vendômois, de Thoré à la Chartre, ce comté ne comprenait que : d'abord les cantons de Vendôme et S<sup>t</sup> Amand (plus une dizaine de paroisses comprises aujourd'hui dans les arrondissements de Blois et de Tours), puis la moitié du canton de Selommes et une faible partie de celui de Morée, c'était tout (1).

On ne peut guère expliquer l'érection de ce petit territoire en *pagus* ou comté autrement qu'en songeant à la force de son *oppidum*, bâti sur la colline.

C'est cet *oppidum* antique qui fit de Vendôme un chef-lieu administratif tout indiqué et la résidence d'un gouverneur, plus tard d'un comte.

Mais, à cause même de son peu d'importance territoriale, du moment où ce comté conservait son autonomie et n'était pas absorbé par ses puissants voisins, il est naturel que les évêques de Chartres aient pu, pendant plus longtemps que pour les comtés de Blois et Châteaudun, exercer leur droit de suzeraineté sur des comtes dont le pouvoir à l'origine ressortait de la puissance même du gouverneur du diocèse.

C'est bien là ce qui explique, encore au commencement du XI<sup>m</sup>e siècle, la prétention de Fulbert de réclamer auprès du comte Renauld les devoirs dûs par un vassal à son suzerain.

\*  
\* \* \*

Mais Renauld, comte de Vendôme, était le fils de Bouchard-le-Vénérable, lui-même fils de Bouchard Ratepilate, et depuis bientôt un siècle la puissance des comtes de Vendôme avait considérablement grandi. De petits officiers

(1) Les paroisses du canton de Selommes étaient pour la plupart de la seigneurie de Beaugency qui fut réunie au comté de Blois. Elles ne devinrent vendômoises qu'en 1329, par suite d'accord entre les comtes de Blois et de Vendôme.

qu'ils étaient à la fin du ix<sup>me</sup> siècle, ces comtes étaient devenus peu à peu d'importants personnages. Et si les évêques de Chartres avaient obtenu facilement la foi-hommage de Bouchard-Ratepilate, simple comte d'un petit comté, ils purent déjà rencontrer quelque difficulté en 960 vis à vis de Bouchard-le-Vénéral, alors que ce fils d'un conseiller du duc de France Hugues le Grand, parvint au comté de Vendôme. *Burchardus Vetulus* (1), en effet, était élevé à la cour du duc de France, dans l'intimité de Hugues Capet dont il fut l'ami et le soutien toute sa vie. Il pouvait déjà regarder de haut un simple évêque qui lui enjoignait de venir par devers lui se mettre dans la posture humiliante d'un vassal vis-à-vis de son seigneur. Car, à cette époque reculée, l'usage n'avait pas été encore introduit de faire la foi par procureur (2).

Combien plus délicate encore se trouva cette situation à la mort du *Vetulus* en l'an 1007, alors que le comté échut à Renauld. Son père avait ajouté à son comté de Vendôme toute la vallée du Loir, depuis les Roches jusqu'à la Chartre, ce qui avait déjà notablement agrandi son patrimoine en y incorporant la contrée qui forma, depuis, le Bas-Vendômois (3).

Il était ensuite devenu comte de Corbeil par suite de son mariage avec Elisabeth veuve du dernier comte, et de plus, Hugues Capet lui donna à gouverner le comté de Melun qui lui appartenait en propre. Enfin, et pour comble, il le fit comte de Paris ou Comte royal, c'est-à-dire gouverneur de Paris sous l'autorité du roi (987). A tous ces titres, il

(1) *Burchardus vetulus* veut dire proprement *Bouchard le petit vieux*. Mais les historiens ont cru devoir dire Bouchard-le-Vénéral nom qui lui est resté. — Bourel de la R., loc. cit. p. x.

(2) Ce n'est que dans une période tardive du Moyen âge que l'usage des procurations sera toléré. — Lavis, Histoire de France II, p. 79,

(3) Chartes vendômoises, xxvi. — Petigny, 2<sup>e</sup> édition, p. 248. — *Acta pontificum cenomannis degentium*, p. 353. — Bourel de la R., loc. cit. p. X note.

ajoutait encore celui de Grand-Sénéchal du Palais. Il était donc un des plus grands seigneurs du royaume (1).

Son fils Renauld, héritier du comté de Vendôme en 1005 était, en outre, évêque de Paris et en plus, chancelier de France depuis l'an 989. C'était donc, dans l'ordre civil, le plus grand personnage de la France.

Tel était l'homme en face de qui se trouvait Fulbert, obligé de réclamer de lui la foi et l'hommage dus par vassal à suzerain, de le forcer à venir de sa personne se mettre à genoux pour se déclarer homme lige de l'évêque de Chartres. Or, Fulbert se trouvait un simple évêque nouvellement promu. Il était moine italien, de naissance obscure ; sa science profonde et ses vertus l'avaient fait désigner pour un évêché. Mais, à l'époque où il prit la crosse et la mitre, il était encore un bien petit personnage vis-à-vis du chancelier de France. Plus tard, il est vrai, ses hautes capacités en firent un conseiller du roi de France et ce fut sûrement le plus illustre des évêques Chartrains. L'Eglise le vénère comme saint (2).

En cette année 1007, époque de la nomination de Fulbert à l'évêché de Chartres, (3) est-il étonnant que la lettre de l'évêque suzerain, moine modeste, sorti du cloître et nouvellement promu, soit restée sans effet ?

\*  
\* \* \*

La pièce suivante, (Charte xxx<sup>me</sup> du même recueil) (4) va nous faire savoir que pour faire affirmer à nouveau la

(1) Bourel de la R., loc. cit, p. xiii. — C'est le dernier seigneur qui ait porté le titre de comte de Paris. Ce titre n'a plus été ressuscité que de nos jours. En réalité Bouchard n'était que vicomte, car le titre de comte de Paris se confondait avec celui de Roi de France.

(2) *Gallia Christiana* t. viii, p. 117.

(3) Fulbert succédait à l'évêque Raoul qui n'occupa le siège de Chartres que trois ans (1004-1007) et n'eut pas sans doute la possibilité d'exercer son droit sur le comté de Vendôme occupé jusqu'en 1005 par le vieux Bouchard valétudinaire.

(4) Par suite d'erreur, cette charte et la suivante, dans le recueil des chartes vendomoises, portent les mêmes numéros xxx. Il faut nommer la seconde xxx bis.

suzeraineté de l'évêque sur le comte, Fulbert eut recours à d'autres moyens.

Comme pour la première, nous en risquons la traduction :

### CHARTRE XXX

1008 (1)

*Traduction de l'Entête de la Charte donné par les auteurs du Recueil des Historiens des Gaules :*

A tous ceux qui tiennent fief de S<sup>te</sup> Marie de Chartres : Menace d'anathème est faite à tous ses vassaux s'ils ne viennent aussitôt rendre raison de leur vassalité.

#### *Texte*

Fulbert, évêque, par la grâce de Dieu, [s'adressant] à Gontier, à Hubert le viconte, à Roger, à Bouchard, à Hugues fils d'Hugues, à Ottred, à Hamelin, à Hugues fils d'Herbrand, à la femme de Guismand et à tous ceux qui tiennent une terre en fief de l'église Sainte-Marie de Chartres, par suite de la munificence de l'évêque Renauld :

Je vous convoque et vous somme, de la part de Dieu et de Sainte-Marie, et aussi de notre part de venir vers nous d'ici à Pâques prochain, soit pour faire notre service soit pour rendre légitime raison de la possession de vos fiefs.

Si vous ne le faites, je vous excommunierai pour cause de forfaiture ; je vous interdirai d'assister à l'office divin, vous ne pourrez de votre vie recevoir la communion, et à votre mort, vous serez privés de la sépulture.

Plus encore, je jetterai l'anathème sur le château de Vendôme et son territoire, de telle sorte qu'il n'y soit plus célébré de service divin et qu'aucun mort n'y soit plus enseveli.

Ensuite je donnerai les fiefs que vous tenez, soit à un seul, soit à plusieurs, et en outre, je mettrai obstacle à ce qu'il soit fait aucun accord entre ces hommes nouveaux et vous. Que Dieu vous convertisse, mes fils !

Il convient tout d'abord de mettre en évidence les termes virulents de cette lettre. C'est la formule propre de l'ex-

(1) Cette chartre est datée de 1008 par M. Métais; son texte fait en effet penser qu'elle a pu n'être promulguée au plus tôt qu'un an après la prise de possession de son évêché par Fulbert.

communication. Arme redoutable à cette époque de foi et d'une efficacité tout d'abord absolue. En vertu de cette efficacité même, les évêques eurent tendance à en abuser, et l'abus à la longue en usa l'effet.

Il semble qu'en la circonstance, l'évêque Fulbert ait redouté que l'effet n'en fut pas assez prompt ; car, en vertu de sa puissance séculière et de son droit de suzerain, il menace encore les destinataires dans leurs intérêts matériels et les prévient qu'il leur confisquera leurs fiefs.

On voit par là combien l'évêque de Chartres tenait à cette suzeraineté sur le comté de Vendôme. Mais en même temps on devine à cet égard des résistances naissantes dont il s'agissait pour lui de triompher quand il en était temps encore.

Chose singulière, les auteurs du *Recueil des Historiens des Gaules*, qui nous donnent cette chartre, la commentent d'une manière erronée à cause évidemment de leur ignorance de notre histoire locale. Ils prennent l'évêque Renauld, dont il est ici question, pour un évêque chartrain et non pour un comte de Vendôme. Ils s'imaginent que les personnages nommés là sont des feudataires tenant leurs fiefs des mains de l'évêque même de Chartres.

Mais ce nom de Renauld les étonne ; ils ne trouvent pas de Renauld à cette époque sur le siège épiscopal de Chartres ; aussi font-ils paraître au bas de la chartre une note ainsi conçue (traduction) : « Aucun Renauld ne paraissant avant 1189 au catalogue des évêques chartrains, M<sup>r</sup> de Foncemagne tient pour suspecte cette lettre qui, d'ailleurs, n'est pas reproduite sur le manuscrit de Duchesne. Il croit qu'elle n'émane pas de Fulbert. Le copiste, ajoute-t-il, trouvant la lettre R toute seule sous ses yeux dans le manuscrit, aura peut-être écrit par erreur Renauld au lieu de Ragenfred qui fut évêque de Chartres en 954. »

On a peine à s'expliquer, en vérité, cette phrase du sieur de Foncemagne. Comment va-t-il chercher Ragenfred comme évêque de Chartres pour en trouver un dont le nom

ait un R pour lettre initiale ? — Alors que le prédécesseur de Fulbert lui-même est Rodulfus ou Raoul qui occupa le siège épiscopal de 1004 à 1007 ? Il faut croire que la chronologie des évêques de Chartres établie par le *Gallia Christiana* était encore inconnue à un érudit du XVIII<sup>me</sup> !

Foncemagne, du reste, fait erreur comme les autres en attribuant cette lettre R ou ce nom de Renauld à un évêque de Chartres. Il ne pouvait connaître dans ses détails l'histoire du Vendômois, occupé qu'il était à de plus hautes besognes (1).

Pour nous, nous voyons bien, à n'en pas douter, qu'il s'agissait là, non d'un évêque de Chartres, mais bien du comte Renauld de Vendôme, qui en même temps était évêque de Paris. — Voilà pourquoi on l'appelle l'évêque R. (2).

De lui tenaient leurs fiefs tous les vassaux énumérés dans cette Charte xxx<sup>me</sup>.

Par suite d'une fiction qui se perpétua à travers les âges, le personnage héritier d'une haute seigneurie était censé rendre à ses hommes liges, par grandeur d'âme, et comme témoignage de confiance en eux, les fiefs dont ceux-ci venaient lui faire hommage à l'occasion de son avènement.

C'est ce qui explique cette phrase de la charte « per donum Reginaldi episcopi » que nous traduisons ainsi : *en vertu de la munificence de l'évêque Renauld*.

Et l'on aperçoit tout de suite la raison d'être de cette lettre. N'ayant pas obtenu directement l'hommage du comte Renauld, évêque de Paris et chancelier de France, Fulbert s'adresse aux vassaux de ce dernier, les vassaux Vendômois, et, sous les menaces les plus terribles, leur enjoint de venir auprès de lui faire leur service féodal. C'était, par un moyen détourné, arriver au but visé, faire

(1) Etienne Lauréault de Foncemagne, né en 1694, mort en 1779, d'abord oratorien, puis inspecteur de l'Imprimerie Nationale, académicien en 1722, auteur de plusieurs ouvrages d'érudition. — *Larousse illustré*.

(2) Il fut évêque de Paris de 991 à 1016. *Gallia Christiana*, t. VIII, p. 1112.

constater par un acte régulier la suzeraineté de l'évêché de Chartres sur le comté de Vendôme.

Car ce sont bien les grands vassaux du comte, ces hommes dont les noms sont donnés dans la Charte. Si on ne les reconnaît pas tous, à cause de l'époque reculée où ils paraissent, du moins peut-on en identifier la plupart.

Entre leurs mains étaient déjà ces fiefs qui plus tard se rencontrent pourvus le plus souvent de châteaux-forts et qui formèrent pour ainsi dire les perles de la couronne comtale : Courtiras, le Bouchet (Touteville), Fontenailles, la Jousselinière, Saint-Amand, Selommes, Lisle, Pray, etc. (1).

Mais leurs noms étant de simples noms de baptême, il nous est impossible naturellement de les identifier tous. Voici ceux que nous avons reconnus :

1° *Gontharius*. — On trouve un Gonthier simplement comme témoin d'une Charte de la Trinité, d'avant 1040 (Trin. 34) sans autre qualification.

2° *Hubertus Vicecomes*. — Celui-ci est plus connu.

C'est Hubert, vicomte de Vendôme ; comme tel, il était chargé de gouverner le comté en l'absence du comte. Son fief de *Corboncis* (2) lui donnait le devoir de garder le château de Vendôme pendant le mois de janvier (Trin. ch. 2° p. 7). Il eut pour fils un autre Hubert qui occupa le siège épiscopal d'Angers de 1010 à 1047. Peut-être était-ce de ce vicomte Hubert qu'il s'agit dans la charte XXIX analysée plus haut, alors qu'on l'associe à un autre appelé Sanction, et que tous deux semblent être pourvus d'offices judiciaires dans le comté de Vendôme.

3° *Rotgerius*. — Ce simple nom ne peut pas suffire pour

(1) Coulommiers à cette époque était du Blésois : Le Rouillis, du Chartrain. Parmi ces vassaux ne se rencontrent pas les sires de Montoire, Lavardin et autres du Bas Vendômois, parce qu'ils étaient du diocèse du Mans, et annexés au comté de Vendôme postérieurement à la formation du « Pagus vindocinensis ».

(2) On ne sait au juste où se trouve ce *Corbonci*. — Mais on a le bois de Corbon près Gombergean.

identifier son possesseur. Toutefois, on trouve un Rotgerius à cette époque comme témoin du don de l'église de Thoré à la Trinité (Trin. 27), et tout porte à croire que c'est bien celui-là. Il doit être le même que Roger de Vendôme, ou Roger de la Tour qu'on rencontre encore au même temps et qui, premier mari d'Adèle, fille de Foucher-le-Riche, fut la tige des seigneurs de Lisle. (Marm. Vend. 72).

4° *Hugo, filius Hugonis*. — On peut faire de cet Hugues fils d'Hugues le même personnage cité comme père de Hilgaud qui, dans le second tiers du XI<sup>m</sup>e siècle, donna à la Trinité une terre à Poulines (Trin. 53).

Néanmoins, pour Roger, et pour cet Hugues on n'a que des vraisemblances.

5° L'identification d'Ottred (*Ottredus*) est plus facile (Trin. 2, p. 7). Il avait pour fiefs Artins et *Septo*. Artins est bien connu, c'est l'église aujourd'hui en ruines sur les bords du Loir, dans le Bas-Vendômois. *Septo* a disparu, semble-t-il, mais il est probable que ce *Septo* était le même que *Cipetus* ou *Cipetum* qu'on prend généralement pour *les Hayes*, paroisse proche Artins (1). Mais ces deux fiefs, bien qu'appartenant au comte de Vendôme comme suzerain depuis que Bouchard-le-Vénérable s'en était emparé (2), se trouvaient dans la cité des Cénomans ou diocèse du Mans. Et il est probable qu'Ottred possédait d'autres terres en vieux Vendômois qui le faisaient arrière-vassal de l'évêque de Chartres. En effet, on trouve ses descendants en possession de Villemardi qu'ils donnèrent à la Trinité, dans la deuxième moitié du XI<sup>m</sup>e siècle (3). Son fils Salomon fut *portier* du château de Vendôme. Le portier était un guerrier de marque, auquel incombaient l'honneur de veiller

(1) *Cipetum super fluvium liz*. — Même recueil de chartes vendômoises, ch. XVII. — Voir monographie des Hayes par Clément, au Bulletin de la Société, 1905, p. 143. C'est l'analogie des noms qui nous fait identifier Septo avec Cipetum, et aussi la proximité d'Artins.

(2) *Vetera anallecta*, t. III, p. 257. Trin. charte 2<sup>e</sup>, note 2, p. 7.

(3) Voir la généalogie des descendants d'Ottred dans la note 2 de la charte 552 de la Trinité.



à la garde de la porte du château. On trouve, en outre, ce Salomon pourvu de la charge de vicaire du comte, ou vi-guier, chargé de régir et gouverner quelque fief appartenant au comte lui-même.

6° *Hamelinus*. — On trouve un Hamelin père de Gauthier qui, de la part du Comte Foulques Nerra, reçoit la garde de Ville-l'Evêque (Prunay) jusqu'à ce que le jeune comte de Vendôme (Bouchard-le-Chauve) soit en âge de gouverner par lui-même.

Cet Hamelin est très probablement le nôtre (Trin. ch. I).

7° *Uxor Guismandi* (La femme de Guismand). — A l'époque où nous voyons dans les chartes paraître la famille Guismand, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XI<sup>me</sup> siècle cette épouse de Guismand qui vivait en 1007 avait déjà disparu. Mais on rencontre son fils et son petit-fils, appelés tous deux Guismand dans plusieurs chartes du cartulaire Vendômois de Marmoutiers. On y voit aussi sa belle-fille Emeline, qui est fille du seigneur de Mondoubleau. Tous ces personnages figurent dans un accord au sujet du moulin de la Chappe qui passa de leurs mains dans celles des moines de Saint-Martin (1). Ils étaient alliés à tous les grands féodaux de la région. Ils possédaient certainement autre chose que ce moulin. Mais il ne sont pourtant pas compris parmi les hommes liges du comté, chargés à tour de rôle de la garde du château. Du moins, leur nom ne se rencontre pas parmi les hommes habiles à ce service énumérés dans la charte 2<sup>me</sup> du cartulaire de la Trinité ;

8° *Hugo filius Herbrandi* (Hugues, fils d'Herbrand). — Ce personnage n'est rencontré nulle part, du moins d'une manière sûre. Nous n'en parlerons pas.

C'en est là assez, du reste, pour confirmer d'une manière absolue notre thèse, savoir que la charte susdite (30<sup>me</sup> du

(1) Les chartes du cartulaire vendômois de Marmoutiers qui parlent de la famille Guismand portent les nos 9, 16, 18, 21, 22 à 25, 27 à 32, 36, 47, 71, 77, 116, 128, 193, 175.

recueil) se rapporte au comté de Vendôme et uniquement à lui.

\*  
\* \*

Il ressort donc de ces deux chartes que les évêques de Chartres avaient formellement la prétention d'être suzerains du comté de Vendôme. Mais seulement, que dans l'exercice de ce qu'ils croyaient leurs droits, ces prélats, dès le commencement du XI<sup>m</sup>e siècle, rencontrèrent des obstacles sérieux.

Leur suzeraineté allait devenir caduque, à cause de l'importance grandissante de leurs vassaux peu disposés à reconnaître de la part d'un simple évêque une supériorité féodale.

Les chartes, du reste, sont muettes sur les suites du litige entre Fulbert et Renauld.

Mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne voit plus nulle part aucune trace de ce vasselage du comté de Vendôme envers l'évêché de Chartres, et cela pendant deux siècles.

Il est même dit positivement que Adèle, veuve du Comte de Nevers, et son fils Bouchard le Chauve, héritiers du Comte Renauld, ne se sentant pas la force de gouverner leur comté crurent devoir en confier la garde à Geoffroy Martel, fils, comme Adèle elle-même, de Foulques Nerra, comte d'Anjou. et le dit Geoffroy Martel en fit la foi-hommage au roi de France Henri I<sup>er</sup> vers 1030 (1).

La suzeraineté des évêques chartrains sur le comté devait donc, à cette époque, n'être plus déjà que chose morte.

(1) *Eo quidem pacto Gaufridus comes a rege percipit honorem*, (le comté de Vendôme), *quatenus et mater et puer ejus* (c'est-à-dire Adèle et son fils Bouchard) *ab eo tenerent* (*Trin. G, page 16*). Cette phrase est du reste obscure; quelques historiens ont pris *ab eo* comme se rapportant à Geoffroy, plutôt qu'au roi. Ils en ont conclu que le comté de Vendôme relevait du dit Geoffroy, comte d'Anjou. Mais il nous semble que l'auteur de la charte aurait dans ce cas plutôt écrit: *ab ipso*. Pour nous donc, *ab eo* laisse sous-entendu *rege* et cela veut dire que le comté relevait directement du roi de France.

Par quelle singulière anomalie voit-on alors, près de deux siècles plus tard, c'est-à-dire au commencement du XIII<sup>m</sup> siècle, les comtes de Vendôme s'avouer encore hommes liges et vassaux des évêques de Chartres ?

Le fait s'est, à cette époque, rencontré trois fois. Une première fois en 1213, à propos d'arrangements au sujet de Mazangé, prévôté de l'église de Chartres. Jean III, comte de Vendôme, laisse écrire, dans la charte d'accord, cette phrase : « *Eundem episcopum cujus hominem me esse confiteor feudalem* » (Ce même évêque dont je m'avoue être le vassal) (1).

Une seconde fois en 1228. Jean IV, dit *Jean de Montoire* fait don à la Maison-Dieu de Vendôme d'une métairie située à Villeromain. Il fait confirmer cette donation par l'évêque de Chartres. Dans l'accord qu'il y eut à cette occasion, l'évêque Gauthier appelle Jean : *Homo ligius noster*, notre homme lige. D'un autre côté, Jean, comme garantie de la sécurité de ce don, donne aux religieux hypothèque sur ses autres revenus tenus en fief de l'évêque. « *Sub hypotheca aliorum reddituum nostrorum quos de feodo episcopi carentensis habemus* (2).

Enfin une troisième fois en 1240. Pierre de Montoire, comte de Vendôme après Jean son père, réclame la baronnie de Mondoubleau comme étant une dépendance de son comté de Vendôme *qu'il tenait en fief de l'évêque de Chartres*. Il ne put l'obtenir, et le roi Saint-Louis lui donna 1000 livres tournois comme indemnité de ses prétentions, et, pour désintéresser l'évêque de Chartres, le roi permit que le comte de Vendôme tint en fief du même évêque le bourg des Roches, qui, faisant partie du Maine, relevait alors directement de la Couronne, le roi étant comte du Maine (3).

(1) Cartul. N.-D. de Chartres, par Lepinois et Merlet.

(2) Archives de Loir-et-Cher, cartulaire de la Maison-Dieu de Vendôme. — Bibliothèque de Vendôme, fonds Bouchet, chemise 2<sup>e</sup>, dossier 2, p. 7.

(3) Bibl. nat. mss. Cartul. N.-D. de Chartres, fo 24 et Pétigny, hist. du Vendômois, 2<sup>e</sup> éd., p. 539.

Il résulte de ces trois exemples que, si les évêques de Chartres purent se dire encore après le XI<sup>m</sup>e siècle suzerains du comté de Vendôme, ce ne fut que relativement à des biens particuliers enclavés dans le comté : Mazangé, les Roches, enfin les biens de Villeromain. A l'égard de ces derniers, la raison de cette vassalité persistante reste pour nous inexplicquée.

Mais une chose est bien avérée, c'est que depuis l'abandon fait par Geoffroy Martel du comté de Vendôme à son neveu Foulques l'Oison en 1050, ce comté releva féodalement des comtes d'Anjou. On en a les preuves multiples. Et le comte d'Anjou, à différentes reprises, et définitivement en 1482, fut le roi de France lui-même.

Il ressort de ces recherches de détail sur la mouvance féodale du comté de Vendôme, la constatation d'un fait reconnu déjà par la plupart des historiens, à savoir que dès le XI<sup>m</sup>e siècle, le pouvoir des évêques commença à s'affaiblir, et encore ceci, que, jusqu'au commencement du XIII<sup>m</sup>e, les droits et devoirs féodaux en général n'ont jamais été établis d'une manière bien fixe et régulière. Il a fallu la force toujours grandissante de la puissance royale pour parvenir à mettre de l'ordre dans ce chaos, et fonder ainsi l'unité de la patrie française.

---

CASSANDRE SALVIATI

ET LA

CASSANDRE DE RONSART

PAR

M. JEAN MARTELLIÈRE

---

Il y a tout près de trois ans, je vous apportais une note de sept pages sur Cassandre Salviati (1). Le besoin s'en faisait sentir : depuis trois siècles et demi en effet les ronsardisants les plus acharnés avaient perdu sa piste. On savait, bien qu'un peu vaguement, qu'elle avait été mariée à un seigneur de Pray en Vendômois, qu'on appelait d'Épeigney; mais à quelle date remontait ce mariage? Qu'était-elle devenue? Qu'arriva-t-il ensuite? Quand était-elle morte? Notamment avait-elle survécu à Ronsart, mort le 27 décembre 1585?

Les auteurs, les généalogistes aussi, n'en savaient absolument rien, et pour un peu l'auraient plantée là : quelle idée, d'abord, de s'être mariée! et puis, surtout, d'avoir été épouser un Vendômois, enfin d'être venue s'enterrer en Pray!

C'est pourtant le Vendômois qui a gardé sa trace, et c'est un Vendômois (je m'en flatte!) qui l'a retrouvée. J'ai fouillé, j'ai compulsé, j'ai dépouillé... et j'ai pu

(1) *Bulletin* 1904, pp. 51 à 57, ma Note intitulée : *Nouveaux renseignements* (j'aurais dû mettre : *Renseignements nouveaux*) *sur Ronsart et Cassandre Salviati*.

vous apporter : la date de son contrat de mariage, passé le 23 novembre 1546 devant Rotelet (1), notaire à Baugency; la date de son décès (environ 1606); j'ai pu vous la montrer, devenue veuve dès avant 1580, se débattant en 1596 contre la rigueur des lois féodales. Cassandre vieille, Cassandre saisie, Cassandre aux prises avec les sergents et les procureurs, tout comme une comtesse de Pimbesche, mais ne paraissant pas y prendre le même plaisir, M. Blanchemain ne se fût-il pas évanoui d'horreur?

Alors, de sa plume alerte, mon ami P. Dufay s'empressa de conter aux graves lecteurs des sévères *Débats* : « La vieillesse de Cassandre » (2), et sembla établir avec bienveillance la sagacité avec laquelle je retrouvais les dames perdues quand elles étaient devenues vieilles. Je me piquai, je fouillai à nouveau : la Fortune me devait une compensation, elle me la laissa prendre.

C'est Cassandre jeune que je vous présente aujourd'hui; vingt ans au plus, mariée depuis cinq ans déjà, servant de marraine, en décembre 1551 et février suivant (1551 v. st.-1552 n. st.), à des enfants de Vendôme, en l'église de la Madeleine, au bout de ma rue.....

*Registrum puerorum baptisatorum in ecclesia parochiali beate Marie Magdalene de Vindocino...* C'est le titre écrit en ronde et en tête du cahier de baptêmes commencé le jour de Pâques 1545 (v. st.); je n'ai pas besoin de dire que ce cahier fait, comme les autres, partie de l'état civil ancien conservé à la mairie de Vendôme.

(1) Et non Roblet, comme je l'ai imprimé par suite d'une erreur de ma propre écriture.

(2) *La Vieillesse de Cassandre*, article signé Pierre Dufay, dans le *Journal des Débats Politiques et Littéraires*, n° 172, mardi 21 juin 1904.

« Le 11<sup>e</sup> jour dud. moys (décembre 1551) (1),  
« Fut baptisé Anthoine fils de maistre Roul (2) Buzy,  
« licencié ès loix et de Catherine Belot sa femme.  
« Furent parrains : vénérable et discrette personne  
« maistre René Esnault pbre curé de l'église de céans,  
« et M<sup>e</sup> Claude Barangier, licencié ès loix ;  
« La marraine damoisele CASSANDRE SALVIATI femme  
« de monsieur de Pré. »

« P. BEAUNYS. »

Pas d'autre signature que celle du vicaire ; les parrains et marraines ne commencèrent à signer qu'à partir de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Raoul Buzy, qualifié d'avocat en 1555, avait déjà eu quatre enfants avant celui-ci.

Claude Barangier me paraît être le père de Paul Barangier-Festéau, président en la Chambre des Comptes de Vendôme, auteur d'une lignée protestante.

Deux mois après, nouveau marrainage.

« Le 24<sup>e</sup> jour de febvrier 1551 (1552 n. st.),  
« Fut baptisée Camille, fille de maistre Jehan Thisard,  
« trésorier des Escossoys de la garde du corps du Roy  
« nostre sire, et de damoysele Helainne Le Roy sa femme.  
« Fut parrain Jehan Le Blanc, grenetier du grenier à  
« sel pour ledict seigneur audiet Vendosme.  
« Les marraines : damoysele CASSANDRA SALVIATI,  
« femme de monsieur de Pré, (rajouté en marge), damoy-

(1) Je supprime les abréviations employées dans l'écriture, et que la typographie ne me permet pas de rendre exactement ; de même je fais des alinéas, alors que le texte ne forme qu'un seul contexte.

(2) *Roul*, figuration exacte de la bonne prononciation du mot Raoul ; exemple : Château-roux (castrum Radoulfi) ; on devrait donc écrire Châteauroul.

« sele Mathurine femme de M. Jehan de la Fosse, sei-  
« gneur de Courtauzé. »

« BEAUNYS. »

Jehan Thizard avait eu déjà cinq autres enfants.

*Monsieur de Pré* n'était pas un inconnu pour les prêtres de la Madeleine, puisqu'il avait déjà été parrain dans cette paroisse deux ans avant sa femme.

« Die prima jullii anno Domini millesimo quingen-  
« tesimo XLIX,

« Fut (*sic*) baptisatus Guillelmus filius Guillelmi de  
« Lavau et Symone ejus uxoris,

« Patrini : nobilis vir Johannes de Peigne, dominus  
« temporalis de Prayo, et nobilis viri (*sic*) Petri de Peigne,  
« Matrina Johanna uxor Michaelis Taffu. »

« GALLOYS. »

Maître Loys Galloys, alors simple vicaire, mais devenu quelques années après official de Vendôme, a sûrement cru faire honneur tant à la famille qu'aux parrains, en employant la forme latine; mais il aurait bien dû nous expliquer ce que vient faire ici son malencontreux génitif dans l'énumération des parrains. En tout cas il est bien certain que ce Johannes de Peigné est l'heureux époux de Cassandre, Jehan III, fils, aîné (puisqu'il est le dominus de Pray), de Jehan II de Peigné, et de Renée de Fromentières (paroisse de la Mayenne), elle-même fille du seigneur de Meslay, André de F. dont la mère Ysabeau de l'Épine avait apporté cette seigneurie, qui appartenait de 1385 à 1409 à son aïeul Pierre de l'Épine. Pierre de Peigné, fils de Thomas de P., seigneur de Ménainville-en-Dunois, psse de Lutz, frère de Jehanne



de P. mère de madame Mathurin de Vimeur, était donc le propre cousin germain de Jehan III de P.

Quatre ans après, en 1553, monsieur de Pré était encore parrain, toujours à la Madeleine.

« Le 2<sup>e</sup> jour de juillet,

« Fut baptisé Flurimont, fils de Mathurin Chapeau et  
« (de) Catherine sa femme.

« Parrains : Monsieur de Prey et Jullian Choubert ;

« Mareine : Yvonne, femme de Jehan Cadot. »

« SUARD. »

---

Voilà donc, de juillet 1549 à juillet 1553, quatre années au cours desquelles Cassandre Salviati et son mari ont fait acte de présence à Vendôme. Je ne puis malheureusement les retrouver dans les autres paroisses, puisque les registres conservés de Saint-Martin ne commencent qu'au 7 octobre 1578, ceux de Saint-Bienheurez qu'en 1585, et ceux de Saint-Lubin qu'en mai 1580.

Devons-nous conclure de ces présences qu'au moins à ces dates ils habitaient la ville de Vendôme, et non leur château de Pray ?

Ce serait une grande joie pour les auteurs qui viennent d'identifier Cassandre Salviati avec la Cassandre de Ronsart. Le poète n'a-t-il pas dit en effet, dans ce sonnet qui s'adresse bien à Cassandre, puisqu'il débute ainsi :

Sœur de Paris, la fille au roy d'Asie, (1)

.....  
Puisqu'il te plaist (bien que tard) de vouloir

*Changer ton Loire aux rives de mon Loir,*

VOIRE Y FONDER TA DEMEURE CHOISIE.

Or ce sonnet a été publié (2) dans la première édition

(1) Sonnet 203 du livre I des *Amours*, édit. Blanchemain, tome I, pag. 115.

(2) *Tableau chronologique des œuvres de Ronsard*, par Paul Laumonier, dans la revue les *Annales Fléchoises*, de Juillet 1903, pag. 35.

des *Amours*, parue en septembre 1552. Voilà donc pour-  
quoi le poète parle au présent; c'est qu'au moment, soit  
de la confection du sonnet, soit de sa publication,  
Cassandre demeurait à Vendôme. Mais le sonnet continue  
immédiatement :

En ma faveur le ciel te guide icy,

. . . . .  
VIEN, nymphe, VIEN :

Elle n'est donc pas *venue* encore, elle n'en est encore  
qu'au projet, alors voilà quatre années perdues pour sa  
résidence à Vendôme.

Du reste serrons de près les renseignements un peu  
lâches fournis par le sonnet. « *Ton Loyre* » c'est, nous  
le savons par ailleurs d'une façon indiscutable, le château  
de Talcy, qui est à onze kilomètres à vol d'oiseau de la  
Loire. A ce compte, « *les rives de mon Loir* » peuvent  
très bien s'entendre du château de Pray qui n'est qu'à  
quatorze kilomètres de Vendôme et du Loir, toujours à  
vol d'oiseau.

Ou bien alors, la dame est née à Blois même :

Ville de Blois, naissance de ma dame,  
Sonnet 136, Bl. I, pag. 77.

et alors ce n'est plus Cassandre Salviati.

Allez donc, après cette démonstration, prétendre baser  
une identification sur les dires d'un poète !

Lorsque M. Longnon, en janvier 1902 (1), et M. Paul  
Laumonier en décembre suivant (2), nous eurent crié :  
« La Cassandre de Ronsart? mais c'est Cassandre Salviati!

(1) *La Cassandre de Ronsard*, par M. Henri Longnon, *Revue des  
Questions Historiques*, n° de janvier 1902, pp. 224-234.

(2) *La Cassandre de P. de Ronsart*, par M. Paul Laumonier,  
*Revue de la Renaissance*, tome III, (octobre-décembre 1902) pp. 73-115.

Comment les Vendômois et M. de Rochambeau n'ont-ils pas fait eux-mêmes cette identification qui crève les yeux? », nous répondimes : « N'allez-vous pas un peu vite en besogne, et vos preuves sont-elles bien solides? »

Je crois le moment venu de procéder à cet examen.

La preuve la plus directe réside dans le témoignage d'Agrippa d'Aubigné.

Et les chastes amours de toi et ta *Cassandre* :

Je ne veux à l'envi, pour sa NIEPCE entreprendre.

*Printems*, éd. Réaume, T. III, pag. 17.

*Ta Cassandre*, ce n'est pas nécessairement une personne s'appelant Cassandre, ce peut être la personne chantée sous le nom de Cassandre. Mais d'Aubigné nous a donné le nom de la nièce; dans sa *Vie à ses enfants*, il raconte que, pour échapper aux catholiques, il se cacha quelques mois à Talcy, et qu'il y « devint amoureux de Diane Salviaty, fille aînée (du seigneur) de Talcy. Cet amour lui mit en teste la poésie françoise, et lors il composa ce que nous appelons son *Printems*; mais le chevalier Salviaty rompit le mariage sur le différent de religion » (1).

Enfin, dans une lettre du même d'Aubigné, publiée pour la première fois en 1873 dans l'édition Lemerre in-8° (2), lettre que M. Blanchemain fut le premier à signaler en 1877 dans *Poètes et amoureuses*, pp. 39-40, on lit cette indication plus nette encore : « Mes premiers amours s'attachèrent à Diane de Talsi, nièce de M<sup>lle</sup> de Pré, QUI ESTOIT SA CASSANDRE (3).

(1) Ed. Lemerre, t. I, pp. 19-21, ès années 1570-1572.

(2) Tome I, p. 457, *Lettres touchant quelques points de diverses sciences* n° XI.

(3) C'est Marty-Laveaux qui le premier a, dans sa *Notice biographique sur P. de Ronsard*, Lemerre 1893, mis en lumière ce texte, mais il n'a pas poussé plus loin l'identification.

Il est très exact que Cassandre Salviati, l'une des deux filles du « marchand florentin » (1) Bernard Salviati, (qui acheta 8,000 livres le château de Talcy, le 5 novembre 1517, probablement avec les 25,000 que François I<sup>er</sup> lui faisait donner le 5 février 1517 (n. st.)(1) et de la blésoise Françoise Doucet (tous deux encore vivants en 1557) (2), était la tante de Diane, fille aînée de Jean Salviati, lui-même fils de Bernard. M. Storelli nous fournit encore des renseignements bien plus curieux, car Diane eut pour belle-sœur, et je ne sais jusqu'à quel point elle en fut flattée, Isabelle Sardini, fille du seigneur de Chaumont et de la galante Isabelle de la Tour de Limeuil, qui, naturellement demoiselle d'honneur de Catherine de Médicis, compta au nombre de ses clients : le prince de Condé, Brantôme... et Ronsart (de la fin de 1563 à 1565).

Mais d'Aubigné n'a pu connaître par lui-même le roman des amours de Ronsart, qui auraient eu lieu avant sa naissance (1550). Alors qui les lui a dit ? Diane ? La belle garantie, puisqu'elle était plus jeune encore que d'Aubigné ! Elle-même, comment aurait-elle pu apprendre ce secret de famille ? Je ne vois pas bien la tante se confiant à sa nièce, elle n'en était pas encore à l'âge des confidences ; et d'autre part je me méfie des imaginations de jeunes filles.

Sans doute d'Aubigné essaie, dans la même lettre, de rattacher cette indication à Ronsart lui-même : « J'ay cogneu Ronsard privément, ayant osé, à l'âge de vingt ans (1570), luy donner quelques pièces, et luy daigné me

(1) *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, t. V, Supplément, n<sup>o</sup> 16.304. Paru en décembre 1892.

Je tiens à faire savoir que c'est moi qui ai trouvé ces deux renseignements, en dépouillant intégralement les cinq gros volumes du *Catalogue*.

(2) Je dois ce renseignement à l'inépuisable obligeance de mon ami L. Guignard de Butteville.

respondre ». Eh! nous connaissons cela, la chose se pratique toujours, mais ce n'est pas par ce moyen que les jeunes gens de vingt ans pénètrent les secrets de jeunesse des hommes de cinquante ans. Ajoutez que d'Aubigné était un protestant convaincu, Ronsart engagé à fond depuis huit ans dans la défense du parti catholique, et voyez combien les relations pouvaient être cordiales entre poètes d'opinions aussi opposées que tranchées!

Alors il paraît plus sûr de s'en rapporter aux contemporains de Ronsart. Mais ces contemporains, même ses amis de plaisirs, sont beaucoup moins affirmatifs.

En tête vient Brantôme auquel on n'a jamais pu reprocher un excès de retenue, et qui cependant déclare nettement : « *Il l'a desguisée d'un faux nom* » (1).

Puis vient Muret, qui, familier de Ronsart de la fin de 1551 à la fin de 1553, choisi par lui pour faire le commentaire de la 2<sup>e</sup> édition des *Amours* parue en mai 1553, a cependant produit une œuvre si hâtée et si banale, comme l'a fait voir avec force M. Laumonier (2), qu'il devient impossible d'accepter sa déclaration formelle : « *Cassandra était fille de Priam. Or parce que la Dame de l'auteur s'appelle ainsi en son propre nom...* »

Enfin, Claude Binet, le biographe attitré de Ronsart, déclare dans sa *Vie de Pierre de Ronsard* : « *Ronsard s'étant énamouré d'une belle fille Blésienne qui avait nom Cassandra... résolut de la chanter... tant pour la beauté du sujet que du nom* ». C'est la rédaction définitive de 1597 ; or en 1587, il se contentait de dire : « *Amoureux seulement de ce beau nom, ainsi que lui-mesme m'a dit autrefois* ».

(1) Brantôme, *Vie des Dames Galantes*, discours II. Édit. Garnier 1872, p. 154.

(2) P. Laumonier, *La Cassandra*, etc. pp. 83 à 87.

Après avoir démolì les prétendus témoignages invoqués par M. Longnon, M. Laumonier déclare « préférable de s'en rapporter au poète lui-même » (1), et alors il se met à dépouiller les *Amours*, notamment le livre premier, et en tire une foule de renseignements qu'il croit autobiographiques.

C'est vraiment trop faire fond sur des poésies amoureuses. Parce que le poète parle forcément de lui et de sa belle, est-ce une raison pour « qu'il ait fait tout ce qu'il dit », comme dit si bien Tartarin, quand il est à moitié gelé ?

D'ailleurs, parmi les 183 sonnets qui constituent l'édition originale des *Amours*, il y en a bon nombre (c'est le commentateur Muret qui le déclare, évidemment sur l'ordre de Ronsart), qui ne concernent pas Cassandre, et ce serait justement les plus probants. Il y en a d'autres enfin, et ceci est bien une autre affaire, qui auraient été composés pour venir en aide à l'infertilité de la verve poétique de galants désireux cependant de s'avancer dans les grâces de leurs dames : Muret le dit expressément pour le sonnet 84 du livre I, Binet le dit pour plusieurs, et même a pris soin de faire connaître à la postérité combien le poète resta mécontent de n'avoir pas reçu de récompense. Il semble pourtant qu'il en trouva une très appréciable dans la fureur que durent témoigner ces dames, lorsqu'après avoir payé, elles trouvèrent leurs sonnets dans l'ouvrage de Ronsart...

Si l'on veut prendre à la lettre des aveux, surtout ceux d'un poète, il faudrait au moins se garder de les coudre les uns aux autres, parce que c'est la plus sûre façon de tout brouiller.

Prenons, à titre d'exemple, la célèbre rencontre du

(1) P. Laumonier, *La Cassandre*, etc., p. 87.

poète et de sa Cassandre, et sans vouloir rechercher si c'était bien le prénom de la dame, essayons de fixer, d'après les déclarations du poète, quelle date il convient de lui assigner.

En novembre 1554, deux ans seulement après l'apparition des *Amours*, Ronsart publie, dans son *Bocage* complété, la célèbre élégie XX (Bl. IV, p. 296), qui est à la fois une autobiographie et l'histoire résumée de la famille du poète. On y lit ces vers :

*Et à peine seize ans* avaient borné mon âge,  
Que l'an cinq cent quarante avec Baïf je vins,  
En la Haute Allemagne.....

A la diète de Spire, ont dit Binet, Blanchemain et la séquelle des copistes. Non, cette diète n'eut lieu qu'en février 1542 (n. st.), et ce n'est pas Lazare de Baïf qui y fut envoyé, mais trois autres personnes qui reçurent leurs fonds *pour y aller* les 25 et 27 décembre 1541 (1).

Le voyage de Lazare de Baïf (père du poète), a bien eu lieu en 1540, et il suffit d'ouvrir le *Catalogue des Actes de François Ier* (2) pour y trouver la précieuse indication que voici :

« N<sup>o</sup> 11492. — Saint-Germain-en-Laye, 16 mai 1540. — Mandement au trésorier de l'épargne de payer 1800 livres tournois à Lazare de Baïf, conseiller et maître des requêtes de l'hôtel, pour 90 journées (du 16 mai au 14 août 1540) que *durera* son ambassade en Allemagne, où le roi l'envoie pour conférer avec certains princes de ce pays dans l'intérêt de toute la chrétienté. »

A la fin du voyage, si l'ambassadeur a été exact, il s'en fallait de 27 jours que Ronsart eût seize ans révolus, donc *à peine* les avait-il.

(1) *Catalogue des Actes de François Ier*, tome IV, publié en novembre 1890, nos 12247, 12248 et 12255.

(2) *Catalogue des Actes de François Ier*, tome IV, p. 107.

Mais un autre mandement du 12 novembre (1) ordonne « de payer à Baïf, ancien ambassadeur en Allemagne et en Roumanie, 484 livres 15 sous à titre de remboursement. » Alors le voyage a duré peut-être, toujours à raison de 20 livres par jour, 25 jours de plus, et nous arrivons au 9 septembre, deux jours avant les seize ans de Ronsart. Remarquons, en passant, cette pointe en Roumanie ; ne serait-ce pas dans ce voyage que Ronsart aurait puisé les éléments de sa fabuleuse généalogie.

Mais las ! à mon retour une aspre maladie  
Par ne scay quel destin me vint boucher l'ouïe. . .  
. . . . .  
L'AN D'APRÈS, *en avril*, amour me fit surprendre,  
Suivant la Cour à Blois, des beaux yeux de Cassandre.

Le voyage d'Allemagne ayant pris fin, au plus tard au début de septembre, l'aspre maladie a eu sept mois entiers pour s'installer, se développer et se consolider. Nous arrivons ainsi au mois d'avril, mais ce mois que nous comptons tout entier dans l'année 1541 (n. st.), se coupait alors en deux : les 16 premiers jours terminaient l'année 1540, et l'année 1541 commençait le 17 avril, jour de Pâques.

Alors, quand le poète dit : *L'an d'après* ma maladie, il ne peut être question des 16 premiers jours d'avril de la même année 1540 ; à la rigueur, il aurait pu vouloir parler des 14 derniers jours d'avril ; mais dans tout ce mois d'avril, le roi François I<sup>er</sup> n'a pas signé un acte à Blois. Il y était du 1<sup>er</sup> au 19 mars, il était à Vendôme le 30 et le 31 mars ; du 7 au 20 avril on le trouve à Amboise, à Chenonceaux les 24 et 25, à Pontlevoy les 27 et 30. Faut-il prendre la fin de l'année 1541 (v. st.) ? Elle se termine le 8 avril, et du 1<sup>er</sup> au 8, on trouve le roi à Vauluisant,

(1) *Catalogue des Actes de François I<sup>er</sup>*, tome IV, p. 155, n<sup>o</sup> 11714.



et nullement à Blois. Tout le reste du mois d'avril il reste à Tonnerre ou aux environs. Et puis, dès novembre précédent, Ronsart était reparti pour le Piémont avec l'illustre sieur de Langé ; était-il revenu en avril suivant ?

Nous voici donc avec une date qui paraît précise, et que nous ne pouvons ni asseoir, ni corroborer. Après tout, peut-être suffirait-il de mettre une virgule après les mots *suivant la Cour*, et de la sorte l'indication à Blois, serait celle, non du séjour de la Cour, mais d'un simple passage du poète passant par Blois en *suivant la Cour*.

Sainte-Beuve et P. Blanchemain (1) ont accepté la date du 21 avril 1541, sans paraître se douter des difficultés de la question et sans nous dire d'ailleurs s'ils adoptaient l'ancien ou le nouveau style.

Ce n'était pas assez de difficultés ; depuis longtemps on a fait remarquer que dans ses *Amours*, le poète a fixé le quantième du mois :

L'an est passé, le vint-uniesme jour  
Du mois d'avril...

Sonnet 14, Bl. I, p. 9.

Mais dans un autre sonnet, il a précisé l'année :

L'an mil cinq cens contant quarante-six.

Sonnet 127, Bl. I, p. 71.

Naturellement on a joint ces deux renseignements et l'on a obtenu cette date : 21 avril 1546. Marty-Laveaux l'a acceptée (2).

Impossible, s'écrie avec raison M. Longnon, car, bizarrerie de la computation d'alors, il n'y a pas eu de

(1) *Œuvres complètes de P. de Ronsard*, publiés par Blanchemain. Bibl. Elzev. Tome VIII, p. 11 de l'*Étude sur la vie*, etc.

(2) *Notice biographique sur P. de Ronsard*, par Marty-Laveaux, Lemerre, 1893, p. 25.

21 avril dans cette année 1546, qui a commencé un 25 avril et a fini un 9 avril.

Faut-il se rejeter sur l'année 1545 ? Autre ennui : celle-là compte deux 21 avril, puisqu'elle a commencé un 5 avril et fini un 24 avril. Lequel prendre ? M. Longnon écarte le second, celui que nous comptons 1546, parce que ce jour-là la Cour était à Ferrières-en-Gatinois, avant à Montargis, après à Fontainebleau ; il adopte le premier, 21 avril 1545 après Pâques, puisque la Cour était à Romorantin le 20, à Blois le 22 et le 23 avril, (à *Morée* du 12 au 19 mai). M. Laumonier l'a suivi.

A cette date, Ronsart a vingt ans révolus, vingt ans huit mois, et c'est bien à cet âge qu'il a fixé son coup de foudre, devenu à la longue un coup de marteau :

*A vingt ans je choisis une belle maîtresse.*

Bl. VII, p. 127.

*Sur mes vingt ans, pur d'offense et de vices*

Sonnet 116, Bl. I, p. 65.

*Sur mes vingt et un ans, le feu de deux beaux yeux*

Sonnet 16 du 2<sup>e</sup> livre des *Amours*, Bl. I, p. 162.

Je crois qu'il faut cependant laisser de côté le mois et ne s'occuper que de l'année ; pour Ronsart, en effet, le mois d'Avril n'est pas autre chose que le compagnon obligatoire de l'amour :

Le jour qu'un œil, *sur l'avril* de mon âge

Sonnet 59, Bl. I, p. 35.

*Au mois d'avril*, une perle je vy

Sonnet 91, Bl. I, p. 52.

C'est encore en avril, et un vingtième aussi, qu'il a rencontré Marie l'Angevine.

*Le vingtiesme d'avril, couché sur l'herbelette,*

Sonnet 4 du livre II des Amours, paru en août  
1555, Bl. I, p. 151.

Au contraire, il ne peut s'être trompé sur l'année, et voici pourquoi : après avoir donné la date 1546, le sonnet 127 continue :

*L'an est passé, et l'autre commence ores.*

C'est donc au début de l'année 1547 (qui a commencé le 10 avril) que ce sonnet a été écrit. La rencontre était donc toute récente.

Voyez d'ailleurs avec quelle précision les autres sonnets confirment cette date 1546 :

Bien que *six ans* soient *jà coulez* arrière.

Sonnet 121, Bl. I, p. 68, paru en septembre 1552 dans la 1<sup>re</sup> édition des *Amours*.  
Donc septembre 1546 au plus tard.

Dame, qui seais ma constance et ma foy,

.....  
*Depuis sept ans*.....

Sonnet 101, Bl. I, p. 37, publié dans la  
2<sup>e</sup> édition des *Amours* en mai 1553.  
Donc mai 1546.

Depuis le jour que captif je souspire

L'an dedans soi s'est tourné par *sept fois*.

Sonnet 213, Bl. I, p. 120, publié en mai  
1553. Donc mai 1546.

Allons ! c'est bien au début de l'année 1546 (v. st.) qu'a eu lieu la rencontre du poète avec « la belle fille blésienne », le 25 avril jour de Pâques, si l'on veut.

Mais nous voici avec deux rencontres bien distinctes, qu'il est impossible de réunir : fin avril 1541 (v. st.), et fin avril 1546. Laquelle concerne Cassandre Salviati ?

Est-ce qu'il n'apparaît pas ici de la façon la plus nette que le poète a volontairement donné à ses lecteurs des pistes fausses ? Eh ! quoi ! toutes ses indications, si précises en apparence, aboutissent à des impossibilités matérielles, dès qu'on veut les appliquer !

Mais s'il s'agit de Cassandre Salviati, comme cette date de fin avril 1546 après Pâques s'accorde bien avec la date de son mariage ! C'est dans la semaine de Pâques que le père Bernard, ce *marchand* qui prêtait encore de l'argent au roi au début de 1526 (1), a produit sa fille dans le monde ; et elle y a fait son effet, puisque, sa dot aidant, sept mois après elle y pêchait un mari, pas des plus gros, c'est vrai ; mais c'est déjà bien joli que d'en trouver un.

C'est dans le monde, dans le monde blésois (et non à la Cour que le père devait trop connaître), que Ronsart a pu la voir ; ce n'est pas dans les prés où M. Blanchemain la faisait si singulièrement errer : « Un jour, un beau jour de printemps, en l'année 1541, le vingt-unième du mois d'avril, il errait aux environs de la ville (*de Blois*), dans ces belles prairies de la TOURAINE, lorsqu'il rencontra une toute jeune fille... ; elle passa, chantant un branle de Bourgogne... ».

Ce n'est pas dans les prés qu'on rencontre les filles du seigneur de Talcy, c'est dans les assemblées, dans les soirées :

Je vey ma nymphe entre cent damoiselles,  
Comme un croissant par les menus flambeaux,  
Sonnet 113, Bl. I, p. 64.

(1) *Catalogue des Actes de François Ier*, n° 18559.

Qu'y faisait-elle ? Elle y jouait du luth :

Ainsi je suis de ses chansons épris,  
Lorsqu'à son luth ses doigts elle embesongne,  
Et qu'elle dit le branle de Bourgogne  
Qu'elle disoit le jour que je fus pris.

Sonnet 114, Bl. I, p. 64.

En fait de branle, le poète donne visiblement la préférence à celui beaucoup plus « cythéréen » que ce sonnet commence par célébrer ; mais les sonnets 18, 34, 54, 140 célèbrent le charme du chant de la dame, et les sonnets 123, 200, ceux de sa danse.

---

A quoi bon continuer l'examen des autres inventions et imaginations du poète sur la nature et l'étendue des relations qui se seraient établies entre Elle et Lui ? Ne va-t-il pas de soi que tout cela ce n'est que poésie ? A lire d'ailleurs attentivement ces prétendus chants d'amour, on s'aperçoit bien vite que le poète se préoccupait bien plus de son chant que de son amour.

Je ne vois rien qui nous empêche d'admettre que le poète ait vu une fois notre Cassandre ; je veux encore qu'il en ait été violemment secoué, et qu'il y ait longuement pensé. Mais pour me faire admettre des relations constantes et continuées pendant *div ans* (d'avril 1546 à avril 1555), il faudrait des preuves plus sérieuses que des aveux de poète : avant tout il faudrait que tous les sonnets du premier livre des *Amours* aient tous été consacrés à la même Cassandre ; or, nous savons pertinemment le contraire, de l'ordre même du poète. Aussi, dans l'état actuel de nos connaissances, je me refuse à aborder l'examen de cette question, délicate entre toutes : est-ce à son poète ou à son mari qu'elle fut fidèle ? Ce n'est pas

au bout de trois siècles et demi que la chose peut être décidée, alors qu'on a tant de mal à s'en assurer sur le moment. Autant vaudrait se mettre à disserter sur la vertu des filles de Minos, parce qu'on vient de les retrouver habillées à la dernière mode de 1827 :

Cette preuve que nous cherchons, nous ne la trouverons pas dans ce fait que l'édition originale des *Amours* contient le portrait du poète et de sa Cassandre. Quelle que libre que fût l'époque, je ne vois pas du tout une jeune femme, vivant avec son mari, s'offrant à Ronsart, — et au public — dans la toilette de Vénus.

---

Il est un point que je mets à la fin parce qu'il m'est personnel, et sur lequel je veux m'expliquer.

Il m'a été reproché d'avoir parlé dans ma première note, du *contrat de mariage* de Cassandre Salviati, alors que l'Inventaire des Titres de la Maison Dieu dit, à la date du 9 décembre 1595 : « Procuration de Dam<sup>lle</sup> Cassandre de Salviati, V<sup>ve</sup> Jean Peigné, pour rendre foy... pour sa métairie de la Toise, à elle *donnée en faveur de mariage* par ledit feu son mari... par acte Rotelet... le 23 novembre 1546 ». Vous avez forcé le sens, me disait-on, et comme ces donations pouvaient alors être faites par acte séparé, soit avant, soit après le mariage, il n'en résulte pas nécessairement que la date de la donation soit justement celle du contrat de mariage.

Si ! car la vieille coutume d'Orléans, rédigée en 1509, contenait les articles suivants :

« Art. 173. — *En traité de mariage*, l'homme et la « femme qui se veulent marier, et AVANT LA FOY BAILLER « (par devant le curé), peuvent faire et apposer telles « conditions, conventions, DONATIONS que bon leur sem- « blera, en leur dit mariage qui sortiront effect. ».

« Art. 220. — Homme et femme *conjoints par mariage*  
« NE PEUVENT *par disposition faicte entre vifs* ne testa-  
« mentaires durant leur mariage, donner aucune chose  
« l'un à l'autre. ».

Donc, les donations entre futurs conjoints, que notre Code civil appelle « dispositions entre époux » (Ch. IX du Livre III), n'étaient autorisées que dans le contrat de mariage, lequel devait précéder le mariage lui-même. J'ai donc eu raison de confondre cette donation, qui seule était intéressante à rapporter dans la procuration, avec le contrat de mariage lui-même.

La nouvelle rédaction de la coutume en 1583, trois ans après le mariage de la fille de Cassandre, ne changea rien aux dispositions essentielles de la vieille coutume. Mais le procès-verbal (1) qui en fut dressé nous apporte la preuve matérielle que Talcy et Baugency étaient régis par la coutume d'Orléans ; car on voit comparaître aux opérations très longues et très touffues, dirigées par Achille de Harlay, qui a mis *deux jours* à venir de Paris :

« François de Salviaty, chevalier de l'Ordre St-Lazare de Hierusalem, commandeur de Boigny (frère de Cassandre) ;

Forest (pour Forese) de Salviaty (frère de Diane), escuyer, à cause de sa terre et seigneurie de Talcy et du Port Davy (et non Pol David).

Les manans et habitans de la chastellenie de Baugency et ressorts d'icelles. ».

---

(1) *Les Coustumes générales et particulières de France et des Gaules*, corrigées et annotées, par Ch. Dumoulin, Paris, 1635, tome I, p. 978.

# NOTE SUR UN NOUVEAU POLISSOIR

par M. G. RENAULT

---

Au cours de l'hiver dernier, un charron de Périgny, nommé Biguet, se trouvant dans la partie des bois du *Coudray* en exploitation cette année avec le garde de la propriété, s'assit par hasard sur une grosse pierre émergeant du sol, et tout machinalement se mit à en arracher la mousse épaisse qui se trouvait sous sa main ; il fut alors tout surpris d'apercevoir sur la pierre mise à nu plusieurs rainures. Il avait sans doute déjà entendu parler de *polissoirs*, car il n'hésita pas à qualifier ainsi le bloc qu'il venait de découvrir si inopinément. Il raconta la chose à M. Lebel, charpentier, entrepreneur des propriétés de Mademoiselle de Trémault, et celui-ci sachant combien la sœur de notre regretté collègue s'intéresse aussi aux études qu'affectionnait son frère, s'empressa très intelligemment de l'en avertir. C'est ainsi que je fus moi-même prévenu de la découverte, et le 16 Avril je me rendis sur les lieux :

Il s'agit bien d'un véritable polissoir, mais il a peu servi car il ne porte que trois encoches étroites dont une, seulement commencée, se trouve insérée dans une cuvette à peine ébauchée. Ces rainures situées à peu près au milieu du bloc sont parallèles entre elles et très rapprochées l'une de l'autre ; elles ont respectivement, 35, 30 et 25 centimètres de longueur avec 15 millimètres de profondeur au maximum.

La pierre est cassée à l'une de ses extrémités ; elle est très grande, allongée, cordiforme, et dans sa longueur



orientée du Nord au Sud ; elle a 2<sup>m</sup> 90 de longueur sur 1<sup>m</sup> 85 dans sa plus grande largeur. C'est un grès siliceux. Elle est située près de l'allée qui conduit de Périgny au château de Dotton, à 500 mètres environ de celui-ci, et à 30 mètres du bord, sur la droite. Dans le voisinage, on remarque un groupe de six perrons analogues, et un peu plus loin un autre de quatre, mais aucun ne présente de traces de travail humain. L'endroit se trouve à 500 mètres environ du moulin d'Enault, au confluent de la Houzée et du ruisseau Saint Martin.

Voilà tout ce que j'ai pu apprendre et constater au sujet de ce polissoir que nous appellerons *le polissoir des bois du Coudray*. J'espère pouvoir vous en présenter d'autres, encore inédits, dans une prochaine séance.

G. R.

---

# CHRONIQUE

---

## TRÉSOR DE VILLECHAUVE

Le 15 Mai dernier M. ADET-FRETTE, cultivateur au Haut Cottereau, commune de Villechauve, tout près de la limite du département d'Indre-et-Loire, a fait une petite trouvaille de monnaies en creusant le sol d'une vieille grange. Cette cachette, contenue dans un sac dont il restait des fragments, se composait des pièces suivantes :

Un écu d'or de Charles VIII pour la Bretagne, frappé à Rennes, très bien conservé.

Un écu d'or au soleil de François I<sup>er</sup>, revers aux deux F et aux deux couronnes, frappé à Tours.

Un louis d'or de Louis XIII 1642.

Un louis d'or de Louis XIV 1644.

Deux écus d'argent de Louis XIV, type dit à la mèche longue, datés de 1648 et 1649.

Trois demi-écus au même type de 1652, 1652, 1662.

Deux pièces d'argent de quatre sols de Louis XIV, 1671 et 1674.

Un quart d'écu de Henri III, 1586, frappé à Toulouse.

Quatre grandes pièces d'argent espagnoles, très frustes, paraissant appartenir à Philippe III. Comme beaucoup de ces monnaies trouvées en France, celles-ci sont cisailées, martelées et munies de contre-maques (écussons et chiffres).

Une petite quantité de douzains, tous très frustes, de Henri III à Louis XIII.

Ce petit trésor n'offre aucune rareté, et la pièce la plus récente, qui permet de limiter la date de son enfouissement, est de 1674.

L. LETESSIER

---

## EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU BUREAU

### *Séance du 3 Mai.*

Le Bureau délègue MM. de Saint-Venant, président, Renault, Martellière et Filliozat pour représenter notre Société au cinquante-

naire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, qui doit être célébré à Chartres du 14 au 27 mai.

*Séance du 7 Juin.*

M. de Saint-Venant rend compte de son voyage à Chartres, où il est allé représenter notre Société au cinquantenaire de la Société d'Eure-et-Loir, et fait part au Bureau du très sympathique accueil qui a été fait au Président de notre Société.

---

EXTRAIT DU COMPTE RENDU SOMMAIRE DES SÉANCES  
DE LA SOCIÉTÉ GÉOLOGIQUE DE FRANCE

« Le Secrétaire donne lecture des notes suivantes :

.....  
**Marius Fillozat.** — *Sur la présence de plaques de Marsupites dans la Craie de Touraine.*

La présence, dans la craie de Vendôme, d'*Argiope microscopica* VON SCHLOTHEIM sp., qui caractérisait, jusqu'ici, les niveaux les plus élevés de la craie (craie à *Magas pumilus* de Chavot et Meudon, craie à *Belemnitella mucronata* d'Allemagne et d'Angleterre, craie maëstrichtienne du Limbourg), et surtout de plaques de *Marsupites*, confirme le parallélisme de ce niveau avec l'horizon à *Spondylus truncatus*.

Il est intéressant de remarquer que la même faune se retrouve dans la zone supérieure à *Micraster coranguinum* des environs de Chartres : plaques de *Marsupites*, *Argiope microscopica*, *Vulsella turonensis*, *Ostrea frons*, *Ostrea Peroni*, *Orthopsis miliaris*, *Salenia scutigera*, etc.

On voit donc, à Vendôme, commencer le changement de faciès de la Craie de Villedieu. »

---





# CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

*Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault.*

Un volume in-8°. Prix : **10** francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, EDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDÔME : LIBRAIRIE Rouilly 15-17, RUE POTERIE

## CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE

DE LA TRINITÉ DE VENDÔME

*Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS*

Quatre volumes in-8° au prix de **12** francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDÔME : Rouilly

Prix réduit pour les membres de la Société qui devront s'adresser au Secrétaire de la Société Archéologique, ou à M. GÉRARD, au Musée de Vendôme

## GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par PAUL MARTELLIÈRE

*1 volume in-8°, Prix : 8 francs*

Orléans, HERLISON, éditeur, rue Jeanne d'Arc — Vendôme, librairie Rouilly

## RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDÔME

PAR G. LAUNAY

*Vendôme, 1889 — in-8° — Prix : 3 francs*

## TABLE MÉTHODIQUE

des 40 premières années du

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire  
du Vendomois (1862-1901)

Dressée par M. ERNEST PELTEREAU

*Vendôme, 1902. — Prix 2 francs 50*

LA COMMUNAUTÉ D'HABITANTS ET L'ÉCHEVINAGE DE LA VILLE DE VENDÔME

## Histoire Municipale de Vendôme avant 1789

PAR A. DE TRÉMAULT

*Vendôme, Empaygaz, 1904. — Un vol. in-4°, prix : 6 fr. »*

---

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre, 2 fr. — L'année entière, 7 fr. 50  
Pour les trois derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée

---

*Le gérant : Ch. TERNAULT*

---

Paris—Vendôme. — Imp. G. L'ÉTTÉ

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

# VENDOMOIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)

## 4<sup>e</sup> TRIMESTRE

(OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE 1906)

### SOMMAIRE

Liste des Membres présents à la séance du 18 octobre 1906. . . . .	189
Liste des membres admis depuis la séance de juillet 1906. . . . .	190
Renouvellement partiel du Bureau. . . . .	190
Description sommaire des objets entrés au Musée depuis la séance de juillet 1906. . . . .	190
Bibliographie . . . . .	197
<i>La Bonne-Aventure du Gué-du-Loir, ses propriétaires, ses hôtes (Suite et fin), par M. Jean Martellière. . . . .</i>	201
<i>Notes pour servir à l'histoire monumentale de la Trinité, par M. l'abbé Plat. . . . .</i>	226
<i>Notice nécrologique sur l'abbé Haugou, curé de Trée, par M. R. de Saint-Venant. . . . .</i>	255
Chronique . . . . .	264

VENDOME

TYPOGRAPHIE F. EMPANTAZ; G. VILETTE, Sr.

1906





SOCIÉTÉ  
ARCHÉOLOGIQUE

*Scientifique & Littéraire*

DU VENDOMOIS

---

45<sup>E</sup> ANNÉE -- 1906

---

4<sup>e</sup> TRIMESTRE

---

(OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE)

*177<sup>e</sup> Réunion générale. — Séance publique du 18 Octobre 1906*

---

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 18 octobre 1906, à deux heures.

Étaient présents :

MM. de Saint-Venant, président ; Bonhoure, secrétaire ; Renault, conservateur du Musée ; J. Martellière, bibliothécaire-archiviste ; Chanteaud, trésorier ; J. Rolland, membre du Bureau ;

Et MM. Bonnigal, Duriez de Vildesove, l'abbé Gauthier, Hamar (Adrien), Lemercier, Lorieux, Peltereau, Renouard, Ripé (Clovis), Royau.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. Bonhoure, secrétaire, fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau depuis la séance de Juillet 1906 ;

Ce sont :

MM. le général Leroy, à Saint-Marc, près Vendôme ; Henri Souriau, à Vendôme ; Ternault, gérant de l'imprimerie Vilette, à Vendôme.

### **Renouvellement partiel du Bureau pour 1907**

On procède aux élections pour remplacer quatre membres sortants qui sont :

MM. Renault, conservateur du Musée, rééligible ;  
l'abbé Gougeon,  
Lemercier,  
de Saint-Venant, nommé président aux élections précédentes.

Il y a 15 votants ; le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Sont élus pour trois ans à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 1907 :

MM. Renault, conservateur du Musée,  
Peltreau,  
Letessier,  
l'abbé Plat.

---

## MUSÉE

---

**M. Renault, conservateur, présente les objets entrés au Musée depuis la dernière séance et en donne la description sommaire :**

DON DE MADAME JUVÉNAL DESSAIGNES  
de Champigny-en-Beauce

Vous savez, Messieurs, que notre Musée contient déjà de nombreux objets d'art et d'archéologie offerts par la famille Dessaignes ; Madame Juvénal, mue par le pieux souvenir de la vénérable et bienfaitante dame Philibert, sa belle-mère, vient encore d'enrichir nos collections de différents objets dont je vais vous donner une description sommaire. Au nom de la ville et de la Société Archéologique, je la prie d'agréer nos vifs et sincères remerciements pour cette nouvelle générosité :

**Esquisse, par Thomas Couture, du portrait de M. Philibert Dessaignes, ancien député du Loir-**

**et-Cher.** — Le tableau à l'huile est conservé au château de La Fontaine, à Champigny. Ce portrait a été exécuté vers 1846. On sait que l'auteur (1815-1879) est célèbre par nombre d'œuvres remarquables parmi lesquelles *Les Romains de la décadence* (1847), que l'on admire au Musée du Louvre.

**Portrait de Louis-Philippe, duc d'Orléans,** dessiné d'après nature, en 1824, par *J.-B. Mauzaisse*, peintre et lithographe (1784-1844). Cet artiste de valeur a laissé des tableaux que l'on remarque dans différents musées, au Louvre, à Versailles, etc. Celui-ci, outre sa valeur artistique, a aussi le mérite de constituer un document historique d'une réelle importance.

**La Frayeur.** — Dessin au crayon avec cette légende : « *Présentée à Madame Dessoignes, par J. Dubois, 1809.* — Enfant gros et joufflu effrayé à la vue d'un serpent.

**L'Innocence,** dessin faisant pendant au précédent, avec cette légende : « *Présenté à Madame Dessoignes, par P.-C. Dubois.* Nous ignorons quels étaient ces Dubois.

Un **moreau d'ancienne toile de Jouy**, de la bonne époque, c'est-à-dire avant 1800; comme sujet : *Les Quatre Saisons*, d'après *François Boucher*; fond rouge.

Un petit **Bas-relief sculpté sur ivoire** et représentant le *Mariage de la Vierge*. Cette sculpture d'un art primitif me semble remonter au x<sup>ve</sup> siècle; elle doit provenir d'un tryptique ou de la décoration de quelq' autre meuble religieux. Dimensions, 5 centimètres de largeur sur 6 de hauteur.

Un petit **Chapiteau** provenant de la ferme des *Courtills*, autrefois *prieuré de Champigny*, dépendant de l'abbaye bénédictine de *Saint-Laumer* de Blois. Sa forme et sa décoration de trèfles sculptés me le font dater du xiii<sup>e</sup> siècle.

Une collection de **Grains de chapelet en corail gravé et autres** attribués par la donatrice à l'époque de Henri II; ils avaient été recueillis voilà une cinquantaine d'années, dans un *jardin de la rue Bretonnerie*, qui fut autrefois le cimetière de l'hôpital, puis celui de l'Oratoire, à partir de 1756.

Un **Ronet à pédale** à base triangulaire, muni de tous ses accessoires. On sait que ces instruments d'un âge relativement récent, n'étant plus en usage, deviennent assez rares et peuvent déjà être qualifiés d'archéologiques.

Une **Boîte ovale décorée de fleurs en marqueterie de paille**, avec cette inscription faite par le même procédé : « *Paisse à jamais*

*durer le bonheur de vous posséder.* » C'est sans doute une bonbonnière, et malgré que son âge soit fort incertain je rappellerai cependant, qu'en 1769, un certain Chervain, dans la rue Tiquetonne, était célèbre par sa fabrication de ce genre de boîtes.

Un **petit Bol en cuivre décoré** de pierres de couleur corail serties en chatons formant des cercles au centre desquels sont des cabochons de couleurs différentes; bordure supérieure en filigrane. Cet objet oriental porte une étiquette qui le qualifie de *Zapht antique*; je regrette de ne pouvoir vous éclairer davantage à son sujet, mais il est certainement très ancien.

Un **gros Clou décoratif en fer provenant de Tolède.** — La tête emboutie et découpée forme une pièce distincte du clou proprement dit, peut-être du xv<sup>e</sup> siècle.

Un **fragment de sculpture, rapporté de Rome.** — Petite tête de femme, à gauche, en demi-relief.

Une **Dent ou Défense sculptée, provenant du Congo**; une procession de personnages européens ou indigènes plus ou moins grotesques, se déroule en spirale tout autour de l'objet; œuvre des Congolais et art encore bien naïf. C'est, je crois, une défense d'un tout jeune éléphant.

Une **petite Tasse** en métal, décorée au repoussé, et **une autre** unie recouverte d'émail, à fleurs.

Une **Balance-trébuchet** dans sa boîte contenant aussi la série des poids, gros, grains et subdivisions.

**Deux séries de Poids anciens** en cuivre, en forme de godets s'emboîtant les uns dans les autres, à partir des plus petits jusqu'à la demi-livre.

Un lot de **coquilles de moules d'étang**, actuelles, dont quelques-unes de grande taille.

---

## CÉRAMIQUE

---

**Statuette en faïence de Nevers**, représentant *Saint-Nicolas* avec les trois enfants qu'il vient de ressusciter; la crosse manque; plusieurs restaurations.

Un **Plat en faïence de Moustiers**, décor bleu inspiré de la Chine, avec oiseaux fantastiques (fêlures et attaches).

Un **petit Pot à eau et sa Cuvette, en faïence de Rouen**, décor polychrome à bouquets. Ces deux pièces sont en très bon état, sauf une légère ébréchure au couvercle. Le pichet muni de son couvercle avec son armature en étain, est charmant de forme et de décoration, quoique appartenant à la série dite *populaire*.

**Une Assiette à bouquets** en *faïence commune*, présentant un marly très gracieusement décoré d'une guirlande continue polychrome; de Rouen ou imitation.

**Une petite Soupière** en *faïence ancienne de Strasbourg*, décor de roses.

**Une Écuelle de mariée** en *faïence de Strasbourg*, décor à bouquets; restaurée.

**Une Saucière** en *faïence de Strasbourg*; jolie forme, léger décor de roses.

**Une Soucoupe** en *faïence de Strasbourg*. Même décor que la pièce précédente. Probablement soucoupe de tasse à café.

**Deux Assiettes** en *faïence de l'école de Strasbourg*, à bouquets, dessin chatironné et vivement accusé.

**Une petite Écuelle à couvercle**, *faïence commune*, émail jaunâtre, à bouquets, anses en torsades.

**Une Écritoire ronde** en *faïence de Nevers*, sur plateau adhérent, à semis de bouquets.

**Deux petits Coquetiers** en *porcelaine décorée*, marque N.

**Un Verre à boire** de forme oblongue, avec l'inscription suivante gravée : « Gen FERRAND LE J 1793. » Fé lure.

**Deux Burettes avec leur porte-burettes** en verre ordinaire, pour le service de la messe; fé lure et ébréchures.

**Une grande Soupière en poterie brune**, vernissée au manganèse, jaspée de taches moins foncées, avec une ornementation géométrique consistant en deux bandes de cercles enlacés estampés en creux dans la pâte; il y en a une autour de la panse et une autour du couvercle dont le bouton est constitué par une poire de couleur verte au vernis plombifère.

Cette pièce qui, de prime-abord, n'attire que médiocrement l'attention, nous offre cependant, à nous Vendômois, un véritable intérêt, car elle porte, en dessous, ces marques imprimées dans la pâte :

N. S. h l  
N<sup>e</sup> Va Som  
1790

Or, ce mot *Vadom* est évidemment, à mon avis, le nom mal orthographié de notre ville. On sait, d'ailleurs, que nombre de gens du midi le prononcent *vane-dôme* et l'ouvrier inconnu qui a signé de ses initiales cette œuvre dont il était fier en était probablement. Comme

d'un autre côté il n'y a pas d'autre nom de pays de fabrique se rapprochant de celui-là, et qu'enfin j'ai appris qu'un descendant d'une vieille famille de potiers vendômois était allé jadis s'établir boulanger à Champigny, d'où cette soupière nous revient; je suis bien fondé à dire qu'elle est vendômoise, et c'est le premier spécimen connu de cette industrie qui a donné son nom à la rue où nous sommes. Elle sera bien à sa place dans notre musée.

*Voilà pour les objets offerts par Madame Philibert Dessaignes, auxquels il faut ajouter plusieurs pièces de monnaie ancienne qui vont être décrites par M. Letessier. En outre, nous avons reçu de diverses provenances, les suivants :*

Don de M. PAUL MARTELLIÈRE, de Pithiviers, notre collègue :

**Une Plaque de cuivre gravée** présentant le portrait en buste de Louis-Joseph de Bourbon, duc de Vendôme. Graveur, Barthélemy Roger (1767-1841); dessinateur, J. Croizier (vers 1817), d'après le tableau original de Nicolas de Largillière (1656-1746). Provient de la collection Herluison, d'Orléans.

---

Du même donateur :

**Une lettre autographe de Charles Bouchet**, ancien bibliothécaire de notre ville :

Cette lettre, datée du 2 mai 1869, était adressée à M. de Longperrier, membre de l'Institut, auquel notre regretté collègue demandait des renseignements au sujet du groupe de « Castor et Pollux » qui se trouve dans notre musée, et aussi à propos d'une obole duno-vendômoise décrite dans notre bulletin de 1859, p. 52.

**Une notice sur M<sup>lle</sup> Demerson de la Comédie française**, contenant aussi son portrait gravé, dans le rôle de Lisette (*Le Mari et l'Amant*). — Les vieux vendômois se souviennent encore de M<sup>me</sup> Bonnard-Demerson qui, ruinée par son mari et affligée d'une santé alors précaire, s'était retirée à Villiers en 1830, où elle vivait très modestement et très honorablement dans sa maison de la Berthelotière. Elle y mourut le 20 novembre 1872, âgée de plus de 86 ans (1).

---

Don de M. HENRI SOURIAU, rue Poterie, notre nouveau collègue :

**Un cadran solaire horizontal**, en marbre blanc, portant cette inscription :

IE . SVIS . A . DVVIVIER  
OFFICIER . DV . ROY  
1679

(1) Voir, pour plus amples détails : Biographie vendômoise, par le marquis de Rochambeau, p. 98.

Les armoiries de ce personnage, que je n'ai pas pu identifier, se voient sur un écu gravé dans le marbre. Ce cadran solaire, auquel il manquait un morceau, a été habilement reconstitué par notre collègue, M. Verdier fils. Provenance inconnue.

---

Don de Mlle DE BRUNIER, faubourg Saint-Bienheure, membre de notre Société :

**Petite marqueterie de bois** encadrée, provenant, suivant une indication inscrite au dos, d'un meuble de l'*ancien château de Vendôme*.

---

De la même donatrice :

**Une plaque de cheminée** portant l'*écu de France* entouré des colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

---

Par acquisition :

**Une plaque de cheminée** analogue à la précédente, surmontée d'un *Soleil* ayant deux Amours pour tenants. En dessous, une banderolle avec la fameuse devise : « *Nec pluribus impar* ».

---

Don de M. FOURNIER, menuisier :

**Un morceau de toile de Jouy**, fond violet, ayant pour sujets : *Le Loup et l'Agneau* et différents personnages mythologiques. Postérieur à 1800.

---

Don de M. HUET, adjoint au maire de Vendôme :

**Une girouette ancienne** en tôle découpée présentant un *écu armorié*, non encore identifié, surmonté d'une couronne de comte. Provient d'une maison de notre ville.

---

Par acquisition :

**Un ancien poids de 50 livres**, en fonte, orné de *deux fleurs de lis*.

---

Par acquisition :

**Une pointe de flèche en fer**, trouvée dans un fossé du *Château de Viévy-le-Ruyé*, x<sup>ve</sup> siècle.

---

Don de la Ville de Vendôme :

**Un piédestal ou socle en pierre dure** avec base et plateau, de forme quadrangulaire mais à faces renflées vers la base. Provient d'une des anciennes écoles de la ville où il supportait autrefois une statue.

---

Don de M. BERTHE, rue Bretonnerie :

**Un morceau de bois pétrifié** provenant de l'ancienne maison Emilien Renou, rue Saint-Bié.

---

## PRÉHISTORIQUE

---

Don de M. JULES ROLLAND, notre collègue :

**Une hache en silex**, taillée à petits éclats et préparée pour le polissage, par conséquent néolithique. Provient de *Puteaux par Ville-rable*, près Vendôme.

**Une hache polie** mais très écourtée et endommagée au sommet. Provient de *Lanneray par Châteaudun*.

---

Don de M. PIERRE LÉCONTE, à Marchenoir :

**Une hache en calcaire siliceux**, de forme bombée, dont l'extrémité du côté du tranchant est seul poli, le reste semblant avoir été simplement dégrossi, mais finement et simplement par percussion ou piquage. Ces particularités m'ayant frappé, j'ai recherché si elles se retrouveraient dans d'autres haches de nos collections. Or, nous n'en possédons qu'une semblable et, chose remarquable, elle provient de la même localité.

---

Don de M. ROYAU, notre collègue :

**Un nucléus** de grande taille, provenant d'Abilly, un des célèbres gisements néolithiques du Grand-Pressigny, et dit *Livre-de-Beurre*. Ces nucléi avaient généralement été considérés jusqu'ici comme ayant été délaissés au rebut après avoir fourni des lames; mais depuis quelque temps on revient sur cette opinion et l'on tend à admettre qu'après l'enlèvement des lames, ils étaient souvent retaillés à l'une des deux extrémités, ou même au deux, pour être utilisés et servir à des usages non encore déterminés. Le docteur Henri Martin, notamment, s'est livré à une étude très minutieuse sur ce sujet, dans le *Bulletin de la Société préhistorique de France* (1906, p. 45, 111, 205). L'exemplaire que nous avons sous les yeux apporte une preuve de plus à ses dires, car il est bien évident qu'ici le plan de frappe a été soigneusement retaillé.

---

Don de M. FILLIOZAT, notre collègue :

**Un instrument en silex**, très grossier, très informe en apparence, mais qui cependant a été visiblement taillé sur plusieurs côtés et retouché à un bout.

---



## NUMISMATIQUE

Note de M. Letessier.

Don de M<sup>me</sup> JUVÉNAL DESSAIGNES :

**Un écu d'or de Jean-le-Bon**, un peu usé et troué ; provient de la trouvaille de la rue Vieille-du-Temple, à Paris.

Don de M. l'abbé GOUGEON, curé de la Trinité, notre collègue :

**Deux pièces en billon de Louis XI**, blanc à la couronne et blanc au soleil, en bon état de conservation.

Don de M<sup>lle</sup> DE TRÉMAULT, membre de la Société :

**Douze beaux jetons octogones en argent** ayant servi autrefois de jetons de jeu. Ils appartiennent tous au règne de Louis XVI :

Quatre ont trait à la réunion du clergé, à Paris, en 1775. Légende : *Conventus cleri gallicani habitus*.

Quatre autres appartiennent également à une autre réunion du clergé à Paris : *Pro re navali nautarumque viduis et pupillis dona offerebat clerus gallic*, 1782.

Les quatre derniers sont de l'Orangerie de Versailles : *Hortus hesperidus*, au dessous d'un oranger en caisse, devant une allée d'autres orangers. Au revers, *Cultori aurea pomma*. Oranges dans une coupe.

Don de M. AUBERT, entrepreneur de maçonnerie à Vendôme :

**Une petite pièce suisse en billon du canton de Lucerne**, XVII<sup>e</sup> siècle, fruste, trouvée dans les fouilles de la maison de M. Leroyarmier, rue Ferme.

Don de M. LOUIS CLÉMENT, de Savigny-sur-Braye :

**Petite médaille à bélière de Napoléon IV.**

Par acquisition :

**Une obole attribuée à Jean III, comte de Vendôme**, en très bel état. Pœy d'Avant, n<sup>o</sup> 1795. Type tournois carré avec le revers VIDOCINI. Manquait au musée.

*Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.*

## BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages entrés à la Bibliothèque de la Société depuis le 2 octobre 1906 jusqu'au 31 décembre :

I. — DONNÉS D'AUTEURS OU D'AUTRES :

- De l'auteur, M. Jean Martellière, membre du Bureau, notre collègue :  
*Matrouvaille*. (Note sur le folio 61 du Cartulaire de la Trinité par lui retrouvé et possédé); tirage à part du Bulletin de 1898, pp. 239 à 246.  
*Le Journal de Pierre Bordier*, de Lencé (1748-1768); introduction par M. Jean Martellière : *Pierre Bordier et son Journal*; tirage à part du Bulletin de 1900, pp. 401 à 416.  
*Des Relations entre Blaisois et Vendômois*, depuis les temps les plus reculés. Vendôme, Viault, 1904, 9 pages.  
*Une Étymologie de Vendôme et Une Origine des Vendômois*; extrait du Bulletin de 1905, p. 124 à 127.  
*Généalogie de la famille du Bienheureux Agathunge de Vendôme*; tirage à part sur 51 pages des Bulletins de 1905, pp. 219 à 232, et de 1906, pp. 41 à 62 et 113 à 127.  
*Cassandre Salviati et la Cassandre de Ronsart*; tirage à part du Bulletin de 1906, pp. 165 à 183;
- De l'auteur, M. l'abbé de Préville, notre collègue :  
*L'Abbé Haugou*, curé de Troô (tirage à part de la *Semaine religieuse* de Blois).
- De l'auteur, M. Pierre Plessis, notre collègue :  
*La Voie lactée*, poésies diverses, nouvelle édition, Paris, 1906.
- De l'auteur, M. Paul Eudel :  
*Bibliographie de Royat*, Paris, 1906.
- De l'auteur, M. Jules Brosset :  
*Jacques Thierry* (père d'Augustin Thierry), chantre-musicien de la cathédrale de Blois. (1763-1836). Blois, 1903.  
*Charles Hérissé*, chanoine honoraire de l'église d'Orléans, maître de chapelle de la Cathédrale. (1737-1817). Blois, 1904.  
*Les Orgues du royal monastère de Saint Laumer*, à Blois. Blois, 1906.
- En mémoire de l'auteur, M. Edouard Piette :  
*Déplacement des glaces polaires et grandes extensions des glaciers*. S<sup>t</sup> Quentin, 1906.  
*Fibules Pleistocènes* (extrait de la Revue Préhistorique de 1906, 1<sup>re</sup> année, n<sup>o</sup> 1). Paris, 1906.  
*Etudes d'Ethnographie Préhistorique*; -IX. *Le chevêtre et la semi-domestication des animaux* aux temps pleistocènes (extrait de l'Anthropologie, tome 17<sup>e</sup>, 1906). Paris, 1906.  
*Edouard Piette* (1827-1906), notice biographique par M. H. Fischer, son gendre.
- Du Syndicat Général d'initiative de la Bourgogne :  
*Bulletin trimestriel*, 1<sup>re</sup> année, n<sup>o</sup> 1 (15 juillet 1905) et planche contenant le profil d'un itinéraire pour chauffeurs et cyclistes entre Dijon et Châtillon-sur-Seine.

— ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

- *Annales du Musée Guimet*, Paris : Bibliothèque d'études, tome 12<sup>e</sup> : Bod-Youl ou Tibet (le Paradis des moines).
- *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, Paris. Comptes rendus des séances de l'année 1906 ; bulletins d'août, de septembre, d'octobre.
- *Comité des Sociétés des Beaux-arts des Départements*. Bulletin, 1906, n<sup>o</sup> 29 (6 septembre).

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — ÉCHANGES :

I. — France

- *Société d'Anthropologie de Paris*, publication bimestrielle, Paris. Bulletins et Mémoires, 5<sup>e</sup> série, tome 7, année 1906, fasc. 3.
- *Société de Borda*, Dax (Landes), Dax. Bulletin trimestriel, 31<sup>e</sup> année, 1906, 3<sup>e</sup> trimestre.
- *Société des Antiquaires du Centre*, Bourges. Mémoires, 29<sup>e</sup> volume, année 1905.
- *Société d'Emulation du Doubs*, Besançon. Mémoires, 7<sup>e</sup> série, 9<sup>e</sup> volume, année 1905 (longue étude sur Jacques Foillet, imprimeur (1554-1619) à Genève, etc., et Besançon, avec planches d'illustrations).
- *Société Dunoise, Archéologie, Histoire, Sciences et Arts*, Châteaudun. Bulletin trimestriel, n<sup>o</sup> 117, octobre 1906.
- *Les Annales Fléchoise et la Vallée du Loir* (Société d'histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche), revue historique, archéologique, artistique et littéraire, paraissant tous les deux mois, La Flèche. Tome VII, fasc. de septembre-octobre 1906.
- *Société Historique et Archéologique du Gâtinais*, Fontainebleau. Annales, tome 24<sup>e</sup>, année 1906, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres.
- *Revue de Loir-et-Cher*, Blois. 19<sup>e</sup> année, 1906, nos 225-226 (septembre-octobre) ; dépouiller : la cave d'un comte de Blois en 1375.
- *Revue Mabillon*, (Archives de la France monastique), Ligugé-Chevetogne (Belgique). 2<sup>e</sup> année, 1906, n<sup>o</sup> 3 (novembre).
- *La Province du Maine*, revue mensuelle de la Société des Archives Historiques, Laval. Tome 14<sup>e</sup>, année 1906, fasc. d'octobre (fin de La mort de St Julien à St Marceau) ; de novembre.
- *Société Archéologique de Nantes, et du Département de la Loire-Inférieure*, Nantes. Bulletin, tome 47<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> trimestre (Étude sur l'ancienne église de St-Philbert de Grand-Lieu par le P. G. de La Croix, avec 21 planches in-folio ; 2<sup>e</sup> trimestre (Étude amusante, avec reproductions, des faux autographes d'Anne de Bretagne).

— *Société d'Études Historiques et Scientifiques de l'Oise* ; Paris. Bulletin paraissant trois fois par an. Tome 1<sup>er</sup>, année 1905, nos 1, 2, 3.

— *Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, Orléans. Bulletin, tome 14, n<sup>o</sup> 185, année 1906, 2<sup>e</sup> trimestre (dépouiller : La garde d'honneur d'Orléans (1807-1808), avec jolie reproduction en couleur des uniformes).

— *Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers. Bulletin trimestriel, 2<sup>e</sup> série, tome 29, année 1905 (Les origines du Square du Palais de Justice de Poitiers, avec 3 planches in-folio ; Étude sur l'ancienne église de St-Philibert à Grand-Lieu, par le P. G. de la Croix, avec 21 planches in-folio).

— *Société Archéologique de Rambouillet*, Versailles. Mémoires, série in-8, tome 19, année 1906 (Étude extrêmement documentée et illustrée sur Rambouillet : la Ville, le Château et ses hôtes).

— *Revue de Saintonge et d'Aunis*, Saintes. Bulletin de la Société des Archives Historiques, paraissant tous les deux mois, 26<sup>e</sup> volume, 6<sup>e</sup> livraison (1<sup>er</sup> novembre 1906).

## II. — Étranger.

— *Analecta Bollandiana*, revue trimestrielle, Bruxellis. Tomus XXV, année 1906, fasc. III, (paru le 25 juillet), fasc. IV, (paru le 27 octobre) compte-rendu pp. 478 à 494 de l'ouvrage de M. le chanoine U. Chevalier sur l'inauthenticité de la Santa Casa de Lorette

## IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS :

— *Archives Historiques du diocèse de Chartres*, revue mensuelle paraissant le 25 de chaque mois, Chartres. 12<sup>e</sup> année. 1906, n<sup>o</sup> 142 (25 octobre), n<sup>o</sup> 143 (25 novembre), n<sup>o</sup> 144 (25 décembre).

— *Revue Numismatique*, dirigée par Schlumberger, Babelon, Blanchet (procès-verbaux de la Société Française de Numismatique). Paris. 4<sup>e</sup> série, tome 10<sup>e</sup>, année 1906, 2<sup>e</sup> trimestre, 3<sup>e</sup> trimestre.

JEAN MARTELLIÈRE.

---

# LA BONNE AVENTURE

## DU GUÉ-DU-LOIR

### SES PROPRIÉTAIRES — SES HÔTES

PAR

M. JEAN MARTELLIÈRE

---

Suite et Fin (1<sup>re</sup> Partie, *Bulletin* 1905, pp. 257 à 270)

---

La devise si engageante, j'allais dire si écossaise, des Musset « Courtoisie, bonne aventure aux Preuses », ne peut dater que des premières années du xvii<sup>e</sup> siècle, puisque ce n'est qu'à cette époque que les deux fiefs de la Courtoisie (en Saint-Léonard lès Marchésnoir, à 1 kil. O. du bourg) et de la Bonne Aventure (en Mazangé, à 2 kil. au Sud) se trouvèrent réunis dans la main du même propriétaire, Charles I de Musset.

C'est cependant un demi-siècle avant, au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle, que nos historiens locaux ont placé à la Bonne Aventure « le séjour préféré des Ris et des Grâces ». Ils n'y sont pas arrivés du premier coup, mais par réflexion, après des rectifications successives, et à la suite d'inductions dont ils se sont montrés très fiers.

Et c'est ici que commence l'histoire des *Hôtes* de la Bonne Aventure, car personne ne s'est encore avisé de

prêter à ses *Propriétaires* les bonnes aventures que l'on se plaît à imaginer.

---

La légende, je me garde de dire la tradition, avait bonnement attribué au roi vert-galant (on ne prête qu'aux riches) l'aventure, l'air et surtout la chanson dont Alceste, depuis 1666, chante par deux fois le premier couplet, avec une joie vengeresse, au nez d'Oronte, l'homme au sonnet tarabiscoté. L'opération avait été si simple ! il avait suffi de remplacer les mots : « J'aime mieux m'amie au gué », par ceux-ci, comportant le même nombre de pieds « La Bonne Aventure au Gué » ; et puisque notre Vendômois avait la chance de posséder un fief et un manoir de ce nom, n'était-il pas évident que la chanson ne pouvait faire autrement que d'y avoir été vécue ? on se représentait si facilement le *bon roi* assis en face d'une bouteille poudreuse, et à côté d'une belle Gabrielle..... époussetée !

Il n'était pas besoin pourtant de grande réflexion pour voir l'absurdité de pareille attribution. Même si la chanson avait existé avant Molière, même s'il n'avait fait que changer le refrain, il n'en est pas moins certain que c'est seulement en 1591 que Henri IV découvrit la belle Gabrielle, et se mit au nombre de ses soupirants ; déjà depuis deux ans, il se disait roi de France ; or, tout disposé qu'il a été toute sa vie à donner Paris et même la France, pour acquérir une nouvelle amie (on lui en connaît pourtant cinquante-six), il ne pouvait vraiment pas jouer en même temps les deux rôles de la chanson : être le roi Henri qui possède « Paris sa grand ville » et l'échangerait bien contre l'amie, et être aussi le gaillard qui refuse le troc et répond sans hésiter : « Reprenez votre Paris, j'aime mieux m'amie, oh ! gai ! »

M. de Pétigny n'a pas hésité à sabrer cette attribution : « Il n'habita jamais avec Gabrielle le Vendomois, et il n'y a aucun fondement de vérité dans les traditions locales qui veulent trouver des souvenirs de Henri IV et de sa belle maîtresse dans plusieurs manoirs du pays » (1).

Mais comment renoncer à rattacher au pays une légende aussi aimable ? M. de Pétigny crut tout concilier en la mettant au compte du père d'Henri IV, Antoine de Bourbon, notre deuxième duc.

« Antoine était aimable, spirituel et bon, mais faible et léger. Recherchant la société des *jolies femmes* et des *gais viveurs*, il se plaisait à les réunir dans le petit manoir de la Bonaventure, près le Gué du Loir, qui appartenait à M. de Salmet, un de ses officiers. Là, chacun donnait libre cours à sa verve et improvisait de joyeuses chansons, parmi lesquelles on peut citer le refrain si connu de *La bonne aventure au Gué*. Le couplet immortalisé par Molière : *Si le roi m'avait donné Paris sa grand ville, ne peut avoir été composé que par Antoine lui-même* » (2).

Eh ! quoi ! Antoine de Bourbon, premier prince du sang de France, transformé en vulgaire fabricant de chansons, racontant au public ses propres fredaines ? Tout le monde sait pourtant que les princes de ce temps-là aimaient mieux les commettre, que de se colleter avec la langue des Dieux qui leur fut toujours cruelle. Et puis, quelle invraisemblance manifeste : le seul « roi Henri » sous lequel ait vécu Antoine (1518-1562) est Henri II de France (1547-1559). Alors, ce brave homme

(1) *Histoire Archéologique du Vendômois*, par J. de Pétigny, 1<sup>re</sup> édition, 1849, p. 361 ; 2<sup>e</sup> édition, 1882, p. 638.

(2) *Idem*, 1<sup>re</sup> édition, p. 342 ; 2<sup>e</sup> édition, pp. 607 et 608.

de roi de la chanson, si pressé d'opérer le troc, qu'il commence par donner avant même d'être assuré de recevoir, ce serait le long, sec, triste et ennuyeux Henri II ! Impossible ! impossible ! et c'est ici que le mot impossible est bien français.

Mais M. de Pétigny était dominé par la légende, trop répandue dans le pays pour qu'il osât la passer sous silence dans une histoire du Vendômois. Vingt ans avant, le fantaisiste de Passac avait ainsi renseigné ses souscripteurs :

« L'histoire *semble perdre de vue* le duc de Vendôme, depuis l'époque de son mariage (1548) jusqu'en 1555. Ce fut *dans ce temps* (comment le sait-il, puisqu'il l'a perdu de vue?) *qu'il habita le château de Vendôme* ; mais il aimait des habitations plus modestes, et il fit disposer pour sa demeure une petite maison de campagne, à une lieue à l'ouest, sur les bords du Loir, nommée Prépatour. Il s'y retenait (pour : retirait) de temps en temps avec *des personnes de son choix*, et la tradition rapporte que Ronsard et Rabelais étaient souvent de ces réunions qui passaient pour être *plus que gaies* » (1).

Tout ce passage est tiré de Simon (2) qui se contente d'appeler *ferme* ce que le pompeux de Passac traite de maison de campagne.

« Mais ces parties secrètes, continue de Passac, avaient lieu *surtout* à la Bonne-aventure, à une lieue plus bas, et près d'un hameau qu'on nomme le Gué-du-Loir. »

Ainsi, ce serait dès le début de son mariage qu'An-

(1) *Vendôme et le Vendômois*, par de Passac, 1823, p. 135.

(2) *Histoire de Vendôme et de ses environs*, par le chanoine Simon, vers 1760, tome I, p. 369,



toine aurait été faire la fête à la Bonne Aventure, avec d'autres que sa Jehanne ?

Véritable erreur historique, contre laquelle protestent à l'envi, aussi bien les récits des contemporains que les preuves les plus authentiques, car notariées. A son mariage Jehanne d'Albret avait vingt ans et demi, et n'aurait pas laissé à d'autres le soin de faire sa besogne. « La reine de Navarre, dit Brantôme, estoit jeune, belle, et aimoit autant une danse qu'un sermon. »

D'ailleurs, Antoine semble n'avoir jamais *habité*, ni le château de Vendôme, ni le Vendômois. Loin d'être le seigneur débonnaire, flânant et baguenaudant dans ses domaines, que l'on s'est plu à nous représenter, tout au contraire Antoine, tout duc de Vendôme qu'il était depuis 1536, tenait avant tout, précisément dans cette période qui s'écoule de son mariage à sa royauté de Navarre (1555), à demeurer le bon et fidèle fonctionnaire du roi de France, très désireux de ne pas perdre sa place de gouverneur de Picardie et de capitaine de cent lances garnies. Presque constamment, pendant ces sept années on le trouve dans son gouvernement, et à la guerre, qui avait toujours lieu de ce côté. Et c'est parce qu'il était très souvent éloigné de sa femme, qui restait au logis, qu'il lui écrivait, et qu'on a pu former un recueil de ses lettres (1).

Elles sont nombreuses, ces lettres ; on n'y peut trouver que les traces de l'amour conjugal le plus vif. Dame ! Antoine était de son siècle ; il y paraît dans plusieurs passages, qu'il n'a cependant pas éprouvé le besoin d'écrire en latin, peut-être craignait-il de n'être pas assez bien compris.

(1) *Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret*, publiées par le marquis de Rochoaubeau, Paris, Renouard, in-8°, 1877, xl et 417 pages.

Les rapprochements étaient peu fréquents, contrariés par le service, par les espions du roi de France, par le désordre entraîné par une guerre presque permanente. Lorsque les époux avaient attendu plusieurs mois, je laisse à penser si Antoine tenait ce qu'il promettait avec tant d'ardeur ; trois enfants sont nés avant 1555.

Antoine n'a fait à Vendôme et en Vendomois que de brèves apparitions ; j'ai pu en retrouver quelques-unes :

1° « L'an 1547, le 29 d'octobre, Monsieur de Vendôme, arriva en la ville de Trou, et pris son logis en la maison de la Voûte » (1).

C'est le chanoine de Troô, messire Garault, qui nous donne ce renseignement. François I<sup>er</sup> était mort le 31 mars, Henri II avait été sacré à Reims le 27 juillet. Alors, qu'est-ce qu'Antoine venait faire dans ce Trou, lui qu'on nous représente « suivant alors la Cour et courant le cerf avec autant d'ardeur qu'il courait sus aux Impériaux » (2).

2° L'année suivante (1548), il se marie le 21 octobre à Moulins, en présence du roi. Quelques jours après, la cour quitte Moulins ; elle est le 28 octobre à Sancerre, le 2 novembre à Gien.

A Sancerre, Antoine obtient « le congé (de son roi ? de sa femme ?) d'aller voir à Vendôme sa mère qui y attendait sa bru, et n'avait pas assisté au mariage (3) ». Cette mère, c'était Françoise d'Alençon qui, de son premier mari, n'avait eu qu'un enfant, mais de son second mari,

(1) *Chronique de Michel Garault*, chanoine de Troô, (1543-1598). par M. Nonel, *Bulletin*, 1878, p. 229.

(2) *Antoine de Bourbon et Jehanne d'Albret*, par le marquis de Rochambeau. *Bulletin* 1878, p. 33.

(3) *Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret*, par le baron de Ruble, tome I, 1881, p. 4.

Charles de Bourbon, en avait eu treize, dont Antoine était le quatrième, mais l'aîné des fils vivants. Elle paraît, cette matrone, avoir reproché à cet étourneau d'Antoine d'avoir si vite quitté sa jeune épouse : le lendemain en effet, Jeanne et sa mère arrivèrent à Vendôme, et la présence de la reine de Navarre, à laquelle le protocole assignait nécessairement le premier rang, comme l'absence de la noblesse Vendômoise envoyée en Guyenne, firent ajourner l'entrée solennelle qui semble n'avoir jamais eu lieu. « Le reste du mois (donc de novembre) se passa en fêtes » dit M. de Ruble (p. 5).

Quelles fêtes, et où eurent-elles lieu ? à la Bonne Aventure, répond M. de Rochambeau, qui les met en décembre, parce que le 22 décembre la reine de Navarre était encore à Vendôme.

« Tout le mois (de décembre) se passa à festoyer. Antoine avait en Vendômois de gais compagnons avec lesquels il aimait à chasser, à guerroyer et à bien vivre. La tradition locale a conservé quelques échos lointains de ces réunions.

« Le manoir de la Bonne-Aventure, qui appartenait à M. de Salmet, *un de ses officiers*, vit naître sous ses voûtes sombres et au murmure de son frais ruisseau, le joyeux refrain si connu : « *La bonne aventure au Gué* » : celui de La Mézière, où habitait Raphaël de Taillevis, son médecin ; celui de la Possonnière, *résidence* du poète Ronsard ; et même la gentilhommière de Prépatour, dont il appréciait le vin blanc, furent autant de *stations* qu'Antoine fit *visiter* à sa jeune épouse, autant d'actes au programme des réjouissances que le duc de Vendôme offrait à sa *nouvelle famille* » (1).

Comment ! il y menait aussi sa belle-mère ? Oh ! mais

(1) *Antoine*, etc. par M. de Rochambeau. *Bulletin* 1878, p. 44.

alors c'étaient des visites d'apparat, et ce n'est pas en notre brumeux décembre que Marguerite d'Angoulême se serait installée dans une prairie à conter quelques histoires choisies de son *Heptaméron*.

3° En 1549, voici un séjour plus certain :

« Monsieur de Vendôme étoit à Montoire, et il y fut environ de trois mois et (avec) Madame sa femme ; et au mois de décembre mourut la reine de Navarre (mère de) Madame la femme de mond. seigneur de Vendôme » (1).

Le chanoine Garault n'a pas fixé l'époque de l'année, mais lui-même place ce séjour avant le décès de la reine de Navarre, qui mourut à Pau le 21 décembre ; d'autre part (2), nous savons qu'Antoine avait passé le début de l'année en Béarn avec sa femme, en était parti à la fin de mai, pour assister, le 10 juin, au couronnement de Catherine de Médicis, se trouvait le 12 juillet à la Fère, d'où il partit au début d'août pour accompagner le roi dans son expédition contre Boulogne et les Anglais.

« Au mois de septembre, dit de Ruble, il quitta secrètement le camp : son départ subit, presque mystérieux, coïncidait avec certains mouvements de troupes en Béarn. »

Eh ! non, il allait tout bonnement rejoindre sa femme à Montoire. Au mois de juillet, Jeanne, restée en Béarn, s'était mise en route pour rejoindre son mari qui devait aller au devant d'elle jusqu'à Poitiers ; elle reçut en chemin une lettre d'Antoine, du 8 août, jour de son départ pour la guerre ; il l'informait du contre temps, lui disait combien sa mère tenait à l'avoir à la Flèche, et ajoutait rondement : « Allés-y, et quant il vous

(1) *Chronique de Michel Garault*, etc., p. 231.

(2) *Antoine*, etc., par de Ruble, tome I, p. 29.

enrira avecq elle, allés-vous chez nous (à Vendôme) et prenés excuse de vous y aller à nos allères qui vous contraigne de fère un voiage. Sy d'aventure vous y trovez bien ... » (1). Mais Jeanne s'en donna de garde, l'excuse fut prise, et les jeunes mariés demeurèrent ensemble à Montoire de septembre à décembre, époque des vendanges et de la chasse. La nouvelle de la mort de la reine de Navarre les obligea à partir pour le Béarn, mais ils partirent ensemble.

4<sup>o</sup> Le 29 mai 1555, (date donnée par la notice de Claude Régin et suivie par de Ruble), le roi de Navarre, Henri d'Albret, mourut à Hagetman dans les Landes, trois mois après la naissance à Gaillon du comte de Marles, le troisième enfant de Jeanne. Antoine, qui avait quitté la Picardie dès les premières nouvelles, rejoignit sa femme en Saintonge, et tous deux arrivèrent à Pau vers la mi-juin.

Le 13 avril 1556, Jeanne donna le jour à une fille qui mourut le 26, avant d'avoir reçu un nom. Vers la mi-novembre, les nouveaux roi et reine de Navarre, amenant le futur Henri IV qui allait avoir trois ans, se mirent en route pour Paris où Henri II leur préparait une réception solennelle. Ils allaient à petites journées, se faisant la main aux réceptions des petites villes de leurs domaines. A la fin de janvier, Antoine est à Vendôme, et là se dénoua violemment une intrigue, qu'en cachette du roi de France, il suivait depuis deux ans avec l'Espagne. Antoine, qui avait hérité du rêve des d'Albret, réclamait la restitution de la Navarre espagnole. Philippe II répondait en lui offrant le trône de France, mais d'une France dont il se réservait une moitié.

(1) *Lettres d'Antoine...*, etc., p. 15.

Enfin, le 2 décembre, il envoya de Bruxelles au duc d'Albuquerque à Pampelune des choses plus raisonnables ; il proposait à Antoine le duché de Milan, en retour des places fortes de la Navarre (1). La lettre, arrivée le 11 janvier 1557, fut communiquée aussitôt au secrétaire du roi de Navarre à Saint-Palais, lequel prévint son maître. « Antoine, transporté de joie, mais n'osant interrompre son voyage à la Cour, envoya l'ordre à son secrétaire de le rejoindre avec l'agent du roi d'Espagne, Descurra, sans grand équipage et en dissimulant sa qualité, à Vendôme, où il allait visiter ses vassaux » (2).

Descurra, accompagné du secrétaire, partit le 17 janvier « et se dirigea à grandes journées vers la ville de Vendôme. Il arriva le 30 à Mézières au Perche, en Beauce (*sic*), et s'arrêta chez Raphaël de Taillevis, médecin d'origine espagnole, attaché à la maison du prince » (3). Dans son récit de l'entrevue, daté de Pampelune du 21 février, d'Albuquerque dit que Vendôme est à « 38 leguas de Paris » (comme les distances s'allongent avec les siècles !), et que Descurra arriva « à Mesières dos leguas de la villa de Vandoma a casa de un medico del dicho Vandoma (le duc) que es natural espanol » (4).

Raphaël de Taillevis qui, lors de l'organisation de la maison de Jeanne devenue reine, avait été attaché comme 3<sup>e</sup> médecin, avait déjà reçu d'elle, par lettres patentes du 8 août 1552, un don de 50 arpents de terre dans les forêts de Montoire et de Laverdun (5). En 1555. Antoine revenait sur ce don, et écrivait à sa

(1) *Antoine, etc.*, par de Ruble, t. I, p. 176.

(2) *Antoine, etc.*, par de Ruble, t. I, p. 177.

(3) *Antoine, etc.*, par de Ruble, t. I, p. 178.

(4) *Antoine, etc.*, par de Ruble, t. I, pièces justificatives, p. 392.

(5) *Antoine, etc.*, par de Ruble, t. I, p. 74 (note 1).

femme avec une aigreur inusitée : « Raphaël dit... que vous luy avez faict ungne lettre de don sy bien faicte,... que il n'est plus en nous de les ravoir, sy luy plaist et à sa fanme. Je crois que le secrétaire qui les luy a despêchée y a plus mis que ne voulliez », et il refusait de faire la vente, que Jeanne se pressait trop de lui proposer, d'une métairie au beau-père de Raphaël (Jehan Rouer, seigneur d'Authon-en-Beauce) : « Il me semble que ne debvés vandre de nostre propre pour *poier debtes qui peuvent bien attendre dix ans*, attendu qu'il a esté du demourant très bien païé, et *moy très mal servy* » (1).

Bientôt parut le secrétaire du roi de Navarre, Victor Brèdeau, et une heure après, Antoine arriva. La conférence s'engagea sur la lettre du 2 décembre. Antoine fit remarquer avec raison qu'une proposition semblable avait besoin d'être cautionnée; devait-il commencer par livrer ses places avant d'être mis en possession du Milanais? Descurra demanda que l'on fit confiance à son maître, Antoine riposta qu'on pouvait lui faire le même honneur. C'est toujours, lorsqu'on en arrive à parler de confiance, que la défiance saisit les interlocuteurs. Sur une riposte maladroite de Descurra, Antoine saisit tous les papiers dans la main de l'agent et les jeta au feu, puis repartit pour Vendôme à 6 heures du soir, laissant Descurra continuer à batailler avec son hôte, probablement en castillan. Le 4 février, sans s'être revus, l'un partit pour son Espagne, et l'autre pour Paris, avec une escorte d'honneur que le roi de France avait envoyée au devant de lui (2).

5° En 1558, revirement complet; Antoine, las d'être berné par les Espagnols, se décide à tenter la fortune des

(1) *Lettres d'Antoine...* Lettre 74, p. 95.

(2) *Antoine*, etc., par de Ruble, t. 1, pp. 179 à 181.

armes, et obtient le plein concours du roi de France. Il quitte la cour le 5 novembre ; le 24, il était encore à Vendôme, attendant avec anxiété des nouvelles des négociations finales ; enfin, le 6 décembre, il reçoit un message qui, écrit-il au roi de France « m'a fait incontinent mettre le pied à l'estrier pour prendre la poste en ce lieu de Bloys » (1) ; le 7, il partit de Blois en poste pour le Béarn, et la guerre commença ; mais elle fut si mal conduite qu'il fallut battre précipitamment en retraite, et le traité de Cateau-Cambrésis survint à propos pour sauver la situation (2).

6<sup>o</sup> Mais la France n'avait pas soutenu les prétentions d'Antoine sur la Navarre ; aussi resta-t-il en Béarn, boudant le roi et la Cour ; il y était encore, lorsqu'il reçut la nouvelle de l'accident d'Henri II (30 juin 1559) et de sa mort (10 juillet). Pressé de divers côtés d'aller à la Cour, il se mit en route le 22 juillet avec une escorte nombreuse. A Vendôme, il trouva tous les mécontents, tous les membres de sa famille, et de nombreux ministres protestants accourus pour l'échauffer. Une conférence eut lieu, et il fut décidé qu'Antoine irait à la Cour et se ferait l'organe de toutes les plaintes. Il arriva à Saint-Germain le 18 août, et l'on sait assez qu'il n'osa pas.

7<sup>o</sup> Il est encore à Vendôme à la fin d'octobre 1560, venant aux Etats-Généraux avec son frère Condé. Le 30 octobre, il entra à Orléans, Condé était arrêté, et lui gardé à vue.

Ce fut assurément son dernier passage à Vendôme.

---

Maintenant que nous en avons fini avec les *Hôtes*, nous pouvons revenir à la série des Propriétaires de la

(1) *Lettres d'Antoine*, etc., lettre 121, p. 159.

(2) *Antoine*, etc., I, p. 295.



Bonne Aventure. Malheureusement, les titres conservés présentent une énorme lacune de plus de quarante années.

En 1533 et 1534, deux actes nous donnent « Nycollas Cirard, seigneur de la Bonne Aventure, demeurant en la ville de Bloys, paroisse Saint-Soullaine et Claude de Saulle, sa femme ».

Je viens de le retrouver, ce *Nycollas Girard* ; ce n'est pas, comme je le supposais dans ma première partie (*Bulletin* 1905, p. 269), un marchand de Blois enrichi, c'est bien mieux :

« Saint-Germain-en-Laye, 30 mars 1533 (v. st.). — Don à (Nicolas Girard, dit) Salmét, *barbier et valet de chambre du roi*, de tous les droits seigneuriaux dûs à sa Majesté, à cause de l'acquisition faite par ledit *barbier* de la terre et seigneurie du Chalonge, mouvants du château d'Angers » (1).

Ciseaux et rasoir ! c'est, ne vous déplaie, l'octaïeul d'Alfred de Musset.

Voici maintenant quelques renseignements, puisés aux Archives Départementales, sur *Claude de Saulle*, sa femme.

En 1559, elle est qualifiée de « dame d'Ouschettes, paroisse de Boesseau, et *veuve* (en secondes nocces, je présume) de noble homme Guillaume de Feue? seigneur d'Iscoyay ».

De son premier mariage avec Nycollas Girard, elle a eu sûrement : 1<sup>o</sup> Jehan de Salmét (jamais Girard), que nous allons retrouver tout à l'heure ; 2<sup>o</sup> Marie Girard, dite de Salmét ; 3<sup>o</sup> et très probablement « François de Salmét, dame de la seigneurie d'Ouschettes, veuve de

(1) *Catalogue des Actes de François I<sup>er</sup>*, tome II, publié en novembre 1888, n<sup>o</sup> 6960.

noble homme Adrian de Saint-Amand, escuyer, seigneur de Velud » (acte de 1574).

Marie Girard avait épousé le 8 février 1537 Claude I Musset, lieutenant, depuis le 12 août 1526, du bailli de Blois, mort lieutenant général du présidial avant 1559. Je la trouve remariée avant mai 1561, à Claude de Bombelles, écuyer, sieur de Lavau, mort avant 1592.

Dès 1523, ce Claude qualifié de secrétaire du roi, fait déclaration de foi et hommage au roi pour sa seigneurie de Lavau, mouvante d'Amboise (1). En juillet 1528, qualifié de secrétaire et valet de chambre du roi, il est envoyé en Angleterre porter des lettres (2). En novembre de la même année, notaire et secrétaire du roi et son valet de chambre ordinaire, il est envoyé en Suisse porter des lettres (3). En 1529, il reçoit 240 livres pour ses gages de valet de chambre de l'an 1528 (4). En 1533, il est encore chargé de commissions (5).

C'est de cette famille qu'est issu le consolateur de Marie-Louise.

En 1577, apparaît « noble homme Jehan de Salmet, sieur du Plessis soubz Pontgouyn (canton de Courville, Eure-et-Loir) et de la Bonnadventure », qui, le 30 décembre, renouvelle pour 9 ans, à la veuve Boulliffard-Joussard et à son fils, le bail à ferme des mestairyes de la Hacherye et de la B. A., moyennant une rente de quatre mynes et demy de bled, douze chappons et douze poullets.

Il est évident que le bailleur habite le manoir de la

(1) *Catalogue des actes*, etc., t. V, n° 17662.

(2) id. t. I, n° 3072.

(3) id. t. VI, n° 19686.

(4) id. t. I, n° 3427.

(5) id. t. II, nos 6514 et 6515.

B. A., car il se réserve « les logis et manoir, coullombier, enclostures estant près de ladite maison, la garanne, les vignes et les bois tant de haulte fustaye que de taillis » ; et puis encore : « six septrées de terre auprès la maison, que ledit sieur retient et a retenues de tout temps, deux quartiers de pré assis davant le corps de maison dudit lieu en la prarye du Gué-du-Loir, le moullin, terres et prés en dépendant. »

En outre de la rente, les fermiers devront lui « amener les vendanges des vieilles et jeunes vignes de la B. A., lui charroyer vingt chartées de fumier à mettre tous les ans aux vieilles vignes » et chaque fois le bailleur nourrira bêtes et gens ; « lui amener en sa maison de la B. A., tous ses foings et regains pour la provision de ses chevaulx », labourer et cultiver ses terres réservées, mener les fumiers, ramener les récoltes, lui amener ses fagots des taillis de la Hacherye, entretenir ses haies, laisser les pailles et agrats à la fin du bail, aller moudre à son moulin, et lui « faire douze charrois par chacun an à trois lieues loing de la B. A. »

Trois mois avant, le 17 septembre 1577, avait été conclue la paix de Bergerac, le 6<sup>e</sup> traité de paix et le plus avantageux que les protestants eussent encore obtenu. Le 28 février 1579, un traité explicatif est signé à Nérac, et le roi de Navarre reçoit onze nouvelles places de sûreté, rendables le 1<sup>er</sup> octobre.

Jehan de Salmet commença à prendre peur. Une paix qui a besoin de tant de garanties n'est pas solide. Son manoir est sur une route très fréquentée, et ce serait le moment de s'en écarter. Aussi, il éprouva le besoin de se fortifier. En loyal vassal, il en demande l'autorisation à son suzerain, le duc de Vendôme qui est surtout roi de

Navarre, et qui en ce moment habite à Eauze, avec sa femme, par hasard.

C'est là que le 26 juin le suzerain signa de sa main l'autorisation. Le secrétaire est évidemment un gascon, car il écrit la *Bone Venture*, et c'est la seule fois où le nom du fief est ainsi orthographié.

Le roi déclare « que nostre cher et bien ané le sieur de Salmét, seigneur du Lieu Terre et Seigneurie de Boneventure, lequel est d'assez bon renom et scitué en lieu propre pour faire un pont levis, nous auroit suplié qu'en considération des bons et agréables services que *ses prédécesseurs* sieurs dudit lieu ont faicts aux *feuz Roy et Reyne nos ayeul et ayeux*, nous heussions à lui donner congé construire et édifier ledit pont levis. »

A quoi rêvait donc le secrétaire? copiait-il le formulaire de la chancellerie de France? Les *Roy et Reyne ayeul et ayeux* d'Henri IV? Mais il n'en a pas d'autres que les rois de Navarre, père et ancêtres de sa mère! Quelles relations ont bien pu exister entre ces rois et la famille Girard de Blois? Les prédécesseurs de Jehan de Salmét? C'est son père Nycollas Girard, c'est Vyé; serait-ce le médecin italien de Louis XII? Mais Louis XII n'a jamais été l'*ayeul* d'Henri IV! De son côté paternel, en fait de rois ayeux, Henri IV n'a jamais eu que Saint-Louis, mort en 1270.

Enfin, « pour ces causes, il octroye audit de Salmét congé, licence et permission de faire construire et édifier audit lieu de la B. A. ung pont levis au lieu plus propre et convenable que bon luy semblera. »

Le 28 août, lecture, publication et enregistrement des Lettres en la Chambre du Conseil et des Comptes du Roy de Navarre à Vendôme. Le 23 janvier 1580, René de Verdelay, escuier, sieur de Coulonges, etc., bailly du Vendômois, rend au profit de « Jehan de Salmét,

escuier, sieur du Lieu Terre et Seigneurie de la Bonnaventure » une ordonnance d'entérinement, et ordonne l'enregistrement de ces lettres au greffe du bailliage.

C'est à la fin de cette même année, le 9 novembre, que le neveu de Jehan de Salmé, Guillaume Musset, épouse Cassandre de Peigné.

Le 9 mars 1585 « Jehan Salmé, écuyer, sieur de la Bonnaventure, » est parrain à Mazangé(1).

En 1589, la guerre se rapproche encore une fois de notre région. Le 24 avril, l'avant-garde de Mayenne est à Vendôme, conduite par Rosne « mareschal général en l'armée de la Sainte Union », qui trouve le temps d'être parrain (2) et de faire prisonniers les membres du Grand Conseil du roi ; Bénébart, « practiqué de longue main » (3), lui a livré la ville, cette trahison lui coûtera la vie le 19 novembre suivant. Le 30 avril, les deux rois de France et de Navarre se réunissent à Plessis-lès-Tours, et après avoir repoussé le 8 mai le coup de main de Mayenne sur Tours, ils décident de pousser sur Paris, par Blois, Baugency, Gergeau... ce qui s'exécuta pendant le mois de juin.

C'est le moment de prendre des précautions ; la B. A. a des murs de clôture, un pont levis, donc des fossés ; mais à quoi sert tout cela, s'il faut loger les gens de guerre, c'est-à-dire, introduire *l'ennemi* dans la place ? Aussi Henri III donne à Tours, le 3 juin, une sauvegarde : « A tous nos gouverneurs, etc. Nous vous inhibons... que vous n'aiez... à loger... ne permettre loger

(1) Recherches dans l'état civil de Mazangé, par M. de Saint-Venant, dans son article : *Un testament dans la famille Augry*. *Bulletin*, 1903, p. 218.

(2) Etat civil de Vendôme, registre paroissial de Saint-Martin.

(3) *Nouvelle collection de Mémoires (Chronologie norveuire de Palma-Cayet)*, tome XII, p. 126, col. 2.

ne vos trains ou bagages en ladite maison de la Bonne Adventure ny y prendre fourrages ne emporter aucune chose, sinon en payant raisonnablement ;... d'autant que nous avons prins ladite maison en notre protection et sauvegarde » (c'est par où l'on voit que le logement des troupes royales était considéré par le roi de France lui-même comme un véritable fléau).

Je n'ai pas dit encore à qui cette sauvegarde avait été donnée ; ce n'est pas très facile : il y avait d'abord sur la pièce le nom de *Salmel* ; ce nom a été gratté, et une autre main, postérieure, écrivit : *Charles Mussot*. Or, Charles I<sup>er</sup> de Musset, ne reçut la B. A., qu'à la mort de son aïeule, Marie Girard, après 1601. Il faut donc admettre que sous Henri IV, peut-être même sous Louis XIII, on aura voulu faire servir encore cette sauvegarde ; et n'oublions pas que ce Charles était lui-même un homme de guerre.

L'année 1592 arrive ; depuis le 11 novembre le siège de Rouen est commencé par Henri IV ; le duc de Parme et Mayenne arrivent pour le lui faire lever et vont réussir : le 5 février a eu lieu la déroute d'Aumale.

Le 19 février 1592, par devant Jehan Lemaistre, notaire à Vendôme, en son estude, comparait en personne : « damoiselle Marie de Salmel, vefve de deffunct Claude de Bombelles, vivant escuier, sieur de Lavau, dame de Binas et de la Bonne Adventure, — héritière de deffunct Jehan de Salmel, son frère, vivant escuier, sieur de ladite terre et seigneurie de la Bonne Adventure, — estant ladite damoiselle de présent en ceste ville de Vendosme. »

Elle donne pouvoir à son fermier de la B. A., Denis Martin, d'aller à Villeprouvaire offrir à Nicollas de Dampmartin, escuier, sieur de la Mauvoisinière, curateur aux enfans mineurs de deffunct Hugues de Damp-

martin, escuier, sieur de Villeprouvaire, la foy et hommage qu'elle doit pour raison du moullin et appartenances appelé le Moullin de la Hotterye, dépendant de ladite seigneurie de la B. A., et offrir aud. sieur lerachapt à luy deu (donc le décès de son frère est tout récent).

Et aussi de « prier ledit sieur (de Dampmartin) de dispenser ladite danoiselle de la comparution personnelle (obligatoire alors), à cause de sa qualité, de l'injure et malice de ce temps, qui ne permet qu'elle puisse seulement s'acheminer audict lieu seigneurial de Villeprouvaire ».

En mai 1594, elle réside encore à Vendôme; c'est chez elle que décède son petit-fils Claude de Musset. C'est au nom de ses deux petits-fils survivants, François et Charles, qui étaient aussi les petits-fils de Cassandre Salviati, qu'elle rendit foy et hommage, le 10 février 1598, à Hurault, pour le fief de la Courtoisie qui finit par demeurer à Charles. Ce n'est qu'en 1610 que l'on voit demeurer à la B. A., Charles 1<sup>er</sup> de Musset, qui avait 22 ans, et qui fonda la branche des Musset de la Bonne Aventure, pendant que son frère aîné François gardait le château de Pray, qui venait des Peigné.

Charles 1<sup>er</sup> de Musset, baptisé en l'église de Pray, le 10 août 1588, épousa, après contrat Delaunay, notaire à Blois, le 42 novembre 1616, au *Temple protestant* de Blois le 17, Madeleine Bazin, fille de Isaac Bazin, avocat en parlement, sieur de Crémoux et de Chesnay, et de N. Bothereau. Tué dans la guerre de la Valteline en 1625, il laissa deux enfants : Marie de Musset, baptisée au *Temple* de Blois le 11 décembre 1617, et Charles II de M., né vers 1620.

Celui-ci acquit en 1643, la Terre, Fief et Seigneurie de la Ripaupière, moyennant 10,600 livres payés comp-

tant, et « une montre de valeur de 250 livres pour pot de vin. »

Charles II de Musset était appelé le *capitaine Bonne-venture*; il fut tué au siège du fort de Mardick le 28 juillet 1645. Sa femme, Anne Moreau de la Boissière était déjà morte. Leurs trois enfants furent donc mis sous la tutelle de la protestante Madeleine Bazin, remariée depuis février 1628 à Enoch le Breton, seigneur de Chanseaux en Touraine, auquel elle donna cinq enfants qui semblent être restés protestants; elle mourut vers 1664.

Charles III de Musset, marié en 1678 à Marie-Jeanne de Pathay, et mort en 1699 à la Bonne Aventure, reentra dans l'église catholique, puisque ses cinq enfants furent baptisés en l'église de Mazangé.

En 1755, la B. A. appartient au 4<sup>e</sup> enfant de Charles III, Louis-François de M., chevalier, seigneur de la Bonne Aventure, capitaine des grenadiers au régiment de Chartres-Infanterie; il nous apprend dans une requête que l'on vient de tracer la grand route du Mans à Blois, au travers de l'une de ses pièces de terre.

Louis-François, marié en 1723, mourut sans postérité. La B. A. revint à son neveu Louis-François de M. marquis de Congners (1709-1771), fils aîné de Charles-Antoine de Musset-du Bellay (1683-1732).

En 1772, sa 2<sup>e</sup> femme, Suzanne-Angélique du Tillet, fit dresser « l'état de visite du château et terre de la B. A. » qu'elle donnait à bail à Denis Boulanger « bourgeois de Paris et fermier général de la B. A. »

Elle mourut à Vendôme le 28 septembre 1793, et la B. A. échut à sa 4<sup>e</sup> enfant, Jeanne-Françoise Bonne de M., qui, le 10 floréal an VI (29 avril 1798), vendit la



terre et métairie de la B. A. à Gilles Doliveux, fermier depuis 1786, moyennant 50 mille livres, payables en numéraire métallique, dont 20 mille payables seulement après son décès (survenu à Paris le 26 mai 1809), et aussi après le décès de la veuve Souin-Adam, ma cousine, qui décéda à Vendôme, le 6 décembre 1820.

Le 30 nivôse an X (24 janvier 1802), la veuve Gilles Doliveux vendit la B. A. à Paul Rodrigue, qui s'y installa aussitôt. Paul Rodrigue, fils de Michel Rodrigue, négociant à la Rochelle, trésorier de France, et de Marguerite Lartigue, né à la Rochelle, le 17 décembre 1755, était un prêtre oratorien qui avait épousé à Vendôme, à 7 heures du soir, le 5 germinal an II, Marie-Madeleine-Catherine (Louise) de Musset, petite-fille de Charles-Antoine de M., née à Lunay le 29 avril 1760, élevée à Saint-Cyr, et nommée en 1789 chanoinesse du chapitre noble de Troarn en Bayeux. En l'an IV, Rodrigue était expéditionnaire. L'union ne fut pas heureuse, et se termina par un divorce par consentement mutuel prononcé le 9 brumaire an X. Ces renseignements m'ont été donnés par notre regretté collègue M. A. de Trémault.

Paul Rodrigue revendit la B. A. et la Hacherie, le 21 septembre 1809, à son beau-frère Victor-Donatien de Musset-de Pathay, propriétaire, demeurant à Paris, 33, rue des Noyers, pour les vingt mille livres payables aux héritiers de M<sup>lle</sup> Bonne de M., car il réservait l'usufruit sa vie durant, et après lui, pour la vie de son ex-femme, qui ne mourut que le 12 septembre 1847, à Tours.

Le 31 mars 1847, la veuve Rodrigue, la veuve de Victor Donatien et ses trois enfants, dont *Alfred de Musset*, revendirent la terre de la B. A. et la métairie de la Hacherie, à Gervais-Hippolyte Renard, régisseur des

biens de M. de Verthamon, demeurant sur la terre d'Ambloy, moyennant 110 mille francs.

Renard la vendit en 1853 aux époux de la Marlier-de Taillevis-de Jupeaux ; Madame de Sachy la reçut en dot de ses parents par son contrat de mariage (M<sup>e</sup> Duvau, 24 avril 1854), et l'échangea le 10 novembre 1869 contre la terre de l'Epau ; la veuve de M. Crosnier, député, qui avait fait cet échange, mit en vente la B. A., et le château fut adjugé le 4 décembre 1869 à M. Hème-Chauffournais.

---

## APPENDICE

---

*Le Mercure de France* (17<sup>e</sup> année) a publié dans ses deux numéros des 15 mai et 1<sup>er</sup> juin 1906 une étude de M. Léon Sèché, directeur de la *Revue de la Renaissance* et des *Annales Romantiques*, intitulée : « *Les Origines d'Alfred de Musset, — le Pays, l'Homme et l'Œuvre, — d'après des documents inédits.* » Pour remplir un programme aussi vaste, ce n'était pas trop de diviser l'étude en deux parties : la première (p. 181-199) a pour objet le Pays.

Le pays d'Alfred de Musset ? Jusqu'à présent nous croyions savoir que c'était Paris, soit la rue des Noyers, soit le boulevard de Gand, mais Paris enfin. Il n'en est rien, M. Léon Sèché vient de le découvrir et le révèle au monde civilisé, à notre extrême confusion, à nous autres Vendômois : car ce pays, ce serait notre Bonne Aventure du Gué du Loir ; c'est là en effet que les ancêtres d'Alfred de Musset sont « nés pour la plupart » (p. 181).

« Ils n'en mouraient pas tous, mais tous étaient frappés », a dit le poète. Moi, je veux bien ; mais d'autre part, ce mot « ancêtres » est bien vague ; il faudrait pourtant ne jamais oublier que tout être vivant a eu besoin, pour voir le jour, d'avoir : deux parents, quatre aïeuls, huit bisaïeuls, seize trisaïeuls, etc... ; et que chacun de ces 2, 4, 8, 16 ancêtres représente autant de familles bien distinctes. Evidemment l'auteur a voulu désigner, non pas seulement les ancêtres paternels, mais parmi eux, seulement les ancêtres du nom de Musset.

Même ainsi restreinte, l'affirmation est encore inexacte.

Comme son frère, comme sa sœur Madame Paul Rodrigue, le père d'Alfred est né à la Vandourière en Lunay, achetée par son propre père en 1754. Il possédait si peu héréditairement la B. A., qu'il fut obligé de l'acheter de son beau-frère Rodrigue en septembre 1809, un peu plus d'un an avant la naissance d'Alfred. Mais ni lui, ni ses enfants n'en ont jamais eu la *jouissance*, car il n'avait acquis que la nue propriété. Or, il est mort en 1832, et l'usufruitière, la divorcée Madame Rodrigue n'est morte à Tours qu'en 1847, ayant pendant tout le cours de son usufruit loué et affermé manoir et terres; cinq mois avant sa mort, elle, l'usufruitière, se réunit — sur le papier du notaire de Vendôme — aux nu-proprétaires : Alfred, son frère et sa sœur, pour vendre le tout, et aucun d'eux ne vint à Vendôme passer l'acte de vente. Allez donc maintenant déplorer que le père d'Alfred ait été chef de bureau de ministère, ce qui aurait empêché Alfred de naître dans le nid de ses aïeux ! (p. 192).

Le grand-père d'Alfred (de Musset-de-Besnard) était né à la B. A., parce que son père la possédait; mais lui ne la posséda jamais, puisqu'elle échut à son frère, le marquis de Congners. Le bisaïeul d'Alfred (de Musset-du-Bellay), son trisaïeul (de Musset-de-Patbay), son quadrisaïeul (le capitaine Bonaventure), son quintaisaïeul (de Musset-Bazin) l'ont possédée; mais quand l'ont-ils habitée? tous, en effet, ont été au service, jusques et y compris le propre aïeul d'Alfred; le bisaïeul et le trisaïeul sont morts à la B. A., mais le quadrisaïeul est mort en Flandre, en 1645, et le quintaisaïeul en Valteline, en 1625.

Reste alors le pays lui-même, et nous espérons voir l'auteur prendre là une facile revanche; il est si joli, si coquet, « ce coin du pays Vendômois » (p. 181), et si vivement « il nous sourit entre tous, « qu'il nous semble aisé d'en dire le charme avec élégance et précision. M. Leon Sèché nous paraît n'avoir pas été favorisé.

Il nous dit être arrivé à Vendôme par le train de 4 heures du matin; il saute dans la voiture des dépêches de Montoire (non ! de Lunay), et « hue les belles attelées en flèche ! » (p. 181). « Ma première impression ne fut pas bonne : quel pays *plat* ! Mais nous sommes en pleine Beauce ! » (p. 182). C'est à la hauteur de Rochambeau que M. Sèché « pousse cette exclamation méprisante ». Donc, il n'a vu : ni le côteau de Lubidé, ni le côteau de Montrieux, ni la côte de Villiers; il y a de ces grâces d'état ! De même, c'est seulement devant les grottes St-André qu'il *voit* le Loir; comment a-t-il fait pour ne le voir ni aux Murs, ni à St-Mard, ni avant le moulin à papier, ni au pont de Naveil, alors qu'assis à gauche du cocher, sa vue s'étendait librement sur le Loir, qui faisait pourtant exprès de se trouver à sa gauche.

Au sommet de la côte de Villiers, son conducteur l'a rassuré et

alléché : « tout à l'heure nous *allons entrer dans le Vendômois* ». Ah ! ça, Vendôme ne fait donc plus partie du Vendômois ? Voici Villiers dépassé, et cette fois « nous ne sommes plus en Beauce, mais en Touraine » (p. 183). Mais non ! vous êtes en plein Vendômois, et même Vendômois ancien. Pour bien affirmer son parisianisme, il entre « *tuer le ver* » dans une auberge, à la tête du pont où le Boulon se jette dans le Loir, » (p. 187), et voilà ce brave vieux pont transformé en *aqueduc* ! Jamais les gens du pays n'avaient su voir tant de choses !

Enfin, après tant de découvertes, voici l'auteur devant le manoir de la *Bonnaventure*, qu'il orthographie ainsi, parce que, nouvelle découverte, la dénomination usuelle de Bonne Aventure est *une corruption* (p. 188, note 1) ; comme il émet la prétention de nous renseigner, les erreurs vont abonder. Ainsi « ce manoir du xv<sup>e</sup> siècle » ne peut avoir été une « ancienne dépendance de la maison des Templiers de Vendôme », puisque dès 1312, les Templiers ont été supprimés par toute la France. Ce n'est pas « au début du xv<sup>e</sup> siècle », c'est à peine au milieu, que Jehan de Salmel en hérita de son père Nycollas Girard : était-il « compagnon d'armes et ami d'Antoine de Bourbon ? » Je n'en sais rien, et M. Sèché encore bien moins. Peut-on dire qu'Antoine fit de ce manoir « un lieu de délices ? » Oui, quand on nous produira le document très *inédit* que je réclame, et qui assurerait au pauvre Salmel une bien jolie réputation.

Il est encore inexact de dire que « la famille de Musset y fréquentait beaucoup » (p. 188), car Marie Girard, la fille de Nycollas, a hérité de la B. A. par la mort de son frère Jehan de Salmel, en 1592, longtemps après la mort de son mari ; et son propre fils étant mort avant elle, ce sont ses petits-fils qui l'ont héritée d'elle. Ce n'est donc pas là qu'a pu avoir lieu, en 1580, la noce de la fille de Cassandre avec Guillaume de Musset.

Ce n'est pas non plus Claude I de Musset qui put prendre (p. 190), la fameuse devise, par le seul fait de son mariage, en 1537, avec Marie Girard ; ce fut seulement son petit-fils Charles 1<sup>er</sup> de Musset, entre 1605 et 1610, après qu'il eut hérité la B. A. de son aïeule Marie Girard, qui ne mourut que vers 1605, et qui elle-même ne l'avait hérité de son frère que vers 1592.

Relevons en passant cette amusante affirmation (p. 191), que jusqu'au xviii<sup>e</sup> siècle « les seigneurs de la B. A. s'étaient *appliqués* de père en fils, à n'avoir qu'un seul héritier mâle ». Rien n'est plus inexact, on vient d'en avoir la preuve, et il suffit d'ailleurs de regarder le tableau généalogique, pourtant soigneusement élagué, publié par M. Sèché lui-même (pp. 184 et 185).

Il faudrait encore protester contre cette affirmation étonnante (p. 196)

que « les ducs de Vendôme ont rendu les côteaux du Loir plus importants en les couronnant de tours carrées et de tours rondes ». Ce n'est pas à partir de 1515 que les tours ont été élevées, c'est au contraire à partir de cette époque qu'elles sont tombées en ruines.

Mais peut-on tout relever ? Je veux terminer cependant par une dernière découverte, bien *inédite* celle-là, celle d'un oncle d'Alfred de Musset, que M. Sèché appelle Rodrigue Musset. Il n'y a jamais eu de Rodrigue Musset ; il y a eu un oncle Paul Rodrigue marié à une de Musset ; c'est moi-même qui l'ai appris à M. Sèché, un peu sommairement, c'est vrai ; M. Sèché n'a pas compris, c'est de ma faute ; pour se couvrir, il n'avait qu'à dire en note l'auteur du renseignement, il le devait d'ailleurs, car c'est le seul *document inédit* de son œuvre. Puisse-t-il ne pas oublier non plus le monument à élever aux frères du Bellay.

---

# NOTES

POUR

## SERVIR A L'HISTOIRE MONUMENTALE DE LA TRINITÉ

---

### I

#### L'Église de 1040

Que subsiste-t-il aujourd'hui de l'église bâtie par Geoffroy Martel au-dessus de la fontaine où il avait vu tomber les trois lances de feu ?

La question eût jadis paru oiseuse aux érudits vendômois. N'y avait-il pas une tradition respectable, reproduite par l'abbé Simon, et plus tard par M. de Pétigny (1), pour affirmer que de l'église du XI<sup>e</sup> siècle il restait les deux bras du transept tout entiers, à peine modifiés postérieurement par l'ouverture de fenêtres flamboyantes ou Renaissance ?

La question eût semblé non moins oiseuse aux archéologues de passage, ou aux architectes ignorants des traditions locales. Tous déclaraient, et leur opinion avait

(1) Abbé Simon, *Histoire de Vendôme*, tom. II, p. 12. — M. de Pétigny, *Histoire archéologique de Vendôme*, p. 197. Plus haut, M. de Pétigny attribue à Geoffroy Martel la construction du clocher et de la salle du chapitre ! D'autres ouvrages, d'une importance moindre, ont, dans la suite, reproduit en partie ces assertions erronées.

pour elle une vraisemblance indiscutable, qu'il ne restait rien de l'édifice primitif, sinon peut-être quelques pans de murs perdus dans des maçonneries plus récentes, et que les deux bras du transept, avec leurs voûtes angevines, leurs modillons, leurs fenêtres, leurs contreforts et les doubleaux qui les limitent du côté de la nef principale, étaient nettement de la fin du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, en tenant compte naturellement des modifications apportées dans la suite.

Des observations personnelles nous permettent de concilier ces deux opinions contradictoires, et d'affirmer que, si le transept de la Trinité porte tous les caractères d'un édifice bâti d'après les formules du gothique primitif, ses murs n'en sont pas moins ceux dont les constructeurs de Geoffroy Martel jetèrent les fondations. La chose est facile à prouver.

Examinons d'abord les quatre piliers qui se trouvent à la croisée du transept.

L'un d'eux, celui du Nord-Est, laisse voir, dans la nef latérale, un fût de colonne cylindrique que surmonte un chapiteau mutilé. Cette colonne a été noyée en partie dans un pied-droit établi postérieurement pour supporter une arcade du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle. Dégagée du badigeon et du mortier qui la recouvraient jusqu'à cacher presque entièrement les sculptures du chapiteau, elle nous apparut nettement romane, avec ses joints épais, ornés d'un double filet creusé à la truelle, et son chapiteau décoré d'une volute double et d'entrelacs mutilés. La même colonne se retrouve également au pilier du Sud-Est, noyée dans un pareil massif de maçonnerie, mais sans chapiteau. *Les assises de ces deux colonnes rejoignent sans interruption la masse des grands piliers et ne font qu'un tout avec elle.* La décoration des joints et leur épaisseur sont

aussi les mêmes (1). Dès lors, il est permis de conclure que les quatre piliers sont bien de la construction primitive ; que le XII<sup>e</sup> siècle n'a rien à y revendiquer, et que les quatre statues placées à la retombée des deux grands doubleaux en tiers-point marquent la limite entre le roman au-dessous d'elles, et le gothique au-dessus (2). Les quatre grands piliers ont subi, dans la suite des âges, des remaniements considérables, et ne subsistent, dans leur état primitif, qu'au-dessus des doubleaux du transept. On abattit, sans doute au XIV<sup>e</sup> siècle, les quatre colonnes qui s'y adossaient dans la grande nef. Dans l'angle rentrant formé par la saillie des pilastres se trouvait une moulure en forme de colonne très légèrement bombée qui se terminait à son extrémité supérieure par un petit chapiteau. Cette moulure fut réduite de hauteur, et, à l'un des piliers, perdit même son chapiteau. L'architecte du XIV<sup>e</sup> siècle laissa pourtant subsister un vestige intéressant : c'est la naissance de l'arc en plein cintre qui soutenait la première travée de la nef du côté du midi. La courbure de cet arc est suffisamment marquée pour qu'on puisse, sans trop de peine, déterminer les dimensions

(1) M. Georges Renault signale ces mêmes joints à la base des murs du transept Sud. (Rapport sur les fouilles de la Trinité, dans le *Bulletin de la Société Archéologique*, année 1893, p. 23.)

(2) Ces quatre statues, d'une couleur et d'un style si barbares, n'ont pas été, que nous sachions, identifiées jusqu'ici.

Celles qui sont placées au Nord représentent la scène de l'Annonciation. L'ange Gabriel déroule un phylactère, sur lequel on lit en lettres onciales « Ave Maria ». En face, la Vierge, debout, lève la main droite dans une attitude d'étonnement ou de crainte. Celles qui sont placées au Midi, représentent, l'une, saint Pierre, *sans tiare*, portant une clé si énorme qu'elle évoque mieux le souvenir de la Bastille que l'idée plus douce du Paradis ; l'autre, un évêque vêtu de la chasuble et coiffé de la mitre. Il serait intéressant de démontrer que ce personnage, sans attributs caractéristiques, n'est autre que saint Eutrope.



des travées romanes. Quant aux dimensions de l'église de 1040, il est aisé, après ce que nous venons de dire, de conclure que sa largeur était sensiblement la même que celle de l'église actuelle.

C'est dans les murs mêmes du transept que les modifications les plus profondes furent apportées au plan primitif. Ces modifications remontent à l'époque où l'on établit des voûtes sur ces murs, c'est-à-dire à l'extrême fin du xii<sup>e</sup> siècle (1). Le remaniement fut alors complet. Au lambris qui, vraisemblablement, recouvrait l'église, on substitua des voûtes ; les contreforts furent bâtis ou remontés, et les fenêtres romanes fermées. On ouvrit d'étroites baies en tiers-point (2). Enfin une corniche nouvelle s'éleva à plusieurs mètres au-dessus de l'ancienne.

Ces assertions peuvent paraître aventureuses : elles n'en sont pas moins appuyées sur des preuves irrécusables. *Dans chaque bras du transept, derrière chacune des retombées de l'arc qui sépare les deux voûtes, il existe, dans le mur, les traces d'une fenêtre romane.* Une de ces fenêtres est facilement visible de l'intérieur de l'église : elle se trouve dans le mur Ouest du transept Nord. Pour voir celle qui lui fait face dans ce même transept, il suffit de monter jusqu'aux combles du déambulatoire Nord. Là on trouvera derrière un contrefort les traces de cette fenêtre, avec un débris d'archivolte encore saillant.

La fenêtre qui s'ouvrait dans le mur Est du transept Sud

(1) M. Boeswillwald fait, en effet, remonter à cette époque les voûtes du transept.

(2) Les baies en tiers-point ne se trouvent que dans le transept Nord. Le transept Sud n'en possède point. Est-il resté aveugle jusqu'au jour où l'on y établit des fenêtres de style flamboyant ? Il est plus probable qu'on laissa ouverte, de ce côté, au moins une des fenêtres romanes, chose d'autant plus facile qu'elles ne se trouvaient pas, comme celles du transept Nord, exactement derrière les contreforts qu'on bâtissait.

ne peut être vue qu'au prix d'une gymnastique que l'amour de l'art sait rendre facile. Il faut en effet monter par l'escalier qui se trouve auprès de la sacristie, et descendre, tant bien que mal, par une lucarne étroite, sur un chenal de zinc. Mais les chercheurs qui voudront se donner cette peine, apercevront, en même temps que la fenêtre, un modillon roman fort bien travaillé, engagé dans la maçonnerie d'un contrefort. Un autre modillon semblable se retrouve dans le même mur et à la même hauteur, à quelques mètres de là, de l'autre côté de l'escalier. Ce second exemplaire est parfaitement visible et d'un beau style (1). Il serait à désirer qu'on en fit un moulage avant que l'humidité ne l'ait complètement détruit.

Enfin, de la cour du Cloître, actuellement occupée par un escadron du 20<sup>e</sup> Chasseurs, on peut, sans peine, apercevoir la quatrième fenêtre, très nettement dessinée dans le mur, bien que toutes les parties saillantes en aient disparu. C'est de ce même côté qu'existent les débris, non plus d'un modillon isolé, mais d'une corniche très reconnaissable. On parvient à l'endroit où elle se trouve par la galerie sans balustrade établie à l'extérieur, au-dessus du triforium. Il y a une distance de trois mètres cinquante environ entre elle et la corniche établie au XII<sup>e</sup> siècle et remontée depuis (2).

En résumé, les vestiges caractéristiques de l'église de 1040 sont :

*Les quatre grands piliers du chœur avec les statues qui les surmontent ;*

*Quatre fenêtres en plein cintre ;*

*Deux modillons ;*

(1) Les attaches d'un troisième modillon se retrouvent également dans le mur est du transept Nord.

(2) Il y a en effet, en cet endroit, jusqu'à trois corniches superposées. A l'angle rentrant formé par la rencontre du mur Ouest du

*Un débris de corniche.*

Si ce n'est pas assez pour pouvoir affirmer que le transept de la Trinité est le même que celui que bâtit Geoffroy Martel, c'est trop pour qu'il soit permis d'affirmer que rien ne subsiste du vieux monument qui devait rendre populaire en France le nom de Vendôme (1).

II

**Une ancienne absidiole dans le transept de la Trinité**

Le transept de la Trinité présente dans son bras Sud une particularité intéressante. C'est une vaste arcade en plein cintre qui se trouve dans le mur Est, et dont l'intrados, autant que nous avons pu en juger, est absolument

transept et du mur Sud de la grande nef, la construction romane (pilier Sud-Ouest de la croisée, par conséquent) s'élève à plus d'un mètre au-dessus de la corniche de 1040. L'église de Geoffroy Martel aurait-elle porté un clocher de pierre à l'intersection du transept ?

(1) Nous croirions manquer de respect à la mémoire du fondateur de l'archéologie vendômoise, M. de Pétigny, en signalant autrement que dans une note, l'inexplicable erreur qu'il a commise au sujet des personnages représentés dans les culs-de-lampe du transept. Il veut y voir « les bustes de tous les personnages de la famille de Geoffroy Martel », et déclare « qu'en comparant les figures de ces bustes avec celles des statues du monument de la Sainte-Larme dont Mabillon a donné le dessin, il est facile de reconnaître leur identité ». Supposer qu'une chose est prouvée, et s'appuyer sur elle pour en démontrer une autre, est un procédé d'argumentation peu recommandable. En réalité, personne ne saurait dire exactement quels sont les personnages représentés sur le monument de la Sainte-Larme. Le saurait-on, que l'on ne devrait pas, sur la foi des mauvaises gravures qui nous en restent, affirmer la ressemblance de ces statues avec d'autres sculptures. Enfin, et c'est un argument définitif, on n'a pu, vers l'an 1200, vouloir représenter, avec ressemblance garantie, des personnages qui florissaient quelque 160 ans auparavant. Il faut en dire autant du personnage armé d'un compas, et qui, certainement, ne représente pas l'architecte du monument primitif.

uni et sans moulures. Le mur de remplissage par lequel on l'a fermée, est fait de pierres de taille, tandis que le reste du transept est bâti en moellons. Le sommet du cintre s'élève environ à 7 mètres au-dessus du sol actuel. Sa largeur est d'environ 4 mètres.

C'est dans un grenier à demi défoncé, au-dessus de l'entrée du calorifère, que l'on peut voir ce vestige curieux. Il est facile de l'y examiner de près. On reconnaîtra que cette arcade occupe l'espace compris entre l'angle Sud-Est du transept et le contrefort où vient buter la retombée du doubleau séparant les deux grandes voûtes de ce même transept.

Au premier abord il nous avait semblé que cette arcade avait dû s'ouvrir jadis sur une assez vaste absidiole placée parallèlement à l'abside principale, et voûtée en quart de sphère. Cette disposition se retrouve dans plusieurs églises bénédictines bâties à la même époque que la Trinité primitive. Un examen plus attentif modifia quelque peu cette opinion. Nous avons trouvé, en effet, sous la poussière et les enduits, l'amorce d'une nervure diagonale, dont le profil nous a paru se rapprocher de celui des nervures du transept. Elle portait le triangle des voûtes de remplissage, non pas sur son extradors, mais sur des feuillures faisant saillie sur ses faces latérales (1). Cette nervure était peinte en ocre jaune, avec des ornements noirs. (Nous avons trouvé une décoration analogue sur une arcade basse de la sacristie actuelle). Au-dessus, on voit assez nettement, dans le mortier, les traces d'une voûte détruite.

Il semble donc qu'il y ait eu en cet endroit, non pas une voûte en cul-de-four, mais une voûte en tiers-point

(1) M. Corroyer dans son « Architecture gothique » indique ce procédé de construction comme un des traits caractéristiques des voûtes angevines,

et à nervures. Par conséquent, cette absidiole serait contemporaine, non de l'église de 1040, mais du remaniement opéré à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, et dont nous avons parlé plus haut. Pourtant, il faut bien reconnaître que la grande arcade, par son profil sans moulures, se rapprocherait plutôt du roman primitif que du gothique. L'architecte du XII<sup>e</sup> siècle avait-il, en remaniant le transept, modifié également l'absidiole, et détruit la voûte ancienne, pour en substituer une, pareille à celles qu'il montait tout près de là ? C'est un de ces points obscurs, comme on en rencontre souvent dans l'étude des monuments, et qu'il faut bien se résigner à laisser éternellement dans l'ombre.

Ce qui semble certain, c'est que cette absidiole fut détruite au XIV<sup>e</sup> siècle, quand on rebâtit l'église. On eut alors besoin d'une partie de son emplacement pour y établir une tourelle d'escalier (1). D'ailleurs, l'appareil des pierres qui ferment l'arcade, est semblable à celui des murs du XIV<sup>e</sup> siècle. Qui sait si l'une de ces pierres de remplissage ne dissimule pas un chapiteau sculpté où s'appuierait la nervure dont nous avons parlé, et qui augmenterait le nombre des belles sculptures de la Trinité ? Il serait facile de s'en rendre compte, si.... les obstacles moraux n'étaient pas parfois plus invincibles que les difficultés matérielles.

Disons en terminant que l'existence d'une arcade dans le mur du transept n'avait pas échappé à M. Georges Renault, lors des fouilles opérées pour l'établissement du calorifère. Voici, en effet, ce qu'écrivait alors, dans le

(1) L'autre partie fut occupée par un passage voûté, établi à cette même époque, et à moitié détruit sous le premier Empire (ms. de l'abbé Gaignot). Ce passage faisait communiquer entre eux le transept, la chapelle Saint-Pierre, la sacristie des moines (aujourd'hui dépendante du quartier), et peut-être même la salle basse des archives (sacristie actuelle).

Bulletin de la Société, le distingué conservateur du Musée. « Le mur latéral gauche laisse voir qu'il était autrefois percé d'une baie d'environ trois mètres de largeur, et partant du sol jusqu'à une hauteur difficile à déterminer. Elle a été bouchée à plusieurs reprises au moyen de pierres taillées. » M. Renault a trouvé en bas ce que nous avons trouvé en haut. C'est donc à lui seul que revient, par droit de priorité, tout l'honneur de la découverte.

Qu'il y ait eu également une absidiole dans le bras Nord du transept, la chose est vraisemblable pour des raisons de symétrie. Peut-être faudrait-il regarder comme l'unique reste de cette absidiole, un rudiment d'arcade qui grimpe au-dessus du cintre d'une fenêtre, et qu'on aperçoit nettement par une ouverture de l'escalier du Nord? Malheureusement des restaurateurs, mille fois plus redoutables pour l'archéologie que les pires vandales, ont passé par là, et sous leurs crépissages, encore neufs aujourd'hui, ont effacé toute trace de ce qui fut jadis.

### III

#### La déviation de l'abside de la Trinité

La déviation de l'abside, si fréquente dans les grandes églises gothiques, est-elle volontaire, et résulte-t-elle d'un parti-pris de symbolisme? Quoi qu'il puisse être de cette question toujours controversée, la déviation du chevet de la Trinité est certainement volontaire, et en voici la preuve :

Lorsque, pour bâtir cette belle abside qui est la partie la plus pure de l'église, et qui a imposé au reste de l'édifice ses proportions élégantes, l'architecte du *xiv<sup>e</sup>* siècle détruisit le chevet roman jusqu'au transept

actuel, *il épargna du côté Sud une plus grande longueur de murs que du côté Nord*, en sorte que les murs de la nouvelle construction, soudés à ceux de l'ancienne, se trouvèrent rejetés en dehors de l'axe primitif, et obliquèrent légèrement vers le nord. A défaut de mesures bien faciles à prendre (1) une preuve visible de ce que nous venons d'avancer se trouve : 1<sup>o</sup> dans l'irrégularité des voûtes des deux petites nefs, à leur point de jonction avec les murs Est du transept ; 2<sup>o</sup> dans la disposition curieuse du petit voûtain qui réunit la voûte de l'abside à celle du transept. L'unique raison d'être de ce voûtain est de racheter la différence qui existe entre les murs Sud et Nord de la grande nef, et de permettre ainsi de bâtir d'une façon régulière les grandes voûtes de l'abside. Par suite, il affecte en plan la forme d'un trapèze extrêmement allongé dont la base la plus large se trouve du côté du midi.

On pourrait objecter que rien en tout cela ne démontre chez l'architecte du *xiv<sup>e</sup>* siècle un parti-pris de symbolisme mystique, parce que, le maintien du transept n'étant pour lui que provisoire, ainsi que le démontrent divers détails de la construction, il pouvait orienter son église comme bon lui semblait, sans se préoccuper de ce qui était appelé à disparaître.

Il y a à cela une difficulté. Si l'on eût bâti l'église entière dans le même axe que le chevet, la façade qui est déjà masquée en partie par le clocher, l'eût été bien davantage encore (2). Et comme jamais il n'aurait pu

(1) Longueur du mur extérieur de la petite nef de droite, du transept au premier pilier : 2<sup>m</sup> 30. Longueur correspondante dans la nef de gauche 4<sup>m</sup> 70. Une différence à peu près égale se retrouve dans les murs de la nef principale.

(2) Autant qu'on en peut juger, l'ouverture de l'angle formé par l'axe de la nef et la prolongation idéale de l'axe de l'abside serait d'un peu plus d'un mètre aux grandes portes de l'église.

venir à la pensée de l'architecte de masquer sa façade ou d'abattre le clocher, il s'ensuit que l'axe de la nef devait nécessairement s'écarter de celui de l'abside, et que, par conséquent, la déviation de celle-ci est bien volontaire.

#### IV

##### **Les toitures de la Trinité**

Les toitures des nefs latérales ont été remaniées à une époque indéterminée, mais certainement assez récente. Les deux travées du <sup>xiv</sup><sup>e</sup> siècle portaient une galerie trilobée pareille à celle de la nef principale : un reste de cette galerie subsiste encore sous un comble du côté Sud. Dans les travées d'une date postérieure, le dessus de la corniche, visible sous la charpente, laisse encore voir des traces de canivaux qui permettent de supposer qu'on a abattu la galerie, et fait descendre le toit jusqu'à dépasser la corniche, tandis qu'auparavant, l'égout des eaux devait se faire, comme aux toitures de la grande nef, sur un chéneau de pierre desservi par des gargouilles. L'existence, à chaque travée, d'une porte ouvrant sur le triforium semblerait démontrer que la toiture n'était pas continue d'un bout à l'autre des deux nefs latérales, mais que chaque travée avait son toit particulier séparé par un chéneau, un peu comme pour le cloître. En tout cas, il est certain que les toitures anciennes avaient moins d'importance et ne montaient pas, comme maintenant, au-dessus du larmier des fenêtres du triforium. La plupart des portes dont nous venons de parler ont été murées à l'aide de torchis. La menuiserie de celles qui ouvrent encore est ancienne.

Les chapelles qui rayonnent autour de l'abside ont-



elles porté également des galeries sur leurs corniches? la chose est vraisemblable, mais nous n'en avons trouvé jusqu'ici aucune preuve décisive. Il est du moins certain que les toitures actuelles ne sont pas celles du xiv<sup>e</sup> siècle, mais remontent tout au plus au xv<sup>e</sup> (1).

Les toitures de la grande nef n'offrent de particulier que le pont courant sur les tirants d'un bout à l'autre des combles. Ce pont fut établi sous le Premier Empire (ms. de l'abbé Gaignot).

Le travail des charpentes semble bien évoluer en même temps que le style des travées qu'elles recouvrent (2). Il y a là une preuve que l'église actuelle ne fut pas incendiée au cours de la guerre de Cent Ans, comme l'insinuent depuis si longtemps, et sans documents décisifs à l'appui, la plupart des historiens vendômois.

## V

### **Particularités de quelques contreforts. — Liaison de l'église romane et du clocher.**

Quand on bâtit au xiv<sup>e</sup> siècle la chapelle Saint-Jean-l'Évangéliste (actuellement Notre-Dame-de-Bon-Secours), pour y établir le tombeau de l'abbé Jean de Buffa (+1343), les constructeurs se trouvèrent en face d'une difficulté sérieuse. Un contrefort du transept prenait justement une partie de l'emplacement que devait occuper l'arcade ouvrant sur la future chapelle. Le laisser en place,

(1) Elles datent sans doute de l'époque où l'abbé Louis de Crevant (1487-1522) restaura diverses parties de l'église.

(2) Quelques pièces de bois, clouées verticalement sur une ferme du xv<sup>e</sup> siècle, sont peut-être les restes d'une fermeture provisoire des combles, établie à cette même époque, avant l'achèvement de l'église, pour empêcher le vent d'ouest et la pluie de pénétrer sous les charpentes.

il n'y fallait pas songer : l'arcade eût été rétrécie d'une façon dérisoire ; le supprimer exposait la voûte du transept à une ruine subite. On s'avisa d'une solution qui serait qualifiée aujourd'hui d'élégante. Le contrefort fut coupé au-dessus de l'arcade projetée, sa partie inférieure fut abattue, et l'on fit supporter la partie supérieure par un arc puissant destiné à reporter la charge sur le contrefort qu'on élevait en même temps à gauche de la chapelle pour recevoir les arcs-boutants de la grande nef. Quelle que fût la valeur de cette solution, il n'en est pas moins vrai qu'elle a supporté victorieusement l'épreuve des siècles.

C'est dans les combles de la nef latérale Nord, que se trouve la particularité archéologique dont nous venons de parler. Mais les combles de la nef latérale Sud ont aussi un contrefort coupé, cette fois sans arc de soutènement et aussi sans raison de construction évidente. Ce contrefort, ainsi privé de sa partie inférieure, porte à faux sur le mur, et loin de contribuer à buter la poussée de la voûte du transept, il semble qu'il doive l'augmenter, donnant ainsi à la fois la preuve de l'opinion exagérée que les constructeurs du XIII<sup>e</sup> siècle avaient du poids de leurs voûtes, et aussi de l'extrême solidité des murs romans sur lesquels ces voûtes furent construites. La destruction partielle de ce contrefort ne put avoir lieu qu'à une époque où les ouvriers et ceux qui les employaient avaient perdu l'idée de la voûte gothique. Elle est donc relativement récente. On peut l'attribuer soit à l'époque où les moines firent établir un passage du dortoir au jubé (1626), soit plutôt à celle de la restauration des orgues (1641, ou peut-être postérieurement). Il semble en effet que les combles où se trouve ce contrefort aient été disposés pour recevoir la soufflerie, gênante sans doute dans le passage qui allait du dortoir au jubé.

Les murs y portent des traces d'enduit, on y trouve des restes de cloisons et une aire en torchis, des boiseries sans intérêt, ayant pu servir de corniche à un buffet, et, preuve plus décisive, un soufflet d'orgue qui gît là, sans doute depuis cent seize ans.

Un troisième contrefort coupé se trouve à l'entrée du calorifère, à côté d'une porte condamnée qui ouvrait sur la chapelle Saint-Pierre. Les murs du XIV<sup>e</sup> siècle ont aussi vaillamment supporté que ceux du XI<sup>e</sup> la disparition de ce soutien, théoriquement indispensable.

Du côté Nord, le premier contrefort de la nef, à partir du transept, présente également une anomalie de construction. C'est l'amorce d'un arc-boutant perpendiculaire au mur Ouest du transept. Sont-ce des pierres d'attente, en vue d'un transept gothique destiné à compléter plus tard l'édifice du XIV<sup>e</sup> siècle ? C'est possible, mais bien hardi qui se risquerait à l'affirmer.

On sait que les arcs-boutants de la grande nef sont à double volée du côté du midi, c'est-à-dire qu'il y a entre eux et le contrefort où ils butent, une pile intermédiaire qui permet de prolonger leur portée sans qu'ils courent risque de se voiler. Cette disposition particulière s'explique par l'existence du cloître qui oblige à rejeter plus loin la masse des contreforts. Mais le dernier arc-boutant, celui de la façade, ne possède qu'une seule volée. C'est que, le cloître tournant là à angle droit, on a pu utiliser le mur qui le termine pour établir le contrefort. La façade du bâtiment claustral qui se trouve entre l'église et le clocher est bien postérieure au XVI<sup>e</sup> siècle. Elle n'en a pas moins été rebâtie à l'emplacement qu'occupait la façade existant à cette époque. Cette façade en effet n'avancait pas plus que la façade actuelle : on verrait ses traces sur le contrefort dont l'ornementation est au contraire intacte. Elle ne reculait pas davantage, car il y

aurait eu, entre elle et la façade de l'église, un espace béant fort disgracieux, dont on ne pourrait citer aucun autre exemple dans l'architecture monastique.

Mais la façade du bâtiment claustral existant au xv<sup>e</sup> siècle (et sans doute construite en même temps que le portail de l'église), n'en est pas moins en reculement de quatre mètres environ sur la façade romane. Il est facile de s'en rendre compte. Pour de nombreuses raisons on peut affirmer, sans crainte d'être sérieusement contredit, que la grande nef actuelle a été bâtie exactement sur l'emplacement de l'église de 1040 (1). Mais comme les églises romanes n'ont pas de contreforts très saillants, l'espace actuellement occupé par le contrefort de la nef gothique fut resté béant, chose impossible. La façade romane du bâtiment claustral avançait donc sur la façade actuelle de toute la longueur du contrefort. D'ailleurs, en dehors de tout raisonnement, il existe de cela une preuve matérielle. Le toit de cette façade a laissé sa trace sur la muraille Est du clocher, sur la même longueur de 4 mètres qui est celle du contrefort. Cette muraille a été profondément remaniée au-dessous de cette trace de toit. Un arc en tiers point apparaît au-dessus de la porte actuelle du clocher. Cet arc ne traverse pas et ne saurait traverser la muraille (à cause du tracé de l'escalier). Et comme il n'a aucun intérêt décoratif, il est évident qu'il n'appartient pas réellement au clocher, mais au bâtiment qui devait s'élever devant.

Nous savons donc, d'une façon précise, où se trouvait la façade romane du bâtiment claustral, et quelle était sa hauteur. Nous devons en conclure que le clocher se

(1) Ces lignes étaient déjà écrites quand nos fouilles ont apporté à cette assertion une preuve définitive, en nous permettant de retrouver le mur roman sous les murs de la nef latérale gauche.

trouvait bien moins isolé qu'il n'est depuis le xvi<sup>e</sup> siècle. D'autant (ce n'est qu'une hypothèse, mais appuyée sur de nombreuses analogies), qu'un porche voûté, ou *pronaos* pouvait exister en avant de l'église et réunir les trois édifices. Qu'on suppose ce porche à double étage, comme à Saint-Benoît-sur-Loire, voilà le clocher intimement réuni à l'église. Et l'on peut ainsi reconstituer son histoire. Un premier clocher, en pierre ou charpente, aurait existé sur la croisée du transept. (Voir pp. 230 et 231 en note). Fut-il incendié, s'écrouta-t-il, ou bien sembla-t-il insuffisant pour porter de lourdes cloches? Peu importe. Ce qui est certain, c'est que les moines furent amenés à construire une autre tour. Ils renoncèrent à l'établir sur la croisée du transept dont les piliers offraient une base trop étroite. Ils ne voulurent pas non plus l'établir en avant de la façade dont elle eût détruit la décoration. Là d'ailleurs aussi il eût fallu lui donner comme base, non des murs, mais des piliers, afin de ménager une entrée à l'église, et les projets grandioses des moines exigeaient une assiette plus solide. Une place restait, celle qu'ils occupèrent, et nul, soit au nom de l'esthétique, soit pour tout autre motif, n'a le droit de les en blâmer. Le clocher de Vendôme reste, avec celui de Chartres, un des plus fiers chefs-d'œuvre d'architecture, et sa vieille renommée populaire mériterait bien d'éclipser la gloire romantique de tel campanile écroulé, sur des lagunes lointaines.

## VI

### **L'Abside et la grande nef. — Quelques dates précises.**

L'ancienne église des bénédictins n'est pas seulement un monument d'une merveilleuse élégance, mais encore elle constitue une admirable école des styles gothiques les

plus récents, qu'il s'agisse du gothique rayonnant (1) avec ses piliers pareils à des faisceaux de joncs liés ensemble par de délicats feuillages, ses fenestrages où les courbes géométriques se mêlent au gré d'une fantaisie ingénieuse ; ou bien du gothique flamboyant avec ses nervures tranchantes et ses bases prismatiques qu'on croirait inspirées par les cristallisations naturelles, si elles n'étaient pas simplement formées par la pénétration mutuelle des moulures des piliers et de celles des bases.

Mais ce qui permet de mieux suivre encore, à la Trinité, les modifications du gothique, durant cette période où il évolue suivant les lois d'une logique presque fatale, c'est que chacun des deux styles, rayonnant et flamboyant, y est représenté par un double spécimen d'époque différente.

D'un côté, l'abside de l'église avec les chapelles qui en dépendent, et, de l'autre, les deux premières travées de la nef à partir du chœur sont également du xiv<sup>e</sup> siècle. Mais, à y regarder de près, malgré la ressemblance générale du style, il n'est pas, dans ces deux parties, deux pierres identiquement travaillées. Citons les principales différences.

Dans l'abside, les chapiteaux portent des feuillages saillants et distincts les uns des autres, qui rappellent encore les crochets du xiii<sup>e</sup> siècle. Dans la nef, les chapiteaux n'offrent plus guère qu'une bande ornée de feuillages presque plats. Quant à la baguette appliquée sur le fût de la colonne, et qui prendra une importance extrême au xv<sup>e</sup> siècle, elle n'existe nulle part dans

(1) Nous n'employons qu'à regret cette dénomination qui ne correspond à rien de réel, et n'a pas même la valeur pittoresque de celle dont on use pour désigner l'architecture du xv<sup>e</sup> siècle.

l'abside (1). On la rencontre, dans les deux travées, à plusieurs colonnes des petites nefs et aux colonnes correspondantes du cloître. Les colonnes perdent, dans ces mêmes travées, de leur diamètre et de leur saillie. On dirait qu'elles tendent à rentrer dans le pilier. Par suite, la moulure qui les sépare est plus saillante que dans l'abside. Enfin les fenestrages de la grande nef s'éloignent de ceux de l'abside par l'apparition d'accolades venant modifier et assouplir le dessin des quadrilobes (2).

On pourrait noter d'autres différences dans les contreforts, les clés de voûte, le profil des arcs, etc.

Les travées de style flamboyant offrent également entre elles de notables différences. La frise de feuillages jouant le rôle de chapiteau dans les travées anciennes, disparaît complètement dans les plus récentes. Celles-ci possèdent également des bases plus hautes et plus compliquées, et les moulures des colonnes sont à la fois plus saillantes et moins nombreuses. En outre, le travail des contreforts est absolument différent.

(1) L'abside nous présente bien des colonnettes portant une saillie d'un profil aigu, aux jambages de la porte de l'escalier Sud (murée maintenant), ainsi qu'à l'entrée du calorifère. Mais ces colonnettes ne sont, à vrai dire, que la continuation du boudin de l'archivolte. Les constructeurs du xiv<sup>e</sup> siècle n'ayant pas cru devoir donner de chapiteaux à ces ouvrages de petite dimension et de médiocre importance, ont laissé aux jambages le même profil qu'à l'archivolte. Ce système décoratif, si fréquent au xv<sup>e</sup> siècle, est d'origine romane, comme l'atteste, à deux pas de la Trinité, une fenêtre des Grands Greniers. Mais, avant le xv<sup>e</sup> siècle, il ne fut appliqué qu'à de petites baies,

(2) Il est intéressant de voir apparaître dans ces travées, datant, comme nous le démontrerons plus loin, de 1343, les premiers indices du style flamboyant. Il est non moins curieux de voir l'accolade qui sert de transition entre les formes géométriques du style rayonnant et les dessins capricieux du flamboyant, jouer le même rôle dans le style du mobilier, à la fin du xv<sup>e</sup> siècle. C'est elle en effet qui adoucit les angles, également géométriques, du flambeau dit polygonal, ou à pans coupés, et prépare les souples contours du flambeau Louis XV.

Après cela, comment comprendre qu'on ait pu si longtemps accepter sans contrôle les traditions faussées qu'a recueillies l'abbé Simon, et accumuler, à propos des dates où furent bâties les diverses parties de la Trinité, tant d'affirmations déconcertantes dont un seul regard jeté sur l'église eût suffi à démontrer l'inexactitude.

Nous aurions pu, pour les réfuter, en appeler uniquement à l'irrécusable témoignage du monument lui-même. Nous avons voulu faire davantage, et essayer de déterminer les diverses dates de la reconstruction de la Trinité, non pas approximativement, comme permettent de le faire les données archéologiques, mais avec cette précision qu'autorisent les textes écrits, quand ils s'accordent avec les textes de pierre. Un monument auquel on peut ainsi restituer ses papiers, n'a plus seulement un intérêt local : il offre un point de repère très certain pour d'autres recherches, et devient d'un intérêt général pour l'histoire de l'architecture. La Trinité est-elle un de ces monuments? nous croyons en avoir acquis la preuve.

Parmi les pièces ayant trait à la reconstruction de la Trinité, la première que nous connaissions est datée de 1271 (1). C'est l'autorisation accordée par l'abbé du Petit-Citeaux à l'abbé de la Trinité, d'extraire des pierres de la carrière, située auprès du rocher de la Chappe, « *pour la construction de l'église* » (2).

Il semble donc que l'on pensât dès lors à reconstruire la Trinité. L'église de 1040 devait être, dès cette époque, en assez fâcheux état, puisque une bulle de Clément VI,

(1) Nous suivons sans modification la chronologie adoptée par M. l'abbé Métais dans son édition des Cartulaires et Bullaire de la Trinité. C'est également à M. l'abbé Métais que nous devons la connaissance des pièces postérieures à 1342, et nous sommes heureux de lui en témoigner ici toute notre reconnaissance.

(2) Cartul. de la Trin., t. III, p. 158.



en date de 1313 (1), bulle dont nous aurons occasion de nous servir plus tard, parle de son délabrement comme d'une chose déjà ancienne. Pourtant, il ne paraît pas que ce premier projet ait été suivi d'exécution, car nous ne connaissons rien du XIII<sup>e</sup> siècle à la Trinité, si ce n'est trois arcades basses dans la sacristie, et l'abside de la petite chapelle actuellement dépendante du quartier de cavalerie. Encore, ces parties qui ne tiennent pas à l'église proprement dite, semblent-elles antérieures à 1271.

Il faut descendre ensuite jusqu'en 1314 (v. s. 1313) pour rencontrer une nouvelle trace des projets de reconstruction. Mais la pièce, cette fois, est décisive. La reconstruction n'est plus seulement un projet vague. On commence, ou l'on a commencé à bâtir, et l'abbé de la Trinité se préoccupe d'assurer des revenus réguliers pour subvenir aux frais de ce travail. Nous trouvons en effet, dans le Cartulaire Saintongeais de la Trinité, que l'abbé Guillaume, cette même année 1314, vend les bois du Plessis, près Villeneuve, pour 400 livres de bonne monnaie courante. Il a, dit-il, en vue pour cela l'utilité du monastère et « *les besoins de la construction de l'église* ». Cette somme sera payée en 4 ans, à raison de cent livres par an : « *centum libris solvendis fabricæ ecclesie nostre Vendocini* » (2).

Il se peut, en outre, que des ventes analogues, relatées dans le même Cartulaire et à la même époque, aient eu également la même raison. La grandeur de l'entreprise nécessitait de pareilles mesures. C'est l'abside entière que l'on commence à élever, avec son déambulatoire et ses chapelles, travail immense et bien fait pour épuiser

(1) Cartul. de la Trin., t. IV, p. 92.

(2) Abbé Métais. Cart. Saint., p. 172.

les revenus du monastère. Aussi, cherche-t-on à accroître les ressources ordinaires, non pas seulement par la vente de biens éloignés comme ceux que possédait l'abbaye dans la Saintonge, mais par l'union à la mense abbatiale d'un prieuré voisin, celui de Villedieu. L'acte est en date du jeudi 7 janvier 1328 (v. s. 1327) (1).

Un acte de 1342 (v. s. 1341) nous donne un nouveau point de repère, le plus précis que nous ayons. Par ce document, daté du 7 mars, Jean de Buffa, abbé de la Trinité, fonde une chapellenie perpétuelle, et lui assure, comme revenus, cent sous et sept septiers de froment. L'abbé Simon qui, parmi plusieurs erreurs, nous a fourni des renseignements que seul un contemporain des moines pouvait procurer, et qui, de plus, semble avoir été un canoniste expert en matière de bénéfices, interprète cette charte ainsi qu'il suit : « Il (Jean de Buffa) fonda aussi et dota la chapelle de Saint-Jean son patron, le 7 de mars 1341 ». L'abbé Simon ajoute que Jean de Buffa voulut être inhumé dans cette chapelle, et que l'on y voit encore l'arcade de son tombeau. Mais quelle est cette chapelle Saint Jean ? D'après toutes les traditions de l'Abbaye, nous savons qu'elle n'est autre que la chapelle actuelle de N.-D. de Bon Secours, où l'on voit l'arcade dont parle le chanoine de St-Georges. Cette chapelle s'ouvre sur la nef latérale gauche, le long du mur Ouest du transept, et est exactement de même style que les deux travées du xiv<sup>e</sup> siècle (2). Le nom de son ancien patron vient corroborer l'interprétation de l'abbé Simon,

(1) Cart. de la Tr, t. IV. p. 83.

(2) Si un examen minutieux révèle certaines maladresses dans les raccords entre la chapelle Saint-Jean et la nef latérale, il ne peut que confirmer la parfaite identité de style, qu'il s'agisse des colonnes, des chapiteaux ou des arcs. Ces maladresses sont sans doute l'indice d'hésitations de la part de l'architecte, obligé d'accoler un hors-d'œuvre à son plan primitif, et ne feraient ainsi que confirmer notre thèse, en la

à savoir que Jean de Buffa ne se contenta pas de doter, mais qu'il fonda, au sens matériel, cette chapelle. D'ailleurs, au *xix<sup>e</sup>* siècle, et plus tard sans doute, c'était le chapelain de Saint-Jean qui devait officier pour l'anniversaire de Jean de Buffa, célébré le mardi après les Rameaux (1).

Si nous insistons sur le fait de cette fondation, c'est que les conséquences en sont des plus importantes. Pour qu'en 1342 (n. s.), l'abbé Jean pensât à fonder une chapelle attenante à la grande nef, il fallait bien qu'à cette date l'abside fût achevée, et les chapelles qui en dépendent, pourvues de patrons et de bénéfices. Dès lors, nous pouvons limiter la construction de l'abside entre ces deux dates, 1314 et 1342, sans crainte de nous tromper beaucoup. Il semble même permis de préciser davantage. S'il est probable, comme nous le démontrons tout à l'heure, que dès 1343, on commença à bâtir les deux premières travées de la nef, il faut admettre, à cause de la différence très sensible des styles, qu'on avait terminé l'abside assez longtemps auparavant, dix ans, quinze ans peut-être. On pourrait donc prendre pour dates extrêmes de la construction de l'abside, 1314-1330. Encore, choisissons-nous cette date de 1314, parce qu'elle est la première dont nous trouvons l'indication dans le Cartulaire. Mais il n'y a aucun inconvénient à affirmer qu'à cette date le travail était déjà commencé, et même passablement avancé, puisque le style dit du *xiv<sup>e</sup>* siècle remonte en réalité assez avant dans le *xiii<sup>e</sup>*.

poussant même à l'extrême, puisqu'elles démontreraient que la chapelle est postérieure, au moins d'intention, aux deux travées. En tout cas, elle n'est pas postérieure d'exécution, puisque sa magnifique fenêtre est de style rayonnant, tandis que les fenêtres hautes des deux travées annoncent déjà le flamboyant.

(1) Voir ms. 400 à la bibliothèque de Vendôme, note du nécrologe, X cal. apr.

Quelle date pourrions-nous maintenant assigner aux deux premières travées de la nef ? Leur parfaite similitude de style avec la chapelle Saint Jean est déjà un premier indice qu'elles ont dû être bâties vers 1343. Mais nous possédons des documents explicites qui prouvent qu'à cette date on s'occupait de reconstruire la Trinité. C'est d'abord une bulle de Clément VI, en date du 25 août 1343 (1). Cette pièce est des plus intéressantes. Il y est dit, en substance, que l'abbé et les moines de la Trinité ont exposé au pape l'état de délabrement déjà ancien de leur église, « *Jam diu corruit* », l'insuffisance de leurs revenus pour la rebâtir ou même la réparer, et le danger où elle est par suite « *de demeurer perpétuellement en ruine* », et qu'ils ont humblement demandé que le pape daignât unir à leur monastère, « *pour l'œuvre de la reconstruction* », l'église paroissiale de Savigny, au diocèse du Mans, dont le droit de patronat leur appartient, et dont les revenus ne dépassent pas quarante petites livres tournois. Le pape déclare leur accorder ce qu'ils demandent, dans le désir de voir « *rapidement réparés, l'église et les autres lieux sacrés qui ont besoin de réparations* » (2).

Un second document, en date du 25 avril 1346, nous apprend à quelles conditions l'évêque du Mans unit l'église de Savigny au monastère de la Trinité, « *pour l'œuvre de la reconstruction de l'église* » (3).

Rien, semble-t-il, ne peut être plus démonstratif que ces deux documents. Si l'on s'occupait, en 1343 et 1346, de reconstruire l'église, si d'autre part deux travées existent dans la Trinité, identiques de style à une cha-

(1) Cart. de la Trin., t. IV, p. 92.

(2) A la suite de contestations, cet acte fut confirmé par Clément VII (antipape) en 1380. (Cart. de la Trin. t. IV, p. 110).

(3) Cart. de la Trin. t. IV, p. 101.

pelle fondée en 1342, et dont la construction ne put guère être retardée au-delà de 1343, puisque l'abbé J. de Buffa fut enterré le 10 mars de cette même année, la conclusion s'impose que ces deux travées ont bien été bâties à l'époque indiquée par les deux pièces ci-dessus.

Mais pourquoi l'abbé Michel, successeur de l'abbé Jean, affirme-t-il, dans sa supplique au Saint-Siège, que l'église est en ruines, alors que, comme nous l'avons démontré plus haut, l'abside entière était rebâtie à cette époque ? C'est qu'il restait la nef romane, et le cloître sans doute, dans un état de délabrement qui justifiait les doléances de l'abbé. Et c'est ainsi qu'il faudra interpréter les documents que nous aurons à citer dans la suite. Qui n'excuserait l'abbé de la Trinité d'avoir, en plaidant sa cause auprès du Saint-Siège, fait ressortir les motifs qui devaient lui en assurer le gain ? Il est bien probable que cette nef, bâtie à une époque où les constructeurs romans tâtonnaient encore, et simplement couverte en charpente, sans voûtes, devait être en assez mauvais état au milieu du xiv<sup>e</sup> siècle.

S'il est facile de prouver qu'on bâtissait en 1343 les deux premières travées de la nef, il est moins aisé de limiter la durée de leur construction. Nous croyons néanmoins qu'elle ne se prolongea pas au-delà de 1357. Et cela pour une raison qui s'applique généralement aux églises en construction au xiv<sup>e</sup> siècle. C'est vers 1357, en effet, que la guerre entre la France et l'Angleterre, qui durait avec des intervalles de trêve depuis vingt ans déjà, commença à dégénérer en un pillage périodique et organisé du sol français. Plus que bien d'autres villes, Vendôme subit les conséquences de cet état de choses. Le comte Jean VI avait été fait prisonnier à Poitiers. En son absence, Louis, comte d'Anjou et du Maine, ordonne de

fortifier l'abbaye et le clocher(1). Ce travail considérable assurément, bien que nous ne sachions rien de précis à son sujet, dut forcément arrêter toute autre construction dans le monastère. Il est donc probable que les deux travées étaient achevées à cette époque. Autrement elles ne l'auraient été que bien des années plus tard.

En effet, les remparts étaient à peine achevés, que le bruit des armes retentissait déjà en Vendômois, et ne devait guère cesser de s'y faire entendre jusqu'à la fin de la guerre de Cent ans.

Les Anglais paraissent dans le pays dès le commencement de 1360, et en sont si bien les maîtres, que Thomas, comte de Warwick, fait ériger dans l'église de la Trinité, au beau milieu de la chapelle de la Sainte Vierge, un magnifique tombeau à son fils, Guy de Beauchamp « qui trépassa le 28 avril » (2). Le 8 mai de cette même année, la paix de Brétigny rend son roi à la France et son comte à Vendôme. Mais deux ans à peine se sont écoulés, que des bandes de gascons et d'Anglais s'emparent de la ville, et la livrent au pillage, sans même épargner les églises.

Après ce terrible événement, il semble que Vendôme ait respiré pendant quelque temps. Les Anglais ne reparurent qu'en 1380. Froissart nous a laissé le récit de leur incursion (3).

(1) D'après l'inventaire des Chartes de la Trinité. Louis, fils du roi Jean était alors âgé de 18 ans. L'Anjou ne fut érigé en duché qu'en 1360. Mais Louis le possédait probablement dès 1357, comme apanage. Le clocher ne porte aucune trace des fortifications établies à cette époque. Peut-être ne s'agissait-il que de hourds en charpente saillant à l'extérieur des grandes fenêtres, aujourd'hui garnies d'abat-son.

(2) Le prénom de Guy ou Guido était fréquent dans la famille de Warwick, à cause du héros légendaire Guido qui passait pour le fondateur de la famille. Les Warwick de Beauchamp honoraient tout particulièrement ce personnage fabuleux (Moréri).

(3) Edition Buchon, t. II, p. 112.

En 1385, de nouveaux ordres furent donnés pour fortifier l'abbaye. Sans doute les travaux de défense exécutés en 1357 avaient été jugés insuffisants, ou peut être avaient-ils été détruits lors du sac de la ville en 1362. Le monastère, si nous en croyons l'abbé Simon, se trouvait à cette date dans un état lamentable. Les troubles de la guerre, l'occupation des bâtiments conventuels par les soldats, avaient ébranlé la discipline monastique, et pendant toute la durée de la prélature de Pierre de Péruse (1384-1413), la misère matérielle alla de pair avec le relâchement moral (1).

La situation du pays n'était pas meilleure que celle de l'abbaye. En 1415, Louis de Bourbon, duc de Vendôme, ne put trouver l'argent nécessaire pour sa rançon, et ne fut délivré qu'en 1427. Vendôme, ville fidèle au roi de Bourges et située à la frontière des territoires demeurés sous son obéissance, ne dut enfin respirer que lorsque les succès de la Pucelle devant Orléans et à Patay, eurent rejeté vers Paris les forces anglaises et bourguignonnes. Mais cette tranquillité relative ne pouvait ramener du premier coup la prospérité disparue, et il fallut sûrement bien des années pour réparer les maux causés par une si longue guerre.

Après ce rapide exposé de l'histoire de Vendôme durant les 70 dernières années de la guerre de Cent ans, il faut bien admettre que la reconstruction de la Trinité fut forcément interrompue pendant cette période. Pourtant, un texte du « *Monasticon gallicanum* », cité par M. l'abbé Métais dans son histoire de la Sainte-Larme, p. 37, affirme expressément le contraire : « *Ecclēsiā, seu velustate collabentem, seu potius bello dirutam, reedificare coperunt Gullicmus de Plessiaco et Petrus de Peruso circa annum 1374.* »

(1) Abbé Simon, p. 270.

Un tel document, s'il était exact, irait, il faut l'avouer, contre tout ce que nous avons pu dire jusqu'ici. Mais que faut-il penser de sa valeur ?

Nous devons faire remarquer, d'abord, que ce texte est d'une époque relativement récente, puisqu'il ne remonte qu'au xvii<sup>e</sup> siècle. Son auteur, il est vrai, pouvait recueillir plus de traditions et analyser plus de pièces que nous ne pouvons le faire nous-mêmes. Mais nos documents, moins nombreux, sont du moins admirablement classés et d'une lecture facile. De plus, nous pouvons les contrôler à l'aide des notions acquises depuis 80 ans sur la date des divers styles gothiques. Et ces avantages compensent aisément ceux que possède l'auteur du *Monasticon*.

D'ailleurs, son texte témoigne, par son indécision, de l'absence de documents bien précis. L'auteur hésite sur les motifs qui ont amené à reconstruire l'église. C'est donc qu'il a mal lu, ou qu'il ne connaît pas la bulle de Clément VI, en date de 1343, que nous avons citée plus haut. De plus, il commet une erreur évidente, lorsqu'il attribue l'initiative de la reconstruction à deux abbés à la fois, vers 1374. Que Guillaume du Plessis, abbé dès le 18 juin 1350, ait contribué à la construction des deux travées du xiv<sup>e</sup> siècle, rien d'impossible. Mais qu'en 1374, Pierre de Péruse ait bâti quoi que ce soit à la Trinité, nous le nions formellement, pour cette simple raison, qu'à cette époque, Pierre de Péruse était abbé de Saint-Aubin d'Angers, et ne fut nommé abbé de la Trinité que 11 ans plus tard.

En somme, le texte du *Monasticon* n'est ni assez précis, ni assez exact, pour avoir une valeur démonstrative. Il n'en est pas moins vrai que, dans la deuxième moitié du xiv<sup>e</sup> siècle, on se préoccupa d'achever la construction de l'église. Nous en avons la preuve dans une



bulle de Benoît XIII (l'antipape Pierre de Lune), en date du 7 janvier 1395, par laquelle il accorde de nombreuses indulgences aux fidèles qui visiteront l'église et donneront une aumône pour sa réédification : « *manus porrexerint adjutrices* »(1). Dans l'exposé des motifs, l'antipape déclare que l'église de la Trinité est presque détruite à cause de la guerre qui règne en France, qu'on a commencé à la reconstruire, mais que les ressources font défaut. Nous avons vu plus haut, à propos de la Bulle de Clément VI, comment il convient d'interpréter un pareil texte. Il s'agit toujours de la nef romane, et probablement du cloître.

Pierre de Lune aurait, d'après l'abbé Simon, promulgué une autre bulle semblable en 1404. Cette seconde pièce serait datée d'Anagni.

Il est bien douteux qu'en pleine guerre de Cent ans, ces deux bulles aient pu avoir le moindre effet. Et pour peu que l'on connaisse l'histoire de Pierre de Lune, on peut même se demander si la dernière, tout au moins, a été réellement sollicitée par le monastère. D'ailleurs, l'obédience de l'antipape était réduite à quelques provinces, son autorité presque nulle, et son intervention en faveur de la Trinité ne dut pas être plus efficace que ne l'étaient ses indulgences.

Le Bullaire de la Trinité contient encore une pièce relative à la reconstruction de l'Eglise. Mais elle est d'une date bien postérieure à celle que nous venons de citer, puisqu'elle ne remonte qu'à 1455. C'est encore une promesse d'indulgences faite aux pieux pèlerins qui visiteront la Trinité, et feront une aumône pour sa reconstruction. Cette faveur fut accordée au monastère par le légat du Saint-Siège, Alain de Coétivy, qui avait

(1) Cartul. de la Trin., t. IV, p. 115.

reçu dans ce but les pouvoirs les plus étendus du pape Calixte III (1).

Il ne semble pas qu'il y ait de difficulté à attribuer à cette époque la construction des deux premières travées de style flamboyant (2). Pourtant l'abbé Simon a un passage curieux qui permettrait de ne faire remonter qu'à Aimery de Coudun (1472-1487) la construction de ces travées : « Ce fut notre abbé (Aimery) qui commença la nef de l'abbaye de Vendôme : il n'en fit que deux arcades » (3). Quelques lignes plus haut, l'historien vendômois relate que l'abbé de Coudun avait demandé d'être dispensé de la pluralité des bénéfices, pour se trouver plus en état de rebâtir son église abbatiale. Ces deux passages si formels ne peuvent s'appliquer aux deux travées du xiv<sup>e</sup> siècle. Nous avons établi plus haut à quelle date précise elles remontent. Il semble donc bien qu'on puisse les entendre des deux travées de style flamboyant.

Quant aux dernières travées et à la façade, nous avouons n'avoir trouvé jusqu'ici aucune pièce nouvelle, et nous sommes bien forcés d'accepter sans contrôle les dires de l'abbé Simon. Au reste, sa documentation abondante et précise sur ce sujet est pour nous une garantie de son exactitude (4).

Gabriel PLAT.

(1) Cart. de la Trin., t. IV, p. 155.

(2) Troisième et quatrième à partir du transept.

(3) Abbé Simon, t. II, p. 32.

(4) Au moment où ce mémoire est sous presse, nous poursuivons dans l'église de la Trinité des fouilles intéressantes pour l'étude de l'ancienne église romane. Elles feront l'objet d'un prochain article.

---

# NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. L'ABBÉ HAUGOU, CURÉ DE TRÔO

---

Au mois de juillet de cette année 1906, notre Société a perdu un de ses membres les plus actifs, les plus érudits et les plus zélés en la personne de M. l'abbé Haugou, curé de Trôo.

Il avait 66 ans et depuis déjà de longs mois, une maladie inexorable nous faisait prévoir sa fin.

M. Haugou était un véritable archéologue. Aucune branche de cette science ne lui fut étrangère ; mais c'est à l'étude des vieux monuments religieux qu'il se consacra tout particulièrement.

Ce goût spécial, il l'avait pris dès son âge le plus tendre, en contemplant les merveilles de son église paroissiale, la Trinité ; car il était né au pied même du fameux clocher abbatial de Vendôme, et pour son enfance naïve, ce clocher et son église représentaient tout ce que l'architecture pouvait avoir produit de plus beau.

Ces dispositions devaient influencer considérablement sur sa carrière.

Parmi les amis de sa famille, aucun ne s'étonna de le voir se diriger vers le séminaire. Il devait faire un prêtre aussi consciencieux qu'il avait été étudiant sérieux et appliqué.

Les livres de l'abbé Haugou indiquaient bien quelles étaient les occupations habituelles de leur possesseur. A côté des ouvrages théologiques que renferme toute biblio-

thèque d'ecclésiastique, on y voyait Caumont, Viollet-Leduc et d'autres maîtres de l'école contemporaine qui traitent de l'archéologie. C'étaient là ses professeurs, et leurs ouvrages lui étaient assez familiers pour que, dans sa conversation, il les citât de mémoire d'une manière sûre.

On comprend quels services peut rendre à l'archéologie un homme revêtu du caractère sacré dont les occupations, en dehors du sacerdoce sont ainsi tournées vers les choses de l'art !

Il aimait du reste sa petite patrie, et rien de ce qui se passait dans le Vendômois ne lui était indifférent.

L'abbé Haugou fut d'abord, en 1872, nommé curé de Fontaine-en-Sologne, puis en 1880, curé de Chailles. Là il eut l'occasion de fortifier ses connaissances archéologiques en fréquentant notre éminent collègue M. de Froberville.

Il se trouvait notre sociétaire depuis nombre d'années et nous était toujours resté fidèle. Aussi est-ce avec une grande satisfaction qu'on sut en 1886 que le curé de Chailles était nommé à la cure de Trôo. Nulle part ailleurs un prêtre ne fut mieux à sa place que lui à la tête de cette vieille basilique fondée par les comtes d'Anjou.

Il paraît même que de longue date cette situation de curé de Trôo était au nombre des ambitions de notre collègue.

Le titulaire en effet était un vieillard dont les dernières années s'écoulaient dans une existence silencieuse et valétudinaire. Il était permis de viser à sa succession.

L'Evêché ne pouvait faire meilleur choix que l'abbé Haugou pour régir cette curieuse paroisse où un prêtre archéologue devait évidemment trouver un champ fort vaste à son activité.

Aussi, le nouveau curé de Trôo ne perdit-il pas de temps. L'année même qui suivit sa nomination, il s'employait à faire aboutir des démarches depuis longtemps pendantes, à savoir le classement au nombre des monuments historiques des restes de la fameuse maladrerie de Trôo (1).

(1) Voir *Bulletin*, 1876, p. 96.

Il avait été question de cela déjà en 1876, c'est-à-dire 20 ans auparavant ; mais il s'était, paraît-il, produit des oppositions de la part des agents de la voirie pour lesquels un bel alignement vaut tous les plus vieux et les plus remarquables monuments. Songez-donc, rendre plus droite en effet la route, aurait épargné une minute aux voitures et vingt secondes aux automobiles ! Grand avantage, à coup sur !

Mais heureusement en France se trouve encore une garde qui veille aux choses de l'Art.

Le nouveau curé de Trôo s'indigna, puis il agit. Et nous apprenions avec une grande satisfaction, par une lettre du sous-préfet de Vendôme, adressée à la Société en date du 10 janvier 1890 que le vieux bâtiment de la Maladrerie de Trôo était enfin inscrit sur la liste des monuments historiques.

L'on devait ce succès aux démarches de l'abbé Haugou. Grâce à lui, ce vieux reste de l'architecture du xii<sup>e</sup> siècle a chance désormais d'être respecté des hommes, et n'a plus qu'à se défendre des injures du temps. C'était là un premier bienfait du nouveau curé.

Mais un objet plus grand encore s'offrait à la sollicitude, c'était son église paroissiale, elle-même un des plus beaux monuments de nos contrées.

Cette église menaçait ruine, il était urgent de porter remède à cet état fâcheux. C'est alors que l'abbé mit en œuvre toutes les ressources de son intelligence et de son activité. Il sollicita du secours tant des particuliers que de l'Etat lui-même et se vit bientôt à la tête de sommes assez importantes pour commencer les travaux de restauration de la curieuse basilique.

M. Haugou n'avait pas seulement à pourvoir aux besoins religieux de la paroisse dont il était titulaire. Il était encore desservant de l'église de Saint-Jacques-des-Guérets, succursale de celle de Trôo.

C'est là, dans cette église, obéissant à un sûr instinct qui l'avait déjà servi plus d'une fois, que notre collègue fit la

découverte curieuse des fameuses peintures connues maintenant sous le nom de *Fresques de Saint-Jacques-des-Guérets*.

Travaillant lui-même et de ses propres mains avec une patience admirable, il mit au jour, morceau par morceau, ces étonnantes productions de l'imagination des artistes religieux du moyen âge.

Nous savons ici ce que sont ces fresques ; nous les trouvons décrites avec détail en notre *Bulletin* (1), et nous avons tous souvenir de l'effet considérable causé par cette découverte, non seulement en Vendômois, mais encore parmi tous ceux qui s'intéressent en France et ailleurs à l'art du moyen âge.

M. Laffillée, architecte des monuments historiques, nous en a laissé des aquarelles remarquables qui sont exposées dans la grande salle du musée de Vendôme.

Chacun les a pu voir et admirer. Les peintures murales de Saint-Jacques comparées à celles de Saint-Gilles de Montoire, de Ponce, d'Artins et d'autres encore, ont finalement fait concevoir l'existence d'une véritable école de peinture au moyen âge dans nos contrées. M. Laffillée n'hésite pas à l'appeler *l'École de Peinture de la vallée du Loir*, parce que ses spécimens connus se trouvent surtout dans cette vallée.

Et ce nom restera. L'abbé Haugou, par ses travaux et ses découvertes avait donc contribué d'une manière toute spéciale à augmenter la réputation artistique du pays qu'il aimait.

Il n'était pas du reste au bout de ses découvertes. La mise au jour des fameuses peintures l'engagea à fouiller davantage. Et derrière un rétable de mauvais goût qui dissimulait une partie de l'abside de l'église Saint-Jacques, il eut la satisfaction de découvrir outre des peintures nouvelles, des statues de bois de grandeur naturelle représen-

(1) Voir *Bulletin de la Société*, 1890, p. 203 ; — 1891, p. 280 ; — 1892, p. 166 ; — 1894, p. 86.

tant Saint-Jacques et Saint-Pierre, dont l'une surtout, la seconde, est déclarée « une véritable œuvre d'art qui ne déparerait pas le musée de Cluny »(1).

L'église et la statue elle-même ne tardèrent pas toutes deux à être classées parmi les monuments historiques. Le curé de Trôo était ainsi hautement récompensé de ses efforts.

Mais il ne perdait pas de vue son principal ouvrage, la restauration de sa belle église ; et les travaux de Saint-Jacques ne le détournèrent en aucune façon des démarches, sollicitations et demandes de subvention nécessaires.

Ses efforts furent enfin couronnés de succès. En l'année (2) le ministère des beaux-arts commit M. Grenouillot, architecte à Blois, comme architecte chargé de la restauration de l'église de Trôo.

Les travaux étaient en bonnes mains. En peu d'années, les admirateurs de beaux monuments eurent la satisfaction de voir cette belle église alors délabrée et menaçant ruine, complètement restaurée et pour ainsi dire remise à neuf, si toutefois on peut adopter cette dernière expression pour qualifier une restauration pleine de délicatesse et de goût, qui laisse intactes les belles sculptures et les lignes majestueuses que le XII<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle ainsi que le génie architectural des moines du moyen âge avaient su leur donner.

Puis ce fut le tour des vieilles boiseries du chœur où jadis les chanoines de Saint-Martin chantaient leurs psaumes. Elles furent restaurées avec grand soin et souci de ne pas en changer le style et le caractère, et remises à leur place telles, ou peu s'en faut, que les avaient connues les siècles passés.

Les désirs de ce digne collègue étaient poussés plus loin. Il aspirait encore à doter son église d'une chaire en rapport avec le caractère de l'édifice, chose qui sans doute n'avait jamais existé, puis, surtout, de restaurer le clocher déparé

(1) Voir *Bulletin*, 1891, p. 283.

(2) Nous n'avons pas pu savoir au juste en quelle année commencèrent ces travaux. Peut-être 1895.

par une sorte de calotte d'ardoises, et réduit de hauteur à la suite d'une reconstruction hâtive et maladroite au XVIII<sup>e</sup> siècle. Un grave incendie causé par la foudre en 1737 avait en effet failli causer la destruction de l'église après en avoir

Il est évident en effet que le clocher de Trôo devait être d'une autre figure et d'une autre élévation quand il se trouvait dans sa splendeur première. Je crois bien que l'abbé Haugou doit avoir eu en mains des dessins qui simulent cette restauration.

Mais il aurait fallu pour entreprendre pareil travail, un prêtre plus jeune et des temps différents. Ce fut le regret du digne curé de quitter ce monde sans avoir pu mener à bien ce projet, digne couronnement de ses importants travaux.

Notre regretté collègue n'était pas seulement un bâtisseur et un restaurateur d'églises ; il s'essayait en outre à des travaux historiques locaux tels que les aiment les générations actuelles.

C'est ainsi qu'il a réuni les matériaux d'une monographie de la curieuse ville de Trôo et peut-être même commencé sa rédaction. Nous avons l'espoir que ses manuscrits nous seront remis et que nous pourrons en faire profiter nos lecteurs, pour peu que leur publication n'excède pas les cadres de ce bulletin.

Nous n'avons pas ici à faire connaître les qualités de l'abbé Haugou comme prêtre ; c'est un soin dont s'est chargé M. l'abbé de Préville ancien curé-archiprêtre de la Trinité de Vendôme (1). Mais ce dont nous pouvons bien parler, c'est de l'affabilité de son caractère et de l'agrément de sa conversation.

Le curé de Trôo avait l'esprit enjoué, la diction alerte et primesautière. Sa passion pour l'histoire locale lui faisait aimer les anecdotes et les menus faits populaires. Il les contait avec bonne grâce, souvent avec esprit, parfois avec

(1) *L'Abbé Haugou, curé de Trôo*, par M. de Préville. Brochure, 40 pages. — Blois, Migault, 1906.



une pointe de malice qui les rendait plus piquantes. Sa mémoire était excellente, elle lui fournissait des récits d'une variété infinie. Et dans tout cela l'on sentait un fond d'études sérieuses et réfléchies. En sorte que les hommes graves eux-mêmes avaient tout à gagner de se conversation pleine de gaieté et de bonne humeur.

Il avait du reste incontestablement et au plus haut point le goût de l'art et le sens des belles choses et nul mieux que lui ne savait faire remarquer les beautés de la nature et des monuments.

Les touristes en Vendômois perdent en lui un guide sûr non moins que complaisant.

Tel fut notre très regretté collègue. Il nous laisse fort attristés de sa mort. Il est de ceux qu'on peut difficilement remplacer. Dans le pays où M. l'abbé Haugou a exercé son ministère, sa mémoire ne périra pas. Trois filles, je veux dire trois œuvres importantes sauront parler de lui aux générations futures : la conservation de la Maladrerie de Trôo, les découvertes de l'église de Saint-Jacques-des-Guérets et la restauration de la vieille basilique de Saint-Martin qui passe pour avoir été édifiée par Geoffroy Martel.

R. DE SAINT-VENANT.

---

### POST - SCRIPTUM

---

Nous avons reçu de M. Grenouillot, architecte en chef du Gouvernement à Blois, une lettre intéressant la notice ci-dessus. Malheureusement elle nous est parvenue trop tard pour que nous ayons pu profiter des renseignements qu'elle contient.

M. Grenouillot est le véritable auteur des remarquables restaurations de l'église de Trôo dont M. Haugou avait pris l'initiative. Aussi croyons-nous devoir reproduire les fragments de cette lettre considérée par nous comme

étant de nature à éclairer le sujet principal de notre travail sur M. l'abbé Haugou et ses œuvres :

. . . . .  
« ... J'ai fait un « relevé » de l'église de Trôo dont les  
« dessins ont été exposés au « Salon » de 1890. Ces  
« dessins m'ont été achetés par l'Etat, pour les archives  
« de la Commission des Monuments historiques.

« C'est à la suite de ce travail que, — M. le Curé de  
« Trôo ayant demandé que des réparations soient faites à  
« son église, — j'ai été chargé de présenter un projet.  
« Les travaux ont été commencés en 1891, et continués  
« jusqu'au décès du regretté abbé Haugou, avec quelques  
« légères interruptions (un an ou deux) causées par l'in-  
« suffisance des ressources.

« Mais M. l'abbé Haugou avec une persévérance exem-  
« plaire, a toujours su arriver au résultat qu'il visait :  
« trouver, réunir, avec les secours du Gouvernement, les  
« sommes nécessaires à l'exécution des divers devis qui  
« ont été faits. Il me disait, il y a un an à peine : « Qui,  
« de nous deux, aurait pensé que nous serions arrivés à  
« faire pour une quarantaine de mille francs de travaux,  
« quand nous avons commencé ? Et nous avions, à ce  
« moment, deux mille francs en caisse!!! »

« Il n'a, malheureusement, pas pu achever son œuvre  
« comme il le désirait ardemment et me l'a répété sou-  
« vent, c'est-à-dire par la restauration du clocher et la  
« suppression des vilaines annexes qui forment la sacris-  
« tie. Il souhaitait la disparition de cette sacristie, l'an-  
« cienne chapelle, transformée, par lui, en salle de  
« catéchisme (au nord) devant suffire, disait-il ; et il espé-  
« rait arriver à la reconstitution du clocher.

« Ce dernier travail, il faut le reconnaître, serait très  
« coûteux et n'ajouterait rien au caractère de l'église....

. . . . .

« .i. Or, M. l'abbé Haugou qui avait l'amour de son  
« intéressante église, n'y aurait, certes, rien voulu faire  
« lui-même (il me l'a dit maintes fois en me montrant les  
« parties restaurées il y a vingt-cinq à trente ans, « érein-  
« tées », disait-il, et « massacrées » ajoutait-il encore  
« avec ce ton que nous lui connaissions....).

. . . . .  
« ... M. l'abbé Haugou a eu le mérite, assez rare,  
« hélas ! d'avoir COMPRIS l'architecture et l'archéologie du  
« Moyen-Age. Il n'aurait jamais voulu faire ce qu'il  
« déplorait avoir vu faire ailleurs, il me l'a dit souvent  
« à propos de certains travaux (!) d'églises de la région.  
« Et lorsqu'il s'agissait de la restauration d'une partie  
« quelconque de l'église de Trèò, c'était, toujours après  
« de longues observations sur place, de longues discus-  
« sions — oh ! toutes amicales — que nous en arrètions  
« l'ensemble.

« Je me fais un devoir -- et un véritable plaisir — de  
« reconnaître que ses avis et ses appréciations m'ont été,  
« plus d'une fois, utiles..... »

---

# CHRONIQUE

---

## Distinction honorifique.

Nous apprenons que notre collègue, M. E. Peltereau, qui avait envoyé à l'Exposition de Milan une série de planches à l'aquarelle représentant des champignons du genre *Bolet*, a obtenu une médaille d'or.

Nous adressons nos bien sincères félicitations au savant mycologiste, notre ancien président.

---

## Subvention du Conseil général.

A la date du 1<sup>er</sup> septembre, M. le Préfet informe M. le Président que le Conseil général a inscrit au budget départemental de l'exercice 1907 une allocation de trois cents francs en faveur de la Société Archéologique du Vendômois.

---

## Congrès des Sociétés savantes.

Nous avons reçu du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts le programme du Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à Montpellier en 1907. M. le Secrétaire le tient à la disposition des membres de la Société.

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

## 1<sup>er</sup> TRIMESTRE

Liste des Membres présents à la séance du 18 janvier 1906 . . . . .	1
Liste des Membres admis depuis la séance d'octobre 1906. . . . .	2
<i>Allocution de M. Peltreau</i> , président sortant. . . . .	2
Installation des nouveaux membres du Bureau. Composition du Bureau pour 1906. . . . .	7
<i>Allocution de M. R. de Saint-Venant</i> , président entrant. . . . .	8
Comptes de l'année 1905 et Budget 1906. . . . .	11
Description sommaire des Objets entrés au Musée depuis la séance d'octobre 1905. . . . .	12
Bibliographie . . . . .	13
<i>Histoire du Collège et du Lycée de Vendôme</i> (suite, chap. VIII et chap. IX), par M. G. Bonhoure. . . . .	20
<i>Généalogie de la famille du Bienheureux Agathange de Vendôme</i> (2 <sup>e</sup> partie), par M. Jean Martellière. . . . .	41
<i>La Zone à Marsupites dans la craie de Vendôme</i> , par M. Marius Filliozat. . . . .	63
Chronique . . . . .	70

## 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

Liste des Membres présents à la séance du 26 avril 1906. . . . .	77
Liste des Membres admis depuis la séance de janvier 1906. . . . .	78
Description sommaire des objets entrés au Musée depuis la séance de janvier 1906. . . . .	78
Bibliographie . . . . .	82
<i>Biographie de Louis Lasneau, de Mondoubleau, évêque de Metellopolis</i> , par M. l'abbé Chéramy . . . . .	87
<i>Monsieur Henri-Émile de Boisqueret de La Vallière</i> , par M. Dufay. . . . .	107
<i>Généalogie de la famille du Bienheureux Agathange de Vendôme</i> (3 <sup>e</sup> partie) (suite et fin) par M. Jean Martellière. . . . .	113

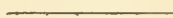
<i>Note sur deux nouveaux ateliers néolithiques à Pezou et à Danzé</i> , par M. G. Renault. . . . .	128
<i>Denier inédit de Bouchard, comte de Vendôme</i> , par M. Letessier. . . . .	132
Chronique . . . . .	135

### 3<sup>e</sup> TRIMESTRE

Liste des Membres présents à la séance du 12 juillet 1906. . . . .	137
Description sommaire des objets entrés au Musée depuis la séance d'avril 1906. . . . .	138
Bibliographie . . . . .	141
<i>Commentaire sur deux chartes vendômoises du XI<sup>e</sup> siècle</i> , par M. R. de Saint-Venant. . . . .	146
<i>Cassandre Salviati et la Cassandre de Ronsart</i> , par M. Jean Martellière . . . . .	169
<i>Note sur un nouveau Polissoire</i> , par M. G. Renault. . . . .	184
Chronique . . . . .	186

### 4<sup>e</sup> TRIMESTRE

Liste des Membres présents à la séance du 18 octobre 1906. . . . .	189
Liste des Membres admis depuis la séance de juillet 1906. . . . .	190
Renouvellement partiel du Bureau. . . . .	190
Description sommaire des objets entrés au Musée depuis la séance de juillet 1906. . . . .	190
Bibliographie . . . . .	197
<i>La Bonne-Aventure du Gué-du-Loir, ses propriétaires, ses hôtes. (Suite et fin)</i> , par M. Jean Martellière. . . . .	201
<i>Notes pour servir à l'histoire monumentale de la Trinité</i> , par M. l'abbé Plat. . . . .	226
<i>Notice nécrologique sur l'abbé Haugou, curé de Trôo</i> , par M. R. de Saint-Venant. . . . .	255
Chronique . . . . .	264



---

PARIS-VENDOME. — IMPRIMERIE G. VILETTE.

---







# CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

*Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault.*

Un volume in-8°. Prix : **10** francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, EDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDÔME : LIBRAIRIE Rouilly 15-17, RUE POTERIE

# CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE

DE LA TRINITÉ DE VENDÔME

*Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS*

Quatre volumes in-8° au prix de **12** francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDÔME : Rouilly

Prix réduit pour les membres de la Société qui devront s'adresser au Secrétaire de la Société Archéologique, ou à **M. GIRARD**, au Musée de Vendôme

# GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société. par PAUL MARTELLIÈRE

*1 volume in-8°, Prix : 8 francs*

Orléans, HERLISON, éditeur rue Jeanne d'Arc — Vendôme, Librairie Rouilly

# RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDÔME

PAR G. LAUNAY

*Vendôme, 1889 — in-8° — Prix : 3 francs*

# TABLE MÉTHODIQUE

des 40 premières années du

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire  
du Vendomois (1862-1901)

Dressée par M. ERNEST PELTEREAU

*Vendôme, 1902. — Prix 2 francs 50*

LA COMMUNAUTÉ D'HABITANTS ET L'ÉCHEVINAGE DE LA VILLE DE VENDÔME

**Histoire Municipale de Vendôme avant 1789**

PAR A. DE TRÉMAULT

*Vendôme, Empaytaç, 1904. — Un vol. in-4°, prix : 6 fr. »*

---

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre, 2 fr. — L'année entière, 7 fr. 50  
Pour les trois derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée

---

Le gérant : Ch. TERNAULT

# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

# VENDOMOIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)

1<sup>er</sup> TRIMESTRE 1907

(JANVIER, FÉVRIER, MARS)

## SOMMAIRE

Liste des Membres présents à la séance du 17 janvier 1907. . . . .	1
Installation des nouveaux Membres du Bureau. Composition du Bureau pour 1907. . . . .	2
Comptes de l'année 1906 et Budget de 1907. . . . .	2
Description sommaire des objets entrés au Musée depuis la séance d'octobre 1906 . . . . .	4
Bibliographie . . . . .	7
<i>Puits et Fontaines de Mondoubleau, du x<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle, par M. Alexandre . . . . .</i>	12
<i>Quelques ennemis des bois de pins, par M. E. Peltreau. . . . .</i>	32
<i>Note sur plusieurs sépultures dans le roc, au gué de la Barre, commune de Montrouveau, par M. Clément, instituteur. . . . .</i>	43
<i>Alexandre Lemoine, professeur de musique au Lycée de Vendôme, maître de chapelle de la Cathédrale d'Orléans, par M. J. Brosset . . . . .</i>	47
Chronique . . . . .	58

VENDOME

IMPRIMERIE G. VILETTE

1907



BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE  
DU VENDOMOIS



BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

VENDOMOIS

*(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)*

---

TOME XLVI

1907



PARIS-VENDOME

IMPRIMERIE G. VILETTE

—  
1907





SOCIÉTÉ  
ARCHÉOLOGIQUE

*Scientifique & Littéraire*

DU VENDOMOIS

---

46<sup>E</sup> ANNÉE -- 1907

---

**1<sup>er</sup> TRIMESTRE**

---

(JANVIER, FÉVRIER, MARS)

*178<sup>e</sup> Réunion générale. — Séance publique du 17 Janvier 1907*

---

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 17 Janvier 1907, à deux heures.

Étaient présents :

MM. de Saint-Venant, président ; Renault, conservateur du Musée ; Chanteaud, trésorier ; Peltreau, l'abbé Plat, membres du Bureau ;

Et MM Bertrand, Duriz de Vildesove, l'abbé Gauthier, Habert, Latron, Ripé (Clovis), Royau.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Installation des membres du Bureau :

Il est procédé à l'installation des membres du Bureau, nommés à la séance générale du 18 octobre 1906.

Ce sont :

MM.

Renault, conservateur du Musée ;  
Letessier }  
Peltreau } *Membres.*  
L'abbé Plat }

Composition du Bureau pour l'année 1907.

MM.

R. de Saint-Venant, président ; G. Bonhoure, secrétaire ; Renault, conservateur du Musée ; J. Martellière, bibliothécaire-archiviste ; Chanteaud, trésorier ; Alexandre, Filliozat, Letessier, Peltreau, l'abbé Plat, J. Rolland, de Sachy, membres.

---

## COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES DE L'ANNÉE 1906

### RECETTES

En caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1906. . . . .	333 fr. 34
Retrait de la caisse d'épargne . . . . .	100 »
235 cotisations de 1906. . . . .	1.410 »
12 diplômes d'entrée . . . . .	12 »
Rente 3 0/0 arrérages de 1906. . . . .	45 »
Vente de bulletins et autres . . . . .	109 25
TOTAL . . . . .	<u>2.279 fr. 59</u>

### DÉPENSES

Impression du <i>Bulletin</i> . . . . .	949 fr. 75
— des <i>Chartes</i> de l'abbé Metais . . . . .	282 25
— diverses . . . . .	133 75
Bibliothèque . . . . .	228 85
Frais d'administration . . . . .	224 91
— imprévus . . . . .	47 »
TOTAL . . . . .	<u>1.866 fr. 51</u>

BALANCE

RÉCETTES. . . . .	2.279 fr. 59
DÉPENSES. . . . .	1.866 51
EXCÉDENT DES RECETTES. . . . .	<u>413 fr. 08</u>

SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DECEMBRE 1906

L'actif se compose de :

1 <sup>o</sup> Encaisse du trésorier. . . . .	413 fr. 08
2 <sup>o</sup> Livret de caisse d'épargne en principal et intérêts. . . . .	1.445 43
TOTAL. . . . .	<u>1.858 fr. 51</u>

Non compris 15 francs de rente 3 0/0 portés pour mémoire et affectés au paiement du 4<sup>e</sup> Bulletin de l'année qui se paye sur l'exercice suivant.

Au 31 décembre 1905, l'actif se composait de :

1 <sup>o</sup> En caisse du trésorier. . . . .	333 fr. 34
2 <sup>o</sup> Livret de caisse d'épargne . . . . .	1.513 77
TOTAL. . . . .	<u>1.847 fr. 11</u>

Actif en 1906 : . . . . .	1.858 fr. 51
— 1905. . . . .	1.847 11
Augmentation de l'actif en 1906. . . . .	<u>11 fr. 40</u>

BUDGET POUR L'ANNÉE 1907

RECETTES

240 cotisations . . . . .	4.440 fr. »
5 diplômes d'entrée. . . . .	5 »
Vente de <i>Bulletins</i> et autres . . . . .	60 »
Subvention du Département. . . . .	300 »
Arrerage de la rente 3 0/0. . . . .	15 »
Intérêts sur les fonds de la Caisse d'épargne. . . . .	43 »
TOTAL. . . . .	<u>1.863 fr. »</u>

DÉPENSES

<i>Bulletin</i> et impressions . . . . .	1.450 fr. »
Frais d'administration. . . . .	250 »
Bibliothèque et imprévu. . . . .	163 »
TOTAL. . . . .	<u>1.863 fr. »</u>

# MUSÉE

M. Renault, conservateur, présente les objets entrés au Musée depuis la dernière séance et en donne la description sommaire :

## DON DE MGR OURY, ARCHEVÊQUE D'ALGER

Son Portrait peint à l'huile par Pierre Huas (1), alors qu'il était Evêque de Dijon, en 1895. — Cet important tableau qui mesure près de 3 mètres de hauteur sur 2 de largeur (exactement 2 m. 80×1 m. 90 avec le superbe cadre qui le contient) représente notre illustre compatriote debout et de taille un peu plus grande que nature, devant une tenture dont un côté soulevé laisse voir l'escalier du palais épiscopal. Il est revêtu de la *cappa magna* avec la mosette d'hermine sur laquelle se détache la croix pectorale; de la main gauche il tient sa barrette, et la droite, appuyée sur la poitrine, présente l'anneau pastoral. Sa physionomie ouverte donne bien l'impression de dignité et de bonté que l'on s'est plu à lui reconnaître partout où il a exercé son ministère. Dans l'angle droit du tableau se trouvent les armoiries du prélat; son écu placé sous le chapeau de sinople aux pendants à six houppes est taillé : au premier, de gueules à une croix d'or, au deuxième, d'azur à une ancre d'argent avec cette devise : “ Utrique fidelis ”; en dessous se voient, suspendues, toutes ses décorations. Je ne saurais entreprendre ici la biographie de M<sup>gr</sup> Oury; je rappellerai seulement que, né à Vendôme le 3 Mai 1842, il fit ses études théologiques au Mans, et fut nommé aumônier de la flotte en 1869. Après douze à treize années de service et de navigation dans toutes les mers du globe, il fut nommé évêque de la Guadeloupe en 1884. En 1886, il fut appelé à Fréjus, et de là à Dijon en 1890. C'est enfin le 7 juillet 1898 qu'il fut désigné pour recueillir la lourde succession du cardinal Lavignerie comme archevêque d'Alger, après M<sup>gr</sup> Dusserre décédé. M<sup>gr</sup> Oury a conservé pour sa ville natale un pieux attachement, et c'est à ce titre qu'il nous a confié le précieux dépôt dont, au nom de ses concitoyens, nous le remercions bien sincèrement.

(1) L'auteur de cette belle peinture, Pierre-Adolphe Huas, né à la Rochelle et décédé voilà quelques années, fut un artiste distingué, portraitiste surtout. Au nombre de ses œuvres, je citerai, en 1867, P. de l'Impératrice; en 1876, P. du docteur Ricord; en 1880, P. de l'amiral Jauréguiberry.

DON DE M. PAUL MARTELLIÈRE de Pithiviers, notre collègue.

Le **Portrait** exécuté par lui-même et peint à l'huile d'après une ancienne photographie, de son frère **Louis Martellière**, qui fut *conservateur de notre Musée de 1876 à 1888*, et collaborateur aussi distingué que savant de notre bulletin. Ce portrait comble heureusement une lacune dans la série de ceux de ses membres qui ont le plus honoré la Société Archéologique du Vendômois.

---

DON DE MADEMOISELLE D. DE TRÉMAULT

**Certificat de résidence** délivré le 17 Vendémiaire, an trois (8 octobre 1794), au **citoyen Joseph Cambis** par le Conseil général de la commune de Chartres, et sur sa demande, en exécution de la loi du 28 Mars 1793 contre les émigrés, M. Judel étant maire.

Les neuf témoins qui ont certifié la présence du *citoyen Cambis*, à Chartres, attestent “ *qu'il y réside depuis plus de cinq ans soffre (sic) le service qu'il a fait dans l'armée navale de la République et dix mois de détention à Paris dont il est sorti par arrêté du Comité de Salut Public* ”. Or, ce service consistait dans le commandement depuis mars 1791 jusqu'à septembre 1793, c'est-à-dire pendant deux ans et demi, des frégates la Galathée et l'Astrée, des vaisseaux l'Eole et le Jupiter en station à Saint-Domingue, et ensuite de la frégate la Surveillante sur laquelle il était rentré en France comme contre-amiral, et cela au milieu de nombreuses et très sérieuses difficultés. A son retour il apprenait, non sans stupeur, je pense, que considéré comme émigré, ses biens étaient confisqués, et il se voyait par surcroît arrêté et conduit avec M<sup>me</sup> de Cambis accourue pour le rejoindre à la prison de la Bourbe par ordre du Comité de sûreté générale. Grâce au certificat délivré par ses honorables concitoyens constatant sa résidence à Chartres, *soffre* cette absence qui durait depuis trois ans et demi, le contre-amiral de Cambis fut rayé de la liste des émigrés et le séquestre apposé sur ses biens meubles et immeubles fut levé. Comme pièces à l'appui, M<sup>lle</sup> de Trémault nous a remis un arrêt en date du neuf ventôse, an III (27 février 1795), extrait du registre des délibérations du Comité de législation, et une autre pièce du district de Dourdan du 23 ventôse, an III (13 mars 1795), qui communique cet arrêt à l'agent national du district pour en assurer l'exécution.

---

DON DE M. HENRI GIRARD, à Paris, fils de notre gardien-chef du Musée.

**Deux Plaques et quatre Panneaux de cheminée, en fonte de fer, savoir :**

**Une Plaque à l'Ecu de France surmonté de la couronne**

royale et encadré dans deux branches de palmes ; elle est datée de 1659.

**Une Plaque** représentant l'intérieur d'une boutique de cor-donnier : l'industriel, sa femme, une pie enfermée dans une cage et un chat constituent à eux quatre une petite scène bien composée et amusante. (Nous en possédons déjà une identique).

**Un Panneau** représente le bourreau apportant à Salomé ou à Hérodiade la tête de saint Jean-Baptiste (XVII<sup>e</sup> s.).

Le deuxième, le **Triomphe de Galatée** sur une conque marine trainée par des dauphins conduits par l'amour (XVII<sup>e</sup> s.).

Le troisième, **Une Bateleuse** faisant danser son chien au bruit d'un tambour de basque (époque Louis XV).

Le quatrième me semble l'image de **Didon, reine de Carthage**, se perçant le sein avec son poignard, après le départ d'Enée ; (époque Louis XV).

---

DON DE MADAME JUVÉNAL DESSAIGNES, de Champigny.

**Trois petits pots à crème en ancienne faïence de Strasbourg.**

**Une boîte ovoïde en ivoire, ancienne** ; servait à contenir une pelote de fil ou de laine ; un trou ovale ménagé dans le pied permettait de la fixer sur une table.

---

DON DE M. L'ABBÉ PLAT, notre collègue.

**Un petit chapiteau du XIV<sup>e</sup> s.**, très endommagé, et

**Deux vases funéraires ou vases à encens en poterie commune.**

Ces objets ont été trouvés dans une fouille récente pratiquée par M. l'Abbé Plat dans l'église de la Trinité.

---

DON DE M<sup>me</sup> SOURIAU-BRÉON, à Ste-Anne.

**Un fragment pesant huit grammes et demi de l'Aérolithe de Lancé.**

On se rappelle que le 13 juillet 1872, à cinq heures et demie du soir (1) un remarquable *bolide* avait projeté sur le sol, au lieu dit les Haies-de-Blois, commune de Lancé et presque à la limite de celle de Saint-Amand, un gros fragment de 47 kilog. tantôt qu'un autre plus petit, pesant 250 grammes était tombé vers Authon au lieu dit Pont-Loisel, et qu'un troisième pesant 3 kilog. s'était abattu à Blancamp.

(1) Voir Bulletin 1872, p. 301. — Notice sur le bolide du 23 juillet 1872, par M. Nouel.

Celui-ci a, je crois, été vendu en Angleterre; le fragment d'Authon est au Museum de Paris, et le gros bloc se trouve au Musée de Vienne (Autriche). De ce dernier un petit morceau de 15 grammes avait été détaché par M. Bruneau, alors instituteur à Saint-Amand, qui l'avait offert au Musée de Vendôme où il se trouve. Un autre petit fragment du même bloc avait été recueilli par Mme Souriau-Bréon, et divisé en trois parties : la plus grande fut alors donnée à feu M<sup>e</sup> Filly, avoué à Vendôme; une autre est celle que vous avez sous les yeux, et la troisième, de quelques grammes seulement, reste entre les mains de M. Henri Souriau, notre collègue. J'ai tenu à enregistrer ici ces détails minutieux afin de rester fidèle à la précision qu'avait apportée dans son enquête notre savant et regretté collègue et maître M. Nouel, pour son remarquable rapport sur le bolide de Lancé.

En outre, M. HENRI SOURIAU NOUS A REMIS, ET AUSSI DE LA PART DE SA MÈRE :

**Une petite hache polie en diorite**, diminuée de longueur par suite de repassages successifs.

**Un ciseau en silex**, dont le tranchant et les grosses aspérités ont été polis.

**Un instrument chelléen**, en silex patiné.

**Une pointe à douille en os**, gravée de traits sur le plat et à la base. Cet instrument, je me hâte de le dire, est moderne, mais il serait bien fait pour rendre rêveur un préhistorien par son aspect magdalénien, si nous ne savions qu'il est tout simplement un accessoire assez récent et peut-être même encore en usage, de l'outillage de nos bergers beaucerons. Ils portaient en bandoulière une sorte d'arçon en bois auquel étaient suspendues des lanières de cuir passées dans les douilles de ces singulières pointes en os dites "olives" ou "bi-toquets", destinées à être glissées aisément dans les boucles des colliers des chiens pour les retenir quand cela était nécessaire, et qui se retiraient avec non moins de facilité lorsque le berger le jugeait utile. Cet objet, qui bientôt aura disparu tout à fait, est donc intéressant à plus d'un titre.

---

*Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.*

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

Ouvrages entrés à la Bibliothèque de la Société depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1907 jusqu'au 8 avril suivant :

I. — DONS D'AUTEURS OU D'AUTRES :

— De l'auteur, M. R. de Saint-Venant, président de notre Société :

- Commentaires sur deux chartes vendomoises, du XI<sup>e</sup> siècle, (tirage à part du Bulletin, 3<sup>e</sup> trimestre 1906).*
- De l'auteur, M. Jean Martellière, membre du Bureau.  
*La Bonne Aventure du Gué-du-Loir, ses Propriétaires, ses Hôtes, (tirage à part du Bulletin, 4<sup>e</sup> trimestre 1905 et 4<sup>e</sup> trimestre 1906).*
- De l'auteur, M. J. de Saint-Venant, notre collègue :  
*Le Castelas de Belvezet (Gard), Caen, 1905, (tirage à part du Bulletin Monumental de 1905).*  
*Antiques épingles à belière, Paris, 1906, (tirage à part de la Revue Préhistorique, 1<sup>re</sup> année, 1906, n<sup>o</sup> 1.)*  
*Les fouilles du vieux Château de Barbarri (Nièvre), Paris, 1906; (extrait du Bulletin archéologique de 1906.*
- De l'auteur, M. Jules Brosset, notre collègue :  
*Antoine Ponchard, maître de musique vocale à l'école de Pont-Levoy (1758-1827), Blois, 1907.*  
*a Musique et l'Orgue de l'Église collégiale de Saint-Sauveur de Blois, Blois, 1907.*
- De M<sup>me</sup> la marquise de Montmarin, suivant le désir exprimé par M. le Marquis de Montmarin, notre collègue, à son lit de mort :  
« *Histoire de la Sainte Larme de Notre Seigneur Jésus-Christ; comme, et par qui elle fut apportée au monastère de la Sainte-Trinité de Vendôme, où elle est conservée depuis plus de six siècles, et où elle fait plusieurs beaux et insignes miracles. A Vendôme, chez Henry Hyp, imprimeur du Roy et de son Altesse.* » Petit in-24, cartonné en parchemin.

Henri Hyp, petit-fils de Sébastien I Hyp, baptisé le 23 septembre 1656, fut libraire — imprimeur, et 1<sup>er</sup> échevin de la ville en 1712; il transmit son imprimerie à Marc-Antoine Morard, devenu son gendre en 1718. Mais puisqu'il se qualifie d'imprimeur de son Altesse, l'ouvrage est donc antérieur à 1712.

Cette *Histoire* constituait pour la famille Hyp un véritable fonds d'imprimerie. M. de Rochambeau en cite une imprimée vers 1664 par Sébastien II Hyp, une autre de 1669, signale notre édition, une de 1743 chez la veuve Marc-Antoine Morard; notre bibliothèque possède un exemplaire imprimé chez la veuve Morard et fils en 1778, toujours en vertu de l'approbation du vicaire-général de Chartres, du 16 juin 1656, qui avait eu soin de n'approuver que l'office et non l'histoire. En 1778, le titre fut modifié : « —... conservée au monastère..... où elle fait *journallement plusieurs miracles* — » Pauvre abbé Thiers, c'était bien la peine d'avoir tant combattu !

## II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

— *Annales du musée Guimet*, Paris. Bibliothèque d'études.



Tome 22<sup>e</sup>. Essai de bibliographie Jaina, répertoire analytique et méthodique des travaux relatifs au Jaïnisme, avec planches hors texte, Paris, 1906.

Tome 23<sup>e</sup> : L'Histoire des idées théosophiques dans l'Inde : tome I, la théosophie Brahmanique, Paris, 1907.

— *Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, Paris. Comptes rendus des séances de l'année 1906 ; bulletins de novembre, décembre ; année 1907, bulletin de janvier.

— **Romania**, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer et Antoine Thomas, Paris. Tome 35, n<sup>o</sup> 140 (octobre 1906).

— *Comité des Travaux Historiques et Scientifiques* :  
*Bulletin Archéologique*, année 1906, 2<sup>e</sup> livraison.

### III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGES

#### I. — France

— *Société d'Émulation d'Abbeville*. Bulletin trimestriel, année 1906, nos 3 et 4.

— *Société Nationale des Antiquaires de France*, Paris.

*Mémoires et documents*, fondation Augu-te Prost, publication trimestrielle, fascicule supplémentaire, *Mettensia*, V. fasc. 1. (rempli par le cartulaire de l'Évêché de Metz).

— *Société Française d'Archéologie* pour la conservation et la description des monuments, Paris.

*Congrès archéologique de France*, 72<sup>e</sup> session tenue à Beauvais en 1905, (consacré presque en entier aux églises du Beauvaisis, belles illustrations).

— *Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers* (Hérault), Béziers. Bulletin, 3<sup>e</sup> série, tome VI, 2<sup>e</sup> livraison, année 1906, (volume 36 de la collection).

— *Société de Borda*, Dax (Landes), Dax. Bulletin trimestriel, 31<sup>e</sup> année, 1906, 4<sup>e</sup> trimestre.

— *Société d'Émulation du Bourbonnais* (Lettres, Sciences et Arts), Moulins. Bulletin, année 1906 (en cahiers non cousus), année 1907 (en cahiers sous couverture), n<sup>o</sup> 1, janvier, n<sup>o</sup> 2, février (Notice sur « Armand Queyroi et sa collection », qui fut dispersée au feu des enchères fin février dernier).

— *Syndicat général d'initiative de la Bourgogne*; Bulletin trimestriel, 3<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 7, 15 janvier 1907.

— *Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, Paris. Bulletin, 2<sup>me</sup> année, 1906, 2<sup>e</sup> trimestre.

— *Société Dunoise, Archéologie, Histoire, Sciences et Arts*, Châteaudun. Bulletin trimestriel, n<sup>o</sup> 148, janvier 1907).

— *Société Archéologique d'Eure-et-Loir*, Chartres. Bulletin trimestriel :

*Procès-verbaux*, tome XII, 2<sup>e</sup> fascicule (janvier 1906); 3<sup>e</sup> fascicule (juillet); 4<sup>e</sup> fascicule (novembre).

— *Les Annales Fléchoises et la Vallée du Loir* (Société d'Histoire, Lettres Sciences et Arts de la Flèche), revue historique, archéologique, artistique et littéraire, paraissant tous les deux mois, la Flèche. Tome VII, fascicule de novembre-décembre 1906 (mémoire de 1784 sur l'avantage à rendre flottable le Coëtron depuis Taillefer, paroisse de Souday); fascicule 1<sup>er</sup> janvier-février 1907.

— *Société d'Etudes des Hautes-Alpes*, Gap. Bulletin trimestriel, 25<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 20 (4<sup>e</sup> trimestre 1906).

— *Société Historique et Archéologique du Gatinais*, Fontainebleau. Annales, année 1906, 4<sup>e</sup> trimestre.

— *Société Historique et Archéologique du Limousin*, Limoges. Bulletin, tome 56<sup>e</sup>, année 1906, 2<sup>e</sup> livraison (les voies romaines en Limousin, avec carte, étude très fouillée à étudier).

— *Revue de Loir-et-Cher*, Blois. 19<sup>e</sup> année, 1906, nos 227-228 (novembre-décembre); 20<sup>e</sup> année, 1907, nos 229-230 (janvier-février).

— *Revue Mabillon* (Archives de la France monastique), Ligugé-Paris. 2<sup>e</sup> année, 1907, n<sup>o</sup> 4 (février).

— *Société d'Histoire naturelle de Mâcon*, Mâcon. Bulletin trimestriel, 2 volumes, année 1907, n<sup>o</sup> 21 (ma. s.).

— *La Province du Maine*, revue mensuelle de la Société des Archives Historiques, Laval. Tome XIV, année 1906, fascicule de décembre; tome XV, année 1907, fascicule de janvier (compte rendu de la thèse de doctorat de M. Halphen : le comté d'Anjou au XI<sup>e</sup> siècle, Paris, 1906); fascicule de février (Geoffroy Martel et Sernvais, évêque du Mans); fascicule de mars.

— *Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, Laval. Bulletin trimestriel, 2<sup>e</sup> série, tome 22<sup>e</sup>, année 1906, nos 71, 72.

— *Société d'Horticulture de l'Arrondissement de Meaux*, Meaux. Bulletin, 68<sup>e</sup> année, année 1906, n<sup>o</sup> 6; 69<sup>e</sup> année, 1907, n<sup>o</sup> 1.

— *Société Archéologique du Midi de la France*, Toulouse. Bulletin, nouvelle série, n<sup>o</sup> 36 (séances du 28 novembre 1905 au 3 juillet 1906).

— *Société Polymathique du Morbihan*, Vannes. Bulletin, publication mensuelle : *Mémoires*, année 1905, fascicules 1 et 2 (début du dictionnaire des blasons bretons ou recueil d'armoiries).

— *Académie de Nîmes*, Nîmes. *Mémoires* (7<sup>e</sup> série, tome 28<sup>e</sup>, année 1905).

— *Société Archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, Nantes. Bulletin (tome 47<sup>e</sup>, année 1906, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres).

— *Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers. Bulletin trimestriel, 2<sup>e</sup> série, tome 10<sup>e</sup>, année 1906, 3<sup>e</sup> trimestre (juillet-septembre).

— **Polybiblion**. Revue bibliographique universelle paraissant tous les mois partie littéraire, 2<sup>e</sup> série, tome 65<sup>e</sup> (109<sup>e</sup> de la collection), année 1907, 3<sup>e</sup> livraison (mars), content, p. 284, l'Indication des articles parus dans le tome 45<sup>e</sup> de notre Bulletin.

— *Revue de Saintonge et d'Aunis*, Bulletin de la Société des Archives Historiques, paraissant tous les deux mois, Saintes. 27<sup>e</sup> volume, 1<sup>re</sup> livraison (1<sup>er</sup> février 1907), 2<sup>e</sup> livraison (1<sup>er</sup> avril); tables du 26<sup>e</sup> volume (année 1906).

— *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, fondée en 1761, Le Mans. Bulletin, 2<sup>e</sup> série, tome 32<sup>e</sup> (60<sup>e</sup> de la collection), années 1905 et 1906, 2<sup>e</sup> fascicule (quelques renseignements sur les loups de 1744 à 1774 (p. 244 et 245) et biographie succincte de l'oratorien L.-A. Caraccioli (1719-1803) qui fut professeur à Vendôme en 1740. Table générale des 40 premiers volumes (1833-1906).

— *Comité Archéologique de Senlis*, Senlis. Comptes rendus et Mémoires, 4<sup>e</sup> série, tome VII, année 1904; tome VIII, année 1905; tome IX année 1906.

— *Société des Sciences Historiques et Naturelles de l'Yonne*, Auxerre. Bulletin, 59<sup>e</sup> volume, 9<sup>e</sup> de la 4<sup>e</sup> série, année 1905. (Introduction à l'étude des parlers populaires).

## II. — Étranger.

— *Analecta Bollandiana*, revue trimestrielle. Société des Bollandistes, 775, boulevard militaire, Bruxellis. Tomus 26, fasc. 1 (paru le 28 janvier 1907).

— *Société d'Archéologie de Bruxelles*, Annales. Publication périodique Bruxelles : Mémoires, Rapports et Documents, tome 20<sup>e</sup>, année 1906, livraisons III et IV.

— *Annual report of the board of regents of the Smithsonian Institution*, showing the operations expenditures and condition of the institution for the year ending june 30, 1905. Report of the U. S. National Museum Washington, 1906. — *Idem* june 30, 1906.

## IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS :

— *Archives Historiques du Diocèse de Chartres*, Revue mensuelle paraissant le 25 de chaque mois, Chartres. 13<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 145 (25 janvier 1907), n<sup>o</sup> 146 (25 février); n<sup>o</sup> 147 (25 mars).

— *Revue Numismatique*, dirigée par Schlumberger, Babelon, Blanchet (Procès-verbaux de la Société Française de Numismatique). Paris, 4<sup>e</sup> série, tome 10<sup>e</sup>, année 1906, 4<sup>e</sup> trimestre.

JEAN MARTELLIÈRE.

# PUITS ET FONTAINES

(DU X<sup>e</sup> AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE)

---

Méfiez-vous des microbes, on en  
a mis partout !...

J. A.

Un instant j'ai eu l'idée de donner pour titre à cette étude : *Les Eaux de Mondoubleau*, mais j'ai craint que l'on ne prit notre paisible cité pour une station balnéaire.

J'ai pensé ensuite à : *L'Eau à Mondoubleau*. Partout on aurait cru à une inondation permanente et je me serais encore créé des ennuis.

J'appelle donc les choses par leur nom : *Puits et fontaines*, c'est profond, c'est frais et c'est vrai ; quant aux béliers et balances, j'en parlerai aussi, mais ce ne sont après tout, que de vulgaires accessoires, qui ne sont pas exempts de vices, ainsi que nous le verrons.

Ce petit préambule fini, je me plonge immédiatement dans mon sujet :

Je ne parlerai que pour mémoire du premier *puits* qu'ait vu Mondoubleau, placé au centre du donjon de son vieux château, il servait plutôt de moyen de défense et de sauvetage au seigneur et à ses fidèles, que de réservoir.

Comme la citadelle, il remonte au XI<sup>e</sup> siècle, et comme elle, il est ruiné depuis plusieurs siècles, une légère dépression de terrain en indique seule la place.

Bien que de tout temps on ait creusé des *puits*, pour obtenir de l'eau potable, les habitants de Mondoubleau n'en durèrent pas moins pendant de nombreuses années se servir de citernes où ils captaient les eaux pluviales tombant sur les toits et sur le sol, ainsi que le pratiquaient les villes et bourgs situés sur des collines.

Le premier *puits* communal, ou plutôt banal comme son voisin le four banal, fut établi dans la vieille ville contemporaine du premier.

Trois autres furent creusés plus tard : deux dans la ville neuve, qui ne remontent guère qu'aux *xv<sup>e</sup>* et *xvii<sup>e</sup>* siècles, et le dernier dans la rue Creuse, ancien fossé d'enceinte de la citadelle.

Ils étaient situés : celui de la vieille ville, presque en face l'entrée du château, près de la maison du gouverneur (aujourd'hui M<sup>me</sup> Javary) et du four banal. Ceux de la ville neuve étaient : l'un rue Hervet, sous une petite halle, entre les numéros 10 et 42; l'autre place du marché, à l'angle de la maison Cazin et de la rue Chrétien. Quant à celui de la rue Creuse, il était et se trouve encore à quelques mètres à l'est de l'angle formé par cette même rue Creuse et la rue Beauvais-de-Saint-Paul.

Tous quatre étaient à roue actionnant un treuil autour duquel s'enroulait le cable et la chaîne portant le seau, ce qui, pour obtenir l'eau, nécessitait un véritable travail, étant donnée la profondeur de ces puits qui était, pour celui de la rue Hervet, de 42 mètres 33 centimètres; pour celui de la place du Marché de 40 mètres; pour celui de la vieille ville de 31 mètres 33 cent. et enfin pour le puits de la rue Creuse de 13 mètres 50 cent.

Indépendamment de ces quatre *puits*, destinés à pourvoir la ville d'eau potable, il existait derrière les halles une pièce d'eau ou mare, pour parer aux incendies et servir à l'arrosage des jardins.

En 1810, il en fut creusé une autre dans l'ancien cimetière des calvinistes (xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles) séparé de celui des catholiques par un simple mur mitoyen.

On ne connaissait alors ni microbes, ni bacilles, car nombre d'habitants allaient, pour plus de commodité, s'abreuver à ces mares où se rencontraient en liberté, chiens et chats crevés, sans parler du reste. — Malgré cela, nous voyons qu'en 1607, mourut à Mondoubleau un nommé Olivier Rogeron, âgé seulement de *cent dix* ans ! — En voilà au moins un auquel l'eau n'a pas fait de mal.

J'ai relevé, dans les archives de la ville, tout ce qui se rapporte à ces puits et à ces fosses, et voici le résultat de mes recherches :

Le 17 octobre 1766, M. le bailli rend une ordonnance prescrivant : « de curer la mare derrière les halles de la « ville, afin de parer à tous incendies et de placèr un pieu « à l'endroit le plus profond, sortant de terre de 3 pieds « et que lorsqu'il apparaîtra au-dessus de l'eau, les habi- « tants ne pourront plus y puiser, si ce n'est en cas d'in- « cendie, à peine de 20 livres d'amende », ce qui était cher à cette époque, surtout pour de l'eau sale !

Le 29 frimaire an V (19 décembre 1796), la municipalité fait fermer cette mare pour empêcher d'y puiser de l'eau. Les portes placées et les réparations faites par le citoyen Tricot, charpentier, s'élèvent à 30 livres.

Cette mare dont l'emplacement a gardé le nom, a été comblée postérieurement à 1840, et depuis, au lieu de crapauds et grenouilles, on y voit, les jours de fête, frais bébés et gentilles fillettes chevauchant de brillants coursiers en bois ou en carton, au son d'un orchestron, que les voisins voudraient voir ailleurs. Tant il est vrai que chaque plaisir à son revers.

Le 7 germinal (27 mars 1797), il est « payé pour répa- « rations à la roue et au câble du puits de la basse ville,

« à Rollon, pour une roue neuve 28 livres 16 sous, et à  
« Boulay pour un câble neuf 25 livres. »

Le 16 floréal même année (mai), « il est payé au  
« citoyen Boulay, cordier, pour 11 brasses de câble du  
« puits d'Oizon (rue Hervet) 12 livres. »

Le 3 prairial même année, « payé 50 sous à Lehoux  
« pour descendre dans ce puits afin de retirer la chaîne  
« détachée du corlage. »

Le 10 du même mois, « payé à Bioux, serrurier, 3 livres  
« pour réparation de la chaîne du puits du Marché. »

Le 21 frimaire an VI (11 décembre 1797), « payé au  
« citoyen Boulay, pour réparations à ces deux puits  
« 26 livres (Oizon et Marché). »

En 1810, creusage de la mare du cimetière pour porter  
secours à la ville en cas d'incendie.

En raison de la situation de Mondoubleau et de la rareté  
de l'eau, la municipalité a, de tout temps, pris les plus  
grandes précautions pour combattre et éviter les incen-  
dies; ainsi : « le 2 septembre 1819, le maire prend un  
« arrêté défendant à qui que ce soit de fumer dans les  
« granges, cours et écuries des auberges, cabarets et cafés  
« de la commune, et ordonne à toute personne qui fumera  
« le long des rues et sur les places de cette ville, d'avoir  
« la pipe couverte ou les cigares enveloppés par l'endroit  
« allumé. » Je me rappelle la pipe à couvercle percé de  
trous, mais le cigare enveloppé du côté où il brûle, me  
laisse rêveur !...

En 1830, le 8 mai, elle accorde à M<sup>me</sup> Julie Guillou,  
l'autorisation d'ouvrir dans son mur de façade de la rue  
de l'Hospice (depuis rue Leroy) deux fontaines (?)...  
ayant une saillie de 8 pouces sur la rue. Le 26 juillet  
elle autorise également M. Philippe Boulay à établir un  
ruisseau sur le pavage de la ville, à l'effet d'amener dans  
son réservoir l'eau pluviale. Les 14, 15, 19 et 29 juin,

elle ordonne la démolition de dix-neuf cheminées ne présentant pas toute la solidité voulue, la suppression de douze et la réparation de trente-cinq.

En 1840, Beauvais de Saint-Paul, dans son histoire de Mondoubleau, dit en parlant de nos puits :

« Mondoubleau a quatre puits publics qui lui fournissent l'eau dont elle a besoin, l'un est situé à l'extrémité de la rue Creuse, dans le voisinage de Guetelet; le second vers le milieu de l'ancienne ville et les deux autres dans la nouvelle. Trois de ces puits sont à roues et d'une profondeur de 130 à 140 pieds » (ce qui tendrait à faire croire que le quatrième, sans doute celui de la rue Creuse, comme moins profond, — n'avait alors qu'un treuil sans roue). » Ils font payer cher, par la peine et la fatigue qu'ils occasionnent, l'eau de médiocre qualité qu'ils procurent. — On aurait pu, ce nous semble, les rendre moins pénibles et plus expéditifs en leur faisant l'application du système si connu des — cylindres à deux seaux, dont l'un monte tandis que l'autre descend et *vice-versa*. Ce procédé hydraulique, fort convenable lorsqu'il s'agit de puiser de l'eau à des profondeurs considérables, aurait le double avantage d'économiser le temps et de diminuer la fatigue de la force motrice. »

« Ces puits deviennent chaque jour l'occasion de réunions plus ou moins nombreuses. Des jeunes filles, seille au bras, le cercle passé autour de la taille et le petit bonnet de conquête sur la tête, arrivent légères, vers le déclin du jour, au commun rendez-vous.... Nouvelles *Rachel*, elles y trouvent des *Jacob* empressés qui prennent soin de leur éviter la fatigue, de remplir elles-mêmes leurs seaux et de les porter jusqu'à domicile. Mais, comme toute peine mérite son salaire, quelques légères récompenses deviennent assez ordi-



« nairement les arrégages obligés d'un si gracieux service.

« Quelques filles surannées, quelques vieilles commères  
« des quartiers voisins, regrettant amèrement la perte de  
« leurs beaux jours, ainsi que celle des avantages qui  
« donnent tant de prix aux *remerciements* des jeunes filles,  
« trouvent, pour l'ordinaire, peu de complaisants disposés  
« à leur rendre le même service ; aussi se vengent-elles  
« de l'oubli et du peu d'empressement qu'on leur témoigne,  
« en exploitant quelques bonnes calomnies aux dépens du  
« prochain, pour amuser et récréer leur auditoire. Ce  
« rendez-vous devient, grâce à elles, le véritable arsenal  
« des cancans de la ville. On y passe en revue l'intérieur  
« des bons et des mauvais ménages, les nouvelles du jour,  
« celles même de la nuit, le tout orné de commentaires  
« faits pour enrichir le répertoire de la chronique la plus  
« scandaleuse. »

(*Beauvais de St-Paul*, p. 104, 105 et 106).

66 ans ont bien changé tout cela...

Le 30 novembre 1856, il est procédé à l'adjudication de l'entretien et fourniture des câbles et graissage des tourillons des quatre *puits* de la ville, pour six ans du 1<sup>er</sup> janvier 1857. Louis Pasquier, cordier à Mondoubleau, se rend adjudicataire, moyennant la rétribution de 50 fr. par an.

**La première pompe.** — L'année 1864 marque un grand pas dans la voie du progrès ; le 7 février, la ville traite avec M. Joseph Pierre Branchard, ferblantier à Mondoubleau, de la pose d'une *pompe* sur le *puits* de la place du Marché, moyennant 1389 fr. 50, qui, naturellement s'élèvent, après le travail fait, à 1954 fr. 34.

Sur un devis de près de 1400 francs, il est bien permis de s'écarter de 550 francs, ce n'est même pas la moitié..!

Hélas ! cette pompe ne pompa que quatre ans !

En cette même année, mais avant la pose de la première pompe, un poète de Mondoubleau, bien connu, chansonnait nos *puits*, ce qui les rend presque célèbres. Grâce à un ami bienveillant, j'ai pu recueillir ces poésies badines, dignes d'être connues et rentrant tout à fait dans mon sujet, les voici :

## LA PUISOPHOBIE DE MONDOUBLEAU

*Cancans de servantes*

Recueil pour le carnaval de 1864

---

### L'EAU DE MONDOUBLEAU

Air : *La porteuse d'eau*

I

« Monsieur, vous me répétez : Rose,  
Tu n'éprouveras plus d'ennuis ;  
Le Conseil a voté la pose  
Des pompes dans nos quatre puits.  
— Des servantes comme on se joue !  
Toujours des bâtons dans la roue !  
Le gros que l'on vient d'arracher,  
L'empêchait-il de marcher ?  
Que l'eau  
Est rude à Mondoubleau !

II

« Hier, ce ne sont pas sornettes,  
Bernard, de nos puits retira,  
Un chien, deux chats, et trois casquettes,  
Des vieux souliers et cœtera.  
Je sais qu'il n'est pas nécessaire  
Pour engraisser, d'avoir l'eau claire ;  
Sans médire, je crois aussi,  
Que le proverbe est né d'ici.  
Que l'eau  
Est sale à Mondoubleau !

III

« Par bonheur les bonnes coutumes  
Sont que nous en dépensons peu ;  
De l'eau qui lave les légumes,  
Monsieur, je mets le pot au feu,  
Et claire ou non, deux fois je passe  
La vaisselle dans mon eau grasse,  
Sommes-nous la cause si partout,  
Au thé l'on trouve un mauvais goût.

Que l'eau  
Est rare à Mondoubleau !

IV

« Sur la fontaine *Merdeleuse* (1)  
Joly fit un rapport fort beau ;  
Duchamps fit une étude heureuse,  
Sur la source de *Guériteau* (2).  
Pour embrouiller tout, on réplique :  
Mieux vaut un bélier hydraulique  
Ou l'usine des Grands-Moulins :  
Et rien n'arrive à bonnes fins,

Que l'eau  
Vienne de Guériteau.

V

Depuis trois ans, on nous ballotte  
Avec des projets faux-semblants ;  
On discute, on vote, on dévotte,  
On fait des devis et des plans,  
Et Branchard, malgré les ténèbres,  
Entreprenant les pompes... funèbres ;  
Car, si j'en crois certain écho,  
Les pompes tomberont dans l'eau.

Haro !  
Aux puits de Mondoubleau !

(1) Petite source sur la route de Cloyes, commune de Choue, à 6 kilomètres de Mondoubleau. — Eau saumâtre et ferrugineuse.

(2) Guériteau (vieux titre), très belle source, connue dès le XIII<sup>e</sup> siècle, près les ruines de l'ancien prieuré du même nom, dont elle dépendait, située route de St-Avit, commune de Choue, à 3 kilomètres de Mondoubleau, mais plus bas que cette ville. — Eau réputée par sa pureté et sa bonté.

## AU DIABLE LES PUIITS!...

Air : *Cadet-Roussel*

### I

« Si je suis servante en c' pays-ci  
Je n'y vieillirai pas, Dieu merci ;  
On n'y voit ni pompe, ni fontaine,  
L'eau des puits ne s'obtient qu'avec peine.  
Ah ! oui, oui je le dis ;  
Que le diable emporte les puits ! »

### II

« Le premier jour, qu'on m'envoya  
Tirer de l'eau, ça m'effraya ;  
Ce vilain trou, m' troubla la vue,  
Qand j'en approche, j'ai la berlue.  
Ah ! oui, je le dis :  
Que le diable emporte les puits ! »

### III

« C'est assomant pour avoir l'eau,  
Faut geindre aussi fort que Boisseau ;  
On risque, en empoignant sa seille,  
De faire un' culbute sans pareille.  
Ah ! oui, je le dis :  
Que le diable emporte les puits ! »

### IV

« L'autr' soir, à c' maudit moulinet,  
J'ai failli m' démancher l' poignet.  
Tous mes buscs c'est là que j' les casse,  
Madame croit que j' joue, ou qu'on m'embrasse.  
Ah ! oui, je le dis :  
Que le diable emporte les puits ! »

### V

« Tout dans cette ville est à l'envers,  
Rien n'est d'aplomb, tout va de travers ;  
Le clocher penche (1), la tour ell' penche.  
On vote oui le samedi, non le dimanche.  
Moi, toujours je dis :  
Que le diable emporte les puits ! »

(1) Il a été reconstruit depuis et ne penche plus.

## LA CONTRAINTE

Air : *Le cœur à la danse*

### I

« Quoi ! pour gagner quarante écus,  
Tu viens en ville, ma chère !  
Ici, le service est plein d'abus,  
C'est une vraie galère !  
Le premier effet du traité  
C'est d' perdre notre liberté.

*Refrain :* Malgré ce sujet de plaintes,  
Notre sort serait encore beau,  
Si nous n'étions contraintes  
D'aller tirer de l'eau ! »

### II

« Nous sommes l' chien de la maison.  
Tout retombe sur nos têtes ;  
Eussions-nous cent fois raison,  
On nous traite de bêtes.  
Mam'selle obéissez-nous ;  
Mam'selle assez, taisez-vous !

*Refrain :* Malgré ce sujet de plaintes, etc.

### III

« Mon café, Marie, est-il prêt ?  
— Apportez ma redingote,  
— Marie, donnez-moi mon corset,  
— Bobonne, je veux ma culotte ;  
Et pendant tous ces assauts,  
Mon lait, s'enfle sur les fourneaux.

*Refrain :* Malgré, ce sujet de plaintes, etc.

### IV

« Dans ma cuisine en tapinois,  
Madame, vient à toute heure ;  
— Marie, vous brûlez bien du bois,  
Comme vous dépensez du beurre !  
Puis elle blâme tous mes ragoûts,  
L'un est salé, l'autre trop doux. »

*Refrain :* Malgré ce sujet de plaintes, etc.

V

Oh ! va l'état, c'est bien gâché ;  
Les servantes sont serrées.  
Les dames font elles-mêmes leur marché,  
Achetant seules leurs denrées.  
Et la danse du panier,  
Ne produit plus un denier.

*Refrain :* Malgré ce sujet de plaintes, etc.

Que les temps sont changés !...

Aujourd'hui, il n'y a plus de servantes, mais bien de gentilles et accortes soubrettes, qui, de leurs mains de bourgeoises, n'ont qu'à tourner un robinet-bijou pour obtenir l'eau dont elles daignent se servir, sans sortir de leurs cuisines... oh ! pardon, mesdemoiselles, j'aurais dû dire vos boudoirs !...

Mais assez de galanterie, je reviens à mes pompes :

Le 25 octobre 1868, Homère Château, fabricant de pompes à La Ferté-Bernard, s'engage à remplacer la pompe du *puits* de la place, par une nouvelle « établie  
« sur des bases plus rationnelles, qui seront calculées,  
« de sorte qu'une femme de moyenne force puisse tirer  
« de l'eau, à raison de 15 litres par minute au minimum,  
« moyennant un prix ne devant pas dépasser 1.000 fr.  
« payable après six mois d'usage. Avec cette stipula-  
« tion expresse, qu'en cas de succès de la part de l'en-  
« trepreneur, outre le prix de sa facture, il lui serait  
« donné préférence sur tout autre constructeur dans le  
« cas où la ville de Mondoubleau se déciderait à pourvoir  
« de pompes ses autres puits communaux.

Cette deuxième pompe ne coûta que 898 francs payés le 18 décembre 1868.

Cet entrepreneur était une fine mouche !...

En effet, dès le lendemain, 19 décembre, il traite avec

la ville pour la pose d'une pompe sur chacun des autres puits, au prix de :

2.000 francs, pour celui de la rue Hervet ;

1.200 francs, pour celui de la vieille ville,

Et de 300 francs, pour celui de la rue Creuse.

De plus, il s'engage à recouvrir l'orifice des puits en dalles de pierres dures d'au moins 22 centimètres d'épaisseur, taillées, avec clés et anneaux pour en faciliter la descente, au prix de 500 francs.

Soit pour le tout de 4.000 francs, payés le 1<sup>er</sup> mai 1869.

Voilà donc tous les puits munis de pompes, qui dureront ce que durent les pompes.

Dès le 27 avril 1874, un nouveau marché intervient entre le même Homère (qui n'a rien de commun avec l'auteur de l'Iliade) à l'effet d'établir, d'ici quelques jours, dans « le puits de la place des Halles, une pompe neuve « en bois de chêne, aspirante-élévatoire, — garantie 3 ans « à la condition d'employer les matériaux de l'ancienne « moyennant le prix de 1.200 francs, payables six mois « après la pose. »

**Béliers.** — Nous voici en l'année 1884, date à retenir dans les fastes de l'histoire de Mondoubleau, car c'est à elle que remonte l'abandon des puits à roues et à pompes et la transformation complète de l'eau.

Un décret de M. le Président de la République du 26 Octobre, autorise la ville à contracter un emprunt pour la construction d'un bassin-réservoir et l'acquisition du terrain nécessaire.

Le 19 novembre, un arrêté préfectoral, autorise la ville à acheter de M<sup>me</sup> veuve Chevalier, — moyennant 13.500 francs, l'usine des *Grands-Moulins*, sur la Grenne, pour servir à l'établissement d'un double bélier destiné à l'ascension des eaux de la rivière.

Le 25, la ville est autorisée à établir ce double béliet, avec conduites d'eau et bornes-fontaines, par l'élévation et la distribution des eaux de la Grenne à la ville et de traiter à cet effet avec M. Bollée, constructeur-mécanicien au Mans.

En vertu de cette autorisation, la ville traite avec M. Bollée, le 10 mars 1884, pour l'installation d'un double béliet hydraulique, canalisation d'ascension et distribution de l'eau par dix bornes-fontaines, moyennant le prix de 49.000 francs, d'après un devis du 11 octobre 1882, approuvé le 25 novembre 1884, qui garantit 2 l., 35 c. d'eau par seconde, soit 200,000 litres par journée de 24 heures.

Ce nouveau système fonctionne le 18 septembre 1885, et dès lors, les habitants de Mondoubleau boivent de l'eau de la Grenne à tire-Larigot, heureux mortels!...

Peu de temps, après le traité avec M. Bollée le 7 avril 1885, il est procédé à l'adjudication au rabais des travaux d'établissement d'un réservoir contenant 100.000 litres d'eau, terrassements, déblais, etc. M. Jean Mavel, de Savigny-sur-Braye, se rend adjudicataire au prix de 5.800 fr. 52, alors que le devis s'élevait à 7.073 fr. 80, donnant ainsi un rabais de 0,18 c. par franc.

Cette adjudication est approuvée par la préfecture le 18 avril.

Le terrain sur lequel devait s'exécuter ce travail est acquis de M. Henri Deniau, dit Chaillou, propriétaire voiturier et dame Armandine Célestine Jeulin, sa femme, demeurant à Mondoubleau par acte, devant Me Gohier, notaire au dit lieu du 2 mai 1885, moyennant 300 francs payables le 31 décembre suivant. — Cet emplacement est de 126 mètres carrés de forme circulaire à prendre dans le champ des « Bagrées du Moulin » n° 216 section A



du cadastre, en face le cimetière, joignant à l'est le chemin de Choue.

Jugé insuffisant, il est agrandi par un nouvel achat de 12 m. 60 cent. carrés, moyennant 38 francs, par acte administratif du 15 novembre 1886, approuvé le 23.

Le 16 avril 1886, il est procédé à la réception des travaux entrepris par M. Bollée dont le mémoire définitif s'élève à 24.250 fr. 75 (le devis comme on l'a vu était 19.000 francs), et à la fin de l'année il présente une nouvelle note de 8.021 fr. 05, soit au total, 32.271 fr. 80, et ce n'est pas fini...

« Ah ! que l'eau est donc chère à Mondoubleau ! »

Le 6 octobre même année, un arrêté préfectoral autorise la ville à ouvrir des tranchées pour la canalisation et la distribution des eaux sur les routes départementales nos 8 et 9, sur le chemin de grande communication n° 6, d'intérêt commun n° 86, traversant toute la ville.

Le 8 janvier 1888, la ville de Mondoubleau vend à MM. Lubineau frères, maitres-tanneurs, l'usine des Grands-Moulins, acquise de M<sup>me</sup> Chevalier, moyennant 13.050 fr.

Au moyen de quoi, nos pauvres béliers se trouvent enfermés pour toujours, dans une bergerie bien close !..

Le premier août suivant, la rue Creuse n'ayant encore que son puits, obtient la pose d'une borne-fontaine, près le viaduc, non-prévue dans l'installation Bollée, coût : 1021 francs 10 centimes.

28 août 1893. — Arrêté préfectoral, autorisant la ville à ouvrir une tranchée sur le trottoir côté droit de la route départementale n° 9 dans la traverse de Mondoubleau, afin d'y établir une canalisation.

**Puits artésien.** — Habitants de Mondoubleau, réjouissez-vous, bientôt vous ne boirez plus la vulgaire eau de la Grenne, mais bien une eau pure comme

le fond de vos cœurs, qui va jaillir des entrailles de la terre ! On va vous doter d'un puits artésien, établi près des béliers Bollée.

En effet, le 1<sup>er</sup> septembre 1893, sur la proposition de M. Leturque, conseiller municipal, la ville ayant décidé de faire forer ce puits, les travaux commencés aussitôt se terminent en juillet 1894. Le tube de 0,17 centimètres de diamètre fournit 200 mètres cubes d'eau par 24 heures, soit, pour une population de 1800 habitants, 110 litres par tête et par jour.

L'eau du puits n'est pas jaillissante, elle se déverse dans un réservoir de 1 m. 25 de profondeur, d'où elle est dirigée dans la chambre des béliers, au moyen de la balance dont nous parlerons bientôt.

Les travaux de forage et de tuyautage, faits en régie, ont coûté à la ville de Mondoubleau 800 francs.

Voici la composition chimique de l'eau, d'après l'analyse faite le 3 août 1894 à la station agronomique de Chartres :

Matières organiques (en oxygène)...	0 0004 0/0
Chlore.....	0,021
Acide sulfurique.....	0,013
Ammoniaque.....	traces
Degrés hydrotimétriques (sels calcaires)	20°.

*Examen bactériologique :*

Luisant : 650 colonies par centimètre cube.

Mondoubleau : 32 colonies par centimètre cube.

L'eau de la fontaine de Luisant (commune du canton sud de Chartres) étant prise comme type d'eau potable.

Je me suis laissé dire que les « bactéries » étaient des champignons, comestibles s. v. p., en forme de cannes, c'est-à-dire de bâtons. Alors, plus il y en aurait, plus l'eau serait nourrissante. Et notre eau n'en contient que 32 colonies contre 650 ; il est vrai que les colonies

sont comme les familles, il y en a de plus ou moins nombreuses...

Conclusion : l'eau est très bonne lorsque les béliers ne s'amuse pas à la mêler avec celle de la Grenne!....

A propos de béliers, ceux que nous avons vu naître en 1884, sont en 1893, âgés de dix ans ; c'est déjà vieux pour un bélier, aussi les 29 juin, 5 juillet 1894 et 6 mai 1895, songe-t-on non à les remplacer, mais à les transformer en béliers à deux eaux, actionnés comme avant par l'eau de la Grenne et devant élever dans le réservoir supérieur 130.000 litres d'eau *artésienne* par 24 heures, et ce, sans qu'il y ait mélange des deux natures d'eau ! — Tour de force qui ne fut pas accompli.

Cette transformation entreprise est exécutée par M. Bollee, du Mans, coûte à la ville 3.184 fr. 10. — (Oh ! ces 10 centimes, tout un poème !)

Les travaux sont acceptés le 31 décembre 1898, *sans garantie ni réserve et avec dispenses par M. Bollée de fournir caution.*

**Balances.** — Après le bélier, voici la balance.

Le 2 avril 1895, la ville craignant toujours des microbes *grènnéens*, décide que l'eau du puits artésien sera transmise directement dans la chambre des béliers au moyen d'une balance hydraulique, et traite avec la Société des Usines et Fonderies de Saint-Ouen-Vendôme pour l'établissement de ce nouvel appareil.

Par ce traité, la société s'engage à fournir et mettre en « service une balance hydraulique double, brevetée « S. G. D. G., munie des accessoires nécessaires pour « assurer un bon fonctionnement et le rendement effectif « ci-après spécifié. Cette balance servira à élever l'eau du « puits artésien, pour alimenter les deux béliers Bollée. « — L'eau motrice sera prise dans le bief du moulin, la « quantité d'eau absorbée sera de 6 à 7 litres par seconde

« au maximum. — La Société s'engage à faire élever au  
« moyen de la balance 3 litres d'eau artésienne par seconde,  
« soit 250.000 litres au minimum par 24 heures (plus  
« que n'en fournit le puits!)

« La balance marchera à la vitesse d'un coup double  
« par minute. Elle est garantie deux ans à partir de la  
« mise en service. — Le délai d'exécution est de deux  
« mois du 20 avril 1895. »

Cette balance est acceptée le 23 octobre suivant par la *Commission du puits artésien*, composée de MM. Girard, maire, Guérin adjoint ; A. Leturque et H. Lubineau, conseillers municipaux.

Le devis étant de 3.895 francs, la dépense s'élève naturellement à 4.272 fr. 10 centimes (toujours la pièce de deux sous est au bout!)

Pour l'installation de cette balance, on dut préalablement construire une chambre *ad hoc*, dont le devis de 1.345 francs se solde par 1.616 fr. 15 centimes (ce n'est plus 10!) réglés le 23 octobre 1895 à M. Cousin, maître-maçon, entrepreneur à Mondoubleau, ayant traité avec la ville le 5 mai précédent (approbation préfectorale du 17 août).

**Vente et destruction des puits.** — En présence d'un système qui assure aux habitants un service d'eau régulier, nos vieux puits n'ont plus raison d'être, aussi la vente en est-elle décidée. Adieu, puits antiques, qui, pendant des siècles, avaient désaltéré nos père, — dont un pendant 140 ans ! A un seul d'entre ces puits il est fait grâce, à condition qu'il soit coiffé d'une pompe...

Un arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> septembre 1896 autorise la commune de Mondoubleau à vendre les emplacements de ces trois puits, comprenant :

1<sup>o</sup> Le terrain cadastré sous le n<sup>o</sup> 644 de la section B,

situé place du Marché, joignant au nord et à l'est la maison de M. Albert Brulé, (aujourd'hui M. Cazin), au sud la place du Marché et à l'ouest la rue Chrétien, d'une superficie de 8 m. 08.

2<sup>o</sup> Le terrain situé rue Basse-Ville, cadastré sous le n<sup>o</sup> 294, section B, pour une superficie de 50 m. 33 c. carrés, joignant au nord le chemin d'intérêt commun n<sup>o</sup> 86 (rue Basse-ville), à l'est et à l'ouest Mme Legeard, au sud la place de Pâtis.

Et 3<sup>o</sup> le terrain rue Hervet, n<sup>o</sup> 302, section B, d'une superficie de 12 m. 99 c. carrés, joignant au nord et à l'ouest Mme Javary, à l'est Mlle Landron et au sud la route départementale n<sup>o</sup> 8 (rue Hervet).

Le 11 octobre le 2<sup>e</sup> lot est vendu aux enchères à M. Auguste Guérin, adjoint, moyennant 505 francs.

Et aussitôt l'acquéreur fait construire sur ce terrain la coquette maison qu'on y voit actuellement, qui a changé l'aspect de notre vieil édifice du xv<sup>e</sup> siècle, qui est au nord.

J'aurais souhaité, avec tous les amateurs de vieilleries, que ce puits fût conservé avec son appareil archaïque : roue, corde, treuil et chaîne, comme souvenir du passé..

Le 10 mars 1897, le 1<sup>er</sup> lot, est vendu amiablement à M. Albert Brulé, moyennant 1.000 francs.

Le puits comblé est revendu depuis peu à M. Cazin, propriétaire de la maison qu'il joint.

Enfin, le 13 juin 1898, le 3<sup>e</sup> lot (rue Hervet) est vendu à M. Louis Georget Rigault, fabricant-tanneur à Mondoubleau, moyennant 500 francs et revendu depuis à M. Albert Javary qui l'a également fait combler.

Le 4<sup>e</sup>, celui de la rue Creuse, existe toujours avec la coiffure qui lui était destinée, une pompe, assez dure à manœuvrer.

Sans vouloir dire du mal de l'eau artésienne, je crois

que l'eau de ce puits lui est encore supérieure, — quand on en boit, l'été surtout, on croit boire du vin... non, de l'eau... de la Comète!!...

Touriste qui visitez notre vieux donjon, descendez et venez déguster l'eau de notre dernier puits et je suis certain que vous direz avec moi :

O puits de Mondoubleau,  
Qu'elle est bonne ton eau !..

Et maintenant qu'il n'y a plus de puits ouverts, où se logera la vérité, en notre honnête cité?...

Nous avons vu la situation du service de l'eau potable en 1906. Est-elle stable et irrévocable? Non, et l'avenir le prouvera, trop tôt peut-être. .

On craint toujours les terribles microbes !

Actuellement, l'eau du puits artésien est distribuée en ville par 14 bornes-fontaines publiques et 83 concessions particulières, — plus 13 bouches pour parer aux incendies ; service du rouleau à vapeur lorsqu'il fonctionna à Mondoubleau ou auprès ; manœuvres mensuelles de la compagnie de pompiers, etc.

Un règlement, toujours en vigueur, fait après l'établissement du double-bélier hydraulique le 4 juillet 1885, régit les conditions et le prix des concessions.

Pour terminer cette étude historique, dont les documents ont été puisés aux meilleures sources, je crois qu'il n'est pas sans intérêt de comparer notre abreuvement à celui de quelques autres villes du monde.

En prenant la quantité, garantie par M. Bollée, de 130.000 litres d'eau par 24 heures, et la population de 1800 habitants, chacun d'eux a droit de boire 72 litres par jour, ou du moins de les consommer, soit en ablutions, lavages, boissons ou arrosages...

Or, Agen en a.....	21 de rivière
Angoulême.....	40 —
Bruxelles.....	80 —
Clermont.....	55 de source
Edimbourg.....	55 —
Genève.....	74 de rivière
Grenoble.....	65 de source
Le Havre.....	45 —
Montpellier.....	60 —
Munich.....	80 de rivière
Nantes.....	60 de source
Narbonne.....	60 —
Philadelphie.....	70 de rivière
Toulouse.....	78 —
Vienne (Isère).....	65 de source

Mondoubleau, de toutes ces villes, est donc la septième abreuvant le mieux ses habitants et aucune n'a de puits artésien !

On voit d'ici leur jalousie ! C'est un petit chef-lieu de canton qui leur indique la voie du progrès !

15 décembre 1906.

J. ALEXANDRE.

---

## QUELQUES ENNEMIS DES BOIS DE PINS

---

Les massifs d'arbres verts des environs de Vendôme, plantés ou semés pour le rapport, ne se composent que de trois espèces de Pins, tous de la catégorie des Pins à deux feuilles dans la même gaîne ; ce sont :

1° Le Pin sylvestre, à petites feuilles et petits cônes, peu exigeant sur le terrain, réussissant partout et supportant tous les froids ;

2° Le Pin maritime, à longues aiguilles et gros cônes. Il réclame surtout des terres légères et sablonneuses, de sorte qu'il prospère peu dans notre région. Comme il gèle à 24° environ, il n'a pas résisté aux rigueurs de l'hiver de 1879 où le thermomètre est descendu à 26° au-dessous de zéro, et même plus dans les bas-fonds. On trouve pourtant quelques individus qui ont subsisté, mais toujours sur les hauteurs où le froid a été moins intense ;

3° Enfin le Pin noir d'Autriche, à longues aiguilles et petits cônes, d'introduction assez récente. Les botanistes ne le distinguent pas spécifiquement du Pin Laricio qui peuple les belles forêts de la Corse. Il en diffère pourtant par son aspect extérieur et par sa résistance au froid. Il a l'avantage de pousser dans les terrains calcaires et même dans les terrains crayeux tout à fait improductifs. Il n'est pas aussi estimé par le commerce que les deux premières espèces de pins, parce que les fibres de son bois sont courtes, le bois impropre à être travaillé et d'une fente difficile.

Tous ces pins ont de nombreux ennemis dans les insectes ou les cryptogames, et je vous parlerai surtout des dégâts causés par un petit coléoptère sur lequel j'ai fait quelques observations à mes dépens.



J'ai fait des semis de pins au Bois la Barbe près Vendôme; ils sont âgés actuellement d'une vingtaine d'années, et tous les ans j'en éclaircis une partie, en enlevant les arbres les moins bien venants ou trop serrés, de manière à repasser tous les cinq ans dans le même bois. En 1904 l'éclaircie avait eu lieu au milieu d'un morceau dont le premier tiers avait été coupé l'année précédente; il ne comprenait que des Pins sylvestres et des Noirs d'Autriche. En me promenant au mois de novembre dans la portion qui venait d'être exploitée et qui n'était pas encore débarrassée des bois abattus, bourrées ou bois de corde, je fus frappé de la quantité de petites branches, longues de 10 à 30 centimètres, qui jonchaient le sol. Les gens du pays ont vite fait de dire : ce sont les écureuils qui ont causé ces dégâts. En y regardant de près, il ne me fut pas difficile de reconnaître que le coupable était tout autre. Chaque petite branche présentait bien apparemment à l'endroit où elle s'était détachée et à la place de la moelle, un petit canal qui se terminait plus ou moins près de l'extrémité. En suivant cette petite galerie sur les brindilles les plus fraîches, je trouvai l'ennemi blotti dans son terrier et je n'eus pas de peine, avec le secours des livres, à le déterminer et à connaître ses mœurs.

J'avais à faire à l'*Hylésine du Pin* (*Hylesinus piniperda*) dont l'histoire est trop connue. C'est un petit coléoptère, long de cinq millimètres, brun noir, un petit hanneton en miniature. Vu à la loupe, son corps est tout chagriné et parsemé de petites aspérités rangées en ligne. Aux premiers beaux jours, la femelle qui a passé la saison rigoureuse sous les écorces ou dans les mousses, sort de sa retraite et se dispose à pondre. Il lui faut d'abord choisir l'endroit où sa progéniture pourra prospérer, et j'attire tout particulièrement votre attention sur le choix qu'elle

fera, parce qu'il va nous mettre sur la voie des moyens de défense à employer. Il lui faut des arbres dans lesquels la sève n'est pas trop active, mais dont elle n'est pas absente. Par conséquent sont exclus les sujets bien venants et vigoureux, ainsi que les arbres morts et déjà secs. Mais les arbres dépérissants, et les troncs ou grosses branches fraîchement coupés qui conservent encore une partie de l'été une certaine quantité de sève, conviennent parfaitement à l'insecte.

Notre femelle, une fois son choix fait et après fécondation, s'enfonce sous l'écorce et la remonte en creusant une galerie et en y déposant successivement environ 120 œufs qui éclosent peu de temps après et donnent naissance à de petites larves blanches. En soulevant au mois de mai l'écorce d'un morceau de pin abattu, on voit des milliers de ces petits êtres qui se nourrissent du cambium, c'est-à-dire du tissu de l'année en formation. Les déjections de ces petites larves forment cette poussière brune si abondante sous l'écorce des brins qui ont séjourné tout l'été au dehors, et qui facilite singulièrement l'écorçage, en détruisant l'adhérence de l'écorce avec le bois.

Jusque là, les dégâts ne sont pas graves ; mais aux premières grandes chaleurs, en juin ou juillet, les larves ont fait leur transformation et sont devenues insecte parfait. Celui-ci sort alors de son écorce, se répand sur les arbres du voisinage, creuse un petit trou rond de la grosseur de son corps à la base des jeunes pousses de 1 à 3 ans. Une fois entré, il remonte et creuse la jeune tige plus ou moins loin, souvent jusqu'aux bourgeons et ressort, pour recommencer la même opération sur une autre, soit par le trou d'entrée, soit par un autre trou à l'extrémité de la brindille. Ce travail dure trois mois, jusqu'à l'hiver, époque à laquelle l'insecte regagne la terre pour s'y cacher au pied des arbres ou dans les brindilles tombées à terre.

On comprend maintenant quels dégâts cause l'insecte parfait. Les petites branches ainsi évidées n'ont plus aucune force pour résister au vent qui les détache de l'arbre ; ou bien, si elles tiennent encore assez, elles sèchent sur place et forment ces pinceaux qui tranchent par leur teinte jaune sur la verdure du feuillage. De toute manière, l'arbre ne peut manquer d'en souffrir ; car on sait que ces pins ne peuvent pas remplacer par de nouvelles pousses les branches coupées et que l'abondance du feuillage est une condition indispensable à leur prospérité.

Les mœurs et la manière de vivre de l'insecte indiquaient le remède qu'il fallait employer pour se défendre de ses déprédations : faire disparaître les larves avant leur éclosion. Dans la portion de mon bois exploitée l'année suivante, je fis enlever tous les bois fabriqués avant le mois de juin, et je pus constater que la mesure avait été efficace et que les dégâts étaient nuls ou insignifiants.

Cette année, je faisais exploiter un autre morceau planté en Pins sylvestres et en Pins maritimes. Par une circonstance indépendante de ma volonté, un certain nombre de bourrées et surtout quatre cordes de bois, sur dix, ne purent être enlevées avant l'été. Le résultat fut frappant : au mois de septembre on pouvait constater qu'autour de chaque tas de bois de corde laissé, et dans un rayon de 30 mètres, la terre était littéralement couverte de brindilles coupées par l'insecte ; au delà de cette distance, les ravages étaient bien moins accentués, même auprès des tas de bourrées qui n'étaient faites que de menus branchages.

Cette expérience si concluante attira mon attention et me fit examiner tous les bois de pins de la région que j'eus l'occasion de parcourir pendant l'automne. Partout les résultats furent les mêmes.

Dans un morceau à Malignas, les produits de l'éclaircissement avaient été enlevés de bonne heure et le bois était indemne ; mais on avait fait, à une certaine distance, un dépôt de bourrées auprès d'un bois bien venant ; la place du dépôt était nettement marquée et tous les pins sylvestres du voisinage étaient atteints.

Dans un autre morceau de bois en Touraine, où l'on n'avait laissé que les plus beaux arbres, Pins sylvestres et maritimes, je remarquai que ces baliveaux étaient horriblement contaminés ; et pourtant le bois de corde qui avait été fendu de bonne heure était sec, l'écorce adhérente et j'y voyais très peu de traces de larves. En parcourant la coupe, je vis que l'on avait laissé par terre, pour en faire du bois de travail, les plus gros sapins non écorcés ; d'un coup de pied je pouvais les dépouiller de leur écorce, tant les vers l'avaient isolée du bois, et il est évident que les insectes étaient sortis de ces troncs et non du bois de corde.

Le piteux état dans lequel se trouvaient ces baliveaux réservés me donna l'explication d'un fait que tous les forestiers ont remarqué. Quand on abat complètement un massif d'arbres verts, en ne réservant que les plus beaux comme baliveaux, on est tout étonné de constater que pendant plusieurs années ces arbres isolés s'arrêtent dans leur végétation ; suivant l'expression consacrée, ils bourent. J'avais toujours cru que c'était un effet du changement de régime, l'arbre cultivé en massif souffrant souvent de l'excès d'air et de lumière auxquels il n'était pas habitué, lorsqu'on vient à l'isoler. Or, d'après ce que j'ai vu, je serais plutôt disposé à croire que ces arbres souffrent des insectes qui les ont ravagés après une exploitation mal entendue et qu'il leur faut plusieurs années pour retrouver leur vigueur, quand ils ne meurent pas tout à fait.

De ces observations je tirerai les conclusions suivantes :

L'*Hylésine du Pin* est un insecte très commun dans notre région ; il s'attaque indistinctement aux trois espèces de pins cultivés, plus particulièrement au Pin sylvestre.

Dans un massif bien venant, ses dégâts sont à peu près nuls ; ils ne se manifestent qu'au moment de l'abattage d'une partie des arbres et dans le voisinage des bois abattus laissés sur place tout l'été ; l'insecte ne paraît pas se déplacer bien loin et les bois voisins restent intacts.

Pour se garantir, il est indispensable d'exiger l'enlèvement des bois abattus avant la transformation des larves en insectes parfaits, c'est-à-dire avant le mois de juin, à moins que le bois de corde n'ait été fendu de suite et surtout écorcé, ou que les bourrées ne contiennent que de petits branchages qui sèchent de bonne heure et sont impropres à nourrir les larves.

J'ai dit en commençant que les pins avaient comme ennemis plusieurs espèces d'insectes. Les livres citent notamment deux Charançons, munis d'un bec en trompe, bruns avec des poils jaunes (*Hylobe du Pin* et *Pissodès noté*). Par une chaude journée de mai, j'ai vu les pousses de jeunes pins sylvestres toutes couvertes de ces petits coléoptères, et si je n'ai pas fait d'observation sur leurs méfaits, je n'en reste pas moins persuadé qu'ils ne devaient pas être inoffensifs.

Mais je ne puis me dispenser de dire un mot d'une autre bestiole beaucoup trop commune dans la région et qui fait des dégâts considérables surtout dans les Pins sylvestres, quand ils atteignent l'âge de la grande croissance, c'est-à-dire de 8 à 20 ans. Je veux parler de la *Pyrale de la résine* et surtout de la *Pyrale des bourgeons* (*Tortrix resinella* et *Tortrix buoliana*), cette dernière de beaucoup la plus commune. Ici l'insecte parfait est un petit papillon inoffensif, mais sa larve ou chenille est redoutable, d'autant plus qu'elle met une ou deux années pour

se transformer en papillon. Pendant ce temps, elle vit dans la moelle des bourgeons, surtout le central et terminal qui est plus succulent. On devine l'effet : le bourgeon terminal se sèche et meurt ; l'arbre a perdu sa tête et est à jamais déshonoré. D'autres fois, si le bourgeon est assez vigoureux et conserve assez de vie dans son enveloppe extérieure, il continue à s'allonger ; sa tige creuse est sans force et ne résiste pas au premier vent ; elle se brise alors complètement, ou bien elle s'incline et reste quelque fois attachée par un lambeau qui la sauve de la mort ; si elle peut s'en remettre, elle se redressera pour reprendre la verticale, non sans conserver une courbure caractéristique. Telle est l'origine de ces troncs courbés en crosse que l'on rencontre fréquemment dans les bois de pins.

Les chenilles de ces petits papillons sont extrêmement communes dans le Vendomois ; elles s'attaquent à tous les pins, moins cependant au Pin maritime ; elles préfèrent dans un massif les arbres les plus hauts ou ceux en bordure, probablement parce qu'ils sont plus exposés au soleil ; elles arrêtent la croissance d'une grande quantité de bois de la région, et malheureusement on ne connaît pas de remède à leurs déprédations. Leur apparition est du reste variable, comme pour tous les insectes, et plus abondante dans les années sèches. Quand elles se sont emparées d'un bois, on voit presque toujours leur nombre diminuer au bout de trois ans ; elles sont alors probablement les victimes d'autres insectes, des *Ichneumons*, qui pondent leurs œufs dans les chenilles et qui se mettent aussi à pulluler, quand ils trouvent où placer leur progéniture.

Je suis loin d'avoir passé en revue tous les fléaux qui s'abattent sur les arbres verts ; j'ai seulement signalé ceux qui affectent particulièrement dans notre région les bois de rapport. Les parcs et les jardins ayant d'autres essences

résineuses, ont aussi d'autres ennemis, et les pays limitrophes ne sont pas touchés par les mêmes calamités. Ainsi, dans la Sologne, la *maladie du Rond* fait de grands dégâts dans les bois de Pins maritimes : je ne pense pas qu'elle ait été signalée de ce côté de la Loire dans notre département. Voici en quoi consiste cette maladie :

Dans une plantation de pins déjà souffreteux, on remarque que quelques arbres se séchent et meurent : puis l'infection s'étend aux voisins et fait tache d'huile à la ronde, d'où vient le nom donné à la maladie.

Bien des personnes ont émis des idées sur ses causes ; en somme on n'est pas arrivé à en découvrir l'origine certaine. Les uns, comme M. de Morogues(1), l'attribuent à l'insuffisance et à la mauvaise qualité du sol, les arbres dépérissant dès qu'il atteignent une couche de terrain impropre à leur végétation. La plupart des personnes qui se sont occupées de cette maladie, pensent qu'elle est d'origine cryptogamique. Quoi qu'il ne m'ait pas été donné de la voir, ni de l'étudier, je serais assez disposé à me ranger à cette idée ; car la manière dont s'étend le mal paraît bien indiquer la présence d'un mycelium attaquant les racines. On sait que le mycelium est la partie végétative du cryptogame, et que ce que l'on appelle vulgairement *champignon* n'est que l'organe de fructification, le porte-semences. Le mycelium est composé la plupart du temps de filaments enchevêtrés formant feutrage, très souvent blancs (d'où le nom de blanc de champignon), mais aussi colorés en brun, jaune, rouge ou autres couleurs. Beaucoup de myceliums sont pérennants et bourgeonnent à la périphérie, la partie la plus ancienne se détruisant. Il en résulte qu'un mycelium, parti d'un point

(1) Mémoire sur la *maladie du Rond des pins maritimes*, par M. DE MOROGUES. (Extrait des *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, etc., d'Orléans*, année 1876.)

initial et s'agrandissant par l'extérieur, formera un cercle qui s'élargira chaque année, tandis que le centre se détruit. C'est l'origine des ronds de champignons que l'on rencontre si fréquemment dans les prairies. Le champignon charnu, organe de reproduction, se développe sur le mycelium de l'année, toujours à l'extérieur du rond. La partie verte de l'herbe qui dessine le rond, correspond au mycelium de l'année précédente qui, en se détruisant, a fourni un engrais, parfois si puissant, que l'herbe en est comme brûlée.

La marche de la maladie du Rond paraît donc bien révéler l'existence d'un mycelium qui vit au détriment des racines du pin et les fait périr. On a en outre remarqué que la maladie avait surtout tendance à se développer là où l'on avait fait du feu, ce qui n'a rien de contraire à l'idée de l'existence d'un cryptogame, puisque la terre brûlée et les places à charbon provoquent la poussée d'espèces de champignons tout à fait spéciaux et que l'on ne trouve que sur ces endroits. Mais à quelle espèce appartient-il? C'est là toute la difficulté. Les uns l'attribuent au *Trametes pini*, de la classe des Polypores, les autres au *Rhizina undulata*, champignon Discomycète; en somme, aucune certitude. Tout ce que je puis vous dire, c'est que, de ces deux espèces incriminées, la seconde me paraît manquer dans notre région. Quant au *Trametes pini*, je ne l'ai trouvé qu'une fois, cette année, dans un bois de Pins sylvestres, sur Nourray.

Parce que je n'ai pas rencontré le champignon à l'état de fructification, ce n'est pas une raison pour qu'il n'existe pas dans un autre état. Ces myceliums peuvent subsister très longtemps sans fructifier et comme ils se ressemblent tous, la détermination de l'espèce à laquelle ils appartiennent devient impossible. Je vous citerai un exemple de ces myceliums infertiles.



Tout le monde a remarqué sur les brins de bois résineux qui ont séjourné dans un endroit humide, et surtout s'ils n'ont pas été écorcés, la production d'un feutrage blanc-jaunâtre, de consistance analogue à celle de l'amadou. Il atteint parfois plusieurs centimètres d'épaisseur et s'étend considérablement en tous sens, au point d'englober plusieurs bûches qui ne peuvent plus être séparées qu'avec effort. Cette production m'a longtemps intrigué. Au microscope on ne voyait que des filaments, sans trace de spores, et les spécialistes que j'avais consultés ne pouvaient que me dire de chercher la fructification pour déterminer l'espèce. Or j'ai bien cherché dix ans le champignon parfait avant de le découvrir, quoique le feutrage en question soit extrêmement commun. C'est dans une des caves du château de Rochambeau, où l'on avait remis des tas de bois de pin, que je l'ai trouvé sur quelques bûches et j'ai pu déterminer l'espèce qui n'est autre que le *Polyporus vaporarius*.

Je vois que la mycologie m'a entraîné un peu loin de mon sujet qui avait surtout un but pratique. Ce n'est qu'en se rendant compte de la biologie de l'insecte ou du cryptogame que l'on a chance de le combattre victorieusement, et j'espère avoir attiré l'attention de ceux qui s'intéressent aux arbres, en leur montrant que pour détruire l'ennemi, il faut d'abord le bien connaître.

Je voudrais aussi avoir un peu réhabilité les naturalistes que le public considère volontiers comme des êtres, sinon inoffensifs, du moins inutiles, et même un peu dépréciés. N'ai-je pas entendu dire un jour, en parlant d'un juge de paix, aussi bon juriste que zélé entomologiste : « Comment voulez-vous que cet homme rende bien des jugements ; il court après les papillons ! » J'aime à croire que le paysan, de qui je tiens ce propos, était un plaideur malheureux que la justice du juge de paix n'avait

pas épargné. Il ignorait en tous cas que n'importe quelle observation scientifique, d'abstraite et théorique dans le début, peut arriver au moment où l'on s'y attend le moins dans le domaine de la pratique. L'observateur de la nature n'obtiendrait-il comme résultat que de donner un but à ses promenades au grand air, en se procurant des joies et des satisfactions sans mélange et à bon marché, devrait provoquer l'envie, plutôt que le dédain.

*Vendôme, Décembre 1906.*

PELTEREAU.

---

## NOTE

### SUR PLUSIEURS SÉPULTURES DANS LE ROC

AU GUÉ DE LA BARRE

(*Commune de Montrouveau*)

---

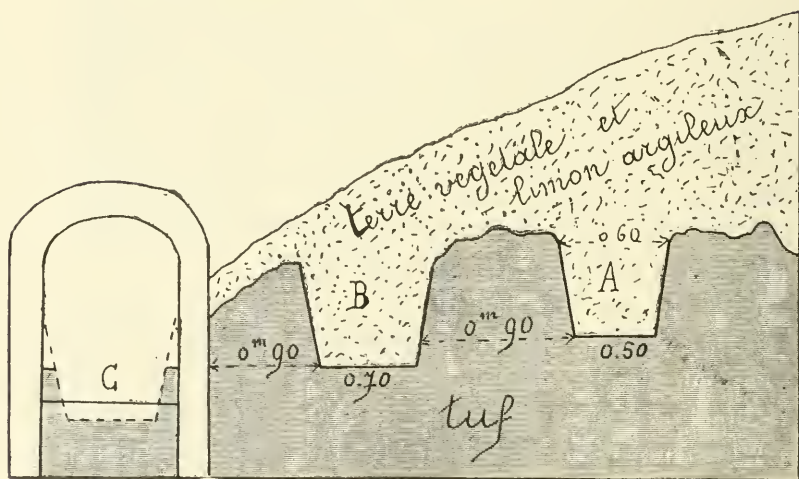
Il y a déjà plusieurs années, je fus averti de la découverte de sépultures creusées à même le roc, en forme d'auges, au gué de la Barre. Le propriétaire d'alors, le sieur Doré, voulant édifier un hangar fut obligé de faire une tranchée dans le côteau du côté levant de sa cour.

En déblayant les terres, les ouvriers trouvèrent le roc et trois cavités ressemblant à des cercueils, contenant chacun un squelette mêlé naturellement avec la terre végétale, et dont la tête aux dires des gens, (mais ils ne sont pas très affirmatifs aujourd'hui), était du côté du midi. — L'extrémité de ces auges, elles allaient du nord au midi, est encore visible dans la paroi nord du hangar sur une profondeur de 0 m. 40 environ.

Malheureusement, comme presque toujours, l'avertissement venait trop tard. Les ouvriers avaient conduit pêle-mêle terre et ossements dans les champs, sans même chercher s'il existait des objets, armes ou bijoux qu'on trouve souvent dans les anciennes sépultures. Quand j'y vins, je ne trouvai personne. Je vis l'extrémité des auges et des voisins me racontèrent qu'il n'y avait plus rien. J'en fis mon deuil, regrettant ce contre-temps, mais tout en prenant note de la découverte; je me promis de revenir plus tard.

Or, dernièrement j'appris que les *têtes* ayant été mises de côté, l'une d'elles avait été retrouvée par le fermier du lieu, M. Esnault. Je vis celui-ci : non seulement il me confirma le fait, mais il me dit qu'il trouvait des ossements en piochant son champ et que c'étaient bien sûrement des ossements de *monde*. Il me remit la calotte crânienne que vous voyez.

Que sont ces sépultures? quel est leur âge? Je laisse à d'autres plus compétents que moi, le soin d'y répondre. Elles sont en quelque sorte étagées et suivent la déclivité du terrain. Elles n'étaient guère creusées dans le roc qu'à une profondeur de 0 m. 50 environ et recouvertes de 0 m. 70 à 1 m. 20 de terre végétale et limon argileux. L'auge C est aujourd'hui masquée par la construction d'un puits; elles étaient à 0 m. 90 les unes des autres, D'ailleurs en voici le plan :

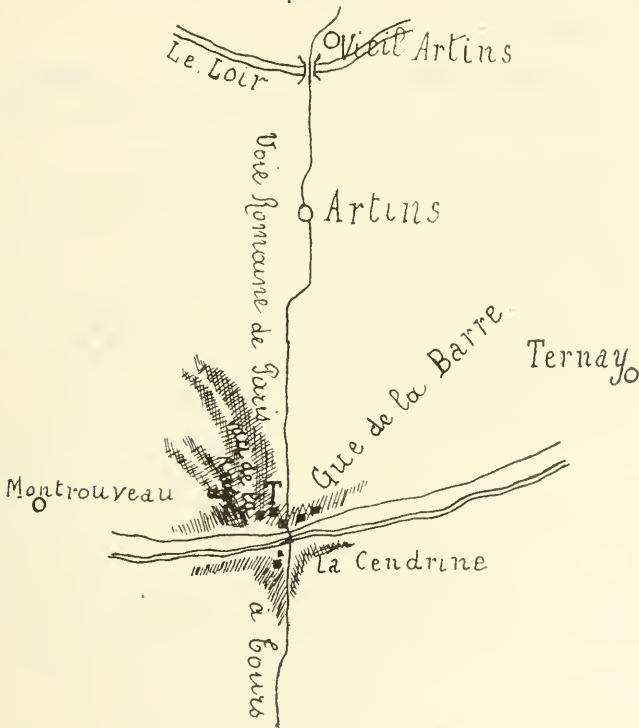


En outre, au fond de ce hangar, dans le limon argileux, on aperçoit de ci, de là des ossements. Le fermier prétend qu'il y a trouvé un squelette entier. Cela est possible et alors les ossements qu'on voit sont des restes d'indivi-

pus non plus enterrés dans le tuf, mais dans l'argile ; et il y aurait eu des sépultures, si je puis m'exprimer ainsi, plus soignées les unes que les autres. Il serait curieux de s'assurer s'il existe à côté d'autres sépultures semblables.

Voici quelques renseignements qui peuvent éclairer les chercheurs :

Le Gué de la Barre, appelé autrefois d'après le cartu-



T. — Endroit où sont les tombes.

laire de Tyron et les archives du prieuré de Croixval, le gué de la Barre, était situé sur la grande voie romaine de Tours à Paris qui, dans notre contrée, franchissait le Loir à Artins, sur un pont de pierre, et très probablement à l'embranchement d'une autre voie venant de la Touraine,

passant par Montrouveau, Ternay, Montoire. Le pays étant agréable et bien situé dans la vallée ombragée de la Cendrine, les Romains durent avoir une villa importante dans cet endroit où, sans doute, plus tard furent ensevelis les morts. Ce qui confirmerait cette hypothèse, c'est que j'ai retrouvé tout auprès, au Vau de Larré (ou la Raye) quantité de scories ferrugineuses semblables aux scories gallo-romaines d'Artins et quelques débris de tuiles romaines.

Le 20 mai 1906

CLÉMENT.

---

# ALEXANDRE LEMOINE

Professeur de Musique au Lycée de Vendôme

Maitre de Chapelle de la Cathédrale d'Orléans

---

Voici plus de dix ans (février 1895) que ce digne professeur a quitté la terre.

Dès les premiers jours de sa disparition, j'aurais voulu fixer mes souvenirs sur cette vie, qui fut entièrement consacrée au culte de l'art et retenir les principaux traits de cette intéressante physionomie ; la difficulté de relier entre elles les principales étapes de l'existence du vénéré maître de chapelle, m'ont fait remettre jusqu'ici la tâche que je me suis imposée. Je la réalise aujourd'hui, payant ainsi la dette que tout élève doit à son maître, puisque je fus sous sa direction comme élève de la Maîtrise de la Cathédrale Sainte-Croix d'Orléans.

Alexandre Lemoine naquit à Colmar, le 5 mars 1815.

Son père, vieux soldat du premier Empire, avait fait toutes les guerres napoléoniennes. Le jour où Alexandre vint au monde, le bruit se répandit en ville que l'Empereur s'échappant de l'île d'Elbe, venait de débarquer à Cannes. Fou de joie, en apprenant cette nouvelle qui l'émotionnait bien plus que la naissance d'un fils, le vieux capitaine dansa une étourdissante sarabande ; pour cette raison, l'arrivée de l'enfant devint un date inoubliable dans la mémoire des membres de la famille.

Lorsque le temps en fût venu, ses parents le firent entrer au collège de Colmar où, avec un peu de grammaire, de latin et de mathématiques, on lui enseigna la musique ; intelligent et laborieux comme il l'était, Alexandre prit

goût à cet art et acquit rapidement une certaine supériorité sur les autres enfants, particulièrement en cette dernière matière. Disons tout de suite que les études musicales ne comportant que les leçons de solfège et les chœurs chantés, soit à la chapelle de l'établissement, soit dans les séances académiques, le studieux élève possédait alors un bagage de connaissances relativement modeste. Ses dispositions premières trouvèrent un aliment sérieux seulement lors de son arrivée au régiment. Faisant partie de la classe de 1835, le jeune homme fut désigné pour la cavalerie, car il était de haute stature et fort bel homme.

On l'incorpora au 8<sup>e</sup> lanciers, qui tenait garnison à Vendôme.

Ses classes régimentaires terminées, il demanda et obtint d'entrer dans la fanfare du régiment. Là, il compléta son éducation musicale et joignit à l'étude d'un instrument, celle des principes mêmes de la musique. Le chef de fanfare le distingua, lui porta un vif intérêt, heureux comme tout maître d'avoir sous la main un sujet bien doué, désireux de faire des progrès.

Grâce aux judicieux conseils de son maître, et à l'ardeur qu'il déployait pour l'étude, Alexandre acquit en peu de temps, un savoir remarquable. Il eût pu, si tel avait été son désir, entrer au *Gymnase musical* — école destinée alors à former des chefs de musique pour l'armée — ; mais, n'ayant pas l'intention de faire sa carrière de l'état militaire et comptant bien se racheter, le jeune soldat préféra travailler avec son chef ; en outre ses aptitudes le portaient plus du côté de la musique religieuse.

Il voulait connaître l'harmonie et le contrepoint afin de posséder complètement la théorie et la pratique de la science des sons, tout en se spécialisant comme compositeur et maître de chœurs.

Par les belles relations qu'il s'était créées à Vendôme, Alexandre Lemoine fut entouré des sympathies et des encouragements de la haute société du pays, à ce moment très nombreuse et fort choisie : on lui demandait des leçons



de musique. Après deux ans de séjour au 8<sup>e</sup> lanciers, ayant trouvé un remplaçant, le futur maître de chapelle n'eût rien de mieux à faire que de se fixer à Vendôme comme professeur.

M. Lemoine cultivait spécialement les instruments de cuivre ; il les pratiquait tous d'une façon rationnelle et en démontrait la pratique avec autorité. Il se fit entendre dans plusieurs réunions de musique, à Vendôme et à Blois. Nous relevons son nom dans un programme de concert, organisé dans cette dernière ville le 5 avril 1838. Il y prit part comme soliste sur l'ophicléide (1).

Le 30 décembre de cette même année, ce fut à Vendôme qu'il exécuta, sur le même instrument, un *thème varié*, d'une certaine difficulté.

Nous citons là ses débuts de soliste, car dans le cours de son existence, il donna l'appoint de son talent à toutes les cérémonies musicales dans les deux villes où il professa : Vendôme et Orléans.

M. Lemoine jouait fort agréablement le violoncelle ; il l'avait étudié avec différents professeurs et tenait ainsi sa partie dans les orchestres symphoniques ou dans les *quatuors* ou *quintettes* d'instruments à cordes.

Sur l'orgue comme sur le piano, il n'était pas exécutant, mais il possédait la science théorique à un haut degré et démontrait d'une façon calme et précise, avec la conviction d'un maître, en vrai didacticien.

En octobre 1847, à l'occasion de l'inauguration du *Collège royal* de Vendôme, Alexandre Lemoine ayant été nommé professeur de chant, fit exécuter une *Messe solennelle* en musique, avec accompagnement de la fanfare du 5<sup>me</sup> cuirassiers qui tenait alors garnison dans cette ville. Le *Collège royal*, établissement florissant, accueillit avec joie son nouveau maître de musique. M. le Principal lui

(1) Cet instrument, alors fort en honneur, est tombé, de nos jours, dans le plus profond oubli.

confia la haute direction des études musicales et celle de la *fanfare* de l'établissement. L'église de Sainte-Madeleine fut heureuse de lui offrir la situation d'organiste et de maître de chapelle.

La paroisse ne possédait alors qu'un modeste harmonium de chœur ; Alexandre Lemoine se mit en rapport avec un facteur d'orgues de Tours nommé Bonn, originaire de Bavière, doué d'une certaine célébrité dans l'art de la construction des orgues et dont les travaux étaient appréciés dans la région (1).

Chargé par le Conseil de fabrique de l'église de la Madeleine d'acquérir un orgue à tuyaux, Alexandre Lemoine alla visiter le grand orgue de Saint-Nicolas, dont le titulaire était un de ses amis intimes Adolphe Desse, excellent musicien, *fondateur-directeur de la Société chorale Sainte-Cécile de Blois*. Sous le charme des belles qualités de cet orgue, les deux amis se rendirent à Tours chez le facteur et firent l'acquisition d'un très joli orgue de chœur comportant douze jeux, parmi lesquels deux jeux d'anches (clairon et trompette) dont les timbres donnaient l'illusion d'un grand orgue.

Entre temps, Alexandre Lemoine, afin de se fortifier dans l'étude de l'harmonie, fit le sacrifice d'entreprendre un voyage à Paris tous les quinze jours, afin de recevoir les leçons et conseils du célèbre compositeur François Bazin. Ces déplacements durèrent de quinze à dix-huit mois ; puis après, ce fut par correspondance que continuèrent les relations du maître et de l'élève. Au point de vue de l'harmonie, on peut dire sans exagération que M. Lemoine était d'une réelle capacité. Les compositions qu'il a écrites et dont la plupart sont éditées, en font foi.

Le jeune professeur avait épousé, le 22 août 1849, une charmante personne, M<sup>lle</sup> Adèle-Palmyre Duhanot, dont

(1) Bonn avait fourni à Blois, un magnifique instrument à l'église Saint-Nicolas, orgue très puissant de sonorité, qui comportait quarante jeux.

les parents habitaient Beaugency (1). La famille était nombreuse et comptait dix enfants (2).

Le ménage du bon Alexandre Lemoine était des plus unis ; le Ciel lui avait envoyé un fils et M<sup>me</sup> Lemoine attendait une seconde fleur de sa maternité : une catastrophe épouvantable vint briser cette paisible union.

Le jeudi 4 septembre 1851, à six heures du matin, pendant le sommeil familial, les planchers de la maison occupée par M. Lemoine, rue du Change, s'effondrèrent tout à coup, entraînant dans leur chute le père, la mère et l'enfant !... Les voisins, réveillés par le bruit, relevèrent tout d'abord l'époux infortuné, couvert de sang et de meurtrissures. Cet excellent homme suppliait qu'on le laissât jusqu'à ce qu'on ait trouvé sa femme et son fils, âgé de seize mois (3) ; malheureusement, lorsque l'un et l'autre furent retirés de dessous les ruines, ils ne donnaient plus signe de vie ! (4) La mort avait été quasi instantanée, provoquée par l'asphyxie.

Le décès de M<sup>me</sup> Lemoine, enceinte de six mois et âgée de 24 ans, causa une profonde émotion dans la ville. La société de la région connaissait le charme de cette jeune femme et son gracieux talent de pianiste (5) avait été souvent applaudi dans les salons et concerts vendômois.

Quant au pauvre M. Lemoine, on put craindre pendant quelque temps, qu'il ne perdît la raison ! Lorsque cette terrible émotion fut un peu atténuée, il pensa entrer dans un monastère et se remit avec une certaine ténacité, à l'étude du latin.

(1) Acte de Mariage, État-Civil de Beaugency.

(2) Une des sœurs de madame Lemoine est madame Muraton qui passe tous ses étés dans sa villa de Macé, près de Blois ; elle est l'épouse d'un artiste peintre remarquable dont les toiles sont cotées parmi celles des grands peintres de la capitale, et elle même, peintre de grand talent.

(3) Actes de l'État-Civil de Vendôme.

(4) *Le Loir*, journal de Vendôme, 5 septembre 1851.

(5) Elle était élève du célèbre pianiste Prudent.

Il fit plusieurs séjours à Solesme où il rencontra Dom Guéranger dont les travaux liturgiques font autorité. Le docte abbé bénédictin se flattait même de compter bientôt un novice de plus ; avec ses projets grandioses dont on a vu la réalisation dans le *Solesmes* d'il y a quelques années, il sentait bien qu'Alexandre Lemoine serait, dans la Congrégation, un auxiliaire précieux pour les travaux de restitution du chant liturgique ; il présentait même en lui, nous pouvons le penser, une des futures gloires monacales de l'ordre bénédictin.

M. Lemoine avait toutes les aptitudes nécessaires, par exemple, pour donner l'appoint de ses recherches et de son talent à cet ouvrage, universellement apprécié de la paléographie musicale.

Quoiqu'il en soit, celui qui par désir était déjà fils de Saint-Benoît, voulut une dernière fois éprouver cette vocation pour laquelle il ressentait certains charmes ; il fit un voyage à Paris et fréquenta les concerts et les séances des grands théâtres ; l'épreuve fut définitive et Alexandre Lemoine reprit le cours de ses occupations professionnelles, mais combien attristé !

Dans la suite, paraît-il, il disait plaisamment qu'à cette époque il lui avait été donné de goûter d'une part les joies d'une sorte de Paradis, puis ce séjour à Paris lui avait présenté toutes les séductions du monde infernal ; ayant cédé à ces dernières, il avait donc préféré l'enfer au ciel !

En l'année 1855, Alexandre Lemoine épousa à Paris, Mademoiselle Isabelle-Mathilde Giroud de Villette, peintre d'un réel mérite, dont le talent et les qualités de cœur furent vivement appréciés dans la société vendômoise (1).

Il y avait environ vingt-cinq années que l'actif professeur habitait Vendôme et nul doute qu'il y fut resté sa vie

---

(1) Mme Lemoine vit dans la retraite à Vendôme, et garde le culte de celui qu'elle aimait ; je tiens à lui exprimer ma reconnaissance pour les renseignements qu'elle a bien voulu me communiquer sur le vénéré défunt.

entière, si une occasion ne se fut présentée d'accepter la place qui allait donner plus de relief à ses aptitudes.

En mai 1865, par le décès de Léon Pelletier, le poste de maître de chapelle de la cathédrale d'Orléans devint vacant ; M. Lemoine le sollicita et l'obtint. C'est dans la direction de cette maîtrise pendant vingt-quatre ans (jusqu'en octobre 1890) qu'il donna la mesure de son activité et de ses talents. Ce ne fut pas sans peine que le nouveau maître de chapelle put introniser, à Sainte-Croix, la musique *sérieuse* ; l'ouïe des fidèles se montra rebelle, pendant un certain temps à ces auditions.

Les compositions de son prédécesseur contenaient des mélodies faciles, chantantes, parfois originales comme son *Ave Verum*, son *Adjuva nos Deus*, écrit pour le temps du Carême, toujours populaires, mais dont les accompagnements harmoniques se trouvaient quelquefois en opposition avec les règles de l'art ; au contraire, Alexandre Lemoine savant harmoniste et *féru* de théorie, traitait sa trame d'accords avec un soin extrême ; ses mélodies étaient moins accessibles au populaire. De là, certaines défiances, nous dirons plus certaines hostilités qui se manifestèrent parmi les musiciens orléanais. Ce quasi-ostracisme subsista à l'égard de ses compositions pendant plusieurs années : il est si difficile, en toutes choses, de réagir contre les mauvaises habitudes et le goût douteux !

A la maîtrise de la cathédrale d'Orléans, je fus sous la direction de M. Lemoine pendant mes deux dernières années classiques (1866 à 1868) et je me souviens du fruit que portait son enseignement.

Il mit en pratique son *Tableau Omnitonique* qui donne instantanément, un aperçu complet de la disposition mathématique de tous les tons usités ; pour la solmisation des élèves, rien n'est plus ingénieux, ni plus pratique que ce substantiel travail.

Dans sa séance du 6 février 1891, la *Commission de surveillance de l'Enseignement de la Musique vocale dans les Ecoles de la Ville de Paris*, décida que le *Tableau Omni-*

*tonique* serait inscrit sur la liste des ouvrages fournis gratuitement aux élèves des dites écoles ; déjà en 1869, ce tableau avait obtenu une *mention honorable*, accordée par la *Société pour l'instruction élémentaire*. En 1878, il valut à l'auteur une *médaille d'argent* à l'*Exposition universelle* de Paris et les palmes d'officier d'académie.

Comme compositeur, Alexandre Lemoine écrivit beaucoup de chœurs pour les orphéons. Son *Carillon de Vendôme*, dont la populaire mélodie est empruntée au vieux chant avec lequel les mères éplorées, pendant les funestes guerres anglaises, sous Charles VII, berçaient leurs nouveaux-nés, vaudra à l'auteur l'inappréciable avantage de passer à la postérité, longtemps après que des chefs-d'œuvres auront été oubliés. Cette larmoyante mélodie se chantait sur les bords de la Loire et dans le petit apanage qui restait alors au *Roi de Bourges* ; Wekerlin, bibliothécaire du Conservatoire, l'a noté parmi ses pièces recueillies du xv<sup>e</sup> siècle. Les notes carillonnantes des cloches de l'abbaye cardinalice de la T. Sainte-Trinité, en formaient la mélodie et le gros bourdon en accentuait la basse continue.

Il édita plusieurs messes à 3 et 4 voix et orgue, particulièrement la *Messe de Saint-Joseph*, fort bien écrite pour être interprétée dans des pensionnats de jeunes gens, et la *Messe sur les airs de Noël*s, rappelant dans les parties liturgiques (*Kyrie, Gloria, Sanctus* et *Agnus*) les mélodies antiques des vieux Noël's populaires. Œuvre très facile, très chantante et en même temps très harmonique. Pour les fêtes religieuses à la cathédrale d'Orléans, Alexandre Lemoine fut le type du vrai maître de chapelle, dans ce sens que sa musique toujours grave, réfléchie, possédait les qualités du pur style d'église que tant d'autres méconnaissent !

Vers l'année 1868, il mit à l'étude l'œuvre la plus importante du *Maestro* Chérubini : sa *messe* en ré, écrite à grand orchestre ; elle fut dirigée par le maître de musique avec une remarquable autorité.

Peut-être ne trouvait-on pas chez lui le grand élan d'un

chef d'orchestre, mais il possédait un mérite non moindre sa direction était magistrale, j'allais dire pompeuse, sa belle prestance, son air majestueux et sa physionomie qu'encadrait une très abondante barbe blanche, faisaient impression dans le chœur de la Cathédrale.

Charles Gounod, l'immortelle auteur de tant de chefs-d'œuvres, vint à la Cathédrale d'Orléans diriger la *Messe* écrite par lui en l'honneur de la *Vénérable Jeanne d'Arc* ; M. Lemoine reçut les éloges les plus flatteurs du maître pour le talent avec lequel il avait mis au point cette œuvre difficile d'interprétation.

A la fin de l'année scolaire 1890, Alexandre Lemoine, sentant que l'heure de la retraite avait sonné pour lui, prit le parti de se retirer ; le bienveillant évêque d'Orléans qui, depuis, est devenu le cardinal Couillé, archevêque de Lyon, lui exprima tous ses regrets. Ne pouvant, comme sous l'ancien régime, octroyer une *pension viagère* à son vénéré *maître de musique* (1) il lui décerna un diplôme avec le titre de *Maître de chapelle honoraire de la Cathédrale d'Orléans*. Ce titre, il en était fier et certainement ce témoignage d'estime et de reconnaissance lui était bien dû après un séjour de près de vingt-cinq ans au service de l'église d'Orléans.

Alexandre Lemoine se retira à Vendôme. Témoin de ses premiers succès, cette ville lui rappelait bien des souvenirs : son séjour au 8<sup>e</sup> lanciers, ses satisfactions comme professeur au Collège et aussi le malheur terrible qui l'avait accablé !... Ce fut donc dans cette ville charmante par son site et on peut dire, par les souvenirs du passé, qu'il vint terminer ses jours.

Il eût encore la joie, aux grandes fêtes de l'église, de toucher le modeste orgue de l'antique abbaye. « Cet incomparable basilique, — fleuron fleuronant des vieux siècles de foi — me rappelle, — me disait-il — les grandes lignes de la cathédrale d'Orléans avec, en plus, le charme de la

(1) M. Lemoine atteignait alors ses 75 ans.

« pureté uniforme d'un seul style, ce beau gothique rayon-  
« nant !... J'y crois entendre encore la voix de mes enfants  
« de chœur de Sainte-Croix, les instruments d'orchestre  
« de mes musiciens orléanais et j'y ressens les impressions  
« profondes — quoique bien moindres, à cause de l'insuf-  
« fisance de l'instrument (1) — des belles sonorités du  
« grand orgue de la Cathédrale !... Tout cela me donne  
« l'illusion d'un temps qui n'est plus, mais qui me fut bien  
« cher !... »

Alexandre Lemoine mourut à Vendôme le 3 février 1895, âgé de 80 ans.

Pour moi, qui suis un de ses anciens maîtrisiens et qui l'ai vu jusqu'en ses derniers jours, pour ainsi dire, je suis heureux d'apporter à mon vénéré professeur l'hommage ému d'un disciple auquel le maître inculpa l'amour de l'art musical.

Jules BROSSET,

*Organiste de la Cathédrale de Blois.*

(1) Le petit orgue de la Trinité comporte tout au plus 8 à 10 jeux ; le grand orgue de la Cathédrale d'Orléans possède 64 jeux ! Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte de rectifier une opinion que nous avons émise dans nos recherches sur les *Orgues de la très Sainte Trinité* publiées dans le Bulletin de la *Société Archéologique de Vendôme* en 1898. Nous jugions, d'après les pièces que nous avons trouvées aux *Archives départementales du Loir-et-Cher*, que l'orgue de l'abbaye, qui fut vendu à l'époque révolutionnaire (3 floréal an III) était peu considérables.

Or, ces jours-ci (a) en feuilletant certaines liasses conservées aux *Archives Départementales*, nous trouvâmes l'*Inventaire de l'État de MM. les cy-devants Bénédictins de Vendôme* ; cet inventaire, dressé par deux musiciens vendômois, constate que le grand orgue comportait 44 jeux ; qu'il possédait quatre claviers à mains (*Grand Orgues, Positif, Echo et Récit*) et un clavier de pédales. C'était un instrument très important et fort complet.

(a) 8 Septembre 1906.

---



# ŒUVRES & PUBLICATIONS MUSICALES

d'Alexandre LEMOINE

Officier d'Académie, Maître de Chapelle de la Cathédrale  
d'Orléans.

---

1. *Manuel pratique de l'organiste accompagnateur.*
2. *Messe de Dumont du 1<sup>er</sup> ton*, harmonisée à 4 parties et orgue.
3. *Messe de Saint-Joseph*, à 4 voix et orgue. (Cette messe tire son nom du motet d'offertoire en l'honneur de Saint-Joseph).
4. *Messe en si bémol.*
5. *Messe sur des airs de Noël*, à 2 voix égales et orgue.
6. *Messe des pensionnats*, à 2 voix égales.
7. *Auctor beata sæculi*, hymne au Sacré-Cœur.
8. *Laudate dominum.*
9. *Beati mortui*, quatuor pour voix d'hommes.
10. *Pie Jesu*, duo à 2 voix égales.
11. *Te Deum* harmonisé en faux bourdon.
12. *Exultate Cherubim*, strophes en l'honneur de la Sainte-Vierge (très populaires).
13. *Sub tuum præsidium* à 2 voix égales.
14. *Inviolata*, solo pour mezzo-soprano ou baryton.
15. *Salve Regina.*
16. *Ecce fidelis servus*, solo et chœur en l'honneur du Bienheureux J.-B. de la Salle.
17. *Plaint-chant harmonisé pour musique d'harmonie ou de fanfare.*
18. *Cantiques faciles* pour les fêtes de l'année.
19. *Cantiques en l'honneur de la T. Sainte-Vierge.*
20. *Prose et cantique en l'honneur de Saint-Joseph.*

21. *Premiers éléments de plain-chant.*
22. *Psalmodie en faux-bourçons à 3 voix égales.*
23. *Cantate pour le jour de l'ordination.*
24. *Cantate en l'honneur de Jeanne d'Arc.*

#### MUSIQUE D'ENSEIGNEMENT

25. *Cours théorique et pratique de musique vocale.*
26. *Chants d'école, 1<sup>re</sup> série.*
27. *Chants d'école 2<sup>e</sup> série.*
28. *Accompagnement de piano des chants d'école.*
29. *Quatre canons, composés pour les petits enfants.*
30. *Trois chants populaires en l'honneur de Jeanne d'Arc.*
31. *La danse des Fleurs, chœur à 3 voix égales.*
32. *Rien, chansonnette comique.*
33. *Quatre chœurs faciles à l'usage des jeunes orphéons :*  
(Le Carillon de Vendôme) ; ( Le chant des orphéonistes) ;  
(L'Aube) ; (Sorrente).
34. *Venez à moi, chœur pour les concerts de charité.*
35. *La prière des voyageurs, chœur à 4 voix.*

#### ENSEIGNEMENT PAR L'ASPECT

36. *Tableau Omnitonique.*
37. *Premiers éléments de solfège.*

---

## CHRONIQUE

---

#### Distinction honorifique

M<sup>lle</sup> DE TRÉMAULT a été nommée officier d'Académie (janvier 1907).  
Nous lui adressons nos respectueux compliments pour cette marque  
de distinction si bien méritée.

---

Paris-Vendôme. — Imprimerie G. VILETTE.

---





# CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

*Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault.*

Un volume in-8°. Prix : **10** francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, ÉDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDÔME : LIBRAIRIE Rouilly 15-17, RUE POTERIE

## CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE

DE LA TRINITÉ DE VENDÔME

*Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS*

Quatre volumes in-8° au prix de **12** francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDÔME : Rouilly

Prix réduit pour les membres de la Société qui devront s'adresser au Secrétaire de la Société Archéologique ou à M. GIRARD, au Musée de Vendôme

## GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par PAUL MARTELLIÈRE

*1 volume in-8°, Prix : 8 francs*

Orléans, HERLUISON, éditeur, rue Jeanne d'Arc — Vendôme, librairie Rouilly

## RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDÔME

PAR G. LAUNAY

*Vendôme, 1889 — in-8° — Prix : 3 francs*

## TABLE MÉTHODIQUE

des 40 premières années du

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire  
du Vendomois (1862-1901)

Dressée par M. ERNEST PELTEREAU

*Vendôme, 1902. — Prix 2 francs 50*

LA COMMUNAUTÉ D'HABITANTS ET L'ÉCHEVINAGE DE LA VILLE DE VENDÔME

## Histoire Municipale de Vendôme avant 1789

PAR A. DE TRÉMAULT

*Vendôme, Empaytaç, 1904. — Un vol. in-4°, prix : 6 fr. »*

---

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre, 2 fr. — L'année entière, 7 fr. 50  
Pour les trois derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée

---

Le gérant : Ch. TERNAULT

BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE  
SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE  
DU  
VENDOMOIS

(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)

2<sup>e</sup> TRIMESTRE 1907

(AVRIL, MAI, JUIN)

SOMMAIRE

Liste des Membres présents à la séance du 18 avril 1907. . . . .	59
Liste des membres admis depuis la séance de janvier 1907 . . . . .	60
Description sommaire des objets entrés au Musée depuis la séance d'octobre 1906 . . . . .	60
Bibliographie . . . . .	64
<i>La ville de Trôo, jusqu'au x<sup>e</sup> siècle. Notes de feu l'abbé Haugou . . . . .</i>	68
<i>Notre-Dame de Vendôme et les Armoiries de la Ville de Vendôme, par M. José-Julio Gonçalves Coelho . . . . .</i>	89
<i>Notes complémentaires sur Robbé de Beauveset, par M. P. Dufay. . . . .</i>	122
Chronique . . . . .	133

VENDOME

IMPRIMERIE G. VILETTE

1907





SOCIÉTÉ  
ARCHÉOLOGIQUE

*Scientifique & Littéraire*

DU VENDOMOIS

---

46<sup>e</sup> ANNÉE -- 1907

---

2<sup>e</sup> TRIMESTRE

---

(AVRIL, MAI, JUIN)

*179<sup>e</sup> Réunion générale. — Séance publique du 18 Avril 1907*

---

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 18 avril 1907, à deux heures.

Étaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président ; Bonhoure, secrétaire ; Renault, conservateur du Musée ; J. Martellière, bibliothécaire-archiviste ; Chanteaud, trésorier ; Letessier, Peltureau, l'abbé Plat, membres du Bureau :

Et MM. Bonnigal, P. Dufay, Duriez de Vildesove, Girault, l'abbé Gougeon, Ph. Haugou, Latron père, Maziaux, l'abbé Métais, l'abbé Ouvray, Royau.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. Bonhoure, secrétaire, fait connaître les noms de nouveaux membres admis par le Bureau depuis la séance de Janvier 1907.

Ce sont :

MM. le comte de Beaumont, inspecteur de la Société française d'archéologie pour le département de Loir-et-Cher, au château de Châtigny (Indre-et-Loire) ; de La Forge, propriétaire, au château de la Croiserie (Loir-et-Cher) ; le docteur Ravailier, à Saint-Amand de Vendôme.

---

## MUSÉE

---

M. Renault, conservateur, présente les objets entrés au Musée depuis la dernière séance et en donne la description sommaire.

---

Nous avons reçu de la DIRECTION DU GÉNIE MILITAIRE :

**Cinq Clefs de voûtes sculptées et plusieurs spécimens de pierres moulurées (Sommier, Claveaux, Nervures) du XV<sup>e</sup> siècle**, provenant de la démolition d'une partie des *cloîtres du monastère de la Trinité de Vendôme*.

Les clefs de voûtes présentent des rosaces variées de fleurs, de feuillages et de fruits, généralement très fouillées et portant des écussons avec les attributs de la Passion, savoir : 1<sup>o</sup> *La Couronne et la Croix* ; 2<sup>o</sup> *La Bourse de Judas et l'oreille de Malchus avec le glaive* ; 3<sup>o</sup> *La Lance et le Bâton* ; 4<sup>o</sup> *Les trois Clous* ; 5<sup>o</sup> *La Robe avec les trois Dés*.

Je ne saurais enregistrer cette entrée au Musée sans protester à nouveau, au nom de la Société, contre le geste néfaste du Génie militaire qui n'a pas craint, pour un motif sans doute puissant mais qui nous échappe, de démolir un monument historique classé, c'est-à-dire intangible. Espérons que devant les tollés d'indignation qui se sont élevés de toutes parts à la nouvelle de cette déplorable entreprise, le Génie militaire s'en tiendra à la destruction des cinq travées qu'il a jetées à bas.

---

DON DE M. L'ABBÉ PLAT, notre collègue.

**Les Bases des deux piliers romans qui se trouvaient de chaque côté du portail primitif de la Trinité.**

M. l'abbé Plat les a retrouvées en place sous le dallage actuel et touchant immédiatement au seuil de notre remarquable monument. Cette heureuse découverte nous prouve que l'église du XI<sup>e</sup> siècle avait la longueur qui lui a été conservée dans ses transformations successives, et cette question importante, très controversée jusqu'ici se trouve désormais résolue, grâce au zèle éclairé de notre savant collègue.

---

DON ANONYME

**Saint Jacques**, statuette en bois sur un plateau orné de palmes aux quatre angles et destinée à être portée dans les processions; autrefois dorée.

**Saint Sébastien**, statuette en bois.

**Christ en bois**, détaché d'une croix; en mauvais état.

---

DON DE M. BRETON, entrepreneur à Vendôme.

**Plaque de cheminée**. Écu aux armes de France; époque de la Restauration.

---

Par acquisition :

**Grande plaque de cheminée aux armes des Hurault de Vibraye**; — d'or, à la croix d'azur cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules.

---

Par acquisition :

**Petite plaque de cheminée**; personnage tenant un glaive.

---

DON DE LA FAMILLE DORRON-BELOT

**Polissoir préhistorique** : — Découvert en 1878 aux environs de Droué, il avait été acquis alors par M. Henri Chevé et conservé depuis dans sa famille. Launay l'avait décrit et dessiné dans notre Bulletin (1). C'est un grès rougeâtre très dur et d'un poli parfait. Il présente une cuvette elliptique remarquable de 40 centimètres de longueur sur 19 de largeur et 4 de profondeur au centre, et en outre une rainure ou encoche et deux ébauches de cuvettes. Il pèse environ 50 kilogrammes et semble avoir été détaché d'un bloc plus considérable.

---

DON DE M. NORGUET-RICHAUDEAU, de Villiersfaux.

**Un gros Instrument Chelléen**, taillé à grands éclats, épais,

(1) Voir *Bulletin de la Société*, 1878, pp. 185 et 186 et pl. 3 (fig. 1).

assez informe, mais présentant une sorte de manche avec de grosses étoilures peut-être accidentelles; sorte de massue aplatie lustrée d'une belle patine d'un jaune brun. Trouvé à Villiersfaux.

Un **Instrument Moustérien**, assez grossier; silex altéré recouvert d'une forte couche de cacholong blanc; trouvé à Villiersfaux.

Un **Grattoir Robenhausien**, oblong et épais; trouvé à Villiersfaux.

---

Par acquisition :

Une **Hache polie**, en roche dioritique, long. 0,10; larg. 0,045. Trouvée au Grand-Mâ, commune de Nourray.

Une **Tête et trois Tranchants de haches polies**, en silex variés, jaunâtre, rose et jaspé noir.

**Dix Lames ou Éclats divers** en silex n'offrant pas d'intérêt particulier, sauf deux morceaux retouchés, translucides, en silice presque pure. Trouvés aux Bordes, commune de Marcilly-en-Beauce.

---

## NUMISMATIQUE

---

M. Letessier décrit les monnaies et médailles entrées au Musée.

Don de M. l'abbé PLAT,

Un double tournois de Jean Théodoric, seigneur de Cugnon (1614-1644). Cette pièce, datée de 1633, est en mauvais état, le flan ayant dévié au moment de la frappe.

Cugnon est un village du Luxembourg, mais ses monnaies sont classées généralement avec les féodales françaises, en raison de leur analogie avec celles d'entre elles qui appartiennent à la même époque et proviennent des régions voisines.

---

Don de M. MOUILLÈRE, horticulteur.

Un **jeton en laiton** de Louis XV.

A/ Tête jeune du roi Lég. LVD. REX CHRISTIANISS. — Sous la tranche du cou, on peut lire la marque du graveur célèbre Du Vivier.

R/ LATE CVNCTA PROFVNDIT. — L'Aurore tenant un flambeau et assise dans un char trainé sur des nuages par deux chevaux au galop.

---

Par acquisition :

Un **Cachet** de Lejan, médecin du roi, paraissant appartenir à

l'époque Louis XV. L'écu couronné et accosté de deux ornements comme supports porte une cigogne sur une fleur de lis.

En raison du nombre important des médecins qui portaient le titre de *médecins du roi*, il nous a été impossible jusqu'à présent de trouver des documents sur le possesseur de ce cachet.

---

*Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.*

---

## NOTE COMPLÉMENTAIRE

au sujet d'un Cadran solaire, décrit dans le *Bulletin*  
du 4<sup>e</sup> trimestre 1906, p. 194

par M. JEAN MARTELLIÈRE.

---

*On se rappelle qu'à la séance publique d'octobre 1906, j'ai présenté un Cadran solaire, offert au Musée par M. Henri Souriau et portant cette inscription :*

IE. SVIS. A. DVVIVIER

OFFICIER. DV. ROY

1679

*avec les armoiries de ce personnage qui restait à identifier.—M. JEAN MARTELLIÈRE, notre Bibliothécaire-Archiviste, pour qui les généalogies vendômoises n'ont plus de secrets, m'a transmis la note suivante qui répond amplement à la question.*

G. R.

C'est noble Guillaume Duvivier, officier du roy de 1649 à 1683, mort avant 1699.

Qui épousa à Vendôme, paroisse Saint-Martin, le 6 septembre 1649, Anne-Magdeleine Pineau, née à Vendôme, place Saint-Martin, le 18 février 1635, morte à Monthodon le 1<sup>er</sup> octobre 1728, —

Fille aînée du premier mariage de François Pineau, sr de Champ-Raimbert (Azé), officier du Roy, archer de la garde de la porte du Roy (1598-1678), et de Magdeleine Collas, —

Lequel Pineau était fils aîné de Loys Pineau, marchand bourgeois à

Vendôme dès 1601, mort en 1641 à Vendôme, paroisse de la Madeleine, et de Claude Lefebvre, —

Lequel était fils de Jean Pineau, mort avant 1591, et de Marguerite Bodineau, —

Laquelle était fille de François Bodineau, souche des Hauts et Puissants Seigneurs Bodineau de Meslay, du XVIII<sup>e</sup> siècle, grand-père du fermier de Prépataour en 1583, et de Vuillemine Vallée, marraine en 1551.

— Quant à l'écu de notre Guillaume Duvivier, notre Président a bien voulu le blasonner. Il porte : *d'azur (?) à un cygne d'argent nageant sur des ondes de même et accolant une croix haute d'or (?) ; au chef d'or (?) chargé d'un croissant accosté de deux étoiles.*

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

Ouvrages entrés à la Bibliothèque de la Société depuis le 8 avril 1907 jusqu'au 30 juin suivant :

### I. — DONNÉS D'AUTEURS OU D'AUTRES :

— De l'auteur, notre collègue M. le Dr Gonçalves Coelho, de Porto :

Un splendide manuscrit, en forme de volume grand in-4<sup>o</sup> relié, contenant le récit, avec indications des sources et reproductions à la plume de vues et plans, de l'histoire merveilleuse d'une Notre-Dame de Vendôme arrivant, vers l'an 1000, de Vendôme même, délivrant la ville de Porto assiégée. Le prêtre qui l'avait apportée, dom Onego, devint évêque de Porto, et la statue de Notre-Dame, établie au sommet de la principale porte de Porto, lui donna le nom de *Porta de Vendoma*. L'histoire écrite de Vendôme ne commençant qu'avec les chartes de la Trinité en 1032, il est impossible de contrôler cette légende.

*Portugal artistico*, Director Eduardo Sequeira com 650 illustracoês, Primeira serie, Porto, 1905. — Superbe ouvrage contenant des reproductions d'œuvres des peintres passés et présents du Portugal et notamment du Dr Gonçalves Coelho.

— De l'auteur, notre collègue, M. Jules Brosset, organiste de la cathédrale de Blois :

*Le Grand orgue, les Maîtres de Chapelle et Musiciens du chœur, les Organistes de la Cathédrale Saint-Louis de Blois.* Etampes, 1907.

*Alexandre Lemoine*, professeur de musique au Lycée de Vendôme, 1907, tirage à part du précédent Bulletin.

— De l'auteur, M. L. A. Hallopeau, propriétaire du château de la Possonnière :

Le *Bas-Vendômois*, de Montoire à la Chartre-sur-le-Loir.  
Excursions sur les rives du Loir et de la Braye, au pays du poète Ronsard. Guide du touriste et de l'archéologue.  
La Chartre, 1906. Vol. in-18 de 312 pages, avec illustrations.

II. — ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

— *Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, Paris. Comptes rendus des séances de l'année 1907 ; bulletins de février, mars, avril.

— **Romania**, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer, Paris. Tome 36, n° 141 (janvier 1907), n° 142 (avril 1907).

— *Comité des Travaux Historiques et Scientifiques* :

*Bulletin Archéologique*, année 1906, 3<sup>e</sup> livraison.

*Bulletin Historique et Philologique*, année 1906, nos 1 et 2.

(Lire et dépouiller l'article : Histoire et Météorologie, pp. 117-135, qui tend à obtenir, à côté de l'histoire de l'homme, l'histoire de la terre).

*Bulletin de la Section des Sciences* : Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, tenu à Paris en 1906.

III. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGE :

I. — France

— *Société d'Émulation d'Abbeville*, Abbeville.

*Mémoires*, tome 21<sup>e</sup> de la collection, 4<sup>e</sup> série, tome V, 2<sup>e</sup> partie, 1906.

*Bulletin trimestriel*, année 1907, n° 1.

— *Société Nationale des Antiquaires de France*, Paris. *Bulletin*, année 1906.

— *Société d'Anthropologie de Paris*, publication bimestrielle, Paris.

*Bulletins et Mémoires*, V<sup>e</sup> série, tome 7, année 1906, fasc. 4, 5, 6.

— *Société d'Histoire naturelle d'Autun*, Autun. 19<sup>e</sup> Bulletin, année 1906 (lire : *Le Tir contre les orages à grêle*, où l'on voit que la science officielle n'ait encore les bons effets du tir, alors qu'ils étaient déjà réalisés).

— *Société de Borda*, Dax (Landes), Dax. *Bulletin trimestriel*. 32<sup>e</sup> année, 1907, 1<sup>er</sup> trimestre.

— *Société d'Émulation du Bourbonnais*, Lettres, Sciences et Arts, Moulins.

- Bulletin, année 1907, n° 3 (mars : odyssee du cercueil royal de la femme d'Henri III et son portrait), n° 4 (avril), n° 5 (mai).
- *Société des Antiquaires du Centre*, Bourges. *Mémoires*, 30<sup>e</sup> volume, année 1906 (les tailleries de silex de Meusnes. — Le théâtre gallo-romain de Drevant (Cher). — le Maréchal de la Châtre (suite).
- *Société d'Emulation du Doubs*, Besançon.  
*Table générale* récapitulative, 1841-1905.  
*Mémoires*, 7<sup>e</sup> série, 10<sup>e</sup> volume, année 1905.
- *Société Dunoise*, *Archéologie, Histoire, Sciences et Arts*, Châteaudun. Bulletin trimestriel, n° 149, avril 1907.
- *Société Eduenne*, Autun. *Mémoires*, nouvelle série, tome 34<sup>e</sup>, année 1906.
- *Les Annales Fléchoises et la Vallée du Loir* (Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de la Flèche), revue historique, archéologique, artistique et littéraire, paraissant tous les deux mois, La Flèche. Tome VIII, fasc. de mars-avril 1907 (on dépouillera avec fruit : Note sur deux lettres de Denis Lambin, ami de Ronsart; preuves de noblesse de la famille Le Vasseur de Congners).
- *Société d'Études des Hautes-Alpes*, Gap. Bulletin trimestriel, 26<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> série, n° 21 (1<sup>er</sup> trimestre 1907), n° 22 (2<sup>e</sup> trimestre).
- *Revue de Loir-et-Cher*, Blois. 20<sup>e</sup> année, 1907, nos 231-232 (mars-avril).
- *Revue Mabillon* (Archives de la France monastique), Ligugé-Chevetogne. 3<sup>e</sup> année, 1907, n° 9, mai (Du droit d'oblat dans les anciens monastères français).
- *La Province du Maine*, revue mensuelle de la Société des Archives Historiques du Maine, Laval. Tome XV, année 1907, fascic. d'avril, fascic. de mai, fascic. de juin.
- *Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, Laval. Bulletin trimestriel, 2<sup>e</sup> série, tome 23<sup>e</sup>, année 1907, n° 73.
- *Société d'Horticulture de l'arrondissement de Meaux*, Meaux. Bulletin, 69<sup>e</sup> année, année 1907, n° 2.
- *Société Polymathique du Morbihan*, Vannes. Publication mensuelle : *Mémoires*, année 1906, fascicules 1 et 2.
- *Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers. Bulletin trimestriel 2<sup>e</sup> série, tome 19<sup>e</sup>, année 1906, 4<sup>e</sup> trimestre (octobre-décembre); 3<sup>e</sup> série, tome 1, année 1907, 1<sup>er</sup> trimestre (janvier, février, mars).
- *Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart*, revue scientifique, archéologique et agricole, paraissant deux fois par an, Rochechouart. Bulletin, tome XVI, année 1907, n° 1.
- *Revue de Saintonge et d'Aunis*, Bulletin de la Société des Archives Historiques, paraissant tous les deux mois, Saintes. 27<sup>e</sup> volume,



3<sup>e</sup> livraison, 1<sup>er</sup> juin 1907. (Résumé généalogique de la famille Marin de Montmarin.)

— *Société Archéologique de Touraine*, Tours. *Bulletin trimestriel*, tome XV, année 1906, 3<sup>e</sup> trimestre (Les cloches du canton de Neuville-Roi); 4<sup>e</sup> trimestre.

— *L'Académie du Var*, Toulon, Bulletin, 74<sup>e</sup> année, 1906.

## II. — Étranger.

— *Société d'Archéologie de Bruxelles*, Bruxelles. *Annuaire*, tome 18<sup>e</sup>, année 1907; *Annales*, publication périodique: Mémoires, Rapports et Documents, tome 21<sup>e</sup>, année 1907, livraisons I et II (la Halle germanique et ses transformations).

— *Academy of Sciences of Saint-Louis*, (Missouri), Saint-Louis. *Transactions*: Vol. XV, n<sup>o</sup> 6 (issued march 1, 1906); Vol. XVI, n<sup>o</sup> 1 (July 23, 1906); n<sup>o</sup> 2 (may 21, 1906); n<sup>o</sup> 3 (may 31, 1906); n<sup>o</sup> 4 (June 14, 1906); n<sup>o</sup> 5 (december 1, 1906); n<sup>o</sup> 6 (november 22, 1906); n<sup>o</sup> 7 (december 11, 1906).

— *Annual Report of the board of regents of the Smithsonian Institution*, showing the operations, etc. for the year ending june 30 1905, Washington, 1906. (Illustrations bien curieuses de l'article « Progrès in radiography »; carte de la République de Liberia).

## IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS:

— *Archives Historiques du diocèse de Chartres*, revue mensuelle paraissant le 25 de chaque mois, Chartres. 13<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 148 (25 avril 1907), n<sup>o</sup> 149 (25 mai), n<sup>o</sup> 150 (25 juin).

— *Revue Numismatique* dirigée par Schlumberger, Babelon, Blanchet (Procès-verbaux de la Société Française de Numismatique), Paris. 4<sup>e</sup> série, tome 11<sup>e</sup>, année 1907, 1<sup>er</sup> trimestre.

JEAN MARTELLIÈRE.

---

# LA VILLE DE TRÔO

JUSQU'AU X<sup>e</sup> SIÈCLE

ŒUVRE POSTHUME DE M. L'ABBÉ HAUGOU,

CURÉ DE TRÔO

---

Nous publions ici l'œuvre posthume de M. l'abbé Haugou, sur la ville de Trôo et la *Conditio Lubricinensis*.

Cette notice devait former la première partie d'un travail plus étendu qui aurait embrassé toute l'histoire de Trôo même.

La maladie, qui devait se terminer par sa mort, empêcha l'auteur de mener à bien son projet. Il n'a pas été possible de retrouver dans les notes laissées par lui, de quoi continuer ce travail.

Cette notice, bien qu'inachevée, nous a paru digne de la publicité. Les Membres de la Société, croyons-nous, seront heureux de la trouver au *Bulletin*, quand ce ne serait que comme témoignage de reconnaissance, envers notre très regretté collègue, le vénérable curé de Trôo.

St.-V.

---

## CHAPITRE PREMIER

Dans les temps les plus reculés, Trôo a été occupé par les premières peuplades qui envahirent notre pays. Elles s'y sont arrêtées d'autant plus volontiers qu'elles y trouvaient

d'abord des vivres en abondance dans les eaux poissonneuses du Loir et dans les forêts et les landes d'alentour ; puis des demeures saines et des refuges assurés contre l'ennemi dans les grottes qu'elles pouvaient facilement se creuser à même les roches friables du coteau.

Ces premiers habitants n'ont, il est vrai, laissé sur le sol aucun vestige de leurs demeures, ni même des défenses supérieures de leur ville. Cela doit d'autant moins nous étonner, qu'en dehors de leurs grottes, leurs autres refuges, en petit nombre d'abord, construits ensuite en pierres sèches, en bois ou en terre, ainsi que César le constate pour les localités qu'il a parcourues, ne pouvaient laisser des traces durables.

Cependant une population nombreuse ne peut demeurer de longs siècles dans un pays, sans y laisser quelques vestiges de son séjour ; or, nous savons par le même César, que les Gaulois étaient très habiles dans l'exploitation des mines et dans le percement des souterrains : « Il n'y a pas de travaux de ce genre, dit-il, qui ne soient connus et usités chez eux (1). » Or, Trôo offre un exemple frappant de l'habileté de nos ancêtres. Toute la colline sur laquelle est bâtie la ville, se trouve percée comme une ruche de la base au faite. Ce ne sont aux divers étages que caves et souterrains. En raison des éboulements survenus dans la suite des temps, les entrées de beaucoup se trouvent bouchées, et leur emplacement exact reste ignoré des habitants jusqu'à ce qu'une excavation se produisant tout à coup, il faille combler le vide pour éviter des accidents. Voilà pourquoi depuis un certain nombre d'années, l'autorité municipale, pour éviter autant que possible ces accidents, défend aux grosses voitures de circuler dans la rue du Milieu avec une charge supérieure à 750 kilos.

Plusieurs de ces caves possèdent des sources abondantes,

(1) *Apud eos.... omne genus cunicolorum notum atque usitatum est.* (César, *De bello Gallico*, lib. VII, cap. 22).

et dans plusieurs d'entre elles, se forment des stalactites et des pétrifications remarquables (1).

La plus considérable de ces caves est désignée dans le pays sous le nom de la *Cafort* ou *Cave forte*. Ce souterrain immense est composé d'un labyrinthe de galeries creusées dans le roc, qui se communiquent, s'entrecroisent et peuvent avoir dans leur ensemble une longueur de plusieurs kilomètres. La largeur de ces galeries est en général de deux mètres, leur hauteur (là où il n'y a pas eu d'éboulement) est d'un mètre trente centimètres. Leurs voûtes, dit M. de Pétigny, sont plates et taillées sans art. On y rencontre, de distance en distance, de grandes salles ou carrefours de forme circulaire, dont la hauteur est de deux mètres à deux mètres soixante-dix centimètres. Ces salles étaient des lieux de retraites vers lesquels convergeaient toutes ces voies souterraines (2). Elles ont chacune leur nom connu des habitants du pays.

Des éboulements successifs provenant de la nature friable du rocher en rendent actuellement le parcours pénible et dangereux, car Trôo est placé dans les terrains quaternaires répandus sur la vallée du Loir. La colline sur laquelle il est bâti est exclusivement formée de couches turoniennes qui se décomposent ainsi de bas en haut (craies turoniennes à *inoceramus problematicus* avec bancs de silex noirs pyromaques. Craie à ammonites papalis) (3).

Or, si nous recherchons à quelle époque ces immenses travaux d'excavation ont été exécutés, aucune tradition,

(1) La plus curieuse, située dans la rue Basse, appartient aujourd'hui à M. Joseph Repusseau qui la laisse visiter.

(2) Dans toutes les invasions, comme en ces derniers temps 1815 et 1870, ces caves ont toujours servi de refuge aux habitants. En 1870, alors que la plupart d'entre eux s'y étaient retirés, les Prussiens, pour les forcer d'en sortir, eurent l'infamie d'allumer des feux à plusieurs de leurs entrées. Mais, ceux qui ne purent supporter la fumée se firent remonter par le puits du Louvre qui communique avec la Cafort.

(3) Note fournie par M. l'Abbé Bourgeois, le savant géologue, notre compatriote.

aucun écrit ne permet de les attribuer au moyen âge, et rien n'indique l'époque gallo-romaine. Aussi, avec tous ceux qui s'en sont occupés, nous n'hésitons pas à les faire remonter aux époques antérieures à l'histoire écrite, c'est-à-dire à l'époque celtique. Habitées depuis ces temps reculés jusqu'à nos jours, ces grottes ont été tellement modifiées dans la suite des siècles, suivant les besoins d'un chacun qu'il est difficile, d'après l'état actuel, de se faire une idée de ce qu'elles devaient être alors.

Lorsqu'à une époque indéterminée, les différentes peuplades qui couvraient le sol de la Gaule, éprouvèrent le besoin, pour défendre leurs biens et leurs familles, de s'unir en nations, notre pays fit partie de la nation des Cénomans (les Manceaux), dont la capitale était la ville de Suindinum, actuellement le Mans. Selon la remarque de M. de Pétigny, les divisions des races et des territoires dans l'ancienne Gaule eurent un tel caractère de persistance, qu'elles subsistaient encore presque entièrement avant nos dernières révolutions, et qu'elles ont influé pendant près de deux mille ans sur les destinées de nos provinces. Là est le germe de nos histoires locales. Il faut donc, suivant le conseil de l'éminent historien, avoir la patience de sonder ces abîmes obscurs pour en faire jaillir la vérité.

Lorsque César envahit la Gaule, celle-ci, complètement organisée depuis longtemps, se trouvait divisée en nombreuses nations, toutes plus ou moins indépendantes les unes des autres et subdivisées elles-mêmes en pays ou *pagi*, dont la réunion constituait la *cité*, véritable confédération de petits peuples, unis par les liens d'une nationalité commune. Ces *pagi* avaient pour chefs-lieux des villes fortifiées (*oppida*) où les habitants se retiraient en temps de guerre, et où se tenaient en temps de paix leurs assemblées politiques et religieuses. Placées à tous les points du territoire, ces forteresses formaient comme une ceinture autour de la ville capitale qui s'élevait majestueusement au centre.

Notre *pagus* s'appelait le Labricin, *pagus labricencis* ou *labricinensis*, nom qui lui a été conservé jusqu'aux ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles. Il s'étendait sur un territoire considérable. L'archiprêtre de Trôo lui a succédé, il renfermait les anciens doyennés de Trôo et Saint-Calais et nous donne une idée de cette étendue. Ses limites à l'Est sont fort connues, car elles n'étaient autres que celles de la Cité des Carnutes. Partant d'Ambloy, elles comprenaient : Sasnières, Villiers-faux, Thoré, Lunay, Fortan, Savigny, Sargé, Rahay, Bailou, Valennes et Souday. Moins connues au nord, elles allaient de Glatigny à Souday pour continuer par Vibraye et Semur, puis rejoindre à l'ouest Maisoncelles et descendre par Tresson, Villaines, Saint-Georges-de-la-Couée, Courdemanche, Ruillé, Lhomme, Trebet et Villedieu. Au midi, enfin, Epeigné, Chemillé, les Hermites et Saint-Arnoult appartenaient encore à notre *pagus* dont les bornes rejoignaient vers Ambloy leur point de départ.

Comme on le voit, notre ville de Trôo ne se trouvait point au centre du pays dont elle était le chef-lieu ; cela ne doit pas nous étonner, car, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ces petites forteresses étaient chargées de défendre la contrée contre les incursions des nations ennemies, et Trôo, par sa position, touchait presque aux grandes forêts du Perche et de Gastines, par où les Chartrains et les Tourangeaux pouvaient envahir le pays des Cénomans. Tels étaient les motifs qui, dès les temps primitifs, l'avaient fait choisir pour chef-lieu du pays, aucune autre localité ne pouvait en effet, remplir ce but aussi bien que notre ville. Ce ne pouvait être Lavardin, pris à revers par les Tourangeaux et incapable de protéger le territoire contre les Chartrains. Saint-Calais ne pouvait s'opposer à l'envahissement ni des uns, ni des autres. Il n'en était pas de même de Trôo. Pour arriver jusqu'à lui, après avoir traversé la forêt de Gastines, les Tourangeaux se trouvaient arrêtés par le Loir, ayant en face d'eux la colline escarpée de la ville dont l'oppidum ou forteresse qui la couronnait était par là

même inexpugnable. Étaient-ce au contraire les Chartrains qui venaient faire une incursion chez leurs voisins, la vallée profonde de la Gouffrande et la côte assez rapide de ce côté leur présentaient un obstacle difficile à vaincre.

Comment se fait-il qu'on ait voulu placer à Lavardin ou à Saint-Calais le chef-lieu du Labricin ? Pour la première de ces localités, quelques-uns se sont laissés prendre à une similitude de nom, ce qui, dit M. de Pétigny, est fort peu concluant, car Lavardin dans les chartes du moyen-âge, n'a jamais été appelé que *Lavarzinum* ou *Lavarsinum*, ce qui s'éloigne beaucoup de *Labricinum* ou *Labrocinum*.

Quant à la seconde, l'erreur repose sur une fausse interprétation des textes, qui veut trouver dans les mots *Condita labricensis* ou autres du même genre, le nom d'une localité au lieu de celui d'un territoire. Ainsi, parmi ceux que l'on cite le plus habituellement, voici une charte de l'an 525, disant que Saint-Calais établit son monastère « dans le pays cénomane, en la condita du Labricin, dans un lieu qui était appelé par les anciens, la Case de Gaianus, etc... » (1). Dans ce texte, trois choses sont indiquées de la manière la plus claire : la nation, celle des Cénomans ; le pagus, le Labricin ; puis une des localités dudit pagus, soit la Case de Gaianus. La vie de Saint-Thuribe qui, le premier

(1) *In pago Cenomanico, in Condita labrocinense, in loco quodam qui ab antiquis dicebatur Casa Gaiani.*

Lorsqu'en 752 Pépin, roi des Francs, confirma les possessions de la même abbaye, il ne s'exprima pas autrement : « Le monastère d'Anisole dans le pays Cénomane en la Condita du Labricin. » Encore là trois choses distinctes, la localité où est le monastère, la nation et le pays.

« *Monasterium Anisola... in pago Cenomanico in condita Labrocinensi* » (*Cart. de S. Calais*, VII, p. 13).

Même répétition dans une charte du 19 février 774 où la villa qui s'appelle Savonnières est dite située dans le pays Cénomane en la condita du Labricin (*Cart. de St-Calais*, X fol. 17). Il s'agit ici, croyons nous, d'une villa sise à St-Georges-de-Lacoué, canton de Lucé (Sarthe), sur les bords d'un ruisseau qui porte encore le nom de Savonnières.

« *Villa illa quae vocatur Sabonarias* (5) *in pago Cenomanico in condita Labrocinense.* »

cite la Case de Gaianus, ne parle pas autrement, car il se contente de dire que ce successeur de Saint-Julien en élevant un monument religieux dans la *Casa Gaiani*, avait consacré une église dans la *condita* du Labricin (1). L'auteur de la vie de Saint-Calais ne s'inscrit pas davantage contre notre interprétation lorsqu'il dit que le lieu appelé la Case de Gaianus était situé dans la paroisse du Labricin (2), car le mot paroisse ici n'a point la valeur qu'on lui donne aujourd'hui et signifie simplement *territoire*, quand ce serait celui d'un diocèse entier, comme l'indiquent plusieurs chartes. Pour ce qui nous intéresse en particulier, rien n'est plus propre à confirmer l'opinion que nous avançons, que ce qu'on lit dans la vie de l'évêque Innocent, lequel fonda en 541 le monastère de Saint-Georges du Bois dans le pays Labricin (3). Certes, nous voilà loin de Saint-Calais et par conséquent de la Case de Gaianus. L'évêque Aiglibert se sert des mêmes termes lorsqu'il s'agit du même couvent (4). Ainsi, dans tous ces textes, *Condita Labricensis*, *Parochia Labricensis* ou autres, on désignait le territoire où s'élevaient églises et monastères et non la localité choisie pour cela, et par conséquent le chef-lieu de ce territoire, quoique non désigné, reste pour nous comme pour le plus grand nombre des historiens, notre ville de Trôo.

Quel nom portait-elle sous nos ancêtres les Celtes ? Tous ceux qui se sont occupés de cette question, ont constaté que le nom des villes qui nous ont été conservés par les Romains a fait place à celui de la nation dont ces villes étaient la capitale. Sous la domination romaine, pour conserver la dénomination antique, nos ancêtres et même les

(1) *Ecclesiam quam dudum consecraverat Sanctus Thurribius in condita Labrociniensi.*

(2) *Situm in parochia Labrociniensi prope quem locum defluit Anisola amnis.*

(3) *In Condita Labricinense ædificavit monasteriolum in honore Sancti Georgii (Vetera Analecta, tome III p. 74).*

(4) (*Ibidem* p. 190).



Romains, pour leur plaisir, avaient soin de joindre le nom de la ville qui était celui imposé par les vainqueurs à celui de la nation, qui était le nom primitif. C'est ainsi que l'on disait : Lutetia Parisiorum, Autriacum des Carnutes, Avaricum des Bituriges, tandis qu'après avoir secoué le joug des Romains, on dit simplement : Paris, Chartres, Bourges. Qu'arriva-t-il pour Trôo, aussi bien sous les Romains que du temps des Celtes ? Il ne changea point de nom. C'est qu'en effet il n'était qu'un simple chef-lieu de pagus ; or, comme le remarque M. de Pétigny au sujet de Vendôme qui était dans le même cas, les chefs-lieux de pagi ont conservé leur dénomination primitive.

*Trou* !... voilà donc le vieux nom donné par les premiers habitants du pays à notre ville, voilà celui que, depuis les Celtes, il a conservé à travers les siècles jusqu'à nous. Dans son ouvrage : *Origine et formation de la langue française*, M. A. de Chevallet, après avoir dit qu'il ne donnerait comme dérivés du Celtique que les noms qui se trouveront à la fois dans le Gallois, le Breton, l'Écossais et l'Irlandais, de manière à ne pas prendre pour tels des mots défigurés fournis anciennement par le latin et les langues néo-germaniques ou bien postérieurement communiqués par l'Anglais ou le Français, mais seulement ceux signalés parmi les mots celtiques conservés dans notre langue. D'après ce système, parmi les quelques mots celtiques conservés en très petit nombre dans notre langue, il cite : Trou, trouer. Et, pour montrer qu'ils dérivent du Celtique, il ajoute : Gallois : 1° Trooy, ouverture, trou ; 2° Trooyaw, percer trouer. — Breton : 1° Toull ; 2° Toulla. — Écossais et Irlandais : Toll, trou.

Telle est l'opinion de tous les auteurs, et en particulier de M. de Pétigny, que nous nous contenterons de citer. Baraillon (1), dit-il, a décrit dans le Limousin une localité qui offre tant de ressemblances avec celle de Trôo, que ses

(1) Baraillon. Recherches sur les monuments Celtiques, pp. 308 et 309.

observations rapprochées des nôtres les éclaircissent et les confirment. C'est aussi une montagne isolée, défendue autrefois par une triple enceinte (Trôo n'en a que deux) et couverte de débris de constructions gauloises et romaines. L'intérieur de cette montagne est percé et miné de toutes parts, et lorsqu'on frappe le sol, un son caverneux y indique partout des excavations souterraines.

Ce lieu, où fut jadis une ville considérable maintenant réduite à un hameau de quelques maisons, porte le nom de Toull, qui, dans le patois du pays signifie un trou, une cavité profonde. Les chartes du moyen âge désignent Trôo par les mots de *Trous* ou *Troiu*, qui dans la basse latinité, ont une signification semblable. Le nom actuel lui-même n'est que notre mot *trou* écrit avec l'orthographe anglaise, où les lettre *oo* se prononcent comme la syllabe *ou* (1). Ce nom faisait allusion aux cavernes que renfermait la ville celtique et qui avaient été les premières demeures de ses habitants

Ne cherchons donc point l'emplacement d'une ville appelée Labricin, qui n'a jamais été détruite, puisqu'elle n'a jamais existé, ce mot désignant une contrée dont notre ville a toujours été le chef-lieu. Trou est son appellation antique, très peu dégénérée dans quelques chartes latines ; elle a conservé sa forme dans beaucoup d'entre elles et nous la trouvons intacte dans la plupart des historiens du moyen âge. Si donc on rencontre parfois : Trugiœ, Treuga, Troea, Troeia, Troum, Trou, Trôo, Thro, ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les deux appellations les plus communes, Trôo et Trou, se trouvent en même temps soit chez les historiens, soit dans les chartes des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siè-

(1) Il est à remarquer (dit l'auteur en note) que la prononciation et l'orthographe anglaise ne sont, sur beaucoup de points, que l'ancienne orthographe et l'ancienne prononciation de nos provinces, qui ont donné à l'Angleterre la plus illustre dynastie de ses souverains, celle des Plantagenet. Dans plusieurs Chartes du XII<sup>e</sup> siècle, Trôo est appelé *Trou*, ce qui confirme ce que nous avons dit de la véritable étymologie de ce nom.

cles, ce que nous avons remarqué également dans les actes notariés ou religieux du xvii<sup>e</sup>.

## CHAPITRE II

Profitant habilement de la division de la Gaule en nations, non seulement indépendantes les unes des autres, mais ayant de plus parfois des intérêts fort différents, César, après plus de dix années de guerre, avait réussi à conquérir notre pays. Nos ancêtres eurent la gloire de lutter pour l'indépendance jusqu'à la dernière extrémité, mais ils furent quand même obligés de céder devant la puissance et la forte organisation des Romains.

Extérieurement, rien ne parut changé dans l'état de la population. Cependant, comme le remarque M. de Pétigny, une transformation complète s'était produite dans le pays. Les peuples des campagnes furent asservis à la glèbe et perdirent les avantages de la vie commune qui, dans l'organisation patriarcale du clan celtique, unissait le maître au serviteur. Mais, dans les villes même de peu d'importance comme celle de Trôo, les habitants délivrés des liens de l'aristocratie, gagnèrent par le régime de la conquête en liberté et en bien-être. Quant à la noblesse, tout en lui conservant ses privilèges et ses vastes possessions territoriales, les empereurs lui laissèrent l'administration intérieure des cités. Les nobles gaulois adoptèrent promptement les mœurs, le langage, la religion et jusqu'aux noms de leurs conquérants. La plupart d'entre eux, à l'exemple des Romains, quittant les villes allèrent vivre mollement dans leurs splendides demeures de la campagne, et nous allons avoir à parler de l'un d'entre eux.

Comme toutes les autres forteresses celtiques, Trôo fut laissé de côté par les Romains qui se défiaient à bon droit des sentiments des habitants pour les conquérants. Cela explique pourquoi on ne trouve dans le pays aucun monument, aucun souvenir rappelant le séjour des vainqueurs.

Et lorsqu'à la fin de leur domination, ceux-ci voulurent s'opposer à l'invasion des barbares, ce ne fut ni à Trôo, ni à la Chartre qu'ils établirent un camp de défense, mais à Sougé. Il est probable qu'ils furent ici sollicités par des causes d'ordre purement militaire, et que la situation de la colline de Sougé les invita spécialement à asseoir là leur camp.

Les Gaulois n'avaient pas attendu la conquête romaine pour établir des routes sur notre territoire, les Romains s'appliquèrent seulement à les entretenir et à les augmenter ; or, il est important pour nous de connaître celles qui traversaient notre pays. Nous n'avons point, il est vrai, à signaler de ces grandes voies militaires dont parlent les historiens. La plus importante est celle connue sous le nom de grand chemin qui va de Tours à Paris : *Magnum iter quo itur Parisiis*. De son point de départ elle traversait le Loir à Artins sur un pont de pierres dont on voyait encore des traces au commencement du siècle dernier ; elle servait ensuite de limite entre Trôo et Artins, Sougé, Bonnevau, puis à travers les landes, se rendait à son but. Tous les historiens l'ont reconnue, nous ne nous arrêterons pas à la décrire.

Un autre chemin, moins important par lui-même, nous intéresse cependant davantage, car, longeant le Loir, il traverse notre ville. Avant d'arriver à Vendôme, il venait d'Etampes et passait par Châteaudun où il se confondait avec la voie de Chartres à Tours jusqu'à Vendôme. De là, descendant la vallée, cette route passait à Trôo, continuait par Sougé, Poncé, jusqu'à la Flèche et Durtal, où quittant la vallée du Loir elle allait couper la Sarthe à Brissarthe, puis se dirigeait vers le Lion d'Angers et Candé pour descendre par la vallée de l'Erdre et gagner Nantes. Cette route avait, comme on le voit, une vraie importance stratégique.

De moindre valeur était la route qui passait de l'autre côté du Loir et qui, venant d'Orléans, passait, elle aussi, à Vendôme, mais, par Villavard, Lavardin, le vieux Mon-

toire, courait vers Artins, le Lude et la Flèche où elle rejoignait la voie de la rive droite.

Il y avait encore une route qui, venant de Blois, passait par les plateaux de Fontaine-en-Beauce, pour se rendre au Mans. A Lavardin elle traversait le Loir puis la plaine, et se confondant avec la voie de la rive droite jusqu'au droit de la gorge qui, s'ouvrant près de la Halloperie, conduit vers Fontaine-en-Beauce, elle remontait cette gorge, passait près de l'Étre-Tarjeau, près de l'Étre-aux-Fourmis, et se dirigeait ensuite à travers le plateau vers Savigny et Saint-Calais. Là, se confondant avec la voie venue d'Orléans par Vendôme, elle marchait avec elle sur le Mans.

Dès l'époque celtique, il devait exister un chemin reliant notre ville avec la capitale de notre nation. Ce chemin existait en effet : après avoir descendu la rive droite du Loir, puis dans la voie qui dans la gorge du Vau se dirigeait derrière le camp romain, il allait de Lavenay à Vancey pour gagner Montreuil-le-Henry, puis, passant juste au milieu du territoire du Tresson, il faisait partie de la voie de Tours au Mans par la Chartre.

De bonne heure, des chemins de peu d'importance relièrent Trôo à Bonnevan et à Cellé, un peu plus tard à Bessé puis à Fontaines. Si, au point de vue stratégique, les Romains avaient établi leur camp à Sougé, ils n'en comptaient pas moins sur l'oppidum de Trôo pour défendre le pays contre les incursions des barbares. La position de notre ville leur permettait en effet de surveiller toutes les routes dont nous venons de parler, et celles des deux rives du Loir, et le Loir lui-même, qui comme nous le verrons, était un chemin tout tracé pour les invasions. Quant aux autres routes, elles étaient assez peu éloignées de Trôo pour que celui-ci pût en interdire le cours aux envahisseurs.

Il était une invasion contre laquelle notre forteresse fut impuissante : elle se fit doucement, sans bruit, et surtout, sans effusion de sang ; bien plus, les routes dont nous venons de parler servirent beaucoup à la nouvelle conquête,

nous voulons dire : l'établissement du christianisme dans notre pays.

Comment s'opéra cette conquête ? Comme elle se pratique encore de nos jours dans les pays de mission. L'évêque envoyé de Rome arrive avec deux ou trois prêtres, il s'établit dans le lieu choisi pour devenir son siège épiscopal, puis, rayonnant autour de ce lieu, il fonde des postes là où il est bien accueilli. Dans celui de ces postes qu'il juge le plus favorable, il place un de ses prêtres qui, de là, administre les fidèles des autres postes moins importants. C'est ce que firent saint Julien et ses successeurs dans l'église du Mans. Bien accueilli au Mans, il vint jusque dans nos contrées établir ces postes de mission. Saint Thuribe lui succéda et fit de même. Nous le voyons établir des églises dans les possessions de Gaianus. Or, ce Gaianus était un noble Gallo-Romain, propriétaire de nombreux domaines, qui, avec quatre cent douze de ses vassaux ou clients, fut baptisé le jour de Pâques dans l'Anille, là où s'éleva plus tard la ville de Saint-Calais. Saint Thuribe établit donc une église en ce lieu, un autre à Matval (Bonnevau), une troisième à Savigny, alors appelé Saviniacum, du nom de la femme de Gaianus. Ne l'oublions point, ces églises étaient généralement plus que modestes, et comme cela a lieu encore actuellement dans bien des lieux, elles consistaient en un petit logis servant de lieu de prière et aussi de logement, lorsque le prêtre, de temps à autre, venait visiter la petite chrétienté.

Quand et comment Trôo reçut-il la parole de Dieu ? Faute de documents positifs, nous ne pouvons répondre d'une manière certaine à cette question. Ni la destruction d'un temple fameux comme celui d'Artins, ni des miracles survenus à Ponceé et autres lieux n'ont attiré l'attention sur notre pays, car les écrivains qui, au ix<sup>e</sup> siècle, rédigèrent la vie des premiers évêques du Mans, signalèrent surtout les faits extraordinaires qui marquèrent la prédication de l'évangile en nos contrées. De plus, comme le remarque

Dom Piolin, beaucoup d'églises n'ont point conservé le souvenir de saint Julien qui les a cependant évangélisées. Il est probable que Trôo est dans ce cas, et tandis que beaucoup de temples chrétiens cités par les chroniques comme fondés par saint Julien ou ses premiers successeurs n'ont jamais eu qu'un poste très secondaire. Aussi haut que nous pouvons remonter dans l'histoire, nous voyons Trôo en possession d'un de ces premiers postes établis dans le pays par les évêques du Mans, pour que le prêtre y résidant puisse, de là, administrer les petites églises établies dans la contrée. L'évangile y fut donc prêché dès les premiers temps, ce qui doit d'autant moins nous étonner que son importance civile avait dû attirer l'attention des premiers pasteurs du Mans. Ceux-ci, dès qu'ils eurent un clergé assez nombreux, durent y placer à demeure un ou plusieurs prêtres chargés d'administrer les églises voisines. Nous pouvons conjecturer, dit Dom Piolin (tom. 2, fol. 39), que le prêtre titulaire d'un chef-lieu de région (Condita) jouissait d'une juridiction qui avait de l'analogie avec celle que possédèrent plus tard les archiprêtres. Dans la province du Mans, ces dignitaires exercèrent leurs fonctions de bonne heure, puisque le Concile de Tours de l'an 567 en fait mention. Toutefois, ce ne fut que plus tard que le diocèse fut définitivement partagé entre eux. Chef-lieu d'un des sept *pagi* qui formaient la Cité des Cénomans, Trôo était encore au point de vue religieux, le chef-lieu d'une des sept divisions qui, sous le nom d'archiprêtres, composèrent le diocèse du Mans.

En quel lieu ces premiers ministres de l'évangile réunissaient-ils les fidèles de Trôo et des environs ? D'après Duchemin de la Chesnaye, cela aurait eu lieu au milieu de la ville où, sous le vocable de Saint-Gabriel, une église a subsisté près de la source de la Cafort jusqu'au milieu du xvr<sup>e</sup> siècle. M. de Péligny dit de son côté (fol. 247 de la 1<sup>re</sup> édit.) : « La plus ancienne (de ces églises) était l'église paroissiale de Saint-Gabriel, placée à mi-côte, au milieu des rochers et des grottes qui servaient de demeures à la

plupart des habitants. » Outre que là ils étaient au centre de la population en s'établissant près de la fontaine de la Cafort, ils se trouvaient aussi plus à même de lutter contre le culte des fontaines, qui était comme chacun sait, une des superstitions de nos ancêtres.

Jusqu'à la fin du v<sup>e</sup> siècle, notre pays, sauf quelques révoltes promptement réprimées, fut en paix sous la domination romaine. Mais ce puissant empire qui comprenait alors tout le monde connu, touchait à sa fin, et de tous côtés, les barbares s'apprêtaient à s'en disputer les morceaux. Voici comment Pétigny raconte les catastrophes qui affligèrent notre pays : « Dans la dernière moitié du v<sup>e</sup> siècle, les provinces de l'Ouest eurent à souffrir plus que toutes les autres des ravages de la barbarie. L'anarchie ayant désorganisé les lignes défensives des côtes, les pirates Saxons y débarquèrent sans obstacles et se répandirent dans les contrées environnantes où ils portèrent cette rage de destruction qui semble propre aux peuples du nord et dont les Normands reproduisirent plus tard les déplorables excès. Partout où ils passaient, ils massacraient les populations entières, sans distinction d'âge ni de sexe, brûlaient les maisons, rasaient les édifices jusqu'aux fondements et transformaient les villes et les campagnes en déserts. Ils avaient d'abord envahi les rivages de la Manche, les diocèses de Coutances et de Bayeux, puis vers 470, ils rejoignirent à travers le Maine et l'Anjou, les nombreuses bandes de leurs compatriotes qui avaient remonté la Loire et s'étaient emparé d'Angers... C'est à cette époque que l'on peut fixer la destruction complète... du palais de Gaianus et de l'église que Saint Thuribe y avait fondée. Il ne resta pas un seul habitant dans ces lieux désolés, et soixante ans plus tard on n'y voyait encore que des bêtes fauves et des ruines » (1).

Quant aux habitants de Trôo, retirés dans leurs grottes, ils voyaient avec douleur et avec rage la destruction de

(1) Pétigny, *Histoire du Vendômois*, 2<sup>e</sup> édition, p. 119.



leurs moissons, le pillage et l'incendie des villages environnants, mais eux, du moins, avaient la vie sauve et pouvaient conserver une partie de leurs biens. Childéric, appelé par les Romains, qui commandaient encore à Orléans, pour délivrer le pays des Saxons, reprit Angers et repoussa les barbares jusque dans les îles de la Loire où il en fit un grand carnage, puis il emmena sur les bords du Rhin contre les Allemands ce qui en restait, il rendit ainsi un peu de sécurité à notre contrée. Dix ans après, en 480, Clovis succédait à son père et notre beau pays allait s'appeler la France.

### CHAPITRE III

Les Francs, au lieu d'envahir le pays seulement pour le piller, comme avaient fait les Saxons et autres barbares, cherchaient avant tout à s'y fixer d'une manière définitive et à y remplacer les Romains. Notre contrée vit s'établir au Mans une de ces petites royautes franques qui, de 496 à 511 où Clovis la détruisit, avait su se faire bien venir du clergé et du peuple. Nous n'avons pas à raconter l'histoire des Mérovingiens, mais à signaler seulement les quelques particularités qui peuvent servir à nous faire connaître la vie de la population de Trôo sous leur domination. Pour comprendre l'absence complète de documents positifs, relatifs à notre localité, il faut se rappeler que ces princes n'aimaient point les villes et que la chasse était leur passion dominante. Ils habitaient donc la campagne pour leur plaisir, et aussi il faut bien le dire, par nécessité, car leur principal revenu était le produit des domaines royaux, composés des terres qui, dans chaque province, avaient appartenu au fisc impérial.

Voici comment M. de Pétigny, auquel nous empruntons beaucoup, résume les lois de l'époque : « D'après les principes du droit romain, toute terre sans maître était dévolue au fisc. Or, dans les derniers temps de l'empire, les confiscations, la misère publique, les ravages des barbares

firent tomber tant de biens en déshérence, que la majeure partie de la propriété foncière alla s'engloutir dans le gouffre du domaine fiscal. En outre, on y réunit comme n'appartenant à personne ces vastes étendues de forêts et de landes que les cités gauloises laissaient incultes sur leurs limites... Les princes allaient d'un domaine à l'autre, résidant tour à tour dans chacune des provinces qui leur appartenaient et consommant en nature sur les lieux avec leur nombreuse suite, les produits de leurs terres. »

Ainsi en était-il arrivé des vastes possessions de Gaianus, où, maîtres et serviteurs ayant péri, le domaine avait été dévolu au fisc ; alors les agents royaux avaient élevé une habitation royale dans la partie la plus belle et la plus fertile, à Matval ou Bonneveau. Vers la fin de 524, le roi Childeberty était venu avec la reine Ultrogothe, son épouse, pour en prendre possession, et il arriva un jour qu'en y chassant le buffle, il se trouva sur les ruines du palais de Gaianus. Là, il rencontra un saint ermite qui s'était logé dans les décombres et y avait défriché un petit jardin. Le roi lui donna non seulement les ruines, mais encore de quoi fonder un monastère qui fut l'origine de la ville de Saint-Calais, du nom de l'ermite.

En 541, nous voyons les même princes fonder à l'autre extrémité du Labricin un second monastère, celui de Saint-Georges-du-Bois, dans la forêt de Gatines, et ils le dotent sur les terres du domaine fiscal dont cette forêt faisait partie. Ainsi, la première abbaye avait été dotée avec les biens abandonnés par suite du ravage des Saxons, et l'autre avec ce que Cénomans et Tourangeaux avaient laissé inculte entre leurs cités. Les rois pouvaient se montrer d'autant plus généreux que, non seulement, ce qu'ils donnaient ne leur avait rien coûté, mais encore leur fournissait le moyen de venir en aide aux populations. Or, comme nous le verrons plus tard, il n'y avait pas de méthode plus intelligente pour arriver au défrichement du sol et pousser au bien-être du peuple au moyen-âge, que d'en faire don soit aux évêques, soit aux moines,

A côté de ces événements religieux, le seul fait militaire qui ait pu impressionner notre population, est l'ordre donné à son fils par Chilpéric, maître du Maine, de faire passer des troupes à travers notre pays pour envahir la Touraine et le Poitou, où ce fils fut tué.

Si les rois mérovingiens, pour leurs intérêts ou leurs plaisirs personnels, préféraient la vie à la campagne à l'habitation des villes, ils s'occupaient cependant de l'administration de ces dernières. Ils n'apportèrent aucun changement aux fonctions instituées par les Romains. Ils établirent dans chaque cité un comte qui était à la fois chargé du commandement des milices, de la présidence des assises judiciaires et du recouvrement des impôts. Dans les villes subalternes ou *oppida*, le comte avait des vicaires qu'on nomma plus tard vicomtes et même simplement châtelains, qui administraient ou commandaient en son nom. Trôo, simple oppidum ou chef-lieu d'un pagus dépendait ainsi des comtes de la cité du Mans, et ne fut jamais administré que par un châtelain.

Sous les premiers Carlovingiens, les habitants de Trôo jouirent de la paix, mais il n'en fut pas de même sous Louis-le-Débonnaire et ses successeurs. Chacun connaît les révoltes des fils de ce faible empereur ; or, bien que Trôo ne fut pas cité dans les chroniques de cette époque, non seulement il dut fournir des troupes à l'un ou à l'autre des partis, suivant les circonstances, mais, de plus, le voisinage de Matval l'exposa de temps à autre au passage et par là même au pillage des armées qui traversaient le pays.

C'est ainsi qu'en 833, Lambert qui commandait les marches bretonnes, et était partisan de Lothaire, se tourna vers le Maine où il vainquit le comte palatin Odon qui gouvernait le pays au nom de l'empereur Louis. Il le mit en déroute une seconde fois du côté d'Orléans. Enfin, dans une autre affaire qui eut lieu dans le Maine, (on ignore le lieu précis du combat, et quelques-uns pensent que ce fut sur les hauteurs de Beaumont, par conséquent sur notre terri-

toire), le comte Lambert battit encore les partisans de l'empereur Louis.

En 834, appelé par Lambert et trouvant ses affaires en bonne voie, Lothaire s'établit d'abord à Orléans chez un autre de ses partisans, mais apprenant que son père en approchait avec des forces considérables, il établit son quartier général dans le domaine de Matval. Lambert vint l'y trouver, mais le roi, loin de persister dans son dessein, alla près de Blois se réconcilier avec son père.

Dans l'intervalle des guerres, l'évêque du Mans, saint Aldric, avait pu faire rentrer dans les mains du clergé vingt-trois domaines envahis par les feudataires laïcs, mais revenant pour la plupart incultes et dévastés. Pour les rendre à l'agriculture, il créa ou rétablit cent cinquante-deux exploitations rurales, dont un certain nombre autour de Trôo, comme à Couture, aux Hayes, à Artins, à Saint-Quentin. Trôo n'y figure point, parce que sa population retirée dans ses grottes n'ayant jamais complètement disparu, son territoire, quoique ravagé, était remis en culture aussitôt après le départ de l'ennemi. De plus, le comte du Maine tenant à conserver une place aussi forte que Trôo, ne pouvait songer à l'abandonner, même entre les mains de l'évêque du Mans. Sous l'habile direction de saint Aldric, le pays commençait donc à se repeupler et à se défricher, quand le fléau des invasions étrangères vint bientôt anéantir cette prospérité renaissante.

Ce fut d'abord en 844, le comte Lambert qui, uni à Nominoé, le chef des Bretons, envahit le Maine et battit Charles-le-Chauve sur la route du Mans à Chartres. Or, le Maine et le Bas-Vendômois, notre pays par là même, furent jusqu'en 852 le théâtre de guerres désastreuses qui ne finirent qu'après la mort de Nominoé (1).

Nos malheureuses populations ne jouirent pas longtemps

(1) Nominoé, qui, pendant l'hiver, avait pillé le Maine et la Beauce, mourut à Vendôme même, le 7 mars de l'année 851. — LAVISSE, *Histoire de France*, t. II, p. 377. (R. de Saint-Venant).

de la paix car, dès l'année suivante 853, les Normands étant désormais établis à poste fixe sur la Seine et sur la Loire, le Vendômois leur servit de lien de communication ; le grand chemin qui va de Tours à Paris vit souvent passer leurs hordes barbares. Profitant de l'invasion étrangère, une faction, qui déjà un siècle auparavant s'était emparée des biens ecclésiastiques, mais avait été contenue par les comtes du Maine, releva la tête avec audace et fixa sa demeure dans le Vendômois entre Chartres et le Mans. Non contents de ne pas s'unir à leurs compatriotes pour lutter contre les Normands, ces factieux les surpassaient encore dans l'ardeur du pillage. Leur violence s'exerça surtout contre l'Église, qui seule prenait la défense de ces pauvres cultivateurs. Le clergé se vit exposé sans protection à cette bande de barbares, et avec le clergé, les hommes, femmes et enfants qui dépendaient plus ou moins de son domaine. Mais, en 898, le comte Robert, fils de Robert-le-Fort, fut envoyé dans le Maine contre les rebelles, et put y rétablir la paix qui en était bannie depuis 8 à 10 ans.

Quelques années auparavant, en 886, les Normands avaient tenté une nouvelle expédition sur le Maine et le pays chartrain ; la défaite qu'ils éprouvèrent sous les murs du Mans ne les détourna pas de livrer l'assaut aux autres villes, bourgs et châteaux de la contrée.

Pendant ce temps là, que devenaient les habitants de Trôo ? Ils avaient vu détruire leur forteresse, ainsi que toutes les constructions de leur ville, piller et ravager leurs récoltes. Ils avaient appris la destruction de l'abbaye de Saint-Rimay qui ne devait jamais se relever de ses ruines, celle de Saint-Georges-du-Bois et de Saint-Calais. Ils avaient aperçu le pillage et l'incendie de tous les villages environnants, sans pouvoir s'y opposer ou leur porter secours. Ceux qui étaient capables de porter les armes s'étaient réunis aux troupes d'Hugues-le-Grand et ne devaient pas tarder à tirer vengeance de ces barbares. Les femmes, les enfants, les infirmes et les vieillards retirés au

fond de leurs grottes, y menaient une triste existence, n'osant pas en sortir de peur de perdre la vie.

Ce fut vers 926 qu'Hugues-le-Grand, après avoir vaincu les Normands établis dans les îles de la Loire, força leurs bandes à se disperser. L'une d'entre elles voulut traverser nos provinces pour gagner la Manche, mais arrivée dans notre contrée, elle fut arrêtée au passage de la Braye, près Matval, où elle fut taillée en pièces, de sorte que notre pays en fut à jamais délivré.

Comme nous l'avons signalé plus haut, une anarchie complète régnait dans la région, si bien que dans certaines contrées jadis florissantes, il restait à peine quelques habitants réduits à l'état sauvage et vivant dans les bois du produit de la chasse. Ce ne fut qu'en 955 qu'Hugues-le-Grand parvint à rétablir l'ordre dans notre pays, en y faisant reconnaître l'autorité d'un seigneur puissant aussi nommé Hugues, auquel il conféra le titre de comte pour gouverner le Maine. Celui-ci mit fin aux guerres privées, dont les possesseurs de fiefs s'attribuaient injustement le droit. C'est probablement à ce seigneur que l'on doit la restauration de notre forteresse et l'établissement à Trôo d'un chatelain chargé de le représenter et de maintenir l'ordre sur notre territoire (1).

---

(1) Ici finit brusquement le manuscrit de l'auteur (R. St-V.).

# NOTRE-DAME DE VENDÔME

ET

## LES ARMOIRIES DE LA VILLE DE PORTO

---

### AVANT-PROPOS

L'étude si curieuse et si documentée que nous avons l'honneur de présenter à la *Société archéologique du Vendômois*, est une page historique, absolument inédite, et tout entière à la gloire de la ville de Vendôme.

Le 29 septembre 1906, la poste nous remettait un pli chargé, venant de Porto (Portugal), signé par José Julio Gonçalves Coelho, D<sup>r</sup>, et revêtu de ses cachets armoriés. Il était accompagné d'un exemplaire du « *Portugal Artistico* » où se trouvait un article intitulé : « *O Porto Antigo* », signé du même nom, article qu'il nous fut facile de parcourir.

L'auteur le résumait d'ailleurs dans son épître :

Au x<sup>e</sup> siècle, lors des cruelles invasions des Maures, Porto avait été secourue et délivrée par un noble chevalier vendômois et un évêque ou abbé mitré de Vendôme, nommé Don Onego. La ville réédifiée et fortifiée reçut dès lors le nom de Ville de la Vierge : *Civitas Virginis*, et la statue de Notre-Dame de Vendôme fut placée dans une sorte de chapelle, sur les créneaux de la porte principale, prenant elle-même le nom de Porte de Vendôme : *Arco de Vendoma*. Tout le pays voisin (*civitas*) reçut le nom de *Terre de la Vierge*, et un monastère fut construit par D. Onego, devenu évêque de Porto (998 à 1025), sur une montagne dite *Mon-*

*tagne de Vendôme*. La statue de Notre-Dame fut gravée sur les armes de la ville (1), et la porte susdite transmit à son propriétaire le titre de *Seigneur de Vendôme*. Cette porte subsista jusqu'en 1855, et fut démolie alors pour élargir l'entrée de la ville.

Tel est le sommaire de l'article.

Notre aimable et docte correspondant nous demandait de vouloir bien lui fournir quelques renseignements sur cette *Notre-Dame de Vendôme* et sur l'évêque ou abbé mitré vendômois, restaurateur de la Cité Lusitanienne.

Inutile de vous dépeindre la surprise et le vif intérêt que fit naître en nous cette lettre et l'étude publiée dans le *Portugal artistique*, qu'un aimable confrère (2) avait bien voulu nous traduire.

Malgré les titres flatteurs que nous octroyait si libéralement le docte portugais, notre science était prise en défaut.

L'histoire du pays vendômois, que nous croyons connaître un peu dans ses différentes parties, ne nous révélait rien de semblable ; les maîtres de notre histoire locale, anciens et modernes, n'en avaient jamais parlé.

Ainsi donc, Vendôme avait à l'extrémité de l'Europe une ville filiale de près de 300.000 habitants, toujours reconnaissante et respectueuse, prononçant son nom avec amour, et Vendôme n'en avait aucun souvenir, pas même le soupçon ! Elle avait dépensé là-bas sa valeur et son sang par un geste d'une noblesse et d'une fierté sans égales, insouciant de toute gratitude.

Après bientôt dix siècles, l'histoire, *beneficium non immemor*, dégage de l'oubli l'acte héroïque des ancêtres pour le replacer à juste titre sur le pavais.

Mais comment répondre à la double question qui nous était posée ?

(1) Plusieurs autres villes de la province prirent aussi Notre-Dame-de-Vendôme dans leurs armoiries.

(2) M. le chanoine REDAUD, alors professeur de Rhétorique au séminaire Saint-Chéron, aujourd'hui doyen de Thiron.



Sans doute au XI<sup>e</sup> siècle, il a existé des expéditions françaises en Portugal ; mais remonter, surtout pour des personnages vendômois, au milieu du X<sup>e</sup> siècle, nous paraît encore au-dessus de nos données historiques.

Il fallut bien avouer notre ignorance.

On ne connaît à Vendôme aucun sanctuaire spécialement consacré à Notre-Dame, existant dès le X<sup>e</sup> siècle. La petite chapelle de N.-D. de Pitié, ne remonte qu'à 1070, et fut construite du temps du prieur Albert pour les pauvres et les familiers de l'abbaye (1). De même, dans l'église abbatiale de la Trinité, un vitrail du commencement du XII<sup>e</sup> siècle, représente la Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux. Cette peinture a dû vivement attirer l'attention de nos preux chevaliers, mais au plus tôt à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. L'un d'eux, partant en pèlerinage en Espagne, a donc pu faire broder cette image sur son étendard et adopter pour cri de ralliement : Notre-Dame-de-Vendôme.

Précisément, deux comtes de Vendôme étaient allés en Espagne : Geoffroy Grisegonelle en février 1124 (N. S. 1125), le vendredi de la première semaine de Carême (2). Il était de retour en 1127 (3). Que fit-il pendant ces trois années ? Serait-il allé à Porto ?

En revenant de son pèlerinage à Jérusalem en 1139, passa-t-il par le Portugal pour venir mourir à Saint-Gilles en Languedoc ? Questions toujours non résolues.

Quel est le personnage ecclésiastique, évêque ou abbé mitré, qui l'aurait accompagné ?

Serait-ce l'abbé Geoffroy, qui fit douze fois en 38 ans le voyage de Rome, et fut assez puissant pour délivrer à mains armées le pape Urbain II ? En effet, Geoffroy devait

(1) *Cartulaire de la Trinité de Vendôme*, par l'abbé C. MÉTAIS, t. I, p. 355.

(2) *Cartulaire de la Trinité*, t. II, p. 233 : " *Anno MCXXIII, prima septimana quadragesimæ, feria V, et in crastino movit idem comes ad Sanctum Jacobum.* "

(3) *Ibidem*, p. 240.

accompagner le comte à Rome (1) ; l'aurait-il suivi en Portugal avant d'aller avec lui dans la ville des Papes ? En tous cas, Geoffroy est de retour à Vendôme en juillet 1126 (2).

De plus, il ne fait nulle part allusion à ce voyage ; il fut bien le premier abbé mitré de Vendôme, mais il n'entraîna pas dans son caractère de démissionner pour quelque cause que ce fut.

Le deuxième comte, pèlerin de Saint-Jacques, est Jean II (3), mais à une époque trop récente ; l'abbé de la Trinité s'appelait alors Hamelin et fut toujours sédentaire. Mais, ces faits se produisent en plein XII<sup>e</sup> siècle, ou au XIII<sup>e</sup>. Nous sommes loin du X<sup>e</sup>.

La solution proposée n'était point satisfaisante, et je promis de soumettre le problème aux membres de la *Société archéologique du Vendômois*, et pour cela je demandai à M. le Président et à l'auteur, l'autorisation de publier une traduction de l'article dans le *Bulletin de la Société*.

Le Dr Cœlho fit mieux. Par lettre du 12 janvier, il m'annonçait l'envoi d'un nouveau mémoire, qui me parvint richement relié et très artistement illustré ; l'auteur y joignait d'ailleurs les clichés en photogravure de ces mêmes dessins et, de plus, le volume complet du *Portugal Artístico*.

Ce mémoire est une œuvre nouvelle où l'auteur accumule les témoignages des historiens du Portugal, dont quelques-uns sont appuyés sur des chartes anciennes de 1012, 1023 et 1025. Il déplore toutefois la disette des documents d'ar-

(1) *Gaufridi abbatis Vindocin. Epistolæ*, lib. 1, epist. XIII. “ *Cum comite Vindocinensi qui iturus est Jerusalem, venirem Romam... veniam, Deo auxiliante cum comite illo, sicut precepistis* ”.

(2) *Cartulaire de la Trinité*, ch. CCCCL.

(3) *Cartulaire de la Trinité*, ch. DCL : “ *Cum primo ad beatum Jacobum iter arripui, causa peregrinationis agenda. MCCVII* ”. — Selon les uns, le comte mourut dans le cours de ce pèlerinage.

— [Des documents nouveaux trouvés par M. l'abbé Métais lui-même, (*Chartes vendômoises*, n<sup>o</sup> 189), permettent de dire que Jean II ne mourut au plus tôt qu'en 1214. — *R. de Saint Venant*].

chives : « Le Censuel de la cathédrale de Porto, écrit-il, qui est le plus ancien, ne nous dit rien au delà du XII<sup>e</sup> siècle. Ce qui se trouvait de plus ancien (dans le chartrier), comme naturellement intéressant d'autres pays, nous a été enlevé aux successives invasions ou pillages dont cette ville a été la victime, et encore vers le XIX<sup>e</sup> siècle à cause des trois invasions *napoléoniques*, beaucoup de documents manuscrits et *préciosités* soit en or, soit en argent, nous ont été enlevés. La furie du pillage, spécialement ordonnée par le général Soult les 29, 30 et 31 mars 1809, fut telle que ni la crosse épiscopale qui tenait une grande valeur intrinsèque, archéologique et artistique, ni encore les émeraudes, les rubis et les diamants, qui ornaient les riches mitres des anciens évêques du diocèse se sont échappés ! »

Dans cette lettre, le D<sup>r</sup> Cœlho insiste pour attribuer à l'une de nos abbayes vendômoises l'abbé mitré D. Onego : « Vendôme possédait au X<sup>e</sup> siècle un monastère bénédictin sous l'invocation de Saint-Martin-de-Tours, qui remontait au VII<sup>e</sup> siècle, avec des moines, il semble, venus de Marmoutiers et Gondré. »

Il est facile de reconnaître que Marmoutier n'eut à Vendôme que le prieuré Saint-Mard ou Médard ; le prieur ne porta jamais la mitre ; l'abbaye du *Gondré* ou de Saint-Rimay n'a que ses deux premiers abbés connus au VII<sup>e</sup> siècle, ceux du X<sup>e</sup> siècle ne sont pas dénommés.

Pour la statue de Notre-Dame de Vendôme, il nous renvoie à la description de la statue de Notre-Dame de Ville-dieu par l'abbé Simon (1). Il nous fut facile de le détromper par l'envoi de deux photogravures de cette statue, qui est du XVI<sup>e</sup> siècle. Son recours à une statue de la vierge de la cathédrale de Chartres, placée à l'entrée de la chapelle Saint-Piat, n'est pas plus satisfaisant. L'enfant Jésus retient, il est vrai, dans ses mains divines un oiseau qui veut s'en-

(1) Le type de cette statue : une *pieta*, tenant sur ses genoux le corps du Christ déposé de la croix, est tout différent de la vierge droite de Porto. La chapelle de Notre-Dame-de-Pitié de Vendôme a pu avoir une statue semblable, qui lui aurait donné son nom.

voler, comme on le voit aussi à Porto ; mais c'est une œuvre évidente de la Renaissance qui n'a pu donner l'idée de la statue de Porto, laquelle serait du x<sup>e</sup> ou xi<sup>e</sup> siècle, d'après l'affirmation du docte portugais.

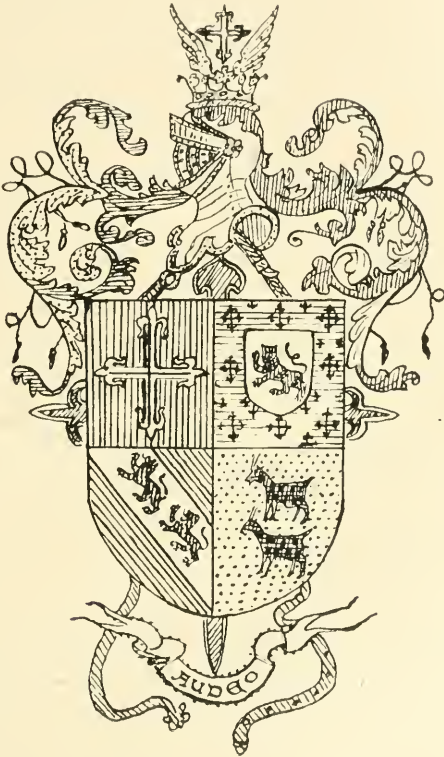
Ce mémoire était primitivement destiné à S. M. la reine de Portugal, *Marie-Thérèse-Amélie d'Orléans*, mais l'auteur jugea, comme nous, qu'il appartenait à notre pays ; il voulut donc bien me le confier en me priant de « le donner en son nom soit au Gouvernement français, soit à la ville de Vendôme, ou encore à il n'importe quelle Académie ou Société scientifique française, le donnant de préférence à celle qui le méritera le mieux. »

Mon choix n'était pas douteux, et je m'empressais d'en informer notre aimable président. L'auteur, de son côté, voulut bien confirmer ma décision le 24 février dernier : « J'approuve l'offerte que vous avez faite de mon étude à la ville de Vendôme, en mon nom et en la personne de la très illustre Société archéologique du Vendômois... Cela lui revenait de préférence et de droit et répondait ainsi pleinement à mon désir... Si mon travail n'a aucune valeur spéciale, il est du moins la preuve de mes constantes et persévérantes veilles, et le résultat des sacrifices que pendant plusieurs mois je lui ai voués... et je suis tout à fait convaincu et sûr que l'illustre Société archéologique du Vendômois, tout entièrement formée d'esprits remarquables, savants et hautement éclairés, le reconnaîtra... Le bienveillant accueil que m'a accordé M. le Président de la Société archéologique du Vendômois, a été pour moi un sujet de sincère satisfaction, et je vous supplie d'avoir l'obligeance d'être mon interprète, auprès de lui, de tous mes remerciements et de ma plus haute considération. »

Un autre devoir m'incombe, plus délicat et non moins agréable : vous présenter l'auteur. Si cette présentation est imparfaite, vous en accuserez sans doute mon impuissance,

mais surtout la grande modestie du sujet qui ne m'a rien dit de lui-même.

Heureusement le volume du *Portugal Artístico*, dont notre aimable correspondant vous fait hommage, m'a livré quelques indications précieuses.



José Julio Gonçalves Cœlho, bachelier formé (ou docteur) en droit près l'Université de Coïmbre, chevalier et officier de l'Antique, très noble et très illustre ordre militaire de Saint-Jacques-de-l'Epée, du mérite scientifique, littéraire et artistique..., est né à Porto le 31 octobre 1866.

Il est de race ancienne, son écusson nous révèle la noblesse de sa famille : Ecartelé au 1<sup>er</sup> de Percirus qui est

de gueules à la croix d'argent fleuronnée aux pointes, ayant au milieu une autre croix alésée de gueules, semblable à la croix de Calatrava ; au 2<sup>e</sup> de *Cœlhos de Montalva* qui est : d'argent au léopard lionné de gueules, fascé de 3 fascés échiquetées, une par le cou, une autre par la cuisse, d'or et d'azur, la 3<sup>e</sup> par le ventre, d'argent et de gueules, à la bordure d'azur semée de croix d'or fleuronnées comme celle d'Alcantara ; au 3<sup>e</sup> de *Gonçalves*, qui est : de sinople à la bande d'argent chargée de deux lions rampants de gueules ; au 4<sup>e</sup> de *Rezendes*, qui est : d'or à deux chèvres de sable gouttées d'or, posées en pal et passantes.

*Heaume* : d'argent bruni garni d'or et surmonté d'un bourrelet d'argent et de sable.

*Cimier* : une croix de gueules fleurdelisée et vidée entre deux ailes d'or.

*Devise* : *Audeo* sur une banderolle d'argent.

*Couronne* de noblesse d'or, garnie de pierres, à quatre feuilles d'ache et quatre alternatifs de corail posés sur pointe d'or.

*Derrière l'Écu* : Épée à la sanguine de l'ordre militaire de Saint-Jacques-de-l'Épée.

Légende : *Nos a sanguine regum venimus et nostro veniunt a sanguine reges.*

Sur un ex-libris dessiné par l'auteur pour les ouvrages de sa bibliothèque relatifs aux beaux-arts, des anges, artistement groupés, soutiennent toutes les pièces de ces armoiries, tandis qu'au second plan l'on voit les silhouettes de deux châteaux, l'un avec quatre tours, à gauche, qui est le château de Feira, appartenant aux Péreiras ; l'autre, à droite, est le château de Montalvo en Espagne, appartenant aux Cœlhos.

Si nous ne pouvons rien dire du jurisconsulte, nous sommes plus heureux vis à vis de l'archéologue et de l'historien.

En effet, le *Portugal Artístico* n'a pas de collaborateur

plus docte ni plus fécond ; les titres des études signées par lui le prouvent amplement :

*Une armure donnée par D. Sébastien à Philippe II*, (pages 1 à 8).

*Une vaisselle somptueuse*, (pages 65 à 85).

*Une épée macabre* (1), (pages 174 à 177).

O Porto Antigo : I° *O arco de Vendoma*, (pages 481 à 489) ; II° *Une antique et curieuse maison*, (pages 545 à 555).

*Le château de Castro à Amares*, (pages 620 à 624, 650 à 655, 673 à 680).

De plus, nous avons reçu l'hommage d'un « *Mémoire sur la Miséricorde de Porto* », présenté au Congrès international d'Assistance publique et de Bienfaisance privée de Paris, du 30 juin au 6 août 1900.

Archéologue et historien, Gonçalves Coelho n'en est pas moins un artiste de haut mérite. Un critique d'art, Benta Carqueja, donne sur ses œuvres dans ce genre un article appuyé par la reproduction de treize de ses tableaux (2) : « Nous connaissons peu de tempéraments, dit-il, aussi finement préparés pour la culture des arts... Ses aptitudes se sont manifestées sous les formes les plus multiples... Son talent de miniaturiste est de tous points supérieur. »

Si nous en jugeons par les œuvres reproduites, nul ne trouvera exagérées les louanges ainsi données « au magique pinceau de ces délicates miniatures », de ces tableaux de combats, de ces jolis paysages, de ce lever du jour « *madrugada* ». Citons entr'autres : Le projet de quatre timbres pour le concours du centenaire de la découverte des Indes ; Philippe II à l'Escorial, etc.

« Son œuvre artistique, conclut Carqueja, révèle une grande intuition de l'art et du beau, un esprit d'investigation subtil, et surtout une très grande spontanéité qui

(1) La poignée de cette épée représente la Mort.

(2) *Portugal artistico*, pp. 737 à 742.

constitue dans l'art la condition de la plus haute valeur. »

Le portrait de l'artiste, mis en tête de l'article, donnera aux physiologistes les plus expérimentés, la satisfaction de proclamer la justesse de ce jugement (1).

Mais, de tous les travaux historiques de Gonçalves Cœlho, l'étude que j'ai l'insigne honneur de présenter en son nom à la Société archéologique du Vendômois, ne sera pas la moins remarquée. Elle a pour Vendôme une importance majeure, car elle lui révèle, avec preuves à l'appui, une gloire insoupçonnée, mais des plus pures, puisque c'est à l'un de ses premiers apôtres et à ses plus antiques chevaliers, que Porto, la deuxième ville du Portugal, doit, sinon son existence même, du moins sa délivrance et sa restauration au x<sup>e</sup> siècle.

Vendôme, par la voix de cette même Société, saura reconnaître dignement (2) le service éminent et le gracieux hommage que lui rend aujourd'hui le très noble, très docte et très illustre Dr José Julio Gonçalves Cœlho.

Chartres, le 18 avril 1907.

C. MÉTAIS,

*Chanoine.*

(1) L'auteur s'exprime facilement en français, et si nous avons dû céder à sa prière instante en faisant disparaître de son manuscrit quelques légers défauts et de minimes incorrections, il aurait été regrettable d'en modifier certaines inversions, d'une saveur toute spéciale et parfois d'une grâce délicate et des plus attrayantes.

(2) Le bureau de la Société lui a conféré le titre de membre d'honneur perpétuel par diplôme daté de Mai 1907.



# NOTRE-DAME DE VENDOME

ET

LES ARMOIRIES DE LA VILLE DE PORTO

---

Mémoire Historique et Archéologique, par le Docteur J. JULIO G. CELHO

CHEVALIER ET OFFICIER

DE L'ORDRE MILITAIRE DE SAINT-JACQUES DE L'ÉPÉE,  
DU MÉRITE SCIENTIFIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.

1907

---

*Lectoremque suppliciter obsecro ut, si qua  
in his quæ scripsimus aliter quam se  
veritas habet posita repererit, non hoc  
nobis imputet... (Bede, Historia eccle-  
siastica gentis Anglorum. Prologus).*

(Et je supplie instamment le lecteur, s'il  
trouve dans cet écrit quelque chose qui  
ne soit pas conforme à la vérité, de ne  
point nous l'imputer.)

De toutes les villes de Portugal, aucune, certes, n'eut de plus difficiles commencements que la fière et héroïque ville de Porto.

Bien connue dès la plus lointaine antiquité comme port de mer, remarquable par le persévérant travail de ses habitants, située, pour son malheur, sur le chemin qui va directement à Saint-Jacques-de-Compostelle, on la voit traverser seule les plus grandes alternatives et vicissitudes, car elle a pris part aux périodes des luttes les plus douloureuses,

et a subi, seule, les attaques et les dévastations des Maures.

Assiégée, pillée, détruite par le fer et par le feu, aussitôt après elle se réédifie et se repeuple.

Les unes après les autres, elle a vu passer les armées victorieuses de Dom Alphonse I, roi de Léon, en 753 ; les hordes envahissantes d'Abd-el-Rahman I, roi de Cordoue, en 784 ; elle a assisté aux revanches de Dom Alphonse II, roi de Léon, contre les Maures en 797 et 813 (1), aux nouvelles attaques d'Abd-el-Rahman II, roi de Cordoue, en 846, et aux victoires de Dom Ordonho II, roi de Léon, en 860.

De nouveau reconquise, ravagée et détruite par Al Moudhir, l'Omniade, elle est aussitôt repeuplée par le roi de Léon, Dom Alphonse III le Grand, en 871 (2).

En 920, le calife de Cordoue, Abd-el-Rahman III, tenta de nouveau de la subjuger, mais il ne put y réussir à cause de la grande défaite que lui infligea le comte Dom Hermenegilde Guitteras, son gouverneur.

Par contre, en 921, elle est entièrement détruite par Abd-el-Rahman III, après la bataille de Valle-de-Junquera ; toutefois, ses murs étaient relevés et la cité repeuplée sous Dom Ramiro II, roi de Léon.

Alcoraxi, roi maure de Séville, envahit à son tour en 965 et 967 les terres des chrétiens et dépeupla toutes les provinces d'entre Douro et Minho, de Beira et de Gallice (3).

(1) Ce roi nomma gouverneur de Porto, le comte dom Suevro, ou Suer *Belfagus*, certainement chevalier d'origine française. *Belfagus* est la traduction latine de Beaufou (Vendômois) que l'on nommait jadis *Belfogia* ou *Bellafagus*. Menezes, *Blazones de Espana*, tit. II, p. 267. — Brito, *Monarchie lusitanienne*, p. II, liv. 7, ch. 12. — *Historia de la casa de Souza*, Madrid, 1770, chap. II, p. 12.

(2) La ruine de Porto était telle à cette époque qu'au concile d'Oviedo, en 870, on donna à son évêque des églises parmi les plus riches pour faire face à ses dépenses, car son diocèse et sa cathédrale avaient été détruits. (Bail, *Summ. concil.* — Argote, *Memorias de Braga.*)

(3) “ *Interim rex Alcorrexi cum multis agminibus Agarenorum per Portugalensem terram intravit Galleciam et Compostellam venit et totam ipsam terram depopulavit* ”. (Sampire, *Chronicon*, add.).

Le ville de Porto ne fut pas épargnée. Malgré la vaillance et la ténacité de sa résistance, elle succomba et fut mise à sac, une partie de sa population fut emmenée en captivité, et l'autre eut à subir le poids de l'épée mauresque.

\*  
\* \*

A ces invasions, d'autres succédèrent en 978 et au mois de juillet 981, sous le célèbre Almançor (Al-Mansur-Billah, l'Invincible par faveur divine), Mahammed-ibn-Abdallah-ibn-Abi-Ahmet, el Moaferi, le fameux général et *hâdjib* du calife de Cordoue, Hichem II (4), qui, battu dans les Asturies, envahit alors le Portugal.

L'invasion commença par la ville de Coïmbre qui fut prise et saccagée (5).

Sans coup férir, les villes de Vizes et Lamego, les populations d'Agueda, Marnel et Feyra, tombèrent aux mains des Sarrazins, et eurent le même sort que subirent les peuplades soumises par le Fléau des Chrétiens (6), qui après leur avoir fait souffrir les horreur d'un siège et d'une prise d'assaut, les détruisit par l'incendie.

Ce fut là le moment de la plus grande crise et des plus terribles difficultés pour les chrétiens.

D'énormes légions de musulmans, poussées par le fanatisme, semaient partout la terreur, l'incendie et la mort.

Les provinces, une fois conquises et subjuguées, étaient incontinent ravagées, et les habitants qui échappaient au tranchant du cimeterre, s'enfuyaient épouvantés devant

(4) Il était d'une famille noble d'Algeziras. Protégé par Aurora, sultane favorite de Alhacam et d'une origine basque, il obtint de grandes faveurs du calife, et fut même le premier ministre de Hichem II. Mettant à profit la jeunesse de ce souverain, qui n'avait alors que douze ans, il le renferma dans son palais, lui défendant toute communication, et quoiqu'il affirmât agir toujours par ordre du calife, il est certain qu'il gouvernait seul et en toute indépendance.

(5) *Almançor-ibn-Hamet cœpit Colimbr. et sicut a multis senibus audivimus, deserta fuit an. VII, postea eam Hismælite reedificaverunt et tenuerunt eam LXX an.* (Chron. Gothor.)

(6) Tel était le nom que l'on donnait au général Agarénien.

l'ombre de ces guerriers audacieux et indomptés, invincibles par le nombre, conduits par les ordres d'un habile général qui les dominait par son prestige et les entraînait par son incroyable et indiscutable bravoure (7).

Les comtes, les seigneurs féodaux, le clergé et le peuple chrétien des villes et provinces de Larmego, Nizeo, Coïmbre, Agueda, Marnel et Feyra, battus et poursuivis par les Maures, dépouillés de leurs forteresses, de leurs églises, de leurs terres et de leurs habitations, détruites sous leurs yeux, brûlées ou occupées par les hordes mauresques, se réfugièrent avec le reste de leurs sujets et des guerriers épargnés par les guerres civiles antérieures et par les défaites multiples imposées par les maures, vers les régions qui s'étendent des rives du fleuve Lima jusqu'au delà du fleuve Minho.

Là, les chevaliers chrétiens construisirent rapidement des tours et des forteresses aussi rapprochées les unes des autres que possible pour leur servir de refuges et d'habitations et de positions avancées favorables pour l'attaque (8).

Soucieux de reconquérir leurs antiques possessions, mais dépourvus des forces nécessaires pour attaquer un ennemi si puissant, ils implorèrent le secours et l'aide de leurs suzerains, les rois de Léon.

Ceux-ci n'étaient malheureusement pas moins affaiblis, et ne purent même leur donner l'espoir d'un secours, tellement la situation des chrétiens était alors critique, angoissante, presque désespérée.

Toujours menacés d'une nouvelle et imminente invasion

(7) “ *Devastavit quidem civitates, castella, omnemque terram depopulavit usquequo pervenit ad partes maritimas occidentales Hispaniæ et Galleciæ civitatem, in quæ corpus B. Jacobi apostoli tumulatum est, destruxit... Omne regnum sibi subactum tributarium faceret...* ” (*Monachi Silencis Chronicon*, § 68 et 71. *España Sagrada*, tome XVII, p. 256).

(8) La plupart des plus vieilles tours fortifiées que l'on trouve encore aujourd'hui dans la région située entre les fleuves Lima et Minho et même au-delà de ce dernier, tout près des nobles résidences ou “ solares ” remontent à cette époque.

plus terrible peut-être que les précédentes, il ne leur restait plus que l'espoir d'être secourus par les autres nations chrétiennes.

Mais en ces temps reculés, où les difficultés de la navigation et des voyages étaient si grandes, qui donc aurait pensé, au milieu de tant de dangers, implorer un secours si lointain ?

Un chevalier va pourtant le tenter.

Dom Munio Viegas (fils de Dom Egas Erotis, seigneur d'Oïs et d'Eïxo, frère de Dom Gonçalo Viegas, seigneur de Marnel et neveu du duc de Lusitanie, le comte Dom Gondezindo Erotis et de la comtesse dona Andrequina Palla,) mieux connu sous le nom de Dom Muninho Viegas « le Gascon-rico-homme », seigneur puissant du pays d'Entre Douro et Minho, prit la résolution d'aller par delà l'Espagne jusqu'en Gascogne(9), implorer des comtes, ducs et seigneurs de ce pays et même du clergé, les secours nécessaires aux chevaliers et seigneurs lusitaniens pour recouvrer leurs anciens domaines dont ils avaient été si violemment et si subitement dépouillés par les hordes indomptées du victorieux et invincible *hadjib* mauresque.

Dans cette périlleuse entreprise Dom Munio Viegas se fit accompagner par ses deux fils : Dom Egas et Dom Garcia Moniz, et par son frère Dom Sisnando Viegas (10).

Le secours ne se fit pas attendre.

(9) Voyez la note 11.

(10) Ce dernier devint plus tard le quinzième évêque de Porto, de 1026 à 1030. (*D. Rodrigo de Cunha, Catalogo dos Bispos do Porto, 1<sup>re</sup> partie, chap. xv, p. 277*).

« Quand Dom Muninho a réédifié cette ville, il avait deux fils : Dom Égas et Dom Garcia. Celui-ci périt dans une bataille contre les Maures dans la « terre de Sainte-Marie. » (*D. Rodrigo de Cunha, ouvr. cité, p. 10*).

— « . . . . L'évêque Dom Sisnando, qui est enseveli à la villa Boa do Bispo, est venu avec lui. » (*Livro Velho de Linhagens, p. 11. — Portugalia, Monumenta historica*).

— « Comes domnus Munnus benagas, prolix egeas Erotis, dominante in terra Sancta Maria ». (Most. de saint Joao de Ver. — Escrip. du 10 de juin 1012.)

Peu de temps après, Dom Munio Viegas remontait le fleuve Douro avec une puissante armée.

Entouré de vaillants chevaliers, s'avancait à la tête d'une nombreuse troupe de Gascons (11), l'évêque Dom Onego, qui, d'après la légende, avait déposé la mitre de Vendôme en France pour les accompagner (12).

Tous ces chevaliers, aussitôt débarqués sur la rive septentrionale du fleuve Douro, s'emparèrent de la ville de Porto, et, comme ils la trouvèrent en ruines depuis l'invasion d'Alcoraxi, roi de Séville en 967, ils la réédifièrent

(11) Ils sont ainsi nommés par les chroniqueurs et par le *Nobiliaire du comte Dom Pedro* (tit. xxxvi. — Coelhos). Il faut cependant remarquer que sous la dénomination de *Gasconne*, on entendait, chez nous, spécialement jusqu'au xve siècle, d'une manière générale, tous les états situés au delà de l'Ebre. Il en était de même de la dénomination de *Francs* (franci), que l'on donnait non seulement à ceux qui habitaient une grande partie de la France actuelle et de l'ancienne Germanie, mais aussi indifféremment à ceux qui appartenaient à différents pays de l'Europe; on confondait même ces deux dénominations (*Herculano* — Histoire de Portugal, liv. viii. p. 1).

(12) « ... De même est venu avec lui l'évêque Dononégo qui git au monastère de Cojães.... » (*Nobil. du comte D. Pedro*, tit. xxxv. Coelhos).

« *Sub gracia Dei adjutus Nonnegus Portugalensis episcopus.* » (Monast. de Lorvão — Escrip. de 1025.)

« *Enecus episcopus Portucalensis* » — (*Cordoço, Agiologio*, tome 1, p. 296. — *D. Nicolau de Sancta Maria. Chron. dos Reprantes de Santo Agostino*, liv. v, chap. iv, n° 10. — *Sandoval, Hist. dos Bispos*, p. 117. — *D. Rod. da Cunha*, ouv. cité; add. II, au chap. xiv. p. 263).

« Nous ne pouvons pas nier que *Dom Nonnego* ne soit français et encore évêque de Vendôme. » (*D. Rod. da Cunha*, ouv. cité p. 280, chap. xiv, add. II).

Ce nom nous apparaît en différents ouvrages et documents sous la forme suivante : *Dó Nonego* — *Don Onego* — *Dononego* — *D. Nonego* — *D. Fnego* — *D. Eneco* — *D. Inacus* — *Enecus*, et encore même *D. Inigo* — C'est à lui qu'on attribue la fondation des monastères bénédictins de Cocujães, tout près de Feyra, et de Sainte Eulalie sur le *Mont de Vendôma*, tout près du fleuve Souza, à presque deux lieues et demie de Porto. «... *subtus montes Bendoma, territorio Anegia, discurrente rivulo Sauza* »... (Collège de Graça de Coimbre. Escrip. de donat. du 16 aout 1023).

plus forte et plus vaste, ils élevèrent sur la partie la plus éminente un donjon et une forteresse, sur le lieu même où jadis les Suèves avaient bâti leur château, l'entourèrent d'une haute enceinte bien fortifiée afin de la rendre inaccessible même aux plus intrépides guerriers de ce temps-là.

Puis ils firent élire Dom Onego, quatorzième évêque de Porto (13), et tout de suite ils prirent comme protectrice de la nouvelle ville une image de Notre-Dame de Vendôme que,



d'après la même tradition, le même évêque avait amenée dans l'armée, et la placèrent sur le parapet de la muraille, défendue des deux côtés par deux fortes tours (14).

Cette porte, dès lors, fut toujours nommée la Porte de

(13) Il gouverna le diocèse de Porto de 998 à 1025. (D. Rodrigo de Cunha, ouvrage cité, 1<sup>re</sup> partie, chapitre XIV, add. II, page 263).

(14) « . . . . Ils y ont mis une image de Notre-Dame sous le titre de Vendôme, ainsi appelée de ce qu'elle a été apportée de cette même ville de Vendôme, par l'évêque (D. Onego) comme la protectrice de son armée. Ils l'ont placée sur cette porte. » (*Esperanza, Historia*

Vendôme (15), et sa disposition constitua non seulement le sceau de la ville de Porto et de toutes les terres annexées, mais aussi, après le xvi<sup>e</sup> siècle, ses armoiries (16).

Ainsi défendue, la ville résista valeureusement à Almançor quand celui-ci, après une incursion dans le territoire d'Alava, en Espagne, entreprit, en 987, la seconde série de ses terribles et sanglantes dévastations, mais cette fois avec le propos de détruire la « Mecque des chrétiens », la basilique de St-Jacques de Compostelle. Dans ce but, il fit prêcher la grande « *Gazwat* » ou guerre sainte, c'est-à-dire la guerre épouvantable et de complète extermination des chrétiens.

La lutte eut lieu par terre et par mer.

Les Maures s'embarquèrent à Al-Kassr-abu-Dane (Alca-

*Seraph.* liv. iv, chap. iv, p. 4. — *Cardozo, Agiologio*, tom. 1, p. 85 — *o Brito, Monarchia Lusitana*, liv. vii, chap. xiii, pag. 2. — *D. Rodrig de Cunha*, Ouv. cit. chap. 1, p. ix. — *Souza, Europa*, tom. 1, p. 4.

(15) « La porte principale de la forteresse était celle de Vendôme, sur laquelle se trouve non seulement l'édicule de Notre-Dame, mais encore deux puissantes tours, de chaque côté de la statue » *Pinho Leal, Portugal Antigo e moderno*, tom. vii, verbo; *Porto*. — *Rebello da Costa: Descrição da Cidade de Porto*, chap. 1, p. 15).

(16). « Les sceaux des villes ou des communes ne se bornent pas à nous restituer la figure de leur mayeur ou de leurs échevins. Une autre catégorie tout aussi intéressante et plus nombreuse peut-être, fait revivre à nos yeux les monuments de la cité ou son aspect général. C'est là une des sources les plus précieuses pour l'archéologie du Moyen-Age, pour l'étude de l'architecture en particulier, car, en admettant que ces vues d'ensemble ou de détail ne soient pas d'une exactitude minutieuse, ce qui se comprend du reste, elles peuvent contenir tel trait, telle ligne, tel effet capables de nous donner une explication longtemps cherchée. Et pour combien de localités, pour combien d'édifices ne possédons-nous de l'ancien état de choses, aucun autre vestige que ces petits dessins gravés d'après nature sur le bronze et le cuivre! Aux yeux de l'artiste, du savant, de l'homme amoureux de son pays ne remplacent-ils pas, pour l'étude du passé, les ressources infiniment plus sûres mises à notre disposition par le génie moderne? Les plaques de métal qui les ont reproduits ne sont-elles pas les plaques photographiques de l'époque. (*Lecoy de la Marche; Les sceaux*, chap. vii, p. 216).



çar-do-Sal) et abordèrent à Porto (Bort-Kal). Les fantasins débarqués se joignirent aussitôt à la cavalerie commandée par Almançor lui-même.

Porto, fortifiée comme elle l'était, demandait un siège long et rigoureux pour être conquise. Cela ne cadrerait certes pas avec les plans de l'audacieux général agarénien, aussi, après quelques escarmouches avec les habitants de la *ville de la Vierge*, comme les chrétiens l'appelaient déjà (17), il prit le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

L'hadjib musulman semblait résolu à exterminer dans toute l'Espagne la religion du Christ.

Almançor, aidé par un traître, le comte Dom Rodrigue Velasquez, et par d'autres comtes galliciens, également renégats, ravagea Saint-Jacques de Compostelle (Schant-Yacub), qu'il trouva abandonnée et s'empara violemment des trésors de la cathédrale et la détruisit ; puis non content de ce triomphe, força les chrétiens vaincus et captifs, à porter sur leur dos, vers la grande mosquée de Cordoue, les portes et les petites cloches du temple (18).

Sans aucun doute, Almançor n'ayant pu s'emparer alors de la ville de Porto, dût tenter de le faire à son retour de Compostelle, mais sans succès ; car, ayant entrepris une nouvelle campagne contre Castella, il fut mis en déroute à Calatanazor (province de Soria), sans revanche possible, car son attention fut bientôt attirée par les guerres d'Afrique, où son fils Abd-el-Melik, le Al-Mudhaffar (général), réclamait instamment un rapide secours.

Almançor se dirigea donc vers l'Afrique et son départ imprévu sauva la religion chrétienne, à l'occident de l'Europe, de la situation la plus critique et la plus douloureuse.

Porto fut sauvé. Les habitants pouvaient considérer cette délivrance comme le premier bienfait reçu de la

(17) « . . . Et bien souvent ils en sont venus aux mains avec de grandes troupes de Maures » *Nobil. do Conté Dom. Pedro*, tit. xxxvi. — Coelhos).

(18) Rafael del Castillo : *Historia de Espana*, chap. xxx.

Vierge de Vendôme, leur sainte protectrice, et ils surent le reconnaître.

\*  
\* \*

Hors de danger, Dom Munio Viegas et ses fils réunirent les forces dont ils disposaient à celles des descendants du célèbre et puissant Dom Arnaud de Brayão (19), et aussi à celles des seigneurs de Eixo, Ois et Marnel. Profitant de la guerre civile soulevée après la mort d'Almançor et l'élévation à l'*hadjib*, de son fils Abî-el-Melik, l'*al-Mudhaffar*, ce qui jetait le désordre et la désunion dans le califat de Cordoue, ils résolurent d'attaquer les Sarrazins maîtres des régions situées au nord et au sud du fleuve Douro, entre lesquelles se trouvaient celles d'Entre-Douro et Vouga (20).

Nul ne pouvait leur contester la possession des terres conquises.

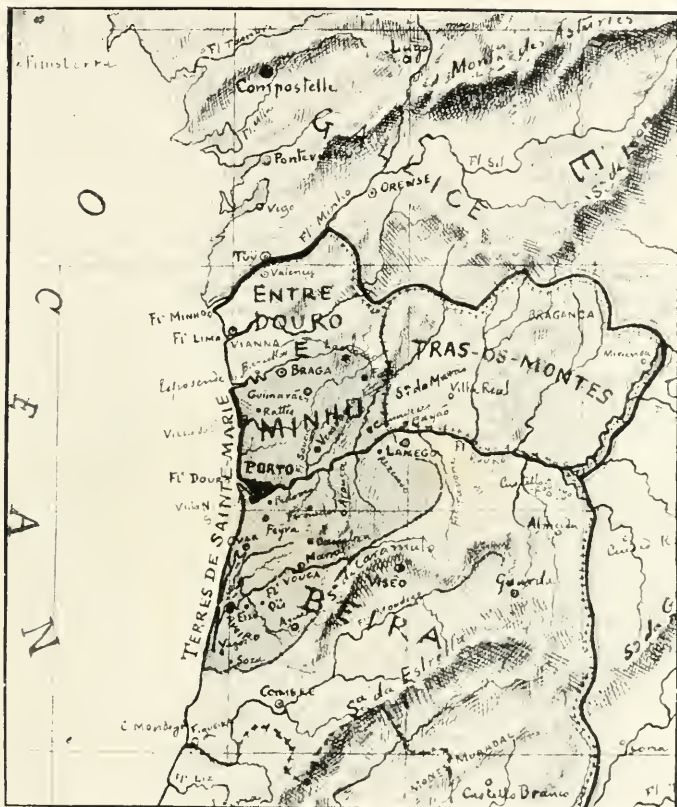
Mais, pleins de reconnaissance pour Notre-Dame de Vendôme, et toujours confiants dans sa protection, ils en firent le fief et le patrimoine de la ville et de son église, et les nommèrent : *Terres de Sainte Marie* : ou « *Civitas Virginis Sanctæ Mariæ* » (21).

(19) D'après la tradition, ce Dom Arnaud de Bayão, fameux chevalier (rico homme), seigneur de vastes domaines, était fils de Wilhelm I<sup>er</sup>, duc de Bavière. Ayant livré bataille à Hugues, comte d'Arles, il fut mis en déroute et obligé de fuir avec les siens. En 963, il débarqua à Porto et conquiert, sur les Maures, les terres situées depuis cette ville jusqu'à Bayão; il continua ses conquêtes du temps du roi de Léon Dom Alphonse IV, qui, non content de lui confirmer la possession de ces terres, augmenta l'étendue de ses seigneuries et de ses domaines.

(20) . . . « Il vint et conquiert les terres situées des deux côtés du fleuve Douro. » *Nobil. do Conde Pedro*, tit. xxxvi. — Coelhos).

(21) « . . . Dénommant toute la terre qu'ils conquerraient : "Terre de Sainte-Marie" comme, ils avaient déjà fait à Feyra et à Guimaraës, où était alors la frontière des Maures... » (D. Rod. de Cunha, *ouvr. cité*, p. II, chap. xiv, page 275).

. . . « Et par cette raison, ils nommèrent toute la terre qu'ils avaient prise jusqu'à Guimaraës : *Terre de Sainte-Marie*. (Augustin de Sainte-Marie, *Sanctuario Mariano*, tom. v, page 4).



CARTE DU PORTUGAL DU NORD  
 QUI INDIQUE LE TERRITOIRE DE SAINTE-MARIE-DE-VENDÔME.



Les limites de cette région comprenaient différentes peuplades entr'autres : Braga, Guimaraes, Canavèzes, Rézende, Bemviver, Balsemão, tout près du fleuve Tavora, Lamégo, Tarouça, Vêr, Pedrozo, Sanguédo, Castellôes,

« Les cités (*civitates*) étaient en droit romain des groupements plus ou moins grands de peuples jouissant d'une certaine autonomie et dispersés sur un territoire (*agger*) plus ou moins vaste, suivant leur importance et destinés à fournir à leurs habitants tout ce dont ceux-ci avaient besoin, le vêtement, la nourriture, la protection des personnes, etc. — Le groupement des cités constituait la province ou mieux le *conventus juridicus*, les habitants possédaient sur ce territoire un *oppidum* représentant toute la cité où se trouvait le Gouvernement, centre de toute la population ; ou encore vivaient en des lieux ouverts ou sans défense, en des maisons dispersées dans les limites de la zone. — L'*oppidum* était presque toujours construit sur un lieu élevé comme refuge en temps de guerre. Outre la signification de *municipe*, *colonie* ou *préfecture*, il en avait une autre plus spéciale ; il était une place forte plus grande que le *castellum* dont les habitants en nombre déterminé vivaient en des maisons groupées, défendues soit par leur position, soit par des ouvrages fortifiés et sous la protection de « *crastos* » ou petites forteresses construites tout autour comme des vedettes. — Les Suèves et les Wisigoths, quand ils se furent emparés de la Péninsule, conservèrent ces usages et ce régime, que les barbares eux-mêmes avaient connus (Tacite : *De mor. germ.* chap. XI et XII).

— Ataulf, le premier chef goth, frère d'Alaric, qui au commencement du ve siècle, avait envahi une grande partie de la péninsule, suivait de son mieux les usages et les institutions des romains. Son épouse Placidia avait la même sympathie. Elle était fille de l'Empereur Théodore et sœur de l'Empereur Honoré ; il l'avait enlevée à Rome et l'avait épousée à Narbonne en 413, un an après son entrée en Aquitaine. Ataulf, fidèle à cette influence, devint le restaurateur de la civilisation des vaincus. Le code Wisigoth est écrit en langue romaine et la division territoriale y est réglée d'après les romains, v, g. La loi 1, liv. x, tit. III, qui dit : « *Antiquos terminos et limites sic stare jubemus, sicut antiquitus videntur esse constructi nec aliqua patitur comotione divelli* », — et la Loi II, liv. x, tit. III, qui punissait de peines quiconque avait arraché les bornes régionales antérieures.

Les rois de Léon ont suivi ce droit sans aucune modification. La division en cités fut continuée et chacune avait à sa tête un comte, magistrat supérieur soumis seulement aux ducs ; de même qu'antérieurement les cités ne relevaient que du président ou légat prétorien

Aroüca, Mançores, Eixo, Soüza, Oïs, Agueda, et un peu plus loin, Marnel dans une région alors peu habitée et pour ainsi dire sauvage.

On peut encore aujourd'hui vérifier ces limites en examinant les armoiries de ces villes et de ces peuplades. Sur presque toutes, pour ne pas dire sur la totalité, on voit toujours dessinée l'image de Notre-Dame de Vendôme placée sur une muraille entre deux tours et tenant de la main droite un sceptre d'or, et de la gauche l'enfant Jésus. La seule différence est la légende en caractères gothiques, spéciale à chaque ville ou peuplade, remplaçant la légende « *Civitas Virginis* » en caractères gothiques en or, sur champ d'azur de l'écusson de Porto (22).

Les terres de Sainte-Marie et la ville de la Vierge de Vendôme à qui elles étaient annexées formaient alors un très vaste domaine avec le titre et la forme de comté.

Dom Munio Vegas fit hommage sous cette dénomination de toutes les terres qu'il avait conquises aux rois de Léon, Dom Alphonse V et Dom Ferdinand II, et fut nommé par ces rois : comte-gouverneur de Porto et terres ou *civitas*

du *Conventus Juridicus* ; les *ducs* à leur tour relevaient de leur rois, chefs absolus et suprêmes de la nation. Le territoire *Portugalensis*, soumis à la suzeraineté des rois de Léon, était assujéti au même régime.

(22) “ Les armes qui furent données à la ville, furent deux tours et au milieu une image de Notre-Dame (comme on peut le voir aujourd'hui sur les portes de la cathédrale) avec une inscription qui dit : “ *Civitas Virginis* ”, se rapportant à Notre-Dame-de-Vendôme qui, comme guide du peuple chrétien, avait donné la victoire, conquérant (elle-même) la ville et la délivrant des pouvoirs des Maures... ”. (*Augustin de Sainte-Marie*, ouv. cité, liv. I, tome v. tit. III, p. 12).

Parmi les armoiries absolument semblables aux anciennes de Porto, sauf la différence des légendes, nous pouvons citer, par exemple, celles de Agueda, Angeja, Estarréja, Fermedo, Feyra, Cambra, Braga et Guimaraès, toutes jadis situées dans les limites des terres de Sainte-Marie, ou *Civitas Virginis sanctæ Mariæ*.

de Sainte-Marie, titre qui, alors, relevait sans intermédiaire de la juridiction royale (23).

Toutefois, vu l'étendue des terres conquises, il fut nécessaire de réduire cette juridiction et, par suite, de partager ce vaste territoire.

Voilà pourquoi, en 1037, nous trouvons Dom Mem Lucidio comme comte-gouverneur des terres situées entre Feyra et Coïmbre ; en 1074 et 1097, Dom Hermigio Moniz Viegas (petit-fils du comte Dom Munio Viegas) comme comte-gouverneur de Porto et des terres de Sainte-Marie, depuis Caneveze jusqu'à Feyra ; et en 1095, Dom Martim Moniz, comme comte-gouverneur d'Aroüca (24).

Le comté de Porto dura jusqu'au temps du comte Dom Henri de Besançon, le père de Dom Alphonse Henriquez le Conquérant, premier roi de Portugal, mais, après sa mort, en 1112, sa veuve, la comtesse-reine de Portugal Dona Faréja, donna la ville de Porto (ou bourg portucalensis) à l'évêque de Porto, Dom Hugo, d'origine française et peut-être même Breton (25).

Les évêques de Porto ne surent point faire bon usage de ces droits seigneuriaux et en abusèrent d'une manière odieuse et despotique, ce qui occasionna pendant quelques siècles des querelles et des troubles, et même des luttes armées avec le peuple de la ville souvent soutenu par les rois de Portugal.

(23) Porto continua dès lors à porter le titre de comté jusqu'au temps du Comte D. Henri. » (*Augustin de Sainte-Marie*, ouv. cit. tome v, p. 4. — *François de Sainte-Marie*, *Chronica dos Conegos de S. João Evangelista* liv. II, ch. xxv).

(24) « . . . . In dies regnante serenissimo Aldefonsus imperator obtinente comite Menendis prolix lucitu Sancta Maria... » (*Monast. d'Autæ*, Testam. de l'année 1137).

— *Comes Ermigiuz Moniz preerat civitati Sancte Marie* » (*Monast. de Paço de Souza*, an. 1097).

— *Comes Ermigiuz Munniz Venegas, dominante in terra Sancte-Marie.* » (*Cabulo de Porto*. Esc. do an. 1074).

(25) Chart. du 14 Kal. maii, Era 1158 (le 18 avril 1120),

Ces discordes finirent au xv<sup>e</sup> siècle, par l'accord conclu à Santarem, le 13 avril 1406, entre le pouvoir civil et le pouvoir ecclésiastique de Porto. L'évêque céda ses droits historiques à la couronne, moyennant une pension annuelle de 3000 Livres de l'ancienne monnaie. Dès lors, et graduellement, grâce à des efforts persévérants, après bien des difficultés, la ville a pu reconquérir sa liberté d'action, s'élever au rang incontesté de seconde ville du Portugal, et devenir certainement une des plus belles et des plus florissantes de la Péninsule.

Mais elle conserva toujours, sans la moindre interruption à travers les âges, malgré les vicissitudes pénibles qu'elle eut à supporter, son antique dénomination de « *Ville de la Vierge* », qu'elle porte encore de nos jours, et ses glorieuses armoiries, qui rappellent et perpétuent son nom primitif, et dont les émaux proclament le dévouement, le courage, le civisme, la loyauté et le patriotisme, qui de tout temps ont animé ses fils et ses habitants<sup>3</sup> (26).

---

(26) H. Schœfer, *Histoire du Portugal*, traduit de l'allemand par M. Henri Soulanges-Bodin, Paris 1846, Epoche 1, chap. vi, § III, pag. 93.





STATUE DE NOTRE-DAME DE VENDÔME  
A LA CATHÉDRALE DE PORTO.



## L'IMAGE DE NOTRE-DAME DE VENDÔME

---

On trouve cette célèbre statue dans la cathédrale de Porto. C'est la même que jadis les chevaliers portugais et gascons mirent entre deux tours, sur le parapet d'une des portes de la muraille. Jusqu'à sa démolition, en 1855, on appela cette porte, en portugais, *Porta de Vendoma*.

Ce fut à cette statue de Notre-Dame de Vendôme que la ville de Porto fut vouée et consacrée.

La statue est sculptée dans le granit, avec tous les caractères du x<sup>e</sup> ou xi<sup>e</sup> siècle (1) ; elle a 1 m. 95 de hauteur et

(1) La statue de la vierge et celle de l'Enfant-Jésus avaient toutes deux des couronnes. Les couronnes et le sceptre ont disparu depuis longtemps.

Immense était la vénération que toujours, à toutes les époques, nos aïeux avaient eue pour cette image de Marie. Disons d'ailleurs qu'une confrérie s'était établie en son honneur pour la servir avec une plus grande ferveur. Mais de nos jours, hélas ! il n'en va plus comme jadis. L'oubli de cette image de Notre-Dame de Vendôme est devenu si général que beaucoup d'habitants de Porto ignorent même son existence.... et n'en ont jamais entendu parler.... D'ailleurs à la Cathédrale, où elle est délaissée, il ne se passera pas beaucoup de temps avant que nous la voyons tomber et se réduire en morceaux par suite de son poids extraordinaire et du peu de résistance du support sur lequel on l'a placée....

Enfin s'il n'est pas possible de la voir rétablie sur la porte de Vendôme, pourquoi ne serait-elle pas érigée sur l'une de nos avenues ou sur la place du Conseil (Hôtel de Ville)... Porto acquitterait ainsi une dette sacrée et montrerait qu'elle sait être reconnaissante à ceux à qui elle doit ses plus pures gloires et ses plus grands triomphes.

(O Porto Antigo)

porte, comme attributs, un sceptre d'or de la main droite, et de la gauche l'enfant Jésus, tenant entre ses mains une colombe dorée, avec les deux ailes éployées (1).

La vierge est représentée debout, vêtue d'une robe à manches étroites, et sur cette robe est jeté un manteau serré au corps, plus long derrière que devant, où il s'arrête aux genoux.

La robe et le manteau sont à menus plis, et brodés en or.

Les pieds sont chaussés. Autrefois, elle avait la robe peinte en rouge, et le manteau en bleu. Maintenant, et spécialement depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, l'image a les vêtements peints en blanc et bleu.

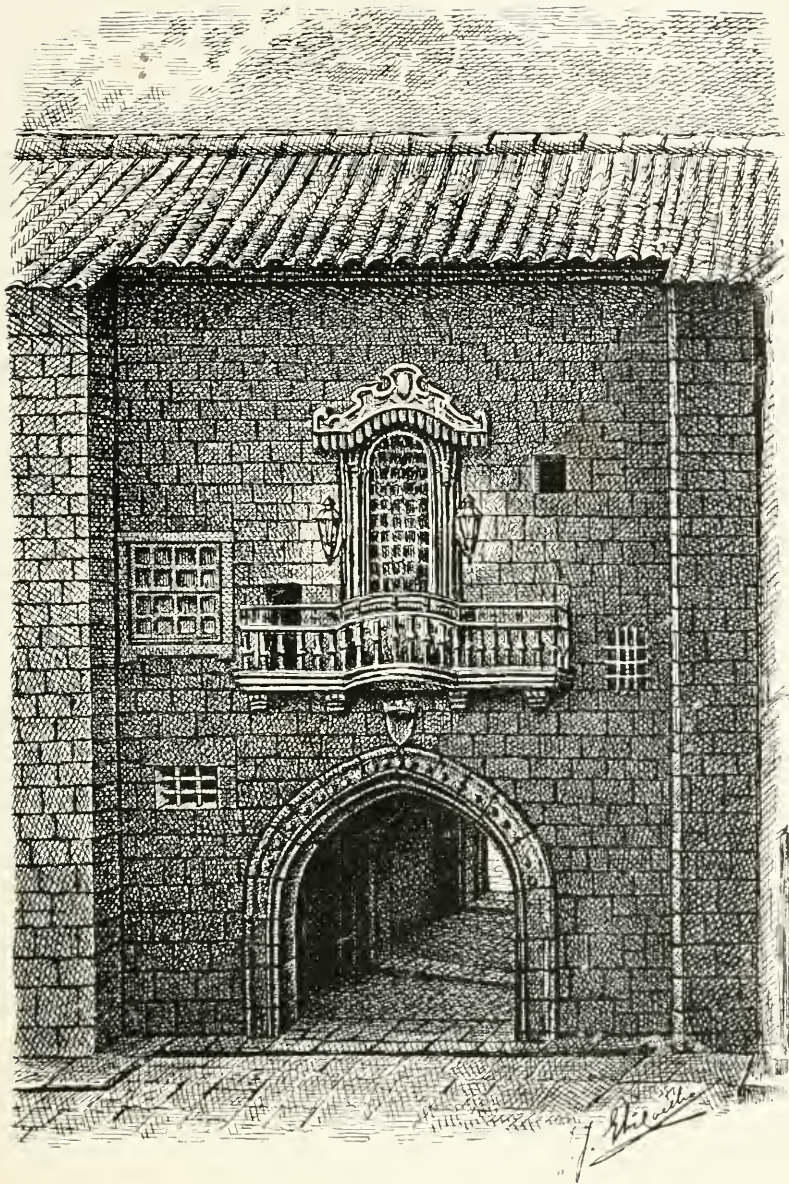
L'image en pierre est toute enveloppée d'un manteau en soie bleue, garni d'un simple cordon en or, dont elle était vêtue quand elle se trouvait dans la niche de l'antique Porte de Vendôme.

On lui attribuait jadis plusieurs miracles. Tout près, demeurait un chapelain spécial. Il y avait une confrérie avec ses rentes particulières

(1) Sans doute en souvenir de la scène, décrite dans les Évangiles Apocryphes de l'Infance et de Thomas l'Israélite, qui nous présentent l'Enfant-Jésus, façonnant des petits oiseaux en argile et leur donnant la vie de son souffle.

(2) Chevignard, *les Styles Français*, Style roman, p. 54.

---



O ARCO DE VENDÔMA  
(La Porte de Vendôme)



## LA VIEILLE PORTE DE VENDÔME

---

La vieille et historique *Porte de Vendoma* était située à l'extrémité sud-ouest de l'ancienne rue *Châ das Eiras*, et au commencement de la petite chaussée qui va à la cathédrale de Porto.

C'était la principale des quatre portes ou entrées de l'antique ville ou bourg de Porto. Les parties originales présentaient encore les caractères de la fin du x<sup>e</sup> siècle ou du commencement du xi<sup>e</sup>, époque de sa construction ; elle avait été depuis défigurée et avait subi à travers les âges diverses modifications.

La muraille centrale n'avait plus l'antique parapet crénelé où était posée jadis la statue de la Vierge de Vendôme, elle avait été exhauscée au niveau des créneaux des deux fortes tours situées à droite et à gauche, ne formant avec elle qu'un seul corps sous une même toiture en tuiles (1).

La statue fut alors mise dans une niche ménagée dans l'épaisseur de la muraille, ornée d'une moulure saillante avec deux petites colonnettes, décorée d'autres nervures et ornements, et fermée par un vitrage.

Plus tard, on mit en-dessous un grand balcon et un autel, éclairé latéralement jour et nuit par deux lampes. Un chapelain y célébrait tous les dimanches la messe, à laquelle assistaient le peuple dans la rue, et les voisins aux fenêtres et balcons de leurs maisons (2).

(1) L'une de ces tours, celle de gauche, a servi pendant longtemps, de la fin du xiii<sup>e</sup> siècle au commencement du xvii<sup>e</sup>, d'Hôtel de ville — l'autre servait de chambre des Aydes (*O. Porto Antigo.*)

(2) On accédait dans cette chapelle par l'intérieur de la propriété, par une porte si étroite, que le chapelain était obligé d'entrer de côté et de baisser la tête, quand il avait à y remplir une de ses fonctions, spécialement le dimanche pour la messe.

A l'époque de 1855, cette porte et cette chapelle faisaient partie inté-

La muraille avait encore des fenêtrilles grillées ; au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, on ouvrit dans le mur noirci de cette façade, tout près du balcon, une vulgaire fenêtre carrée, peinte en grenat.

Les moulures, nervures et colonnettes de la niche, et les deux lampes, étaient peintes en bleu clair.

La porte était surmontée d'un petit écusson, dont les pièces, entièrement détruites, étaient indéchiffrables.

Il n'y restait de primitif, avec le caractère et le style romans, que la statue et la porte à l'arc en *plein cintre brisé* (1), ornée d'une moulure saillante, décorée de boutons presque effacés. La voussure vaste, était construite en briques et maçonnerie, sur un plan incliné à droite, soutenue par trois arcs à espaces réguliers (2), où l'on constatait les traces de grosses grilles et de lourdes portes en bois, et même les entailles symétriques des verroux et des lourdes barres en fer ou en bois, servant de fermeture (3).

Le sceau du municipale de Porto, dès l'institution du comté, n'était autre que la reproduction fidèle de cette porte, avec l'image de N.-D. de Vendôme entre les deux tours, et depuis le XV<sup>e</sup> siècle, sous Dom Manoel, roi de Por-

grante de la propriété des nobles seigneurs de Cernaches qui s'appelaient aussi du nom de l' "Arche", seigneurs de Vendôme.

A côté de la porte était une entrée réservée à la famille de Vendôme. (*O Porto Antigo*).

(1) Il serait préférable de dire *en tiers-point*, suivant nos habitudes modernes françaises. — (N. de la R.).

(2) " Le premier à l'entrée, le deuxième au milieu et le troisième à la sortie " (*O Porto Antigo*).

(3) La voûte aussi était surbaissée. Deux faits se sont passés, qui ont montré quelle était l'élévation de cette porte de Vendôme.

Un jour, lors de la procession de la Fête-Dieu, on fit passer sous la porte la statue équestre de Saint-Georges ; le bout de la lance du saint atteignit et déchira un ornement de soie, dont un marchand avait décoré le haut de la porte du côté de la rue du Châ.

Dans une autre circonstance, le char funèbre du roi Charles Albert dut passer sous cette porte, le 1<sup>er</sup> août 1849 ; il fallut enlever la garniture de deuil dont on avait revêtu la porte, autrement jamais le char n'aurait pu passer.







tugal, les armoiries de la célèbre ville de Porto n'eurent pas d'autres pièces.

Le 16 août 1855, cette porte fut entièrement démolie sous prétexte de rendre plus spacieuse la chaussée qu'elle recouvrait, et une inconcevable délibération du sénat municipal détruisit avec dédain, d'une manière barbare et vandale, le document le plus solide, le plus évident et le plus caractéristique de l'antiquité, de la noblesse et de l'histoire de la ville, et avec lui l'origine de ses armoiries et du *sigillum* de ses vastes seigneuries et possessions d'autrefois.

Quant à la statue, elle fut reléguée à la cathédrale de Porto, où elle est encore de nos jours, oubliée, ou peu s'en faut, sur un des côtés de l'autel de la chapelle dite de Saint-Vincent où des Evêques, située dans le cloître gothique de cette grande et très antique église. Toutefois, elle fut dépouillée des couronnes et du sceptre en argent doré ornements et attributs qu'elle avait toujours portés.

Le conseil municipal de Porto se souciait peu de la nettoyer. A peine si une fois par an elle était balayée et débarrassée des débris qui s'y déposaient peu à peu.

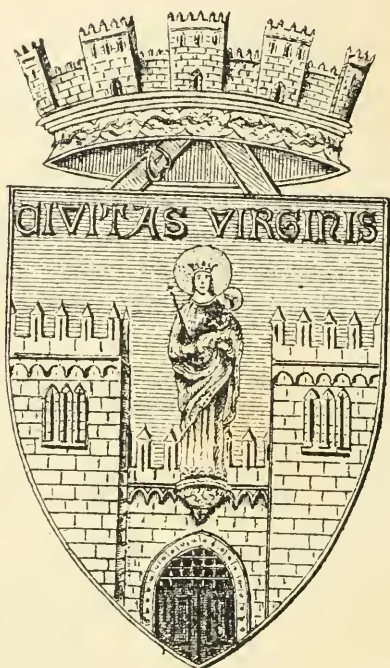
A la procession de la Fête-Dieu, on ornait la porte de Vendôme de tentures de damas, de tapisseries, de guirlandes de fleurs et d'étoffes, de galons d'or et d'argent.

L'Arche de Vendôme fut toujours le lieu préféré des armateurs qui, les jours de fête où ils paraissaient en confrérie, avaient jadis l'habitude de l'orner de leurs parures les plus magnifiques, de leurs tableaux les plus précieux ; ils savaient disposer ces divers ornements de la façon la plus artistique. Et c'était la ville qui payait tous les frais, mais il y a longtemps de cela. (*O Porto Antigo.*)

---

## L'ANCIEN BLASON D'ARMES DE PORTO

L'ancien écusson de Porto était le suivant : « Sur champ d'azur, l'image de Notre-Dame de Vendôme, vêtue de gueules, avec un manteau d'azur, ayant à la main droite



Anciennes Armes de Porto

un sceptre d'or, et sur la gauche l'enfant Jésus (également vêtu de gueules) tenant en ses mains une colombe dorée, les deux ailes éployées ; l'image placée sur le parapet d'une porte de muraille crénelée et mise entre deux tours de la même muraille qui était d'argent et maçonnée de sable.

En chef, en caractères gothiques en or, la légende ; *Civitas Virginis*, couronne murale.





Dans la réunion des procureurs et juges du roi Alphonse V de Portugal, de l'évêque de Porto D. Pierre Alphonse, et encore du Muncipe de Porto, tenue le 8 mai 1354 dans le cloître du monastère de Saint-Dominique de Porto, au sujet de la juridiction civile et épiscopale dans cette ville, les procureurs du sénat municipal de Porto ont présenté une procuration d'où pendait sur des lacs ou torsades de soie rouge, un sceau de forme ogivale, en cire verte, aux armes de la ville : deux tours au milieu, sur un support, au-dessus d'une porte ouverte dans une muraille : la vierge Notre-Dame de Vendôme avec son fils, adorée par deux anges pinçant de la harpe, à genoux à droite et à gauche de l'image ; autour, la légende : *Sig+Civitatis+Virginis+*, en caractères gothiques. Nous donnons d'ailleurs la reproduction de deux exemplaires de ce sceau, l'un en cire du xiv<sup>e</sup> siècle, et l'autre imprimé comme timbre sur papier du xvii<sup>e</sup> siècle.

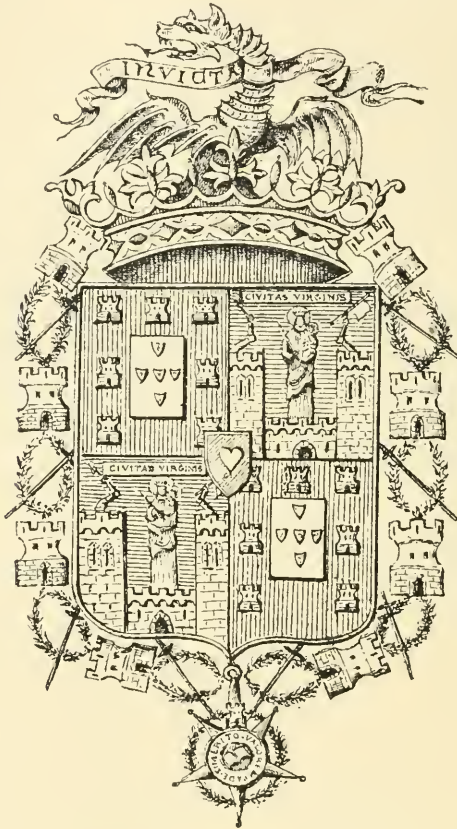
Après les trois invasions françaises de 1807, 1809 et 1810, on y fit adjoindre un bras armé et gantelé sur chacune des tours, l'un soulevant une épée entourée de lauriers, et l'autre l'ancien drapeau royal, tout en rouge avec le blason d'armes national (1).

---

(1) Décret du 13 mai 1813.

## ECUSSON ACTUEL DE PORTO

Actuellement les armes de Porto sont les suivantes (1) :  
Ecu écartelé : aux 1 et 4 de Portugal et d'Algarves ; aux  
2 et 3 de Porto ancien. Sur le tout un cœur d'or sur un écu  
de pourpre (2).



Nouvelles Armes de Porto

(1) Décret royal du 14 janvier 1837.

(2) Par allusion au cœur du roi du Portugal Don Pedro, premier empereur du Brésil. Ce cœur fut par lui légué à la ville de Porto, qui qui le reçut solennellement, le 7 février 1835.



Couronne ducal (1). — Cimier : un dragon de sinople armé de gueules (dont se servaient spécialement le roi de Portugal Dom Jean I, et ses descendants les ducs de Bragança), ayant au cou un ruban d'azur avec la légende : *Invicta*, en caractères d'or.

Autour de l'écu, le collier d'or de l'ordre de la Tour et de l'Épée, le plus noble des ordres militaires portugais (2).

Le 13 mai 1804, le sénat municipal de Porto reçut le qualificatif de *seigneurie* et le titre d'*illustrissime*, puis le 11 août 1843, celui d'*excellence* (3), lui fut également décerné.

Hommage mérité pour ses sacrifices et ses luttes persévérantes et héroïques pendant plus de huit siècles, et surtout haute reconnaissance et juste proclamation de ses gloires historiques, que les rois de Portugal ont si justement consacrées, par le titre qu'ils lui ont octroyé de : *très ancienne, très noble, toujours loyale et invincible ville de Porto* (4).

JOSÉ JULIO GONÇALVES CÊLHO.

(1907).

(1) Le 14 janvier 1837, la ville de Porto fut élevée au titre de *duché* en faveur des Cadets des rois de Portugal.

(2) Décret du 4 avril 1833.

(3) Alvará de cette même date.

(4) Le roi Alphonse V fut le premier souverain portugais qui, le 22 février 1454, lui octroya le titre de *Ville Royale*, et le 6 juillet 1459, celui de « *Notre très noble et toujours loyale ville.* » (*Archives Municipales de Porto*. L. 1<sup>er</sup> des Chap. fol. 11<sup>vo</sup>, et 15).

---

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

SUR

## ROBBÉ DE BEAUVESET

---

A deux reprises déjà (1), nous avons eu occasion de parler de Robbé de Beauveset et d'évoquer la silhouette un peu falote de cet enfant perdu de la muse. A peine si une tradition locale a permis de ne point oublier son nom à Vendôme. Les archives municipales sont muettes à son sujet et j'aurais eu à laisser définitivement de côté le personnage, si un petit volume, de M. Georges d'Heylli, datant de plus de trente ans, et devenu peu commun, ne nous fournissait sur lui des renseignements pour le moins intéressants (2).

Si, au point de vue de l'acte de naissance de Robbé,

(1) PIERRE DUFAY : *Un poète Vendômois, Robbé de Beauveset*. — Bulletin de la *Société Archéologique du Vendômois*, tome XXXVII (1898), pp : 276-296).

Tirage à part : Vendôme, Imprimerie Empaytaz, 1898, in-8° de 25 pp.

R. DE SAINT-VENANT : *Note relative à Robbé de Beauveset*. — Bulletin de la *Société Archéologique du Vendômois*, tome XXXIX (1900), p. 26.

(2) GEORGES D'HEYLLI : *Lettres inédites adressées par le poète Robbé de Beauveset au dessinateur Aignan Desfriches pendant le procès de Rob.-Fr. Damiens (1757)*, publiées pour la première fois avec notice, notes et documents nouveaux. Paris, Librairie Générale, 1875, in-12, de LXXXII ; 186 pp. (La couverture porte : *Le Parlement, la Cour et la Ville pendant le procès de Robert-François Damiens*).

M. Georges d'Heylli n'a pas été plus heureux que nous (1), il a eu la chance de mettre la main, dans une maison de campagne amie, près d'Orléans, sur toute une correspondance adressée par le poète vendômois à son oncle par alliance, le dessinateur Aignan Desfriches (2).

Cette correspondance, commençant en 1744 pour ne prendre fin qu'en 1792, offre surtout un intérêt de famille,

(1) Voici en effet la réponse que M. Georges d'Heylli obtenait, en 1870, de la Mairie de Vendôme au sujet de l'acte de baptême de Robbé :

« Mairie de Vendôme (Loir-et-Cher).  
« Vendôme, le 23 avril 1870.

« Monsieur,

« Des recherches ont été faites dans les paroisses de St-Bienheure, « Saint-Lubin, Saint-Martin et la Madelaine en 1712, 1713, 1714 « et 1715, et elles ont été infructueuses. Vous savez qu'à cette époque « les registres relatant les états civils étaient très mal tenus, sans « table alphabétique, et que les recherches y sont fort difficiles.  
« Veuillez agréer.

« Le Secrétaire de l'Etat Civil,  
« Aug. FERMÉ. »

D'ailleurs, — et notre très érudit confrère, M. Jean Martellière, m'a dit avoir relevé toute une famille Robbé dans ce cas, — Robbé de Beauveset n'appartenait-il point à une famille de souche protestante, convertie depuis longtemps, naturellement.

(2) Thomas-Aignan Desfriches, né à Orléans en 1715, mort le 24 décembre 1800. Desfriches, dont les dessins atteignent aujourd'hui un bon prix dans les ventes, avait étudié la peinture dans l'atelier de Natoire. Le musée de la ville d'Orléans, où il avait fondé une école académique de peinture, sculpture et architecture, possède un buste de lui, dû au ciseau de Pigalle.

On doit à Desfriches un procédé de dessin inconnu avant lui et devenu depuis populaire. Il avait inventé un papier plâtré sur lequel il dessinait au crayon noir en s'aidant de petites estompes de liège. Il créait ensuite les lumières au grattoir.

Jules Dumesnil, dans le tome III de son *Histoire des plus célèbres amateurs français* (1856-1858), donne de copieux renseignements sur les relations d'Aignan Desfriches avec les artistes de son temps et on lui doit la publication des lettres de Cochin et de Vernet, reproduites plus loin.

tout en faisant assez bien connaître la vie de dissipation et un peu de parasite de Robbé. Elle donne cependant de curieux détails, au jour le jour, sur l'état des esprits au Parlement, à la cour et à la ville durant le procès de Damiens (1757). Robbé était un nouvelliste, un échetier à sa façon. Aucun cancan ne trouvait grâce devant lui, il les recueillait et les notait presque naïvement, un peu comme un bourgeois qui flâne et écrit le soir son journal. Ses dires sont donc sujets à caution, mais méritaient toutefois la publication dont ils ont été l'objet.

Non content d'avoir écrit le *Débauché converti*, Robbé avait lui-même fait une fin et épousé la nièce de Desfriches, Mlle Fradelle. De cette époque datent ses velléités religieuses et provinciales et l'avant-propos qui précède cette correspondance de nous devenir précieux. Tous ne partageaient pas sur Robbé le jugement plutôt sévère de Bachaumont et de ses ennemis assez nombreux. Il avait des amis également ; et, ils le prisait fort. Le célèbre Cochin (1) était du nombre et ne pouvait voir sans regret ce vendômois devenu parisien aller s'enterrer dans l'ennui et le calme plat de Montargis.

« N'affaiblirez-vous pas la tentation, écrivait-il, qu'a Robbé de s'ensevelir tout vivant dans le fond d'une province inconnue à tous les humains?... un poète hors de la Capitale est un arbre transplanté hors de son terroir et qui ne produit que des sauvageons.

« Ah ! si ce brave Robbé voulait entreprendre quelque morceau sérieux, qui fût pour un certain monde scrupuleux, je lui garantirais une forêt de tauriers des plus verts et notre Capitale ne serait pas ingrate envers lui. »

Cochin ne saurait, on le voit, être rangé parmi les plus

(1) CHARLES-NICOLAS COCHIN, dit Cochin le fils, né en 1715, à Paris, mort en 1790, le dernier et le plus illustre des trois Cochin.

fervents de nos régionalistes ; je ne saurais affirmer pour ma part, qu'il ait tout à fait tort.

Quant à son jugement sur les poésies de Robbé, de nature à ne jamais tomber dans l'oubli : cela prouve tout simplement une fois de plus qu'il ne faut pas juger les hommes et les œuvres du XVIII<sup>e</sup> siècle, dirai-je avec l'esprit de M. Bérenger.

Et le peintre Vernet (1) de se montrer non moins dythirambique.

« J'écoutai délicieusement, écrivait-il en 1759, ses poésies qu'il (Robbé) récita à table et qui m'ont fait une impression à ne jamais s'effacer de ma mémoire. M. Robbé abonde en pensées originales, chose bien rare parmi les poètes. C'est bien un poète peintre, s'il en fût un ; je voudrais bien que mes tableaux fissent aux yeux de ceux qui les voient l'effet que font ses peintures sur l'âme de ceux qui les lisent. »

Sans partager cet enthousiasme, on peut donc dire que cet érudit amateur du passé, M. A. Van Bever n'a point eu tort de faire figurer en bonne place Robbé de Beauveset parmi les « Conteurs gaillards du XVIII<sup>e</sup> siècle » (2).

Laissant l'œuvre pour revenir à l'homme, je signalerai son bizarre projet bientôt abandonné (1746) de se faire médecin et d'exercer cet art dangereux à Montpellier. C'était trop loin de Paris, des soupers, des bals masqués et des duchesses qui, sous le domino, permettaient de pousser « jusqu'aux dernières extrémités, » la folle et la galante aventure ; puis comment trouver là-bas, au dessert, une

(1) CLAUDE-JOSEPH VERNET, né à Avignon en 1714, mort à Paris en 1789, le second de la dynastie des Vernet.

(2) AD. VAN BEVER : *Contes et Conteurs gaillards au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Recueil de pièces rares ou inédites publiées sur les manuscrits ou les textes originaux. Préface et notes bibliographiques.

Paris, H. Daragon, 1907, in-8° de vii ; 314 pp.

compagnie digne d'écouter le dernier conte du poète, « la chûte sur le gazon, » par exemple ?

La retraite de Robbé à Montargis au lendemain de son mariage et où naquit son fils, eut, comme la ferveur de son jansénisme, peu de durée. Il revint à Paris, reprit ses relations, négligea les convulsionnaires pour les soupers et les disputes en matière de religion pour les petits vers que l'on écoute derrière l'éventail. Tout juste s'il ne figura pas un moment parmi les aigrefins de l'amour. L'occasion, nous sommes en 1768, était tentante, et Robbé ne tardait point à adresser à son oncle, qui avait composé les jolis dessins de *Mon Odyssée*, cette lettre grosse d'espérances et où percent tant de.... boudoirs en Espagne (1).

« Je fus hier chez Sainte-Croix qui m'apprit une nouvelle qui peut avoir pour moi les plus heureuses conséquences et me monter sur le tillac de l'orageuse fortune. Le comte du Barri, mon ami, comme vous le savez, le plus intime, et me voulant tous les biens du monde, avait une fort jolie maîtresse qu'il vient de faire épouser à son frère. Il n'est pas question de regarder cette action du côté moral ; comme je ne l'ai pas conseillée, que je n'ai trempé en rien là-dedans, je m'en lave les mains comme Pilate. Quoi qu'il en soit, la nouvelle baronne a été présentée au Roi, et le Roi, ceci soit dit entre nous, en est éperdûment amoureux. La question est de savoir si cette intrigue aura des suites, et si ces amours tiendront. Dans ce cas je tiens ma fortune pour être très avancée, car il n'y

(1) La liaison de Louis XV et de M<sup>me</sup> du Barry, suivit de quelques mois la mort de Marie Leczinska, survenue le 25 juin 1768. Le mariage du comte Guillaume du Barry eut lieu le 1<sup>er</sup> septembre de cette même année. La présentation en forme, selon l'étiquette et devant toute la cour, à la suite de laquelle Jeanne Bécu devint officiellement la maîtresse royale, ne date que du 22 avril 1769.

a aucun lieu de douter que la baronne ne me veuille tout le bien possible. Jugez de ce qu'elle fera si elle a l'oreille du Roi. Ils sont actuellement à Compiègne, j'attends avec impatience le retour de du Barri pour dresser mes batteries et tâcher d'obtenir un poste considérable. Au surplus, que cela arrive ou non, je suis très content de ma position présente, et j'ai abondamment de quoi vivre. Cependant, si je pouvais atteindre jusqu'au cabriolet, croyez-vous que cela serait plus mal ; il y a cinquante-trois ans que je marche à pied et cela est bien long. »

L'intrigue eut des suites et les amours tinrent, mais le pauvre Robbé se faisait de singulières illusions sur tout le bien que lui voulait la baronne.

Sa pension sur la cassette royale lui ayant été supprimée en 1769, après avoir mis en campagne l'archevêque de Lyon et la maison de Noailles, ce fut tout juste, revenu par économie à Montargis, — le cabriolet lui échappait, — s'il parvint à être reçu une fois à Versailles, par la favorite, au lit, il est vrai.

« Je revis pour lors la princesse telle que je l'avais toujours connue, c'est-à-dire pleine d'amitié pour moi, me parlant avec bonté, cordialité et franchise.... On parla de l'incendie de mes œuvres : cette dame qui était avec elle le regretta beaucoup et madame du Barri voulut m'engager à fausser un peu le serment en confidence. Je la priai de m'en dispenser : je lui dis qu'ayant prêté serment à Sa Majesté entre les mains de son ministre, c'était une chose si sérieuse, si fort tenant au devoir de la probité, de l'honneur et de la religion, qu'il n'y avait pas moyen de badiner avec, que d'ailleurs, j'avais à peu près tout oublié. Madame du Barri vint à mon secours et dit à cette dame qu'il ne fallait pas me presser davantage, que tout ce que je représentais était juste et sans réplique. Je lui en sus grand gré ; après une demi-heure de con-

versation pendant laquelle elle m'avait fait asseoir près de son lit, on vint lui dire qu'il était tard, que devant souper le soir avec le Roi, elle avait une longue toilette à faire.. »

Et Robbé n'assista point au lever de la comtesse.

Elle lui fit bien rétablir sa pension, d'où une gratitude qui s'épanche aussi bien en vers qu'en prose, « pour cette grande dame et femme d'esprit, sans morgue ni hauteur. »

« Le comte de Bissi (1) prétend que la comtesse m'aime toujours beaucoup, et que, de tous ceux qu'elle a connus, je suis celui dont elle s'occupe le plus souvent, et qu'aux soupers du Roi elle ne laisse passer aucune occasion sans lui parler de moi. Aussi, pour la tenir toujours ainsi en bonne disposition pour mes intérêts, je viens de composer une ode en son honneur, et je médite même un petit poème dont cette aimable femme serait l'héroïne. »

Il n'eut cependant pas à l'écrire. Robbé avait eu tort de refuser de fausser un peu son serment, ces dames comptaient un peu sans doute sur une audition intime du poète dans ses œuvres : à son défaut, la comtesse lui refusa sa porte et le ton de changer : Jeanne Bécu n'étant plus qu'une « parvenue », qu'il a d'abord jugée trop favorablement. »

Mais le voici sur une autre voie. Il a été présenté au duc de Chartres, « l'homme le plus immoral qu'il y ait

(1) CLAUDE DE THIARD, comte de Bissy (1721-1810), « le plus indiscret des hommes, car c'est de lui qu'on sait qu'il est tout au mieux avec M<sup>me</sup> la duchesse de la Vallière et avec M<sup>me</sup> la marquise de Luxembourg ». (*Paris sous Louis XV*, Rapports des Inspecteurs de police au Roi, publiés et annotés par CAMILLE PITON. — Paris, Société du *Mercur* de France, 1906, in-12 de 389 pp. (pp. 300-391).

Gouverneur des ville et château d'Auxerre, le comte de Bissy avait été élu en 1750 à l'Académie Française en remplacement de l'abbé Terrasson.



jamais eu » (1). L'on comprend si les vers de Robbé vieilli ont dû plaire au futur Philippe Egalité, dont les aventures et les passades défraient alors les rapports de police au Roi (2). Il a été invité aux soupers de la Folie de Chartres et a su y montrer plus de mémoire que près de Mme du Barry. Puis, quelle modestie !...

« Au moment de retourner à Montargis, je reçus un billet d'Aubert qui me marquait que le duc de Chartres m'invitait à souper le soir même, et moi de courir vite au coche retirer ma malle et de faire toilette pour m'y rendre. Le prince nous attendait dans sa petite maison de Mousseaux dont vous connaissez les jardins anglais (3). Il me mit tout de suite à l'aise et je fus d'une gaieté folle pendant tout le souper ; mes vers prirent avec une fureur dont il n'y a pas d'exemple : le duc extasié, enthousiasmé, disait continuellement qu'on ne s'attendait pas à ces choses-là. Il en a voulu retâter, et l'orgie est fixée à dimanche prochain : j'avais prié que nous fussions en

(1) *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution*, par J. N. DUFORT, comte de CHEVERNY, Introduceur des ambassadeurs, Lieutenant général du Blaisois (1731-1802). Publiés avec une introduction et des notes par ROBERT DE CRÈVECŒUR.

Paris, Plon, Nourrit & Cie, 1886, 2 in-8° de xvi ; 447 et 469 pp. Tome 1<sup>er</sup>, p. 247.

(2) « Le " Citoyen Égalité " joue dans ces *Rapports de police* un rôle peu enviable. On le verra par la suite, et tous les mémoires de l'époque sont unanimes à cet égard ».

« Quant au duc de Chartres, depuis le " citoyen Égalité ", son père avait toujours quelque anecdote scandaleuse et récente à opposer aux espérances et aux consolations que mon père cherchait à lui donner. — *Mémoires de Bourbon-Conti* (M<sup>lle</sup>). »

(CAMILLE PITON : *Paris sous Louis XV*, p. 19 en note).

(3) Le village de Mousseaux, et plus généralement Monceaux, la construction de la Folie et les dessins des jardins, par Garmontelle, ne remontent cependant qu'à 1778.

Un rapport de police d'avril 1759 fait déjà souper Mme de Sénac à Monceaux. Voir à ce sujet la déclaration de M. de Sénac. (C. PITON, p. 45).

petit comité, on me tint parole, nous ne comptons qu'un quadrille que le comte d'Argenson (1) complétait. Le chevalier de Coigny (2) sera par grâce, le cinquième dimanche prochain. L'intention du comte et du marquis est de déterminer le prince à faire une pension à mon fils qui le mettra en état de poursuivre ses études » (1774).

Celui-ci ne devait guère mieux tourner que le père, et son éducation coûtait, à celui-ci qui s'en plaignait fort, « les yeux de la tête. »

A la Révolution, nous avons retrouvé Robbé installé, — toujours grâce à une protection puissante — dans une dépendance du château de Saint-Germain. Sa femme y était morte le 5 août 1786. Je n'oserai dire que Robbé l'eût rendue parfaitement heureuse. Son affliction fut vive cependant, mais de peu de durée ; et, la succession réglée non sans peine avec son fils devenu grand garçon et qui tirait plus que de raison la couverture à lui, il ne tarda pas à remplacer la défunte par sa cuisinière.

L'épousa-t-il ?

Ses amis furent d'abord dans le doute, puis conclurent à la négative et y contribuèrent sans doute.

Le 22 janvier 1788, Trochereau de la Berlière écrivait à Aignan Desfriches :

« Il est difficile de répondre catégoriquement à vos questions, Robbé est-il marié ou ne l'est-il pas ? C'est un

(1) MARC-RENÉ, marquis de Voyer d'Argenson, né en 1722, mort en 1782, fils du chancelier et neveu de l'auteur des Mémoires. Après s'être distingué à Fontenoy, devint directeur général des haras, gouverneur de Vincennes et commandant militaire en Saintonge, Poitou et Aunis. Les inspecteurs de police content avec détails sa liaison avec « la demoiselle Dascher, native du pays de Caux » (1761).

(2) JEAN-PHILIPPE FRANQUETOT, chevalier de Coigny, né en 1743, mort vers 1806, fils cadet du comte de Coigny. « Un des plus jolis et des plus aimables cavaliers ». (DUFORT DE CHEVERNY). Voir la leçon que lui donna M<sup>me</sup> Geoffrin et dont il sut profiter. (t. I ; pp. 160-161).

problème que je ne puis résoudre. A en juger par les apparences, on pourrait penser qu'il le serait, par les attentions, les prévenances qu'il a pour sa gouvernante. Notre ami, avec ses talents sublimes, ses profondes connaissances, est un mixte qui échappe à l'examen ; tantôt dévôt, tantôt libertin, tantôt enthousiaste, illuminé, il a toute la crédulité de l'enfance. Ami, prédicateur de la vertu, il semble excuser cependant la vie peu régulière de son fils et met en avant des principes sur lesquels je ne suis pas d'accord avec lui. Il me paraît aujourd'hui aussi content de ce fils qu'il a eu lieu d'en être mécontent il y a plusieurs années ; je crois à sa conversion parce que l'âge amène des réflexions ; mais le détail que Robbé me fait, du train que mène ce cher fils, m'induirait à croire que les revenans-bon de la place excèdent de beaucoup les appointements fixes. Avoir une maîtresse, mise sur le bon ton, pondeuse d'enfants, domestique, cuisinière, chevaux, cabriolet, entraînent des dépenses supérieures à 1200 francs d'appointements. »

A parler franc, eût-il convenu à Robbé de Beauveset de reprocher à son fils sa maîtresse, voire sa cuisinière ? quant à un cabriolet, il en avait toujours rêvé.

Il n'épousa pas, cependant, et Trochereau qui écrit de si jolies lettres et si modernes d'allure, d'ajouter le 4 avril 1790 :

« Robbé m'a consulté au sujet de son mariage, je lui ai dit amicalement ce que j'en pensais. Ma lettre, à ce qu'il m'a mandé, lui a dessillé les yeux et le mariage est rompu. »

La Révolution l'avait expulsé du château de Saint-Germain et il était venu habiter avec sa gouvernante et le fruit de leurs amours ancillaires un petit logement bourgeois de la rue de Pologne. Il y mourut, le 8 novembre 1792 (1),

(1) “ Le vendredi neuf novembre mil sept cent quatre-vingt-douze,

presque en sage : « l'entreprise, au dire de Troche-reau, de ce terrible départ où le véritable inconnu com-mence, ne l'a point trop accablé. »

Quant au fils, il continuait avant de s'éteindre obscuré-ment, à faire florès à Saint-Germain. Non content d'y avoir maîtresse à la ville, « mise sur le bon ton, » il y avait maintenant, moyennant 80.000 fr. pignon sur rue. Foin du cabriolet ! il serait aujourd'hui, — dût-il le porter plus tard, — acheteur d'un châssis de 60 H. P. chez Char-ron-Girardot et Voigt.

PIERRE DUFAY.

l'an premier de la République Française, le corps de Pierre-Honoré Robbé, âgé de quatre-vingts ans, veuf de Michel Fradelle, décédé d'hier, a été inhumé au cimetière de cette paroisse par nous, vicaire soussigné, en présence de Denis-Charles, perruquier, et de Michel-Philippe-Théophile Mandar, citoyen-électeur, à Paris, qui ont signé avec nous ».

Signé au registre : Charles-Théophile Mandar et Binaut, vic.  
(Ville de Saint-Germain-en-Laye. Registre des actes de décès, 1792).

---

## CHRONIQUE

---

### SALON DES ARTISTES FRANÇAIS DE 1907

M. Roger REBOUSSIN, notre collègue, a exposé un tableau, *Le Taureau*, et a obtenu pour cette toile, fort remarquée, une mention honorable. Nous adressons nos plus sincères compliments au jeune artiste *animalier*, à qui cette première récompense fait le plus grand honneur.

G. B.

---





# CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

*Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault.*

Un volume in-8°. Prix : **10** francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, ÉDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDÔME : LIBRAIRIE Rouilly 15-17, RUE POTERIE

# CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE

DE LA TRINITÉ DE VENDÔME

*Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS*

Quatre volumes in-8° au prix de **12** francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDÔME : ROUILLY

Prix réduit pour les membres de la Société qui devront s'adresser au Secrétaire de la Société Archéologique ou à M. GIRARD, au Musée de Vendôme

# GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par PAUL MARTELLIÈRE

*1 volume in-8°, Prix : 8 francs*

Orléans, HERLISON, éditeur, rue Jeanne d'Arc — Vendôme, librairie ROUILLY

# RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDÔME

PAR G. LAUNAY

*Vendôme, 1889 — in-8° — Prix : 3 francs*

# TABLE MÉTHODIQUE

des 40 premières années du

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire  
du Vendomois (1862-1901)

Dressée par M. ERNEST PELTEREAU

*Vendôme, 1902. — Prix 2 francs 50*

LA COMMUNAUTÉ D'HABITANTS ET L'ÉCHEVINAGE DE LA VILLE DE VENDÔME

# Histoire Municipale de Vendôme avant 1789

PAR A. DE TRÉMAULT

*Vendôme, Empaytaz, 1904. — Un vol. in-4°, prix : 6 fr. »*

---

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre, 2 fr. — L'année entière, 7 fr. 50  
Pour les trois derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée

---

Le gérant : Ch. TERNAULT



# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

# VENDOMOIS

*(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)*

**3<sup>e</sup> TRIMESTRE 1907**

(JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE).

## SOMMAIRE

Liste des Membres présents à la séance du 11 Juillet 1907. . .	135
Liste des membres admis depuis la séance de d'avril 1907. . .	136
Description sommaire des objets entrés au Musée depuis la séance d'avril 1907. . . . .	136
Bibliographie . . . . .	143
<i>Précis de la Formation de la ville de Vendôme, 1<sup>re</sup> partie, par M. Jean Martellière . . . . .</i>	146
<i>Visite de Madame Cradock à la Trinité de Vendôme, par M. l'abbé Métais. . . . .</i>	162
<i>Histoire du Collège de Vendôme (suite), par M. G. Bonhoure</i>	171

VENDOME

IMPRIMERIE G. VILETTE

1907



SOCIÉTÉ  
ARCHÉOLOGIQUE

*Scientifique & Littéraire*

DU VENDOMOIS

---

46<sup>e</sup> ANNÉE -- 1907

---

**3<sup>e</sup> TRIMESTRE**

---

(JUILLET, AOUT, SEPTEMBRE)

*180<sup>e</sup> Réunion générale. — Séance publique du 11 Juillet 1907*

---

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 11 Juillet 1907, à deux heures.

Étaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président ; Bonhoure, secrétaire ; Renault, conservateur du Musée ; J. Martellière, bibliothécaire-archiviste ; Chanteaud, trésorier ; l'abbé Plat, Jules Rolland, membres du Bureau :  
Mesdames Gonzague de La Barre, Rousseau.

Et MM. Gonzague de La Barre, Bonnigal, Clément (instituteur), Denizot, Girault, Haugou (Philibert), Louis de Lavau, Maziaux, l'abbé Ouvray, Ripé (Clovis), Rousseau, Royau.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. Bonhoure, secrétaire, fait connaître les noms des nouveaux membres admis par le Bureau depuis la séance d'Avril 1907.

Ce sont :

MM. Girard, commissaire-priseur, à Vendôme ; Haugou (Philibert), peintre, à Vendôme ; l'abbé Brosset, curé de la Chapelle Enchérie ; Pagnon, professeur-adjoint au Lycée de Vendôme ; Degorce, huissier à Montoire.

---

## MUSÉE

---

M. Renault, conservateur, présente les objets entrés au Musée depuis la dernière séance et en donne la description sommaire.

---

Nous avons reçu :

LEGS DE M. BOUCHET, ancien Bibliothécaire de la Ville  
et de Mme BOUCHET, NÉE MAUGERET

**Un Crucifix** ancien ; le Christ, aux bras élevés, finement modelé, est en ivoire, la Croix est en bois noir. Hauteur totale : 70 centimètres.

**La Vierge et l'Enfant** : Peinture sur cuivre de l'École florentine, commencement du <sup>xvi</sup>e siècle. L'Enfant debout sur les genoux de la Vierge, enlace dans ses bras le cou de sa Mère. Le mouvement est charmant et les physionomies sont des plus gracieuses. Cette pose rappelle celle de la madone de Botticelli du Musée du Louvre ; elle est expliquée par cette légende placée au bas du tableau : *LÆVA EJUS SUB CAPITE MEO ET DEXTERA ILLIVS AMPLEXABITVR ME*. Ce petit tableau s'est malheureusement très écaillé ; il mesure seulement 20 c. de largeur sur 25 c. de hauteur.

---

DON DE M. PAUL MARTELLIÈRE, de Pithiviers, et de sa famille.

**Portrait de Jean-Baptiste Massé**, peintre et graveur célèbre (1687-1767), — gravé par J. G. Wille, en 1755, d'après le tableau de L. Tocqué (1696-1772). Dimensions 0.35×0.50.

Cette belle gravure provient aussi de la collection de M. Charles Bouchet qui l'avait léguée à notre ancien et regretté Conservateur Louis Martellière ; mais les héritiers de celui-ci, mûs par un sentiment délicat et touchant, ont voulu qu'elle restât au Musée que leur frère avait mis sur le pied où nous le voyons aujourd'hui.

---

DON DE M. MAXIME CHEVAIS, Receveur municipal de cette ville

**Trois vues à vol d'oiseau de la ville de Vendôme vers 1790.** Ce sont des *dessins au crayon* exécutés à cette époque par *C.-G Dupuis*, professeur de dessin au collège des Oratoriens. Ils sont des plus précieux pour nous car nous n'avions encore aucun plan ni vue d'ensemble de notre cité ancienne, aussi sommes-nous heureux de remercier tout particulièrement le donateur de sa générosité si bien avisée :

— Le plus grand présente le panorama de Vendôme et de ses alentours vu des hauteurs de Saint-Bienheure, mais non loin du château ; entre autres détails intéressants il donne l'aspect de la porte Saint-Bié que l'on chercherait vainement ailleurs, puis le clocher de la Collégiale du château, etc. Dimensions : 4 m. 20 de large sur 0. 60 c/m avec le cadre.

Un autre est une vue prise des combles de quelque maison de la rue des Béguines ou du Mail ; au premier plan se voient les bâtiments cours et jardins du Collège avec tous leurs détails ; puis le Saillant, l'église Saint-Martin, le Château, etc. Dimensions 0.63 c/m sur 0.48 de haut.

Le troisième est pris des prairies d'Arènes ou de la Croix-Bedin, on y remarque l'ancienne église paroissiale de Saint-Bienheure, aujourd'hui détruite, et l'on s'étonne de constater l'absence totale de maisons, dans le faubourg Saint-Bienheure, du côté du coteau ; il n'y en a que du côté du Loir. Les anciennes murailles et les tours sont nettement figurées. Dimensions 0.45 c/m sur 0.29 de haut.

---

Pour compléter ce don, M. CHEVAIS nous a offert :

**Le portrait de C.-G. Dupuis**, l'auteur de ces dessins et peint à l'huile par lui-même.

Toutes ces œuvres étaient conservées dans la famille du donateur.

On remarquera l'expression de bonhomie finement narquoise de ce personnage qui, paraît-il, avait été au service du roi de Pologne Stanislas Leczynski, devenu duc de Lorraine.

---

Par acquisition :

**Portrait de Jean Racine**, dessin rehaussé d'aquarelle par *Charles Mesnage* (en juin 1852), d'après un portrait original en grandeur naturelle.

Charles Mesnage, né à Évron le 11 avril 1821, était le petit-fils au 6<sup>e</sup> degré de Jean Racine. — Ce tableau provient de la collection de feu notre collègue M. Gédéon de Trémault, et une note manuscrite, collée au dos, nous révèle des détails précieux mais navrants sur l'histoire du modèle. Étant donné la rareté des portraits de Jean Racine, je crois bon de reproduire ici cette note :

« Ce portrait était accompagné de celui de Louis Racine son fils, — de Anne Racine fille de ce dernier et de celui de son mari M. Louis Grégoire Mirleau de Neuville, — tous également en pied, de grandeur naturelle, — et de plusieurs autres remarquables de la famille Mirleau. Ils étaient tous magnifiquement encadrés. Ils passèrent par héritage en la possession d'un monstre, nommé Louis-Stanislas-Xavier Mirleau, dit des Radrets, petit-fils d'Anne Racine, qui en 1877, à Vendôme, les brisa, déchira et brûla, pour que son fils Louis-Stanislas Mirleau, capitaine au 3<sup>e</sup> régiment de dragons à Tours, n'en héritât pas. »

Nous ne pouvons que joindre notre indignation à celle de M. Gédéon Trémault et nous féliciter d'être entrés en possession de la copie réduite du portrait disparu de Jean Racine, grâce à M. Royau qui nous l'a procurée. — Dimensions : 12 de largeur sur 16 de hauteur.

---

DON DE M. L'ABBÉ GOBET, aumônier du Saint-Cœur.

**Un échantillon de Toile ancienne imprimée de Jouy**, sujets religieux, impression violette : le *Baptême du Christ*, la *Résurrection*, l'*Assomption de la Vierge*, la *Madone de Sixte-Quint*. — (70 × 70).

**Un carré d'ancienne Broderie à l'aiguille**, en soies de couleurs ; très fins et très légers rinceaux de tiges avec fleurs et insectes. — (47 × 37).

---

DON DE M. ROYAU, notre collègue.

**Un échantillon de Toile ancienne imprimée de Jouy**, analogue au précédent avec petits tableaux tirés de la légende de Bélisaire, aveugle et mendiant. — (40 × 45).

---

Par acquisition :

**Grande Boucle en fer articulée, munie d'un cadenas d'un curieux système de pêne mobile à ressorts.** Cette grosse boucle, à revers arrondis, a pu servir comme *fers* de prisonniers et me semble devoir être attribuée au x<sup>v</sup>e siècle.

---

**Grand Anneau en fer, fermé, muni de deux chaînes et de deux boucles**, orné de petits cercles estampés ; j'ai lieu de croire cet objet d'origine arabe ; il est d'ailleurs moderne, mais j'ai le regret de ne pouvoir pas préciser sa destination ; — ressemble à une muselière.

DON DE M. L'ABBÉ PLAT, notre collègue.

**Un Sommet de Clocheton** provenant de *la Trinité* et présentant une cavité dans laquelle est encore engagé un gros os de bœuf qui servait de tenon avec les autres assises; exemple d'un mode d'assemblage connu mais qu'il est intéressant d'avoir sous les yeux.

---

DON DE M. G. AUBERT, entrepreneur de maçonnerie.

**Une Pierre sculptée de la Renaissance**, trouvée dans une maison de la rue de la Grève. Provient probablement de Saint-Martin ou de Saint-Georges.

---

DON DE M. BENOÏD, entrepreneur de couverture.

**Une Chatière de toiture** en terre cuite, semblable à celle qui nous a été donnée par M<sup>me</sup> Suard-Fournier en 1905 (4<sup>e</sup> trim.), mais plus petite.

---

Par acquisition :

**Portrait de Louis-Joseph, duc de Vendôme, duc de Mercœur**; gravure en couleurs, par Ridé (1787), d'après Sergent.

---

**Portrait d'Antoine de Loménie, seigneur de la Ville-aux-Clercs, Conseiller et Secrétaire d'Etat**; gravé par Masne en 1637, d'après Ferdinand (1622).

---

**Le Monument de la Sainte-Larme** autrefois dans l'église de la Trinité; gravé par Lemaître, d'après le dessin de A. Garnerey.

---

**Deux Placards populaires** relatant deux jugements, avec condamnations à mort, des Assises de Loir-et-Cher : le premier de 1840 est celui d'Aug. Gouin, berger à Pezou, et le deuxième de 1845, celui de Joseph Rougier et de la femme Hogu.

---

**Portrait d'Hauterive, des Hautes-Alpes**, qui fut professeur à Vendôme; gravure par Lignon, d'après Paulin-Guérin (1839).

---

## PRÉHISTORIQUE

---

Par Acquisition :

**Un Polissoir** provenant de la Cour de Bessé-sur-Braye; c'est un bloc de poudingue siliceux assez grossier présentant une face d'environ 65 centimètres sur 55, avec une épaisseur de 25. On y voit

trois rainures parallèles dont deux plus profondes, puis une autre, petite et transversale, et en outre deux cuvettes placées chacune près d'un bord. Il pèse exactement 134 kilos. Je l'ai acquis dans une vente à Bessé, et j'ai pu, à force de demandes de renseignements, en connaître l'origine.

---

DON DE M. GRÉMY, instituteur aux Roches.

Une **Herminette** en silex présentant des traces de polissage, Long. 90 <sup>m</sup>/<sub>m</sub>, tranchant 43 <sup>m</sup>/<sub>m</sub>.

---

DON DU JEUNE MAURICE EMOINET, de Huisseau-en-Beauce.

Un petit lot de **12 silex néolithiques** provenant du territoire de **Nourray**, savoir :

- 1 Hache ébauchée pour le polissage en silex gris pâle.
- 1 Hache polie, courte en silex gris brun veiné.
- 1 Ciseau court semi-poli.
- 5 Têtes de haches en silex variés.
- 1 Tranchant en silex rosé d'un poli et d'une finesse parfaits.
- 2 Fragments de haches.
- 1 Fragment de pointe de javelot.

## HISTOIRE NATURELLE

---

Par acquisition :

Un lot important de **Coquilles fossiles de la famille des Ammonés** au nombre de 38 provenant des carrières des environs de Bessé; malheureusement je n'ai aucune indication plus précise sur leur lieu d'origine, mais qu'elles soient de Bessé, de Poncé ou de Saint-Calais, elles présentent cependant un réel intérêt, et j'espère, avec le concours de notre collègue M. Filiozat, pouvoir les cataloguer.

---

Par acquisition :

Un **moule interne de Coquille fossile (Cytherea)** du terrain crétacé de Vendôme.

---

DON DE M. BONNIGAL, notre Collègue.

**Ossements fossiles d'Anthracotherium onoïdeum (Brachyodus)** (de Blainville).

Ces ossements aussi intéressants que rares proviennent d'une sablière de Sambin, non loin de Pontlevoy (Loir-et-Cher) et appartenant sans doute à la formation des *Sables de l'Orléanais* (Etage



Burdigalien du Miocène). Ils ont été cherchés et trouvés par M. Catroux-Bernard demeurant aux Montils et notre collègue M. Bonnigal a été assez heureux pour les obtenir afin de les offrir au Musée ; nous ne saurions assez l'en remercier.

C'est M. Edmond Perrier, directeur du Muséum de l'histoire naturelle qui a bien voulu déterminer ces ossements qui se composent de :

- A. Vertèbres (corps)
- B. 2 Calcaneums (droit et gauche)
- C. Scapulum (portions)
- D. Maxillaire inférieur (portions)
- E. Condyle d'un fémur
- F. Astragale
- G. Phalanges
- H. Cubitus (1 fragment)
- I. Fémur (Extrémité articulaire inférieure, fragment)
- J. Ischion (Pointe)

Fragments divers

Ce mammifère au nom barbare, comme généralement ceux de tous les fossiles, appartient à la famille des *Anthracothéridés*, groupe des *Artiodactyles*. C'était un *bisulque*, c'est-à-dire aux sabots bifides, et présentant des formes apparentées aux pores, mais offrant en même temps des caractères propres aux bœufs. C'était, en somme, un animal intermédiaire entre les pachydermes et les ruminants.

---

## NUMISMATIQUE

---

M. Letessier décrit les monnaies et médailles entrées au Musée.

Don de M. SAMPAYO :

**Une grande et très belle médaille de bronze** du roi Louis-Philippe, frappée par le graveur Bovy, en commémoration de la loi du 11 juin 1842, qui organisait les chemins de fer en France. Cette médaille, du module de 112 m/m, fut exécutée en 1845 et compte parmi les meilleures de Bovy.

**Un moulage en métal de cloche de l'écu de 6 livres ordinaire** de Louis XVI.

**Une petite pièce d'argent de 1/2 franc** de Henri V enfant, datée de 1833 et frappée bien entendu dans un atelier clandestin.

---

Don de MM. GALLOIS et VERDIER :

**Un jeton en cuivre** de Guillaume de Marseille, Seigneur de Maisons.

Au droit, un écu écartelé, portant au 1<sup>er</sup> et au 4<sup>e</sup>, 3 chevrons ; au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup>, 2 bars adossés, accompagnés d'hermines. Comme légende les noms et qualité ci-dessus.

Au revers, un fleuron formé de 4 fleurs de lis accompagnées de rinceaux, entouré de la légende " Bien vivre et joyeusement ".

**Ce jeton**, trouvé à Vendôme, nous paraît très rare. Nous n'avons pu identifier le personnage, mais il est probable qu'il s'agit d'un seigneur de Maisons-Alfort, près Paris. La pièce offre les caractères du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle.

---

Don de M. l'abbé GOBET, Aumonier du Saint-Cœur :

**Une petite pièce romaine en billon**, de l'empereur Caracalla, bien conservée, avec le revers " *Liberàlitas aug. V*".

**Un liard** très fruste.

---

Don de M. de SAINT-VENANT :

**Un liard de Louis XIV**, fruste.

---

Don de feu M. l'abbé HAUGOU :

**Une médaille satirique en bronze**, coulée, avec bélière, probablement de travail allemand. Elle porte de chaque côté des figures bizarres disposées de façon à former des têtes, regardées soit en haut soit en bas. Les coiffures les différencient ; d'un côté de la pièce, cette double tête est coiffée d'une tiare et d'un bonnet de docteur ; de l'autre côté d'une mitre et d'un chapeau de cardinal.

Les légendes sont malheureusement illisibles, et il est difficile d'assigner une date à cette curieuse médaille.

---

Don anonyme :

**Une grande médaille ovale en cuivre**, avec bélière, de saint Laurent martyr et de saint Philippe de Néry, fondateur de la célèbre congrégation de l'Oratoire en Italie (1551).

**Une autre petite médaille ovale** également en cuivre avec bélière. D'un côté saint Louis de Gonzague (1568-1591) ; de l'autre côté saint Ignace de Loyola (1491-1556) et saint François Xavier (1506-1552).

**Une médaille en cuivre** avec bélière commémorative du plébiscite du 2 décembre 1851.

---

Par acquisition :

**Une médaille de confiance de 5 sols**, en métal argenté, de la maison Monneron frères, émission de 1792.

---

*Remerciements sincères à tous les donateurs que nous venons de nommer.*

## BIBLIOGRAPHIE

---

Ouvrages entrés à la Bibliothèque de la Société depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1907 jusqu'au 25 septembre suivant :

### I. — DONNÉES D'AUTEURS OU D'AUTRES :

- De l'auteur, M. de St-Venant, Président de la Société :  
Notice nécrologique sur M. l'abbé Haugou, curé de Troo.
- De l'auteur, M. Gabillot, professeur au Lycée Janson de Sailly :  
*Les Portraits de Ronsard*, plaquette de 13 pages in-4<sup>o</sup> contenant la reproduction de partie des portraits et bustes du poète.
- Du *Syndicat général d'initiative de la Bourgogne* :  
Bulletin trimestriel, 3<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 8 (15 avril 1907), n<sup>o</sup> 9 (15 juillet 1907).

### II. ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

- *Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, Paris. Comptes rendus des séances de l'année 1907 ; bulletin de mai.
- **Romania**, recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes, publié par Paul Meyer, Paris. Tome 36, n<sup>o</sup> 143 (juillet 1907).
- *Congrès des Sociétés Savantes* :  
Discours prononcés à la séance générale du Congrès le samedi 6 avril 1907 à Montpellier.  
10 programmes du prochain Congrès de 1908 à la Sorbonne.
- *Comité des Travaux Historiques et Scientifiques* :  
Bulletin de la Section des *Sciences Économiques et Sociales*, congrès des Sociétés savantes de 1906, tenu à Paris.

### II. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGE :

#### I. — France

- *Société d'Emulation d'Abbeville*, Abbeville. Bulletin trimestriel, année 1907, n<sup>o</sup> 2.
- *Société d'Anthropologie* de Paris, publication bimestrielle, Paris. Bulletins et mémoires, 5<sup>e</sup> série, tome 8, année 1907, n<sup>o</sup> 1.
- *Société Historique et Archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix*, Paris.  
Mémoires et documents, VI, 1907 (renseignement sur les Pottier de Novion).

Bulletin trimestriel, 13<sup>e</sup> année, 1907, 1<sup>re</sup> livraison.

— *Société Dunoise, Archéologie, Histoire, Sciences et Arts*, Châteaudun. Bulletin trimestriel, n<sup>o</sup> 150, juillet 1907.

— *Les Annales Fléchoises et la Vallée du Loir* (Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de la Flèche), revue historique, archéologique, artistique et littéraire, paraissant tous les deux mois, la Flèche. Tome VIII, année 1907, fascicule de mai-juin (articles remarquables : de trois bénéfiques vacants à la mort de Ronsard ; du Roi qui fit couper la forêt de Gâtines, et de la date de cette coupe), fascicule de juillet-août (La Bonne Aventure avec la reproduction d'une vue du manoir dessinée par Alfred de Musset en septembre 1822 ; Les amis vendômois de Ronsart : Maclou de la Haye ; Discours de M. Arnould à l'inauguration du buste de Racan à Tours).

— *Société Historique et Archéologique du Gâtinais*, Fontainebleau. Annales, année 1907, 1<sup>er</sup> trimestre.

— *Société d'Études des Hautes-Alpes*, Gap. Bulletin trimestriel, 26<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 23, 3<sup>e</sup> trimestre 1907.

— *Société Archéologique et Historique du Limousin*, Limoges. Bulletin, tome 57, année 1907, 1<sup>re</sup> livraison (1<sup>re</sup> partie de l'histoire de l'Abbaye de Grandmont).

— *Revue de Loir-et-Cher*, Blois. 20<sup>e</sup> année, 1907, n<sup>os</sup> 233-234 (mai-juin : Les artistes Loir-et-Chériens aux Salons de 1907) ; n<sup>os</sup> 235-236 (juillet-août).

— *Revue Mabillon* (Archives de la France Monastique), Ligugé-Chevetogne. 3<sup>e</sup> année, 1907, n<sup>o</sup> 10 (août).

— *Société d'Histoire Naturelle de Mâcon*, Mâcon. Bulletin trimestriel, 3<sup>e</sup> volume, n<sup>o</sup> 1 (juin 1907).

— *La Province du Maine*, revue mensuelle de la Société des Archives Historiques du Maine, Laval. Tome XV, année 1907, fascicules de juillet, août, septembre.

— *Commission Historique et Archéologique de la Mayenne*, Laval. Bulletin trimestriel, 2<sup>e</sup> série, tome 23<sup>e</sup>, année 1907, n<sup>o</sup> 74 (article sur le prieuré de St-Clément de Craon, exposant avec art les difficultés que rencontra notre Trinité, lorsqu'elle voulut, sous Henri IV, rétablir l'ordre et la régularité dans ce prieuré).

— *Société d'Horticulture de l'arrondissement de Meaux*, Meaux. Bulletin, 69<sup>e</sup> année, 1907, n<sup>o</sup> 3, n<sup>o</sup> 4.

— *Société Archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, Nantes. Bulletin, tome 48<sup>e</sup>, année 1907, 1<sup>er</sup> semestre.

— *Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, Orléans. Bulletin, tome XIV, n<sup>o</sup> 186 (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres de 1906), n<sup>o</sup> 187 (1<sup>er</sup> trimestre de 1907).

— *Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers. *Bulletins et*

*Mémoires*, tome 30<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> série, année 1906 (rempli par : La Pharmacie en Poitou, 800 pages).

— *Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, Pau. Bulletin, 2<sup>e</sup> série, tome 34<sup>e</sup>, année 1906 (les armoiries de la ville de Pau, avec illustrations documentaires).

— *Société Philomathique de Paris*, Paris. Bulletin, 9<sup>e</sup> série, tome 8<sup>e</sup>, 1906.

— *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, fondée en 1761, Le Mans. Bulletin, 2<sup>e</sup> série, tome 33<sup>e</sup> (61<sup>e</sup> de la collection) années 1907 et 1908, 1<sup>er</sup> fascicule.

— *Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse*, Toulouse. Mémoires, 10<sup>e</sup> série, tome VI<sup>e</sup>, année 1906 (conditions générales de l'hygiène d'une grande ville).

## II. — Etranger

— *Analecta Bollandiana*, revue trimestrielle, Bruxellis, Société des Bollandistes, 775, boulevard militaire. Tomus 26<sup>e</sup>, fasc. II-III (paru le 25 juillet 1907).

## IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS :

— *Archives Historiques du Diocèse de Chartres*, revue mensuelle paraissant le 25 de chaque mois, Chartres. 13<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 151, (25 juillet 1907), n<sup>o</sup> 152, (25 août).

— *Revue Numismatique*, dirigée par Schlumberger, Babelon, Blanchet (procès-verbaux de la Société Française de Numismatique), Paris. 4<sup>e</sup> série, tome 11<sup>e</sup>, année 1907, 2<sup>e</sup> trimestre.

JEAN MARTELLIÈRE.

# PRÉCIS

DE LA

## FORMATION DE LA VILLE DE VENDÔME

PAR

M. JEAN MARTELLIÈRE

---

### AVANT-PROPOS

---

Ce n'est pas une nouvelle *Histoire de Vendôme* que je viens présenter; c'est une nouvelle manière de l'entendre et de la traiter.

Jusqu'à présent, les auteurs soucieux de mériter le titre d'historiens locaux se sont bornés à nous raconter les gestes et prouesses de nos Comtes, puis de nos Ducs, sans omettre ceux des Abbés de la Trinité; naïvement ils croyaient, ce faisant, édifier l'Histoire de Vendôme et du Vendômois. M. de Passac, dont l'histoire fut imprimée la première (1823), le dit en propres termes : « *L'Histoire d'un pays se compose de celle des personnages qui le*

*possédèrent*, parce que les principaux événements qui s'y sont passés se rapportent à eux, de près *ou de loin*, et que les faits qui ne leur sont pas personnels peuvent *au moins se classer sous leur règne*. L'histoire du Vendômois sera *donc* celle de ses Comtes et de ses Ducs » (1).

Ce système pouvait paraître logique, et même le seul possible, tant que des rois régnèrent en France : pivots essentiels de la vie publique, tout procédait d'eux, donc tout se ramenait à eux. L'Histoire de France a suivi le mouvement de la vie publique ; les règnes ne constituent plus, comme il y a cinquante ans encore, les cadres nécessaires et rigides de la narration de l'historien. Puisque l'histoire générale s'est émancipée, pourquoi notre histoire locale continuerait-elle de rester en tutelle ?

Il n'est pas vrai d'ailleurs que nous fûmes jadis *possédés*, soit le sol, soit les personnes, par des personnages quelconques. Pendant tout un millénaire, la Féodalité s'ingénia à nous le faire croire, s'appuyant sur la confusion, qui permit son établissement, des droits de propriété et de souveraineté (2). Mais la question est aujourd'hui clarifiée : nos Comtes, et moins encore nos Ducs, n'avaient sur nous qu'un titre *précaire*, celui de fonctionnaires institués par le Pouvoir central ; tout ce qu'ils ont pu gagner, ce fut de se transmettre héréditairement ces fonctions. Geoffroi Martel lui-même avait soin de se faire confirmer par le roi de France dans son usucapion de la comté de Vendôme : et si les comtes versaient pieusement le produit des impôts dans leur caisse particulière, ce geste, si élégant qu'il puisse paraître, ne suffit pourtant pas à démontrer qu'ils ne pouvaient en faire un meilleur emploi.

(1) De Passac, *Vendôme et le Vendômois*, in-4<sup>o</sup>, 1823, Morard-Jahyer ; 2<sup>e</sup> partie, Introduction, p. 99.

(2) Jacques Flach, *Les origines de l'ancienne France*, Paris, in-8<sup>o</sup>, 1886. Tome I, le *Régime Seigneurial* pp. 379 à 387.

Alors, sans regrets comme sans remords, disons adieu une bonne fois à tous ces fonctionnaires d'autrefois. C'est pour eux, c'est pour leur famille, quelquefois pour la rançon de leur âme, qu'ils ont travaillé, ce n'est pas pour nous ; nous pouvons en être bien sûrs, nous ne leur devons rien.

C'est malgré eux que nous nous sommes développés, c'est contre leur volonté que la Ville n'a pas cessé de fuir la dangereuse proximité de leur château, devenu de jour en jour plus important, donc plus oppressif.

*L'histoire d'une ville* ne peut donc être que *le tableau de sa formation* ; c'est d'abord une petite agglomération sur un point déterminé ; au cours des âges d'autres centres se constituent à côté ; vient enfin un moment où ces *bourgs* distincts et successifs s'agglutinent, se soudent les uns aux autres, et voilà une ville formée, qui va alors se développer irrésistiblement en raison de l'impulsion donnée.

---

C'est bien un essai que je présente, car je n'ai pu rencontrer aucun modèle pour guider ma tentative.

Alors j'ai fait court, supprimant des démonstrations qui me paraissent pourtant très intéressantes ; mais je les tiens en réserve pour ceux qui voudront bien me faire l'honneur de contester mes indications.

---



## I. — PÉRIODE PRÉHISTORIQUE

---

C'est sur les bords de son Loir que Vendôme a pris naissance.

---

Il y a une centaine de siècles, au début des *temps actuels*, pendant la dernière période de la Pierre (*néolithique* ou âge de la *Pierre polie*, appelée encore *robenhausienne* ou des *dolmens*), des hommes bruns, trapus et très velus, franchement dolichocéphales (tête longue), qui cherchaient aventure, découvrirent, au pied des deux éperons rocheux de la Capitainerie et de la Motte, des grottes naturelles qui leur parurent propres à former le siège de *stations*: à quelques pas, en effet, le fleuve, alors bien plus large qu'aujourd'hui, roulait avec calme des eaux pures, et assurait une nourriture toujours prête; s'ils désiraient y joindre le régal de la venaison, il leur suffisait de remonter le lit du torrent (du Mardereau) qui, dans sa course impétueuse, était en train de creuser la future gorge St-Lubin; et ils arrivaient ainsi sur le plateau (du Temple) d'où ils dominaient et pouvaient inspecter toute la contrée.

PREMIÈRE  
STATION

Ils s'installèrent donc, et la grève étroite qui séparait le flot changeant de l'entrée de leurs grottes, retentit bientôt du bruit des ouvriers qui taillaient des outils, en général des haches, dans les silex dont les grottes recélaient de véritables bancs. Attirés par ce bruit, d'autres errants vinrent rejoindre les premiers et trouvèrent

aux alentours, au-dessus des futures rue de la Grève et rue Ferme, d'autres grottes capables de les abriter; certains poussèrent jusqu'à St-Bienheure.

PALAFITTES

Au bout de quelques siècles, certaines familles avaient réussi à s'élever au-dessus des autres, soit par leur nombre, soit par leur richesse. Elles s'offrirent le luxe de deux centres d'*habitations lacustres* ou *palafittes* (pilotis), en face des deux éperons, là où sont aujourd'hui les moulins Buffereau et Savarre; c'étaient de véritables résidences estivales, qui jouaient déjà le rôle de nos villas de bains de mer.

---

L'OPPIDUM

Vinrent les invasions ou migrations de peuples. Plus civilisés, les hommes avaient augmenté de nombre, et étaient obligés de se disputer les bonnes places; il fallut songer à se garantir contre une attaque. Les grottes se prêtent mal à une défense; d'ailleurs il devenait nécessaire de surveiller l'arrivée des envahisseurs. Puisqu'il fallait se défendre, il fallut se grouper, puis se concentrer; et puisqu'il fallait voir au loin, chacune des deux colonies dut gagner la hauteur qui la dominait, et s'y installer à demeure, en construisant des abris artificiels.

Le plus important des deux embryons de la ville de Vendôme se concentra dans l'étroite enceinte de l'*oppidum*, qui fut plus tard le noyau du château. Mais, différence capitale, l'*oppidum* était le bien de tous, tandis que le *château* finit par devenir la propriété d'un seul.

Cependant l'*oppidum* était gouverné par un chef permanent; sa nécessité avait apparu avec le groupement des habitants: même il s'était fait attribuer, pour lui et ses fidèles, l'extrême pointe du plateau, et s'était arrangé là une sorte de *fort* d'où il pouvait à la fois surveiller la

vallée du Loir et la gorge du Mardereau. En arrière, donc sous sa protection, sur des terres remuées pour obtenir une sorte d'assiette, l'*oppidum* se tassait au bord du plateau, là où, bien plus tard, devaient s'élever les bâtiments des premiers comtes et la collégiale St-Georges. Sur deux côtés, les pentes abruptes du coteau parurent suffisantes; du côté du plateau, des palissades, des haies plessées et un fossé constituèrent une défense efficace. Un souterrain, dont l'orifice s'ouvrit au milieu de l'*oppidum*, permit à la population de soutenir un siège, puisqu'une descente commode permettait, même aux animaux, d'atteindre une source cachée au sein même de la montagne.

L'attaque vint, comme toujours, du côté du plateau; une vingtaine de siècles avant l'ère chrétienne, une bande d'envahisseurs brachycéphales (tête ronde) se jeta sur l'*oppidum*, et crut pouvoir l'emporter. La valeur de ses défenseurs et la bonne exécution des défenses assura le triomphe des anciens occupants; l'envahisseur fut repoussé; en commémoration de cette victoire, comme aussi en guise de défi, une pierre fitte fut plantée à la limite des possessions, ou mieux de la zone de protection de l'*oppidum*. Elle existe toujours, à la même place, il y a tout lieu de le croire; et l'observateur reste confondu en constatant que le monument commémoratif dressé en 1872 à cinquante pas de là reproduit exactement la forme de l'antique pierre fitte (1).

LES PIERRES  
LEVÉES

(1) Les sciences vont toujours en se simplifiant. Jadis les *pierres levées* étaient, comme les *dolmens*, traitées de *pierres druidiques*. Plus tard on les spécialisa sous les noms de *peulvans* ou *menhirs*; puis on se contenta de les traiter prudemment de *mégalithes*. Tout cela est abandonné, et voici qu'on revient aux noms que leur donna le moyen-âge : *gros caillou* à Paris; *grosses pierres* dans nos vallées, *pierres fittes* sur nos plateaux.

Un siècle plus tard, l'oppidum de la Motte fut moins heureux. Il fut emporté de vive force, ses habitants réduits en esclavage furent descendus dans la vallée, au pied de la Motte ; pour marquer la sujétion des vaincus, les vainqueurs élevèrent sur ce petit ilot de terre ferme, environné de prairies un peu marécageuses, une *grosse pierre* qui vient d'être retrouvée sous la chapelle et qui donna son nom au bourg de *Saint-Père (sous) la Motte*.

Une autre pierre fut dressée près des *Grands-Moulins* pour marquer la limite des possessions de la Motte (1).

---

LA VALLÉE  
SE PEUPLE

Quelques siècles après, le pays était sillonné de routes. Des relations s'étaient nouées entre les différentes peuplades définitivement fixées ; la guerre avait fait place au commerce ; la concentration continuant à progresser, il avait bien fallu s'affilier à une confédération, et les gens de Vendôme avaient choisi celle des Carnutes ; ils avaient fait passer la route de Chartres à Tours tout contre les terrassements de leur oppidum, là où fut au moyen âge, la première douve du château.

Juste au pied de l'oppidum, le pont de bois Saint-Bié, *premier pont* de la ville future, permettait à cette route de franchir l'*unique* bras du Loir d'alors ; une autre route, menant à Baugency, s'en détachait aussitôt à flanc de coteau et gagnait le plateau, d'où se détachait une autre route allant à Blois. Alors les gens de l'oppidum comprirent la nécessité de surveiller cette route et la rivière, et installèrent un poste avancé dans la grotte qui passa plus tard pour la demeure d'un dragon.

(1) En 1583, l'endroit s'appelait encore « *la Grosse Pierre* ».

Deux siècles avant l'invasion romaine, la vallée elle-même s'était peuplée, à proximité de la route. Ce furent d'abord des huttes destinées à loger les gardiens des bestiaux; peu à peu, ces gardiens se changèrent en tenanciers, chargés de la culture des terres, et du haut de l'oppidum, les Chefs ou les Maîtres pouvaient exercer facilement une surveillance efficace.

La guerre des Gaules éclata, et tout autour de nous le cruel Cæsar, dont la diplomatie égalait la stratégie, trouva le moyen de diviser et finalement d'assujettir toutes les peuplades de la vieille Gaule.

LES ROMAINS  
CHANGENT  
LA NATURE  
DE  
LA PROPRIÉTÉ

Il put nous ignorer, mais l'administration romaine sut nous découvrir; et cette nation de légistes commit la plus formidable erreur juridique, à moins qu'elle n'ait, de propos délibéré, appliqué le meilleur moyen de déchaîner entre les vaincus la guerre des classes.

Nous étions jusqu'alors soumis au régime des clans, donc de copropriété. Le Romain qui, depuis des siècles, ne connaissait plus, pour les particuliers, que la propriété individuelle, éprouva le besoin de mettre des noms de propriétaires sur ses tables de cadastre; tout naturellement il inscrivit le nom des chefs qui, du coup, devinrent *propriétaires* de terres dont jusqu'alors ils n'avaient eu que la *gérance* au nom de l'indivision; les vassaux furent réduits au rang de simples tenanciers.

Voilà l'origine de la féodalité et de sa richesse immense. Il est aisé de comprendre pourquoi l'aristocratie, si facilement enrichie, se romanisa si rapidement, et pourquoi le peuple, dépouillé de sa part légitime de propriété, confondit dans une haine et une rancune

justifiées, et les Romains, et la noblesse gallo-romaine, et leurs œuvres.

---

LES PREMIERS  
BOURGS  
DE LA VILLE

Vers la fin du 1<sup>er</sup> siècle ou le milieu du 11<sup>e</sup> de l'ère chrétienne, *la paix romaine* qui fut pendant trois siècles une réalité tangible, incita de nombreux habitants des deux oppida à s'affranchir enfin des rigueurs d'une protection devenue sans objet. Ils désertèrent l'enceinte, pour pouvoir s'installer plus au large ; mais ce fut encore à proximité, tant il est difficile à l'esprit humain de s'affranchir des frayeurs léguées par les ancêtres ! Les pentes plus douces du coteau de l'est (futur St-Bienheure) se garnirent *par le haut* d'habitations en général creusées dans le roc, mais ne dépassèrent pas l'ancien poste avancé. Les deux rives du Mardereau reçurent *dans le bas*, des huttes fixes ; enfin le pas décisif fut franchi : de l'autre côté du Loir, en face du vieil oppidum principal, un nouveau centre permanent se forma, à la hauteur de Saint-Père.

Quatre quartiers, comme nous disons aujourd'hui, quatre *vici* ou *bourgs*, comme on disait alors, prirent donc naissance : le *bourg Saint-Bienheure* et le *bourg Saint-Lubin* qui ne constituaient en somme qu'un simple prolongement des anciens oppida ; le *bourg Saint-Martin* et le *bourg de la Motte* ou *bourg de la Pierre-sous-la-Motte*, tous deux nettement séparés de leurs anciens centres officiels, auxquels les rattachaient encore, pour l'un, le pont Saint-Bié, pour l'autre, les chaussées du Moulin-sous-la-Motte.

Nous employons, faute de connaître leurs noms antiques, les noms actuels qui proviennent des saints auxquels les futures églises de ces *bourgs* furent dédiées.

Il faut cependant ne pas oublier que plusieurs siècles s'écoulèrent avant que ces noms pussent leur être donnés : en effet il fallut bien attendre la mort de ces saints et aussi leur sanctification. Or, saint Martin est mort en 400, saint Bié ou Beneuré 50 ou 70 ans après, saint Lubin n'est mort qu'en 556.

Le nom de Vendôme resta attaché par excellence au maître oppidum qui continuait, bien que fortement dépeuplé, à faire figure de bourg.

Tous ces bourgs, en général bien distincts, eurent pourtant des lieux de réunions communs; un pour les vivants, ce fut l'amphithéâtre d'Areines, que fit bâtir le riche *possessor* de la villa d'Areines; un pour les morts, ce fut le cimetière Saint-Martin, au milieu duquel s'éleva bien plus tard une chapelle, puis une église, dont la pointe de l'abside se trouve sous la statue du maréchal de Rochambeau.

---

Les *grandes invasions* de la fin du IV<sup>e</sup> et du début du V<sup>e</sup> siècle ne constituèrent guère qu'un épisode historique. D'abord ce ne fut pas une migration de peuples, mais une conquête par des bandes d'hommes armés qui semblent s'être contentés de prendre la place des anciens fonctionnaires gallo-romains; l'antique oppidum fut occupé par eux, à titre de fort, et devint un *castrum*: la population resta dans la vallée, où elle avait fini par prendre ses habitudes, et s'ingénia à s'arranger avec les nouveaux maîtres, plus durs peut-être, plus frustes, mais assurément moins savants que les Romains dans l'art de pressurer le contribuable. D'ailleurs, comme aux temps de la conquête romaine, les *possessores* des *villæ* laissées debout par les Bagandes s'empressèrent de faire cause commune

ARRIVÉE  
DES BARBARES

avec les nouveaux venus, et un siècle après, Francs et Gallo-romains s'étaient si bien confondus qu'il devenait impossible de retrouver les origines de chacun.

---

SITUATION  
DES BOURGS

Au milieu du VI<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle le vieux système romain semble avoir complètement disparu, au moment où chaque pagus se concentre, et essaie de se gouverner lui-même, puisqu'il ne reçoit plus la direction d'un pouvoir central, la situation paraît celle-ci :

Les deux oppida ne sont plus que des postes, aux mains des chefs qui dominent; le *bourg St-Bié* se presse autour de la chapelle que la reconnaissance publique a élevée à la mémoire du brave qui vient de débarrasser la route d'Orléans et la rivière, (moyen de communication avec Châteaudun) des obstacles qu'y mettait certain brigand installé dans le poste des fonctionnaires d'octroi; ce bourg tourne ses regards et ses espoirs vers Baugenci qui lui donne la vie, en lui amenant les voyageurs et le trafic de la rive droite de la Loire et de la Grande Beauce. Le *bourg St-Lubin*, lent à se former, n'aura de chapelle qu'au XII<sup>e</sup> siècle. Le *bourg sous la Motte* reste en dehors, petit ilot perdu; il a déjà une *cella*, que guigne l'abbaye de St-Georges du Bois, fondée entre 533 et 558.

Le *bourg St-Martin* constitue à lui seul le noyau de la ville future. Il paraît déjà formé: depuis quinze siècles il n'a pas changé. Il se compose essentiellement de deux masses compactes d'habitations desservies par de simples ruelles intérieures; premier pâté, celui du sud, compris entre nos rues Renarderie, Guesnault et la place d'Armes; deuxième pâté, celui du nord, allant de la rue de l'Ecrevisse au bras d'eau descendant du pont Périn vers le pont



Rondin. Entre les deux pâtés, la primitive chapelle, puis église, que chaque siècle augmentera avec ardeur, pour en faire la puissante église St-Martin. Son chevet touchait la grande route de Chartres à Tours.

Ce dut être à cette époque que fut creusé le *second* bras du Loir, dit du pont Rondin, pour servir de défense, en même temps que de profit, aux bourgs St-Martin et de la Motte, qu'il réunissait sous une commune protection.

---

Voici venue pour Vendôme l'époque historique, celle où commencent les documents écrits qui parlent de Vendôme. Le relevé en a été fait par M. Bochet au Congrès de 1872. Ce ne sont, pendant quatre siècles, que de simples mentions.

LES PREMIÈRES  
INDICATIONS  
DU NOM  
DE VENDÔME

1<sup>o</sup> En 587, le traité d'Andelot, dont Grégoire de Tours donne le texte dans son *Histoire ecclésiastique des Francs*, attribue à Gontran, roi d'Orléans, le tiers de Paris *cum Castellis Duno et Vindocino*. (*Castella, castra*, termes indifféremment employés alors pour signifier *places fortes*!).

2<sup>o</sup> En 616, testament de saint Bertrand, évêque du Mans, qui lègue à son église Saint-Victor, un petit bien « nomine *Bauciallo*, super *Ledo fluvium*, quem ego de Bestingeselo de *Vindocinense* comparavi. » C'est Beaucé, faubourg de St-Oustrille de Montoire, sur la route d'Artins, au pied du promontoire qui fait pendant à celui portant le château de Montoire.

3<sup>o</sup> Vers 692, saint Leufroi, allant à Tours, passe *in vico Solemmiaco pagi Vindocinensis*.

Avec les Carolingiens une autre forme apparaît :

1<sup>o</sup> Vie de saint Bienheureux, écrite au ix<sup>e</sup> siècle : *de Vendonense oppido*;

2<sup>o</sup> Capitulaire de Charles-le-Chauve en 853 : *Vindusniso* (pago);

3<sup>o</sup> *Vendenis castro* portent certaines monnaies de Charles-le-Simple;

4<sup>o</sup> *Vindens castro* portent nos plus anciennes pièces féodales (du x<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup>).

RECHERCHE  
DE  
L'ÉTYMOLOGIE  
DE  
VENDOME

VENDOME  
NE PEUT VENIR  
DE  
VINDOCINUM

Allons! personne ne saurait échapper à son sort! Me voici amené, après tant d'autres, à rechercher l'étymologie de Vendôme. Laissez-moi, par prudence, essayer de cantonner mon sujet.

D'abord, j'ai fini par renoncer à croire que le mot Vendôme puisse *venir*, même par *corruption*, comme le disaient avec aisance les soi-disants savants de jadis, du mot simili-latin *Vindocinum*.

La démonstration est facile : Ven-dôme ou Vend'ôme est en deux syllabes. Vin'-do-cin'oum en fait quatre. Retranchons la suffixe, trop évident habillage du mot à la latine, reste Vin'do'cin', encore trois syllabes.

Mais on s'est plu à croire qu'on tenait là le mot originaire, celtique ou gaulois, et alors les esprits ingénieux ont essayé leurs forces. Si nous avons encore là trois syllabes, c'est, a-t-on dit, du fait des Latins qui allongeaient par des voyelles les mots gaulois ou tudesques, pour pouvoir les prononcer, eux qui n'avaient pas le gosier de fer des barbares : « Dans le mot Vindocinum, dit M. de Pétigny, l'*i* et l'*oum* final étant brefs, ne se faisaient presque pas sentir, et Vindocinum se prononçait Vin'dosn', le *c* ayant le son d'un *s*, en sorte que ce nom primitif *différait* peu du Vendosme du moyen-âge. »

L'auteur, en vérité, se contente à peu de frais. D'abord,

on n'a jamais prononcé Ven'dossn', et l's n'était là que pour prolonger le son de l'o. Et puis dossn', qu'il faudrait d'ailleurs prononcer dôssn', ne fait pas dôme; à mettre les choses au mieux, cela nous aurait donné Vendône, et non Vendôme.

Il y a d'ailleurs une autre raison pour que le nom primitif, gaulois ou celtique, ne se retrouve pas sous un simple habillage du mot à la latine.

C'est en 587, en pleine époque tudesque, que l'on trouve pour la première fois le nom Vindocinum. Nous voilà bien loin des Latins, plus encore des Romains, qui, d'après Duchesne « appelaient Vendôme Vindocinum » : comme si Duchesne avait eu en mains un texte datant de la conquête romaine ! Est-ce la chancellerie de Brunehaut, est-ce celle de Frédégonde qui a rédigé le traité d'Andelot ? Qu'importe, après tout ; est-il possible de supposer que les scribes aient pu retrouver, après tant de bouleversements, et dans quelles archives, le nom par lequel les Gallo-romains désignaient l'antique *oppidum* gaulois ? N'est-il pas préférable de croire que ce mot, ils l'ont *composé* eux-mêmes ?

Trois siècles après, en 853, un capitulaire de Charles-le-Chauve nous donne une forme *Vindusnisus* qui aurait moins étonné les linguistes, s'ils eussent pris la peine de remarquer que ce mot était un *adjectif*. « *Burchardus episcopus, Hrodulphus et Heinricus abba missi in Blesiso, Aurelianensi, Vindusniso (s. ent. pago)* ». Très visiblement *Vindusniso* n'est autre chose que la contraction de Vindocinense (Vindosn'ense, Vindusn'iso).

Cette variante ne fait donc que confirmer l'indication donnée déjà par M. de Pétigny ; l'*i* de *cinum* est une lettre parasite, qui doit disparaître dans la prononciation. Alors, c'est la mort sans phrase pour l'étymologie qui tendait, de guerre lasse, à s'établir : *Vind'* ou *Vindo*,

radical celtique signifiant *blanc*, et *cinum*, suffixe gaulois latinisé ayant le sens de *sommet*.

*Tête blanche, faite blanc, coteau blanc*, voilà en vérité qui convient parfaitement à notre montagne qui n'a jamais cessé de présenter, en hiver, quand toute végétation a disparu, la couleur du brun-roux.

VIND ŌCINUM  
EST UNE  
TRADUCTION

Il est donc démontré maintenant qu'il faut chercher dans une autre voie, et M. de Pétigny nous y lançait formellement il y a déjà 60 ans, en déclarant : « Vendôme porte encore son nom gaulois, dont la *forme latine* était Vindocinum ». Puisque ce n'était qu'une *forme*, elle n'aurait donc jamais dû être prise pour le vrai nom : mais comment retrouver la forme primitive ?

Demandons-nous comment ont procédé invariablement pendant mille ans les scribes qui tenaient à habiller proprement, à draper à la romaine, les noms sauvages que leur délicatesse se refusait à insérer tout crus dans leur prose qu'ils voulaient fleurie.

Ils n'ont jamais eu que trois moyens : Ou bien le nom ne leur disait rien, alors ils l'affublaient d'une terminaison latine : Azé devient Azeium, Danzé, Danzeium, Noeraye, Noeredum. Ou bien le son donnait un mot usuel, et vite ils écrivaient *Villa in oculo*, pour Vill' en euil, *Male ibi cornaut* pour Malicorne ; ou bien enfin ils croyaient comprendre le sens du mot, et alors ils le traduisaient : Noeraye, *Nuceriacus* ; Bôulaye, *Betulctum*.

Nous venons de voir que *Vindocinum* ne saurait être l'habillage à la latine d'un mot celtique composé. Serait-ce une traduction, soit du son, soit du sens ?

Reprenons-le, pour le mettre sur l'établi ; mais sachons le couper comme il faut : la première syllabe ne doit pas

être Vin', mais bien Vind' que tout le monde s'accorde à considérer comme un radical celtique. Reste *ocinum*. est-ce que ce serait un mot latin ?

OUI ! et l'O en est long, toutes les chances : « *Ōcīnum*, i, n, (Caton, Varron, Pline). Sorte de trèfle, fourrage, » dit le Dictionnaire Latin-Français de Benoist et Goelzer.

Il ajoute qu'il vient du grec *οκτινιον*, « foin, fourrage, trèfle », dit le sévère Alexandre.

Donc le scribe qui a entendu prononcer ce nom de Vendôme s'est occupé de le transformer en mot latin. S'il avait su le celtique, il aurait traduit Vind' ou Vend' par *albus* ; ne le sachant pas, il l'a conservé tel quel, peut être à cause des *Vendes* ; mais la terminaison *ôme* l'embarrassait. Il s'est enquis, il a prononcé ce son, un indigène *a compris* et lui a montré le trèfle blanc (*le trifolium rampant* de Linné), que l'on appelle à Vendôme *trèfle trainant* ; il a cherché dans son glossaire, a trouvé *ōcīnum*, et voilà le mot formé pour la postérité.

*Trèfle blanc !* Tout le monde sera d'accord pour trouver cette étymologie aussi fraîche que parfumée.

Et les derniers tenants de *coteau blanc* vont être satisfaits, car à la fin de juin le coteau, garni de sa parure naturelle, ne pouvait manquer de paraître *blanc*.

Alors, puisque tout le monde est content, il est sûr que c'est la vraie étymologie.

(La fin au prochain Bulletin.)

---

# VISITE DE MADAME CRADOCK

A LA

# TRINITÉ DE VENDÔME

---

## AVANT-PROPOS

---

Madame Cradock, jeune femme Anglaise, épouse d'un mari bien plus âgé qu'elle, souffrait du mal auquel ses compatriotes riches n'échappent guère, le spleen ; aussi son médecin lui recommanda le seul remède efficace : un voyage en France. Docile, elle arrivait à Paris le 1<sup>er</sup> décembre 1783.

Elle eut l'idée d'écrire son journal. « Il serait d'une exactitude telle, dit l'éditeur, que certaines pages forment une suite de tableaux saisis sur le vif. »

La partie de ces notes concernant la France fut traduite et publiée par Madame Delphin Balleyguyer et éditée en 1896 en un petit volume in-16 de XI-331 pages par la librairie académique Perrin et Cie, Paris.

Après un séjour de près d'une année dans la capitale, du 1<sup>er</sup> décembre 1783 au 31 octobre 1784, elle entreprit un voyage jusqu'à Marseille. On pourrait la suivre à Lyon, Avignon, Aix, Marseille, Montpellier, Béziers, Toulouse, Agen, Langon, Bordeaux, où elle était en juin 1785.

Elle voyageait, en un carosse acheté tout exprès, avec son mari et toute sa maison : serviteurs et servantes.

Notons qu'elle était protestante, car à Paris elle fréquente bien que rarement, dans la chapelle de l'ambassade d'Angleterre où elle avoue arriver « le service à moitié terminé. » Par suite, ses opinions religieuses colorent parfois ses réflexions d'étonnement et d'ironie. Nous le lui pardonnerons généreusement.

C'est ainsi qu'à Bordeaux le 2 juillet, elle visite, après déjeuner, le couvent des Chartreux : « l'ordre est extrêmement riche, les meilleurs vignobles des alentours lui appartiennent. Ces religieux retirés du monde furent très curieux d'apprendre les nouvelles du dehors. »

Suivons-la de plus près, à mesure qu'elle se rapproche de Vendôme. A Saintes, 6 août, elle visite les arènes de l'Amphitéâtre, l'église Saint-Eutrope dont « la crypte est remarquable. Du côté droit de l'autel, sous un cintre, repose, nous dit-on, le corps du Saint. » Elle consacre à peine un jour à chacune des villes suivantes : Rochefort, La Rochelle, Mortagne, Nantes, Ancenis, Angers, Saumur, où elle visite l'école militaire, Langeais, et arrive à Tours le 15 septembre.

Elle descend à l'hôtel du Faisan. « Les domestiques sont peu prévenants et peu polis, leur excuse est qu'ils étaient fort occupés de l'abbesse de Fontevault, descendue avec sa suite dans cet hôtel où elle est arrivée dans un carosse attelé de 6 à 8 mules. » N'y aurait-il pas un peu de jalousie ?

Arrêtons-nous avec elle à Marmoutier : « A 3 heures, le 17 septembre 1785, nous partions pour nous arrêter à l'abbaye de Marmoutier, une des plus riches et des plus anciennes de France. Elle est occupée par les Bénédictins.

« Les hommes seuls peuvent pénétrer dans ce couvent, mais l'église est ouverte à tous et j'en profitai. Vaste et

magnifique, le chœur séparé du reste est réservé aux moines. Je regardai à travers la grille épaisse et aperçus quelques belles sculptures. Là, pas de statues de saints habillées. Le grand autel est superbe. J'attendais en dehors avec une femme de chambre, tandis que M. Cradock visitait le couvent, quand un frère lai nous apercevant, nous invita fort obligeamment à entrer nous asseoir dans la loge. Ce que nous fîmes. De retour, M. Cradock demanda au frère lai s'il pouvait me laisser avoir un aperçu du nouvel escalier auquel travaillent encore les ouvriers, mais qui sera bientôt fini. Notre nouvel ami y condescendit, ajoutant que les moines étaient en ce moment à l'office, nous pourrions passer par le réfectoire qui s'ouvre par cet escalier. Il nous accompagna même auprès du suisse pour lui dire qu'en notre qualité d'Anglaises et d'étrangères, il nous laissât entrer ; ce dont je fus très fière, car la porte est irrévocablement fermée à toute femme. Le réfectoire avec plafond à corniche et tables tout autour est orné de plusieurs tableaux remarquables, particulièrement celui qui recouvre tout le fond de la salle et qui est considéré comme un chef d'œuvre.

« L'escalier moderne et fort élégant est coupé à angles droits. Il conduit à tous les étages et se termine au-dessous d'un plafond peint... Nous fîmes ensuite le tour des cloîtres, formant un carré couvert d'un jardin garni de jolis parterres...

« Le suisse allait nous conduire plus loin lorsque, apercevant les moines revenant de l'office, il s'arrêta subitement et nous pria de l'excuser de ne pouvoir nous en montrer davantage.

« Les bons pères ne doivent pas s'ennuyer dans cette superbe résidence, entourée de dépendances admirablement entretenues et dominant un site délicieux ; d'ailleurs, ils peuvent, nous dit-on, recevoir des invités. »



Sur cette réflexion, nos hôtes partent pour Blois, où ils visitent le château royal et l'évêché. « L'évêque permet à quiconque en demande la permission au portier de se promener dans ses jardins. »

M<sup>me</sup> Cradock y était encore le 25 septembre. Ce jour là, « la moitié des Blésois était partie à la chasse aux loups avec une meute royale. La nouvelle que les loups sortis du bois avaient dévoré un homme et un enfant a semé la terreur dans tout le pays, et cette chasse a été annoncée hier à son de trompe par un piqueur du roi. »

Elle rencontra « un capucin de 87 ans qui était allé en Turquie, en Abyssinie, en Italie, en Sicile, à Malte... On ne lui eût pas donné son âge, et rarement je vis vieillard à l'air si jeune. Pas une ride dans son visage, toutes ses dents et des yeux clairs et brillants. Il nous raconta que le monticule que nous venions d'escalader (La Butte des Capucins) avait été élevé par ordre du roi de France, lequel tenait sa cour au château de Blois au moment d'une grande famine. Il avait employé les pauvres à transporter les terres dans cet endroit, maintenant au milieu des champs, mais alors faisant partie des jardins royaux, il leur fournit du pain tant que durèrent les travaux, terminés longtemps au delà de la famine. »

De Blois, M<sup>me</sup> Cradock prit la route de Vendôme, comme elle va vous le raconter, puis se dirigea sur Chartres, où elle arrivait le mercredi 5 octobre, elle y remarque, au-dessus des six portes, l'image de la Vierge, patronne de la ville où elle est spécialement révérée. Après une visite attentive à la Cathédrale, la voyageuse traverse Épernon, Rambouillet, Versailles et arrive à Paris le 12 octobre.

Après un séjour de six mois, elle remonte en carosse le samedi 22 avril pour la Hollande.

Un jour plein avait été consacré sans loisir à la ville

de Vendôme. La note relative à notre cité est une des plus circonstanciées.

Il sera facile au lecteur de relever l'inexactitude du cicérone qui, montrant le tableau de Geoffroy Martel, le fondateur, insinue par flatterie, sans doute, qu'il était d'origine anglaise. Tout Vendômois sera fier du bon témoignage rendu à l'urbanité de nos moines (dont la visiteuse, il nous semble, n'aurait pas dû s'étonner), à la bonne tenue et à la modicité des prix du nouvel hôte « Saint-Martin », le meilleur de la ville (1), à la beauté de nos monuments, aux charmes « de la riche vallée du Loir, de sa jolie rivière et de ses collines couvertes d'arbres. »

7 juillet 1907.

C. MÉTAIS.

(1) L'hôtel Saint-Martin ne doit pas se confondre avec l'antique maison en bois du XVII<sup>e</sup> siècle, que l'on admire encore, place Saint-Martin.

M. Martellière l'identifie avec raison avec l'ancien hôtel Gaillandre, actuellement occupée par l'imprimerie du *Carillon*.

En 1666, nous dit-il, « les logis et bastiments où pend pour enseigne l'image Saint-Martin, étaient baillé à rente par Jean Philippes, avocat, à Pierre Girardin. En 1677, le bail était continué par Michel Roussin, marchand, hoste. En 1683, Michel Roussin, commis aux Aydes de l'Electon, cède le bail de la maison où pend pour enseigne l'image de Saint-Martin à M. L. Martin Bodard, marchand. En 1720, les enfants de ce dernier vendent à René-Honoré Robbé, marchand bourgeois à Paris, quatre corps de logis, le premier où pendoit autrefois pour enseigne l'image Saint-Martin. » En 1765, Jean-Honoré Robbé de la Grange, directeur des *Gazettes de France*, vend à Jacques Jouanel Martin, marchand aubergiste, la maison où pend pour enseigne l'image Saint-Martin. L'enseigne pendait encore en 1781. »

Ces renseignements précis sont conformes à ceux du « Roôle de 1693 », qui décrit ainsi cette maison : « Le sieur Martin Bodard, marchand, expert juré, bourg Saint-Martin : 8 chambres, 3 cabinets, écuries, cellier, galdas, cour, jardin, chargée d'une rente de 129 livres par M. Jean Philippes, archer, et le sieur Jean Philippes, avocat, » etc. D'autre part, en 1758, nous trouvons « l'autel (*sic*) de l'image Saint-Martin, bourg Saint-Martin. »

Merci à M. J. Martellière des précieuses notes qu'il a bien voulu nous communiquer.

## VISITE DE MADAME CRADOCK

A LA

## TRINITÉ DE VENDÔME

---

« Lundi 3 octobre 1785 : A huit heures, nous partions de cette plaisante ville de Blois, pour Vendôme, à une distance d'environ vingt milles. La première moitié de la route traverse des champs de vignes ; la seconde, des champs de blé. La forte pluie de la veille ayant détrempe les chemins, nous n'arrivâmes à Vendôme qu'à 4 heures de l'après-midi. En approchant, les productions du pays deviennent plus variées. Nous descendîmes une colline très escarpée au pied de laquelle coule le Loir, qui arrose une partie de la ville.

« Nous logeâmes au nouvel hôtel « Saint-Martin. » Après avoir donné nos ordres relatifs à notre souper, été jusqu'au couvent des Bénédictins, faisant partie de l'abbaye de la Trinité. L'église, vaste et splendide, est ornée, au dehors, de magnifiques sculptures ; à l'intérieur, de marbres et de vitraux superbes. On nous permit de visiter les appartements du rez-de-chaussée et de faire le tour des cloîtres, qui entourent un jardin traversé par un petit cours d'eau, divisé en bassins, aménagés pour conserver différentes espèces de poissons.

« Le réfectoire d'été, plus long que large, est énorme : des tables tout autour, et au milieu un lutrin. Les boiserie taillées en ovale, peintes en brun nuancé, me parurent de bon goût. A la suite, une salle, moindre que

la précédente, contient les portraits de plusieurs moines, et parmi eux celui du fondateur de ce couvent; notre conducteur nous dit qu'il était Anglais, mais j'ai oublié son nom. Nous fûmes très surpris d'y voir des tables à jeu, entre autres une table de tric-trac sur laquelle les cornets et les dés jetés attestaient que nous venions de déranger les joueurs. Le réfectoir d'hiver, chauffé par un grand poêle, est beaucoup plus petit; nous passâmes à côté dans une pièce, de dimension moyenne, où les moines se retirent pour causer après leurs repas.

« On nous conduisit ensuite dans les jardins plantés d'arbres fruitiers, de vignes, etc. Devant la maison s'étend une large terrasse sablée, donnant en face sur un jardin potager d'une immense étendue, et sur un coteau au sommet duquel on découvre à droite les ruines d'un vieux château; la rivière coule au pied. De la terrasse, partent de longues avenues à l'abri du soleil et du vent; on ne peut s'en imaginer de plus belles.

« Rentrant de nouveau, on nous fit visiter les cuisines, très vastes, et bien montées; plus de soixante casseroles pendaient aux murs; nous fûmes étonnés d'y voir une fille de cuisine; mais j'avoue que notre stupéfaction fut complète lorsqu'on nous introduisit dans le parloir où se tiennent les dames invitées. Mon visage trahit mes impressions; mais mon guide m'assura que des dames du plus haut rang se rendaient parfois à cette abbaye, qui, du reste, m'a semblé surpasser en bien-être (pour des religieux) tout ce que nous avons vu jusqu'ici.

« Nous montâmes ensuite au château, sur un plateau élevé, d'où nous dominions la ville, la campagne et les alentours; il n'en reste plus que quelques ruines habitées par les hiboux. Une église (1) paraissant avoir été cons-

(1) L'église collégiale Saint-Georges.

truite avec des débris du château (1); est posée tout à fait en haut du coteau, que nous gravimes par des degrés si peu fréquentés qu'ils disparaissaient sous une herbe touffue. L'intérieur de l'église est celui d'une vieille grange en pierre. Le chœur étant fermé nous ne pûmes le visiter. Au centre du jubé, se dresse un arbre en bois peint découpé; au dessus du tronc, notre Sauveur sur la Croix: des deux côtés sur les branches, deux figures de femmes, sans doute la sainte Vierge et sainte Madeleine. Je n'avais encore rien vu de pareil. Revenus à l'hôtel, nous soupions, et, à neuf heures et demie, allions nous reposer. »

« Mardi 4 octobre. — Eté ce matin à l'église St-Martin, grande, belle, sans statues peintes; au-dessus du maître-autel est placé un bon tableau.

« A neuf heures, après avoir soldé une note modérée, nous quittions ce bon hôtel et partions pour Bonneval, suivant une excellente route et un pays des plus productifs. A une lieue de Vendôme, nous passâmes au pied d'un coteau sur lequel, entouré de bois épais, est élevé un superbe château appartenant au marquis de Chimay (2). Derrière le château, la vue embrasse une riche vallée, une jolie rivière et des collines couvertes d'arbres. Changé de chevaux à Chateaudun, etc. »

---

(1) « L'église Saint-Georges, avait été bâtie de pièces rapportées en différents temps, et par là même n'était pas d'une architecture uniforme. » N'oublions pas qu'elle avait été frappée par la foudre en 1784 qui y avait mis le feu, et que sa flèche avait été abattue.

(2) Le château de Moncé.

# HISTOIRE DU COLLÈGE DE VENDÔME<sup>(1)</sup>

PAR

G. BONHOURS

*Suite du Chapitre IX*

---

LOUIS-HENRI DE LOMÉNIE

Louis-Henri de Loménie, dont nous trouvons le nom en 1665, parmi les oratoriens de notre collège, nous intéresse à double titre, non-seulement parce qu'il fut par lui-même un personnage de quelque importance — deux ans avant son séjour à Vendôme, il était à la tête du département des affaires étrangères — mais encore parce qu'il était seigneur de La Ville-aux-Clercs, en Vendômois.

Son père, Henri-Auguste de Loménie, comte de Brienne, mais que l'on désignait ordinairement sous le nom de sieur de La Ville-aux-Clercs (2), secrétaire d'Etat des affaires étrangères sous Louis XIII et sous Louis XIV, a laissé la réputation d'un homme d'Etat honnête, ferme et prudent.

(1) Voir *Bulletins*, années 1902-1903-1904-1905-1906.

(2) La Ville-aux-Clercs était son bien patrimonial. Brienne ne lui avait été apporté que par mariage. — Il était le fils d'Antoine, secrétaire d'Etat sous Henri IV, lequel était fils de Martial, tué à Paris au massacre de la Saint-Barthélémy. Sans fortune, malgré les quarante années de son existence consacrées aux affaires politiques, il avait été obligé de vendre au roi cette fameuse collection de manuscrits, commencée par son père et terminée par lui, qu'on appelle à la Bibliothèque Nationale le fonds Brienne (360 vol. in-fol.).

Louis-Henri, né en 1635, n'avait que seize ans, lorsqu'il fut pourvu de la survivance de la charge de secrétaire d'Etat, avec le droit de l'exercer, quand il en aurait vingt-cinq, en cas d'absence ou de maladie de son père.

Dès l'âge de dix-sept ans, il entreprit un voyage à travers l'Europe, qui dura trois ans. Il en rapporta une magnifique collection de tableaux, presque tous de la main des meilleurs maîtres.

Il se maria en 1656. Appelé en 1663 à remplacer son père, âgé et malade, il exerçait à peine depuis quelques mois ses hautes fonctions, lorsqu'il abandonna sa charge et entra à l'Oratoire (Janvier 1664). On pouvait attribuer cette retraite au très vif chagrin que lui causa la mort de sa femme, survenue peu de temps auparavant. Mais on prétendit d'autre part qu'il avait été obligé de laisser sa charge, en conséquence de quelques aventures qu'il avait eues au jeu.

Nous le trouvons à Vendôme en 1665. Il ne dut pas y rester longtemps, car Paris (Saint-Magloire) fut sa résidence ordinaire.

Oratorien, il se distingua surtout par son savoir et par son travail. Il publia différents ouvrages, notamment, en 1665, les *Institutions de Thaulère*. Il est aussi l'auteur des *Poésies chrétiennes et diverses*, 3 vol. in-12, que La Fontaine, son ami, se chargea de dédier à M. le Prince de Conti. Il se lia d'amitié avec Arnauld et Quesnel et reconnut lui-même dans la suite que les affaires du Jansénisme avaient contribué à lui troubler la cervelle.

Une passion fort vive qu'il conçut pour la princesse de Mecklembourg, l'obligea à quitter l'Oratoire (1670). Et il se jeta dès lors, paraît-il, dans une vie si déréglée que sa famille — son père était mort en 1666 — obtint du roi, en 1674, une lettre de cachet pour l'enfermer à Saint-Lazare, à titre d'homme à qui la tête avait absolu-

ment tourné. Ses parents, qui jouissaient de ses biens, intriguèrent tellement que sa captivité dura dix-huit années. Il obtint enfin justice. En 1692, son interdiction fut levée, il fut remis en tous ses droits et en pleine liberté.

Avait-il été jamais fou ? Rien n'est moins certain. A une imagination vive et ardente, à une mémoire extraordinaire, il joignait l'esprit le plus fin et le plus cultivé.

C'est à Saint-Lazare, qu'il écrivit ses intéressants et curieux *Mémoires de sa vie*, publiées depuis sous ce titre : *Mémoires de Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne, ci-devant secrétaire d'État, et maintenant prisonnier à Saint-Lazare, contenant plusieurs particularités importantes et curieuses tant des affaires et négociations étrangères que dans le royaume, qui ont passé par ses mains, aussi bien que des intrigues secrètes du cabinet, dont il a eu connaissance, depuis l'an 1643 jusqu'en 1682 inclusivement*, in-folio.

Et à lire tous les jolis et piquants détails qu'ils renferment sur les personnes et les choses de son temps, on se demande si le comte de Brienne ne fut pas enfermé, non parce qu'il était fou, mais parce qu'il en savait trop long.

Il mourut en 1698, dans l'abbaye de Château-Landon (diocèse de Sens), où il s'était retiré.

#### LE P. POISSON, supérieur.

Le P. Nicolas-Joseph Poisson, illustre disciple et commentateur de Descartes, a déjà été l'objet d'une étude, publiée dans ce Bulletin (an. 1898-1899), par M. l'abbé Clément.

Nous nous bornerons donc à quelques notes biographiques, encore inédites et qui combleront certaines lacunes dans le travail de notre distingué collègue.



Né à Paris en 1637, Nicolas-Joseph Poisson entra à l'Oratoire en 1660. Il fut professeur à Juilly, de 1663 à 1670, de quatrième d'abord, ensuite de mathématiques. C'est là qu'il composa son *Traité de la mécanique de Descartes*, publié en 1668. De Juilly, il fut envoyé à Vendôme — d'abord comme régent. Il y était au mois de juin 1670 (1), lorsque le bruit vint à la maison de Paris qu'il allait faire imprimer des *Remarques sur la méthode du traité de Descartes*. Comme c'était le temps qu'on « clabaudait » fort contre l'Oratoire au sujet de la nouvelle philosophie, on lui signifia aussitôt défense de donner cet ouvrage au public. Cette défense venait trop tard ; l'ouvrage avait paru. On lui enjoignit alors de se rendre à Paris et d'apporter avec lui tous les exemplaires imprimés. Il s'y rendit, mais il dut faire entendre raison à ses chefs, car ils le renvoyèrent à Vendôme le 27 septembre 1670, avec le titre de supérieur de cette maison — qu'il dirigea jusqu'en 1676 — mais aussi avec l'ordre d'enfermer tous les exemplaires de son livre à la bibliothèque de Vendôme. Il est à supposer que cet ordre fut assez mal observé dans la suite, car la bibliothèque de Vendôme, à l'origine bibliothèque du collège, ne possède aujourd'hui que deux exemplaires de l'ouvrage de Poisson, lesquels ne sont pas d'ailleurs du même tirage. Voici le titre du premier : *Commentaire ou remarques sur la Méthode de René Descartes, par L. P. N. I. P. P. D. L.* (2). *A Vendosme, chez Sébastien Hip, imprimeur de son Altesse, MDCLXX. Avec privilège du Roy.* (Petit in-8<sup>o</sup>). Dans le titre du second, *Hyp* est orthographié exactement, et la mention : *avec Privilège du Roy* n'existe pas. D'ailleurs le privilège ne se trouve dans aucun des deux volumes. Mais il dut y avoir encore une

(1) Registre du Conseil.

(2) Le Père Nicolas-Joseph Poisson, Père de l'Oratoire.

autre édition, puisque les exemplaires qui se vendirent à Paris portaient une autre date avec cette variante au bas du titre : *Imprimé à Vendosme* (pas de nom d'imprimeur). Se vend à *Paris, chez la V<sup>re</sup> Thiboust*, 1671 (1).

En 1676, le P. Poisson quitta Vendôme pour aller diriger le collège de Saumur. Il n'y resta qu'un an.

En 1677, il fut envoyé en mission à Rome : il devait remettre au pape Innocent XI un mémoire sur la *Morale relâchée*, que les évêques d'Arras et de Saint-Pons avaient composé. A Paris, on soupçonna le P. Poisson d'avoir parlé avec trop de sincérité de l'archevêque de Paris, François de Harlay. Celui-ci, « homme de mauvaises mœurs, qui défendait le dogme et violait la morale » (2), intrigua à la cour, d'ailleurs de plus en plus indisposée contre l'Oratoire, qu'elle sentait peu souple à ses caprices, et le fit aussitôt rappeler de Rome. Le P. Poisson se rendit à Lyon, où il resta peu de temps. Par un ordre daté du 10 janvier 1678, il fut exilé à Nevers. Vers l'automne de cette année, il se déroba, dit Batterel, pour aller faire un tour à Vendôme, d'où il fallut déloger au plus vite à cause de certains propos qu'on l'accusa d'y avoir tenus avec le curé de Montoire; car il avait partout des espions secrets à ses trousses.

Après vingt années de séjour à Nevers, le P. Poisson obtint d'aller résider à Lyon en 1698. Il y mourut en 1710, après avoir refusé de signer le *Formulaire* (3).

(1) Voir le P. N. J. Poisson. par l'abbé Clément (*Bulletin* an. 1898).

(2) Lallemand.

(3) C'est le P. Poisson qui fit bâtir, aux frais de l'Oratoire, le côté nord de la cour carrée; commencé en 1672, il fut terminé en 1676 et fut affecté aux classes et à la pension. Il coûta 30,000 francs. — Plusieurs ouvrages de la bibliothèque de Vendôme portent la mention, probablement de l'écriture du donateur, *ex-dono R. P. Poisson. Histoire des Croisades*, par le P. Maimbourg, 1 vol. in-4<sup>o</sup>, 1680. — *Delectus auctorum Ecclesie universalis*, Lyon 1706, 2 vol. in-fol.

LE P. HOUBIGANT, *supérieur*

Un des plus illustres supérieurs dont s'honore le collège de Vendôme, est le P. Houbigant.

Le P. Charles-François Houbigant naquit à Paris en 1686. Il fit ses humanités au collège des Quatre-Nations, sa rhétorique à Louis-le-Grand et deux ans de philosophie à Juilly.

Entré en 1704 à l'Oratoire, il avait professé la rhétorique à Juilly, à Marseille, à Soissons, lorsqu'il fut nommé en 1723 supérieur du collège de Vendôme. Il conserva cette fonction pendant deux périodes triennales (1723-1728). Appelé à Paris, en 1728, à la chaire des conférences de Saint-Magloire, l'excès de travail lui occasionna une maladie grave qui le rendit sourd. Dès lors il se retira à la Maison de la rue Saint-Honoré, où il devait demeurer quarante-cinq ans, et ne vécut plus qu'avec ses livres.

Il publia, en 1732, *Les Racines hébraïques*, en 1746, *Les Prolégomènes sur l'Écriture* et, en 1753, sa fameuse *Bible*, qui lui valut une pension du clergé de France. Il traduisit aussi quelques ouvrages de l'anglais.

Il mourut en 1783, à l'âge de quatre-vingt-dix-sept ans.

Son *Traité des Études* que nous avons analysé dans un chapitre précédent (v. *Bul.* an. 1904, p. 45) nous intéresse plus que tous ses autres ouvrages. Composé vers 1720, il ne fut pas publié ; mais les copies se répandirent dans tous les collèges de l'Oratoire ; il avait surtout pour but, nous l'avons déjà dit, de guider les jeunes régents dans leur enseignement.

FOUCHE

Un homme extraordinaire, qui, pendant un quart de siècle, joua en France un rôle considérable, Fouché, avait enseigné la logique au collège de Vendôme de 1785 à 1787.

Conventionnel et terroriste, ministre de la Police et duc d'Otrante sous l'Empire, enfin ministre de Louis XVIII, cet ancien oratorien, véritable génie de l'intrigue, ne saurait être oublié dans les annales du collège.

Préfet des études à Nantes en 1789, il quitta l'Oratoire dès le début de la Révolution, et se fit avocat. Nommé député de la Loire-Inférieure à la Convention, il se signala tout de suite par un ardent enthousiasme révolutionnaire (1). Après avoir pris une part active au régime de la Terreur, il subit à son tour la haine de Robespierre, et n'échappa à la mort qu'à force d'or et d'adresse.

Il obtint en 1799 le ministère de la Police. Il avait ardemment désiré cette place forte de la police générale parce qu'elle lui donnait un pouvoir considérable sans l'assujettir à un contrôle sérieux et qu'elle lui assurait des ressources pécuniaires énormes. Grâce à cette situation, il se créait en outre des relations dans tous les camps et se tenait prêt pour toutes les éventualités. « C'est ainsi que, devinant la fortune prochaine de Bonaparte, il s'était rendu Joséphine favorable par de larges subventions. La future impératrice était pour ainsi dire à sa merci, par suite de ses prodigalités et de ses continuels besoins d'argent. Quand Bonaparte accourut d'Égypte avec l'intention de s'emparer de l'autorité, Fouché, avec son flair subtil de grand policier, sentit que la force et l'avenir étaient du côté du jeune général. Il n'eut pas une heure d'hésitation. Avec la plus complète tranquillité, il trahit le gouvernement qu'il était censé servir, laissa la conspiration se développer et prit même une part active aux intrigues, recevant les conjurés chez lui et affectant un dévouement sans bornes pour Bonaparte (2). »

(1) On voit cependant, jusqu'en 1793, des pièces de lui signées : *Fouché, de l'Oratoire*.

(2) Larousse.

Sous l'Empire, maintenu au ministère de la Police, il continua à employer la même tactique et à montrer la même habileté : c'est ainsi qu'il sollicita des mesures favorables aux émigrés, dans le seul but de se faire des clients dans le parti royaliste.

Il lui arriva cependant de subir la disgrâce de l'empereur et dut se retirer en 1810, à son château de Ferrières (1).

En 1814, nous le voyons en plein Sénat affecter un grand zèle pour les Bourbons. Un grand nombre de royalistes le regardaient comme un homme nécessaire. Et, en effet, son crédit grandit à ce point que, dès la Restauration, il entra dans les conseils du frère de celui dont il avait voté la mort et que Louis XVIII apposa sa signature au contrat de son second mariage avec une Castellane. Mais, atteint par la loi du 12 janvier 1816, qui bannissait les régicides, il se retira à Trieste, où il mourut en 1820, âgé de cinquante-neuf ans.

La vie oratorienne était restée, chez Fouclié, un des souvenirs les plus chers. Aux jours de sa plus haute faveur, il revenait souvent à Juilly, où il avait professé les mathématiques, et allait frapper à la porte de ses anciens confrères, notamment du P. Grenière, un Vendômois, que nous devons d'ailleurs retrouver dans le cours de cette étude. Il fit don à la chapelle du collège de Juilly d'un beau mausolée du cardinal de Bérulle.

C'est peut être aussi au souvenir du séjour de Fouché à Vendôme que M<sup>me</sup> de Staël dut, en 1809, de pouvoir habiter quelque temps, en manière d'exil, aux environs de notre ville (2).

---

Nous n'oublions pas de mentionner, comme ayant fait

(1) Le château de Ferrières, en Seine-et-Marne, appartient aujourd'hui à la famille de Rothschild ; il fut, en 1870, occupé par Bismarck.

(2) V. *Louis Lambert, de Balzac*.

partie du collège Oratorien, deux maîtres éminents qui devaient rester à Vendôme et assurer à notre collège, après la période révolutionnaire, une nouvelle ère de prospérité : nous voulons parler de Joseph-Philibert Des-saignes et de Lazare-François Maréchal. Mais ils feront l'objet d'une étude biographique dans la deuxième partie de ce travail, c'est-à-dire dans la période postérieure à 1792 (1).

---

## II. Bibliographie oratorienne-vendômoise

Avant l'établissement du Collège de l'Oratoire, Vendôme n'avait eu d'autre imprimerie que ces ateliers typographiques que des imprimeurs ambulants transportaient de ville en ville, ou plutôt de monastère en monastère, pour mettre l'art nouveau au service des ordres religieux.

Nous ne connaissons d'ailleurs que deux livres imprimés à Vendôme, dans l'abbaye de la Trinité, par des imprimeurs nomades, dans la première moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Le plus ancien porte la date de 1514 ; c'est le *Breviarium Monasterii Vindocinense*, imprimé par *Mathieu Latheron*, qui avait apporté, de Tours, dans le cloître de Vendôme, ses fontes de caractères et ses presses. Ce bréviaire, le plus ancien monument de l'imprimerie vendômoise, se trouve à la bibliothèque du Mans. En 1536, un autre imprimeur tourangeau, *Jean Rousset*, vint y composer un superbe missel in-fol. *Missale secundum usum sacri monasterii sanctissimæ Trinitatis de Vindocino, ordinis sancti Benedicti*. C'est un fort volume in-fol. de 276 feuil-

(1) Nous retrouverons également d'autres maîtres de l'Oratoire, dont le nom mérite d'être conservé : Alhoÿ, Baudichon, Jourdain, Monnyer, Dupuis....

lets, imprimé sur magnifique papier, en lettres gothiques, avec initiales ornementées. Les pages sont encadrées de jolies vignettes historiées, et le texte est accompagné de quarante-trois gravures sur bois, dont deux sur peau de velin. On ne connaît que deux exemplaires de ce beau missel (très exactement décrit par M. de Rochambeau dans son étude sur les imprimeurs vendômois) : l'un est à la bibliothèque de Vendôme et l'autre à l'église de la Trinité ; ils sont tous deux dans un très bon état de conservation.

Mais dès la fondation du Collège de l'Oratoire, nous trouvons à Vendôme une imprimerie, non plus nomade et au service exclusif des moines, mais stable et au service de tous, des particuliers comme des établissements.

Le premier imprimeur établi à Vendôme est François de la Saugère, de Blois, qui vint s'installer dans notre ville en 1629. Il y exerça sa profession jusqu'en 1637.

Nous ne connaissons comme imprimés oratoriens, sortis de ses presses, qu'un manuel de rhétorique, en latin, daté de 1634, du P. Parisot, régent du Collège, et que deux pièces imprimées, l'une datée de 1635, l'autre de 1636.

Nous avons déjà dit un mot de l'ouvrage du P. Parisot, (v. *Bulletin* 1906, p. 35). Il est intitulé : *De arte benedicendi seu Rhetoricæ lib. 3 auct. Joseph Parisot cong. orat. Vindocini. 1634. Ap. Franc. de La Saugère, typ. reg.* (is-12). Un seul exemplaire en est connu : il est à la bibliothèque Mazarine (N° 20.485).

Les registres des Archives Nationales nous donnent le titre des deux pièces imprimées : *1. Salvi Batavi per excellentissimum principem Cesarem ducem de Vendosme — solennis collegii vindocinensis applausus. Vindocini apud Franc. de la Saugère 1635.* — 20 p. in-4°, caractères italiques.

*2. Elaphebolia Excellentissimo principi Cesari duci*

*de Vendosme Xenia ex parnasso Vindocino R. P. Oral. d. J. Vindocini. Apud Fr. de la Saugère 1636. 10 p. in-4<sup>o</sup>, italiques.*

D'après une note prise à la même source (A. N., MM. 624), nous voyons que le P. André de Clercq, successeur du P. Parisot, comme régent de rhétorique, dédie en 1636, un livre au P. de La Boulaye, supérieur du Collège. Nous ne savons rien de cet ouvrage ; mais nous pouvons présumer qu'il fut imprimé également par François de La Saugère.

Dès 1637, année où de La Saugère quitte notre ville, nous trouvons à Vendôme un nouvel imprimeur, appelé Sébastien Hyp. Le nouveau venu devait, suivant l'expression de M. de Rochambeau, fonder à Vendôme une véritable dynastie d'imprimeurs.

Voici les ouvrages ou imprimés oratoriens que nous connaissons, sortis de l'imprimerie Hyp :

1637. — *Andree de Clercq (1), Congregat. Oral. D. Jesu Sacerdotis, Sylvarum libri II. Cum Miscellaneorum libro singulari. Ad excellentissimum Principem Casarem ducem de Vendosme, etc., Vindocini, Ex typographia Sebastiani Hyp, Regis, Ducis, Urbisq. Typogr. MDCXXXVII. Cum Privilegio regis* (deux exemplaires à la bibliothèque de Vendôme. Vol. in-16 de 166 plus 89 pp., reliure parchemin).

C'est un recueil de poésies latines intitulé *Silves* à l'imitation de Stace, composé surtout de pièces élogieuses adressées soit aux princes de la Maison de Vendôme, soit à de grands personnages de la région. On y remarque une pièce sous le titre de *Restauratio Castri Vindocini*, qui est un véritable document historique pour notre château (2).

(1) Professeur de rhétorique.

(2) V. *Bul. an.* 1881, p. 307, article de Trémault).



Les *Silves* sont précédées d'un assez grand nombre de pièces de vers en l'honneur de l'auteur par des Vendômois et particulièrement par des Oratoriens et suivies comme l'indique le titre, *cum Miscellaneorum libro singulari*, de poésies diverses, parmi lesquelles nous trouvons le panégyrique de César, que de Clercq avait prononcé en présence du duc, *Veri principis effugies, in excellentissimo principe Cæsare, duce de Vendosme*.

Même année. — Une pièce de vers, dont le titre était : *Castores e bello reduces, ad excellentissimum principem Cæsarem, duce de Vendosme, ex parnasso Vindocino PP. Orat. de Jesu Vindocini typ. Sebast. Hyp 1637*. — 13 p. in-4<sup>o</sup> caract. ital. (Arch. Nat. MM. 624).

1638. — Une pièce de vers intitulée : *Excellentissimo principi Cæsari Vindocino, panegyricum Carmen dicat collegium vindocinum PP. or. d. J.-Vindocini, ex officina Sebastiani Hyp. 1638*. Avec une épître dédicatoire en prose au même, 22 p. in-4<sup>o</sup>, caractères italiques. (Arch. Nat. MM. 624).

Même année. — Une autre pièce de vers, dont l'auteur était un élève ou un professeur, qui nous apprend par son titre que César chassait le cerf dans les bois de Courtiras, le jour de la Saint-Hubert, et que la bête vint se faire tuer près des maisons du village : *Cervus dum nimis instante Cæsare urgeretur, divi Huberti, cujus dies solennis agebatur, apud Curtirucum cedibus se victimam sistit. Xenia pro illustrissimo principe Cæsare Vindocino. Ex officina Seb. Hyp. 1638*. 9 p. in-4<sup>o</sup>, caract. ital. (Arch. Nat. MM. 624).

1640. — Une pièce intitulée : *Castrum Vindocinense, pro xenii, excellentissimo principi Cæsaris duce de Vendosme offert parnassus Vindocinus PP. Orat. d. Jesu Vindocini ex typog. Sebastiani Hyp. 1640*. 12, p. in-4<sup>o</sup>, carac. ital. (Arch. Nat. MM. 624.)

Même année. — Un autre ouvrage de André de Clercq: *Balthazar, tragedia, authore Andrea de Clercq, congrej. Orat. D. Jesu presbytero. Vindocini, Seb. Hyp. 1640. 1 vol. in-16, (Bouchet, notes bibliographiques, B. V.).*

1641. — Le régent de rhétorique — ce n'est plus de Clercq — fait imprimer une pièce de vers, composée en l'honneur du R. P. Bourgoing, à l'occasion de son élévation au généralat: *Reverendo admodum patri Francisco Bourgoing solennibus comitiis in supremum moderatorem Cong. Orat. allecto, carmen gratulationium. Vindocini apud Sebast. Hip (sic) 1641, (9 pages in-4<sup>o</sup>, caract. ital.) signé: Cecinit rhetor collegii Vindocini conj. or. d. J. : quinto ante idus maias an 1641. (A. N., MM.624.)*

1648. — Une pièce de vers, composée en l'honneur du duc de Beaufort, que huit écoliers vont présenter au prince: *Celsissimo principi F. Gastoni de Vendosme carmen panegyricum offert collegium Vindocinense P.P. Orat. d. J. Vindocini, ex typ. Sebastiani Hyp. 1648. 20 p. in-4<sup>o</sup>, signé: Offerebant selecti convictores (suivent les noms de huit écoliers). Vindocini die decembris 1648. (A. N., MM.624.)*

1649. — Une pièce de vers, composée en l'honneur de César: quinze écoliers vont la présenter au duc de Vendôme: *Celsissimo principi Carsari duci de Vendosme Carmen panegyricum offert collegium Vendocinense PP. Oratorii d. J. Vindocini, ex typ. Sebastiani Hyp. 1649. 21 p. in-4<sup>o</sup>. Au verso les armes du prince. Au verso de la 21<sup>me</sup> page on trouve: Offerebant selecti convictores (suivent les noms de quinze écoliers): Vindocini 1649. (A. N., MM. 624.)*

1658. (1) — Une pièce de vers du P. Toublanc, pour

(1) Nous trouvons — toujours à la même source — mention d'une pièce de vers, imprimée à Orléans, du P. Jacques Moireau,

féliciter le duc de Beaufort d'avoir recouvré la santé à la suite d'une grave maladie : *Celsissimo principi Francisco de Vendosme a morbo graviore pristinae valetudini novissime restituto, solertia curavit Marcus Toublane cong. Orat. d. J. presbiter in collegio Caesareo Viudocinensi, Viudocini, ex typis Sebastiani Hypp 1658. 16 p. in-fol.* Les armes du prince se trouvent en grand, au verso. La dernière page est remplie de distiques rétrogradés du même Marc Toublane. A la page 13 on trouve trois épigrammes signées Joannes Durand, cong. Orat. Aux p. 14 et 15, on trouve des épigrammes de différentes personnes, dont deux en vers français, de parents, amis ou écoliers du P. Toublane (A. N. MM.624).

1665. — Une édition d'Hérodien avec la traduction latine qui, quoique anonyme, avait dû être publiée par un professeur de Vendôme et était certainement à l'usage des classes du Collège : *Herodianni Histor. lib. VIII. Cum Angelij Politiani interpretatione latina. Et huius accurato H. Stephani examine in Praefatione exposito*

qui célèbre les dernières victoires de César : *Celsissimo principi Caesari duci de Vendosme epinicia curavit Jacobus Moivreau. Aureliani, ex typis Francisci Boyer 1658. 24 p. in-fol. - car. ital. L'épître dédicatoire est datée "ex collegio Caesareo Viudocinensi".*

D'une autre pièce, imprimée à Paris, en 1662, du P. Rainssant : *Celsissimo principi duci de Vendosme panegyricus auctore Sebastiano Rainssant Cong. Orat. d. J. sacardote et in Collegio Viudocinensi eloquentiae professore. Parisiis apud Joannem henault 1662. Avec une épître dédicatoire datée "ex collegio Caesareo Viudocinensi", 64 p. in-fol.*

D'un recueil des fables choisies de La Fontaine par le P. Delfau, imprimé à Paris en 1695 : *Selectae fabulae e Gallico in La Fontaine latinae redditae* ; on trouve à la tête une épître dédicatoire de H. Delphatius O. D. J. à Santeuil ; elle est en prose et datée Viudocini pridie idus Martias 1695. Les fables sont : 4<sup>o</sup> Le Corbeau voulant imiter l'aigle ; 2<sup>o</sup> Le conseil tenu par les rats ; 3<sup>o</sup> Le Chat et le vieux rat ; 4<sup>o</sup> Le Lion devenu vieux ; 5<sup>o</sup> L'Ivrogne et sa femme ; — 19 p. in-4<sup>o</sup>, le français est en italique vis-à-vis le latin qui est en romain.

*Vindocini, typis Sebastiani Hyp, Ducis et Collegii typographi ac bibliopolæ M.DC.LXV.* — Titre rouge et noir. 1 vol. in-16, texte grec et latin sur deux colonnes (Bibliothèque de Vendôme). Cet Hérodien est à notre connaissance le seul texte grec qui soit sorti des presses vendômoises. Seb. Hyp a dû pourtant en imprimer plusieurs autres, ainsi qu'un grand nombre de classiques latins et et français qui n'existent plus aujourd'hui.

166. — Un autre Hérodien, dont la fin de la date est déchirée dans l'exemplaire qui a appartenu à M. Bouchet et qui était aussi sans doute à l'usage des classes du collège, contient les 8 livres sans le texte grec. La traduction latine est la même que celle du précédent : *Herodiani Historiæ de Imperio, post. Marcum vel de suis temporibus Liber primus à Græco tralatus (sic) Angelo Politiano interprete, ad Innocentium VIII, pontificem maximum. Præmium. Vindocini apud Sebastianum Hyp, Regis, Ducis Urbisque typographus. M.DC...* Pour marque la marque de l'Oratoire, une couronne d'épines avec les deux mots Jésus-Maria.

Ces éditions d'Hérodien portent toujours le nom de Sébast. Hyp. Mais si c'est le même nom, ce n'est pas la même personne. Car dès 1661 nous trouvons au bas du titre d'un autre ouvrage *Traité de la vocation des ministres par Sébastien HYP LE JEUNE, imprimeur et libraire rue du Change 1661.*

Donc, non-seulement, à partir de cette époque, Sébastien Hyp est imprimeur et libraire (*bibliopola*), mais c'est Sébastien Hyp *le Jeune*. M. de Rochambeau a vainement cherché à reconstituer d'une manière certaine les liens de parenté qui unissaient le fondateur de l'imprimerie avec Hyp le Jeune aussi bien qu'avec Henry Hyp, successeur de ce dernier. Hyp le Jeune était-il fils du premier? (il serait né avant l'arrivée du père à

Vendôme, puisqu'on ne trouve pas sa trace dans les registres de l'état-civil de notre ville). Et Henri Hyp était-il fils ou frère cadet du précédent? Il n'a pas été possible de combler cette lacune généalogique (1).

1668. Une édition d'Ovide sort, en 1668, des presses de Séb. Hyp : *Publii Ovidii Nasonis Metamorphoseon libri XV ad finem editionum optimarum examinati, quibus accessit index utilissimum — Vindocini typis Sebastiani Hyp ducis et collegii bibliopola MDCLXVIII.* (In-16 Bibliothèque de Vendôme). Sur la feuille de garde, la mention manuscrite *classe de cinquième*. C'est encore certainement un livre à l'usage des classes du collège.

1670. Les *Commentaires ou Remarques sur la Méthode de René Descartes*, du P. Poisson, dont il a déjà été question (v. p. 173).

1676. Un petit volume, sans nom d'auteur, qui a pour titre : *Pygmæidos libri VIII, seu poetica classicæ juventutis pœgnia.* — INTERPONE TUIS INTERDUM GANDIA CURIS (CATO). — *Vindocini, ex typis Sebastiani Hyp, regis, ducis et collegii typographi, MDCLXXVI.* Petit in-12. Dédié à J.-Jacques Charron, comte de Menars, baron de Conflans, gouverneur de la province d'Orléans (Bibliothèque de Vendôme). C'est un poème héroïcomique, en vers hexamètres, qui célèbre la guerre des Pygmées et des Grues. Une note manuscrite qui se trouve sur l'un des deux exemplaires porte que l'auteur du *Pygmæidos* était le P. de Souvigny, originaire de Blois. Mais c'est vraisemblablement une erreur : Dom Liron (*Bibliothèque chartraine*) donne la liste des ouvrages du P. de Souvigny qui, d'ailleurs, ne résida jamais à Vendôme, et *La Pygmæïde* ne s'y trouve pas.

(1) Sebast. Hyp — le premier — mourut le 27 février 1666 et fut enterré dans l'église de Saint-Martin.

Batterel (*Mémoires domestiques*, tome II, p. 233) l'attribue au P. Berthault, et voici l'appréciation qu'il porte de cet ouvrage : « On y sent, dit-il, une grande facilité pour la poésie et un naturel aisé ; mais quelquefois, pour vouloir être trop badin, il dégénère dans le style macaronique. Il y a de la fiction et de l'invention, et ce sont surtout des idées facétieuses, propres à réjouir même un esprit né pour les ouvrages sérieux. »

Mais il est certain que Batterel se trompe en l'attribuant au P. Berthault. En effet, l'éditeur, dans la préface nous dit que l'auteur n'avait que vingt-deux ans lorsqu'il composa cet ouvrage, qui ne fut publié qu'après sa mort. Or, le P. Berthault ne mourut qu'en 1681.

D'après Barbier (*Dictionnaire des Anonymes*), l'auteur de ce poème serait Jacques Moireau, qui, fut professeur au collège pendant une assez longue période (v. *Bul.* 1906, p. 22) et qui mourut en 1666. « Ce poème, dit-il, ne parut qu'après la mort de l'auteur, Jacques Moireau, de l'Oratoire, mais il avait été composé vers 1625. On le présente comme un chef-d'œuvre dans le 3<sup>e</sup> volume des *Mélanges d'Histoire et Littérature de Vigneul-Marville* (Bonaventure d'Argonne), édition de 1725. L'abbé Banier dit que l'auteur du poème latin sur les Pygmées fut précepteur de Scarron et que ce fut lui sans doute qui donna à son élève tant de goût pour le burlesque. »

En 1718, Marc-Antoine Morard, « imprimeur de la ville de Maubeuge (Hainault) », épouse à Vendôme une fille de Henry Hyp et succède à son beau-père, avec la qualité, comme ses précédésseurs, d'imprimeur du roi et du collège.

En 1739, un arrêt royal supprime un grand nombre d'imprimeries, entr'autres celle de Vendôme. Toutefois, encore pendant vingt ans, Morard, puis sa veuve associée

à son fils, font paraître quelques ouvrages. Mais ce ne sont plus que des livres de piété : nous citerons notamment un *Office\* de chaque jour à l'usage des Pères de l'Oratoire*, 1730.

1756. Nous avons déjà mentionné (v. *Bul.* 1905, p. 59) une thèse de philosophie, pièce imprimée à Vendôme en 1756, et dont voici le titre exact : *Theses ex universa Philosophia Deo duce et auspice Deiparâ propugnare conabitur Carolus-Renatus Desperais Carnutensis convictor. Die vigesimâ primâ Julii 1756, horâ post meridiem secundâ. In aula collegii Cæsarei-Vindocinensis sacerdotum Oratorii D. J. Vindocini ex typographia Viduar Marci-Antonii Morard Filiique MDCCLVI*, 15 p. in-4 (Bibliothèque de Vendôme).

En 1759, le Conseil d'État exige l'exécution définitive de l'arrêt de 1739 ; et l'imprimerie Morard se trouve irrévocablement supprimée, malgré les remontrances et requêtes des Vendômois (v. Rochambeau, *Imprimeurs Vendômois*, p. 40) ; de sorte que, jusqu'à la Révolution, nous ne voyons plus d'imprimerie à Vendôme. D'après ce que nous avons vu à propos des Exercices académiques (v. *Bul.* an. 1905, p. 66), l'imprimeur du collège fut, pendant cette période, *Fr. Le Tellier*, de Chartres.

Mais la Révolution rend libre la profession d'imprimeur, et dès 1790, nous retrouvons à Vendôme l'imprimerie *Morard et Chapeau*. De ses presses sortent un grand nombre de brochures de circonstance. Trois seulement nous intéressent ici :

1. *Discours, prononcé par M. Olivier, prêtre de l'Oratoire, supérieur de l'École Royale Militaire et du Collège Royal de Vendôme, le 31 may 1790, lors de la bénédiction des drapeaux des quatre districts de Vendôme et de celui des chasseurs. Imprimé à Vendôme, chez Morard et Chapeau, par ordre de MM. les Maire et*

*Officiers municipaux*, 5 p. in-4 (Bibliothèque de Vendôme).

2. *Adresse de la Société des Amis de la Constitution, établie à Vendosme, et affiliée à celle de Paris, Au Peuple. A Vendosme, de l'imprimerie Morard et Chapeau, imprimeurs des Amis de la Constitution (27 mars 1791, 8 p. in-4°), (Bibliothèque de Vendôme). En tête : Vivre libre ou mourir. A la fin : Extrait des Registres des Délibérations de la Société des Amis de la Constitution, établie à Vendôme et affiliée à celle de Paris, du 27 mars 1791, l'an second de la Liberté Française. — Sur la motion de M. Egron, de l'Oratoire, appuyée et mise aux voix, il a été arrêté que ce membre fera, au nom de la Société, une adresse au peuple pour détruire les idées fausses et anti-constitutionnelles que les ennemis du bien public s'efforcent de lui donner en empoisonnant leurs motifs et couvrant de ridicule toutes leurs démarches ; laquelle sera rendue publique par la voie de l'impression. Signé au registre, Bonnard, président ; Deniau, secrétaire (1).*

3. *Lettre des Amis de la Constitution séans à Vendosme. A MM. les officiers et soldats du quatorzième Régiment de Dragons en quartier à Vendôme, à Montoire*

(1) « Nous n'avons pas à juger les motifs qui engagèrent M. Egron à jouer un rôle actif dans les réunions politiques de Vendôme ; nous voulons croire que l'élan d'un cœur généreux fut le seul motif de sa détermination. Tout ce que nous pouvons constater, c'est que les sentiments exprimés dans cette adresse sont des plus louables et empreints d'un esprit d'équité et d'une droiture remarquables. Nous trouvons à Paris, en 1816, un Adrien Egron, imprimeur, qui édite l'histoire du cardinal de Bérulle, 2 vol, in-8°. Ne serait-ce pas l'ancien confrère, dont nous venons de parler, qui, ne se sentant pas dans sa voie, aurait embrassé la profession d'imprimeur et profité de ses anciens rapports avec l'Oratoire pour imprimer l'histoire du fondateur de cette congrégation ? » (Rochambeau, biographie vendômoise, suite, notes manuscrites communiquées par M. R. de Saint-Venant.)



*et autres lieux, à l'occasion du serment qu'ils ont prêté le 4 juillet 1791. 3 p. in-4°. A la fin : Extrait du Registre des délibérations de la Société des Amis de la Constitution, séante à Vendôme. Signé au registre, CHANTEPIE, DE L'ORATOIRE, président; Marganne, P. S. Parrain, L. F. MARÉCHAL, DE L'ORATOIRE, et Bourgogne, sec.*

---





# CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

*Avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault.*

Un volume in-8°. Prix : **10** francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, ÉDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDÔME : LIBRAIRIE Rouilly 15-17, RUE POTERIE

# CARTULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE

DE LA TRINITÉ DE VENDÔME

*Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'abbé Ch. MÉTAIS*

Quatre volumes in-8° au prix de **12** francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDÔME : ROUILLY

Prix réduit pour les membres de la Société qui devront s'adresser au Secrétaire de la Société Archéologique ou à M. GIRARD, au Musée de Vendôme

# GLOSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par PAUL MARTELLIÈRE

*1 volume in-8°, Prix : 8 francs*

Orléans, HERLISON, éditeur, rue Jeanne d'Arc — Vendôme, librairie ROUILLY

# RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDÔME

PAR G. LAUNAY

*Vendôme, 1889 — in-8° — Prix : 3 francs*

# TABLE MÉTHODIQUE

des 40 premières années du

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire  
du Vendomois (1862-1901)

Dressée par M. ERNEST PELTEREAU

*Vendôme, 1902. — Prix 2 francs 50*

LA COMMUNAUTÉ D'HABITANTS ET L'ÉCHEVINAGE DE LA VILLE DE VENDÔME

**Histoire Municipale de Vendôme avant 1789**

PAR A. DE TRÉMAULT

*Vendôme, Empaytaç, 1904. — Un vol. in-4°, prix : 6 fr. »*

Prix du BULLETIN : Chaque trimestre, 2 fr. — L'année entière, 7 fr. 50  
Pour les trois derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée

Le gérant : Ch. TERNAULT



# BULLETIN

DE LA

# SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DU

## VENDOMOIS.

(Reconnue d'utilité publique par décret du 15 mars 1877)

---

4<sup>e</sup> TRIMESTRE 1907

(OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE).

### SOMMAIRE

Liste des Membres présents à la Séance du 17 octobre 1907.	193
Liste des Membres admis depuis la séance de juillet 1907 . . . . .	194
Renouvellement partiel du Bureau. . . . .	194
Description sommaire des objets entrés au Musée depuis la séance de juillet 1907 . . . . .	194
Bibliographie. . . . .	196
<i>Les Bois Normands 1400-1793. Étude critique, historique et économique</i> , par M. Vuillième. . . . .	200
<i>Une lettre autographe de Victor Hugo à propos de la statue de Ronsard. Causerie sur les deux poètes</i> , par M. G. Bonhoure. . . . .	237
<i>Le dolmen de Barbigault (commune d'Huisseau-en-Beauce)</i> , par M. G. Renault. . . . .	266
Chronique. . . . .	279

VENDOME

IMPRIMERIE G. VILETTE

1907





*Tous les Vendômois connaissent et regrettent la destruction de la majeure partie des anciens cloîtres de la Trinité, opérée cette année par le Génie militaire.*

*La Société Archéologique qui, par l'intermédiaire de plusieurs de ses membres, avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher un acte si déplorable, dans son Assemblée générale du 17 octobre dernier, sur la motion de M. G. Renault, a adopté à l'unanimité un ordre du jour de protestation contre la démolition d'un monument historique classé.*

*Et afin que cette protestation ne puisse pas passer inaperçue, le Bureau a décidé que la présente note paraîtrait sur une page spéciale en tête de ce Bulletin.*





SOCIÉTÉ  
ARCHÉOLOGIQUE

*Scientifique & Littéraire*

DU VENDOMOIS

---

46<sup>e</sup> ANNÉE -- 1907

---

4<sup>e</sup> TRIMESTRE

---

(OCTOBRE, NOVEMBRE, DÉCEMBRE)

*181<sup>e</sup> Réunion générale. — Séance publique du 11 Juillet 1907*

---

La Société Archéologique, Scientifique et Littéraire du Vendômois s'est réunie en Assemblée générale le jeudi 17 octobre 1907, à deux heures.

Étaient présents :

MM. R. de Saint-Venant, président ; Bonhoure, secrétaire ; Renault, conservateur du Musée ; Chanteaud, trésorier ; Letessier, Peltureau, membres du Bureau :

Et MM. Gonzague de La Barre, Bonnigal, Denizot, Duriez de Vildesove, l'abbé Gougeon, Guillemot, Adrien Hamar, Louis de Lavau, Marsac, l'abbé Oger, Clovis Ripé, Reboussin.

M. le Président déclare la séance ouverte.

M. le Secrétaire fait connaître les noms des nouveaux membres admis depuis la séance de juillet 1907.

Ce sont :

MM. Talbert, professeur d'histoire au lycée de Vendôme ; Aubry, instituteur à Trôo.

### Renouvellement partiel du Bureau pour 1908

On procède aux élections pour remplacer quatre membres sortants qui sont :

MM. Bonhoure, secrétaire, rééligible.

Martellière, bibliothécaire-archiviste, rééligible (M. Martellière ne se représente pas).

Filliozat.

de Sachy.

Dix-sept membres présents prennent part au vote. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Sont élus pour trois ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1908 :

MM. Bonhoure, secrétaire.

Girault.

Guillemot.

Hamar.

---

## M U S É E

---

M. Renault, conservateur, présente les objets entrés au Musée depuis la dernière séance et en donne la description sommaire.

---

Nous avons reçu :

Par acquisition :

**Trois anciennes plaques de cheminée, en fonte, savoir :**

1<sup>o</sup> **Une grande plaque armoriée**, de forme demi-circulaire avec un diamètre de 1<sup>m</sup>25; l'écu a pour supports deux lions rampants armés et lampassés; les armes appartenant vraisemblablement à une ancienne famille du Vendômois n'ont pas pu encore être identifiées.

2<sup>o</sup> Une autre plaque **aux Armes de France**, sur un écu rond, avec deux anges pour tenants, porte la date 1714. Elle est d'un beau relief.

3<sup>o</sup> La troisième, plus petite, porte un **écu ovale** au champ d'azur avec **deux L entrelacés**.

---

DON DE M. PAUL MARTELLIÈRE, de Pithiviers, notre collègue.

**Deux anciens verres à pied**, de forme conique et élégante, avec ornements gravés pour l'un et moulés pour l'autre.

---

DON DE M. ROYAU, notre collègue.

Un échantillon de **Toile de Jouy** de la fabrique d'Oberkampf ; — pour sujet, **La Fontaine d'amour**. Impression rouge sur fond blanc.

---

DON DE M. L'ABBÉ GOBET, aumônier du Saint-Cœur.

Un échantillon de **Toile de Jouy**, représentant quatre **scènes de la vie de Joseph**. Un autre montre deux petits tableaux humoristiques de sujets pris, au commencement du siècle dernier sur la route de Paris à St-Cloud : le **Joueur de Cornemuse** et la primitive voiture à voyageurs, dite **Coucou**.

---

## HISTOIRE NATURELLE

---

DON DE MADAME RAGOT, fermière au Grand-Mâ.

Un **curieux œuf de poule** en forme de petite gourde.

---

DON ANONYME.

Un groupe de **champignons pétrifiés**.

---

## PRÉHISTORIQUE

---

Le **produit des fouilles du dolmen de Barbigault** : (voir l'article dans le présent bulletin) ;

Un **Poignard en silex** du Grand-Pressigny ;

Un **lot d'ossements humains** ;

Un **lot d'objets divers** étrangers à la sépulture.

---

## NUMISMATIQUE

---

Reçu de M. GALLOIS :

**Un blanc, dit Guénar** de Charles VI, atelier d'Angers (point secret sous la 7<sup>e</sup> lettre). Trouvé à Boisseau.

Don de M. PAUL MARTELLIÈRE :

**Un plomb de marchand**, portant d'un côté les armes de la ville d'Orléans avec une légende illisible ; de l'autre, la date 1578 sous une fleur de lis.

Il est probable que ce plomb a appartenu à l'un des membres de la célèbre corporation des Marchands fréquentant la Loire, dont le siège était à Orléans. — Dans ce temps là la Loire était navigable.....

Par acquisition :

**Un douzain à la couronne de Louis XII** en assez bon état, sans désignation d'atelier. Trouvé dans les fouilles de la Caisse d'Épargne.

---

*La Société adresse ses sincères remerciements aux donateurs que nous venons de nommer.*

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

Ouvrages entrés à la Bibliothèque de la Société depuis le 25 septembre 1907 jusqu'au 31 décembre suivant :

### I. — DONNÉS D'AUTEURS OU D'AUTRES :

- De l'auteur, notre collègue, le Dr Gonçalves Cœlho, de Porto :  
*Notre-Dame de Vendôme et les Armoiries de la ville de Porto*, mémoire historique et archéologique, par M. José-Julio Gonçalves Cœlho. Vendôme, 1907 (Tirage à part de notre Bulletin, 2<sup>e</sup> trimestre 1907).
- De l'auteur, notre collègue, M. J. Perrochot, Blois :  
*Fleurs des Rochers*, poésies inédites (1868-1875), Blois, 1907.
- De l'École d'Anthropologie de Paris :  
*L'École d'Anthropologie de Paris (1876-1906)*, Paris, 1907. Beau volume in-8<sup>o</sup>, beau papier, belle impression, publié à l'occasion du trentenaire de l'École. Indication des chaires, de leur objet, des sujets traités par les titulaires, et index des travaux anthropologiques faits par les professeurs de l'École.

- Ex bibliotheca Theodori Mommseni :  
Catalogue buch Handlung Gustav Fock, Leipzig.

II. ENVOI DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE :

- **Académie des Inscriptions et Belles-Lettres**, Paris.  
Comptes-rendus des séances de l'année 1907, bulletins de juin, juillet, août, septembre.
- *Bibliographie des Travaux Historiques et Archéologiques* publiés par les Sociétés Savantes de la France, dressée par Robert de Lasteyrie :  
Tome V, 1<sup>re</sup> livraison (nos 83.819 à 89.397) de Ain à Côte-d'Or.  
Tome V, 2<sup>e</sup> livraison (nos 89.398 à 95.412) de Côte-d'Or à Ille-et-Vilaine.
- *Bibliographie annuelle des Travaux Historiques et Archéologiques*, etc., 1903 et 1904, Paris 1906. (On y trouvera indiquées les années 1903 et 1904 de notre *Bulletin*.)
- *Comité des Travaux Historiques et Scientifiques* :  
Bulletin *Archéologique*, année 1907, 1<sup>re</sup> livraison (un mur carolingien à Tours, rue Descartes).  
Bulletin de la Société des *Sciences Économiques et Sociales*, année 1906 ; on y trouve une « Monographie de Ternay », où il est parlé de Croixval, de Ronsart, des seigneurs de Ternay et des différents fiefs de la paroisse.

II. — ENVOI DES SOCIÉTÉS SAVANTES — ÉCHANGE :

I. — France

- Société d'**Anthropologie** de Paris, publication bimestrielle, Paris. Bulletins et Mémoires, 5<sup>e</sup> série, tome 8, année 1907, nos 2, 3.
- Société Nationale des **Antiquaires de France**, publication trimestrielle, Paris.  
Mémoires, fascicule supplémentaire, 7<sup>e</sup> série, tome 6, année 1906.
- Société des *Sciences et Lettres de Blois*, Blois. Mémoires :  
Tome 3<sup>e</sup>, de 1836 à 1840 (Notes sur collection d'autographes ; inscriptions latines de Blois ; notice sur Jean Morin ; notice sur Abel Brunyer et ses ouvrages).  
Tome 6<sup>e</sup>, de 1854 à 1860 (Notice sur l'église Saint-Martin de Vendôme, orographie du Loir-et-Cher).  
Tome 7<sup>e</sup>, 1857-1860 (Étude sur le servage dans le Blésois).  
Tome 9<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> partie, 1874-1875 (Notice sur Guillaume Ribier-Daguier, mon cousin, député du tiers-état de Blois en 1614 ; essai bibliographique sur Palma Cayet).

Tome 9<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> partie, 1876-1877 (le château du Moulin en Sologne et ses seigneurs qui descendent de mes cousins les Du Moulin-d'Argouges; notice sur Augustin Thierry; recherches sur les Reliques de St-Victor).

Tome 10<sup>e</sup>, 1877-1883 (Étude sur l'ancien château de Blois).

Tome 11<sup>e</sup> 1<sup>re</sup> partie, 1883-1885 (Les Buttes et la Télégraphie optique; notes sur l'histoire des Protestants dans le Blésois).

Tome 12<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> partie, 1888 (en entier consacré à la notice sur Armand Baschet et son œuvre).

Tome 13<sup>e</sup>, 1<sup>re</sup> partie, (en entier rempli par l'introduction au Livre des Métiers).

Tome 13<sup>e</sup>, tome I<sup>er</sup> (1892) tome II<sup>e</sup> (1897) remplis par : les Métiers de Blois.

4<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 7 (décembre 1896), rempli par la notice sur A. Dupré et la bibliographie de ses travaux.

17<sup>e</sup> volume, 1<sup>re</sup> livraison (31 mars 1903), 2<sup>e</sup> livraison (30 juin), 3<sup>e</sup> livraison (30 septembre), 4<sup>e</sup> livraison (31 décembre) remplies par le Cartulaire de la ville de Blois.

18<sup>e</sup> volume, 1<sup>re</sup> livraison (31 mars 1904) question d'hygiène municipale au 18<sup>e</sup> siècle, 2<sup>e</sup> livraison (30 juin) les gens et les choses de la justice à Blois; 3<sup>e</sup> livraison (30 septembre) les jardins du château de Blois; 4<sup>e</sup> livraison (31 décembre) fin des jardins.

— Société de **Borda**, Dax (Landes). Dax. Bulletin trimestriel, 32<sup>e</sup> année, 1907, 2<sup>e</sup> trimestre.

— Société **Dunoise**, *Archéologie, Histoire, Sciences et Arts*, Châteaudun. Bulletin trimestriel, n<sup>o</sup> 151, (octobre 1907).

— *Les Annales Fléchoises et la Vallée du Loir* (Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de la Flèche), revue historique, archéologique, artistique et littéraire, paraissant tous les deux mois, la Flèche. Tome 8, année 1907, fascicule de septembre-octobre. (La Chapelle du Prieuré de St-Gilles à Montoire; notes sur les écussons aux armes des Ronsart).

— *Société Historique et Archéologique du Gâtinais*, Fontainebleau. Annales, année 1907, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres.

— *Société d'Études des Hautes-Alpes*, Gap. Bulletin trimestriel, paraissant chaque trimestre, 26<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> série, n<sup>o</sup> 24, 4<sup>e</sup> trimestre 1907.

— *Revue Mabillon* (Archives de la France Monastique), Ligugé-Chevetogne, 3<sup>e</sup> année, 1907, n<sup>o</sup> 41 (novembre).

— *Société d'Histoire Naturelle de Mâcon*, Mâcon. Bulletin trimestriel, 3<sup>e</sup> volume, n<sup>o</sup> 2, (septembre 1907).

— *Revue Historiques et Archéologique du Maine*, Le Mans. Tome 60<sup>e</sup>, année 1906, 2<sup>e</sup> semestre; tome 61<sup>e</sup>, 1907, 1<sup>er</sup> semestre.

— *La Province du Maine*, revue mensuelle de la Société des

Archives Historiques du Maine, Laval. Tome XV, année 1907, fascicules d'octobre, novembre, décembre, avec table des matières.

— *Société d'Horticulture de l'arrondissement de Meaux*, Meaux. Bulletin, 69<sup>e</sup> année, 1907, n<sup>o</sup> 5.

— *Académie de Nîmes*, Nîmes. Mémoires, 7<sup>e</sup> série, tome 29, année 1906.

— *Société Archéologique et Historique de l'Orléanais*, Orléans. Bulletin, tome XIV, n<sup>o</sup> 188 (2<sup>e</sup> trimestre de 1907).

*Mémoires*, tome 31<sup>e</sup>, 1907.

— *Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers. Bulletin, 3<sup>e</sup> série, tome 1, 2<sup>e</sup> trimestre de 1907 (avril-juin).

— *Académie Nationale de Reims*, Reims. Travaux, 118<sup>e</sup> volume, année 1904-1905, tome 2; 119<sup>e</sup> volume, année 1905-1906, tome 1<sup>er</sup>.

— *Revue de Saintonge et d'Aunis*, Saintes. Bulletin de la Société des Archives Historiques, paraissant tous les deux mois. 27<sup>e</sup> volume, année 1907, 5<sup>e</sup> livraison (1<sup>er</sup> octobre), 6<sup>e</sup> livraison (1<sup>er</sup> décembre).

— *Société des Sciences Historiques et Naturelles de Semur-en-Auxois*, Semur. Bulletin, tome 34<sup>e</sup>, année 1905 (Etude historique et étymologique des noms de lieux habités du département de la Côte-d'Or (suite), répartis par périodes historiques et classés par genres).

— *Société Archéologique de Tarn-et-Garonne*, Montauban. Bulletin Archéologique et Historique, tome 34<sup>e</sup>, année 1906, 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> trimestres.

## II. — Étranger

— *Analecta Bollandiana*, Bruxellis. Revue trimestrielle, tomus 26<sup>e</sup>, fascicule IV (paru le 20 octobre). Les Vendômois ont le devoir étroit de lire l'article demandé par moi : « La Légende de saint Bêat, apôtre de Suisse », pp. 423-453, où il est démontré que ce saint suisse n'est qu'une simple contrefaçon du saint Vendômois. Dans le prochain Bulletin, s'il y a de la place, j'en rendrai compte.

## IV. — ABONNEMENTS ET ACQUISITIONS

— *Archives Historiques du Diocèse de Chartres*, revue mensuelle paraissant le 25 de chaque mois, Chartres. 13<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 153, 25 septembre 1907. (Reliquaire de sainte Gemme, contenant partie du crâne de la sainte, paroisse de Coulombs, venant du couvent de Sainte-Gemme, paroisse de Moronval), n<sup>o</sup> 154, 25 octobre; n<sup>o</sup> 155, 25 novembre.

— *Revue Numismatique*, dirigée par Schlumberger, E. Babelon, A. Blanchet (Procès-verbaux de la Société Française de Numismatique), Paris. 4<sup>e</sup> série, tome 11<sup>e</sup>, année 1907, 3<sup>e</sup> trimestre.

JEAN MARTELLIÈRE.

# LES “BOIS NORMANDS”

(Bois Communaux de Fréteval et Saint-Hilaire-la-Gravelle)

1400-1793

---

*Vicissitudes d'une propriété collective — Anciens usages et droits de propriété des manants et habitants des paroisses et communautés d'habitants de Saint-Nicolas de Fréteval, Saint-Lubin-des-Prés et Saint-Hilaire-la-Gravelle — Un prince révolutionnaire sans le savoir — Défendeurs et demandeur préfèrent arrangement à procès plaidé et jugé — Le fait du prince — Un pont de pierre construit en bois — Des bûcherons qui n'ont pas compris la Révolution et un arbre de la liberté qui se fait protester.*

---

Les communes actuelles de Saint-Hilaire-la-Gravelle et de Fréteval, ont hérité des anciennes paroisses de Saint-Nicolas-de-Fréteval, Saint-Lubin-des-Prez et de Saint-Hilaire-la-Gravelle, dont elles ont été formées, un petit domaine forestier qu'on appelle les « *Bois Normands* ».

Nous avons trouvé dans les archives de ces communes un lot de vieux papiers et de parchemins dont quelques-uns nous ont paru mériter l'attention.

Nous avons pensé que cette modeste trouvaille pouvait apporter sa contribution à la petite histoire de notre petite patrie. Elle nous permet de suivre pas à pas l'évolution et la transformation, depuis son origine, d'une propriété forestière collective et démembrée, convoitée d'abord, mutilée ensuite par de puissants voisins, saccagée enfin par ses propres maîtres, jusqu'au jour où, après la Révolution, s'organisa désormais pour le domaine des



anciennes communautés d'habitants un régime le mettant à la fois à l'abri des entreprises de l'extérieur et du désordre à l'intérieur.

Les habitants des trois paroisses jouissaient vers la fin du *xiv<sup>e</sup>* siècle « depuis 500 ans et plus et par tems immémorial » d'un droit d'usage dans les Bois Normands.

Ce droit d'usage avait cela de particulier qu'il semble avoir été à son début exclusivement constitué au bénéfice des habitants sans qu'ils soient astreints à le partager avec personne.

Ce droit qui remontait sans doute à Clovis leur avait été confirmé successivement par Louis fils de roi de France, duc d'Orléans et par François d'Orléans comte de Dunois (1).

Le plus ancien titre écrit connu de cette propriété semble être un acte du 28 mai 1400 reproduit dans un *vidimus* en parchemin donné en la cour de la Chatellenie de Fréteval, le vendredi 18 avril 1449 après Pâques et une autre copie non signée, en papier. Ces deux documents se résument ainsi : 28 mai 1400 — Lettres de Louis fils de roi de France, duc d'Orléans, comte de Valois, de Blois et de Beaumont à la requête des habitants de Saint-Hilaire-la-Gravelle, de Saint-Lubin-des-Prés et de Saint-Nicolas-de-Fréteval au comté de Blois, leur confirmant le droit d'usage en certain bois appelé le Bois-Normand, assis en la chatellenie de Fréteval, en dehors de la forêt, dont ils jouissaient depuis si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire.

(1) Louis de France, duc d'Orléans, frère du roi Charles VII, eut pour successeur dans le comté de Dunois le fils naturel, Jean d'Orléans, qu'il eut de Mariette d'Enghien et à qui Charles VII donna en 1443, le comté de Longueville. Ce comté appartenait au petit-fils de Jean d'Orléans, François II d'Orléans lorsqu'il fut érigé en duché (1505).

Cet usage consistait à prendre le bois dont ils avaient besoin pour chauffer, édifier et faire leurs autres nécessités ainsi qu'à mener leurs bêtes dans ledit bois, les y faire pâturer et les y garder en tous temps et saisons. Le duc spécifie toutefois que les habitants ne pourront ni vendre, ni délivrer à d'autres le bois qu'ils auront coupé, qu'ils ne pourront le transporter ni mener hors desdites paroisses, enfin qu'ils ne pourront le couper ou faire couper qu'avec une cognée botheresse (?) sans se servir de scies ou de larges cognées sous peine de perdre lesdits usages et pâturages et d'encourir amende. En échange de ce droit d'usage les manants et habitants de ces trois paroisses devaient, d'après un autre document, chaque dimanche à la messe paroissiale, recommander dans leurs prières à Dieu les âmes de leurs seigneurs défunts et aussi celles des successeurs d'iceux.

Cette dernière recommandation qui consiste à recommander à Dieu l'âme de chrétiens non encore trépassés, nous paraît sinon excessive, au moins prématurée, même au XIV<sup>e</sup> siècle. Cette fondation pieuse et sa touchante prévoyance n'empêchèrent point le seigneur successeur, en vie l'an 1540, de contester la légitimité ou l'étendue de leur droit à ses sujets de sa Chatellenie de Fréteval, encore qu'il fût sous la tutelle de Claude de Lorraine, prince (1) d'une famille d'un catholicisme ardent.

(1) Claude de Guise revendiquait le titre de prince. Il n'avait en France que le titre de comte en 1517 mais il avait déjà réclaté la préséance même sur les ducs, lors du sacre de François I<sup>er</sup>, étant disait-il fils de Souverain.

Les Guises étaient à cette époque à la tête du parti Catholique dans la lutte qu'il soutenait contre les Huguenots. L'assassinat d'un duc de Guise à Blois n'eut pas, plus tard, que des causes politiques; les Huguenots y participèrent. De même plus tard encore, il semble qu'un Cardinal de Guise prit une revanche en figurant à la Saint-Barthélemy. Chénier, dans sa tragédie *Charles IX*, fait bénir par un cardinal de Guise les poignards des assassins.

Aucun document connu ne fonde l'historien à supposer que les manants avaient démerité par leur manque d'empressement à s'acquitter de l'engagement pieux qui les liait à la mémoire de leurs donateurs. Claude de Lorraine, cependant, les attaqua dans leur droit séculaire et réclama pour son pupille une participation importante dans lesdits usages sous-prétexte, plaيدا-t-il, qu'ils avaient été concédés à titre gratuit.

Ainsi donc, à l'affliction d'être menacés dans leurs intérêts matériels, ces pauvres manants durent joindre cette amère déception pour leur foi de voir un prince très catholique considérer comme gratuite la charge de dire des prières. Ceci nous paraît aussi contraire au droit qu'à la réalité.

L'histoire nous présente Claude de Lorraine comme un catholique très pratiquant, il nous apparaît plutôt ici comme très pratique.

Le 24 Mars 1541, il obtenait un arrêt donnant au duc, son petit-fils, une sorte de droit de *triage* lui permettant de couper à son profit 10 arpents de bois par an et réglémentant à nouveau, en l'aggravant, le régime de l'exploitation du surplus par les manants.

Cet arrêt et le règlement qui lui fait suite eurent beaucoup d'importance aux yeux des jurisconsultes de l'époque; il est rappelé tout au long dans un vieux répertoire de jurisprudence dont nous avons retrouvé une édition postérieure à cet événement à la bibliothèque de Tours.

Nous le citons pour ceux qui s'intéressent aux questions forestières :

RÈGLEMENTS DE CHENU

(Edition de 1630, page 368, Chap. CX)

(Bibliothèque de Tours, N° 2012)

« Il y a plusieurs autres règlements donnés par les dits

« juges pour les bois et usages d'iceux entre les seigneurs  
« et leurs sujets. Un entre le sieur duc de Guise, comme  
« tuteur du duc de Longueville, comte de Dunois, et le  
« Procureur général du roi sur le fait des eaux et forêts  
« joints a lui, demandeur, et les manants et habitants de  
« Saint-Hilaire-la-Gracelle, Saint-Lubin-des-Près et Saint-  
« Nicolas-de-Fréteval deffendeurs, d'autre part ; par lequel  
« pour obvier aux dégâts et malversations que les deffen-  
« deurs eussent pu commettre sous ombre de l'usage qu'ils  
« avaient au bois Normand dont il était question. Fut  
« ordonné que par l'exécuteur du dit arrêt serait arbitré  
« quelle qualité de bois était nécessaire pour chacun an  
« pour leur chauffage lequel bois ainsi arbitré serait délivré  
« par les officiers du dit demandeur par marque et mons-  
« trée sans en prendre aucun salaire, et ce, par arpens et  
« mesures où ils se trouveraient aucuns et à faute trois  
« abattus par terre il serait le premier prins et délivré, et  
« à faute de ce sera délivré le dit chauffage par arpens lequel  
« les deffendeurs seront tenus couper à tire et à aire en  
« temps et saison, et en chacun arpens délaissier huit bali-  
« veaux, c'est à sçavoir 4 viels et 4 jeunes, et clore les dits  
« bois où la dite délivrance leur aura été faite jusqu'à ce  
« qu'il soit deffensable et quant au bois nécessaire pour les  
« dits deffendeurs, à bastir et édifier leur serait pareille-  
« ment ledit bois, baillé et délivré par les dits officiers, par  
« marques et monstrées sans aucun salaire, visitation préa-  
« lablement faite des lieux et édifices qu'il conviendra faire  
« édifier, et rapport aussi préalablement fait aux dits offi-  
« ciers, par charpentiers et gens à ce connaissant de la  
« qualité requise par les dits édifices et de quel bois, ainsi  
« délivré, seraient les dits deffendeurs, tenus mettre en  
« œuvre dans un an après la dite délivrance, sur peine de  
« confiscation du dit bois et d'amende arbitraire, et outre,  
« fût inlibé et deffendu aux dits deffendeurs de mener  
« leurs bêtes es endroits du bois Normand non defensable,  
« sur peine confiscation de leurs dites bêtes et d'amendes  
« arbitraires, et aussi de ne pas prendre bois pour chauffer

« et bastir, sinon de la forme et manière susdites, sur peine  
« de privation de leurs droits et de tout dommage et inté-  
« rêt vers le demandeur, et aussi enjoint aux dits officiers  
« de faire délivrer incontinent et sans délai aux dits deffen-  
« deurs, le dit bois, et en leur refus ou délai fut permis au  
« dit deffendeur d'en prendre aux charges susdites, et  
« afin que le dit arrêt fût notoire à tous, fût ordonné qu'il  
« serait publié à jour de dimanche et issue de la grande  
« messe, en chacune des dites paroisses, le 14 février 1542. »

Cette sentence ne nous apparaît pas comme très équitable.

En effet, d'après leur titre de 1400, les manants avaient le droit d'usage exclusif des Bois Normands et celui d'y mener leurs bêtes en tous temps et saisons. En 1541, des juges en octroient la coupe de 10 arpens par an à leur puissant seigneur et les gratifient en échange d'un règlement dont la complication devait leur devenir insupportable.

Le prince de Lorraine obtenait ainsi contre eux un droit de « triage » exorbitant au profit de son petit-fils.

« On appelait ainsi la faculté reconnue, par la pratique,  
« aux seigneurs de distraire et de s'attribuer le tiers des  
« communaux qu'eux ou leurs auteurs avaient concédés  
« gratuitement, en toute propriété, aux habitants d'une  
« paroisse ou d'une communauté; ce droit exorbitant,  
« reste des abus de la puissance féodale avait encore été  
« aggravé par l'usage » (1).

« Les rois de France eurent souvent à intervenir pour  
« réprimer les abus de triage. Une ordonnance de 1667  
« révoque ainsi tous les triages faits depuis moins de  
« 30 ans » (2). Il faut reconnaître d'ailleurs que ce dernier

(1) M. Larzillière, — « De l'administration et de la jouissance des forêts communales. »

(2) M. Huffel, — « Économie forestière. »

règlement de probité ne vécut pas longtemps ; deux ans plus tard, l'ordonnance de 1669 rétablit le droit de triage pour les bois qui avaient été cédés gratuitement par le seigneur et dont les deux tiers suffisaient pour l'usage des paroisses.

Excessif ou non, c'était, en 1542, un droit que s'arrogeaient les grands et le duc de Guise ne se montra ni pire ni meilleur que les autres en revendiquant le bénéfice d'une jurisprudence dont il fut plus le bénéficiaire que l'auteur. L'exécution du règlement de 1541 donna lieu aussitôt à de nombreuses difficultés, comme cela était inévitable. Fatigués et découragés par les embarras que leur créait ce nouveau démembrement de leur propriété, interprété peut-être aussi sans tolérance par les gens de leur seigneur, les manants demandèrent à traiter.

L'application du règlement leur avait fait encourir de nombreuses amendes et contraventions ; ils se trouvèrent mûs en de nouvelles et si nombreuses difficultés contentieuses qu'ils s'offrirent à faire une transaction à condition qu'on les laissât jouir désormais d'une partie de leurs anciens bois sans ces formalités trop compliquées. Claude de Lorraine ne fit pas la sourde oreille ; nous ne pouvons pas nous retenir de penser que dans son esprit les manants se rendaient là à un rendez-vous auquel sans en avoir eu trop l'air, il les avait conviés en mettant le pied dans leur domaine.

Il n'avait obtenu, lui, qu'un simple droit de triage, c'est-à-dire un droit de coupe, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre ; quoi d'étonnant à ce qu'il rêvât de muer ce droit relativement précaire en un bon titre définitif de propriété personnelle et sans condition ?

Il voulait, lui, aussi bien que les usagers, s'affranchir d'un de ces nombreux démembrements dont les lois abolitives de la féodalité devaient plus tard délivrer la

société en fondant définitivement la propriété individuelle sur des bases exclusives.

Claude de Lorraine sans s'en douter fut en la circonstance vaguement révolutionnaire. Il apporta sa petite contribution à l'idée révolutionnaire en répandant autour de lui des germes de propriété personnelle. On rencontre ainsi dans l'histoire de l'humanité bien des idées libératrices qui ont fait leur chemin grâce à des hommes dont l'esprit valait mieux que le cœur.

Si en exploitant ses sujets Vendômois, dans le privé, ce Guise fut de son temps et du nôtre, il sut en d'autres circonstances se révéler libéral. Dans cette affaire des Bois Normands il aurait peut être pu se montrer plus exigeant encore grâce à l'arrêt et au règlement qu'il avait obtenus. Il aurait pu faire déchoir les manants de tous leurs droits réguliers sous prétexte de malversations et inobservations que sa maîtrise des eaux et forêts pouvait relever à la charge des usagers.

Il était assez puissant pour se gagner la faveur de « *chiquanous et chats fourrez vivant de corruption* ». Il n'alla point jusque là, il se contenta de faire rentrer son petit-fils en possession d'une partie du legs fait aux manants par ses aïeux. Il ne s'embarrassa point d'une vaine préoccupation de pérennité d'exécution des dernières volontés de grands parents pour lesquels avaient prié des paroisiens reconnaissants, et cela malgré que clercs, notaires et tabellions jurés y fussent passés. Il reprit ce qu'il crut être sa part et c'est certainement la conscience fort tranquille qu'il entra en conversation avec les bûcherons usagers.

Les Guises ont dans l'histoire une réputation de libéralisme justifiée : Vendômois ou Tourangeaux, nous devons, après une impartiale balance du doit et avoir, ne pas leur tenir trop rigueur des ressources juridiques que

nous avons surpris l'un d'eux mettre au service de ses intérêts dans la question particulière des « Bois Normands ».

C'est, en effet, le cardinal Jean, frère de celui dont nous nous occupons qui fut le protecteur de Rabelais et qui le soutint vers la même époque contre les moines de Fontevrault (1).

C'est le cardinal Charles, fils du même, qui dans le même temps fut l'ami de notre illustre compatriote Ronsard et son défenseur contre la néfaste influence de son détracteur haineux Melin de St-Gelais. Il contribua considérablement à vaincre l'aversion que des ennemis avaient commencé de faire naître contre le poète dans l'esprit de Henry Second.

Le gentilhomme Vendômois immortalisa, en chantant plus tard ses louanges, le Cardinal de Lorraine. Ce qui prouve que pour les grands le mécénisme avisé est le meilleur moyen de sauver son nom de l'oubli et de l'illustrer dans l'Histoire. Il n'y a plus de gloire à gagner en protégeant un Ronsard et un Rabelais qu'en se montrant généreux avec d'obscurs bûcherons. Mais à quoi bon se souvenir de banales mesquineries, après si longtemps? Il faut se défier des enquêtes de moralité à des siècles de distance et accorder, quand on le peut, le bénéfice de la prescription aux laideurs de la vie.

Ce qui précède nous amène à constater une fois de plus qu'on ne peut étudier les points les plus insignifiants de l'histoire du Vendômois sans rencontrer à chaque pas, sur son chemin, les plus grandes figures de notre histoire nationale, tant ce beau pays a toujours été mêlé aux plus

(1) Par provisions du 18 janvier 1550, Rabelais fut nommé à la cure de Meudon, on peut remarquer comme coïncidence significative que la terre de Meudon avait été récemment achetée par le duc de Guise à la duchesse d'Étampes.



grandes gloires comme aux plus terribles convulsions de la nation.

En cette année 1549 donc, le duché de Dunois appartenait au tout jeune François III d'Orléans, duc de Longueville et seigneur de beaucoup d'autres lieux, unique enfant, encore mineur, du défunt duc de Longueville, Louis II (1), décédé en 1537, et de Marie de Lorraine Guise, fille aînée des dix enfants de Claude, duc de Guise (2). Cet enfant, dernier descendant direct des ducs de Longueville, devait mourir avant sa majorité et sans avoir contracté d'alliance, deux ans plus tard, à Amiens (22 septembre 1551).

Il avait pour tuteur son grand-père maternel, Claude de Lorraine, duc de Guise, comte d'Aumale, grand veneur, époux d'Antoinette de Bourbon. Les manants et habitants des trois paroisses défenderesses avaient donc en face d'eux un adversaire redoutable, l'un des personnages les plus importants du royaume à cette époque.

En effet, les Guises, disgraciés à la fin du règne de François I<sup>er</sup>, avaient au début de celui d'Henri II (31 mai 1547) repris tout leur crédit. On peut même affirmer qu'ils étaient plus puissants que le roi, dont ils se partageaient l'autorité avec les Montmorency, dont un descendant, par les femmes précisément, devait un jour hériter de la forêt de Fréteval.

Nous n'avions donc pas tort de dire qu'il lui aurait été

(1) Dans une transaction de 1536, le seigneur Louis II, duc de Longueville, prend les nombreuses qualités de marquis de Rothelin, comte de Dunois et de Neufchâtel, vicomte de Châteaudun, de Melun, d'Abbeville, de Croton, seigneur de Parthenay, Montreuil, Bellay, Mervimer, Gournay, Château-Regnaud, Montaillé, Maine, Hévidé, Noël-sur-Mer, Mauchenay, Buerre-St-Buest, Sourre, Noyens, Montbart et Espasse, connétable, chambellan de France (Histoire de Châteaudun).

(2) Marie de Lorraine, veuve de Louis II de Longueville, épousa en secondes nocces Jacques V d'Ecosse.

facile de se montrer plus gourmand encore. D'après une procuration des manants le nouveau procès consécutif au règlement cité par Chenu était pendant depuis 1546, c'est-à-dire depuis trois ans lorsqu'intervint une nouvelle transaction. Il avait entraîné les parties à beaucoup de *déboursements et grands frais*, elles étaient *enrayées pour consommer encore grande somme de deniers*. La justice en ce temps n'était déjà point gratuite. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil ; aussi s'avisèrent-ils déjà qu'un mauvais arrangement vaudrait peut-être mieux qu'un bon procès contre un adversaire assez puissant pour escompter la bienveillance du juge.

Ils acceptèrent donc de transiger.

Le 13 mai 1549, une convention était passée devant Nicolas Poirier (?) et Nicolas Egret, notaires en la chàtellenie de Fréteval, entre le duc de Guise, curateur du duc de Longueville d'une part, les manants des paroisses désignées d'autre part.

« Les habitants consentent à ce que Mgr de Guise  
« audit nom, prenne douze vingt arpents ( $12 \times 20 = 240$ )  
« de bois en une pièce à commencer vers le lieu appelé  
« les Usces, qui joint le bois de Débat, vers la maison de  
« la Cendronne, vers la forêt dudit Fréteval, arrivant sur  
« ledit bois de Débat.

« Lesdits habitants auront en toute propriété, sauf la  
« justice qui demeure au duc de Longueville, le surplus  
« du bois normand contenant 730 arpents, joignant d'une  
« part aux terres des habitants de St-Hilaire, d'autre  
« part auxdits douze vingt arpents qui demeurent à  
« mondit seigneur, d'autre en pointe aux clous de Cour-  
« sillon et aux terres et taillis de la Suerye (1).

(1) Analyse d'un extrait de la convention sur copie en papier sur laquelle la signature du notaire a été surchargée et effacée (Archives de Fréteval).

« Les habitants n'auront pas le droit de convertir et « muer ledit bois en autre nature que de bois ».

D'après un document postérieur, nous apprenons que les 3/4 de cette propriété devaient être mis en coupe réglée et l'autre quart réservé en futaie. On ne devait toucher à cette futaie que pour les grosses réparations des églises.

Les 240 arpents formant le surplus et qui furent abandonnés au duc de Longueville, furent baptisés par les manants *Bois Perdus*, en souvenir des circonstances qui précédèrent leur abandon. Ce nom leur est resté.

Il avait été stipulé qu'ils ne seraient choisis ni dans la meilleure ni dans la moins bonne partie des bois.

Le duc s'engageait, en outre, à protéger ses manants contre les entreprises de petits seigneurs des environs désignés dans l'acte.

Le nouveau droit des usagers, s'il s'exerçait dorénavant sur une superficie moins grande, était par contre beaucoup plus complet. Ils étaient admis à l'exercer avec beaucoup plus d'indépendance et d'autonomie. Sous les réserves que l'on sait, ils avaient la toute propriété de « *ladite pièce de bois contenant 730 arpents ou environ, tant vuide que pleine, perpétuellement et à toujours-mais.* »

Il était stipulé, notamment, que les usagers devraient désigner, pour aménager et marquer les coupes, des syndics rééligibles d'an en an, que ces syndics auraient des marteaux de diverses marques, qu'ils devraient toujours opérer ensemble sans avoir le droit de se prêter leurs gouges ou marteaux sous peine d'amende.

Enfin, il va de soi que la délivrance des coupes devait

La commune de St-Hilaire possède une autre copie en papier, plus complète, mais fort mal expédiée et signée Gallois, notaire, avec paraphe.

être accordée par la maîtrise des eaux et forêts du duc. Cette obligation devait encore, plus tard, entraîner pour les nouveaux propriétaires, les plus graves dommages.

Quelle fut la véritable origine du conflit survenu entre les boissiers de St-Hilaire et leur seigneur ? Il faut la faire remonter à ce fait qu'un prince lorrain fut attiré dans le pays.

En effet, le duché de Longueville, peu riche en forêts, ne comprenait que celles de Marchenoir et de Fréteval.

Il n'avait donc à ses gages qu'une maîtrise peu expérimentée et probablement même désintéressée de revenus forestiers rendus illusoires par des usages mal définis et mal réglés.

Les usages de Marchenoir sont analysés dans l'histoire de Châteaudun de l'abbé Bordas. Leurs bénéficiaires avaient des droits beaucoup moins étendus que ceux de St-Hilaire.

Appelé par le veuvage de sa fille à s'occuper de ses intérêts, Claude de Lorraine fit sans doute le tour du propriétaire très attentivement et le mauvais état des bois dut le frapper. Or, le duché de Lorraine, lui, était fort riche en forêts et son maître devait connaître tous les moyens d'une fructueuse exploitation.

Il est donc naturel qu'il voulût mettre un peu d'ordre dans les bois de son petit-fils.

On s'explique ainsi les bases solides qu'il s'appliqua à donner aux droits de son pupille avant sans doute d'améliorer aussi le personnel de sa régie.

S'il s'était trouvé à Saint-Hilaire en présence d'usagers ordinaires, il aurait pu obtenir de les cantonner selon des règles qui subsistent encore dans notre code forestier (1).

(1) Le destia des usagers peut être réglé de la manière suivante par le propriétaire de bois :

CODE FORESTIER! — Art. 63. — Le Gouvernement pourra affranchir

Mais il se trouva en face de titres exceptionnels que les seigneurs prédécesseurs n'avaient pas contestés jusqu'ici.

Cette circonstance ne permettait pas de songer à un cantonnement, immédiat du moins; c'est pourquoi il eut l'ingénieuse idée de se fonder sur un abus juridique du temps pour obtenir d'abord un « triage » et ensuite un règlement à l'aide desquels les manants devaient être bientôt amenés à solliciter un nouvel arrangement qui devait équivaloir au cantonnement convoité.

Si on peut admettre qu'en ce qui concerne le bois proprement dit les usagers ne furent pas absolument lésés il n'en va pas de même pour leur droit de « *faire pacager et pâturer leurs bêtes en tous tems et saison.* » Ce droit se trouvait considérablement réduit par l'amputation des 240 arpents des « Bois Perdus ».

Or, ce droit de pacage, en un temps où la culture était aussi rudimentaire qu'au xv<sup>e</sup> siècle, dans des terres aussi ingrates que celles qui avoisinent les Bois Normands, ne manquait pas d'être fort important.

Aujourd'hui, encore, dans les régions deshéritées, les paysans sont très jaloux des droits séculaires de cette nature qu'ils possèdent. Notre législation, a surplu, en est fort respectueuse.

C'est ainsi qu'au mois de juillet 1905, le tribunal de Mauriac rendait un jugement impatiemment attendu par les habitants du Fau, canton de Salers.

Plusieurs habitants de cette commune, en effet, étaient poursuivis pour avoir fait pacager leurs bestiaux dans le

les forêts de l'État de tout droit d'usage en bois moyennant un cantonnement qui sera réglé de gré à gré et en cas de contestations par les tribunaux. L'affranchissement par voie de cantonnement n'appartient qu'au Gouvernement et non aux usagers.

Art. 118. — Les particuliers jouiront de la même manière que le Gouvernement et sous les conditions déterminées par l'article 63 de la faculté d'affranchir leurs forêts de tous droits d'usage en bois.

cantonnement d'un bois sous prétexte qu'ils avaient joui jusqu'ici, non pas d'un droit, mais d'une faveur.

Les habitants du Fau ripostèrent en exhibant de vieux parchemins de la nature sans doute de ceux dont nous nous sommes occupés ici. Le demandeur répondit que ce droit était prescrit depuis longtemps. Tel n'a pas été l'avis du tribunal de Mauriac qui débouta le demandeur et affirma les prérogatives des usagers.

Il existe, dans le Cantal notamment, de nombreuses communes dans une situation analogue.

Les droits d'usage, comme on voit, donnent encore aujourd'hui matière à controverse entre usagers et propriétaires du fond.

Le droit d'usage, aux temps dont nous nous occupons, était mal défini, il variait selon les régions. Le duc de Guise importa et fit prévaloir des coutumes Lorraines qui n'étaient pas favorables aux tenanciers.

Il est utile, pour se faire une opinion sur cette question, de résumer les limites assez vagues de ce droit antique et l'interprétation qui lui était donnée.

Les forêts étaient à l'origine aux mains des manses seigneuriales gallo-romaines. Les tenanciers ne pouvaient subsister sans bois et surtout sans droit de parcours. Cette nécessité reconnue par la loi des Burgondes (1) le fut aussi par les barons féodaux. Des forêts furent données ou acensées, celle de Saint Hilaire semble avoir été donnée. Mais, le plus souvent, les chartes de donation étaient conçues en des termes facilitant au seigneur la reprise de ce qu'il avait donné gracieusement lorsque vraisemblablement les tenanciers, par l'amélioration de

(1) Si quis, Burgudio aut Romanus sylvam non habeat, incidendi ligna ad usos suos de jacintivis et sine fructu arboribus in cujuslibet sylva habeat liberam potestatem, neque ab eo, cujus est sylva repelatur.

leur culture cessaient d'en avoir absolument besoin pour vivre.

La principale de ces restrictions était celle de la « délivrance » précisément d'origine alsacienne. Le principe de la délivrance remonte à 1144. D'après elle l'usager ne peut se servir lui-même, c'est le seigneur qui doit indiquer le canton à exploiter ou à ouvrir aux bestiaux.

L'usage, au demeurant, était et est un mode d'exploitation très préjudiciable au développement des forêts qui au XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles s'en allaient à cause de lui « *du tout à la ruine.* »

La situation devint même si grave qu'en 1669 Colbert rédigea une ordonnance fameuse qui fut un chef d'œuvre de législation forestière et qui servit de base au code forestier actuel.

Plus tard, les famines eurent leur répercussion sur l'exploitation des forêts. L'hiver de 1709 fit des dégâts énormes et les récoltes ayant gelé, les bois durent nourrir tant bien que mal, surtout mal, les animaux, même ceux qui leur sont les plus dommageables tels que moutons et chèvres. A ces causes d'appauvrissement on peut aussi ajouter celle permanente des mauvais soins apportés par les usagers à une exploitation collective et impersonnelle.

Les usages forestiers comptent parmi les très rares démembrements perpétuels de la propriété foncière que les lois abolitives de la féodalité aient respectés.

Ils lui préexistaient d'ailleurs, c'est pour cela qu'ils lui ont survécu (1).

Il est un point sur lequel la transaction reste muette : la chasse. Cela n'est pas une raison pour ne pas examiner

(1) *Économie Forestière.* — G. Huffel : Laveur, édit.

*Les Démembrements de la propriété foncière en France avant et après la Révolution.* — Em. Chenon : Larose et Forcel, édit.

ce côté de la question et ne pas approfondir cet éloquent silence.

L'usager n'a jamais eu, en principe, le droit de chasse. La jurisprudence est constante à cet égard même lorsque l'usager absorbait tous les autres produits de la forêt : pâturage, bois, carrières, etc.

Ce principe n'avait fait que s'aggraver au temps de François I<sup>er</sup>. Elle fut interdite d'une façon générale à tous « *roturiers, cultivateurs et gens de métiers* ». Une ordonnance de 1513 consacre la première ce principe exorbitant.

Les usagers de Fréteval rentraient donc dans cette catégorie et s'ils avaient jamais joui du droit de chasse ils en avaient été depuis si longtemps et si absolument dépouillés qu'il n'en fut même pas question, ne fût-ce que pour mémoire, dans les grimoires qui firent suite à leurs nombreux procès.

La transaction de 1549 n'avait pas à parler d'un fait qui constituait en quelque sorte une incapacité légale.

Il n'en avait cependant pas toujours été de même dans notre région et le XIII<sup>e</sup> siècle fut plus libéral, sur ce point au moins.

Dans une charte de novembre 1288 dont M. l'Archiviste de Loir-et-Cher a bien voulu nous signaler l'existence, Jeanne de Châtillon, comtesse d'Alençon, abandonna ses garennes de la forêt de Marchenoir aux manants et habitants à toujoursmez ainsi que le droit de chasser la grosse bête.

Sur ce point spécial de la chasse le droit s'est adouci plus que les mœurs, car le bon disciple de Saint-Hubert a conservé une âme du Bon vieux temps.

La passion de la chasse, comme toutes celles qui procèdent des plus primitifs et des plus impérieux besoins naturels, a gardé une âpreté que justifient ses rudes quartiers de noblesse.



Le chasseur tient de la noble bête :

Jamais la Biche en rut, n'a pour fait d'impuissance  
Trainé du fond des bois un cerf à l'audience.

Le chasseur et le cerf sont du même bois, honni soit qui mal y pense !

On peut donc, à la décharge des anciens chasseurs vilipendés par de contemporains bons apôtres qui, sans le gendarme, ne vaudraient pas mieux qu'eux, affirmer qu'aujourd'hui celui qui donnerait à ses voisins une charte conforme à celle de la bonne duchesse d'Alençon, risquerait de passer pour fol ou de rechercher une popularité non exempte d'arrière-pensée.

Les usagers de Marchenoir ont dû perdre jusqu'au souvenir de leur ancienne immunité, et leur droit, quoique écrit, risquerait fort de se voir opposer une irréductible prescription s'ils s'avisait d'en solliciter le rétablissement.

On le considérerait même moins comme prescrit que comme légendaire.

De 1549 à 1703, les communautés d'habitants co-propriétaires des Bois Normands jouirent sans trouble connu de leur nouvelle propriété. Leurs seigneurs, pendant cette période, semblent leur avoir accordé la régulière délivrance de leurs coupes.

On trouve, comme témoignage de ce qui précède, dans le dossier que nous avons compulsé un document en papier, en date du 24 août 1689 :

*« Requête présentée par les habitants des trois paroisses  
« de Fréteval, Saint-Lubin-des-Prés et Saint-Hilaire-la-Gravelle, tendant à ce qu'il leur soit permis de faire procéder  
« devant les officiers des eaux et forêts de Fréteval, à la  
« vente du bois taillis d'usage dit « le Bois Normand » (ainsi  
« que des baliveaux qui s'y trouvent), selon la concession*

« des comtes de Dunois, prédécesseurs du duc de Longue-  
« ville, afin d'employer les deniers en provenant, aux  
« nécessités les plus urgentes desdites paroisses ; le Conseil  
« de la curatelle du duc de Longueville accorde ladite  
« requête. »

Ce document est un extrait en papier des délibérations du conseil de la curatelle du duc de Longueville signé par « de St-Amour », secrétaire dudit conseil.

On voit donc que les « Bois Normands » semblaient être définitivement devenus une propriété et non un domaine d'usage puisque les habitants recevaient le produit de la vente des coupes au lieu de se partager en nature les produits de la forêt.

A partir de 1703, de nouvelles difficultés surgirent.

Les officiers forestiers des ducs refusèrent d'accorder la délivrance sans fournir de motifs, et les habitants furent désormais privés de cette ressource.

La raison ?... Le fait du Prince.

Cet état de choses se prolongea jusqu'en 1771. Le fait du prince rongea de rouille les gouges et marteaux des syndics rééligibles d'an en an.

Pendant cette longue succession d'années, c'est-à-dire pendant plus de deux générations, les habitants des trois paroisses furent réduits à une portion si congrue qu'elle en était incongrue. Les maisons menaçaient ruine et cette nouvelle privation vint pour eux s'ajouter aux famines qui, pendant cet espace de temps, ravagèrent plusieurs fois la France.

« Tout a une fin ». Il ne faut pas chercher ailleurs que dans ce redoutable échéancier la cause de la rentrée en jouissance des habitants, cette dite année 1771.

Comme on l'a vu plus haut, l'ordonnance de Colbert de 1669 avait réformé l'administration des forêts.

A l'origine, les coupes usagères étaient, au moins

depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, délivrées par les représentants de l'ancien propriétaire.

S'il s'agit de la jouissance de communautés dans leurs bois, l'ingérence des maîtrises royales s'est établie peu à peu à partir de François I<sup>er</sup>. Mais les officiers des maîtrises royales n'intervinrent qu'au fur et à mesure du recul de la féodalité devant l'extension du pouvoir royal; ces progrès n'ont été sensibles que depuis Louis XIV.

En 1703, il semble que les officiers de la maîtrise royale n'intervenaient pas encore dans le comté de Dunois; aussi les hommes d'affaires des ducs de Luynes et de Chevreuse purent encore molester leurs manants sans craindre d'être inquiétés.

Cette situation dut se modifier vers 1771 ou dans les quelques années qui précédèrent immédiatement cette date. A ce moment, en effet, on apprend que le propriétaire des « Bois Perdus » sollicite de la maîtrise royale la délivrance de leur coupe. C'est à cette circonstance que les habitants des trois paroisses durent de retrouver leur ancien droit, capital et intérêts.

D'après une lettre signée Mianville et adressée de Fréteval à un certain marquis de la Chesnaye, qui habitait Rougemont, cet état de choses « *répréhensible* » devait être attribué au mauvais vouloir des hommes d'affaires qui, successivement, se partagèrent la confiance des ducs de Luynes et de Chevreuse.

Ces ducs souffraient sans doute d'une surdité aussi complète qu'héréditaire, puisqu'en soixante-dix ans ils n'entendirent point, ne fût-ce qu'une fois, l'écho des doléances des habitants. Mais peut-être ne se plaignirent-ils point ?

Admettons donc que c'est encore l'agent subalterne, c'est-à-dire Aliboron, qui fut cause de tout le mal de ces

pauvres gens et parcourons le billet que Mianville adresse au marquis de la Chesnaye.

« *Il ne leur a plus été possible — aux habitants — depuis  
« cette époque — 1703 — d'en obtenir la délivrance à la  
« révolution des coupes, ny de feu M. le duc de Luynes,  
« ny de M. le duc de Chevreuse. Peut-être leurs gens d'affaires  
« avaient-ils dans le refus qu'ils leur en ont fait, les  
« mêmes vues que ceux de M. le duc de Luynes paraissent  
« avoir, mais ces vues ne prouvent dans les uns et dans les  
« autres, qu'un zèle mal entendu que M. le duc de Luynes  
« et M. le duc de Chevreuse eussent désavoué s'ils eussent  
« connu la légitimité des droits des dits habitants, l'authen-  
« ticité de leurs titres, leur ancienneté et leur suite. Si  
« d'après ces mêmes titres, dont les habitants de Fréteval  
« viennent, monsieur, de vous faire une courte analyse, il  
« restait encore de la part des gens d'affaire de M. le duc de  
« Luynes, quelque difficulté à faire sur la légitimité des  
« droits qu'ils réclament, ils se flattent que vous voudrez  
« bien écarter tous moyens de discussion sur une chose  
« aussi légitime, etc., etc...* »

C'est ainsi que le signataire de cette lettre résume au marquis de la Chesnaye une partie du mémoire de protestation adressé par les habitants à l'intendant, et il ajoute :

« *J'ai cru que M. le marquis de la Chesnaye ne serait pas  
« fâché d'avoir connaissance du mémoire adressé à M. l'In-  
« tendant par les habitants de Fréteval, touchant les usages:  
« je le prie de m'excuser si peut-être il sera forcé de se ser-  
« vir de lunettes pour parvenir à le lire, je ne lui cacherai  
« pas que j'ai été obligé d'avoir recours aux miennes » —  
« et aux nôtres — pour le transcrire. Je souhaite qu'il soit  
« aussy content de ce mémoire que moy ; il me semble que  
« la sagesse a présidé à leurs délibérations, ils ont habile-  
« ment évité toute discussion avec nous et nous sommes  
« d'accord sur les points importants, comme partage, réédi-  
« fication du pont en bois.... mille assurances de respect  
« de la part de son très humble serviteur. — Mianville.* »

« P. S. — Ce mémoire ne partira que demain dix mars  
« — (1772) — pour être envoyé à M. de Cipierre, nous  
« venons de perdre M. Guillon votre voisin de campagne. »

Comme nous disions plus haut, nous nous faisons en vain violence pour nous associer à la sagesse des rédacteurs du mémoire à l'Intendant ; nous faisons aux hommes d'affaires des seigneurs la charité de ne point les accuser d'avoir été seuls à faire tort aux usagers.

Les « Bois Perdus », rançon de la propriété encore une fois devenue illusoire des habitants, se trouvaient en 1774 sous l'autorité administrative des maîtrises royales. C'est pourquoi le duc de Chevreuse sollicitait lui-même du roi la délivrance de leur coupe.

Les habitants de Fréteval profitèrent de la circonstance pour le prier de solliciter en même temps pour eux l'autorisation d'abattre leurs bois devenus en « demy futaie ». Le duc demanda donc la délivrance pour les « Bois perdus » et pour les « Bois Normands ». L'arrêt fut rendu, mais au nom seulement du duc, sans faire mention du droit des habitants. Ces derniers justement émus s'agitèrent cette fois énergiquement. Ils adressèrent alors le mémoire dont il vient d'être question, à l'Intendant.

Ils demandaient à être admis à faire la preuve de leur propriété en même temps qu'ils insistaient pour établir que la privation qu'on leur avait arbitrairement fait subir pendant 70 ans ne saurait constituer contre eux une prescription ni une déchéance.

« Avec des titres si authentiques, disent-ils, ces commu-  
« nautés sont dans la ferme confiance que M. l'Intendant,  
« leur protecteur naturel, ne permettra pas qu'il soit donné  
« atteinte à leur droit et qu'il les défendra surtout contre  
« la prescription dont les menacent inconsidérément les  
« gens d'affaires de M. le duc de Luynes. »

Vers la même époque on se préoccupait aussi de recons-

truire le pont de Fréteval et d'améliorer le chemin d'accès qui franchit le tertre du côté de Rocheux.

L'Intendant posa aux communautés une série de questions qui n'étaient pas faites pour les rassurer sur le sort de leurs bois.

1<sup>o</sup> Justification de leur droit de propriété ;

2<sup>o</sup> Indiquer dans quelle proportion ils entendaient participer à la reconstruction du pont de Fréteval ;

3<sup>o</sup> L'emploi qu'ils entendaient faire du produit de la vente de leurs coupes.

Ils répondirent à la première question par le commentaire que l'on vient de citer, de la transaction de 1549.

Dans leur réponse à la deuxième question, les habitants nous révèlent que l'esprit du xviii<sup>e</sup> siècle les a déjà pénétrés. Ils exposent « que ce pont n'est pas d'une grande « utilité pour eux, tandis qu'il est indispensable au transport du fer de la nouvelle forge (Courcelles) appartenant « à leur duc. Ils croient avec une grande apparence de « bon sens que ce pont étant la propriété des ducs, c'est « à l'héritier de ces derniers qu'il appartient de l'entretenir. Ils prouvent cette propriété des ducs en rappelant « que ce pont était indispensable autrefois à l'habitation « du château aujourd'hui (1771) en ruines et que les ducs « seuls en perceurent le péage sans le partager avec les « communautés d'habitants jusqu'à sa suppression par « arrêt du 26 août 1747. »

Toutefois, comme ils ne semblent pas se faire des illusions exagérées sur leurs chances d'échapper à une contribution quelconque, après ces réserves de principes, ils abordent la discussion de la quotité de leur éventuelle participation.

L'Ingénieur des ponts et chaussées Rogé, de la généralité d'Orléans, proposait trois projets :

1<sup>o</sup> Un pont de pierres : coût 150.000 livres ;

2° Un pont de bois avec piles en pierres : coût 70.000 livres ;

3° Un pont tout en bois : coût 30.000 livres.

Le mémoire des habitants ne manque pas d'une joyeuse ironie lorsqu'il exprime, gravement en apparence du moins, cette opinion que si M. le duc de Luynes devait en faire les frais tout seul, il se contenterait du troisième projet. C'est pourquoi, sans doute, pour se mettre d'accord avec leur duc, ils opinent en faveur du projet pour lequel ils lui prêtent des préférences personnelles.

Ils ajoutent enfin qu'il n'y a pas de raisons sérieuses pour que ce soit les seuls Bois Normands qui fassent les frais de cet ouvrage d'art qui doit être utile à d'autres communautés d'habitants voisines qui devraient être équitablement invitées à participer à la dépense.

En ce qui concerne la troisième question, le mémoire rappelle que, dès 1770, il fut adressé par les habitants deux requêtes à feu M. le duc de Chevreuse pour obtenir du roi la permission d'abattre le bois qui est devenu en « *demy futaye* » et que dans la délivrance il n'est pas fait mention du droit des habitants, ce qui pourrait par la suite « *jetter du louche sur la légitimité de leurs droits* ». Les habitants demandent donc qu'au préalable leur droit leur soit reconnu et qu'ils soient mis à même d'exploiter ce qui aurait dû être mis en coupe régulière. Ils demandent, en résumé, à être envoyés en possession des économies forcées qu'on a fait faire à leurs prédécesseurs.

Quant au quart qui, d'après l'ordonnance des forêts, devait être réservé en futaie pour l'entretien des églises, ils acceptent l'idée d'un virement de destination et qu'on y prenne leur part de raisonnable participation à la construction du pont.

Ils insistent surtout pour obtenir immédiatement la délivrance dont ils ont été privés pendant 70 ans et pour

le surplus s'en remettent à l'équité de M. l'Intendant « *pour les concilier avec M. le Duc ou les faire jouir.* »

Nous en tirons cette moralité éternellement véritable que c'est toujours une périlleuse affaire d'avoir un mur mitoyen avec le Pouvoir.

Que survint-il par la suite? Faute de documents, nous en sommes réduit à des hypothèses fort vraisemblables.

D'abord, le pont litigieux fut reconstruit tout en bois. Il devait être incendié le 16 septembre 1870 par les marins du commandant Collet pour immobiliser les Prussiens et protéger la retraite du corps de l'amiral Jaurès.

Le projet le meilleur marché ayant été exécuté, nous sommes sollicité à croire que les espérances du mémoire se sont réalisées, que M. le duc dut en faire les principaux frais et qu'il fut moins prodigue de travaux d'art que M. l'Ingénieur de la généralité d'Orléans.

Qu'il nous soit permis cependant de regretter le pont de pierre de M. l'Ingénieur Rogé, car il subsisterait encore aujourd'hui.

Le long siècle qui nous séparerait de sa date de construction aurait eu le bon goût de lui mettre une patine en harmonie avec les vieilles ruines qui dominant le site que gêne si pitoyablement aujourd'hui l'assemblage de métallurgie que l'on a jeté là sur les deux bras du Loir. Nous sommes de ceux qui feraient avec plaisir le sacrifice à toujoursmais de leur part de centimes additionnels pour ne plus rencontrer de fer dans les jolis coins.

De 1771 à 1783 les Bois Normands furent exploités par des adjudications sans intérêt.

Le 16 septembre 1783, un arrêt du Conseil d'Etat ordonne la vente de futaies et le 29 novembre 1784 la maîtrise des eaux et forêts de Blois adjuge, au nom des communautés d'habitants, à Jean Pierre Courgibet, marchand de bois patenté à Chateaudun, paroisse de la Madeleine, la coupe



de 207 arpents 69 perches de bois futaies de 90 à 115 ans appelés les « Bois Normands », commune de Saint-Hilaire-la-Gravelle, à exploiter en 10 ans, 1<sup>re</sup> coupe en 1785, moyennant 144.000 livres de principal et 7.200 livres de sous pour livre. Les paiements devaient être faits à la Saint-Jean-Baptiste et à Noël de chaque année.

Courgibet l'emportait sur un concurrent de Dourdan et commençait son exploitation en 1785.

Elle devait être désastreuse pour lui : les anciens manants, devenus citoyens et envers lesquels on avait eu les torts graves que l'on a vus ne surent pas tirer sa vraie morale de leur adversité. Ils se montrèrent fort peu scrupuleux à l'égard de leur adjudicataire et le mûrent dans un procès dont le jugement retrouvé dans les vieux papiers de la mairie de Fréteval nous apprend combien l'esprit de la Révolution française fut mal compris par cette misérable population de bûcherons arriérés.

C'est à croire que les Bois Normands furent toujours hañtés par des esprits chicaniers, d'où leur nom peut-être.

Cependant, pour rester dans les traditions de prudence de notre Société, ce n'est que sous toutes réserves que nous signalons cette référence d'étymologie.

Toujours est-il que, dès 1789, l'exploitation de Courgibet fut mise au pillage et que quelques années plus tard l'administration des domaines l'ayant mis en demeure de solder des annuités restées en souffrance, il s'y refusa et plaida. D'après son marché, Courgibet devait verser chaque annuité ès-mains de l'administration des domaines à Blois, qui était comptable des deniers dûs aux trois communautés pour leurs bois.

Mais, dès 1789 ou 1790, les habitants de ces dites communautés, méconnaissant les lois, ne reconnurent plus la validité du contrat de Courgibet et le mirent en demeure de leur verser directement les annuités.

Naturellement, Courgibet s'y refusa ; c'est alors qu'ils pillèrent ses coupes comme on verra plus loin.

Quoique son exploitation se trouvât ainsi compromise et interrompue par un cas de force majeure, l'administration des domaines exigea le paiement de Courgibet et, sur son refus, lui fit commandement. C'est alors qu'il fit opposition et plaida devant le tribunal de Blois.

La créance des Domaines restait, en effet, entière et légitime ; il appartenait à Courgibet de poursuivre personnellement les auteurs d'un dommage dont n'avait pas à connaître son créancier.

Néanmoins, le tribunal de Blois lui donna gain de cause, ce qui semble peu juridique et fit défense au Domaine de le poursuivre pendant six mois, du 23 Janvier 1793, pour lui donner le temps de se faire rendre justice.

Fort de ce jugement, Courgibet assigna ses voleurs et notamment un habitant de Coulommiers qui, lui, semble avoir été de bonne foi. Il avait enlevé du bois des coupes de Courgibet, mais après l'avoir payé à un habitant de Saint-Hilaire qui lui avait ainsi vendu ce qui ne lui appartenait pas.

L'habitant de Coulommiers assigna à son tour en garantie son vendeur par le ministère de M<sup>e</sup> Buffereau, huissier.

C'est cette assignation qui se retrouve aux archives de Fréteval ; elle est fort curieuse, car elle est précédée de la procédure et des mémoires préliminaires du jugement rendu par le tribunal de Blois en faveur de Courgibet le 23 janvier 1793, en pleine période révolutionnaire, au lendemain de la mort de Louis XVI et trois jours après l'assassinat du fameux conventionnel Le Pelletier de Saint-Fargeau.

Les faits relatés dans cette pièce de procédure sont intéressants parce qu'ils nous donnent une impression

réelle de l'état d'esprit dans lequel la Révolution française trouva la population rurale de cette contrée qui, ruinée par un siècle de misère, était inapte à saisir immédiatement la grandeur des « droits de l'homme » et l'étendue des devoirs que ces droits comportent.

On verra plus loin, et au même sujet, que les officiers municipaux de Vendôme en comprenaient mieux la dignité.

Nous reproduisons ci-dessous la partie la plus intéressante du mémoire en question transcrit sur papier aux armes de la Loi et du Roi pour le département du Loir et du Cher.

« ...Aux citoyens juges du tribunal du district de Blois  
« remontre Jean-Pierre Courgibet, marchand de bois à  
« Châteaudun, paroisse de la Madeleine, que victime de  
« déprédations commises contre sa propriété par une mul-  
« titude de citoyens dans le nombre desquels il compte  
« plusieurs de ceux qui lui doivent surveillance et protec-  
« tion à raison des fonctions dont ils étaient chargés,  
« victime de la négligence de quelques autres, il se voit  
« poursuivre pour le payement de la chose dont il n'a pu  
« jouir. Attaqué sensiblement dans sa fortune, dans son  
« crédit, dans son commerce qu'il avait honorablement  
« soutenu par le succès d'une entreprise hardie qu'il avait  
« conduite avec zèle, il demande justice aujourd'hui et  
« réparation aux délits qui ont causé presque sa ruine.

« Les trois communautés de Fréteval, de Saint-Lubin-  
« des-Prés et de Saint-Hilaire-la-Gravelle, toutes situées  
« dans le ressort du district de Vendôme, donnent au ci-  
« devant Conseil d'Etat en 1783, une requête pour faire  
« vendre la superficie de trois cents arpents ou environ, de  
« bois de futaye, de l'âge de quatre-vingt-dix à cent quinze  
« ans, appelés Bois Normands, dont elles sont propriétaires  
« par indivis ; elles proposèrent un emploi du prix, en  
« construction de ponts, églises et autres objets à la charge  
« des communes, tel était leur vœu en 1783. Qu'elles ont

« bien changé depuis, pour le malheur de Courgibet et  
« pour celui de l'Etat !

« Un arrêt du ci-devant Conseil du 16 Septembre 1783,  
« ordonne qu'il serait levé un plan des bois, que le quart  
« serait mis en usage et limité sans que qui que ce fût pût  
« y toucher que d'après une autorisation spéciale.

« Que les trois quarts seraient vendus, que le prix en  
« serait versé dans la caisse des domaines et bois, que l'em-  
« ploi en serait fait ainsi que les communes le désiraient,  
« qu'une partie serait appliquée au peuplement et agran-  
« dissement du bois.

« Le grand maître donna une ordonnance le 8 novembre  
« suivant par l'exécution de cet arrêt ; dans la même année,  
« Louis-Charles-Amable Dalbert, propriétaire de la forêt  
« de Fréteval, contiguë au Bois Normand, demanda au  
« Conseil d'Etat et obtint par un arrêt du 20 juillet, que  
« pour l'intérêt des communes et le sien, le bois ne serait  
« exploité qu'en dix années, et qu'il y serait ouvert des  
« allées pour la communication et la débouche.

« La vente arrêtée, le cahier des charges fut dressé le  
« 13 novembre 1784. Deux cent sept arpens soixante neuf  
« perches à exploiter en 10 ans furent mis en vente. Soi-  
« xante-huit arpens quatre-vingt-deux perches furent déclai-  
« rés mis en réserve. L'adjudication fut chargée d'ouvrir  
« les allées, de faire les fossés, de payer le sou pour livre  
« et le principal entre les mains du receveur des domaines  
« et bois ou ses préposés.

« Courgibet se rendit adjudicataire le 29 novembre 1784  
« moyennant 144.000 livres de prix principal et 7.200 livres  
« de pot de vin outre les charges.

« L'exploitation devait commencer dans le moment et les  
« paiements devaient avoir lieu d'année en année par  
« moitié ; pour la première année au jour de Saint-Jean-  
« Baptiste et de Noël 1785.

« Courgibet commença et dût commencer par la plus  
« faible partie de son bois par plusieurs raisons : moins  
« d'avances à faire, préparations à la débouche, espoir

« d'agrandissement de son commerce, espoir d'augmenta-  
« tion du prix des bois de qualités distinguées, qui dev-  
« naient plus rares de jour en jour, il avait eu une piste  
« mais il n'avait pas prévu et il ne pouvait pas prévoir ce  
« qui lui est arrivé.

« Il était à sa septième coupe, il n'avait point éprouvé  
« de troubles, lorsqu'au mois de décembre 1789, les habi-  
« tants des trois paroisses se sont partagés et ont fait  
« abattre les soixante-huit arpens quatre-vingt-deux per-  
« ches mis en réserve auxquels il était défendu de toucher  
« par l'arrêt du Conseil du 16 septembre 1783, qu'elles  
« avaient elles-mêmes sollicité.

« La réserve abattue, ils se sont jetés sur les baliveaux  
« des coupes exploitées. Cette seconde infraction a été com-  
« mise avec réflexion et avec des préparatifs. Conabert,  
« Thibault, Augis, se disant députés des trois commu-  
« nautés, ont écrit à Courgibet le 13 février 1791 de se trou-  
« ver dans sa vente pour y faire le recolement des baliveaux  
« faute de quoi son exploitation ne se ferait pas selon les  
« vues et selon son adjudication. Cette adjudication avait  
« cependant été faite sur leur réquisition. Tel a été le pre-  
« mier signal du pillage des bois adjugés à Courgibet.

« Il s'est plaint; Marcou R..., garde préposé par la  
« maîtrise a dressé des procès-verbaux, mais bientôt ce  
« Marcou R... (comme le chien qui porte le dîner de son  
« maître), s'est joint aux dévastateurs, bientôt il est devenu  
« le plus ardent, et pour donner une idée de sa conduite  
« quoique ce soit anticiper sur les faits, c'est lui qui le  
« premier en conséquence du partage des trois dernières  
« coupes auxquelles il avait concouru, a fait exploiter et  
« vendre la portion qui lui était assignée. Combien Roger  
« est criminel!! Le Procureur de la Nation en la maîtrise  
« des eaux et forêts, instruit par Courgibet de ce qui se  
« passait, lui témoignait dans une lettre du 1<sup>er</sup> novem-  
« bre 1791, combien il était affligé de ce qu'il éprouvait.

« Alors s'instruisait à Vendôme une procédure crimi-  
« nelle dans laquelle il y a eu des décrets lancés, des empri-

« sonnements. Le Tribunal de Vendôme s'est arrêté là,  
« aucune peine n'a été prononcée et l'impunité a enhardi  
« les coupables.

« Une sommation a été faite le 1<sup>er</sup> décembre 1791 à Cour-  
« gibet et à la requête des habitants des trois communautés,  
« poursuites et diligences des officiers municipaux et  
« procureurs des communes dans lesquelles en énonçant  
« l'adjudication du 23 novembre 1784, on lui demandait  
« qu'il exhibe ses quittances de paiement qu'il a pu faire,  
« qu'il paye ce qu'il doit aux trésoriers des communautés,  
« ou qu'il abandonne son exploitation.

« Courgibet n'a pas plus donné de solution sur cette som-  
« mation que sur la lettre, il instruit le Procureur de la  
« Nation en la maîtrise. Celui-ci lui répond le 12 décembre  
« qu'il s'est donné des mouvements, qu'il a présenté un  
« mémoire, qu'il s'oppose à tous paiements entre les mains  
« du trésorier des trois communautés, qu'il va être vrai-  
« semblablement envoyé des troupes.

« Cependant, les habitants continuent à couper réserves  
« et baliveaux des bois adjugés à Courgibet. Il présente sa  
« pétition aux corps administratifs, afin d'obtenir un retard  
« pour l'exploitation des ventes et ses paiements. Il leur  
« représente le tort incalculable qui résulte pour lui d'avoir  
« des concurrents auxquels il ne s'attendait pas, qui ven-  
« dent le bois à vil prix parce qu'ils ne l'ont pas acheté, qui  
« empêchent la débouche de ses ventes.

« Le Directoire du district voit d'un œil favorable la péti-  
« tion, mais le département de Loir-et-Cher l'a rejetée par  
« un arrêté du 7 février 1792.

Il avait écrit encore au Procureur de la Nation en la mai-  
« trise, de s'intéresser à sa pétition, et il s'y est intéressé (1).

(1) Registre des Délibérations du Directoire du District de Ven-  
dôme. D. 195, archives de Loir-et-Cher, § 667, f<sup>o</sup> 210. — Le Direc-  
toire de Vendôme fait distribuer le 27 février 1792 cent cartouches au  
détachement de cavalerie stationné à Fréteval avec mission de prévenir  
les troubles qui se produisent dans les Bois Normands.

Même document, § 685. — Le tribunal est informé par la gendar-

« Les baliveaux exploités, les coupes sont envahies, qui  
« peut arrêter, lorsqu'on ne respect ni la loi, ni les pro-  
« priétés, ni les autorités constituées.

« Que fait Courgibet ? Il requiert la gendarmerie de se  
« rendre dans les bois et d'arrêter les délinquants si elle  
« en trouve. Par une fatalité, les délinquants, qui peut-être  
« avaient été prévenus, ne viennent pas dans les bois. L'ex-  
« pert arpenteur juré, constate ainsi que la gendarmerie,  
« les délits et les évalue même, et par son estimation il  
« porte la perte qu'éprouve le comptable, à seize mille cin-  
« quante-huit livres, les procès-verbaux sont du 9 mars 1792.

« Nouveau procès dressé les 16, 17 et 18 avril à l'occasion  
« du partage que faisaient les habitants des trois dernières  
« coupes, l'expert reconnaît les brisées, trouve des jalons  
« qui servent à marquer les subdivisions, constate les  
« délits et évalue à 18.000 livres la perte qui en résulte,  
« non compris les marchandises de la coupe de 1791, qu'il  
« n'a pas été possible d'avoir, puisque les habitants les ont  
« également partagés, les procès-verbaux ont été signifiés  
« aux administrateurs et procureurs syndics du district de  
« Vendôme.

« Troisième procès-verbal les 2 et 3 mai, concernant les  
« délits commis dans les coupes du Bois Normand, qui  
« constate les nouvelles mesures prises, les lignes, les bri-  
« sées ouvertes pour le partage du bois.

« Pendant que l'expert était dans le bois, les habitants  
« déracinaient un chêne de quatre-vingt-dix pieds de haut ;  
« la voiture arrive pour le chercher, quelle est la destination  
« de cet arbre volé ? Il doit être le signe de la Liberté ; une

merie que les troubles continuent. Les municipalités se déclarent impuissantes à réprimer « le vouloir du peuple ». La gendarmerie rend compte que les officiers municipaux sont au nombre des voleurs. Le Directoire blâme les municipalités, notamment celle de Fréteval qui dispose de forces suffisantes. Il ordonne qu'il soit fait des patrouilles dans les Bois Normands par le détachement de cavalerie de Fréteval et notamment dans la coupe du nommé Courgibet. Il ordonne qu'on se saisisse des auteurs d'actes de brigandage.

« lettre est lue, c'était une lettre des amis de la Constitution  
« de Vendôme, elle est signée du président et des secré-  
« taires de la Société, elle est adressée aux habitants des  
« trois communautés. Eh quoi ! Ce sont des amis de la  
« Constitution qui la violent en donnant l'exemple du  
« brigandage et du viol de la propriété. Par qui donc pou-  
« vait-elle être deffendue, quelle était donc la sauve-garde  
« de la propriété ? Non, il n'en existait plus à Vendôme, où  
« l'arbre de la liberté a été reçu en triomphe et où il a été  
« planté devant les corps administratifs et les citoyens,  
« quoique personne n'ignorât qu'il eût été fourni par des  
« particuliers à qui il n'appartenait pas, etc... »

Le 23 janvier 1793 intervient donc le jugement du tribunal de Blois qui donne raison à Courgibet, interromp l'action de son créancier et lui donne aussi le temps de poursuivre ceux de ses pillards qui sont solvables.

Le mémoire qui précède se commente de lui-même : on juge d'après ses termes, dont l'exactitude se trouve consacrée par le jugement, dans quel état de trouble se trouvait cette population forestière.

Toutefois, l'indignation bien excusable du malheureux Courgibet lui fait exagérer ses griefs à l'égard des autorités et des citoyens de Vendôme qui ne pouvaient pas connaître le détail des déprédations causées par les usagers des Bois Normands, ni être les complices volontaires de ces derniers.

Courgibet affirme aussi que des bûcherons déracinèrent un chêne de 90 pieds et le chargèrent sur une voiture pour le conduire à Vendôme.

Quatre-vingt-dix pieds ! Ce chêne devait dans « une futaye de 115 ans » provenir d'un gland de Marseille.

N'aurait-il eu que 20 ou 25 pieds, il aurait encore été un fort bel arbre, d'un transport presque impraticable, si l'on songe que sa destination obligeait à respecter ses



moindres rameaux et ses moindres racines. Il semble plus vraisemblable de croire que ce chêne gigantesque n'était qu'un modeste baliveau bien filé.

D'après Courgibet, cet arbre fut déraciné le 2 mai, cette date se trouve contrôlée par un autre document, le 21<sup>e</sup> volume des registres municipaux de Vendôme.

On y lit, en effet, une délibération du 4 mai 1792 ainsi libellée :

*« Aujourd'hui 4 mai 1792, le Conseil municipal séant  
« à des personnes de MM. Chevé, maire ; Boutrais, Beauossier,  
« Egron, Cottereau et Bodineau, officiers municipaux ;  
« Cheroute, procureur de la Cour, assistés du Secrétaire-  
« greffier, prenant en considération la pétition de plusieurs  
« citoyens de cette ville, qui demandent que la municipalité  
« dirige et préside la fête de la plantation de l'arbre de la  
« Liberté présenté hier par les officiers de Saint-Hilaire-la-  
« Gravelle, a arrêté que ledit arbre serait planté dimanche  
« prochain sur la lune du pont chartrain, du côté droit en  
« sortant de la ville, que la fête serait annoncée par une  
« salve de boîtes, la veille à sept heures du soir deux  
« coups de canon à midi, le jour de la fête, et quatre pen-  
« dant la plantation dudit arbre.*

*« Que les Corps judiciaires et administratifs seraient  
« invités, ainsi que le Conseil général de la commune.  
« Demeurent nommés commissaires pour la décoration  
« dudit arbre : MM. Chevé et Boutrais.*

*« Dont acte fait et arrêté le jour et au que dessus. »*

(Suivent les signatures).

Il n'était pas superflu de nommer des commissaires pour la décoration de l'arbre. Un chêne de 90 pieds amené en charriot avec branches et racines, un 3 mai, de Saint-Hilaire à Vendôme doit parvenir en piteux état si l'on songe qu'à cette époque de l'année les chênes n'ont de feuilles que celles qui leur restent de l'année précédente.

Les décorateurs firent sans doute ce qu'on refit à Paris, lors de la visite de tsar Nicolas II. Ils accrochèrent des feuillages de papier aux rameaux dénudés de l'arbre symbolique comme on accrocha d'artificielles fleurs de pommier aux marronniers d'Inde des Champs-Élysées.

Décidément Courgibet exagère, son chêne ne pouvait être qu'un baliveau que les habitants de Saint-Hilaire pouvaient distraire de leur quart en réserve sans lui causer de préjudice.

Continuant nos recherches de références dans les registres municipaux de Vendôme, nous trouvons que :

« *Le dixième jour de may de l'an 1792, quatrième de la*  
« *Liberté.*

« *En conséquence de la délibération prise le quatre du*  
« *courant, le Conseil général s'est rassemblé à l'hôtel com-*  
« *mun auquel se sont joints MM. les Administrateurs du*  
« *Directoire de cette ville, les juges du Tribunal du district*  
« *et est parti avec la Garde nationale de cette ville, et s'est*  
« *rendu sur le pont Chartrain où étant l'arbre de la Liberté*  
« *a été planté aux cris de Vive la Nation ! Vive la Consti-*  
« *tution !*

« *M. le Maire a prononcé un discours dans lequel il a*  
« *vivement fait sentir que la Liberté ne pouvait subsister*  
« *sans la Loy, et qu'elle consistait à faire tout ce qu'elle*  
« *permet, et à ne pas faire ni laisser faire tout ce qu'elle*  
« *défend.*

« *De suite, la garde nationale s'est rendue au faux bourg*  
« *des Capucins où elle a tiré à la cible, etc... (1) »*

Il arriva ce qui devait arriver, le chêne géant de

(1) Le 2 août 1848, on plantait un nouvel arbre de la liberté, l'enthousiasme fut indescriptible. Tous les corps constitués depuis le clergé jusqu'à la garde nationale furent salués de vivats.

Cet arbre ne vécut pas encore.

Le 5 mai 1889, un nouvel arbre fut planté sur la même lune mais du côté gauche en quittant la ville. C'est le seul qui subsiste aujourd'hui ; il a bon pied, bonne feuille.

Courgibet arraché le 2 mai 1792 et replanté le 10 seulement ne vécut pas.

Si les habitants de Saint-Hilaire n'avaient commis que ce larcin, ils auraient droit à toutes les circonstances atténuantes, les arbres destinés aux fêtes populaires ont été de tout temps ainsi empruntés aux forêts.

Les paroles prononcées par le maire de Vendôme le jour de la fête, attestent que ce magistrat ignorait les origines de cet arbre. Ce n'est pas sans confusion que les officiers municipaux de Saint-Hilaire durent entendre les paroles honorables du citoyen magistrat vendômois.

En résumé, les Bois Normands connurent successivement tous les maux qui affligèrent les bois dans la succession des temps, aucun ne leur fut épargné.

Ce qui leur advint pendant la Révolution fut d'ailleurs général :

« La Révolution, comme tous les bouleversements  
« politiques amena des déprédations dans les forêts. Dès  
« les premiers troubles les populations se portèrent en  
« masse vers les bois et y commirent toutes sortes  
« d'excès.

« Dans une proclamation du 3 novembre 1789, le roi  
« déclare que les habitants des villages riverains pénètrent  
« en forêt journallement, le plus souvent en troupes et  
« armés, qu'ils vendent publiquement le fruit de leurs  
« vols. On crut sauver les forêts de la destruction en les  
« plaçant sous la protection « *des municipalités et de*  
« *tous les bons citoyens* » ; mais le désordre alla sans  
« cesse grandissant.

« Les municipalités qui, depuis 1789, se croyaient les  
« maîtresses dans leurs bois, se hâtèrent de réaliser les  
« futaies et les quarts en réserve, si bien qu'un arrêté du  
« 8 thermidor an IV dut rappeler les prescriptions de  
« l'ordonnance de 1669. La loi du 4 septembre 1792

« rouvrit les forêts aux usagers. L'ordre ne commença à  
« se rétablir que vers l'an IX, à la suite de la réorgani-  
« sation du service forestier (1). »

On croirait que ces lignes ont été écrites pour les Bois Normands.

C'est ainsi donc que, parti vers l'année 1400 des bois de Saint-Hilaire, nous sommes arrivé en 1792 à la tête du pont Chartrain au milieu d'une foule délirante d'enthousiasme.

Nous avons mis quatre siècles pour parcourir ce chemin : nous redoutons moins d'avoir mérité une contravention pour excès de vitesse que la bienveillance du lecteur patient qui aura eu le courage de nous suivre dans le lent récit de cette histoire véridique d'un prince chrétien qui fit bon marché d'une fondation pieuse et de citoyens libres qui ne comprirent pas la Liberté.

ALFRED VUILLIÈME.

(1) M. Huffel déjà cité.

---

# UNE LETTRE AUTOGRAPHE DE VICTOR HUGO

A propos de la Statue de RONSARD

CAUSERIE SUR LES DEUX POÈTES

PAR M. G. BONHOURE

---

En présentant la lettre autographe de Victor Hugo à la dernière séance générale, nous avions seulement l'intention d'en donner un commentaire oral et de faire quelques rapprochements entre les deux poètes, accompagnés de lectures appropriées au sujet. De trop bienveillants collègues nous ont demandé de publier ici cette étude sommaire, qui n'avait été préparée que dans la forme d'un entretien familial. Nous cédon's à leurs sollicitations. Mais nous laissons à ce petit travail le titre de *Causerie*, et nous prions le lecteur de nous être indulgent.

De la collection d'autographes léguée par M. Ch. Chautard à la bibliothèque de Vendôme, voici une lettre de Victor Hugo, écrite, le 24 août 1869, à M. Chautard lui-même.

Secrétaire de la commission de la statue de Ronsard, M. Ch. Chautard signa la circulaire, datée de juillet 1869, qui fut adressée à toutes les sociétés savantes et à toutes les notabilités littéraires de la France. Vous pensez bien qu'il n'eut garde d'oublier le plus grand poète du XIX<sup>e</sup> siècle pour ce projet de statue à élever au plus grand poète du XVI<sup>e</sup>.

La réponse qu'il en reçut, vous allez la lire dans le fac-simile ci-contre.

---

Je reprends les termes de la lettre :

*« Boileau et toute son école ont été bien injustes pour Ronsard, et je m'associerais bien volontiers à une glorification qui est une protestation. »*

Lorsque Ronsard mourut, en 1585, la France entière le pleura — comme elle pleurera juste trois siècles plus tard, en 1885, un autre prince des poètes, l'auteur de cette lettre — Ronsard était mort au comble de la gloire. Mais quinze ans s'étaient à peine écoulés depuis sa mort qu'un gentilhomme Normand, qui s'appelait Malherbe, s'avisant lui aussi d'être poète, déclarait la guerre au poète vendômois et réussissait à le discréditer auprès des générations nouvelles. « Grammairien autant que poète, sévère pour lui, rigoureux pour les autres, il lui arriva, dans un instant de mauvaise humeur, où sa veine était à sec, de rencontrer sous sa main un exemplaire de Ronsard : il se mit à le biffer vers par vers. Comme on lui fit remarquer depuis qu'il en avait oublié quelques-uns, il reprit la plume et biffa tout. Depuis lors, il devint peu à peu de bon goût et de bon ton de ne parler de Ronsard que comme d'une grande renommée déchu. L'Académie française et Boileau l'achevèrent (1). »

Le dédain ne fit que s'accroître pendant deux siècles. Et il fallut attendre l'École romantique pour réhabiliter l'homme qui a été au xvi<sup>e</sup> siècle notre plus grande gloire littéraire.

La manifestation littéraire, qui se préparait à Vendôme, était donc bien « une glorification et une protestation. »

(1) *Sainte-Beuve*, *Tableau de la Poésie française au xvi<sup>e</sup> siècle*.

Bruxelles. 24 mai 1869

Monsieur

C'est à Bruxelles, que l'on  
a vu...

Beaucoup en son sein ont  
été...  
ce je m'adresserai bien volontiers  
à...  
protection, mais l'opinion des  
doctes sages présents à la  
... , en a été du tiers

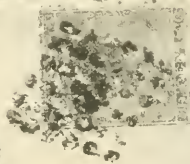
... que je  
soit...  
... que...  
... je ne saurais  
...  
de prendre...  
...  
... , croyez à  
... ,

S'il y a lieu, en transmettre  
l'expulsion à vos compatriotes.  
ils ont bien voulu se souvenir  
de moi, et j'en suis touché.

Un grand  
cher confrère, l'assurance  
de toute ma cordialité.

Victor Hugo

Je vous remercie de l'avis  
joint à votre lettre. Vous fatiguez  
vos philosophes et classiques



Monsieur Ch. Chaixard

Secrétaire de la commission  
pour la statue de Robespierre  
Vendôme



« *Mais l'exil a ses devoirs toujours présents à la conscience, et à côté de très beaux noms littéraires que je vois sur votre liste, il y a des noms officiels qui excluent le mien et auxquels je ne saurais me joindre.* »

Voici cette liste :

- GRATIEN ARNOULT, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse.
- DE BÉRENGER, membre de l'Académie Delphinale, de la Société des Bibliophiles français, président de la Société des Bibliophiles dauphinois.
- BEZARD, membre du Conseil général de Loir-et-Cher.
- J. BOZÉRIAN, membre du Conseil général de Loir-et-Cher.
- A. DE BROGLIE, membre de l'Académie française.
- CH. BUSSON, peintre.
- CLARY, ancien député et ancien président du Conseil général de Loir-et-Cher.
- DESSAIGNES, député de Loir-et-Cher.
- DUFAURE, membre de l'Académie française.
- A. DUMONT, statuaire, membre de l'Académie des Beaux-Arts.
- FOURCADE-PRUNET, membre du Conseil général de Loir-et-Cher.
- J. JANIN.
- V. DE LAPRADE, membre de l'Académie française.
- F. DE LASTEYRIE, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
- LEBATTEUX, membre du Conseil général de Loir-et-Cher.
- LEGOUVÉ, membre de l'Académie française.
- MÉRIMÉE, membre de l'Académie française, sénateur.
- PERRAUD, statuaire, membre de l'Académie des Beaux-Arts.
- RAGUET-LÉPINE, maire de Renay.
- DE LA ROCHEFOUCAULT, DUC DE DOUDEAUVILLE, membre du Conseil général de Loir-et-Cher.
- DE LA RUE DU CAN, membre du Conseil général de Loir-et-Cher.
- SAINTE-BEUVE, membre de l'Académie française, sénateur.
- L. DE SAINT-FERRIOL, membre du Conseil général de l'Isère.
- DE SAINT-VENANT, membre de l'Académie des Sciences.
- DE LA SAUSSAYE, recteur de l'Académie de Lyon, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, membre du Conseil général de Loir-et-Cher.
- DE SOUBEYRAN, préfet honoraire, ancien préfet de Loir-et-Cher.

TASSIN, député de Loir-et-Cher.

E. TESTE-LEBEAU, sous-préfet de Vendôme.

A. THIERRY, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, sénateur.

VITET, membre de l'Académie française.

DE VOUGY, préfet de Loir-et-Cher.

YVON VILLARCEAU, membre de l'Académie des Sciences.

Certes, à part les noms inévitables des fonctionnaires du département, je ne vois que des noms d'hommes illustres dans les lettres, les sciences ou les arts. Il semblerait donc qu'un scrupule exagéré ait dicté l'abstention du poète. Mais il ne faut pas oublier que l'exilé avait conservé une attitude farouche, qui répondait d'ailleurs à l'accent de ses poèmes indignés. Il ne faut pas oublier qu'en quittant la France il avait dit : « Quand le droit rentrera en France, je rentrerai. » Tout le monde connaît ce vers devenu proverbial :

« Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là ! »

Il repoussa donc toutes les amnisties proclamées par le second Empire.

Il dut lui en coûter beaucoup pourtant de vivre hors de France ; car c'est avec les accents du plus vif regret et du plus profond amour qu'il parle toujours de la patrie. Lisez, entre autres, une poésie, datée de Jersey, 1853, qui commence par ce vers :

« A quoi ce proscrit pense-t-il ? »

et dont les neuf strophes dont elle est composée se terminent par ce refrain :

« On ne peut pas vivre sans pain ;  
On ne peut pas non plus vivre sans la patrie ».

Cependant les revers de la patrie font fléchir ce caractère. A la date du 31 août 1870, par conséquent avant la

chôte de l'Empire, il écrit de Bruxelles, cette poésie, au rythme imité de Ronsard, intitulée : « *Au moment de rentrer en France.* » Je ne résiste pas au désir d'en citer quelques strophes :

J'irai, je rentrerai dans ta muraille sainte,  
O Paris !

Je te rapporterai l'âme jamais éteinte  
Des Proscrits

Puisqu'en ce jour le sang ruisselle, les toits brûlent,  
Jour sacré !

Puisque c'est le moment où les lâches reculent,  
J'accourrai.

.....  
Quand l'empire en Gomorrhe avait changé Lutèce,  
Morne, amer,

Je me suis envolé dans la grande tristesse  
De la mer

Là, tragique, écoutant ta chanson, ton délire,  
Bruits confus,

J'opposais à ton luxe, à ton rêve, à ton rire,  
Un refus.

Mais aujourd'hui qu'arrive avec sa sombre foule  
Attila,

Aujourd'hui que le monde autour de toi s'écroule.  
Me voilà.

France, être sur ta claie à l'heure où l'on te traîne  
Aux cheveux,

O ma mère, et porter mon anneau de ta chaîne,  
Je le veux !

J'accours, puisque sur toi la bombe et la mitraille  
Ont craché.

Tu me regarderas debout sur ta muraille,  
Ou couché.

Et peut-être, en ta terre où brille l'espérance,  
Pur flambeau,

Pour prix de mon exil, tu m'accorderas, France;  
Un tombeau.

« Vos compatriotes ont bien voulu se souvenir de moi  
et j'en suis touché. »

C'est sans doute une allusion aux séjours qu'avait faits autrefois V. Hugo dans notre département, à Blois (1) et à Romorantin, où résida son père (2) sous la restauration. Le souvenir de Blois s'était d'ailleurs fixé dans ces vers charmants du recueil des *Feuilles d'automne* :

Louis, quand vous irez, dans un de vos voyages,  
Voir Bordeaux, Pau, Bayonne et ses charmants rivages,  
Toulouse la Romaine, où, dans des jours meilleurs,  
J'ai cueilli tout enfant la poésie en fleurs,  
Passez par Blois — Et là, bien volontiers sans doute,  
Laissez dans le logis vos compagnons de route,  
Et tandis qu'ils joueront, riront ou dormiront,  
Vous, avec vos pensers qui haussent votre front,  
Montez à travers Blois cet escalier de rues  
Que n'inonde jamais la Loire au temps des cruës ;  
Laissez là le château, quoique sombre et puissant,  
Quoiqu'il ait à la face une tache de sang ;  
Admirez, en passant, cette tour octogone  
Qui fait à ses huit pans hurler une gorgone ;  
Mais passez. — Et sorti de la ville, au midi,  
Cherchez un tertre vert, circulaire, arrondi,  
Que surmonte un grand arbre, un noyer, ce me semble,  
Comme au cimier d'un casque une plume qui tremble.

(1) « J'ai visité hier Chambord. Vous ne pouvez vous figurer comme c'est singulièrement beau. Toutes les magies, toutes les poésies, toutes les folies même sont représentées dans l'admirable bizarrerie de ce palais de fées et de chevaliers. J'ai gravé mon nom sur la faite de la plus haute tourelle ; j'ai emporté un peu de pierre et de mousse de ce sommet, et un morceau du châssis de la croisée sur laquelle François Ier a inscrit les deux vers : « Souvent femme varie, — Bien fol est qui s'y fie ! » — Ces deux reliques me sont précieuses » (Extrait d'une lettre de V. Hugo à Adolphe de Saint-Valry, datée de Blois, du 7 mai 1825). — Relisez la belle lettre d'Hugo à Querroy, publiée dans *le Loir* (12 Juin 1864).

(2) Voyez dans les *Annales Romantiques* « Hugo à vingt ans » par notre collègue P. Dufay, où sont publiées toutes les lettres du fils au père résidant à Blois.

Vous le reconnaitrez, ami, car, tout rêvant,  
Vous l'aurez vu de loin sans doute en arrivant.  
Sur le tertre monté, que la plaine bleuâtre,  
Que la ville étagée en long amphithéâtre,  
Que l'église, ou la Loire et ses voiles aux vents,  
Et ses mille archipels plus que ses flots mouvants,  
Et de Chambord là-bas au loin les cent tourelles,  
Ne fassent pas voler votre pensée entre elles.  
Ne levez pas vos yeux si haut que l'horizon,  
Regardez à vos pieds... —

Louis, cette maison  
Qu'on voit, bâtie en pierre et d'ardoise couverte,  
Blanche et carrée, au bas de la colline verte,  
Et qui, fermée à peine aux regards étrangers  
S'épanouit charmante entre ses deux vergers,  
C'est-là. — Regardez bien. C'est le toit de mon père,  
C'est ici qu'il s'en vint dormir après la guerre.

Ailleurs, il évoque le souvenir de Romorantin :

« Je me souviens, dit-il, qu'étant adolescent un jour à *Romorantin*, dans une mesure que nous avons, sous une treille verte pénétrée d'air et de lumière, j'avisai sur une planche un livre, le seul livre qu'il y eût dans la maison, *Lucrece*, de *Rerum Naturæ* » (William Shakespeare).

« Recevez, Monsieur et cher Confrère, l'assurance de toute ma cordialité. *Victor Hugo.* »

En post-scriptum : « *Je vous remercie de l'envoi joint à votre lettre. Votre Fossoyeur est philosophique et charmant.* »

Ch. Chautard n'avait encore publié ni son *Horace*, ni ses *Chansons de métiers et de village*. Mais il était digne du titre de *confrère* que lui donnait Hugo (1).

*Le Fossoyeur*, c'est le titre d'une des plus belles poésies du recueil des *Chansons de métiers et de village*. Chautard s'était visiblement inspiré de la scène du cimetière d'*Hamlet*. Or n'oublions pas que Victor Hugo compte

(1) Voyez « *M. Ch. Chautard* » par M. Ch. Bouchet, bulletin année 1895, p. 56 et p. 116.

Shakespeare au nombre des grands génies de l'humanité et qu'il a fait son apothéose dans tout un volume, en guise de préface à la traduction romantique des œuvres de Shakespeare par son fils François-Victor.

Voici quelques passages du *Fossoyeur* de Chautard :

Creuse ton trou, vieux fossoyeur,  
Fais son gîte au mort qu'on te livre ;  
Eh ! va de bon cœur,  
Vieux fossoyeur !  
Vivent les morts ! Les morts font vivre.

Je suis né dans le cimetière  
Où mon père demeurerait seul ;  
Il fit mon berceau d'une bière,  
Il fit mes langes d'un linceul ;  
Car les épaves de la tombe  
Du fossoyeur sont les profits,  
Et dans chaque débris qui tombe  
Il trouve un jouet pour son fils.

. . . . .  
Aujourd'hui j'ai creusé deux fosses,  
Songeant, au milieu des tombeaux,  
Si toutes vanités sont fausses  
Et si tous les morts sont égaux :  
Ce favori de la fortune  
Dans son trou que j'ai préparé,  
Des gueux de la terre commune  
Veut encore être séparé.

. . . . .  
Ce crâne, que roule ma bêche,  
Fut peut-être un puissant seigneur...  
Eh ! sire, sous la terre sèche,  
Saluez donc le fossoyeur !  
Par hasard, pour le reconnaître  
Avez-vous gardé trop grand air ?  
Ici vous trouvez votre maître,  
Le maître est monseigneur le ver.

Lisez maintenant ce passage, traduit en français, de la scène Ire du 5<sup>e</sup> acte d'*Hamlet* :

*Le Fossoyeur* (chante). (Il jette de côté un crâne).  
*Hamlet*. — Cette tête de mort avait une langue qui pouvait chan-

ter. Comme cet homme la roule à terre... C'est peut-être bien la tête de quelque politique, que maintenant cet âne mène ainsi, tandis que de son vivant elle eût mené et trompé Dieu même... Ou encore la tête d'un courtisan... Eh ! eh ! pourquoi n'appartient-elle pas à monseigneur Ver de terre, cette tête qui n'a plus ses fraîches joues, et que caresse avec sa pioche un fossoyeur ? Voilà une belle révolution, et il nous était réservé d'en être témoin !

*Le Fossoyeur* (chanté). (Il jette un autre crâne).

*Hamlet*. — En voici un autre. Je ne vois pas pourquoi ce ne serait pas le crâne d'un homme de loi. Où sont maintenant ses subtilités, ses chicanes, ses clauses et ses finesses ? Pourquoi donc souffre-t-il que ce brutal lui cogne la tête avec une pelle sale, sans le faire assigner pour voies de fait !...

*Le Fossoyeur* (montrant une tête). — Celle-là, Monsieur, c'était la tête d'Yorick, le bouffon du roi.

*Hamlet*. — Vraiment, celle-là. (Il la prend). Hélas ! pauvre Yorick ! je l'ai connu ; c'était un homme d'un esprit infini, d'une imagination accomplie. Il m'a porté mille fois sur mon dos, et maintenant, combien il est horrible à mes sens ! mon cœur se soulève à cette vue ; c'était là que souriaient ces lèvres que j'ai baisées je ne sais combien de fois ! où sont maintenant vos plaisanteries, vos saillies, vos chansons, vos élans de gaieté qui mettaient toute une table dans une bruyante joie...

---

Je crois qu'à la suite de cette lettre, écrite à propos de la statue de Ronsard, il n'est pas sans intérêt de savoir ce que pensait Hugo des statues. Il va nous le dire lui-même :

Il y a, — écrit-il, dans son livre intitulé « *Shakespeare* », dont nous parlions justement tout à l'heure, — des cas où le paiement de la dette importe plus au débiteur qu'au créancier. Un monument est exemplaire. La haute tête d'un homme est une clarté. Les foules comme les vagues ont besoin de phares au-dessus d'elles. Il est bon que le passant sache qu'il y a des grands hommes. On n'a pas le temps de lire, on est forcé de voir. On va par là, on se heurte au piédestal, on est bien obligé de lever la tête et de regarder un peu l'inscription. On échappe au livre, on n'échappe pas à la statue. Un jour, sur le pont de Rouen, devant la belle statue due à David d'Angers, un paysan monté sur un âne me dit : « Connaissez-vous Pierre Corneille ? »

— « Oui, » répondis-je. Il répliqua : « Et moi aussi ». Je repris : « Et connaissez-vous le *Cid* ? » — « Non », dit-il. Corneille, pour lui, c'était la statue. Ce commencement de connaissance des grands hommes est nécessaire au peuple. Le monument provoque à connaître l'homme. On désire apprendre à lire pour savoir ce que c'est que ce bronze. Une statue est un coup de coude à l'ignorance.

---

Et maintenant, si vous le voulez bien, j'étendrai le commentaire de cette lettre, et j'essaierai de montrer qu'il y a une analogie réelle entre les deux grands poètes lyriques français, Ronsard et Hugo, entre la Renaissance littéraire avec sa pléiade et son chef Ronsard et le Romantisme avec son cénacle et son chef Hugo.

Quelle est l'ambition de Ronsard et de ses jeunes amis ? (1) Quel est l'objet que poursuit la Pléiade ? Tenter de nouvelles voies pour enrichir et ennoblir notre langue si délaissée ; créer cette poésie de sentiments et d'images, jusque-là trop ignorée en France ; en un mot, construire de toutes pièces une littérature nouvelle ; tel est le but de ces jeunes esprits, audacieux et ardents, vrais fils de la Renaissance, enrôlés dans la cohorte, dont Ronsard est le chef. C'est, suivant le mot de Pasquier, une belle guerre entreprise contre l'ignorance. « Du Bellay, impatient de faire connaître au monde les idées de la Pléiade par une retentissante profession de foi, va le premier en guerre, entraîne ses amis au combat, sonne la charge et lance le fameux programme de son école, la *Deffence et Illustration de la langue françoise* » (*Bizos*). « Il exalte Ronsard, le met sur le pavois ; il lance à la fois l'homme et la doctrine. » (*Michelet*.)

Quel est le but de l'École romantique, dont Hugo est

(1) *Dorat, du Bellay, René Belleau, Jodelle, Baïf, Muret et Pontus de Tiard.*



le chef? Régénérer la poésie classique épuisée, fonder en littérature et dans les arts le règne de la liberté. « Nous voulions, dit Théophile Gautier (*Histoire du Romantisme*), inaugurer la libre, jeune et nouvelle Pensée sur les débris des vieilles routines. Nous voulions la vie, la lumière, le mouvement, l'audace de pensée et d'exécution, le retour aux belles époques de la Renaissance et à la vraie antiquité. La jeunesse de ce temps-là était ivre d'art, de passion et de poésie ». « Il fallait d'abord, dit Hugo lui-même, (*Mélanges de Littérature et de Philosophie*), colorer la langue, il fallait lui faire reprendre du corps et de la saveur; il a donc été bon de la mélanger selon certaines doses avec la fange féconde des vieux mots du xvii<sup>e</sup> siècle. La langue a été retrempée à ses origines. »

Le *Cénacle*, nouvelle *Pléiade*, qui est comme le sanctuaire et le foyer du *Romantisme*, nouvelle *Renaissance*, réunit autour du nouveau maître *Nodier*, *Sainte-Beuve*, *de Vigny*, les frères *Deschamps*, un peu plus tard *Théophile Gautier* et *Musset*. *Sainte-Beuve*, nouveau *Du Bellay*, publie son *Tableau de la poésie française au xvii<sup>e</sup> siècle*, et commence la réhabilitation de *Ronsard*.

« A toi, Ronsard, à toi qu'un sort injurieux  
Depuis deux siècles livre au mépris de l'histoire,  
J'élève de mes mains l'autel expiatoire  
Qui te purifiera d'un arrêt odieux. »

Le même *Sainte-Beuve* offre à *Victor Hugo* un magnifique exemplaire in-folio des œuvres de *Ronsard* avec cette dédicace : « *Au plus grand inventeur de rythmes lyriques qu'ait eu la France depuis Ronsard* ». « Ce volume devient un album ou plutôt une liste d'enrôlement où viennent s'inscrire les jeunes recrues du romantisme. » (*Lenient*, *Revue des cours littéraires*.)

La guerre est déclarée entre les Romantiques et les Classiques.

La doctrine de la nouvelle poétique est proclamée solennellement par Hugo dans ses manifestes successifs qu'il place en tête de ses odes. Relisez ces préfaces datées de 1822, de 1824 et de 1826 et vous y trouverez ces vérités à peines soupçonnées auparavant :

« La poésie n'est pas dans la forme des idées, mais dans les idées elles-mêmes. La poésie, c'est tout ce qu'il y a d'intime dans tout... Le poète ne doit avoir qu'un modèle, la nature, qu'un guide, la vérité. Il ne doit pas écrire avec ce qui a été écrit, mais avec son âme et avec son cœur... Ce qui est réellement beau et vrai est beau et vrai partout... La seule distinction véritable dans les œuvres de l'esprit est celle du bon et du mauvais. La pensée est une terre vierge et féconde dont les productions veulent croître librement. » — Et pour prouver que cette liberté ne produit pas le désordre, bien au contraire, le poète compare le jardin royal de Versailles, bien nivelé, bien taillé, bien nettoyé, bien ratissé, bien sablé, tout plein de petites cascades, de petits bassins, de petits bosquets..., à une forêt primitive du Nouveau-Monde, avec ses arbres géants, ses hautes herbes, sa végétation profonde, ses mille oiseaux de mille couleurs, ses larges avenues où l'ombre et la lumière ne se jouent que sur de la verdure, ses sauvages harmonies, ses grands fleuves qui charrient des îles de fleurs, ses immenses cataractes qui balancent des arcs-en-ciel. Et il conclut aisément que tandis que là l'ordre naturel est partout contrarié, ici tout obéit à une loi invariable.

« Choisissez donc du chef-d'œuvre du jardinage ou de l'œuvre de la nature, de ce qui est beau de convention ou de ce qui est beau sans les règles, d'une littérature artificielle ou d'une poésie originale ! »

Mais il n'est pire sourd qui ne veut pas entendre. Et les Classiques, c'est-à-dire les représentants des

anciennes traditions continuent leurs attaques. Et c'est Hugo qui est le point de mire de l'ennemi. Mais la riposte ne se fait jamais attendre. Il faut relire cette pièce, datée de janvier 1834, intitulée : *Réponse à un acte d'accusation*. Je ne puis ici qu'en citer des fragments :

Donc c'est moi qui suis l'ogre et le bouc émissaire  
Dans ce chaos du siècle où votre cœur se serre.  
J'ai foulé le bon goût et l'ancien vers français,  
J'en conviens, oui, je suis cet abominable homme ;  
Et quoique, en vérité, je pense avoir commis  
D'autres crimes encor que vous avez omis,  
Avoir sondé les maux, avoir cherché les cures,  
De la vieille ânerie insulté les vieux bâts,  
Secoué le passé du haut jusques en bas,  
Et saccagé le fond tout autant que la forme,  
Je me borne à ceci : je suis ce monstre énorme,  
Je suis le démagogue horrible et débordé,  
Et le devastateur du vieil A B C D.

.....  
Liberté ! c'est ainsi qu'en nos rebellions,  
Avec des épagnouls nous fimes des lions,  
Et que, sous l'ouragan maudit que nous soufflâmes,  
Toutes sortes de mots se couvrirent de flammes,  
J'affichai sur Lhomond des proclamations,  
On y lisait : « Il faut que nous en finissions !  
« Au panier les Bouhours, les Batteux, les Brossettes !  
« A la pensée humaine ils ont mis les poucettes.  
« Aux armes, prose et vers ! Formez vos bataillons ;  
« Voyez où l'on en est, la strophe a des baillons !  
« L'ode a des fers aux pieds, le drame est en cellule ;  
« Sur le Racine mort, le Campistron pullule ! »  
Boileau grinça des dents ; je lui dis : Ci-devant,  
Silence ! et je criai dans la foudre et le vent :  
Guerre à la rhétorique et paix à la syntaxe !

.....  
C'est vrai, maudissez-nous. Le vers qui, sur son front  
Jadis portait toujours douze plumes en rond,  
Et sans cesse sautait sur la double raquette  
Qu'on nomme prosodie et qu'on nomme étiquette,

Rompt désormais la règle et trompe le ciseau,  
De la cage césure, et fuit vers la ravine,  
Et vole dans les cieux. alouette divine.

. . . . .

« *Quelques mots à un autre* », c'est le titre d'une autre  
pièce de la même année (novembre) :

On y revient ; il faut y revenir moi-même.  
Ce qu'on attaque en moi, c'est mon temps et je l'aime.

. . . . .

Hier le citoyen, aujourd'hui le poète ;  
Le « romantique » après le « libéral ». — Allons,  
Soit ; dans mes deux sentiers, mordez mes deux talons.  
Je suis le ténébreux par qui tout dégénère.  
Sur mon autre côté, lancez l'autre tonnerre.  
Vous aussi, vous m'avez vu tout jeune, et voici  
Que vous me dénoncez, bonhomme, vous aussi ;  
Me déchirant le plus allègrement du monde,  
Par attendrissement pour mon enfance blonde.  
Vous me criez : « Comment, monsieur ! Qu'est-ce que c'est ?  
« La stance va nu-pieds ! le drame est sans corset !  
« La muse jette au vent sa robe d'innocence !  
« Et l'art crève la règle et dit : « C'est la croissance ! »  
Géronte littéraire aux aboiements plaintifs,  
Vous vous ébahissez, en vers rétrospectifs,  
Que ma voix trouble l'ordre et que ce romantique  
Vive, et que ce petit, à qui l'*Art poétique*,  
Avec tant de bonté donna le pain et l'eau,  
Deviennne si pesant aux genoux de Boileau !  
Vous regardez mes yers, pourvus d'ongles et d'ailes,  
Refusant de marcher derrière les modèles,  
Comme après les doyens marchent les petits clercs ;  
Vous en voyez sortir de sinistres éclairs ;  
Horreur ! et vous voilà poussant des cris d'hyène  
A travers les barreaux de la Quotidienne.  
Vous épuisez sur moi tout votre calepin,  
Et le père Bouhours, et le père Rapin ;  
Et, m'écrasant avec tous les noms qu'on vénère,  
Vous lâchez le grand mot : Révolutionnaire.  
Et, sur ce, les pédants en chœur disent : Amen !  
On m'empoigne ; on me fait passer mon examen ;  
La Sorbonne bredouille et l'école griffonne :  
De vingt plumes jaillit la colère bouffonne :

« Que veulent ces affreux novateurs ? çà, des vers ?  
« Devant leurs livres noirs, la nuit, dans l'ombre ouverts,  
« Les lectrices ont peur au fond de leurs alcôves ;  
« Le Pinde entend rugir leurs rimes bêtes fauves,  
« Et frémit. Par leur faute aujourd'hui tout est mort ;  
« L'alexandrin saisit la césure, et la mord ;  
« Comme le sanglier dans l'herbe et dans la sauge,  
« Au beau milieu des vers l'enjambement patauge,  
« Que va-t-on devenir ? Richelet s'obscurcit.  
« Il faut à toute chose un *magister dixit*. »

. . . . .  
Et bien, démasquons-nous ! c'est vrai, notre âme est noire ;  
Sortons du domino nommé forme oratoire.  
On nous a vus, poussant vers un autre horizon  
La langue, avec la rime entraînant la raison,  
Lancer au pas de charge, en batailles rangées,  
Sur La Harpe éperdu, toutes ces insurgées.  
Nous avons au vieux style attaché ce brûlot :  
Liberté ! nous avons, dans le même complot,  
Mis l'esprit, pauvre diable, et le mot, pauvre hère ;  
Nous avons déchiré le capuchon, la haire,  
Le froc, dont on couvrait l'idée aux yeux divins.  
Tous ont fait rage en foule. Orateurs, écrivains,  
Poètes, nous avons, du doigt avançant l'heure,  
Dit à la rhétorique : — Allons, fille majeure,  
Lève les yeux ! — et j'ai, luttant, chantant, bravant,  
Tordu plus d'une grille au parloir du couvent ;  
J'ai, torche en main, ouvert les deux battants du drame ;  
Pirates, nous avons, à la voile, à la rame,  
De la triple unité pris l'aride archipel ;  
Sur l'Hélicon tremblant j'ai battu le rappel.  
Tout est perdu ! le vers vague sans muselière !  
A Racine effaré nous préférons Molière ;  
O pédants ! à Ducis nous préférons Rotrou.  
Lucrèce Borgia sort brusquement d'un trou,  
Et mêle des poisons hideux à vos guimauves ;  
Le drame échevelé fait peur à vos fronts chauves :  
C'est horrible ! oui, brigand, jacobin, malandrin,  
J'ai disloqué ce grand niais d'Alexandrin.  
. . . . .

Donner à la versification française, trop sèche et trop  
raide, plus de souplesse, plus de mélodie et plus de

variété, c'est ce que fait très heureusement Ronsard. Il crée une grande variété de rythmes lyriques ; la strophe a chez lui tour à tour quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix et douze vers. L'emploi des rimes croisées et le mélange des mètres lui fournissent les plus heureux effets d'harmonie. Il crée aussi un alexandrin à la césure variable, au libre enjambement, à la rime riche et donne à ce vers une force et un éclat sonore qu'il n'avait jamais eus avant lui.

N'est-ce pas dans Ronsard et ses disciples qu'Hugo va chercher de nouveaux rythmes ? Non pas qu'il soit en réalité un imitateur de Ronsard ; mais comme lui, il sent tout le parti que l'art lyrique peut tirer de la variété du rythme. Et s'il donne un rajeunissement à la poésie lyrique, c'est grâce à l'étude de la Pléiade. L'alexandrin de Ronsard est affectonné et cultivé par l'école romantique ; le drame de *Cromwell* le réintroduit dans la poésie dramatique ; et les vers de la légende des siècles semblent venir en droite ligne des *hymnes*. « Ce qu'André Chénier avait rénové dans les vers, Hugo l'a rénové et innové dans la strophe ; il est harmoniste et architecte en poésie » (*Ste-Beuve*).

L'on peut donc dire que l'école nouvelle en France a continué l'école du xvi<sup>e</sup> siècle sous le rapport de la facture et du rythme. Si l'on se rappelle quelques pages de *l'Illustration...* de Du Bellay, « si l'on se figure cette audacieuse et insouciantes façon de style, qui marche à l'aventure comme la pousse la pensée » (*Ste-Beuve*), on lui trouvera bien des points de ressemblance avec la manière de la jeune école, dont Hugo était le chef. C'est bien une communauté de sympathies et de destinées qui rapproche l'ancienne de la nouvelle *Pléiade*.

---

Mais il y a d'autres points de ressemblance entre les poètes :

« Jusqu'à Ronsard, dit un excellent critique (1), la poésie n'avait été qu'un amusement ; avec le gentilhomme vendômois, elle devient comme un culte et un sacerdoce. Il se proclame le prêtre des muses ; il pense que le ciel, en l'envoyant sur la terre, lui a confié une mission divine, et il sait faire partager cette croyance à son siècle tout entier. Par lui, l'homme de lettres devient une puissance à côté des grands de ce monde. »

« Hugo, écrit *E. Dupuy*, croyait à la mission sociale du poète : il assimilait l'inspiration poétique à une sorte de conscience supérieure, d'instinct infaillible, dont la voix devait avertir les faibles de leurs droits, les forts de leurs devoirs. A ses yeux, le poète avait un rôle auguste à remplir et comme un sacerdoce à exercer. »

Mais cette mission du poète, il va nous la décrire lui-même dans sa préface des *Voies intérieures*, datée de 1837 :

« ... Dans cette mêlée d'hommes, de doctrines et d'intérêts qui se ruent si violemment tous les jours sur chacune des œuvres qu'il est donné à ce siècle de faire, le poète a une fonction sérieuse. Sans parler même ici de son influence civilisatrice, c'est à lui qu'il appartient d'élever, lorsqu'ils le méritent, les événements politiques à la dignité d'événements historiques. Il faut, pour cela, qu'il jette sur ses contemporains ce tranquille regard que l'histoire jette sur le passé ; il faut que, sans se laisser tromper aux illusions d'optique, aux mirages menteurs, aux voisinages momentanés, il mette dès à présent tout en perspective, diminuant ceci, grandissant cela. Il faut qu'il sache se maintenir au-dessus du tumulte, inébranlable, austère et bienveillant ; indulgent quelquefois, chose difficile ; impartial toujours, chose plus difficile encore ; qu'il ait dans le cœur cette sympathique intelligence des révolutions qui implique le dédain de l'émeute, ce grave respect du peuple qui s'allie au mépris de la foule, que son esprit ne

(1) Bizos.

concède rien aux petites colères ni aux petites vanités ; que son éloge comme son blâme prenne souvent à rebours, tantôt l'esprit de cour, tantôt l'esprit de faction. Il faut qu'il puisse saluer le drapeau tricolore sans insulter les fleurs de lis ; il faut qu'il puisse, dans le même livre, presque à la même page, flétrir « l'homme qui a vendu une femme, » et louer « un noble jeune prince pour une bonne action bien faite. »

Deux ans plus tard, en 1839, il écrivait dans sa première pièce du recueil des *Rayons et des Ombres*, intitulée *Fonction du poète* :

« Je vous aime, ô Sainte nature !  
Je voudrais m'absorber en vous ;  
Mais, dans ce siècle d'aventure,  
Chacun, hélas ! se doit à tous.  
Toute pensée est une force.  
Dieu fit la sève pour l'écorce,  
Pour l'oiseau les rameaux fleuris,  
Le ruisseau pour l'herbe des plaines,  
Pour les bouches les coupes pleines,  
Et le penseur pour les esprits ! »

(*Fonction du poète*, 1839, Fragment).

Et non seulement la poésie est un culte, un sacerdoce pour les deux poètes ; mais encore ils s'efforcent l'un et l'autre de donner à la forme de ce sacerdoce une gravité et une élévation dignes de notre langue. « Nous supplions, écrit Hugo dès 1834, les jeunes et grands talents sur qui repose le sort futur de notre littérature, de songer combien c'est une mission imposante que la leur, et de conserver dans leur manière d'écrire les habitudes les plus dignes et les plus sévères. L'avenir n'appartient qu'aux hommes de style ». (*Littérature et philosophie mêlées*, préface).

---

Ronsard et Hugo sont tous deux poètes satiriques et politiques.



Ronsard s'écrie un jour :

J'ai trop longtemps suivi le métier héroïque,  
Lyrique, élégiaque : je serai satirique,  
Et, si quelque affamé nouvellement venu  
Veut manger en un jour tout notre revenu,  
Qu'il craigne ma fureur ! De l'encre la plus noire  
Je lui veux engraver les faits de son histoire  
D'un long trait sur le front. Puis aille où il pourra,  
Toujours entre les yeux ce trait lui demourra.

Comme Juvénal, Ronsard s'indigne, s'exalte, maudit les fléaux de son temps, flagelle de retentissantes hyperboles ses ennemis politiques et religieux. Dans son *Discours sur les Misères du temps* il se lamente sur les malheurs de la guerre civile :

Ce monstre arme le fils contre son propre père,  
Et le frère (ô malheur !) arme contre son frère,  
La sœur contre la sœur, et les cousins germains  
Au sang de leurs cousins veulent tremper leurs mains.  
L'oncle haït son nepveu, le serviteur son maistre ;  
La femme ne veut plus son mari reconnoistre ;  
Les enfants sans raison disputent de la foy,  
Et tout à l'abandon va sans ordre et sans loy...  
Morte est l'autorité ; chacun vit à sa guise,  
Au vice desréglé la licence est permise ;  
Le désir, l'avarice, et l'erreur insensé  
Ont sens dessus dessous le monde renversé.

Il accable de railleries et d'invectives les Protestants, ses adversaires. Mais il tourne aussi la satire contre ses amis et réclame pour les prêtres et pour les évêques les garanties de sagesse, d'âge et de science :

« Vous, Princes, et vous Roys, la faute avez commise  
Pour laquelle aujourd'hui souffre toute l'Eglise.  
Bien que de vostre temps vous n'avez pas cognu  
Ni senty le malheur qui nous est advenu.  
Vostre facilité qui vendoit les offices,  
Qui donnoit aux premiers les vaquans bénéfices,

Que l'église de Dieu d'ignorans farcissoit,  
Qui de larrons privez les palais remplissoit,  
Est cause de ce mal. Il ne faut qu'un jeune homme  
Soit évesque ou abbé ou cardinal de Rome ;  
Il faut bien le choisir avant que luy donner  
Une mitre, et pasteur des peuples l'ordonner. »

Sous Henri III, indigné des vices et des scandales de la nouvelle cour, il essaie de faire monter jusqu'au trône de salutaires conseils, et il parle au roi avec une étonnante liberté.

« Homme, ne pensez être heureusement parfait ;  
De mesme peau que nous nature vous a fait. »

Il gémit des charges, des impôts de toute sorte qui écrasent le peuple :

« Les villes grommelaient, et voulaient les villages  
Secouer de leur col le dur joug des truages,  
Et le faix des tributs, douanes et impos,  
Fardeaux démesurez qui accablaient leur dos.  
Le sel, don de la mer, salive de Neptune,  
Fut vendu chèrement à la pauvre commune ;  
Sur le bled, sur le vin tailles on imposa ;  
La France toute en peur depuis n'en reposa. »

La muse satirique d'Hugo est plus indignée que celle de Ronsard. Qu'il me suffise ici de nommer *les Châtiments* et de vous renvoyer à la lecture de cette œuvre.

Ecoutez plutôt aujourd'hui cette poésie des *Chants du Crépuscule*, datée de 1832, et constatez avec moi l'analogie avec celle que je vous lisais tout à l'heure du poète Vendômois.

O Dieu ! si vous avez la France sous vos ailes,  
Ne souffrez pas, seigneur, ces luttes éternelles ;  
Ces trônes qu'on élève et qu'on brise en courant ;  
Ces tristes libertés qu'on donne et qu'on reprend ;  
Ce noir torrent de lois, de passions, d'idées,  
Qui répand sur les mœurs ses vagues débordées ;

Ces tribuns opposant, lorsqu'on les réunit,  
Une charte de plâtre aux abus de granit ;  
Ces flux<sup>6</sup> et ces reflux de l'onde contre l'onde ;  
Cette guerre, toujours plus sombre et plus profonde,  
Des partis au pouvoir, du pouvoir aux partis ;  
L'aversion des grands qui ronge les petits ;  
Et toutes ces rumeurs, ces choes, ces cris sans nombre,  
Ces systèmes affreux échafaudés dans l'ombre,  
Qui font le tumulte, et la haine et le bruit,  
Emplissent les discours, et qu'on entend, la nuit,  
A l'heure où le sommeil veut des moments tranquilles,  
Les lourds canons rouler sur le pavé des villes !

Et celle-ci, des *Feuilles d'automne* datée 1831, et que  
l'on croirait de 1852 :

« Je hais l'oppression d'une haine profonde.  
Aussi, lorsque j'entends, dans quelque coin du monde,  
Sous un ciel inclément, sous un roi meurtrier,  
Un peuple qu'on égorge appeler et crier :  
. . . . .  
Alors, oh ! je maudis dans leur cour, dans leur antre,  
Ces rois dont les chevaux ont du sang jusqu'au ventre !  
Je sens que le poète est leur juge ! je sens  
Que la muse indignée, avec ses poings puissants,  
Peut, comme au pilori, les lier sur leur trône,  
Et leur faire un carean de leur lâche couronne,  
Et renvoyer ces rois qu'on aurait pu bénir,  
Marqués au front d'un vers que lira l'avenir !  
Oh ! la muse se doit aux peuples sans détense,  
J'oublie alors l'amour, la famille, l'enfance,  
Et les mille chansons, et le loisir serein,  
Et j'ajoute à ma lyre une corde d'airain.

---

Le plus vif sentiment de nature anime l'œuvre des  
deux poètes :

Ronsard n'a qu'à s'abandonner à ses souvenirs per-  
sonnels pour décrire avec vérité la nature telle qu'il l'a  
connue. Il lui emprunte ses images pour peindre ses  
passions, ses joies et ses douleurs. Il a vécu parmi les

vignerons et les laboureurs, et il excelle à chanter les champs, les sources et les sites du pays natal, de son cher Vendômois. Je me borne à vous rappeler, par leurs titres, ces belles poésies que vous connaissez tous : *A la fontaine Bellerie, A la forêt de Gastine, A la source du Loir, L'Hymne du Printemps, L'Alouette, Au Rossignol.*

« Le poète ne doit avoir qu'un modèle, la nature », a dit Hugo. Aussi tient-elle une grande place dans son œuvre, surtout dans l'œuvre de jeunesse, où « l'âme s'épanouit, comme la flore au mois de mai. C'est le temps où les oiseaux chantent. Et ce que disent les oiseaux, tout le répète à l'envi : la caresse du vent, le rayonnement de l'étoile, la fumée du vieux toit, le parfum des meules de foin, l'odeur des fraises mûres, le frisson de l'étang et l'ondulation des herbes » (*Dupuy*). Pus tard, c'est la mer, qui est sa grande inspiratrice.

Voici entre cent deux pièces qui expriment si bien cet amour de la nature et le désir ardent de s'unir avec elle :

Oui, je suis le rêveur ; je suis le camarade  
Des petites fleurs d'or du mur qui se dégrade,  
Et l'interlocuteur des arbres et du vent.  
Tout cela me connaît, voyez-vous. J'ai souvent,  
En mai, quand de parfums les branches sont gonflées,  
Des conversations avec les giroflées ;  
Je reçois des conseils du lierre et du bluet.  
L'être mystérieux, que vous croyez muet,  
Sur moi se penche, et vient avec ma plume écrire.  
J'entends ce qu'entendit Rabelais ; je vois rire  
Et pleurer ; et j'entends ce qu'Orphée entendit.  
Ne vous étonnez pas de tout ce que me dit  
La nature aux soupirs ineffables. Je cause  
Avec toutes les voix de la métémpsyeose.  
Avant de commencer le grand concert secret,  
Le moineau, le buisson, l'eau vive dans le pré,  
La forêt, basse énorme, et l'aile et la corolle,  
Tous ces doux instruments m'adressent la parole ;  
Je suis l'habitué de l'orchestre divin ;  
Si je n'étais songeur, j'aurais été sylvain.

J'ai fini, grâce au calme en qui je me recueille,  
A force de parler doucement à la feuille,  
A la goutte de pluie, à la plume, au rayon,  
Par descendre à ce point dans la création,  
Cet abîme où frissonne un tremblement farouche,  
Que je ne fais plus même envoler une mouche !  
Le brin d'herbe, vibrant d'un éternel émoi,  
S'apprivoise et devient familier avec moi,  
Et, sans s'apercevoir que je suis là, les roses  
Font avec les bourdons toutes sortes de choses ;  
Quelquefois, à travers les doux rameaux bénis,  
J'avance largement ma face sur les nids,  
Et le petit oiseau, mère inquiète et sainte,  
N'a pas plus peur de moi que nous n'aurions de crainte,  
Nous, si l'œil du bon Dieu regardait dans nos trous.  
Le lis prude me voit approcher sans courroux  
Quand il s'ouvre aux baisers du jour ; la violette  
La plus pudique fait devant moi sa toilette ;  
Je suis pour ces beautés l'ami discret et sûr ;  
Et le frais papillon, libertin de l'azur,  
Qui chiffonne gaiement une fleur demi-nue,  
Si je viens à passer dans l'ombre, continue,  
Et si la fleur se veut cacher dans le gazon,  
Il lui dit : « Es-tu bête ! il est de la maison. »

(*Les Contemplations*, 1835).

Et celle-ci, de 1831 [*Feuilles d'Automne*] :

.....  
O poètes sacrés, échevelés, sublimes,  
Allez, et répandez vos âmes sur les cimes,  
Sur les sommets de neige en butte aux aquilons,  
Sur les déserts pieux où l'esprit se recueille,  
Sur les bois que l'automne emporte feuille à feuille,  
Sur les laes endormis dans l'ombre des vallons !

Partout où la nature est gracieuse et belle,  
Où l'herbe s'épaissit pour le troupeau qui bêle,  
Où le chevreau lascif mord le cytise en fleurs,  
Où chante un pâtre assis sous une antique arcade,  
Où la brise du soir fouette avec la cascade  
Le rocher tout en pleurs.

.....  
Partout où le couchant grandit l'ombre des chênes,  
Partout où les coteaux croisent leurs molles chaînes,  
Partout où sont des champs, des moissons, des cités,  
Partout où pend un fruit à la branche épuisée,  
Partout où l'oiseau boit des gouttes de rosée,  
Allez, voyez, chantez.

.....  
Enivrez-vous de tout ! enivrez-vous, poètes,  
Des gazons, des ruisseaux, des feuilles inquiètes,  
Du voyageur de nuit dont on entend la voix,  
De ces premières fleurs dont février s'étonne,  
Des eaux, de l'air, des prés et du bruit monotone  
Que font les chariots qui passent dans les bois !

.....  
Si vous avez en vous, vivantes et pressées,  
Un monde intérieur d'images, de pensées,  
De sentiments d'amour, d'ardente passion,  
Pour féconder ce monde, échangez-le sans cesse  
Avec l'autre univers visible qui vous presse !  
Mêlez toute votre âme à la création !  
.....

---

Enfin les deux poètes, surtout en « leur verte saison », ont excellé dans l'ode anacréontique. Leurs odes légères sont « l'écho harmonieux de la philosophie épicurienne, dont Horace prêche les doctrines » (*Bizos*). Elles traduisent et répètent ce conseil si souvent donné : Jouissez, la vie est courte, et demain n'est pas à nous ! Ce sentiment inspire à Ronsard sa pièce la plus ravissante, gravée dans toutes les mémoires :

Mignonne, allons voir si la rose  
Qui ce matin avait desclose  
Sa robe de pourpre au soleil,  
A point perdu ceste vesprée  
Les plis de sa robe pourprée,  
Et son teint au vostre pareil.

Las ! voyez comme en un peu d'espace,  
Mignonne, elle a dessus la place  
Las, las, ses beautez laissé cheoir !  
O vrayment marastre Nature,  
Puis qu'une telle fleur ne dure  
Que du matin jusques au soir !

Donc, si vous me croyez, Mignonne,  
Tandis que votre âge fleuronne  
En sa plus verte nouveauté,

Cueillez, cueillez votre jeunesse :  
Comme à cette fleur, la vieillesse  
Fera ternir votre beauté.

« Malherbe a-t-il bien osé biffer de tels vers, et Despréaux les avait-il lus ? » (*Ste-Beuve*). On peut répéter ici le mot de Guizot. « Les hommes qui font les révolutions sont toujours méprisés par ceux qui en profitent. »

Je cite encore ce fragment d'une autre pièce :

Le temps s'en va, le temps s'en va, ma Dame,  
Las ! le temps non, mais nous nous en allons,  
Et tôt serons étendus sous la lame.  
Et des amours desquelles nous parlons,  
Quand serons morts, ne sera plus nouvelle :  
Pour ce aimez-moi, cependant qu'êtes belle.

« *Pour ce aimez-moi* » a servi d'épigraphe à Hugo pour sa ballade intitulée « *L'Aveu du Châtelain*. »

Et cette chanson, des *Amours de Marie*, dont on peut bien dire que le poète emprunte les images à la Nature pour peindre les passions et les idées. J'en cite seulement quelques strophes :

Quand ce beau printemps je voy,  
J'apperçoy  
Rajeunir la terre et l'onde,  
Et me semble que le jour  
Et l'Amour  
Comme enfants, naissent au Monde.  
. . . . .

Je sens en ce mois si beau  
Le flambeau  
D'amour qui m'exhausse l'âme  
Y voyant de tous costez  
Les beautez  
Qu'il emprunte de ma Dame.

Quand je vois tant de coulours  
Et de fleurs  
Qui émaillent un rivage,  
Je pense voir le beau teint  
Qui est peint  
Si vermeil en son visage.

.....  
\* Quand j'entend la douce vois  
Par les bois  
Du gay Rossignol qui chante,  
D'elle je pense joüyr  
Et oüyr  
Sa douce voix qui m'enchante.

.....  
\* Quand je sens parmy les prez  
Diaprez  
Les fleurs dont la terre est pleine,  
Lors je fais croire à mes sens  
Que je sens  
La douceur de son haleine.

.....  
Bref, je fais comparaison  
Par raison  
Du Printemps et de m'amie.  
Il donne aux fleurs la vigueur,  
Et mon cœur  
D'elle prend vigueur et vie.  
.....

Les deux strophes marquées d'un astérisque ont servi d'épigraphe à Hugo pour son ode intitulée *Le Portrait d'une enfant*.

Le rythme de cette chanson, pleine de grâce et de fraîcheur, est de l'invention de Ronsard. Malgré tout ce qu'il a de curieux, de vif et de pressant, il ne survécut



pas à la Pléiade ; et nos lyriques des deux derniers siècles l'ont laissé tomber en oubli. C'est Hugo qui l'a ressuscité. On le trouve notamment dans *Sara la Baigneuse* (Orientales 1828).

Sara, belle d'indolence,  
Se balance  
Dans un hamac, au dessus  
Du bassin d'une fontaine  
Toute pleine  
D'eau puisée à l'Ilissus.  
. . . . .  
Et la frêle escarpolette  
Se reflète  
Dans le transparent miroir,  
Avec la baigneuse blanche  
Qui se penche,  
Qui se penche pour se voir.  
. . . . .

*Il faut aimer* est un doux refrain qui revient souvent aussi dans l'ode d'Hugo. Nombreuses sont les pièces érotiques du poète.

Écoutez celle-ci :

#### A ROSITA

Tu ne veux pas aimer, méchante ?  
Le printemps en est triste, vois ;  
Entends-tu ce que l'oiseau chante  
Dans la sombre douceur des bois ?

Sans l'amour rien ne reste d'Eve ;  
L'amour c'est la seule beauté ;  
Le ciel, bleu quand l'astre s'y lève,  
Est tout noir, le soleil oté.

Tu deviendras laide toi-même  
Si tu n'as pas plus de raison.  
L'oiseau chante qu'il faut qu'on aime,  
Et ne sait pas d'autre chanson.

(Chanson des rues et des bois).

C'est bien là le même sentiment qui a inspiré à Ronsard sa fameuse pièce citée « *Mignonne, allons-voir si la rose...* » ou encore ce sonnet à *Hélène* qui commence ainsi

Quand vous serez bien vieille, au soir, à la chandelle

et qui se termine par ces quatre vers :

Vous serez au foyer une vieille accroupie,  
Regrettant mon amour et vostre fier desdain.  
Vivez, si m'en croyez, n'attendez à demain :  
Cueillez dès aujourd'huy les roses de la vie.

---

Nombreux sont les vers ou les strophes de Ronsard, qui ont servi d'épigraphe à Hugo. Dans le *Groupe des Idylles (Légende des siècles)*, il intitule une pièce entière *Ronsard* : il s'y inspire bien en effet de la philosophie épicurienne du poète Vendômois. La voici, comme dernière lecture :

#### RONSARD

C'est fort juste, tu veux commander en cédant ;  
Viens, ne crains rien ; je suis éperdu, mais prudent ;  
Suis-moi ; c'est le talent d'un amant point rebelle  
De conduire au milieu des forêts une belle,  
D'être ardent et discret, et d'étouffer sa voix  
Dans le chuchotement mystérieux des bois.  
Aimons-nous au-dessous des murmures des feuilles ;  
Viens, je veux qu'en ce lieu voilé tu te recueilles,  
Et qu'il reste au gazon par ta langueur choisi  
Je ne sais quel parfum de ton passage ici ;  
Laissons des souvenirs à cette solitude.  
Si tu prends quelque molle et sereine attitude,  
Si nous nous querellons, si nous faisons la paix,  
Et si tu me souris sous les arbres épais,  
Ce lieu sera sacré pour les nymphes obscures ;  
Et le soir, quand luiront les divins Dioscures,  
Ces sauvages halliers sentiront ton baiser  
Flotter sur eux dans l'ombre et les apprivoiser ;

Les arbres entendront des appels plus fidèles,  
De petits cœurs baltront sous de petites ailes,  
Et les oiseaux croiront que c'est toi qui bénis  
Leurs amours, et la fête adorable des nids.  
C'est pourquoi, belle, il faut qu'en ce vallon tu rêves.  
Et je rends grâce à Dieu, car il fit plusieurs Eves,  
Une aux longs cheveux d'or, une autre au sein bruni,  
Une gaie, une tendre, et quand il eut fini,  
Ce Dieu, qui crée au fond toujours les mêmes choses,  
Avec ce qui restait des femmes, il fit les roses.

---

# LE DOLMEN DE BARBIGAULT

PAR

GEORGES RENAULT

---

Malgré que les sciences préhistoriques ne soient pas en grande faveur dans notre Société, il est cependant de notre devoir à tous de noter les découvertes locales qui parviennent à notre connaissance et de les enregistrer dans notre Bulletin. Nous ne devons pas oublier, en effet, que nous avons compté parmi nos fondateurs et collaborateurs de la première heure les Bourgeois, les Nâdailac, les Vibraye, pour citer seulement les maîtres, et que nombreux furent ceux de nos collègues, au temps où la Société était jeune et ardente, qui étudièrent la préhistoire de notre pays. Parmi ces derniers, je rappellerai seulement Gervais Launay, à qui nous devons l'inventaire de nos monuments mégalithiques, illustré de nombreux et précieux dessins. Cette œuvre mérite bien d'être continuée, et si, un jour, quelqu'un voulait la reprendre pour un travail d'ensemble plus complet, il devrait pouvoir trouver dans nos publications les éléments nécessaires. C'est dans ce but que je vous demande la permission de vous entretenir pendant quelques instants de la découverte récente d'un dolmen.

Le DOLMEN dont je viens vous parler aujourd'hui était ignoré ; il n'a donc *ni histoire, ni légende*, et cependant il est situé dans un endroit bien en vue et très accessible, souvent exploré jadis par le frère Narcisse d'Huisseau, par Maricourt et par Launay et connu de nous tous. S'il

est resté inaperçu jusqu'ici, c'est qu'enfoui en partie sous la terre, dissimulé par quelques broussailles, il ne laissait émerger qu'une ou deux pointes de supports dans le voisinage de plusieurs blocs épars donnant l'impression de perrons quelconques.

Sa découverte est due au hasard et beaucoup aussi à la sagacité d'un amateur aussi vigilant que modeste, M. Gallois, industriel dans notre ville, au faubourg Chartrain. — Le 12 juin dernier, passant à bicyclette sur la route de Tours, il aperçut, à la hauteur d'*Huisseau-en-Beauce*, à 8 kilomètres de Vendôme, et tout près, dans un champ, des terrassiers qui piochaient et enlevaient de la terre afin de dégager des grosses pierres gênantes pour la culture dans le but de les faire sauter. Il s'arrêta, s'approcha et reconnut au premier coup d'œil qu'il s'agissait d'un dolmen insoupçonné ; un simple grattage lui permit de mettre au jour quelques fragments d'os et le confirma dans son hypothèse. Sans pousser plus loin les recherches, il recommanda aux ouvriers de ne plus toucher à l'espace compris entre les supports et, rentrant à Vendôme, il vint aussitôt m'avertir de sa découverte, ce dont je le remercie tout particulièrement. Dès le lendemain matin, je me rendis sur les lieux pour reconnaître le monument, et voici le résultat de mes observations :

Le lieu porte, dans le pays, le nom bizarre de *Barbigault* ; — cette fois je ne risquerai pas l'étymologie du mot comme pour Martigny (1), par crainte de la censure de notre sévère collègue, M. Paul Martellière ; je sais bien que le vieux mot *Gault* signifie *bois* ou *terre inculte où croissent des broussailles* (2), mais, pour ce qui est du radical *barbi*, je préfère m'abstenir. — Le dolmen

DÉCOUVERTE

SITUATION

(1) Voir Bulletin 1904, p. 294. Découverte d'une sépulture néolithique à Martigny.

(2) Dictionnaire de Godefroy.

est situé au bas d'un champ en culture, à 400 mètres environ au-delà du pont du chemin de fer qui traverse la grande route de Paris à Bordeaux, à 50 mètres à gauche de celle-ci et à peu près au même niveau. L'altitude du lieu est de 100 à 105 mètres. Le ruisseau de *la Brisse* qui vient de Martigny coule à peu de distance dans la vallée. Le champ fait partie d'un grand terrain porté au cadastre de la commune d'Huisseau-en-Bauce, sous le n° 154 de la section B, avec la désignation générale de *Petit-Mat*. Il dépend de la ferme du *Petit-Claireau* appartenant à M. le comte de Gouvello du Plessis-Fortia, l'un de nos collègues. Je ne manquerai pas de remercier ici M. Bergez, régisseur, et M. Joussard, fermier, pour l'obligeance qu'ils mirent à me permettre la fouille de ce monument d'ailleurs condamné à la destruction (1).

DESCRIPTION

Je dirai de suite que notre dolmen n'est plus complet : tel qu'on le voit aujourd'hui il se compose uniquement d'une chambre rectangulaire, ouverte d'un côté et constituée par trois supports dont un pour le fond et un pour chaque paroi latérale, et encore l'un de ceux-ci s'est renversé sur le côté et en dehors. La table manque, mais on voit dans le voisinage, épars et plus ou moins enfoncés dans le sol, six blocs de pierre de différentes dimensions, dont un très gros et irrégulier (T) qui a dû être cette table. Parmi les autres blocs, moins gros, deux ou trois, reposant à la surface, servaient autrefois à fermer l'entrée ou à boucher les vides entre les supports. Il ne serait pas exact de dire que c'étaient des supports prolongeant la chambre, attendu que des sondages dans ce prolongement supposé ne nous ont rien donné.

Ce sont des blocs de poudingue siliceux grossier, fréquent dans le pays, sauf le plus éloigné qui est un grès

(1) Il n'en reste plus rien au moment où cet article paraît.



Schéma du dolmen de Barbigault





assez fin plus rare. Je dirai de suite pour ne pas y revenir que ce dernier n'est pas un polissoir comme je l'avais pensé un instant : je l'ai fait retourner pour m'en assurer.

Les terres accumulées autour du dolmen formaient un monticule atténué mais suffisamment indiqué pour montrer qu'il était recouvert, comme d'habitude, d'un *tumulus*.

TUMULUS

La chambre, en supposant redressé le support tombé, avait de 80 centimètres à 1 mètre au plus de largeur et seulement 1<sup>m</sup>60 de longueur environ ; je ne peux pas préciser exactement puisque la pierre de l'entrée manque et qu'un support est tombé. La hauteur totale depuis le sol naturel jusqu'au plafond devait être en moyenne de 1<sup>m</sup>10.

DIMENSIONS

Voici les dimensions des supports restés en place.

	Longueur	Hauteur	Épaisseur moyenne
Celui du fond . . .	1 <sup>m</sup> 50	0 <sup>m</sup> 80	0 <sup>m</sup> 40
Celui du Nord. . .	1 <sup>m</sup> 40	1 <sup>m</sup> 30	0 <sup>m</sup> 50
Celui du Sud . . .	1 <sup>m</sup> 40	1 <sup>m</sup> 00 (suppose debout)	0 <sup>m</sup> 50

A cause de l'inégalité de hauteur des supports la table pouvait être inclinée ou bien calée pour rétablir le niveau.

Quant aux autres blocs j'indique aussi leurs mesures superficielles approximatives :

	Longueur	Largeur moyenne	
Celui qui a pu être la table.	2 <sup>m</sup> 20	1 <sup>m</sup> 00	(1/2 enterré)
Un autre, en face l'entrée.	1 <sup>m</sup> 00	0 <sup>m</sup> 80	(est enterré)
Un autre, côté Sud . . . . .	1 <sup>m</sup> 30	1 <sup>m</sup> 00	(surface)
Un autre, à côté. . . . .	1 <sup>m</sup> 00	0 <sup>m</sup> 70	(surface)
Un autre, plus près du support Sud . . . . .	0 <sup>m</sup> 90	0 <sup>m</sup> 90	(surface)
Le bloc de grès . . . . .	1 <sup>m</sup> 20	0 <sup>m</sup> 80	(1/2 enterré)

Si la véritable entrée était du côté où le dolmen est actuellement ouvert, elle était au *Nord-Ouest* ; mais il

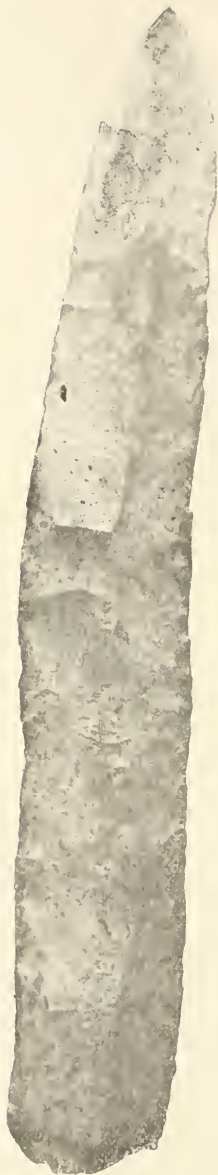
ORIENTATION

est possible qu'elle fût à l'opposé c'est-à-dire au Sud-Est. Dans l'état actuel du monument il est difficile de se prononcer malgré que le premier cas soit le plus probable.

## FOUILLE

Dès ma première visite je sondai la terre dans l'angle Nord-Est de la chambre et j'en enlevai un peu afin de reconnaître l'épaisseur de la couche restant à fouiller. Je trouvai de suite quelques fragments d'os puis des pierres qui avaient glissé au long du support et s'y étaient enfoncées. Mais quelle ne fut pas ma surprise en les retirant à l'aide de mon piochon, d'amener la belle *pointe de silex* que vous avez sous les yeux. Malheureusement, empâtée de terre gluante, enserrée entre les pierres, je l'avais cassée en deux avant de l'avoir aperçue. Je n'en étais pas moins satisfait d'avoir trouvé moi-même et en place cet objet caractéristique qui authentifie la sépulture. Il était placé à la hauteur de l'épaule du premier occupant de ce caveau funéraire. Je dis le premier occupant parce que là nous avons pu reconnaître malgré leur très mauvais état, les traces d'un squelette allongé et non déplacé, tous les autres ayant été mis plus tard par dessus et souvent dérangés. — Dès lors, une fouille sérieuse s'imposait et je l'organisai pour un des jours suivants avec le concours de M. Gallois et celui de nos collègues MM. Letessier, Verdier et Bertrand.

La couche archéologique restant à explorer n'avait plus que 40 c/m d'épaisseur, le dessus ayant été enlevé, conduit dans le champ et labouré, opération très facheuse qui nous a privé certainement d'une partie des ossements et peut-être du mobilier ? Elle reposait sur le sous-sol naturel, formation du *calcaire de Beauce*. Nous nous



VIOLATION

trouvions en présence d'un véritable magma formé de la terre argileuse, noirâtre et si adhérente par la pluie qu'elle caractérise la contrée, avec de nombreux débris d'ossements humains sans consistance et se rompant au moindre effort. Cependant et je signalerai cette observation intéressante et quelque peu paradoxale, qu'ils se durcissaient en séchant à l'air contrairement aux prévisions habituelles. Ils provenaient de nombreux individus comme on le verra tout à l'heure et semblaient confondus comme dans un ossuaire. La question se pose de savoir si ce dolmen avait été violé et fouillé autrefois? — Evidemment il avait été ouvert puisque la table manque ainsi que la dalle de l'entrée, mais je penche à croire qu'il n'avait pas été fouillé pour la recherche traditionnelle du *trésor*, car il est probable que tous ces ossements que nous y avons trouvés auraient été rejetés au dehors et, en tout cas, auraient été plus mélangés encore, tandis que nos observations attentives nous ont permis de reconnaître certaines connexions normales qui n'auraient pas subsisté ; c'est ainsi que nous avons trouvé en dehors du squelette allongé au fond, les restes d'un autre individu placé par dessus d'autres et en travers avec un bras replié, humérus et cubitus, comme s'il avait été inhumé assis.

Si donc on admet mon hypothèse j'expliquerai *le mélange des ossements et les manques constatés* par les considérations suivantes :

1° Les cadavres ayant été introduits dans cet étroit caveau à des intervalles de temps assez longs et avec une certaine difficulté, on a dû, à chaque nouvelle entrée, déranger les premiers occupants plus ou moins décharnés.

2° Les actions du temps, de l'humidité, des gelées, la pression et le mouvement des terres ont, à la longue, désagrégé les os qui ont fini par s'amalgamer entre eux, et en ont détruit une partie.

3<sup>o</sup> Les animaux fouisseurs et rongeurs ont, pour leur part, contribué à ce désordre.

4<sup>o</sup> Enfin lorsque la table a été supprimée il a sans doute aussi été commis quelques dégats ; et puis, comme je l'ai dit, les ouvriers venaient d'enlever la couche supérieure des terres.

Quoiqu'il en soit, et pénétrés des recommandations des maîtres, nous recueillîmes avec soin tout ce qui restait dans la chambre sépulcrale.

Je dois dire de suite que l'on peut évaluer à *neuf au moins* le nombre des individus ensevelis dans ce caveau, mais qu'une grande partie de leurs ossements avait disparu comme je viens de l'expliquer. Ce chiffre résulte surtout du nombre des portions de fémurs ayant appartenu à des squelettes différents. Je ne saurais me livrer, sur ces ossements, à une étude approfondie à laquelle je ne suis pas préparé, et d'ailleurs ils ne sont pas assez complets, il me semble, pour qu'il soit possible d'en déduire des conclusions bien nettes. Je me bornerai donc à les énumérer *grosso modo*, tout en me promettant de les conserver précieusement au Musée pour les soumettre à l'occasion, à un anthropologiste compétent.

OSSEMENTS

Je n'ai pu reconstituer, à mon grand regret et malgré de longs efforts de patience, qu'une bonne partie d'un *frontal*, en 10 morceaux. Son diamètre minimum est faible, 90 m/m ; il est plutôt bas, avec bosses accentuées et partie supérieure de la courbe fuyante ; les arcades sourcilières sont minces mais proéminentes. Si à ces caractères on ajoute celui plus typique du *manque de glabelle* et l'aspect de l'ensemble, il me semble certain qu'il s'agit d'un *frontal féminin adulte*.

CRANES

Voici, dans une même caisse, tous les *fragments de crânes* recueillis ; on comprendra que dans leur état de

division et de mélange, il soit difficile, sinon impossible, d'en tirer davantage.

MANDIBULES

Voici des fragments de *maxillaires inférieurs* dont sept provenant de mâchoires distinctes. J'ai pu en reconstituer un presque entier ; de nombreuses alvéoles dépourvues de leurs dents pendant la vie sont atrophiées ; la direction de celles des incisives indique un peu de *prognathisme* dentaire ; le menton est projeté en avant ; il provient évidemment d'un *vieillard*. — Un autre, réduit à la symphise du menton porté aussi en avant, et sans dents, offre le même caractère de *prognathisme* que le précédent. — Un fragment, du côté gauche, est muni de quatre molaires à demi-usées. — Un autre, très large, provient d'une puissante et massive mâchoire, etc.

DENTS

Les dents isolées, éparses dans le magma, ont été recueillies au nombre de 120. Il y en a de tous les âges : celles d'un ou de plusieurs vieillards sont remarquablement usées horizontalement, comme de véritables meules, et jusqu'à la pulpe. Plusieurs incisives sont à noter pour leur force et leur conservation. Il s'en trouve aussi de plusieurs âges de l'enfance. Enfin, *deux sont cariées*, une grosse molaire et une petite. C'est un fait qui a été bien des fois reconnu : les néolithiques étaient déjà sujets à ce mal qui torture si souvent non contemporains ; seulement, chez eux on compte à peine deux dents cariées sur 100, tandis que de nos jours la proportion est bien plus considérable.

BRAS

Un *humérus* droit, sans tête, avec son *cubitus* et son *radius*, trouvés articulés et repliés dans la position où je les ai fixés. — Un autre *humérus* droit. — *Trois bases* incomplètes gauches et *quatre diaphyses* — Il faut remarquer que *sur trois* ayant conservé leurs *fosses olécraniennes*, *deux* présentent la perforation connue pour sa fréquence chez l'homme primitif, et la paroi de

la troisième est très mince. — Plus cinq fragments de cubitus et trois de radius.

Un *fémur* droit, reconstitué en entier, a 413 millimètres de longueur, ce qui donne pour l'homme vivant, d'après la table du professeur M. Manouvrier, une *taille probable de 1<sup>m</sup>58*. — Un *autre fémur droit*, entier, que je considère comme féminin, à 383 millimètres correspondant à 1<sup>m</sup>46 de taille pour le vivant. — Un *troisième fémur droit*, mais incomplet. — *Cinq têtes de fémurs gauches* dont une très forte et une d'enfant ; une *diaphyse de fémur gauche d'enfant*. — *La ligne âpre de ces fémur est généralement très prononcée*.

Il y en a, en tout, *neuf* provenant d'*individus différents*.

Quand aux *tibias*, je n'en ai retrouvé que trois petits fragments mais qui ont leur importance, car ils sont visiblement *platynémiques*, caractère corrélatif à l'importance de la ligne âpre des fémurs. J'ai constaté aussi une platynémie très accentuée dans les débris de tibias provenant de la sépulture voisine de *Martigny*, contemporaine de celle de Barbigault, et recueillis par MM. Bertrand et Denizot.

Enfin, deux *vertèbres*, des fragments d'*axis* et d'*atlas*, des os du *bassin*, des *calcanéums*, des *phalanges* et, en outre, nombre de plus menus morceaux de toutes les parties du squelette que j'ai laissés tels quels, sont réunis et seront conservés pour une étude ultérieure s'il y a lieu.

Sur un certain nombre de ceux que je vous ai présentés on remarque des *empreintes de dents de petits rongeurs* : Je n'ai pas trouvé de traces de *lésions pathologiques ou chirurgicales* ;

Rien non plus qui puisse faire penser à une *incinération*.

JAMBES

REMARQUES

MOBILIER

Pour tout mobilier nous avons trouvé le *Poignard* dont j'ai déjà parlé et que j'ai réussi à recoller :

POIGNARD

Il est en *silex du Grand-Pressigny*, ce qui ne doit pas nous surprendre après les constatations du même genre faites par notre savant et aimable collègue M. Julien de Saint-Venant, dans presque toutes les régions de la France et même en Belgique et en Suisse (1). Sa forme allongée, élégante et bien proportionnée, présente de profil la courbure longitudinale habituelle à ces lames, avec une flèche de 9 m/m pour l'arc concave qu'elle forme du côté de la face entièrement lisse, c'est-à-dire le dessous. Le dessus est caréné avec une seule arête dorsale se poursuivant d'un bout à l'autre, quoique atténuée à la pointe. A la naissance de celle-ci se voit une saillie de la crête destinée assurément à la renforcer. Cette pointe, intacte d'ailleurs, est très régulière, finement retouchée sur les bords. Le bout opposé, d'une largeur uniforme sur 10 c/m de longueur, constitue le manche terminé en manière de grattoir. Le conchoïde de percussion a été enlevé.

Dimension	longueur	232 m/m
plus grande	largeur	34 m/m
plus grande	épaisseur	9 m/m
	poids	97 grammes.

Cette belle arme est bien patinée ce qui est assez rare pour les lames du Grand-Pressigny ; de couleur gris-jau-nâtre quelque peu rosé et mouchetée surtout en-dessous avec concrétions calcaires adhérentes.

Ce poignard est le *seul objet néolithique* trouvé dans le dolmen de Barbigault, sauf deux petits fragments de silex à peine taillés et insignifiants. — Cette constatation a son intérêt car on peut se rappeler qu'une lame analogue cons-

(1) Dissémination des Produits des Ateliers du Grand-Pressigny (Paris, Manon 1900).



tituait tout le mobilier de la sépulture de *Martigny* (1), et vraisemblablement aussi celui du dolmen de la *Pierre-aux-Morts* (2). Il semblerait donc que dans la vallée de la Brisse, on se contentait de ce souvenir pour toute la famille. Malheureusement nous n'avons pas d'autres données sur les fouilles anciennes des sept dolmens que nous y connaissons, existant encore ou détruits.

Nous avons retiré aussi de notre fouille quelques objets étrangers à la sépulture et peu intéressants, mais que je dois relater suivant la règle ; provenant des couches supérieures ils s'étaient peu à peu infiltrés dans le dolmen ; ce sont :

OBJETS DIVERS  
ERRATIQUES

Plusieurs petits blocs informes de terre cuite grossière rougeâtre ;

Plusieurs petits fragments de poterie et de terre cuite du moyen-âge ;

Un bloc de scorie de fer ;

Deux grands clous, un petit anneau en fer et un fragment d'ancien fer à cheval ;

Une incisive de petit rongeur.

Je conserve enfin un *échantillon de la terre* prise au milieu de la fouille, et du *calcaire du sous-sol*.

Pour être complet je dois noter qu'auprès du bloc de grès dont j'ai parlé, c'est-à-dire à quatre mètres environ du dolmen, l'un de nous en faisant un sondage a trouvé des os et des dents à quelques centimètres seulement de profondeur. Ils pouvaient provenir d'une inhumation qui aurait été faite vers la base du tumulus.

OSSEMENTS  
DANS  
LE VOISINAGE

(1) Découverte d'une sépulture néolithique à Martigny (près Vendôme). *Bulletin* 1904, p. 294.

(2) La fin d'un dolmen (la Pierre-aux-Morts). *Bulletin* 1904, pp. 83 et 86.

## CONCLUSION

Le *Dolmen de Barbigault* est un petit dolmen sans caractères de construction particuliers. Il contenait les squelettes de *neuf individus* au moins, inhumés *sans incinération*, des deux sexes et de différents âges depuis le tout petit enfant jusqu'au vieillard. C'étaient vraisemblablement les membres d'une même famille, et d'une famille de chef, car le luxe d'un si beau caveau n'était pas possible pour le « vulgum pecus ». — Pour tout mobilier un *beau poignard* en silex du Grand-Pressigny. — Pas de poterie.

Malgré mon grand désir de faire connaître enfin les *hommes néolithiques de notre région*, nous n'avons encore que des éléments insuffisants. Étaient-ils de *race autochtone dolichocéphale* ou bien avons-nous affaire aux *envahisseurs brachycéphales* ? la question me semble trop difficile pour que j'essaie d'y répondre avec le *seul frontal féminin reconstitué*. Je me permettrai seulement d'avancer qu'ils étaient de *petite taille*, contrairement à la croyance généralement répandue, *robustes et grands marcheurs et coureurs*. Ils vivaient à l'époque *robenhausienne*, au beau temps des Ateliers du Grand-Pressigny et longtemps encore avant l'apparition du bronze ; leur âge relatif est donc suffisamment déterminé. Quant à leur *âge absolu*, il serait assurément très intéressant de le connaître, mais on comprend que les chronomètres pour ces temps reculés manquent un peu de précision. Cependant pour fixer les idées et sachant que, d'après les calculs du savant professeur O. Montélius de Stockholm, l'apparition du bronze en France remonte à plus de 2.000 ans avant J.-C., il n'est pas téméraire de reporter à 3.000 ans au moins avant l'ère chrétienne l'âge de nos ancêtres de Barbigault.

G. R.

## CHRONIQUE

---

M. l'abbé Plat, notre collègue, vient d'être nommé *Associé correspondant de la Société des Antiquaires de France*. Nous lui adressons nos sincères félicitations.

---

### CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Nous avons reçu du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts le programme du prochain Congrès des Sociétés savantes, qui se tiendra à Paris, à la Sorbonne, en 1908. M. le Secrétaire le tient à la disposition des membres de la Société.

---

### SUBVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

A la date du 2 septembre, M. le Préfet informe M. le Président que le Conseil général a inscrit au budget départemental de l'exercice 1908 une allocation de trois cents francs en faveur de la Société Archéologique de Vendôme.

---

### UNE STATION NÉOLITHIQUE SUR LES COTEAUX DE BEL-ESSORT, PRÈS AREINES

M. Habert, d'Areines, notre collègue, possède un certain nombre de pierres taillées ou polies, dont quelques-unes sont fort intéressantes.

Cette collection comprend :

1<sup>o</sup> Une série de lames de silex, offrant sur une face une arête longitudinale qui divise la face en deux plans à peu près égaux. Ces lames, de dimensions variables, offrent de 4 à 9 centimètres de longueur sur 2 à 4 centimètres de largeur. Les bords de ces lames ont été retouchés.

2<sup>o</sup> Deux pointes de flèches, dont l'une semble avoir été rou'ée par les eaux.

3<sup>o</sup> Plusieurs *nuclei*, travaillés sur les deux faces et présentant un côté plus large et plus mince formant une lame tranchante.

4<sup>o</sup> Deux haches préparées pour le polissage, l'une très mince,

mesurant  $14 \times 6$  centimètres, l'autre plus bombée,  $16 \times 7 \frac{1}{2}$  centimètres.

Tous ces instruments sont en silex du pays, jaune-grisâtre ou noir.

5<sup>o</sup> Une hache polie en pierre volcanique,  $11 \times 5 \frac{1}{2}$  centimètres. Sa forme est d'un ovale très allongé. Les bords latéraux sont arrondis, et n'offrent aucune côte.

6<sup>o</sup> Deux haches polies en silex du Grand-Pressigny. L'une d'elle, admirablement conservée, mesure  $16 \times 6 \frac{1}{2}$  centimètres. L'autre n'est plus qu'un fragment dont les mesures importent peu.

7<sup>o</sup> Une pierre roulée, nettement polie sur deux faces. L'usage de ce galet semble bien difficile à déterminer.

8<sup>o</sup> Une hache faite d'une pierre étrangère au pays. Sa pointe et son tranchant ont été rognés, de sorte qu'ils offrent des surfaces planes.

9<sup>o</sup> Un cube de grès, comme il en existe plusieurs au Musée de Vendôme : 8 centimètres de longueur sur 4 de largeur sur toutes les faces. Mais est-ce bien un outil préhistorique ? Ne serait-ce pas, — et je soulève le même doute pour les exemplaires du Musée, — une simple pierre à aiguiser, perdue, à une époque aussi reculée que l'on voudra, par quelque bûcheron, et que Mercure ne lui a point rapportée ?

10<sup>o</sup> Un instrument en silex du pays, certainement la pièce la plus intéressante de la série. Il affecte grossièrement la forme d'une gourde aplatie. Sa hauteur est de 10 centimètres, sa plus grande largeur de 5. C'était sans doute un marteau. Il porte des traces de percussion. Sa surface semble avoir été polie, puis usée en partie par les eaux.

Mais ce qui donne un intérêt tout particulier à cette collection exclusivement néolithique, c'est l'espace restreint sur lequel elle a été recueillie. Elle ne représente d'ailleurs qu'une faible partie des pierres polies recueillies au même endroit et dispersées maintenant dans des collections étrangères à la région. Ces pierres proviennent presque toutes soit de la plaine qui s'étend sur la rive droite de la Houzée, depuis le chemin d'Areines à Meslay jusqu'au côteau, soit des côteaux dits de Bel-Essort qui dominent cette plaine. C'est même sur l'espace d'éperon formé par la rencontre des deux vallées de la Houzée et du Loir qu'ont été rencontrés les exemplaires les plus curieux. Non loin de là, à Huchigny, se trouve la pierre levée, reconnue par M. Habert, et qui fut un polissoir, avant d'être dressée verticalement (1).

Sur cet éperon, et jusque dans les bois de Brulaines existent plusieurs excavations peu profondes présentant une forme ovale assez régulière. On en compte une douzaine environ qui ont presque toutes les mêmes

(1) Il est assez remarquable qu'on n'ait trouvé presque aucun spécimen de l'industrie paléolithique sur la rive droite de la Houzée, alors qu'on en a tant rencontré sur la rive gauche, à Sainte-Anne et ailleurs.

dimensions (1). Leur distance réciproque varie entre 100 et 200 mètres. Ce ne sont pas des marnières : la marne existe bien tout près, mais il n'y en a pas en cet endroit précis. D'ailleurs l'exploitation d'une marnière n'offre ni ce périmètre régulier, ni ce fond uni. Ce ne sont pas non plus des abreuvoirs. Leur présence loin des habitations dans un terrain défriché récemment, ou parmi des fourrés épais serait inexplicable. D'ailleurs, presque toujours taries, elles n'eussent offert aux troupeaux qu'une ressource intermittente, tandis que des marnières, à quelques pas de là, gardent l'eau admirablement. Faut-il y voir alors un exemplaire de ces mardelles, fosses aux loups, ou tonds de hutte, qu'on considère dans d'autres contrées comme les restes d'habitations celtiques ou même préhistoriques ? De fait, M. Habert a trouvé dans l'une de ces fosses une des plus belles haches de sa collection. Seules des fouilles pourraient trancher la question, et permettre peut-être de préciser encore davantage le lieu où habitèrent les polisseurs de pierres qui ont laissé tant de traces de leur séjour sur les côteaux de Bel-Essort (2).

GABRIEL PLAT.

(1) Fosses des Saules,  $15 \times 40$  ; — de Bournigale,  $15 \times 40$  ; — de Pigier,  $20 \times 35$  ; — du Poirier-aux-Femmes,  $15 \times 40$  ; — du bois de Brulaines,  $15 \times 40$  (mesures fournies par M. Habert). Ces formes régulières n'apparaissent pas au premier coup d'œil. Il faut tenir compte de l'éboulement des talus et rétablir, par la pensée, l'ancienne rive le long de vieux saules qui sont maintenant à quelque distance du bord.

(2) Le passage suivant, extrait d'un article paru dans la *Nature* sur les aborigènes de l'île Formose, peut servir à éclairer les lignes que l'on vient de lire et la question, toujours un peu obscure, des fonds de huttes néolithiques ou celtiques : « Les Atayal vivent dans des villages formés de quelques huttes construites en bambou ; le sol est creusé sous ces abris jusqu'à une profondeur de deux mètres environ. Leurs dépôts de vivres, au contraire, sont bâtis sur pilotis, afin de préserver les récoltes contre les rats et les rongeurs très nombreux dans ces parages. »

(Reginald Kann. Les Chasseurs de têtes de Formose, *Nature*, 29 juin 1907).

---



# TABLE DES MATIÈRES

---

## 1<sup>er</sup> TRIMESTRE

Liste des Membres présente à la séance du 17 janvier 1907. . .	1
Installation des nouveaux membres du Bureau. Composition du Bureau pour 1907. . . . .	2
Comptes de l'année 1906 et Budget de 1907. . . . .	2
Description sommaire des objets entrés au Musée depuis la séance d'octobre 1906. . . . .	4
Bibliographie . . . . .	7
<i>Puits et Fontaines de Mondoubleau, du x<sup>e</sup> au xx<sup>e</sup> siècle, par M. Alexandre . . . . .</i>	12
<i>Quelques ennemis des bois de pins, par M. E. Peltreau . . .</i>	32
<i>Note sur plusieurs sépultures dans le roc, au gué de la Barre, commune de Montrouveau, par M. Clément, instituteur. . .</i>	43
<i>Alexandre Lemoine, professeur de musique au Lycée de Vendôme, maître de chapelle de la Cathédrale d'Orléans, par M. J. Brosset. . . . .</i>	47
Chronique . . . . .	58

## 2<sup>e</sup> TRIMESTRE

Liste des Membres présents à la séance du 18 avril 1907. . .	59
Liste des Membres admis depuis la séance de janvier 1907. . .	60
Description sommaire des objets entrés au Musée depuis la séance d'octobre 1906. . . . .	60
Bibliographie . . . . .	64
<i>La ville de Trôo, jusqu'au x<sup>e</sup> siècle. Notes de feu l'abbé Haugou . . . . .</i>	68
<i>Notre-Dame de Vendôme et les Armoiries de la Ville de Porto, par M. José-Julio Gonçalves Caelho. . . . .</i>	89
<i>Notes complémentaires sur Robbé de Beauveset, par M. P. Dufay. . . . .</i>	122
Chronique . . . . .	133

**3<sup>e</sup> TRIMESTRE**

Liste des Membres présents à la séance du 11 juillet 1907 . . .	135
Liste des Membres admis depuis la séance d'avril 1907 . . .	136
Description sommaire des objets entrés au Musée depuis la séance d'avril 1907 . . . . .	136
Bibliographie . . . . .	143
<i>Précis de la Formation de la ville de Vendôme</i> , 1 <sup>re</sup> partie, par M. Jean Martellière . . . . .	146
<i>Visite de Madame Cradock à la Trinité de Vendôme</i> , par M. l'abbé Métais . . . . .	
<i>Histoire du Collège de Vendôme</i> (suite), par M. G. Bonhoure.	171

**4<sup>e</sup> TRIMESTRE**

Liste des Membres présents à la séance du 17 octobre 1907.	193
Liste des Membres admis depuis la séance de juillet 1907. . .	194
Renouvellement partiel du Bureau. . . . .	194
Description sommaire des objets entrés au Musée depuis la séance de juillet 1907. . . . .	194
Bibliographie . . . . .	196
<i>Les Bois Normands (1400-1793). Étude critique, historique et économique</i> , par M. Vuillième. . . . .	200
<i>Une lettre autographe de Victor Hugo à propos de la statue de Ronsard. Causerie sur les deux poètes</i> , par M. G. Bonhoure . . . . .	237
<i>Le dolmen de Barbigault (commune d'Huisseau-en-Beauce)</i> , par M. G. Renault . . . . .	266
Chronique . . . . .	279

---



---

Vendôme. — Imprimerie G. VILETTE.

---





# CARTON LAIRE DE MARMOUTIER POUR LE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société Archéologique

avec une Introduction et des Notes par M. A. de Trémault.

Un volume in-8°. Prix : 10 francs

PARIS : ALPHONSE PICARD & FILS, ÉDITEURS, 82, RUE BONAPARTE

VENDÔME : LIBRAIRIE Rouilly 15-17, RUE POTERIE

## CA TULAIRE DE L'ABBAYE CARDINALE

DE LA TRINITÉ DE VENDÔME

Publié sous les Auspices de la Société, par M. l'Abbé Ch. MÉTAIS

Quatre volumes in-8° au prix de 12 francs l'un

A PARIS : PICARD, & à VENDÔME : ROUILLY

Prix réduit pour les membres de la Société qui devront s'adresser au Secrétaire de la Société Archéologique ou à M. GIRARD, au Musée de Vendôme

## GI OSSAIRE VENDOMOIS

Publié sous les auspices de la Société, par PAUL MARTELLIÈRE

1 volume in-8°, Prix : 8 francs

Orléans HERLISON, éditeur, rue Jeanne d'Arc — Vendôme, librairie ROUILLY

## RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE VENDÔME

PAR G. LAUNAY

Vendôme, 1889 — in-8° — Prix : 3 francs

## TABLE MÉTHODIQUE

des 40 premières années du

Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire

Vendômcois (1862-1901)

Dressée par M. ERNEST PELTEREAU

Vendôme, 1902. — Prix 2 francs 50

A COMMUNAUTÉ D'HABITANTS ET L'ÉCHEVINAGE DE LA VILLE DE VENDÔME

## Histoire Municipale de Vendôme avant 1789

PAR A. DE TRÉMAULT

Vendôme, Empaytaz, 1904. — Un vol. in-4°, prix : 6 fr. »

au BULLETIN : Chaque trimestre, 2 fr. — L'année entière, 7 fr. 50  
Pour les derniers ouvrages et le bulletin, s'adresser au Concierge du Musée

Le gérant : Ch. TERNAULT

Paris-Vendôme. — Imp. G. VILETTÉ.





GETTY RESEARCH INSTITUTE



3 3125 01042 1804

